UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

I

1179

REVUE

DES

ÉTUDES GRECQUES

Les réunions du Comité ont lieu à l'École des Beaux-Arts, à quatre heures, le premier jeudi non férié de chaque mois; tous les membres de la Société ont le droit d'y assister et ont voix consultative. Elles sont interrompues pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

La bibliothèque de l'Association (Sorbonne, salle des conférences de grec, au rez-de-chaussée) est ouverte le mardi de 4 h. à 5 h. 1/2, et le samedi de 2 à 4 h.

Les communications à l'Association, les demandes de renseignements, les ouvrages offerts à la bibliothèque, doivent être adressés, franc de port, 44, rue de Lille, VIIe.

Les manuscrits destinés à la *Revue*, ainsi que les ouvrages envoyés pour compte rendu, doivent être adressés à M. Gustave Glotz, rédacteur en chef de la *Revue*, librairie Leroux, 28, rue Bonaparte, VIe.

Les membres de l'Association sont priés de vouloir bien envoyer le montant de leur cotisation, en un mandat poste, à M. Henri Lebègue, agent bibliothécaire de l'Association, 44, rue de Lille, VIIe.

Tout membre qui, après deux ans, n'aura pas payé sa cotisation, sera considéré comme démissionnaire.

REVUE

DES

ÉTUDES GRECQUES

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

DE L'ASSOCIATION POUR L'ENCOURAGEMENT DES ÉTUDES GRECQUES

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869)

TOME XXVI

ANNÉE 1913

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, VIe

1913

133225
23/6/14

DF
10
R4
t. 26

ASSOCIATION

POUR L'ENCOURAGEMENT

DES ÉTUDES GRECQUES

EN FRANCE

(Reconnue établissement d'utilité publique par décret du 7 juillet 1869).

STATUTS

§ I. Objet de l'Association.

Art. 1er. L'Association encourage la propagation des meilleures méthodes et la publication des livres les plus utiles pour le progrès des études grecques. Elle décerne, à cet effet, des récompenses.

2. Elle encourage, par tous les moyens en son pouvoir, le zèle des maîtres et des élèves.

3. Elle propose, s'il y a lieu, des sujets de prix.

4. Elle entretient des rapports avec les hellénistes étrangers.

5. Elle publie un annuaire ou un bulletin, contenant l'exposé de ses actes et de ses travaux, ainsi que l'indication des faits et des documents les plus importants qui concernent les études grecques.

§ II. Nomination des membres et cotisations.

6. Le nombre des membres de l'Association est illimité. Les Français et les étrangers peuvent également en faire partie.

7. L'admission est prononcée par le Comité, sur la présentation d'un membre de l'Association.

8. Les cinquante membres qui, par leur zèle et leur influence, ont particulièrement contribué à l'établissement de l'Association, ont le titre de *membres fondateurs*.

9. Le taux de la cotisation annuelle est fixé au minimum de dix francs.

10. La cotisation annuelle peut être remplacée par le payement, une fois fait, d'une somme décuple. La personne qui a fait ce versesement reçoit le titre de *membre donateur*.

§ III. Direction de l'Association.

11. L'Association est dirigée par un Bureau et un Comité, dont le Bureau fait partie de droit.

12. Le Bureau est composé de :

Un Président,
Deux Vice-Présidents,

et de au moins :

Un Secrétaire-Archiviste,
Un Trésorier.

Il est renouvelé annuellement de la manière suivante :

1° Le Président sortant ne peut faire partie du Bureau qu'au bout d'un an;

2° Le premier Vice-Président devient Président de droit;

3° Les autres membres sont rééligibles;

4° Les élections sont faites par l'Assemblée générale, à la pluralité des suffrages.

13. Le Comité, non compris le Bureau, est composé de vingt et un membres. Il est renouvelé annuellement par tiers. Les élections sont faites par l'Assemblée générale. Les sept membres sortants ne sont rééligibles qu'après un an.

14. Tout membre, soit du Bureau, soit du Comité, qui n'aura pas assisté de l'année aux séances, sera réputé démissionnaire.

15. Le Comité se réunit régulièrement au moins une fois par mois. Il peut être convoqué extraordinairement par le Président.

Le Secrétaire rédige les procès-verbaux des séances; ils sont régulièrement transcrits sur un registre.

Tous les membres de l'Association sont admis aux séances ordinaires du Comité et ils y ont voix consultative.

Les séances sont suspendues pendant trois mois, du 1er août au 1er novembre.

16. Une Commission administrative et des Commissions de correspondance et de publication sont nommées par le Comité. Tout membre de l'Association peut en faire partie.

17. Le Comité fait dresser annuellement le budget des recettes et des dépenses de l'Association. Aucune dépense non inscrite au budget ne peut être autorisée par le Comité que sur la proposition ou bien après l'avis de la Commission administrative.

18. Le compte détaillé des recettes et dépenses de l'année écoulée est également dressé, présenté par le Comité à l'approbation de l'Assemblée générale et publié.

§ IV. Assemblée générale.

19. L'Association tient, au moins une fois chaque année, une Assemblée générale. Les convocations ont lieu à domicile. L'Assemblée entend le rapport qui lui est présenté par le Secrétaire sur les travaux de l'Association et le rapport de la Commission administrative sur les recettes et les dépenses de l'année.

Elle procède au remplacement des membres sortants du Comité et du Bureau.

Tous les membres de l'Association résidant en France sont admis à voter, soit en personne, soit par correspondance.

§ V.

20. Les présents statuts ne pourront être modifiés que par un vote du Comité, rendu à la majorité des deux tiers des membres présents, dans une séance convoquée expressément pour cet objet, huit jours à l'avance. Ces modifications, après l'approbation de l'Assemblée générale, seront soumises au Conseil d'État.

SOUSCRIPTION PERMANENTE

POUR L'ILLUSTRATION DE LA REVUE

Les conditions de la souscription sont les suivantes :

Art. 1er. — La souscription pour l'illustration de la *Revue* est fixée au minimum de 100 francs une fois versés.

Art. 2. — Les souscripteurs pour l'illustration de la *Revue des études grecques* recevront le titre de *Membres fondateurs pour les Monuments grecs et l'illustration de la Revue* (1). Leurs noms formeront une liste à part, qui sera imprimée en tête de chaque volume de la *Revue des études grecques.*

Art. 3. — S'il y a des renouvellements de souscription, ils seront indiqués sur cette liste par la mention des années où la souscription aura été renouvelée.

Art. 4. — Les souscriptions qui dépasseront le chiffre de 100 fr. seront naturellement l'objet d'une mention spéciale dans le rapport annuel du trésorier et dans la liste des souscripteurs.

LE COMITÉ DE L'ASSOCIATION.

Nota. — Les souscriptions devront être adressées à M. Jules Maurice, trésorier de l'Association, 10, rue Crevaux, XVIe.

(1) Par suite de l'achèvement des *Monuments grecs*, l'illustration de la *Revue* représente seule désormais dans l'œuvre de l'Association l'objet, si important, de la reproduction des monuments figurés légués par l'antiquité hellénique. Destinée à prendre sans cesse de nouveaux développements, elle appelle instamment de nouveaux concours.

LA MÉDAILLE DE L'ASSOCIATION

Cette médaille, œuvre de notre confrère M. J.-C. Chaplain, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts), porte au droit une tête de Minerve, dont le casque, décoré de fleurons, de feuilles d'olivier et d'une figure de Sphinx, rappelle à la fois les anciennes monnaies d'Athènes et les belles monnaies de Thurii. Le module est de 55 millimètres.

Elle pourra être décernée avec une inscription spéciale, par un vote du Comité, aux personnes qui auront rendu à l'Association des services exceptionnels.

Le Comité a décidé aussi qu'elle serait mise à la disposition de tous les membres de l'Association qui désireraient l'acquérir. Dans ce cas, elle portera, sur le revers, le nom du possesseur avec la date de son entrée dans l'Association. Le prix en a été fixé comme il suit :

L'exemplaire en bronze.	10 fr.
— en argent.	30 —

Ceux de nos confrères qui voudraient posséder cette œuvre d'art devront adresser leur demande à M. Lebègue, agent et bibliothécaire de l'Association, 44, rue de Lille, Paris. Ils sont priés d'envoyer d'avance la somme fixée, suivant qu'ils préfèrent la médaille en argent ou en bronze, afin que l'on puisse y faire graver leur nom. Ils voudront bien, de plus, joindre à cet envoi l'indication des noms et prénoms qui doivent former la légende. Les membres qui habitent la province ou l'étranger devront désigner en même temps la personne de confiance par laquelle ils désirent que la médaille soit retirée pour eux, ou le mode d'envoi qui leur convient. Les frais d'expédition seront naturellement à leur charge.

MEMBRES FONDATEURS DE L'ASSOCIATION

(1867)

MM.

† Ader, ancien professeur de littérature grecque à l'Académie de Genève, rédacteur en chef du *Journal de Genève* (1).
† Alexandre (Ch.), membre de l'Institut.
† Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, directeur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain.
† Beulé, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
Bréal (Michel), membre de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France.
† Brunet de Presle, membre de l'Institut.
† Burnouf (Émile), ancien directeur de l'École française d'Athènes.
† Campaux, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Nancy.
† Chassang, inspecteur général de l'Instruction publique.
† Daremberg, conservateur de la bibliothèque Mazarine.
† David (baron Jérôme), ancien vice-président du Corps législatif.
† Dehèque, membre de l'Institut.
† Delyanni (Théodore-P.), président du Conseil des ministres à Athènes.
† Deville (Gustave), membre de l'École d'Athènes.
† Didot (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.
† Dübner, helléniste.
† Duruy (Victor), de l'Académie française, ancien ministre de l'Instruction publique.
† Egger, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.
† Eichthal (Gustave d'), membre de la Société Asiatique.
† Gidel, ancien proviseur du lycée Condorcet.
† Girard (Jules), membre de l'Institut, ancien professeur à la Faculté des lettres de Paris.
† Goumy, rédacteur en chef de la *Revue de l'Instruction publique*.
† Guigniaut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions.
† Havet (Ernest), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Heuzey (Léon), membre de l'Institut, directeur honoraire des musées nationaux.
† Hignard, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.
† Hillebrand, ancien professeur à la Faculté des lettres de Douai.
† Jourdain (Charles), membre de l'Institut.
† Legouvé, de l'Académie Française.

(1) La croix indique les membres fondateurs décédés.

† Lévêque (Charles), membre de l'Institut.
† Longpérier (Adrien de), membre de l'Institut.
† Maury (Alfred), membre de l'Institut.
† Mélas (Constantin), à Marseille.
† Miller (Emm.), membre de l'Institut.
† Naudet, membre de l'Institut.
† Patin, de l'Académie française, doyen de la Faculté des lettres de Paris.
Perrot (Georges), membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions.
† Ravaisson (Félix), membre de l'Institut.
† Renan (Ernest), membre de l'Institut.
† Renier (Léon), membre de l'Institut.
† Saint-Marc Girardin, de l'Académie française.
† Thenon (l'abbé), directeur de l'École Bossuet.
† Thurot, membre de l'Institut, maître de conférences à l'École normale supérieure.
† Valettas (J.-N.), professeur à Londres.
† Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
† Vincent (A.-J.-H.), membre de l'Institut.
† Waddington (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur.
† Weil (Henri), membre de l'Institut.
† Wescher (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale.
† Witte (baron J. de), membre de l'Institut.

SOUSCRIPTIONS EXCEPTIONNELLES

POUR LES MONUMENTS GRECS ET L'ILLUSTRATION DE LA REVUE

M. Zographos, déjà fondateur du prix qui porte son nom, a souscrit à l'œuvre des Monuments grecs pour une somme de *cinq mille francs*. — M. le baron de Witte et M. G. d'Eichthal ont souscrit chacun pour une somme de *quatre cents francs*. — M. le baron E. de Rothschild, pour *deux cents francs*. — M. Bikélas, pour *cent francs* (outre sa cotisation). — De même M. Laperche pour *cent francs*. — M. Pélicier, pour *cent francs*. — M. Jean Dupuis, pour *deux cent cinquante francs*. — M. Adolphe Chévrier, déjà fondateur pour les Monuments grecs, a versé *cent francs* pour l'illustration de la Revue. — M. Vasnier et M. E. d'Eichthal, dans les mêmes conditions, ont versé chacun *cent francs*. — Mlle Poinsot a versé *cent francs*. — M. le duc de Loubat a versé *neuf cents francs*. — M. Loizon a versé *cent francs* — M. Petitjean a versé *cent francs*. — M. Gillon a versé *cent francs*. — Mme Paul Lévy a versé *neuf cents francs*.

MEMBRES FONDATEURS POUR LES MONUMENTS GRECS ET POUR L'ILLUSTRATION DE LA REVUE

Le Ministre de l'Instruction publique.
Le Musée du Louvre.
L'École nationale des Beaux-Arts.
L'Université d'Athènes.
Le Syllogue d'Athènes pour la propagation des études grecques.
Le Syllogue littéraire hellénique du Caire, l'*Union*.
Le Gymnase Avéroff à Alexandrie (Egypte).

MM.

† Barthélemy Saint-Hilaire.
† Basily (Démétrius).
† Bikélas (D.)
† Brault (Léonce).
† Brunet de Presle.
† Carathéodory-Effendi (Étienne).
† Castorchi (Euthymios).
† Chasles (Michel).
† Chévrier (Adolphe).
Collignon (Maxime).
† Coromilas.
† Didot (Amb.-Firmin).
† Drême.
† Dumont (Albert).
† Dupuis (Jean).
† Egger (Emile).
† Eichthal (Gustave d').
Eichthal (Eugène d').
Foucart (Paul).
† Graux (Henri).
Hachette et Cie, libraires éditeurs.
† Hanriot.
Heuzey (Léon).
† Laperche.
† Laprade (V. de).
Lecomte (Ch.).
Lereboullet (Léon).

MM.

Loubat (duc de).
† Misto (H.-P.).
Negropontis.
† Ocher de Beaupré (colonel).
† Parmentier (général).
† Pélicier (P.).
Pepin-Lehalleur.
Perrot (Georges).
† Piat (A.).
Pottier (Edmond).
† Queux de Saint-Hilaire (marquis de).
Reinach (Salomon).
Reinach (Théodore).
† Rodocanachi (P.).
Rothschild (baron Edmond de).
† Saripolos (Nicolas).
† Symvoulidis
† Syngros (A.).
† Vaney.
Vasnier.
† Verna (baron de).
† Witte (baron J. de).
† Wyndham (Charles).
† Wyndham (George).
† Zafiropulo (E.).
† Zographos (Christaki Effendi),

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ASSOCIATION

1867. MM. Patin, membre de l'Institut.
1868. Egger, *Id.*
1869. Beulé, *Id.*
1870. Brunet de Presle, *Id.*
1871. Egger, *Id.*
1872. Thurot, *Id.*
1873. Miller, *Id.*
1874. Heuzey, *Id.*
1875. Perrot, *Id.*
1876. Egger, *Id.*
1877. Chassang, inspecteur général de l'Université.
1878. Foucart, membre de l'Institut.
1879. Gidel, proviseur du Lycée Condorcet.
1880. Dareste, membre de l'Institut.
1881. Weil, *Id.*
1882. Miller, *Id.*
1883. Queux-de-Saint-Hilaire (marquis de).
1884. Glachant, inspecteur général de l'Université.
1885. Jourdain, membre de l'Institut.
1886. Gréard, *Id.*
1887. Girard (Jules), *Id.*
1888. Mézières, *Id.*
1889. Croiset (A.), *Id.*
1890. Maspero, *Id.*
1891. Renan (Ernest), *Id.*
1892. Houssaye (Henry), *Id.*
1893. Collignon (Max.), *Id.*
1894. Schlumberger (G.), *Id.*
1895. Bikélas (D.).
1896. Bréal (M.), membre de l'Institut.
1897. Decharme (P.), professeur à la Faculté des lettres.
1898. Croiset (M.), membre de l'Institut.
1899. Héron de Villefosse, *Id.*
1900. d'Eichthal (Eugène), *Id.*
1901. Girard (P.). *Id.*
1902. Reinach (Salomon). *Id.*
1903. Pottier (Edmond), *Id.*
1904. Tannery, directeur de la manufacture des tabacs à Pantin.
1905. Guiraud (Paul) membre de l'Institut.
1906. Babelon (E.), *Id.*
1907. Reinach (Th.), *Id.*
1908. Homolle *Id.*
1909. Omont (H.) *Id.*
1910. Roujon (H.) *Id.*
1911. Diehl *Id.*
1912. Monceaux *Id.*

MEMBRES DU BUREAU POUR 1913-1914

Président : M. Michon.
1er *Vice-Président :* M. Glotz.
2e *Vice-Président :* M. Puech.
Secrétaire-archiviste : M. Mazon.
Secrétaire-adjoint : M. Dalmeyda.
Trésorier : M. J. Maurice.

MEMBRES DU COMITÉ POUR 1913-1914

Nommés en 1911.

MM. Roujon.
Croiset (M.).
Pottier.
Babelon.
MM. Reinach (S.).
Abbé d'Alès.
Bloch.

Nommés en 1912.

MM. Diehl.
Reinach (Th.).
D'Eichthal (Eug.).
MM. Delbos.
De Ridder.
Vendryès.

Nommés en 1913.

MM. Holleaux.
Monceaux.
Bérard.
Foucart.
MM. Bernès (H.).
Millet (G.).
Boudreaux.

COMMISSION ADMINISTRATIVE

MM. Croiset (Alfred).
D'Eichthal (Eug.).
Maspero.
MM. Pottier (E.).
Reinach (Th.).
Vasnier.

COMMISSION DE PUBLICATION

MM. Haussoullier.
Maspero.
Reinach (Théodore).
MM. Les anciens présidents de l'Association.

MEMBRES DONATEURS

† S. M. le Roi de Grèce.
L'Université d'Athènes (1).

MM.

† Achillopoulo, à Paris.
Adam (Mme Juliette), à Gif.
Alès (l'abbé Adhémar d'), à Paris.
Alline, professeur au lycée Ampère, Lyon.
Alpherakis (Achille), à Saint-Pétersbourg (Russie).
† Anquetil, inspecteur d'Académie honoraire, à Versailles.
† Antrobus (Fr.), à Londres.
† Athanasiadis (Athanasios), à Taganrog.
Auvray (l'abbé Emmanuel), à Rouen.
† Avierino (Antonin), à Taganrog.
Baltazzi, député, à Athènes.
Banque nationale de Grèce, à Athènes.
† Barenton (Arm. de), à Paris.
† Baret, avocat à Paris.
† Basiadis (Hiéroclès-Constantin), à Constantinople.
Basili (Michel G. A.), docteur en droit.
Basily (A. de), à Montmorency (S.-et-O.)
Beaudouin (Mondry), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
† Beer (Guillaume), à Paris.
Beneyton (l'abbé Joseph), licencié ès lettres, à Paris.
Bernès (H.), professeur au Lycée Lakanal, à Paris.
† Berranger (l'abbé H. de), à Trouville.
† Berthault (E. A.), docteur ès lettres, à Paris.
† Beulé (Ernest), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts.
† Bienaymé (Jules), membre de l'Institut.
† Bikélas (D.), à Athènes (2).
† Bimpos (Th.) archevêque de Mantinée.
Bistis (Michel-L.), à Corthion d'Andros, Grèce.
† Blampignon (l'abbé), à Vanves.
Blanchet (Adrien), à Paris.
Bonnat (Léon), membre de l'Institut, directeur de l'École des Beaux-Arts.
† Bounos (Élie), à Paris.
† Bousquet (l'abbé), maître de conférences à l'Institut Catholique de Paris.
† Boutroue, à Paris.
† Braïlas (Armenis), ministre de Grèce, à Londres.
† Brault (Léonce), ancien procureur de la République, à Paris.
Brosselard (Paul), lieutenant-colonel en retraite, à Vendôme.

(1) Don annuel de 400 francs.
(2) Don d'une somme de 200 francs.

† Brunet de Presle (Wladimir), membre de l'Institut.
Bryennios (Philothéos), archevêque de Nicomédie (Turquie).
Budé (Guy de), à Genève.
† Calvet-Rogniat (le baron Pierre), à Paris.
† Caillemer (Exupère), doyen honoraire de la Faculté de Droit de Lyon.
Carapanos (Constantin), correspondant de l'Institut, à Athènes.
† Caratheodory-Effendi (Ét.), ancien ministre de Turquie, à Bruxelles.
Cartault (A.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Casso (Mme).
† Castorchis (Euth.), professeur à l'Université d'Athènes.
Cercle hellénique d'Alexandrie (Égypte).
† Chaplain (J.-C.), membre de l'Institut.
† Charamis (Adamantios), professeur à Taganrog.
† Chasles (Michel), membre de l'Institut.
† Chasles (Henri), à Paris.
Chassiotis (G.), fondateur du lycée de Péra, à Athènes.
Cherfils, à Paris.
† Chévrier (Ad.), conseiller à la cour de cassation, à Paris.
† Chévrier (Maurice), attaché au Ministère des affaires étrangères.
† Choisy (Auguste), inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, à Paris.
† Christopoulos, ministre de l'Instruction publique en Grèce.
† Clado (Costa), à Londres.
† Clado, docteur, à Paris.
Colardeau, professeur à l'Université de Grenoble.
Colin (Armand et Cie), libraires-éditeurs, à Paris.
† Combothecras (Sp.), à Odessa.
† Constantinidis (Zanos), à Constantinople.
† Constas (H. Lysandre), directeur de l'École hellénique, Odessa.
† Corgialegno (Marino), banquier, à Londres.
† Coronio (Georges), à Paris.
† Coumanoudis (Et.-A.), correspondant de l'Institut, professeur à l'Université d'Athènes.
Courcel (baron Alphonse de), sénateur, ancien ambassadeur à Londres.
† Cousin (G.), professeur à l'Université de Nancy.
† Cousté (E.), ancien directeur de la manufacture des tabacs, à Paris.
† Couve (L.), professeur à la Faculté des lettres, à Nancy.
Croiset (Alfred), membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Paris.
Croiset (Maurice), membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, à Paris.
Cucheval (Victor), professeur honoraire au lycée Condorcet, à Paris.
Dalmeyda (G.), professeur au lycée Michelet, à Paris.
† Damaschino, professeur à la Faculté de médecine de Paris.
† Dareste (Rod.), membre de l'Institut, à Paris.
† Decharme (Paul), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Dellaporta (Brasidas), à Taganrog.
† Delyanni (N.), ministre de Grèce, à Paris.
† Demetrelias (C.), à Odessa.
De Ridder, conservateur-adjoint au musée du Louvre.

† Desjardins (Charles-Napoléon), membre de l'Institut.
Desjardins (Mme veuve Charles-Napoléon), à Versailles (1).
† Deville (Gustave), docteur ès lettres, membre de l'École française d'Athènes.
† Deville (Mme veuve), à Paris (2).
† Didion, inspecteur général des ponts et chaussées.
† Didot (Ambroise-Firmin), membre de l'Institut.
† Didot (Alfred), libraire-éditeur, à Paris.
Dieux, professeur au lycée Charlemagne.
† Dorisas (L.), à Odessa.
Dossios (N. G.), à Aix (Bouches-du-Rhône).
† Doudas (D.), à Constantinople.
Doulcet (Mgr), évêque de Nicopoli, à Paris.
† Dozon (Aug.), ancien consul de France,
† Drême, président de la Cour d'appel d'Agen.
Dubois de la Rüe, à Paris.
Dugas, membre de l'Ecole française des hautes études hispaniques, à Madrid.
† Dumont (Albert), membre de l'Institut.
† Dupuis, proviseur honoraire, à Paris.
Durrbach, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse.
† Duruy (Victor), de l'Académie française.
Dussouchet, professeur honoraire au lycée Henri IV, à Paris.
Ecole Bossuet, à Paris.
Ecole Hellénique d'Odessa.
Ecoles publiques orthodoxes de Chios.
† Édet, professeur au lycée Henri IV, à Paris.
† Egger (Émile), membre de l'Institut.
† Egger (Mme veuve Ém.), à Paris.
Egger (Max), ancien professeur de l'Université, à Paris.
† Egger (Victor), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
† Eichthal (Gustave d'), membre de la Société Asiatique, à Paris.
Eichthal (Eugène d'), membre de l'Institut, à Paris.
Estournelles de Constant (baron Paul d'), sénateur, à Paris.
Expert (Henry), bibliothécaire au Conservatoire, à Antony.
Falieros (Nicolas), à Taganrog (Russie).
† Fallex (Eug.), proviseur honoraire du lycée Charlemagne.
Fallières (A.), ancien président de la République, à Paris.
† Ferry (Jules), ancien président du Sénat.
† Fix (Théodore), colonel d'état-major, à Paris.
Foucart (Paul), membre de l'Institut.
Fournier (Mme veuve Eugène), à Paris.
Fuller (S.-R.), Boston, Massachusetts, U. S. A.
Gennadios (J.), ancien ministre de Grèce, à Londres.
† Gevaert (F.-Aug.), associé étranger de l'Académie des Beaux-Arts, directeur du Conservatoire royal de musique à Bruxelles.
† Giannaros (Thrasybule), négociant, à Constantinople.
† Gidel (Ch.), ancien proviseur du Lycée Condorcet.

(1) Don d'une somme de 150 francs.
(2) Don d'une rente annuelle de 500 francs.

† Gillon (Félix), magistrat à Bar-le-Duc.
Gillon (G.), à Paris.
† Girard (Jules), membre de l'Institut.
Girard (Paul), membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris.
† Giraud (Ch.), membre de l'Institut.
† Glachant (Ch.), membre de l'Institut.
Glotz, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.
Gœlzer, professeur à l'Université de Paris.
Goirand (Léonce), avoué honoraire près la Cour d'appel de Paris.
Goirand (Léopold), avoué près le tribunal civil de la Seine, à Paris.
† Goldschmidt (Léopold), à Paris.
Gonnet (l'abbé). docteur ès lettres, à Francheville (Rhône).
† Grandin (A.), à Paris.
† Graux (Henri), à Vervins (Aisne).
† Gréard, de l'Académie française, recteur honoraire de l'Université de Paris.
† Grégoire, archevêque d'Héraclée, à Constantinople.
† Gumuchguerdane (Michalakis), à Philippopolis.
Gryparis (N.), à Baranowka, gouvernement de Volhynie (Russie).
Gymnase Avéroff, à Alexandrie (Égypte).
Gymnase de Janina.
Hachette (L.) et Cie, libraires-éditeurs, à Paris.
† Hanriot (H.), professeur honoraire de Faculté, à Chartres.
† Hauvette (Amédée), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.
† Havet (Ernest), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
† Havet (Julien), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.
Havet (Louis), membre de l'Institut, professeur au Collège de France.
Hériot-Bunoust (l'abbé L.).
† Heuzey conseiller à la cour d'appel de Rouen.
Heuzey (Léon), membre de l'Institut.
Hodgi Effendi (Jean), conseiller d'Etat, à Constantinople.
† Houssaye (Henry), de l'Académie française.
† Inglessis (Alex.), à Odessa.
Inglessis (P.), docteur-médecin, à Marseille.
Jamot (Paul), conservateur-adjoint au musée du Louvre.
Jasonidis (O. John), à Limassol (île de Chypre).
† Joannidis (Emmanuel), scholarque, à Amorgos (Grèce).
† Jolly d'Aussy (D.-M.) au château de Crazannes (Charente-Inférieure).
Jordan (Camille), membre de l'Institut, à Paris.
Jordan (E.), professeur à l'Université de Rennes.
Joret (Ch.), membre de l'Institut, à Paris.
Jourjon, professeur honoraire à Grandris (Rhône).
† Kalvocoressis (J. Démétrius), négociant, à Constantinople.
Keller, professeur au lycée, Saint-Omer.
Kontostavlos (Alexandre), ancien ministre, à Athènes.
† Kontostavlos (Othon), à Marseille.
† Kostès (Léonidas), à Taganrog.
Koundouri (Panaghi), à Marseille.

† Krivtzoff (Mme), en Russie.
† Labitte (Adolphe), libraire à Paris.
† Lacroix (Louis), professeur à la Faculté des lettres de Paris.
Lafaye (Georges), professeur-adjoint à la Faculté des lettres de Paris.
Laloy, à Bellevue.
† Lamy (Ernest), à Paris.
† Landelle (Charles), peintre, à Paris.
† Laperche, à Paris (1).
† Lattry (A.), à Odessa.
† Lattry (Georges), président du musée et de la bibliothèque de l'Ecole évangélique, à Smyrne.
† Lattry (Dr Pélopidas), à Odessa.
Lazzaro (Périclès H.), vice-consul des Etats-Unis, à Salonique.
Lebègue (Henri), chef des travaux paléographiques à l'Ecole des Hautes Etudes.
Le Bret (Mme), à Paris.
Lechat, correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, à Lyon.
Lecomte (Ch.), négociant à Paris.
† Legantinis (J.-E.), négociant à Odessa.
† Legrand (Emile), professeur à l'Ecole des langues orientales vivantes, à Paris.
Lelarge (P.), à Reims.
Lereboullet (Dr Léon), membre de l'Académie de médecine.
Leroux (G.), maître de conférences à la faculté des lettres de Bordeaux.
† Lesseps (Ferdinand de), de l'Académie française.
Létienne (Dr), à Louveciennes (Seine-et-Oise).
† Leudet (Mme Ve), à Piencourt, par Thiberville (Eure).
† Leviez (Ernest), à Paris.
Lévy (Mme Paul), à Paris.
Loubat (duc de), à Paris.
† Ludlow (Th.-W.), à New-York.
Lur-Saluces (comte de), à Paris.
Macmillan (Georges-A.), éditeur, à Londres.
† Maggiar (Octave), négociant, à Paris.
Maisonneuve (Jean), libraire, à Paris.
† Mallortie (H. de), principal du collège d'Arras.
Manoussi (Démétrius de), à Paris.
Manussi (Constantin de), à Athènes.
† Manzavinos (R.), à Odessa.
† Marango (Mgr), archevêque latin d'Athènes.
† Marcellus (comte Edouard de), ambassadeur de France à Constantinople.
† Martin (Th.-Henri), membre de l'Institut.
Martroye (Fr.), à Paris.
Maspero (G.), membre de l'Institut, directeur général du service des antiquités et des musées Egyptiens, au Caire.
† Maurice (Mme Ch.), née Vincent.

(1) Don d'une somme de 100 francs.

MAURICE (Jules), membre résidant de la société des Antiquaires, à Paris.
MAVRO (Sp.), à Athènes.
† MAVROCORDATO (le prince Nicolas), ancien ministre de Grèce à Paris.
† MAVROCORDATO (le colonel Alexandre-Constantin).
† MAVROGORDATO (M.), à Odessa.
MAVROMICHALIS (Kyriacoulis Petrou), ancien ministre, à Athènes.
MAXIMOS (P.), à Odessa.
MAZON (Paul), maître de Conférence à la Faculté des Lettres de Paris.
† MAZEROLLE (Joseph), artiste peintre, à Paris.
MEILLET (Antoine), professeur au Collège de France, à Paris.
† MÉLAS (B.), à Athènes.
† MÉLAS (Léon), à Athènes.
† MÉTAXAS (Stavro), à Marseille.
MEYER (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'École des Chartes.
MICHON (Étienne), conservateur-adjoint au Musée du Louvre, professeur à l'Ecole de Louvre.
MILLIET (Paul), à Paris.
† MISTO (H.-P.), négociant, à Smyrne (1).
MONCEAUX (Paul), professeur au Collège de France, à Paris.
† MONGINOT (Alfred), professeur au lycée Condorcet, à Paris.
MORIN-JEAN, à Paris.
† MOURIER (Ad.), vice-recteur honoraire de l'Académie de Paris.
† NEGROPONTE (Michel), négociant à Paris.
NEGROPONTE (Dimitrios), à Taganrog.
† NEGROPONTE (Jean), à Paris.
NEGROPONTES (Ulysse), à Paris.
† NICOLAÏDÈS (G.), de l'île de Crète, homme de lettres, à Athènes.
† NICOLAÏDÈS (Nicolas), à Taganrog.
NICOLAU D'OLWER (Dr Luis), professeur à la Faculté de philosophie et lettres, de l'Université, Barcelone.
NICOLOPOULO (Jean-G.), à Paris.
† NICOLOPOULO (Nicolas-G.), à Paris.
NOLHAC (P. de), conservateur du Palais de Versailles.
NORMAND, directeur de la Revue *L'ami des Monuments,* à Paris.
OLIVIER (Adolphe), à Paris.
OMONT (Henri), membre de l'Institut, conservateur à la Bibliothèque Nationale.
PAISANT (A.), président honoraire du tribunal civil, à Versailles.
PAIX-SÉAILLES, à Paris.
PAPADIMITRIOU (Sinodis), professeur à l'Université d'Odessa.
† PARASKEVAS (Wladimir), à Odessa.
† PARISSI, à Paris.
† PARMENTIER (le général Théodore), à Paris.
† PASPATI (J.-F.), à Odessa.
PASPATI (Georges), à Athènes.
† PATIN, secrétaire perpétuel de l'Académie française.
† PÉLICIER, archiviste de la Marne, à Châlons (2).

(1) Don d'une somme de 800 francs.
(2) Don d'une somme de 6,100 francs.

† Perrard (Emile), professeur au Collège Stanislas, à Paris.
† Perrin (Ernest).
† Perrin (Hippolyte).
Persopoulo (N.), à Trébizonde (Turquie d'Asie).
† Pesson, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Paris.
Petitjean, professeur au lycée Condorcet, à Paris.
Peyre (Roger), professeur honoraire, à Paris.
† Phardys (Nicolas B.), à Samothrace.
Pispas (Dr. B.), à Odessa.
Poinsot (Mademoiselle), à Alfortville (Seine).
Pottier (Edmond), membre de l'Institut, professeur à l'École du Louvre, à Paris.
† Psicha (Etienne), à Athènes.
Puech (Aimé), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.
† Queux de Saint-Hilaire (marquis de).
† Ragon (l'abbé), professeur à l'Institut Catholique, à Paris.
† Rambaud (Alfred), sénateur, membre de l'Institut.
Reinach (Ad.), ancien membre de l'École française d'Athènes.
Reinach (Joseph), député, à Paris.
Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur au musée gallo-romain de Saint-Germain.
Reinach (Théodore), député, membre de l'Institut, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*.
Renauld (Emile), professeur au collège Rollin, Paris.
† Renieri (Marc), gouverneur honoraire de la Banque nationale, à Athènes.
† Riant (comte Paul), membre de l'Institut et de la Société des antiquaires de France, à Paris.
† Richard-Kœnig, à Paris.
† Ristelhuber, ancien bibliothécaire, à Strasbourg.
† Robertet, licencié ès lettres, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique.
† Rochemonteix (Mis de), à Paris.
† Rodocanachi (Th.-P.), à Odessa.
† Rodocanachi (Pierre), à Paris.
Rodocanachi (Michel-E.).
† Romanos (J.). proviseur du Gymnase de Corfou.
Rothschild (le baron Edmond de), membre de l'Institut, à Paris.
† Ruelle (Ch.-Emile), administrateur honoraire de la bibliothèque Sainte-Geneviève.
† Sarakiotis (Basile), à Constantinople.
† Saraphis (Aristide), négociant, à Mételin.
† Saripolos (Nicolas), professeur à l'Université d'Athènes.
Sartiaux (Félix), ingénieur à la compagnie des Chemins de fer du Nord, Paris.
Sathas (Constantin), à Paris.
Sayce, professeur à l'Université d'Oxford.
† Scaramanga (Jean-E.), à Marseille.
† Scaramanga (Jean-A.), à Taganrog.
† Scaramanga (Luc-J.), à Taganrog.

† Scaramanga (Jean-P.), à Taganrog.
Scaramanga (Pierre-Jean), à Neuilly-sur-Seine.
† Scaramanga (Stamatios), à Taganrog.
† Vucina (J.-G.), à Odessa.
† Waddington (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur, ambassadeur.
† Schliemann (H.), à Athènes.
Schlegel (F.), commandant, à Paris.
Schlumberger (Gustave), membre de l'Institut, à Paris.
† Sclavo (Michel), à Odessa.
Segala' y Estalella, professeur à l'Université de Barcelone.
Shear (Madame Théodore Leslie), à New-York.
Sibien (Armand), architecte, à Paris.
Sinadino (Michel), à Alexandrie (Egypte).
Sinadino (Nicolas), à Alexandrie (Egypte).
† Sinano (Victor). à Paris.
† Somakis (Mme Hélène), à Paris.
† Souchu-Servinière, à Laval.
† Soutzo (prince Constantin D.), à Slobosia-Corateni (Roumanie).
† Soutzo (prince Grégoire C.), ancien sénateur de Roumanie, à Bucarest.
† Souvadzoglou (Basile), banquier, à Constantinople.
† Stephanovic (Zanos), négociant, à Constantinople.
† Sully-Prudhomme, de l'Académie française.
† Svoronos (Michel), négociant, à Constantinople.
† Symvoulidès, conseiller d'Etat, à Saint-Pétersbourg.
† Syngros (A.), à Athènes.
† Tannery (Paul), directeur de la manufacture de tabacs de Pantin.
Tannery (Mme ve Paul), à Brion-sur-Thouet (Deux-Sèvres).
† Tarlas (Th.), à Taganrog.
† Telfy, professeur à l'Université de Pesth.
† Theocharidès (Constantinos), à Taganrog.
† Tilière (marquis de), à Paris.
Tougard (l'abbé), bibliothécaire du petit séminaire, à Rouen.
† Tournier (Ed.), maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, à Paris.
Tourtoulon (baron de), à Aix (Bouches-du-Rhône).
Travers, inspecteur général honoraire des postes et télégraphes, à Brest.
Tsacalotos (E.-D.), professeur à Athènes.
Typaldo-Bassia, avocat à la cour suprême, Athènes.
† Valieri (Jérôme), à Marseille.
† Valieri (N.), à Onessa.
† Valieri (Oct.), à Londres.
Vasnier, greffier des bâtiments, à Saint-Georges-du-Vièvre (Eure).
Vendryès (J.), chragé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris.
† Venieri (Anastase), ancien directeur de l'Institut hellénique à Galatz (Roumanie), à Constantinople.
Vlasto (Antoine).
† Vlasto (Ernest), à Paris.

† Vlasto (Et.-A.), à Ramleh San Stephano, Alexandrie (Egypte).
† Vlasto (Th.), à Liverpool.
† Voulismas (E.), archevêque de Corfou.
† Vucina (Al.-G.), à Odessa.
Vucina (Emm.-G.), à Athènes.
† Vucina (J.-G.), à Odessa.
† Waddington (W.-Henry), membre de l'Institut, sénateur, ambassadeur.
† Wescher (Carle), ancien professeur d'archéologie près la Bibliothèque nationale.
Woodhouse (W. J.), Professeur à l'Université de Sydney (Australie).
Xanthopoulos (Dém.).
Xydias (Nicolas), artiste-peintre à Athènes.
† Xydias (Sp.), à Athènes.
† Zappas (Constantin), fondateur du prix *Zappas*.
† Zariphi (Georges), négociant.
† Zavitzianos, docteur-médecin, à Corfou.
† Ziffo (L.), négociant, à Londres.
† Zographos (Christaki Effendi), fondateur du prix *Zographos*.
† Zographos (Xénophon), docteur-médecin, à Paris.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES AU 1er OCTOBRE 1913

Nota. Les astérisques désignent les membres donateurs.

Ackermann (l'abbé), professeur de philosophie au collège Stanislas, 6, rue du Luxembourg. — 1892.
*Adam (Mme Juliette), Abbaye de Gif (Seine-et-Oise). — 1883.
Albear (J. F. de), docteur, professeur de langue grecque à l'Université de la Havane, île de Cuba. — 1894.
* Alès (l'abbé Adhémar d'), professeur à l'Institut Catholique, 8, avenue de Villars. — 1905,
Allègre, professeur à la Faculté des Lettres, 29, rue Saint-Gilbert, Lyon. — 1892.
* Alline (H.), professeur au Lycée, 123, rue Pierre Corneille, Lyon. — 1910.
* Alpherakis (Achille), à Saint-Pétersbourg, Moïka, 104. — 1869.
Anastassiadi (Périclès), boîte postale 378, Alexandrie (Egypte). — 1909.
Andréadis (A.), professeur à l'Université, Hotel Royal, Athènes. — 1913.
Apostolidès (K. Myrtilos), professeur au Gymnase Avéroff, Alexandrie (Egypte). — 1913.
Apostolidis (G.), à Constantinople. — 1880.
Ardaillon, recteur de l'Académie d'Alger. — 1899.
Asteriadès, au consulat de Grèce à Salonique. — 1893.
Athanasaki (Jean), avocat, 2, rue de l'Académie, à Athènes. — 1880.
Audouin (Ed.), professeur à la Faculté des Lettres, Villa des Cèdres, Chemin haut des Sables, Poitiers (Vienne). — 1895.
Autié (Fernand), professeur à l'Ecole régionale des Beaux-Arts, 33, boulevard Louis-Blanc, Montpellier. — 1893.
Autran (Gustave), 24, rue Nicolas, Marseille. — 1907.
* Auvray (l'abbé), curé de Saint-Joseph, à Rouen, 4, rue Bihorel. — 1892.
Avezou (Charles), membre de l'École française d'Athènes. — 1909.

Babelon (E.), conservateur au Cabinet des médailles, professeur au Collège de France, membre de l'Institut, 30, rue de Verneuil.—1890.
Baguenault de Puchesse (Gustave), correspondant de l'Institut, 24, rue de Surène. — 1867.
Balcells y Pinto (Joaquin), docteur ès lettres, Salméron, 13, 2° Barcelone. — 1911.
* Baltazzi (Georges), député, 35, rue Acharnôn, Athènes. — 1895.

* Banque nationale de Grèce, à Athènes. — 1868.
Banqué y Faliu (Dr José), professeur à la Faculté de philosophie et lettres, Balmes, 87, 3e, 1a Barcelone. — 1911.
Barrier (Mme), à Chantenay (Sarthe). — 1907.
Barth (A.), membre de l'Institut, 10, rue Garancière, VIe. — 1898.
* Basili (Michel G.-A.), docteur en droit. — 1890.
* Basily (Alexandre de), château Pausilippe, à Montmorency (Seine-et-Oise). — 1894.
Bayard (l'abbé), docteur ès-lettres, professeur de langue et littérature grecques aux Facultés libres de Lille, 60, boulevard Vauban, Lille. — 1910.
* Beaudouin (Mondry), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, 23, rue Roquelaine, Toulouse. — 1884.
Belin et Cie, libraires-éditeurs, 8, rue Férou. — 1884.
Bellanger (L.), docteur ès lettres, professeur au Lycée d'Auch (Gers). — 1892.
* Beneyton (l'abbé Joseph), licencié ès lettres, 112, boulevard Malesherbes, XVIIe. — 1909.
Bérard (Victor), directeur d'études à l'Ecole pratique des Hautes Etudes, 75, rue Denfert-Rochereau, XIVe. — 1892.
Bernardakis (Gregorios), professeur à l'Université d'Athènes. — 1909.
* Bernès (Henri), professeur au Lycée Lakanal, membre de la section permanente du Conseil supérieur de l'Instruction publique, 127, boulevard Saint-Michel. — 1893.
Bernès (Marcel, professeur au lycée Louis-le-Grand, 37, rue des Binelles, Sèvres (S.-et-O.). — 1907.
Bertrand-Geslin (Mme la baronne), 47, rue de Courcelles, VIIIe. — 1899.
Bessières (l'abbé Marius), 2, avenue Philippe le Boucher, à Neuilly-sur-Seine (Seine). — 1909.
Bibliothèque d'art et d'archéologie, 19, rue Spontini, XVIe. — 1912.
Bibliothèque de l'Université de Liège. — 1891.
Bibliothèque de l'Université de Tubingue. Wurtemberg. — 1900.
Bidez, professeur à l'Université, 62, boulevard Léopold, Gand (Belgique). — 1895.
* Bistis (Michel), ancien sous-directeur du lycée hellénique de Galatz, à Corthion d'Andros, Grèce. — 1883.
Blanchard (R. H.), esquire, antiquarian, Sharia Kamel, opposite Shepherd's Hotel, Cairo. — 1909.
* Blanchet (J.-Adrien), président de la Société Française de Numismatique, 10, boulevard Emile-Augier, XVIe. — 1894.
Bleu (Albert), professeur au lycée Faidherbe, à Lille. — 1904.
Bloch (G.), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 118, avenue d'Orléans. — 1877.
Bodin (Louis), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 43, rue de Tivoli, Dijon. — 1894.
Bonnassies (Jules), Marina dei Ronchi Massa, provincia di Massa Carrara. Villa Anna (Italie). — 1893.
* Bonnat (Léon), membre de l'Institut, directeur de l'École des Beaux-Arts, 48, rue de Bassano. — 1906.

Boppe (Auguste), conseiller de l'ambassade française à Constantinople. — 1885.

Bordeaux (P.), président honoraire de la Société Française de Numismatique, 98, boulevard Maillot, à Neuilly-sur-Seine. — 1894.

Bosch y Gimpera (Pedro), docteur ès lettres, avocat, Lauria, 108, 4°, Barcelone. — 1911.

Bouché-Leclercq (A.), membre de l'Institut, professeur d'histoire ancienne à la Faculté des Lettres, 26, avenue de la Source, à Nogent-sur-Marne (Seine). — 1902.

Boucher (colonel Arthur), 105, avenue de la Reine, à Boulogne-sur-Seine (Seine). — 1913.

Boucher (Henri), auditeur à l'École du Louvre, 15, rue de Prony, xviie. — 1909.

Boudhors (Ch.-Henri), professeur au lycée Henri IV, 9, rue du Val-de-Grâce. — 1895.

Boudreaux (Pierre), maître de conférences à l'École des Hautes-Etudes, 4, rue de la Glacière, Paris. — 1904.

Boulay de la Meurthe (comte Alfred), 7, rue de Villersexel. — 1895.

Bourguet (Emile), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 2, passage Stanislas. — 1897.

Bouvier, professeur honoraire au lycée, 34, rue de Goncourt Orléans (Loiret). — 1888.

Boyatzidès (Jean C.), attaché au musée d'Andros (Grèce). — 1907.

Bréal (Michel), membre de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France, 87, boulevard Saint-Michel, v^e^. — 1868.

Bréhier, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, 16, rue de Marseille, Bordeaux. — 1912.

Brenous (Joseph), professeur à la Faculté des Lettres, 34, boulevard du Roi-René, Aix (Bouches-du-Rhône). — 1899.

Bréton (Guillaume), docteur ès-lettres, éditeur, 79, boulevard Saint-Germain. — 1898.

Briess (Erwin E), Lintheschergasse, 10, à Zurich. — 1913.

Brillant (Maurice), 19, rue Vaneau. — 1913.

Brisac (le général), 8, rue Rougemont. — 1898.

Brizemur, professeur au lycée Voltaire, 5, rue Lauriston, Paris. — 1903.

* Brosselard (Paul), lieutenant-colonel en retraite, 8, Grand Faubourg, Vendôme (Loir-et-Cher). — 1883.

Bruneton, 26, boulevard Saint-Michel. — 1907.

*Bryennios (Philothéos), archevêque de Nicomédie, membre du synode œcuménique de Constantinople, à Ismid (Turquie d'Asie). — 1876.

* Budé (Guy de), 1, rue des Chaudronniers, à Genève. — 1910.

Buisson (Benjamin), inspecteur d'académie, Tunis. — 1870.

Bulard (Marcel), ancien membre de l'Ecole d'Athènes, professeur au lycée Montaigne, 10, villa Poirier, Paris, xve. — 1909.

Bureau (Paul), avocat à la cour d'appel, professeur à la Faculté libre de droit, 59, rue de Turenne. — 1907.

Cahen (Emile), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 15. rue Goyrand, à Aix (Bouches-du-Rhône). — 1900.

CALLIPOLITI (Georges), docteur-médecin à Adramyttion, Turquie d'Asie. — 1893.

CALOGEROPOULO (Panayottis D.), bibliothécaire de la Chambre des Députés, 52, rue Agésilas, Athènes. — 1891.

CAMBAS (N.), avocat, à Alexandrie (Egypte). — 1904.

CAMMAN (Léon), ancien notaire, à Tarascon-sur-Rhône. — 1912.

CANET, membre de l'Ecole française de Rome, palais Farnèse, à Rome. — 1906.

* CARAPANOS (Constantin), correspondant de l'Institut de France, ministre de la justice, à Athènes. — 1868.

CARATHEODORY (Télémaque), ingénieur des ponts et chaussées, à Corinthe-Isthmie (Grèce). — 1876.

CARCOPINO, ancien membre de l'Ecole française de Rome, chargé d'un cours d'antiquités de l'Afrique à la Faculté des Lettres d'Alger. — 1906.

CARPENTIER (Paul), bâtonnier de l'ordre des avocats, 35, rue Jacquemart-Gielée, à Lille. — 1893.

CARRA DE VAUX (baron), professeur à l'Institut Catholique, 6, rue de la Trémoïlle, VIII. — 1903.

* CARTAULT (Augustin), professeur à la Faculté des Lettres, 96, rue de Rennes. — 1875.

* CASSO (Mme). — 1875.

CASTELLANI (Giorgio), 35, via Palestro, Rome. — 1895.

CAVAIGNAC (Eugène), ancien membre de l'Ecole d'Athènes, docteur ès lettres, 198, boulevard Saint-Germain. — 1903.

CERCLE de la librairie, représenté par M. Lobel, 117, boulevard Saint-Germain. — 1896.

* CERCLE HELLÉNIQUE d'Alexandrie (Egypte). — 1903.

CHACORNAC (C.), proviseur du lycée Janson de Sailly, 106, rue de la Pompe. — 1895.

CHAMONARD (J.), 3, square du Croisic, XVe. — 1895.

CHAPOT (V.), ancien membre de l'Ecole d'Athènes, sous-bibliothécaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève, 30, rue Madame, VIe. — 1899.

CHARTIER (abbé Emile), au séminaire de Saint-Hyacinthe, province de Québec, Canada. — 1907.

* CHASSIOTIS (G.), professeur, fondateur du lycée grec de Péra, 17, rue Avérof, à Athènes. — 1872.

CHELIOUDAKIS (Kyriskos), directeur du gymnase, à la Canée (Crète). — 1910.

* CHERFILS, 4, avenue Kléber, Paris, XVI. — 1907.

CLÉMENT (E.), professeur au lycée, 4, quai Saint-Jean-Baptiste, Nice. — 1908.

CLERC (Michel), professeur à la Faculté des Lettres, correspondant de l'Institut, Château Borély, Marseille. — 1893.

CLOCHÉ (Paul), professeur d'histoire au lycée, 20, rue de Châteaudun, Saint-Quentin. — 1908.

COEN (Maurizio), ingénieur à Constantinople, Kadikeuy-Moda (Turquie d'Europe). — 1911.

* COLARDEAU, docteur ès lettres, professeur de littérature grecque à l'Université, 21, cours Berriat, Grenoble. — 1894.

* Colin (Armand) et Cie, libraires-éditeurs, 103, boulevard Saint-Michel. — 1891.
Colin (Gaston), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, professeur à la Faculté des Lettres de Nancy, 32, quai Claude-le-Lorrain à Nancy. — 1899.
Collard (F.), professeur à l'Université, 22, rue Léopold, Louvain. — 1879.
Collart (Paul), professeur au lycée Faidherbe, 63, rue de Valenciennes, à Lille. — 1905.
Collignon (Maxime), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, 88, boulevard St-Germain, ve. — 1875.
Cossoudis (Thémistocle), négociant, Mehmet-Ali Pacha Han no 17, Galata, à Constantinople. — 1868.
Courbaud (Edmond), professeur-adjoint à la Faculté des Lettres de Paris, 1, rue Davioud, xvie. — 1909.
Courby (A.), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, professeur de l'Ecole Giffard, Athènes. — 1911.
* Courcel (baron Alphonse de), de l'Institut, sénateur, 10, boulevard Montparnasse, xve. — 1886.
Crépin (Victor), professeur au lycée Montaigne, 11, rue Boulard, xive. — 1891.
* Croiset (Alfred), membre de l'Institut, doyen de la Faculté des Lettres, 13, rue Cassette, vie. — 1873.
* Croiset (Maurice), membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, 1, place Marcellin Berthelot. — 1873.
* Cucheval (Victor), professeur honoraire au Lycée Condorcet, 21, rue d'Aumale, ixe. — 1876.
Cumont (Franz), associé étranger de l'Institut de France, 19, Corso d'Italia, Rome. — 1892.
Cuny, professeur à la Faculté des Lettres, 9, rue du Jardin des Plantes, à Bordeaux. — 1907.

* Dalmeyda (Georges), docteur ès lettres, professeur au lycée Michelet, 123, rue de la Tour, Paris-Passy. — 1893.
Daniel (Mlle), Docteur en philosophie et lettres, 1, rue de la Prévôté, Bruxelles. — 1912.
Déchelette, conservateur du musée, rue de la Sous-Préfecture, Roanne (Loire). — 1902.
Delacroix (Gabriel), professeur au lycée Montaigne, 4, rue de Sèvres, vie. — 1883.
Delagrave (Charles), libraire-éditeur, 15, rue Soufflot. — 1867.
Delatte, membre étranger de l'Ecole française d'Athènes. — 1911.
Delbos (Victor), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, 46, quai Henri IV, ive. — 1907.
* Dellaporta (Brasidas), à Taganrog. — 1873.
Demay (Jean), 54, quai de Boulogne, à Boulogne-sur-Seine. — 1907.
Démétriadès (Démètre Styl.), professeur agrégé à l'Université, 14, rue des Muses, Athènes. — 1912.
Deonna (Waldemar), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, chemin de la Gradelle, Genève (Suisse). — 1904.
Dépinay (Joseph), 153, boulevard Haussmann. — 1900.

* De Ridder, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, 22, rue de Marignan. — 1904.
* Desjardins (Mme ve Charles-Napoléon), 2, rue Sainte-Sophie, à Versailles. — 1883.
Desrousseaux, directeur adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes, 36, boulevard Saint-Germain. — 1911.
Devin, avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, 6, rue Pierre-Charron. — 1867.
Diehl (Charles), membre de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres de Paris, 72, avenue de Wagram. — 1891.
Dieudonné (A.), attaché au Cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale, 41, boulevard de Clichy. — 1898.
* Dieux, professeur au lycée Charlemagne, 2, quai des Célestins. — 1889.
Dihigo (Jean-Michel), docteur, professeur de linguistique et de philologie à l'Université de la Havane, 110, San Ignacio, île de Cuba. — 1894.
Dorison (L.), doyen honoraire de la Faculté des Lettres, 1, rue Piron, Dijon. — 1894.
* Dossios (N. G.), docteur ès lettres, cours Mirabeau, 65, Aix (Bouches-du-Rhône). — 1881.
Dottin (Georges), doyen de la Faculté des Lettres, 39, boulevard Sévigné, Rennes (Ille-et-Vilaine). — 1897.
* Doulcet (Mgr), évêque de Nicopoli (Bulgarie), 83, rue de Lille. — 1881.
Dragoumis (Etienne), ancien président du Conseil des Ministres, à Athènes. — 1888.
Drosinis (Georges), à Athènes. — 1888.
* Dubois de la Rüe (Alexandre), 45, rue de Douai. — 1908.
Duchesne (Mgr), membre de l'Institut, directeur de l'Ecole française d'archéologie, palais Farnèse, Rome. — 1877.
Dufour (Médéric), professeur de littérature grecque à l'Université, 3, rue Jeanne d'Arc, Lille. — 1901.
* Dugas, membre de l'Ecole française des hautes études hispaniques, 1, plaza de la Villa, Madrid, et 3, rue de la République à Alais (Gard).
Durand, chargé de cours à l'Université de Paris, avenue Galois, à Bourg-la-Reine. — 1898.
Durand-Gréville, 3, rue de Beaune, Paris (en hiver, villa Henry Gréville, à Menton, Alpes-Maritimes). — 1892.
* Durrbach (F.), professeur à la Faculté des Lettres, 40, rue du Japon, Toulouse. — 1892.
Dussaud (R.), Conservateur-adjoint au musée du Louvre, Professeur à l'Ecole du Louvre, 3, rue Boccador. — 1907.
* Dussouchet, professeur honoraire au lycée Henri IV, 12, rue de Tournon. — 1871.
Duvillard (J.), ancien directeur du gymnase de Genève, 24, Bourg de Four, Genève. — 1893.

Ebersolt (Jean), docteur ès-lettres, 1, rue Charles Dickens, XVIe. — 1906.

* Ecole Bossuet, représentée par M. l'abbé Dibildos, directeur, 6, rue du Luxembourg. — 1890.
* Ecole Hellénique d'Odessa. — 1873.
Ecole normale supérieure, 45, rue d'Ulm. — 1869.
* Ecoles publiques orthodoxes de Chios (Turquie d'Asie). — 1893.
Edhem Bey, directeur-adjoint des musées impériaux ottomans, Constantinople. — 1909.
* Egger (Max), ancien professeur de l'Université, 48, avenue du Maine, xive. — 1885.
Eginitis (M.), professeur à l'Université et directeur de l'observatoire royal d'Athènes. — 1890.
* Eichthal (Eugène d'), membre de l'Institut, directeur de l'Ecole libre des sciences politiques, 144, boulevard Malesherbes. — 1871.
Elèves (les) de première du collège Stanislas, rue Notre-Dame-des-Champs. — 1869.
Emmanuel (Maurice), professeur d'histoire de la musique au Conservatoire, 42, rue de Grenelle, viie. — 1893.
Engel (Arthur), ancien membre de l'Ecole d'Athènes, 23, rue Erlanger, Paris-Auteuil. — 1903.
Errera (Paul), avocat, professeur à l'Université libre, 14, rue Royale, à Bruxelles. — 1889.
* Estournelles de Constant (baron Paul d'), sénateur, 78 *bis*, avenue Henri Martin, Paris-Passy. — 1872.
Eumorfopoulos (Nicolas-A.), 24, Pembridge Gardens, London W. — 1897.
* Expert (Henry), bibliothécaire au Conservatoire, 18, rue Velpeau, à Antony. — 1900.

* Falieros (Nicolaos), à Taganrog (Russie). — 1873.
* Fallières (Armand), ancien président de la République, 19, rue François Ier. — 1886.
Fauconnier, 41, rue Saint-Georges. — 1907.
Faye (Eugène de), directeur d'études, à l'Ecole pratique des Hautes Etudes (sciences religieuses), 37, rue de Babylone. — 1913.
Feineux, 4, boulevard Maupeou, Sens (Yonne). — 1907.
Feuardent, antiquaire, 4, place Louvois. — 1877.
Fitz-Gérald (Augustin). — 1909.
Flamand-Duval (Félix), 11, rue de Londres. — 1894.
Flandin (Marcel), professeur au lycée, Clermont-Ferrand. — 1910.
Florisoone, professeur au lycée, 22, rue Charles Dubois, à Amiens. — 1886.
Fondation Thiers, 5, rond-point Bugeaud, xvie. — 1910.
* Foucart (Paul), membre de l'Institut, directeur honoraire de l'École française d'Athènes, professeur au Collège de France, rue Jacob, vi^e^. — 1867.
Fougères (Gustave), directeur de l'Ecole française d'Athènes. — 1886.
Fournier, maître de conférences à la Faculté des Lettres, Bordeaux. — 1903.
Franciscato (Sp.), commerçant à Alexandrie (Egypte). 1906.

FRANÇOIS, professeur au collège Rollin, 95, Boulevard Saint-Michel, v^e^. — 1907.
FRANCOTTE (Henri), professeur à l'Université, 1, rue Lebeau, Liège. — 1901.
FRANEL (Jean), professeur, Saint-Pierre, 14, Lausanne (Suisse). — 1905.
* FULLER (S. Richard), 405, Beacon Street, Boston, Massachusetts, U. S. A. — 1906.

GACHON, doyen honoraire de la Faculté des Lettres, Montpellier — 1893.
GANDERAX (Louis), directeur de la *Revue de Paris*, 4, rue Boissière. — 1891.
GARDICAS (D.), professeur au gymnase Avéroff, Alexandrie (Egypte). — 1903.
GAUDIER (Charles), professeur de première au lycée, 47, rue des Telliers, à Reims. — 1893.
GAULT (Ch.-Maurice), docteur en droit, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, 86, boulevard Malesherbes, VIII — 1878.
* GENNADIOS (Jean), ancien ministre de Grèce, 14, De Vere Gardens, Kensington Palace, Londres. — 1878.
GEORGIN. professeur au lycée Henri IV, 46, boulevard de Port-Royal. — 1899.
GEORGIOU (Paléologue), directeur du gymnase Avéroff et de l'Ecole Tossitsée, 12, rue Masguid el Attarine, à Alexandrine (Egypte). — 1892.
GERNET, professeur au Prytanée, 25, boulevard Gambetta, La Flèche (Sarthe). — 1908.
GHIKAS (Jean), professeur à Alexandrie (Egypte). — 1899.
* GILLON (G.), 18, rue Malher. — 1901.
GILSON (Docteur), 9, rue Waldeck-Rousseau, Angoulême (Charente). — 1908.
* GIRARD (Paul), membre de l'Institut, professeur à l'Université de Paris, 55, rue du Cherche-Midi. — 1880.
* GLOTZ (Gustave), professeur à la Faculté des Lettres, 73, rue du Cardinal Lemoine, v^e^. — 1895.
GLYPTI (Georges), professeur au gymnase Avéroff, Alexandrie (Egypte). — 1902.
* GOELZER (Henri), professeur à l'Université de Paris, 32, rue Guillaume Tell. — 1892.
* GOIRAND (Léonce), avoué honoraire près la Cour d'appel de Paris, 145, rue de Longchamp. — 1883.
* GOIRAND (Léopold), avoué près le tribunal civil de la Seine, sénateur, 180, rue de la Pompe, Paris-Passy. — 1883.
* GONNET (l'abbé), chanoine honoraire, professeur aux Facultés Catholiques de Lyon, à Francheville (Rhône). — 1878.
GRAILLOT (H.), ancien membre de l'Ecole française de Rome, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Toulouse. — 1898.
GRAVARIS (Gr.), docteur, à Salonique. — 1902.
GRÉGOIRE (Henri), ancien membre étranger de l'Ecole d'Athènes,

chargé de cours à l'Université de Bruxelles, 150, avenue Montjoie, Uccle-les-Bruxelles (Belgique). — 1904.

Greif (Francisque), juge au tribunal civil, villa Marignan, Mourillon, boulevard Toucas Toulon. — 1908.

Gros (Etienne), maître de conférences suppléant à la Faculté d'Aix, 35, rue de Turenne, Marseille. — 1910.

Grousset (Henri), 8, rue Laromiguière. — 1887.

Grouvèle (V.), 3, square Rapp, Paris. — 1898.

* Gryparis (N.), ancien consul d'Odessa à Baranowka, gouvernement de Volhynie (Russie). — 1886.

Gsell (Stéphane), professeur au Collège de France, 92, rue de la Tour, Paris-Passy. — 1893.

* Gymnase Avéroff à Alexandrie (Egypte). — 1897.

* Gymnase de Janina (Turquie). — 1872.

* Hachette et Cie, libraires-éditeurs, 79, boulevard Saint-Germain. — 1867.

Hallays (André), avocat à la Cour, 19, rue de Lille. — 1888.

Harmand (R.), docteur ès lettres, professeur au lycée, 7, rue des Chanoines, à Nancy. — 1892.

Harter, inspecteur d'Académie, à Bourg (Ain). — 1898.

Hatzfeld (Jean), 5, avenue de Villiers. — 1912.

Haussoullier (B.), membre de l'Institut, directeur-adjoint à l'Ecole des Hautes-Études, 8, rue Sainte-Cécile. — 1881.

* Havet (Louis), membre de l'Institut, professeur au Collège de France et à l'École des Hautes-Etudes, 18, quai d'Orléans. — 1869.

Heiberg (le Dr J.-L.), professeur à l'Université, 13, Classensgade, Copenhague. — 1891.

*Heriot-Bunoust (l'abbé Louis). — 1889.

Herold (Ferdinand), 48, rue Nicolo xvie. — 1910.

Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, conservateur des antiquités grecques et romaines du musée du Louvre, 16, rue Washington, viiie. — 1872.

Hesseling (D. C.), professeur à l'Université de Leyde. — 1913.

* Heuzey (Léon), membre de l'Institut, directeur honoraire des musées nationaux, 90, boulevard Exelmans, Paris-Auteuil. — 1867.

Hild, doyen de la Faculté des Lettres, 53, rue de la Tranchée, Poitiers. — 1910.

Hochart, 22, rue de l'Eglise Saint-Seurin, à Bordeaux. — 1893.

*Hodgi Effendi (J.), conseiller d'Etat, 101, grande rue de Péra, Constantinople. — 1876.

Holleaux (Maurice), chargé de cours à la Faculté des Lettres, 27, quai de la Tournelle. — 1889.

Homolle (Th.), membre de l'Institut, administrateur général de la Bibliothèque nationale, 8, rue des Petits Champs, et 11, rue des Missionnaires, Versailles (Seine-et-Oise). — 1876.

Hubert (Henri), conservateur-adjoint du musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye, à Paris, 3, rue Nouvelle-Stanislas. — 1897.

Huillier (Paul), notaire, 83, boulevard Haussmann, viii. — 1874.

Humbert (Louis), professeur honoraire au lycée Condorcet, 207, boulevard Saint-Germain. — 1875.
Hypéridis (G.-C.), directeur du journal 'ΑΜΑΛΘΕΙΑ, Smyrne. — 1903.

Iconomopoulos (Léonidas-D.), ingénieur aux chemins de fer égyptiens, au Caire. — 1890.
Iconomo (Alexandre-A.), directeur du chemin de fer du Nord-Ouest de Grèce, Missolonghi (Grèce). — 1913.
Imhoof-Blumer (Dr F.), correspondant de l'Institut, à Winterthur (Suisse). — 1890.
* Inglessis (Pan.), docteur-médecin, 58, cours Pierre Puget, à Marseille. — 1888.

Jacob (Alfred), directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Études, 7 *bis*, rue Laromiguière. — 1902.
Jameson (Robert), 6, avenue Vélasquez. — 1912.
* Jamot (Paul), ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, conservateur-adjoint au musée du Louvre, 11 *bis*, avenue de Ségur, VIIe. — 1890.
Jardé (A.), ancien membre de l'école française d'Athènes, professeur au lycée Lakanal, 10, rue Bobierre de Vallière, Bourg la-Reine. — 1906.
* Jasonidis (O. John), Blondel Street, à Limassol (île de Chypre). — 1870.
Johnston (Mlle K.), 4, rue de Talleyrand, VIIe. — 1910.
* Jordan (Camille), membre de l'Institut, 48, rue de Varenne, VIIe. — 1874.
* Jordan (E.), professeur à l'Université, Rennes, 10, rue du Thabor. — 1912.
* Joret (Ch.), membre de l'Institut, professeur honoraire de Faculté, 64, rue Madame, VIe. — 1879.
Joubin (André), professeur d'archéologie et histoire de l'art à l'Université, avenue du Stand, 10, à Montpellier. — 1893.
Jouguet (Pierre), professeur d'histoire ancienne et papyrologie de la Faculté de lettres de Lille, 124, rue Faidherbe, La Madeleine, près Lille. — 1898.
* Jourjon, professeur honoraire, à Grandris (Rhône). — 1908.

Kann (Arthur), 51, avenue Henri Martin. — 1893.
Karo (Georg), directeur de l'Institut archéologique allemand, Athènes. — 1912.
Kebedjy (Stavro-M.), à Athènes. — 1868.
* Keller (L.-M.), professeur au lycée, 13, rue de Valbelle, Saint-Omer (Pas-de-Calais).
Kinch (le Dr K.-F.), Tóihusgade, 3, Copenhague, K. — 1898.
Koechlin (Raymond), 32, quai de Béthune. — 1898.
* Kontostavlos (Alexandre), ancien ministre, à Athènes. — 1876.
* Koundouri (Panaghi), 23, rue de l'arsenal, Marseille. — 1897.

KREBS (Adrien), préfet des études à l'Ecole Alsacienne, 36, rue de Fleurus. — 1878.
KUIPER (K.), professeur, 39, Koninginneweg, Amsterdam. — 1911.

LABASTE, professeur au lycée Faidherbe, 22 *bis*, rue Masséna, Lille. — 1902.
* LAFAYE (Georges), professeur-adjoint à la Faculté des Lettres, 126, boulevard Raspail, VIe. — 1892.
LAFONT (Mlle Renée), licenciée ès lettres, 73, rue du Cardinal Lemoine, Ve. — 1901.
LAGONICO (Théodore), Alexandrie (Egypte). — 1904.
* LALOY (Louis), docteur ès lettres, rue des Capucins, Bellevue (S.-et-O.). — 1897.
LAMPAKIS (Georges), directeur du musée des antiquités chrétiennes et professeur à l'Université, 17, rue Charitos, Athènes. — 1908.
LASCARIDIS (Spiridion), docteur en médecine, rue de la gare de Ramleh, Alexandrie (Egypte). — 1900.
LAURENT (Joseph), chargé de cours à la Faculté des Lettres, maire de Nancy, 147, rue Jeanne d'Arc, à Nancy. — 1895.
LA VILLE DE MIRMONT (H. de), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des Lettres, 115, rue Mazarin, à Bordeaux. — 1888.
LAZZARO (Cléon H.), directeur de la Banque d'Orient à Salonique. — 1912.
* LAZZARO (Périclès-H.), vice-consul des États-Unis, à Salonique. — — 1894.
* LEBÈGUE (Henri), chef des travaux paléographiques à l'Ecole des Hautes-Etudes, 95, boulevard Saint-Michel, Ve. — 1888.
* LE BRET (Mme Paul), 148, boulevard Haussmann, VIIIe. — 1899.
* LECHAT (Henri), correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des Lettres, 22, quai Gailleton, Lyon. — 1891.
* LECOMTE (Ch.), négociant, 5, rue d'Uzès, IIe. — 1875.
LÉCRIVAIN (Ch.), professeur à l'Université, 37, rue des Chalets, Toulouse. — 1912.
LEFEBVRE (Gustave), ancien membre de l'Ecole d'Athènes, inspecteur en chef du service des antiquités d'Egypte à Assiout (Haute-Egypte). — 1904.
LEGRAND (Adrien), agrégé de l'Université, 225, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine). — 1890.
LEGRAND (Philippe-Ernest), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des Lettres, 60, avenue de Noailles, Lyon. — 1892.
* LELARGE (Pierre), 11, rue Bonhomme, Reims. — 1907.
LELIOUX (Armand), chef du service de la sténographie au palais du Sénat, 15, rue de Vaugirard. — 1879.
* LEREBOULLET (Dr Léon), membre de l'Académie de médecine, 44, rue de Lille. — 1872.
LEROUX (Ernest), éditeur, 28, rue Bonaparte. — 1887.
* LEROUX (Gabriel), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 46, rue de Ruat, à Bordeaux (Gironde). — 1911.
LE ROUX (Henri), directeur honoraire à la préfecture de la Seine, 18, rue des Marronniers, Paris-Passy. — 1897.

LESQUIER (Jean), docteur ès-lettres, membre de l'Institut français d'archéologie orientale au Caire, chez Mme Lesquier, 3, rue du Bouteillier, Lisieux (Calvados). — 1908.
* LÉTIENNE (Dr), Clos Myrième, Louveciennes, Seine-et-Oise. — 1906.
LÉVY (Georges-Raphaël), 3, rue de Noisiel (rue Spontini) XVIe. — 1888.
LEVY (Isidore), directeur-adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes, 4, rue Adolphe-Focillon, XIVe. — 1909.
* LÉVY (Mme Paul), 16, rue Adolphe-Yvon, Paris-Passy. — 1910.
LIARD (Louis), vice-recteur de l'Académie de Paris, 5, rue de la Sorbonne, Ve. — 1884.
LIMPRITIS, avocat, à Alexandrie (Egypte). — 1877.
LOIZON (J.), président honoraire de Tribunal, 22, rue de Russie, Tunis. — 1904.
* LOUBAT (duc de), associé correspondant de l'Institut, 53, rue Dumont-d'Urville, XVIe. — 1903.
* LUR-SALUCES (comte de), 10, rue Dumont-d'Urville, XVIe. — 1895.
LYCÉE CHARLEMAGNE, 101, rue Saint-Antoine. — 1896.
LYCÉE LOUIS-LE-GRAND, 123, rue Saint-Jacques, Ve. — 1907.

* MACMILLAN (Georges-A.), éditeur, St Martin's Street, London W.-C. — 1878.
MAGNE (Lucien), professeur à l'Ecole des Beaux-Arts et au Conservatoire National des Arts et Métiers, inspecteur général des Monuments historiques, 6, rue de l'Oratoire. — 1905.
* MAISONNEUVE (Jean), libraire, 3, rue du Sabot, VIe. — 1875.
* MANOUSSI (Démétrius de), 11, rue Villebois-Mareuil, XVIIe. — 1869.
MANTADAKIS (P.), professeur au gymnase Avéroff, Alexandrie (Egypte). — 1903.
* MANUSSI (Constantin de), à Athènes. — 1869.
MARCHEIX, ancien bibliothécaire de l'Ecole des Beaux-Arts, 47, rue de Vaugirard. — 1885.
MARESTAING (Pierre), 17, boulevard Flandrin, XVIe. — 1902.
MARGUERITE-DE-LA-CHARLONIE, ingénieur des arts et manufactures, 21, rue Bonaparte. — 1903.
MARINO (Miltiade), rue de Patissia, à Athènes. — 1873.
MARTHA (Jules), professeur à la Faculté des Lettres, 16, rue de Bagneux. — 1881.
MARTINI (Edgar), professeur à l'Université, Leipzig, Gottschedstrasse, 22 2. — 1904.
* MARTROYE (François), docteur en droit, 131, boulevard Saint-Germain. — 1910.
* MASPERO (G.), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, directeur général du service des antiquités et des musées Egyptiens, Le Caire. — 1877.
MASQUERAY (P.), professeur à la Faculté des Lettres, 32, rue Emile Fourcaud, Bordeaux. — 1893.
MATHIS (J.), professeur au Lycée, 2, rue des Jardins, Nîmes (Gard). — 1908.
* MAURICE (Jules), membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, 10, rue Crevaux, XVIe. — 1902.

MAURY, professeur à la Faculté des Lettres, 75, avenue de Lodève, Montpellier. — 1895.
* MAVRO (Spiridion), Athènes. — 1873.
* MAVROMICHALIS (Kyriacoulis P.), ancien ministre, à Athènes. — 1888.
MAVROYENI-BEY (Démétrius), ancien consul général de Turquie, à Marseille, 89, cours Pierre Puget. — 1891.
* MAXIMOS (P.), à Odessa. — 1879.
MAY (G.), professeur à la Faculté de Droit, Paris, 12, rue de Longchamp. — 1904.
* MAZON (Paul), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 9, rue Mazarine. — 1902.
* MEILLET (Antoine), professeur au Collège de France, directeur-adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes, 65, rue d'Alésia, XIVe. — 1908.
MÉLY (F. de), membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, 26, rue de la Trémoïlle. — 1894.
MÉNARDOS (Dr Simos), University Lecturer ou Byzantine and Modern Greek, 167, Iffley Road, Oxford. — 1907,
MENDEL (Gustave), ancien membre de l'Ecole d'Athènes, 11, rue Serkis, Constantinople, Péra. — 1902.
MENGOLA (D.), avocat, à Alexandrie (Egypte). — 1887.
MÉRIDIER (Louis), docteur ès lettres, professeur-adjoint à la Faculté des Lettres, 2, rue Paul-Lacroix, Montpellier. — 1906.
MESSINESI (Léonce), 40, rue François Ier. — 1903.
MEUNIER (l'abbé J.-M.), docteur ès lettres, directeur de l'Institution du Sacré-Cœur, Corbigny (Nièvre). — 1895.
* MEYER (Paul), membre de l'Institut, directeur de l'Ecole des Chartes, 16, avenue de Labourdonnais, VIIe. — 1884.
MEYLAN-FAURE, professeur à l'Université, clos du Matin, Valentin, 44, Lausanne. — 1904.
MÉZIÈRES (Alfred), de l'Académie française, professeur honoraire de la Faculté des Lettres, sénateur, 57, boulevard Saint-Michel, Ve. — 1867.
MICHAELIDIS (C. E.), Rally brothers agency, Hull, — 1890.
MICHEL (Ch.), correspondant de l'Institut, professeur à l'Université, 42, avenue Blonden, à Liège. — 1893.
* MICHON (Etienne), conservateur-adjoint au musée du Louvre, professeur à l'Ecole de Louvre, 26, rue Barbet-de-Jouy. — 1893.
MILHAUD (Gaston), professeur à la Faculté des Lettres, 25, rue Humboldt, XIVe. — 1913.
MILLET (Gabriel), directeur-adjoint à l'École des Hautes-Études, 34, rue Hallé, XIVe. — 1896.
* MILLIET (Paul), 95, boulevard Saint-Michel. — 1889.
* MONCEAUX (Paul), professeur au Collège de France, 12, rue de Tournon. — 1885.
* MORIN-JEAN, 33 bis, boulevard de Clichy. — 1912.
MOSSOT, professeur honoraire, 5, rue Claude-Chahu, XVIe. — 1887.
MOT (Jean de), attaché aux musées de Bruxelles, au Musée du Cinquantenaire, Bruxelles. — 1901.
MUSÉE (le) du Cinquantenaire, Bruxelles. — 1905.
MUTIAUX (E.), 66, rue de la Pompe, Paris-Passy. — 1898.

NAVARRE (O.), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des Lettres 57, boulevard Armand Duportal, Toulouse. — 1895.
* NEGROPONTE (Dimitrios), à Taganrog (Russie). — 1869.
* NEGROPONTES (Ulysse), 67, avenue Victor Hugo. — 1890.
NÉNOT, membre de l'Institut, architecte de la Sorbonne, 17, rue de la Sorbonne. — 1908.
* NICOLAU D'OLWER (Dr Luis), professeur à la Faculté de philosophie et lettres, avocat, Escudillers, 70, 1e, Barcelone. — 1911.
NICOLE (Jules), professeur à la Faculté des Lettres, 9, chemin des Roches, Genève. — 1891.
* NICOLOPOULO (Jean-G.), 66, rue de Monceau VIIIe. — 1884.
NOAILLES (Pierre), docteur en droit, 49, boulevard Saint-Germain. — 1900.
* NOLHAC (Pierre de), conservateur du Musée national de Versailles, au Palais de Versailles. — 1888.
* NORMAND (Ch.), directeur de la Revue *L'ami des monuments et des arts*, président de la Société des Amis des monuments parisiens, ancien hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine. — 1889.

OFFORD (Joseph), 94, Gloucester Road, South Kensington, London S. W. — 1907.
* OLIVIER (Adolphe), 6, rue de Maubeuge, IXe. — 1907.
* OMONT (H.), membre de l'Institut, conservateur du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, 17, rue Raynouard, XVIe. — 1884.
ORMESSON (comte d'), ambassadeur de France, 7, rue Lamennais. — 1911.
OURSEL (Paul), Consul général de France, 68, boulevard Malesherbes, VIIIe. — 1867.

PAGONIS (C.-Th.) professeur au gymnase Avéroff, à Alexandrie (Egypte). — 1899.
* PAISANT (Alfred), président honoraire du tribunal civil, 35, rue Neuve, à Versailles. — 1871.
* PAIX-SÉAILLES (Charles), 278, boulevard Raspail. — 1896.
PANDÉLIDÈS (Christos), professeur au Gymnase Avéroff, Alexandrie (Egypte). — 1913.
* PAPADIMITRIOU (Sinodis), professeur à l'Université d'Odessa. — 1893.
PAPAGEORGIOS (Sp.), professeur de théologie à Corfou. — 1911.
PAPAVASSILIOU (G.), professeur à Athènes, 20, rue Aréos. — 1889.
PARIS (Pierre), professeur à la Faculté des Lettres, correspondant de l'Institut, à Bordeaux. — 1894.
PARMENTIER (Léon), professeur à l'Université de Liège, à Hamoir-sur-Ourthe (Belgique). — 1895.
* PASPATI (Georges), à Athènes. — 1888.
PATON (W.-R.), Vathy, île de Samos. — 1896.
PEINE (Louis), professeur au lycée Louis-le-Grand, 5, rue Latran. — 1894.
PELLETIER (François), professeur à l'Université de Laval, Québec (Canada). — 1902.

Pepin Lehalleur (Adrien), 7, rue Nitot. — 1880.
Pepin Lehalleur (Mlle Simonne), 48, rue de la Victoire, IXe. — 1912.
Perdrizet (Paul), docteur ès lettres, professeur d'archéologie et histoire de l'art à la Faculté des Lettres, 4, avenue de la Garenne, Nancy. — 1889.
Péreire (Henry), 33, boulevard de Courcelles. — 1890.
Pernot (Hubert), docteur ès lettres, 7, rue du Clos d'Orléans, Fontenay-sous-Bois (Seine). — 1900.
Perrot (Georges), secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Palais de l'Institut, 25, quai Conti. — 1867.
* Persopoulo (Nicolas), Trébizonde, Mer Noire, poste restante. — 1873.
* Petitjean (J.), professeur au lycée Condorcet, 32, rue Ernest Renan. — 1893.
Petridis (Dr A.-P.), chirurgien de l'hôpital grec, 15, rue Nebi Danial, Alexandrie (Egypte). — 1903.
* Peyre (Roger), professeur honoraire, 13, rue Jacob. — 1879.
Pharmakowsky (B.), membre de la commission impériale archéologique, Palais impérial d'hiver, à Saint-Pétersbourg. — 1898.
Picard (Alphonse) fils, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte. — 1870.
Picard (Georges), 2 *bis*, rue Benouville. — 1903.
Pichon (René), docteur ès lettres, professeur au lycée Henri IV, 142, boulevard Montparnasse. — 1903.
Pierrotet (Paul), directeur de Sainte-Barbe, place du Panthéon, Ve. — 1903.
Pisanis (Jean), professeur à Alexandrie (Egypte). — 1899.
* Pispas (B.), rue Richelieu, à Odessa. — 1879.
Plassart (André), membre de l'Ecole française d'Athènes.
* Poinsot (Mlle), 5, rue de Vitry, Alfortville (Seine). — 1901.
* Pottier (Edmond), professeur à l'Ecole du Louvre, conservateur-adjoint des Musées nationaux, membre de l'Institut, 72, rue de la Tour, Paris-Passy. — 1884.
Psichari (Jean), professeur à l'Ecole des Langues orientales vivantes, directeur d'études à l'Ecole des Hautes-Etudes, 48, rue de l'Eglise, XVe. — 1879.
* Puech (Aimé), professeur à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 1, rue du Val-de-Grâce. — 1892.

Radet (G.), doyen de la Faculté des Lettres, 9 *bis*, rue de Cheverus, Bordeaux. — 1890.
Rados (Constantin N.), secrétaire général de la Société historique et ethnographique de Grèce à Paris, 41, rue Monge. — 1912.
Raingeard, agrégé des lettres, professeur au Lycée, Nantes, Loire-Inférieure. — 1906.
Ralli frères, négociants, 12, allées des Capucines, à Marseille. — 1867.
Raphael (Paul), 25, avenue Kléber, XVI. — 1907.
Ravaisson Mollien (Charles), conservateur honoraire au musée du Louvre, 104, avenue de Gravelle, St-Maurice (Seine). — 1898.

RECORDON (Edouard), professeur, Clos Daisy, à Corseaux, près Vevey (Suisse). — 1906.
* REINACH (Adolphe), 31, rue de Berlin, VIIIe. — 1906.
* REINACH (Joseph), député, 6, avenue Van-Dyck, VIIIe. — 1888.
* REINACH (Salomon), membre de l'Institut, conservateur du musée gallo-romain de Saint-Germain-en-Laye, à Paris, 4, rue de Traktir. — 1878.
* REINACH (Théodore), député, membre de l'Institut, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, 9, rue Hamelin. — 1884.
* RENAULD (Emile), professeur au collège Rollin, avenue Trudaine, IXe, Paris. — 1902.
RENKIN (Mlle S.), diplômée de l'Ecole des Langues orientales vivantes, 51, rue du Château, à Neuilly-sur-Seine. — 1913.
RICCI (Seymour de), 7, rue Edouard Detaille, XVIIe. — 1901.
RICHARD (Louis), sous-bibliothécaire à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, 50, rue des Belles-Feuilles, XVIe. — 1888.
RIVAUD, professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, 23, rue Arsène Orillard, à Poitiers. — 1908.
ROBERTI (A.), professeur honoraire, 13, rue de l'Abbatiale, à Bernay (Eure). — 1873.
ROBIN (L.), docteur ès-lettres, professeur à la Faculté des lettres, 5, impasse Beuvrelu, Caen. — 1908.
* RODOCANACHI (Michel-E.), négociant. — 1867.
ROMAIN (Mlle Yvonne de), rue de Morat, Fribourg (Suisse). — 1911.
ROMANOS (Athos), ministre de Grèce à Paris, 17, rue Auguste Vacquerie, XVI. — 1891.
* ROTHSCHILD (baron Edmond de), membre de l'Institut, 41, rue du faubourg Saint-Honoré. — 1884.
ROUJON (Henry), secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, au Palais de l'Institut, 25, quai Conti. — 1904.
ROUSSEL, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, 14, rue de la Faïencerie, Nancy. — 1913.
ROUX (Ferdinand), ancien magistrat, avocat, à Javode près et par Issoire (Puy-de-Dôme). — 1887.
ROUX (René), étudiant à la Faculté des Lettres, 26, rue La Fayette, Versailles. — 1908.

SAKELARIDIS (Dimitri), à Alexandrie (Égypte). — 1888.
SALA (Mme la comtesse), 22, rue Clément Marot. — 1901.
* SARTIAUX (Félix), ingénieur à la Compagnie des chemins de fer du Nord, 108, rue Caulaincourt, XVIIIe. — 1909.
* SATHAS (Constantin), 34, rue Montaigne, VIIIe. — 1874.
* SAYCE (A. H.), professeur à l'Université d'Oxford, Queen's College. — 1879.
* SCARAMANGA (Pierre J.), 36, avenue du Roule, à Neuilly-sur-Seine. — 1872.
* SCHLEGEL (F.), commandant, 12, rue Broca. — 1906.
* SCHLUMBERGER (Gustave), membre de l'Institut, 29, avenue Montaigne, VIIIe. — 1888.
SÉCHAN (Louis), professeur au lycée, 4 *bis*, Faubourg-Saint-Jaume, Montpellier. — 1912.

* Segalá y Estalella (Dr Luis), professeur de langue et littérature grecques à la Faculté de philosophie et lettres de l'Université, Argüelles (Via Diagonal), 418, 3o, Barcelone. — 1908.

Senart (Emile), membre de l'Institut, 18, rue François Ier, VIIIe. — 1867.

Sensine (Henri), professeur à Lausanne (Suisse). — 1907.

Serefas (Athanasios D.), à Salonique. — 1905.

Serruys (Daniel), directeur-adjoint à l'Ecole des Hautes-Etudes, 2, rue Le Regrattier. — 1902.

Seure, agrégé des lettres, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, 16, avenue Elisée-Reclus (parc du Champ de Mars). — 1901.

* Shear (Mme Théodore Leslie), 468, Riverside Drive. New-York. — 1899.

* Sibien (Armand), architecte, 14, rue du Quatre-Septembre. — 1901.

Simone Brouwer (Dr F. de), professeur Vico II, Montecalvario, 2. Naples. — 1909.

* Sinadino (Michel), 1, rue des Fatimites, Alexandrie (Egypte). — 1886.

* Sinadino (Nicolas), 1, rue des Fatimites, Alexandrie (Egypte). — 1884.

Sinoir, professeur de première au lycée, Laval (Mayenne). — 1892.

Siotis (Dr), directeur de l'établissement hydrothérapique de Constantinople, 7, rue Télégraphe, Péra, Constantinople. — 1905.

Siret (Louis), ingénieur à Cuevas de Vera, par Almeria (Espagne). — 1909.

Skias (André N.), professeur à l'Université, 7, rue Valtetziou, à Athènes. — 1892.

Skliros (Georges-Eustache), Santa-Maura, Leucade, Grèce. — 1876.

Sorlin-Dorigny (A.), 32, avenue Félix Faure, VIIIe. — 1911.

Sotiriadis, professeur à l'Université, 21, rue Lucien, Athènes. — 1902.

Stamoulis (Anastase), négociant à Silimvria (Turquie). — 1874.

Stavridi (Jean), consul général de Grèce, 29, Cleveland Gardens, Hyde Park, London W. — 1908.

Stephanos (Clon), directeur du Musée d'anthropologie, rue Solon, 20, Athènes. — 1879.

Streit (Georges), professeur de droit international à l'Université d'Athènes. — 1894.

Sturel (René), professeur au lycée du Havre, 29, avenue de la Bourdonnais, Paris. — 1907.

Svoronos (J.-N.), directeur du musée numismatique, Athènes. — 1903.

Syllogue (le), Νέα Ζωή, à Alexandrie (Egypte). — 1907.

Tafrali, docteur ès-lettres, professeur à l'Université de Jassy (Roumanie). — 1910.

* Tannery (Mme Vve Paul). Brion-sur-Thouet (Deux-Sèvres) à Paris, 8, rue Stanislas). — 1907.

Terrier, professeur honoraire au lycée Condorcet, 9, rue du Val de Grâce, IXe. — 1878.

* Tougard (l'abbé Alb.), docteur ès lettres, bibliothécaire du petit séminaire, à Rouen. — 1867.

* Tourtoulon (baron de), 13, rue Roux-Alphéran, Aix (Bouches-du-Rhône). — 1869.
Trachilis (Stephanos) professeur à la Canée, Crète. — 1906.
* Travers (Albert), inspecteur général honoraire des postes et télégraphes de l'Hérault, 4 bis, rue Voltaire, Brest (Finistère). — 1885.
Triantaphyllidis (G. J.), 127, boulevard Malesherbes. — 1894.
* Tsacalotos (E.-D.), professeur au 1er gymnase Varvakion, à Athènes. — 1873.
Tsapalos, ingénieur des mines, 9, rue Saint-Senoch, Paris. — 1907.
* Typaldo-Bassia (A.), avocat à la Cour suprême, 20, rue Homère, Athènes. — 1895.

* Université d'Athènes. — 1868.

Vallette (Paul), professeur à l'Université, 1, avenue du Bois Rondel, Rennes (I.-et-V.). — 1910.
* Vasnier, greffier des bâtiments, Saint-Georges du Vièvre (Eure). — 1894.
Vassilakis (Dr Germanos), archimandrite supérieur de l'Église grecque de Paris, 7, rue Bizet, XVIe. — 1905.
Vatelot (S.), directeur du lycée gréco-français, 10, rue Mekteb, Péra-Constantinople — 1905.
* Vendryès (Joseph), chargé de cours à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 85, rue d'Assas. — 1903.
Venetocles (Dém.), directeur du lycée grec, a Alexandrie (Egypte). — 1879.
Vernet (Marcel), associé correspondant national des Antiquaires de France, 10, rue d'Offémont, XVIIe. — 1904.
Vianey (J.), docteur ès lettres, doyen de la Faculté des Lettres, rue Marcel de Serres, à Montpellier. — 1894.
* Vlasto (Antoine). — 1884.
Vogüé (marquis de), de l'Académie française, membre de l'Institut, ancien ambassadeur, 2, rue Fabert, VIIe. — 1875.
Volonaki (Michel D.), secrétaire général du ministère de l'Instruction publique, à Athènes. — 1909.
Vos (Luc de), 6, place de la Bourse. — 1908.
* Vucina (Emmanuel G.), 1, rue Xanthippe, à Athènes. — 1873.

Waltz (Pierre), maître de conférences à la Faculté des lettres, 6, rue d'Amboise, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme) — 1910.
Weill (Raymond), capitaine du génie, docteur ès lettres, 39, rue de Paris, à Elbeuf (Seine-Inférieure). — 1904.
Welter (H.), libraire, 4, rue Bernard-Palissy. — 1894.
* Woodhouse (W.-J.), M. A. Professor of Greek af the University of Sydney New South Wales (Australie). — 1910.
Wuhrer (Mlle Marie-Louise), 66, rue Gay-Lussac. — 1905.

* Xanthopoulos (Démétrius). — 1879.
Xanthoudidis (Etienne), éphore des antiquités, à Héracleion, île de Crète. — 1908.
* Xydias (Nicolas), artiste-peintre. — 1884.

Yon (Albert), agrégé des lettres, Ecole Normale supérieure, 45, rue d'Ulm. — 1911.

Zaïmis (Assemakis), à Athènes. — 1891.
Zalocosta (Pierre-N.), à Athènes. — 1886.
Zannas (Démétrius), à Salonique. — 1904.
Zarifi (Georges), chez M. Léonidas Zarifi, banquier, à Constantinople. — 1902.
Zarifi (Périclès), banquier, 10, rue du Coq, à Marseille. — 1867.

SOCIÉTÉS ET ÉCOLES CORRESPONDANTES

Athènes.

École française d'Athènes.
Institut archéologique allemand.
Société archéologique.
Syllogue des amis de l'instruction, le *Parnasse.*
Σύλλογος πρὸς διάδοσιν ὠφελίμων βιβλίων.

Auxerre.

Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Baltimore (États-Unis).

John Hopkin's University.

Besançon.

Société d'émulation du Doubs.

Boston.

Archæological Institute of America.

Bruxelles.

Société des Bollandistes.

Constantine.

Société archéologique du département de Constantine.

Constantinople.

Syllogue littéraire hellénique.
Institut archéologique russe.

Le Havre.

Société havraise d'études diverses.

Liverpool.

The Liverpool Institute of Archaeology.

Londres.

Society for the promotion of Hellenic studies.

Montpellier.

Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Nancy.

Académie de Stanislas.

Paris.

Société nationale des antiquaires de France.

Rome.

École française de Rome.

Senlis.

Comité archéologique.

Smyrne.

Musée et bibliothèque de l'École évangélique.

PÉRIODIQUES ÉCHANGÉS AVEC LA REVUE

Athènes.

Διάπλασις τῶν παίδων.
Ἑστία.
Παναθήναια.

Baltimore

American Journal of philology.

Bordeaux.

Revue des Études anciennes.

Leipzig.

Archiv für Religionswissenschaft.
Byzantinische Zeitschrift.

Lemberg.

Eos.

Liège.

Musée Belge.

New York.

American Journal of Archæology.

Paris.

Annales du musée Guimet.
Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction publique.
Revue critique d'histoire et de littérature.
Revue des questions historiques.

Rome.

Bessarione.
Bollettino dell' Istituto di diritto romano.
Bollettino d'arte del Ministero della P. Istruzione.

PRIX DÉCERNÉS

DANS LES CONCOURS DE L'ASSOCIATION

(1868-1913)

1868. Prix de 500 fr. M. Tournier, Édition de Sophocle.

— Mention honorable. M. Boissée, 9e vol. de l'édition, avec traduction française, de Dion Cassius.

1869. Prix de l'Association. M. H. Weil, Édition de sept tragédies d'Euripide.

— Prix Zographos. M. A. Bailly, *Manuel des racines grecques et latines.*

— Mention très honorable. M. Bernardakis, Ἑλληνικὴ γραμματική.

1870. Prix de l'Association. M. Alexis Pierron, Édition de l'Iliade.

— Prix Zographos. M. Paparrigopoulos, *Histoire nationale de la Grèce.*

1871. Prix de l'Association. M. Ch.-Émile Ruelle, Traduction des *Éléments harmoniques* d'Aristoxène.

— Prix Zographos. Partagé entre M. Sathas, Ἀνέκδοτα ἑλληνικά, Χρονικὸν ἀνέκδοτον Γαλαξειδίου, Τουρκοκρατουμένη Ἑλλάς, Νεοελληνικὴ φιλολογία, Νεοελληνικῆς φιλολογίας παράρτημα, et M. Valettas, Δονάλδσωνος ἱστορία τῆς ἀρχαίας ἑλληνικῆς φιλολογίας ἐξελληνισθεῖσα μετὰ πολλῶν προσθηκῶν καὶ διορθώσεων.

1872. Médaille de 500 fr. M. Politis, Μελέτη ἐπὶ τοῦ βίου τῶν νεωτέρων Ἑλλήνων.

1873. Prix de l'Association. M. Amédée Tardieu, Traduction de la Géographie de Strabon, tomes I et II.

— Médaille de 500 fr. M. A. Boucherie, Ἑρμηνεύματα et Καθημερινὴ ὁμιλία, *textes inédits attribués à Julius Pollux.*

— Médaille de 500 fr. M. A. de Rochas d'Aiglun, *Poliorcétique des Grecs; Philon de Byzance.*

— Prix Zographos. M. Coumanoudis (É.-A.), Ἀττικῆς ἐπιγραφαὶ ἐπιτύμβιοι.

— Médaille de 500 fr. M. C. Sathas, *Bibliotheca graeca medii aevi.*

1874. Prix de l'Association. M. C. Wescher, *Dionysii Byzantii de navigatione Bospori quae supersunt, graece et latine.*

— Prix Zographos. M. Émile Legrand, *Recueil de chansons populaires grecques publiées et traduites pour la première fois.*

— Mention très honorable. M. E. Filleul, *Histoire du siècle de Périclès.*

— Mention très honorable. M. Alfred Croiset, *Xénophon, son caractère et son talent.*

1875. Prix de l'Association. Partagé entre M. C. Sathas, *Mich. Pselli Historia byzantina et alia opuscula*, et M. Petit de Julleville, *Histoire de la Grèce sous la domination romaine.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Miliarakis, Κυκλαδικά, et M. Margaritis Dimitza, Ouvrages relatifs à l'histoire de la Macédoine.

1876. Prix de l'Association. Partagé entre M. Lallier, Thèses pour le doctorat ès lettres : 1° *De Critiae tyranni vita ac scriptis;* 2° *Condition de la femme dans la famille athénienne au Vᵉ et au IVᵉ siècles avant l'ère chrétienne*, et M. Phil. Bryennios, Nouvelle édition complétée des lettres de Clément de Rome.

— Prix Zographos. MM. Coumanoudis et Castorchis, directeurs de l''Αθήναιον.

1877. Prix Zographos. MM. Bayet et Duchesne, *Mission au mont Athos.*

1878. Prix de l'Association. Partagé entre M. Aubé, Restitution du Discours Véritable de Celse traduit en français, et M. Victor Prou, Édition et traduction nouvelle de la Chirobaliste d'Héron d'Alexandrie.

— Prix Zographos. Le *Bulletin de correspondance hellénique.*

1879. Prix de l'Association. M. E. Saglio, directeur du *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.*

— Prix Zographos. M. P. Decharme, *Mythologie de la Grèce antique.*

1880. Prix de l'Association. M. Ex. Caillemer, *Le droit de succession légitime à Athènes.*

— Prix Zographos. M. Henri Vast, *Etudes sur Bessarion.*

1881. Prix de l'Association. M. F. Aug. Gevaert, *Histoire et théorie de la musique dans l'antiquité.*

— Prix Zographos. M. A. Cartault, *La trière athénienne.*

1882. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max. Collignon, *Manuel d'archéologie grecque*, et M. V. Prou, *Les théâtres d'automates en Grèce*, au IIᵉ siècle de notre ère.

— Prix Zographos. Partagé entre M. J. Martha, Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Sacerdoces athéniens*, et M. P. Girard, Thèse pour le doctorat ès lettres sur l'*Asclépiéion d'Athènes.*

1883. Prix de l'Association. Partagé entre M. Maurice Croiset, *Essai sur la vie et les œuvres de Lucien*, et M. Couat, *La poésie alexandrine sous les trois premiers Ptolémées.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Contos, Γλωσσικαὶ παρατηρήσεις ἀναφερόμεναι εἰς τὴν νέαν ἑλληνικὴν γλῶσσαν, et M. Emile Legrand, *Bibliothèque grecque vulgaire*, t. I, II, III.

1884. Prix de l'Association. Partagé entre M. Max Bonnet, *Acta Thomae, partim inedita*, et M. Victor Henry. Thèse pour le doctorat ès lettres sur l'*Analogie en général et les formations analogiques de la langue grecque.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Auguste Choisy, *Études sur l'architecture grecque*, et M. Edmond Pottier, Thèse pour le doctorat ès lettres sur les *Lécythes blancs attiques.*

1885. Prix de l'Association. M. Salomon Reinach, *Manuel de philologie classique.*

— Prix Zographos. M. Olivier Rayet, *Monuments de l'art antique.*

1886. Prix de l'Association. *Le Syllogue littéraire hellénique de Constantinople.* Recueil annuel.

— Prix Zographos. Partagé entre M. Amédée Hauvette, *De archonte rege ; — Les Stratèges athéniens*, thèses pour le doctorat ès lettres, et M. Bouché-Leclercq, *Traduction des ouvrages d'Ernest Curtius, J.-G. Droysen* et *G.-F. Hertzberg sur l'histoire grecque.*

1887. Prix de l'Association. Partagé entre M. Albert Martin, Thèse pour le doctorat ès lettres sur *les Cavaliers athéniens*, et M. Paul Monceaux, Thèses *De Communi Asiae provinciae* et sur les *Proxénies grecques.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Papadopoulos-Kerameus, Ouvrages divers sur l'antiquité grecque, et Paul Tannery, Ouvrages et opuscules sur l'histoire de la science grecque.

1888. Prix de l'Association. M. Homolle, Thèses pour le doctorat ès lettres, *Les archives de l'intendance sacrée à Délos. — De antiquissimis Dianae simulacris deliacis.*

— Prix Zographos. Ἑστία, revue hebdomadaire dirigée par M. Cazdonis.

— Mention très honorable. M. Cucuel, *Essai sur la langue et le style de l'orateur Antiphon*; *Œuvres complètes de l'orateur Antiphon*. traduction française.

— Mention très honorable. M. l'abbé Rouff, *Grammaire grecque* de Koch, traduction française.

1889. Prix de l'Association. M. Henri Omont, *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Ch. Diehl, *Études sur l'administration byzantine dans l'exarchat de Ravenne*, et M. Spyridon Lambros, Κατάλογος τῶν ἐν ταῖς βιβλιοθήκαις τοῦ Ἁγίου Ὄρους ἑλληνικῶν κωδίκων.

1890. Prix de l'Association. M. G. Schlumberger, *Un empereur byzantin au xe siècle. Nicéphore Phocas.*

— Prix Zographos. M. Miliarakis, Νεοελληνικὴ γεωγραφικὴ φιλολογία (1800-1889).

1891. Prix de l'Association. M. Edmond Pottier, *Les statuettes de terre cuite dans l'antiquité.*

— Prix Zographos. Partagé entre M. Sakkélion, Βιβλιοθήκη Πατμιακή, et M. Latyschev, *Inscriptiones graecae orae septentrionalis Ponti Euxini.*

1892. Prix de l'Association. Partagé entre M. Costomiris, *Livre XII d'Aétius inédit*, M. P. Milliet, *Etudes sur les premières périodes de la céramique grecque*, et M. A.-N. Skias (Περὶ τῆς κρητικῆς διαλέκτου).

— Prix Zographos. Partagé entre M. l'abbé Batiffol, Thèse sur *l'abbaye de Rossano*, et autres travaux de paléographie grecque, et M. Svoronos, *Numismatique de la Crète ancienne.*

— Prix Zappas. MM. les abbés Auvray et Tougard, *Édition critique de la petite catéchèse* de Saint Théodore Studite.

1893. Prix Zographos. Partagé entre M. Georges Radet, *De coloniis a Macedonibus in Asiam cis Taurum deduclis* et *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*, thèses pour le doctorat ès lettres, et M. Jean Dupuis, *Théon de Smyrne*, texte et traduction.

— Prix Zappas. M. Nicole, *Les Scolies genevoises de l'Iliade* et *Le Livre du préfet.*

1894. Prix Zographos. Partagé entre M. Tsountas, Μυκῆναι καὶ μυκηναῖος πολιτισμός, et M. Clerc, *De rebus Thyatirenorum* et *Les Métèques athéniens*, thèses pour le doctorat ès lettres.

— Prix Zappas. M. Cavvadias. Γλυπτὰ τοῦ ἐθνικοῦ Μουσείου, κατάλογος περιγραφικός, I et *Fouilles d'Épidaure*, I.

1895. Prix Zographos. M. A. Bailly, *Dictionnaire grec-français.*

— Prix Zappas. M. V. Bérard, *De l'origine des cultes arcadiens*, (Bibl. Ec. fr. de Rome et d'Athènes, fasc. 67), thèse pour le doctorat ès lettres.

1896. Prix Zographos. S. E. Hamdy Bey et M. Th. Reinach, *Une nécropole royale à Sidon.*

— Prix Zappas. M. Paul Masqueray, *De tragica ambiguitate apud Euripidem* et *Théorie des formes lyriques de la tragédie grecque*, thèses pour le doctorat ès lettres.

1897. Prix Zographos. Partagé entre MM. Defrasse et Lechat, *Épidaure, restauration et description des principaux monuments du sanctuaire d'Asclépios*, et M. Beauchet, *Histoire du droit privé de la république athénienne.*

— Prix Zappas. M. Maurice Emmanuel, *De saltationis disciplina apud Graecos* et *Essai sur l'orchestique grecque*, thèses pour le doctorat ès lettres.

— Médaille d'argent. M. de Ridder, *De ectypis quibusdam quae falso vocantur argivo-corinthiaca* et *De l'idée de la mort en Grèce à l'époque classique* (Thèses pour le doctorat ès lettres) et *Catalogue des bronzes trouvés sur l'Acropole d'Athènes.*

1898. Prix Zographos. Partagé entre M. D. C. Hesseling, *Les cinq livres de la loi (le Pentateuque)*, traduction en néo-grec et M. Hilaire Vandaele, *Essai de syntaxe historique : l'optatif grec.*

— Prix Zappas. Le Δελτίον τῆς ἱστορικῆς καὶ ἐθνολογικῆς ἑταιρίας τῆς Ἑλλάδος.

1899. Prix Zographos. Partagé entre M. Ardaillon, *Les mines du Laurion dans l'antiquité* (Thèse pour le doctorat ès lettres), et M. Ph.-E. Legrand, *Etude sur Théocrite* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Miliarakis, Ἱστορία τοῦ βασιλείου τῆς Νικαίας καὶ τοῦ δεσποτάτου τῆς Ἠπείρου.

1900. Prix Zographos. Partagé entre M. Charles Michel, *Recueil d'inscriptions grecques*, et M. Gustave Fougères, *De Lyciorum communi* et *Mantinée et l'Arcadie orientale* (Thèses pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Politis, Μελέται περὶ τοῦ βίου καὶ τῆς γλώσσης τοῦ ἑλληνικοῦ λαοῦ. Παροιμίαι. Τόμος Α' (fascicules 68-71 de la bibliothèque Marasly).

1901. Prix Zographos. Partagé entre M. Navarre, *Essai sur la rhétorique grecque* (Thèse pour le doctorat ès lettres), et M. Ouvré, *Les formes littéraires de la pensée grecque.*

— Prix Zappas. M. G. Millet, *Le Monastère de Daphni.*

1902. Prix Zographos. Partagé entre M. Couvreur, *Hermiae Alexandrini in Platonis Phaedrum scholia* et M. A. Joubin, *La sculpture grecque entre les guerres médiques et l'époque de Périclès* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Svoronos, Ἑρμηνεία τῶν μνημείων τοῦ Ἐλευσινιακοῦ μυστικοῦ κύκλου καὶ τοπογραφία Ἐλευσῖνος καὶ Ἀθηνῶν.

1903. Prix Zographos. Partagé entre M. Hatzidakis, Ἀκαδημεικὰ ἀναγνώσματα T. I. (Bibl. Marasly, fascicules 175-178) et M. Paul Mazon, *L'Orestie d'Eschyle.*

— Prix Zappas. Le général de Beylié, *L'Habitation byzantine.*

1904. Prix Zographos. Partagé entre M. Carra de Vaux, *Les mécaniques ou l'élévateur d'Héron d'Alexandrie* et *Le livre des appareils pneumatiques et des machines hydrauliques de Philon*, et M. de Ridder, *Catalogue des vases peints de la Bibliothèque Nationale.*

— Prix Zappas. Le Σύλλογος πρὸς διάδοσιν ὠφελίμων βιβλίων.

— Médaille d'argent. T. Stickney, *Les sentences dans la poésie grecque d'Homère à Euripide* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Médaille d'argent. M. Colardeau, *Épictète* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

1905. Prix Zographos. Partagé entre MM. G. Glotz, *La solidarité de la famille dans le droit criminel en Grèce* (Thèse pour le doctorat ès lettres) et M. L. Laloy, *Aristoxène de Tarente, disciple d'Aristote, et la musique dans l'antiquité* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Alexandre Pallis, Ὁμήρου Ἰλιάς.

— Prix exceptionnel, M. Vendryès, *Traité d'accentuation grecque.*

— Médaille d'argent, M. V. Chapot, *La province romaine proconsulaire d'Asie.*

1906. Prix Zographos. Partagé entre MM. Bourguet, *L'administration financière du sanctuaire pythique au* IVe *siècle avant J.-C.* (Thèse pour le doctorat ès lettres) et M. Colin, *Rome et la Grèce de 200 à 146 avant J.-C.* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Cavallera, *S. Eustathii episcopi Antiocheni in Lazarum, Mariam et Martham homilia christologica.*

— Médaille d'argent. Le Λεξικὸν ἐγκυκλοπαιδικόν.

1907. Prix Zographos. Partagé entre MM. Cuny, *Le nombre duel en grec* (Thèse pour le doctorat ès lettres) et Méridier, *L'influence de la seconde sophistique sur l'œuvre de Grégoire de Nysse* et *Le philosophe Thémistius devant l'opinion de ses contemporains* (Thèses pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. Sp. Lambros, Νέος Ἑλληνομνήμων.

— Médaille d'argent. M. Adhémar d'Alès, *La théologie de saint Hippolyte.*

— Médaille d'argent. M. Adamantios Adamantiou, Τὰ Χρονικὰ τοῦ Μορέως.

1908. Prix Zographos. Partagé entre MM. G. Lefebvre, *Fragments d'un manuscrit de Ménandre* et M. J. Delamarre, *Inscriptiones Amorgi* (Inscriptiones Græcæ, vol. xii, fasc. 7).

— Prix Zappas. M. Léon Robin, *La théorie platonicienne des idées et des nombres d'après Aristote* et *La théorie platonicienne de l'Amour* (Thèses pour le doctorat ès lettres).

— Médaille d'argent. Simos Ménardos, Τοπωνυμικὸν τῆς Κύπρου.

— Médaille d'argent. Jean B. Pappadopoulos, *Théodore II Lascaris, empereur de Nicée* (Thèse pour le doctorat d'Université).

1909. Prix Zographos. Partagé entre MM. Hubert Pernot, *Girolamo Germano, grammaire et vocabulaire du grec vulgaire* et *Phonétique des parlers de Chio* (Thèses pour le doctorat ès lettres) et Paul Perdrizet, *Fouilles de Delphes* (tome V). *Monuments figurés.* (Petits bronzes, etc.)

— Prix Zappas. M. Grégorios Bernardakis, Λεξικὸν ἑρμηνευτικὸν τῶν ἐνδοξοτάτων Ἑλλήνων ποιητῶν καὶ συγγραφέων (Biblioth. Marasly).

— Médaille d'argent. M. Cavaignac, *Études sur l'histoire financière d'Athènes au ve siècle.* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Médaille d'argent. M. Dalmeyda, *Euripide, les Bacchantes.* Texte grec, éd. avec commentaire critique et explicatif (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Médaile d'argent. M. Eginitis, Τὸ κλῖμα τῆς Ἑλλάδος. Μέρος α' : τὸ κλῖμα τῶν Ἀθηνῶν. Μέρος β' : τὸ κλῖμα τῆς Ἀττικῆς.

— Médaille d'argent. M. G. Nicole, *Meidias et le style fleuri dans la céramique attique.*

1910. Prix Zographos, partagé entre MM. Pierre Boudreaux, édition des *Cynégétiques* d'Oppien et Waldemar Deonna, *Les Apollons archaïques.*

— Prix Zappas. M. Papadopoulo-Kerameus. Nombreuses publications de textes inédits; ouvrages divers.

— Prix exceptionnel. M. Paul Vallette, *De Oenomao lyrico* (Thèse latine pour le doctorat ès-lettres).

— Médaille d'argent. M. Germain de Montauzan, *La science et l'art de l'ingénieur aux premiers siècles de l'empire romain.*

— Médaille d'argent. M. René Sturel, *Jacques Amyot, traducteur des Vies parallèles de Plutarque.*

1911. Prix Zographos, partagé entre M. Gabriel Leroux, *La salle hypostyle de Délos*, et M. Papageorgiou, *Sophocle, Électre.* Texte grec, éd. avec commentaire critique et explicatif (coll. Zographos).

— Prix Zappas. M. Vlachoyannis, Ἀρχεῖα τῆς νεωτέρας ἑλληνικῆς ἱστορίας.

1912. Prix Zographos, partagé entre M. Jouguet, *La vie municipale dans l'Égypte romaine* et *Papyrus de Théadelphie* (thèses pour le doctorat ès-lettres) et M. Nicole, *Supplément au Catalogue des Vases peints du Musée d'Athènes.*

— Prix Zappas. M. Hépitès, Λεξικὸν ἑλληνογαλλικόν.

— Médaille d'argent. M. Brillant, *Les secrétaires athéniens.*

— Médaille d'argent. M. Georges Duhain, *Jacques de Tourreil, traducteur de Démosthène.*

— Médaille d'argent. M. Rouffiac, *Les Inscriptions de Priène et le grec du Nouveau Testament.*

— Médaille d'argent. M. Georges Lampakis, Δελτίον *de la Société d'archéologie chrétienne.*

— Mention très honorable. M. l'abbé Nau, publications diverses sur la diffusion des idées grecques en Orient.

1913. Prix Zographos, partagé entre M. Jean MASPERO, *Papyrus grec d'époque byzantine* et *Organisation militaire de l'Egypte byzantine*, et M. LESQUIER, *Les institutions militaires de l'Egypte sous les Lagides* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Prix Zappas. M. MAGNIEN, *Le futur grec* (Thèse pour le doctorat ès lettres).

— Médaille d'argent. M. TAFRALI (O.), *Thessalonique au* XIVe *siècle* et *Topographie de Thessalonique* (Thèses pour le doctorat ès lettres).

— Médaille d'argent. M. le colonel BOUCHER, L'*Anabase de Xénophon*, avec un commentaire historique et militaire.

ACTES DE L'ASSOCIATION

N° 422. Séance du 7 novembre 1912.

Présidence de M. Monceaux. — Le Président fait part à l'Association du décès de M. Ch.-E. Ruelle, administrateur honoraire de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, membre donateur de l'Association depuis 1869, lauréat de 1871, et collaborateur assidu de la *Revue* et des réunions du Comité. Le Président rappelle ses travaux et les liens étroits et anciens qui unissaient le défunt à l'activité de l'Association. Le Président exprime ensuite les regrets que causent à l'Association la perte de M. Joseph Demargne, ancien membre de l'École d'Athènes, signalé par ses fouilles de Lato, membre de l'Association depuis 1913, et maître de conférences à l'Université d'Aix, — celle aussi de M. l'abbé Bousquet, professeur de grec à l'Institut Catholique, membre donateur depuis 1897, — celle de M. Henri Graux, devenu en 1882 membre donateur de l'Association, en souvenir de son fils, le brillant philologue Ch. Graux, prématurément enlevé à la science, — celle de l'éminent philosophe Alfred Fouillée de l'Institut, exégète de Platon, et qui appartenait à l'Association depuis 1884, — enfin celle de M. Albert Martin, doyen honoraire et professeur de grec à l'Université de Nancy, auteur de la thèse sur les *Cavaliers athéniens*, couronnée par l'Association, membre ordinaire de l'Association depuis 1887.

Le Président fait part d'une invitation adressée à l'Association par l'Université Rice (Texas) qui convie l'Association à assister aux fêtes d'inauguration de cette nouvelle Université américaine. L'invitation étant arrivée pendant les vacances et après la date des fêtes, le Comité décide qu'un remerciement sera adressé à l'Université Rice par les soins du secrétaire de l'Association.

M. Glotz informe le Comité que M. A. Reinach, ayant donné au *Bulletin épigraphique* de la *Revue* une importance croissante, l'a constitué en une revue indépendante : la *Revue épigraphique*, qui comprendra aussi un bulletin d'épigraphie latine.

M. Th. Reinach commente une inscription publiée par M. Breccia dans la *Revue israélite d'Égypte*. Ce texte fait connaître une nouvelle synagogue d'Égypte, celle de la communauté juive de Xénéphyris, bourgade de la région d'Alexandrie. C'est la sixième qui est signalée en Égypte. L'inscription elle-même est la dédicace d'un pylone de synagogue; elle date du règne de Ptolémée Évergète II

Physcon (de 143 à 116 av. J.-C.). On y remarque la mention de deux προστάντων, sans doute équivalents aux προστάται ou chefs élus des communautés égyptiennes. Ici, il y a deux chefs, au lieu d'un Président unique ou d'un Conseil. A signaler aussi le nom d'*Achillion* d'un de ces προστάντες : les Juifs hellénisés, qui auraient répugné à se donner des noms tirés de ceux des grandes divinités helléniques, n'éprouvaient pas de scrupules à l'égard des simples héros.

MM. Monceaux, Glotz, Fougères présentent à ce sujet diverses observations.

M. Monceaux communique un *abraxas* de Carthage, dont l'inscription est difficilement intelligible.

N° 423. Séance du 5 décembre 1912.

Présidence de M. Monceaux.

Membre nouveau : M. Hesseling, professeur à l'Université de Leyde, présenté par MM. Pernot et Lebègue.

M. Ch. Normand entretient l'Association des restes d'un lit étrusque en bronze ayant appartenu à son père et qui fait partie aujourd'hui du « Musée du vandalisme » qu'il installe à l'Hôtel de Sully. Il explique comment il l'a reconstitué à l'aide des pièces d'applique qui décoraient les quatre pieds, les accoudoirs d'oreiller et les côtés longs. Ce lit provient de Corneto et peut être daté du VIe ou du Ve siècle av. J.-C. Les ornements se composent d'une feuille de bronze, de 0 m. 001 d'épaisseur, qui était plaquée sur une monture en bois; la décoration consiste en palmettes, rosaces, dessins incisés figurant peut-être des oiseaux ; des trous servaient peut-être de montures à des cabochons. M. Ch. Normand fait part des inquiétudes que lui inspire la conservation du métal qui s'effrite peu à peu, et il sollicite de l'Association des conseils pour remédier à cette destruction par le temps.

M. Ad. Reinach fait une communication sur l' « obole de Charon ». Dans l'explication classique de cette locution, il discerne la juxtaposition de deux idées : 1° la croyance à un nocher infernal ; 2° le fait qu'on donnait aux morts une pièce de monnaie. Ce rite, lié à la croyance, a donné l'explication courante : la pièce servait à payer le passage. Mais la conception de Charon nocher n'est pas très ancienne ; elle paraît représentée pour la première fois dans la *Nekyia* de Polygnote et n'est pas antérieure au VIe siècle. Charon, avant de passer au rang de nocher, a dû être un ancien dieu des Enfers chez les Préhellènes. Il est fils d'Ouranos et apparenté aux grandes divinités. Les bouches des Enfers sont appelées Χαρώνεια, avant d'être appelées Πλουτώνεια. L'importance de Charon dans la religion étrusque le désigne comme un grand dieu, ayant un type sans rapport avec le héros grec ; le Charon étrusque avec son nez aquilin en forme de bec, ses yeux d'oiseau et ses ailes, semble un ancien oiseau de proie anthropomorphisé, comme les Harpyes ; enfin, dans la Grèce moderne il survit comme dieu de la mort. — L'origine de l' « obole à Charon » s'explique par une idée apotropaïque : le morceau de métal était une amulette, destinée à empêcher l'âme du mort d'être ravie par les mauvais génies, au moment où elle s'exhale par la bouche ; le bronze en particulier avait des vertus de talisman. Aujourd'hui on met une pièce de monnaie ou un tesson dans la main du mort pour payer les τελώνεια, gardiens des portes infernales ou célestes.

M. Th. Reinach objecte : 1° que l'obole à Charon est toujours une monnaie d'argent ; 2° que le fait de la déposer dans la bouche du mort s'explique par l'usage courant, attesté par Aristophane, de se servir de la bouche comme de porte-monnaie.

MM. Pottier, Glotz, Pernot présentent diverses observations et contestent que le Charon étrusque puisse être assimilé à un oiseau de proie funèbre.

N° 424. Séance du 9 janvier 1913.

Présidence de M. Monceaux. — M. Michon, Vice-Président, exprime au nom de l'Association les compliments de celle-ci à l'adresse de son Président, M. Paul Monceaux, élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. M. Monceaux remercie, en constatant que le fauteuil de la présidence porte bonheur aux candidatures académiques de ceux qui l'occupent.

Membres décédés. — M. Ad. Mallet, chef de bureau au Ministère de l'Instruction Publique, membre ordinaire de l'Association depuis 1897; M. Alph. Willems, professeur à l'Université de Bruxelles, membre de l'Association depuis 1905.

Membres nouveaux. — MM. Maurice Brillant, élève diplômé de l'École des Hautes-Études, présenté par MM. Puech et Lebègue; Myrtilos Apostolidis et Christos Pantelidis, professeurs au gymnase Avéroff, présentés par MM. Paléologue Georgiou et Lebègue.

M. ~~Baucher~~ étudie une série de vases grecs faisant partie des collections de M. ~~Saint-Ferréol~~ à Uriage. Il décrit les types et pièces les plus remarquables du catalogue qu'il a dressé de cette collection, notamment des amphores panathénaïques, dont l'une figurant le combat d'Héraklès et de l'Hydre semble bien une œuvre moderne, inspirée d'un bas relief Campana, des coupes, des rhytons, une hydrie qui rappelle le style d'Euphronios. Henri Boucher de Saint-Ferréol

M. Pottier remercie de la découverte qu'a faite M. Baucher de cette collection céramique jusqu'ici inconnue. Elle contient des vases qui méritent d'être mis en lumière, notamment l'hydrie figurant la dispute du trépied entre Héraclès et Apollon. Ce vase est certainement l'œuvre d'un maître du ve siècle av. J.-C.; mais il ne saurait être attribué à Euphronios; il est à rapprocher d'une coupe de Berlin. Quant au vase panathénaïque figurant Héraklès et l'hydre, il est tout à fait suspect.

M. Pernot entretient l'Association d'un travail de M. Hesseling sur le personnage d'Admète dans la littérature grecque moderne. Dans un cycle de soixante-douze chansons populaires sur la mort de Dégénis Acritas, quatre développent le thème suivant : Jannis se prépare à voir ses noces, mais Charon se tient à la porte pour prendre son âme. Jannis lui offre une lutte dont sa vie, à lui Jannis, sera l'enjeu. Il invoque saint Georges : celui-ci, de la part de Dieu, lui conseille de demander à son père de lui céder la moitié des trente ans qui lui restent à vivre. Le père refuse, puis la mère; seule, sa fiancée consent au partage des années : le couple célèbre alors ses noces. Ces quatre chansons, originaires de la côte méridionale de la Mer Noire, rappellent la légende de l'*Alceste* d'Euripide. Mais on ne doit pas conclure de cette ressemblance à une influence littéraire directe de l'œuvre d'Euripide; car il y a aussi des divergences essentielles. Dans Euripide, les faits se passent longtemps après le mariage d'Admète et le sacrifice

d'Alceste est complet. Il semble donc qu'on ait dans les quatre chansons l'écho d'une tradition orale antérieure à celle qu'Euripide a recueillie : dans cette tradition, la mort d'Admète était fixée au moment de son mariage, et il obtenait d'Alceste le partage des années qu'elle avait encore à vivre.

Ottfried Müller et Wilamowitz ont interprété le personnage d'Admète comme une hypostase du dieu des enfers, Ἄδμητος ou Ἀδάμαστος, l'Indompté. C'est à ce titre qu'il aurait eu Apollon pour serviteur, cette servitude étant une atténuation de la légende de la mort du dieu. M. Hesseling conteste cette assimilation d'Admète à Hadès. Il explique la glose d'Hésychius : Ἀδμήτου κόρη · ἡ Ἑκάτη, par une erreur de texte, qu'il rectifie ainsi : Ἀδμήτη Κόρη · ἡ Ἑκάτη, la Vierge pure est Hécate.

Le fond de la légende d'Admète est la substitution volontaire d'une victime à la victime désignée pour un sacrifice humain nécessaire (cf. Incas, Norvégiens, Gaulois). D'où la croyance aux ἀντίψυχοι (ceux qui se dévouent).

M. Maurice Croiset fait ressortir l'intérêt de cette version de la légende d'Admète. Euripide lui-même atteste l'existence de toute une littérature lyrique, à Sparte et à Athènes, sur cette légende thessalienne, dont elle formait comme le cycle le plus ancien. Or, le lyrisme a plus de portée que la tragédie, se diffuse plus facilement : d'où la possibilité d'un transfert de ces chants lyriques dans le Pont, où ils auraient survécu dans les chansons de Dégénis Acritas. Des deux traditions, celle du sacrifice complet et celle du partage des années, celle-ci expliquerait mieux le rôle assez déplaisant de l'Admète d'Euripide ; car, au lieu de faire mourir sa femme à sa place, il devait seulement mourir plus tard en même temps qu'elle et ne lui demander qu'un sacrifice de quelques années. Mais cette version n'aurait plus le même intérêt dramatique : on comprend qu'Euripide l'ait rejetée.

M. Glotz chercherait les origines de la légende dans une époque où l'organisation de la famille autorisait la substitution d'un membre à un autre, en cas de condamnation à mort.

N° 425. Séance du 6 février 1913.

Présidence de M. Monceaux. — Le Président annonce le décès de Mme Becquet, qui appartenait à l'Association comme membre ordinaire depuis 1911 ; celui du colonel d'état-major, Th. Fix, membre donateur depuis 1877 ; celui de M. Rodier, successeur de M. Brochard à la Faculté des Lettres dans la chaire d'histoire de la philosophie ancienne, membre ordinaire depuis 1909.

Membre nouveaux. — M. Erwin Briess, de Vienne (Autriche), présenté par MM. Glotz et Puech (membre ordinaire).

Le Comité renouvelle leurs pouvoirs aux membres de la commission des prix élus en 1912 et ajoute à la liste MM. Holleaux et Mazon, en remplacement de M. Ruelle, décédé, et de M. Glotz, devenu Vice-Président et membre de droit. La première réunion de la commission est fixée au samedi 8 mars, la seconde au samedi 5 avril. La date du 8 mai est adoptée pour la séance générale.

M. Glotz apporte un certain nombre de corrections et de restitutions à quelques inscriptions de Délos, publiées par M. Dürrbach. Il étudie notamment celle

où est mentionnée la construction d'un portique par un certain Cratinos (*IG*, XI, 156 A 35-6), la complète en y introduisant la formule τοὺς λίθους αὐτῶι παρεχομένωι, et, à l'aide de l'expression ὑποδομὴν qu'elle contient, corrige l'inscription d'Éleusis, *IG* II 834 b, où il faut lire, au lieu de ὑπολογῆς, ὑποδομῆς.

M. Th. Reinach présente quelques rectifications à l'interprétation d'un passage de la Chronique de Lindos, récemment publiée par M. Blinkenberg. Il s'agit d'un don d'Artaxerxès III. Le mot ἄγοντα doit être interprété *pesant*, et non *valant*, comme l'a fait M. Blinkenberg. Les χρυσοῖ doivent être des dariques.

M. Ad. Reinach, commente un texte de Pausanias IX, 40, 8-9, relatif à un trophée élevé par le roi de Macédoine Karanos après la victoire sur Kisseus, et qui aurait été renversé par un lion. Il explique le nom et le personnage de Kisseus par un ancien culte du lierre ; il reconnaît dans Karanos, le Cornu, un dieu bouc ; il termine en expliquant l'intervention du lion dans cette légende.

N° 426. Séance du 6 mars 1913.

Présidence de M. Monceaux.

Membre nouveau : M. Gaston Milhaud, professeur à la Faculté des lettres de Paris, présenté par MM. Glotz et Puech (membre ordinaire).

M. M. Holleaux propose quelques corrections au texte de la Chronique de Lindos, texte publié avec un soin très louable par M. Blinkenberg, mais qui était d'une lecture extrêmement difficile. Dans le décret introductif, il propose de lire, après les mots τοὶ δ' αἱρεθέντες κακεσκευάσαντο, une formule qui se trouve deux fois ailleurs dans les inscriptions de Rhodes καθ' ἅ κα ὁ ἀρχιτέκτων συγγράφῃ ; dans le passage relatif aux conséquences de l'incendie de 330, il restitue ἀναθημάτων τὰ πλεῖστα μετὰ τᾶν αὐτῶν ἐπιγραφᾶν ; il conteste que l'auteur de la Chronique n'ait été officiellement autorisé à se servir que des ἐπιστολαί des prêtres et des χρηματισμοί, et que ce soit de son propre mouvement qu'il y ait ajouté, comme le croit M. Blinkenberg, le témoignage des historiens ; dans la phrase finale relative à l'offrande faite par Philippe de Macédoine, il rétablit la formule qui sert régulièrement à désigner ce prince : Βασιλεὺς Φίλιππος Μακεδόνων Βασιλέως Δημητρίου.

M. E. Pottier lit une note de M. Morin, auditeur de l'École du Louvre, sur quelques vases apuliens du IVe et du IIIe siècle av. J.-C. qui portent une zone centrale décorée de représentations d'animaux marins d'une remarquable exactitude.

M. Glotz complète sa communication commencée à la séance précédente en restituant le texte de deux autres passages.

N° 427. Séance du 3 avril 1913.

Présidence de M. Monceaux. Le Président rappelle au Comité le destin tragique du roi de Grèce, frappé par un fou à Salonique, au milieu même de ses victoires. Le roi Georges avait donné des marques particulières d'intérêt à l'Association, dont il était membre donateur depuis 1904. Le Comité s'associe, au nom de l'Association tout entière, au deuil de la nation grecque.

Le secrétaire communique au Comité une circulaire qu'il a reçue de la Com-

mission parlementaire de l'enseignement. L'Association est invitée à donner son sentiment sur les résultats des programmes de 1902 et à répondre à un questionnaire établi à cet effet. Le secrétaire donne lecture des principaux articles de ce questionnaire. Il est décidé que les diverses questions posées seront discutées dans la séance de juin et qu'une réponse écrite sera adressée à la Commission.

M. Glotz continue sa communication relative à quelques inscriptions de Délos. Il restitue deux fragments relatifs l'un à un achat et à un transport de briques, l'autre à la statue en bois de cornouiller que les Déliens commandaient annuellement à un artiste local pour la procession accoutumée.

M. Pernot étudie un certain nombre de formules de politesse en néo-grec. Il compare l'usage populaire à celui des gens du monde. Il fait connaître et commente un certain nombre de locutions dialectales peu connues. L'expression crétoise τοῦ λόγου σου le conduit à étudier l'emploi de certaines formules, composées avec une préposition (ἀπὸ λόγου, κατὰ γῆς, etc.). Il termine la communication par quelques considérations sur l'origine du suffixe -ένιος, usité pour la formation de certains adjectifs, et sur quelques autres formes dialectales curieuses.

N° 428. Séance du 8 mai 1913.

Présidence de M. Monceaux. (On trouvera plus loin l'allocution du Président, les rapports du secrétaire, du secrétaire-adjoint et du trésorier).

Le scrutin pour le renouvellement du Bureau et du Comité donne les résultats suivants :

1er *Vice-président* : M. Glotz.
2e — M. Puech.
Secrétaire-archiviste : M. Mazon.
Secrétaire-adjoint : M. Dalmeyda.
Trésorier : M. Maurice.
Membres du Comité : MM. Holleaux, Monceaux, V. Bérard, P. Foucart, H. Bernès, G. Millet, P. Boudreaux.

M. Ét. Michon, 1er vice-président, passe de droit président pour l'année 1913-1914.

N° 429. Séance du 5 juin 1913.

Présidence de M. Michon.

Membres nouveaux : M. le colonel Boucher, présenté par MM. Glotz et Lebègue ; de Faye, directeur à l'École pratique des Hautes Études (sciences religieuses), présenté par MM. Monceaux et Lebègue ; Andréadis, professeur à l'Université d'Athènes, présenté par MM. Glotz et Lebègue ; Mlle S. Renkin, diplômée de l'École des Langues orientales, présentée par MM. Pernot et Boudreaux ; A. Iconomo, ingénieur-directeur du chemin de fer N.-O. de la Grèce, présenté par MM. Salomon Reinach et Lebègue. M. G. Leroux, maître de conférences à la Faculté des Lettres de l'Université de Bordeaux, devient membre donateur.

M. Ad. Reinach lit une communication sur l' « origine du Marsyas du Forum ». Quelle est la provenance de la célèbre statue du satyre qui se trouvait entre le

tribunal praetorium et le *Lacus Curtius* ? La plus ancienne mention en remonte aux environs de 180. Or, en 189/8, à l'aller et au retour de son expédition contre les Galates, le consul Manlius Vulso avait passé à Apamée de Méandre, la patrie de Marsyas, et la seule ville où son culte soit attesté. Il devait y être représenté l'outre sur le dos, comme sur la statue du forum, car c'est de cette outre qu'était censé naître le torrent Marsyas. Recherchant ensuite les raisons qui ont pu amener le consul à emporter cette statue à Rome, M. Reinach montre que Marsyas a dû se trouver mêlé à Apamée à un groupe de légendes où avaient place Midas et Anchouros son fils, Askanios et Énée. Anchouros fut facilement confondu avec Anchise, et on montrait le tombeau d'Énée sur le Bérécynthe au-dessus d'Apamée ; tous ces personnages étaient d'anciens dieux apportés dans la région par les tribus thraco-phrygiennes des Bérékyntes et des Askaniens, et il est curieux de constater que le même sens de *outre en peau* se retrouve dans les noms de Marsyas et d'Askanios — identique à Mên Askaénos, le grand dieu de la région — et dans celui de Norikon qu'aurait porté Apamée. Une de ces légendes, dont Anchouros est le héros, est le prototype exact de celle par laquelle on explique à Rome le *Lacus Curtius*. Il est probable que la légende aura été transférée à Rome en même temps que la statue de Marsyas qui, dressée près du *Lacus Curtius*, y fut l'objet d'une sorte de culte. Pour nationaliser le satyre en Italie, on le fit rentrer dans le cycle légendaire de Circé et de Cacus, on en fit l'éponyme de la peuplade des Marses et sans doute aussi celui de la *gens* des *Marcii* : du moins est-ce ainsi qu'on pourrait expliquer le mieux l'apparition de sa statue sur les deniers de Marcius Censorinus vers 89 ; deniers qui servirent de prototype aux cités qui, plus tard, reçurent le droit d'élever sur le forum une copie du Marsyas, en symbole du *jus italicum* qu'elles recevaient. Ce droit libérait la terre provinciale de la servitude ; or, à cause de son bras levé et de son bonnet phrygien, le peuple de Rome avait vu dans la statue de Marsyas un esclave acclamant son affranchissement.

MM. G. Bloch, Maurice Croiset et René Pichon présentent diverses observations.

Le Président rappelle que, dans la séance du 3 avril 1913, l'Association a décidé d'adresser une réponse écrite à la Commission parlementaire de l'Enseignement qui l'a invitée à donner son sentiment sur les réformes de 1902. M. Maurice Croiset fait observer qu'il y aurait intérêt à restreindre notre enquête et à la faire porter seulement sur les trois dernières questions de la partie du *Questionnaire* relative aux langues anciennes. Ce sentiment est celui de tous les membres présents.

Des observations relatives aux questions de méthodes, certains faits concernant l'application des réformes de 1902 sont apportés par M. le Président, MM. Maurice Croiset, H. Bernès, l'abbé d'Alès et Dalmeyda. Le Président invite M. H. Bernès à vouloir bien remettre au Bureau de l'Association, sous forme de notes écrites, les intéressantes observations dont il vient de communiquer une partie.

Il est décidé que la prochaine séance, qui sera consacrée à la suite de cette discussion, aura lieu, exceptionnellement, le jeudi 26 juin.

N° 430. Séance du 26 juin 1913.

Présidence de M. Michon. Le Président adresse des félicitations à M. Franz Cumont, qui vient d'être élu associé étranger de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Membre nouveau. — M. Pierre Roussel, ancien membre de l'École française d'Athènes, présenté par MM. Glotz et Mazon.

L'*Association française pour l'avancement des sciences* offre à toutes les Sociétés savantes des cartes impersonnelles de « membres associés » du prix de 20 fr. Le Comité estime qu'il n'y a pas lieu de répondre à cette offre, l'*Association française* ayant surtout pour objet le développement des sciences mathématiques et physiques.

L'*Institut italien de numismatique* demande à échanger ses publications contre la *Revue des Études grecques*. Mais, comme il n'a encore rien fait paraître, le Comité se conformant à la règle qu'il s'est tracée, renvoie l'examen de cette demande au moment où seront publiés les premiers mémoires de l'*Institut italien*.

Le Comité reprend l'étude de la réponse à adresser à la Commission de l'Enseignement. M. Henri Bernès donne lecture de la note qui lui avait été demandée à la précédente séance. D'un échange d'observations auquel prennent part MM. Boudhors, Bernès, Chacornac, Maurice Croiset, Dalmeyda, François, Puech, Renauld et Vendryes se dégagent les conclusions suivantes :

1° Il est indéniable que l'enseignement du grec, très compromis dans les lycées, est presque perdu dans les collèges : il existe des villes importantes où il est impossible de faire apprendre à un enfant les premiers éléments du grec. Même dans les lycées où l'enseignement du grec est donné avec succès, le grec est considéré comme une spécialité : il n'est plus un élément essentiel de la culture classique. Or, n'est-ce pas une véritable fiction que d'appeler « culture classique » une éducation à laquelle manque la connaissance directe d'Homère, de Platon, de Démosthène ?

2° On a songé, pour améliorer cette situation, à des remèdes empiriques. L'enseignement des *langues vivantes* pour les élèves de 4° faisant du grec est un enseignement fragmentaire : on pourrait placer toutes les classes de cet enseignement à des heures où l'ensemble des élèves de 4e pourrait en profiter. L'enseignement des *sciences* pour les élèves de la section A du second cycle est insuffisant : on pourrait créer pour eux des conférences supplémentaires de sciences, de manière à les rendre capables de passer dans les classes de mathématiques après la Première ou la Philosophie. Mais il ne peut s'agir là que de « palliatifs ». Il est impossible d'ajouter encore au programme de la section A, sinon pour quelques élèves capables d'un effort exceptionnel. La vraie cause du mal est dans la division en *cycles* et *sections* qui organise une véritable concurrence entre les divers enseignements. Les parents se trouvent dans le plus grand embarras ; car ils sont officiellement invités à *renoncer* pour leurs fils à une partie des enseignements donnés au lycée et qu'eux-mêmes considèrent comme indispensables à un homme cultivé. Les professeurs de sciences de leur côté déclarent excessifs les programmes scientifiques de la section C : ils voudraient

les voir alléger, simplifier, et ainsi l'enseignement des sciences pourrait se combiner avec l'enseignement littéraire, sans qu'il y eût entre eux *divorce*.

3° Un autre inconvénient que signalent avec force les professeurs d'histoire est celui qui fait enseigner à deux reprises chaque période de l'histoire, comme le veulent les programmes actuels. L'histoire ancienne, par exemple, est enseignée d'abord dans son ensemble en 6e, où elle est presque réduite à une « série d'images », en 2e pour l'Orient et la Grèce, en 1re pour Rome, mais seulement dans les sections A et B : les élèves de la section C n'en entendent plus parler.

4° On devrait enfin faire commencer plus tôt l'étude du grec et lui accorder un plus grand nombre d'heures.

Le Comité constate donc qu'il a été amené, presque malgré lui, par la discussion à dépasser la question posée par la Commission de l'Enseignement : « Les études grecques ont-elles été maintenues à un niveau suffisant par la création de la section A? », à conclure qu'il n'y avait pas de place pour des demi-mesures, et à dénoncer le régime des *cycles* et *sections* comme la véritable cause du mal dont souffrent les études classiques. Il charge le Bureau de rédiger sa réponse à la Commission de l'Enseignement, en accompagnant la note de M. Bernès d'une déclaration conforme aux conclusions formulées ci-dessus.

M. l'abbé d'Alès communique quelques observations sur l'état des études grecques dans l'enseignement libre : il semble que, si moins d'élèves apprennent le grec, ceux qui l'apprennent le savent mieux. M. Boudhors fait observer qu'il en est de même dans beaucoup de lycées : c'est la preuve même que le grec est devenu une spécialité. Mais mieux vaudrait peut-être avoir un vrai jardin que quelques belles fleurs.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 MAI 1913

ALLOCUTION DE M. MONCEAUX

PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION

Messieurs,

Il y a quelque mélancolie dans cette séance annuelle, où se transmettent les pouvoirs présidentiels. D'abord, pour le président sortant, c'est l'impression toujours singulière de voir finir une chose qui recommencera sans nous. C'est la vision nette d'un passé qui s'en va : un passé fait d'heures agréables, vite écoulées au milieu des échos de Grèce, en aimable et docte compagnie. Et, fatalement, c'est une demi-rupture avec des habitudes, lentement prises au cours des vice-présidences, et, à la longue, devenues chères. Au début — surtout quand on a été entraîné vers d'autres études, quand on revient d'assez loin vers la Grèce, — au début, l'on s'étonne un peu d'avoir été choisi entre tant d'autres, d'avoir été poussé par vos suffrages vers ce fauteuil présidentiel où ont pris place tant d'hommes éminents. On s'y fait, néanmoins : d'autant mieux que le fauteuil est confortable. Chaque mois, c'est avec un véritable plaisir que l'on reprend le chemin d'Athènes, je veux dire de cette grande École d'art qui nous offre une si somptueuse hospitalité. On retrouve ici des amis, avec qui l'on

évoque de vieux souvenirs ; des confrères, avec qui l'on échange des idées ; des maîtres ou des élèves, avec qui l'on renoue des liens d'affection. Autour de ce tapis vert, on recueille toujours quelque nouvelle de Grèce, et l'on s'instruit en écoutant quelque savante communication : c'est ici, je crois, l'endroit de Paris où l'on sait le mieux écouter. Ainsi passent les heures et les mois. On s'aperçoit que l'année s'achève, au moment où notre aimable secrétaire et notre vigilant bibliothécaire commencent à nous parler du discours à faire. Voilà le sort qui vous attend, mon cher vice-président, qui serez tout à l'heure notre président.

Pour nous tous, Messieurs, ce qui jette un voile de tristesse sur cette séance annuelle, c'est une vieille tradition, d'ailleurs délicate, bien française et bien grecque : l'usage d'adresser un dernier salut aux confrères disparus dans l'année. Et les années ont beau ne pas se ressembler : le discours de votre président est toujours une oraison funèbre. Bon gré, mal gré, comme l'Athènes du temps de Périclès, nous célébrons périodiquement nos *Epitaphia*. Et malheureusement, cette fois encore, nous avons payé au Destin un trop large tribut.

Avant tout, Messieurs, nous devons un souvenir ému à l'un de nos plus fidèles et dévoués confrères, excellent homme, érudit infatigable, qui a été des nôtres pendant quarante-trois ans, qui, dès 1871, fut un de nos lauréats, qui longtemps fut le conservateur bénévole de nos livres, qui devint et resta jusqu'au bout notre bibliographe attitré. Administrateur honoraire de Sainte-Geneviève, Émile Ruelle avait passé toute sa vie dans les bibliothèques. Il était né bibliothécaire, comme d'autres naissent poètes ou soldats. Et, parmi tous les livres, ceux qu'il préférait, c'étaient les nôtres. On raconte que, tout enfant, il avait été voué au grec par un oracle de famille. Son père lui avait dit : « Tu seras helléniste ». Émile Ruelle fut donc helléniste ; mais il le fut à sa manière, avec des appétits de bénédictin et un héroïsme de sauveteur. Bibliothécaire de vocation et de métier, il s'est jeté à corps perdu dans la biblio-

graphie : il a été la bibliographie incarnée, le livre fait homme. Mais, à cette passion pour les inventaires érudits, à cette abnégation dévote de desservant du temple des livres, il joignait des curiosités de mage. D'instinct, il allait à la difficulté, au mystère, à l'obscur, comme d'autres à la lumière. Ce qui l'attirait dans l'hellénisme, c'est précisément ce qui nous épouvante un peu, nous autres, simples historiens ou lettrés ou archéologues : les compilations de basse époque, les oracles et les songes, les traités abstrus sur la musique, les lapidaires, la cryptographie, les sciences occultes, les grimoires des alchimistes, des astrologues et des sorciers. De ses multiples excursions en ces domaines ténébreux et peu fréquentés, Ruelle a rapporté des liasses ou des blocs de textes inédits ou mal connus, qu'il a collationnés, publiés, traduits, commentés. Rappelons seulement, ici, sa grande *Collection des auteurs grecs relatifs à la musique*, et sa *Collection des anciens alchimistes grecs*, cette dernière en collaboration avec Berthelot, le célèbre chimiste. Bref, Émile Ruelle a été un travailleur acharné, que rien ne rebutait. Il laisse une œuvre considérable, qui mérite au moins l'estime, et dont l'on fait grand cas en Allemagne. Et c'était le plus désintéressé des savants, le plus obligeant des confrères, l'homme de tous les dévouements. J'en atteste tous ceux d'entre nous qui, un jour ou l'autre, ont eu recours à son érudition.

Comme Émile Ruelle, Anatole Leroy-Beaulieu était l'un des vétérans de notre Association : il nous appartenait depuis 1870. A vrai dire, il n'a touché que très indirectement à nos études. Attiré surtout vers les questions qui se rattachent à l'organisation des sociétés contemporaines, il était devenu promptement l'un de nos économistes les plus autorisés, l'un des maîtres en ce domaine. Il avait remplacé Boutmy à la direction de l'École des Sciences politiques. La plupart de ses ouvrages relèvent de l'histoire contemporaine. Cependant, il se rapprochait de nous par la curiosité qui l'entraînait vers les choses d'Orient : on connaît son livre magistral sur *L'Empire des tsars et les*

Russes. Il cherchait volontiers dans le passé l'explication du présent ; et, dans le passé de la Russie, il rencontrait l'hellénisme byzantin. Par là, encore, il était des nôtres.

Il n'est pas difficile de reconnaître l'influence directe de la Grèce dans la formation de cet esprit original et indépendant qu'était Alfred Fouillée, vrai disciple de Platon. Fouillée était venu à nous assez tard, en 1884 ; mais, en fait, il nous appartenait depuis les débuts de sa vie intellectuelle. Il a été dans sa jeunesse un professeur incomparable, un remarquable orateur, dont le souvenir s'est conservé à l'École normale. Obligé par sa santé, vers 1880, de renoncer à l'enseignement, il a poursuivi sa carrière d'écrivain. De sa villa de Menton, où il passait la plus grande partie de l'année, il a continué longtemps d'exercer une action décisive sur plusieurs générations de philosophes. Ses ouvrages les plus fameux, restés classiques, étaient d'un fervent helléniste : il y commentait en poète la philosophie de Socrate et de Platon. Depuis ces temps lointains, il a publié une foule d'autres livres, sur les rapports de la science et de la morale, sur l'art ou la religion, sur la sociologie et la démocratie, sur les idées-forces, sur la psychologie des peuples. Partout s'y retrouve le vigoureux et séduisant esprit jadis façonné par la pensée grecque. Si Fouillée ne se montrait guère à nos séances, on y a souvent évoqué, invisible et présente, la figure du disciple de Platon, devenu maître d'hellénisme.

Malgré les leçons et l'exemple mémorable de Fouillée, on doit reconnaître que la philosophie ancienne est aujourd'hui bien délaissée en France. Rodier était chez nous l'un des rares représentants de ces études, qui furent autrefois si florissantes. Il avait professé d'abord à la Faculté des Lettres de Bordeaux, où il attira l'attention par le succès de son enseignement et la solidité de ses travaux. Naguère, à la mort de Brochard, il fut choisi pour le remplacer en Sorbonne. Peu de temps après son arrivée à Paris, en 1909, il se fit inscrire parmi nous. Mais nous ne devions pas le garder longtemps. Condamné par une

santé chancelante à interrompre son enseignement, il fit vainement appel au soleil de Provence. C'est là-bas qu'il est mort, à peine âgé de 48 ans.

Paléographe, philologue, historien des institutions, Albert Martin était l'un de nos anciens lauréats. Il vint à nous en 1887, l'année même où il partageait avec moi le prix de l'Association. Il s'était tourné assez tard vers l'antiquité. Il avait 29 ans, quand il s'inscrivit comme auditeur à l'École des Hautes-Études. Il suivit d'abord les cours de sanscrit. Mais, bientôt, il fut séduit par le grec ; en ce domaine, il eut pour maîtres Charles Graux, Henri Weil et Tournier. Puis il partit pour l'École de Rome, où je le rencontrai souvent, dans la bibliothèque du Palais Farnèse. A son retour d'Italie, il fut envoyé d'abord à la Faculté des Lettres de Dijon. Peu de temps après, il fut transféré à la Faculté de Nancy, dont il devait devenir doyen, et qu'il n'a plus quittée. Ses premiers travaux étaient d'un paléographe. Il collationna le manuscrit d'Isocrate au Vatican, et les scolies du manuscrit d'Aristophane à Ravenne. Après les bibliothèques d'Italie, il avait exploré celles d'Espagne et de Portugal : on n'a pas oublié sa collaboration posthume avec son maître Charles Graux. Peu à peu, il abandonna la paléographie pour l'histoire des institutions. Son ouvrage principal est cette grosse thèse, que vous avez couronnée, sur les *Cavaliers athéniens* : vaste répertoire de faits et de textes sur la vie politique et sociale de l'Athènes classique. Au même ordre de recherches se rattachent la plupart des mémoires ou articles qui ont paru dans les *Mélanges de l'École de Rome*, dans la *Revue de Philologie*, dans les recueils de l'Académie des Inscriptions, dans le *Dictionnaire des Antiquités*. Albert Martin était un laborieux et un modeste, un de ces scrupuleux et consciencieux érudits qui accomplissent vaillamment la besogne quotidienne, et qui méritent notre reconnaissance.

Tel était aussi un homme que la plupart d'entre nous n'ont pas connu personnellement, et qui pourtant était l'un de nos doyens, presque un ancêtre, contemporain des temps héroïques

de notre Association. Membre donateur depuis 1867, Caillemer a passé presque toute sa vie à Lyon, où il avait conquis une grande autorité, comme jurisconsulte, comme professeur, comme doyen de la Faculté de Droit. Il n'avait pas moins d'autorité dans notre monde d'hellénistes, par sa compétence singulière dans les questions de droit grec. En cela, comme Dareste, il a été un initiateur. Vous lui avez rendu justice : dès 1880, vous avez couronné son livre sur *Le droit de succession légitime à Athènes.* Vos suffrages d'alors ont trouvé une pleine justification dans l'accueil flatteur toujours fait par le public savant aux innombrables mémoires de Caillemer sur le droit grec, notamment à ses articles du *Dictionnaire des Antiquités.*

Le temps passe, Messieurs; et je crains un peu, je l'avoue, d'abuser de votre patience. A mon grand regret, je dois donc me contenter de mentionner brièvement les autres membres de l'Association que nous avons perdus depuis un an : Mme Becquet, membre ordinaire depuis 1911; M. l'abbé Bousquet, professeur à l'Institut Catholique, membre donateur depuis 1897, auteur de quelques éditions classiques (*Iphigénie à Aulis*, *Œdipe-Roi*), et dont on a pu lire récemment d'intéressants articles sur le schisme de l'Église grecque; Joseph Demargne, maître de conférences à l'Université d'Aix-Marseille, notre confrère depuis 1903; le colonel Fix, membre donateur depuis 1877, neveu de Théobald Fix qui nous a laissé sa bibliothèque; Henri Graux, donateur depuis 1882, membre fondateur pour les *Monuments grecs*, père de Charles Graux dont nous parlions à l'instant; Adolphe Mallet, notre confrère depuis 1897, chef du premier bureau de l'Enseignement secondaire au Ministère de l'Instruction publique; Willems, professeur de l'Université de Bruxelles, venu à nous en 1905.

Enfin, Messieurs, nous avons perdu récemment le plus auguste des membres de notre Association : S. M. Georges Ier, roi de Grèce. Vous savez quelle émotion a causée naguère, dans le monde entier, la nouvelle inattendue que le roi des

Hellènes était tombé tragiquement en pleine victoire, à Salonique, sous la balle stupide d'un fou. Je n'ai point à vous rappeler ici la longue carrière du monarque, son enfance bercée au vent du nord dans les brumes du Danemark, ses dix-huit ans consacrés par une couronne au soleil de Grèce, son règne cinquantenaire, souvent agité, éprouvé plusieurs fois par la fortune, et terminé sur d'éclatants triomphes; ni les vertus de l'homme privé, sa loyauté, sa droiture, sa bonté, la simplicité bourgeoise de sa vie, dans son palais d'Athènes ou dans sa charmante villa de Tatoï, à l'entrée d'une fraîche vallée du Parnès. Je dirai seulement que le roi Georges fut un grand et fidèle ami de la France. Il le prouvait par sa façon d'accueillir nos compatriotes, qu'il recevait volontiers à sa table, et à qui parfois il faisait lui-même les honneurs de l'Acropole. Chaque année le ramenait chez nous, d'abord en Savoie, puis à Paris. Il connaissait bien notre Association; il nous avait donné une précieuse marque de sa bienveillance, en s'inscrivant sur la liste de nos membres donateurs. Nulle part, sa fin tragique n'a causé de regrets plus sincères : nous serons unanimes pour adresser au nouveau roi de Grèce et à la famille royale l'hommage de nos respectueuses condoléances, à tous les Hellènes, dans leur deuil national, l'assurance de nos très vives et cordiales sympathies.

Voilà bien des vides, Messieurs; et l'on pourrait s'en inquiéter pour l'avenir de notre Association, si les institutions vraiment utiles n'avaient plus de vitalité que les hommes. Heureusement, les recrues viennent à nous, toujours nombreuses. Elles seraient plus nombreuses encore, si nous étions moins modestes, partant plus connus du grand public. Si tous les amis de la Grèce venaient à nous, toutes les galeries de l'École des Beaux-Arts ne pourraient les contenir.

Ce ne sont pas là, Messieurs, de vaines paroles. Si nous nous enfermions moins dans notre tour d'ivoire, les longs et grands espoirs nous seraient permis. En ce moment même, et dans l'Orient grec, et dans l'âme de notre démocratie fran-

çaise, se prépare un double renouvellement, d'où l'hellénisme sortira grandi.

Sans doute, nous devons nous garder ici de parler politique : nous comptons des amis chez tous les peuples d'Orient, et nous voulons ne contrister aucun d'entre eux. Mais les faits sont là, qui, d'eux-mêmes, parlent assez haut. Des événements si graves, presque inattendus, qui depuis six mois se déroulent dans le Levant, une conséquence se dégage en pleine lumière : c'est que le domaine géographique de l'hellénisme va s'agrandir dans des proportions extraordinaires. C'est dire que, du même coup, s'agrandira notre domaine.

Non moins significatif est le mouvement qui, peu à peu, ramène notre démocratie au culte des humanités, donc à l'hellénisme. L'expérience a fait prompte et bonne justice des vues théoriques ou des naïves conceptions de nos réformateurs d'antan. Les plus aveugles voient maintenant ce que vaut un enseignement soi-disant utilitaire, sans valeur morale et sans portée, dont le seul effet est de racornir les esprits, d'abaisser les âmes, de tuer l'enthousiasme, levier de l'action. A peine toléré, le latin devenait un luxe inutile, ou une tare ; à demi proscrit, le grec tendait à devenir le privilège d'une caste d'émigrés intellectuels. Notre démocratie, qui n'est pas sotte, et qui constate les résultats, commence à s'apercevoir qu'on l'a égarée ou bernée.

Aujourd'hui, l'opinion revient à une notion claire de l'utilité supérieure, intellectuelle et morale, économique et sociale, des études classiques, fondées avant tout sur le grec et le latin. On recommence à comprendre les leçons de l'histoire. Le point de départ de l'évolution du monde moderne, c'est la Renaissance; or la Renaissance, c'est la résurrection du grec. A la base de toute notre littérature moderne, on trouve le grec, étudié directement ou à travers le latin : de la valeur d'un poète ou d'un lettré, on peut presque juger d'après ce qu'il sait de la Grèce, ou d'après ce qu'il en dit. Ce sont encore les humanités qui chez nous, depuis des siècles, ont éveillé et fortifié les âmes

pour le devoir et pour l'action. Dans le commerce des Grecs et des Latins se sont formées ces vaillantes générations de soldats et de marins, d'explorateurs et de colons, de négociants et d'industriels, qui ont porté si haut la gloire ou la fortune de la France nouvelle comme de l'ancienne France. Si notre grande Révolution a renouvelé le monde, si les grenadiers de Napoléon ont conquis l'Europe, c'est que les Français d'alors, nourris de Plutarque, étaient des hommes de Plutarque.

Les sciences mêmes, sciences exactes ou sciences expérimentales, ne peuvent se passer des humanités : j'entends la science, non pas du demi-savant qui commente les découvertes d'autrui, mais du vrai savant, celui qui découvre. On ne trouve rien de nouveau sans imagination ; et rien ne développe l'imagination, comme les études classiques. On demandait à Berthelot, l'illustre chimiste, comment il avait été amené à ses découvertes : « En apprenant le grec », répondit-il. Et vous savez si Berthelot était bon helléniste. J'étais un jour à Mycènes avec Henri Poincaré, le mathématicien génial : c'était plaisir de le voir en extase devant les assises annulaires de la voûte à encorbellement du *Trésor d'Atrée*, et de l'entendre exprimer son admiration pour cette merveille de mécanique. C'est des Grecs qu'il tenait le secret des grandes audaces mathématiques; et vous vous souvenez que l'un de ses derniers ouvrages a été un éloquent plaidoyer pour les humanités.

Dans l'éducation d'une démocratie, rien ne vaut les leçons de la Grèce et de Rome. Il n'y a point de vraie démocratie sans la liberté, ni de liberté durable sans vertu civique. Or nulle part, mieux qu'à Athènes ou à Rome, ne s'enseignent la vertu civique et la liberté. Voyez les démocrates des États-Unis : depuis trente ans, tandis que nous avions la sottise de renier nos traditions vitales, ils n'ont cessé de développer chez eux le culte du latin et du grec.

Enfin, l'instrument est prêt, mieux aiguisé, mieux en main que jamais. Grâce aux progrès de l'archéologie et de la philologie, l'étude du grec et de la Grèce a été comme renouvelée

depuis cinquante ans. En aucun temps, elle n'a été plus prospère dans nos Universités, ni plus vivante. Le public s'en est aperçu, lui qui se presse aux conférences et aux cours sur la Grèce, lui qui entreprend même, de plus en plus nombreux, les pèlerinages d'Athènes ou d'Olympie, de Délos ou de Delphes.

Ainsi, juste au moment où grandit le domaine géographique de l'hellénisme, notre démocratie revient aux humanités gréco-latines, qui jamais n'ont eu autant de précision et de vie. De tout cela, Messieurs, sans excès d'optimisme, on peut tirer une conclusion assez rassurante : il y aura encore de beaux jours pour le grec et pour l'hellénisme.

Paul Monceaux.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES PRIX

SUR LES TRAVAUX ET LES CONCOURS DE L'ANNÉE 1912-1913

Messieurs,

Les prévisions que je croyais pouvoir exprimer l'an dernier n'ont pas été démenties ; c'est encore la papyrologie qui a reçu la plus grande part de vos récompenses, et l'on a le droit de dire aujourd'hui que, si la science française fut un peu lente peut-être à suivre la première impulsion donnée par les Anglais et les Allemands, elle a bien regagné le temps perdu. M. Lesquier et M. Jean Maspero, entre qui votre commission partage le prix Zographos, continuent brillamment la tradition de M. Jouguet, et nous témoignent que l'activité des Instituts de Lille et du Caire ne s'est pas ralentie.

La malice du hasard se plaît aux coïncidences comme aux contrastes : elle a voulu qu'en cette année où une région de l'Europe a revu la guerre, tandis que l'Europe entière ne cessait pas d'en parler, vos lauréats aussi, — pacifiquement, et à propos d'un lointain passé, — aient compté des recrues, aligné des bataillons et compulsé des règlements militaires. Avec M. Lesquier et M. Jean Maspero, nous allons connaître l'histoire de l'armée d'Égypte sous la dynastie des Lagides, et à l'époque byzantine ; entre ces deux points extrêmes, s'étend la période de la domination romaine, et M. Lesquier nous fait espérer qu'il donnera un jour à l'ouvrage que vous couronnez son complément naturel, en recherchant comment les Romains

adaptèrent à leur usage les institutions établies par les Ptolémées.

Quelles étaient ces institutions, dont Sôter fut le premier auteur, et que ses successeurs développèrent en s'inspirant le plus souvent de son esprit; en risquant cependant, au moins une fois, de véritables innovations? L'armée active ne se composait guère, en temps de paix, que des corps d'élite de la garde, peu nombreux, mais bien disciplinés et suffisants pour imposer aux indigènes un sage respect. Comment parer à l'imprévu? Comment se tenir prêt à la guerre, et ne pas s'en remettre imprudemment à l'improvisation de la dernière heure, aux levées de mercenaires? Le jour de l'appel, les cadres étaient remplis par les *clérouques*, c'est-à-dire par des cultivateurs privilégiés, auxquels avait été attribué un lot de terre, à condition qu'ils fournissent en échange le service militaire. Tant que durait la paix, ils restaient aux champs. Ils ne constituaient donc pas une armée active, et ne répondaient pas davantage à la définition que nous donnerions d'une armée territoriale. Nous dirions plutôt qu'ils étaient normalement à l'état de disponibilité. C'est là un système qui nous paraît assez original; en réalité, il a été inspiré aux Lagides par le régime antérieur à la conquête grecque, qui déjà connaissait une caste particulière, celle des guerriers ou μάχιμοι, auxquels les *clérouques* ressemblent beaucoup. On voit, en tout cas, que la *clérouquie* avait un double aspect et présentait un double avantage. Les soldats étaient des colons. En leur concédant des terres en friche, on encourageait l'agriculture, et on accroissait la richesse du pays. C'est ainsi, par exemple, que le Fayoûm s'est peuplé. Par le même moyen, la civilisation hellénique se propageait; les deux races se rapprochaient, et la politique des Lagides, obligés de s'appuyer sur l'une et de ménager l'autre, bénéficiait de leur fusion. Cependant les indigènes ne se laissaient pas évincer. Il est arrivé en Égypte ce qui est arrivé souvent ailleurs, après une conquête : à la longue, les vaincus ont pris leur revanche. M. Lesquier fixe à

une date précise, à l'année 218, la manifestation décisive de cette transformation. Préparée sans doute dans l'ombre, comme toutes les grandes transformations politiques, elle fut en quelque sorte consacrée par les ministres de Philopator, Agathocle et Sosibios, quand ils dirigèrent la campagne de Syrie qui se termina par la victoire de Raphia. Les indigènes pénétrèrent alors dans l'armée régulière, d'où ils avaient été primitivement exclus pour être relégués dans les services de la police et de la marine ; ils furent armés à la macédonienne et organisés en phalange. C'était une satisfaction éclatante pour le nationalisme égyptien ; on n'est pas surpris qu'elle l'ait un peu grisé. Bientôt après, les foules indigènes redeviennent turbulentes ; les émeutes se multiplient et le gouvernement connaît de graves difficultés intérieures.

Telle est, en ses grandes lignes, l'évolution que M. Lesquier nous décrit. Parmi les problèmes qu'il discute, il en est de délicats, par exemple celui qui concerne les *Épigones* ; celui qui est relatif à la signification des noms ethniques portés par certains corps de troupes : *Perses*, *Macédoniens*, *Crétois*, d'autres encore. L'avantage des papyrus est qu'il nous font entrer dans le menu train de la vie quotidienne, et nous permettent de voir fonctionner les plus petits rouages de la machine administrative. L'inconvénient compensatoire est que nous y rencontrons seulement, d'ordinaire, des cas particuliers, des *espèces*, difficiles à interpréter et à relier systématiquement. M. Lesquier a suivi la méthode prudente qui a valu sa bonne réputation à l'Institut de Lille, et, lorsqu'il est obligé, pour accomplir tout son devoir d'historien, de recourir à l'induction, il marque nettement la frontière entre ce que les documents nous apprennent avec certitude, et ce qu'ils nous laissent deviner.

Dans sa thèse complémentaire, il a entrepris une publication d'ensemble des papyrus de Magdôla. Si je me résous à être plus bref à ce sujet, ce n'est pas seulement parce que ces papyrus étaient déjà connus ; la révision attentive à laquelle M. Les-

quier les a soumis donne à sa nouvelle édition une réelle valeur. Mais il est impossible d'énumérer les matières variées que contiennent ces sortes de recueils. Votre rapporteur n'en pourrait guère noter par quelques traits que l'intérêt anecdotique, et on sait assez déjà que, grâce aux papyrus, nous avons aujourd'hui la vision concrète, réaliste, de la vie que l'on menait au Fayoûm pendant l'époque hellénistique et romaine. Peut-être quelques-uns d'entre vous n'ont-ils pas oublié le bon Sakaon, dont je vous contais l'an dernier les aventures, en résumant, d'après M. Jouguet, la chronique locale de Théadelphie.

Pour le même motif, je vous parlerai un peu brièvement de l'une des deux publications par lesquelles M. Jean Maspero a mérité d'être placé à côté de M. Lesquier, et s'est montré digne du nom qu'il porte. Aphroditè, ou Kôm-Ichgâou, nous a rendu Ménandre, mais nous a livré aussi beaucoup d'autres documents de moindre intérêt. Ce sont ces textes *mineurs*, que M. Maspero édite avec beaucoup de soin et de compétence. Si je n'essaie pas, comme vous vous y attendez peut-être, de vous guider dans ces archives et d'en extraire une ou deux liasses en échantillon, vous m'excuserez en vous souvenant que M. Maspero s'est lui-même très bien acquitté de cette tâche. Entre autres articles de lui, vous en avez lu un, dans notre *Revue*, sous ce titre : *Un dernier poète grec de l'Égypte*. Ce poète, — M. Maspero le reconnaît, — n'ajoute pas un grand éclat à l'histoire littéraire ; mais il est le dernier représentant actuellement connu de l'hellénisme dans la vallée du Nil, et, à ce titre, ses hexamètres laborieux, ses gauches ïambes, ses anacréontiques plagiés, méritaient le regard intelligent que M. Maspero leur a, — en passant, — accordé.

La pauvre poésie de ce Dioscore, cette poésie quémandeuse, où « le seul accent personnel est dans la phrase de mendicité que ramène presque fatalement la fin de chaque morceau », c'est l'extrême décadence de la poésie hellénique en Égypte. Les stratagèmes puérils du *Moqaouquis*, — tel est le nom que les chroniqueurs arabes donnent au dernier défenseur

d'Alexandrie, — sont l'extrême décadence, dans le même pays, de la tactique grecque et de la force romaine, si ces chroniqueurs n'ont pas injustement ridiculisé leur adversaire. Peut-être y ont-ils pris quelque plaisir; mais il est sûr que la résistance fut très faible, et la conquête musulmane facile. M. Maspero nous en explique les raisons, en nous exposant le système militaire des Byzantins. Il nous montre comment Justinien et ses successeurs ont conçu la défense du diocèse; comment les frontières étaient protégées, du côté de la Libye ou de la Syrie; de quels éléments l'armée était composée; comment ils étaient répartis, et comment elle était commandée. Justinien a fait ses grandes guerres avec des corps spéciaux parfaitement entraînés; des brigades mobiles qui, selon les besoins du moment, se transportaient avec rapidité d'une région à l'autre. La pacifique armée du diocèse d'Égypte ne leur ressemblait guère. On aurait eu peur qu'elle ne fût forte; on se demandait si elle ne risquerait pas de devenir dangereuse dans la main de quelque ambitieux. Elle servait donc surtout à assurer la perception des impôts; à la rigueur, elle suffisait pour couvrir les villages les plus exposés aux razzias des brigands venus du désert. On avait seulement oublié que peut-être elle aurait à livrer bataille. Quand vint l'invasion, elle s'évanouit ou s'effondra. « La cause de la défaîte des Grecs », nous dit M. Maspero « réside beaucoup moins dans l'hypothétique trahison du patriarche Cyrus que dans les mesures de défiance prises par Justinien à l'égard des gouverneurs militaires et dans ce fait, paradoxal en apparence, que l'armée d'Égypte *n'était pas faite pour la guerre* ». Retenons cette leçon, Messieurs; car c'en est une sans doute; et, si nous avons perdu l'habitude d'en demander expressément à l'histoire, nous ne pouvons pas empêcher qu'elle nous en donne d'elle-même; rien ne peut la faire taire, quand elle parle si clair et si haut. « *Une armée qui n'est pas faite pour la guerre!* » Si l'on risquait de jamais revoir quelque part ce paradoxe réalisé, des livres comme celui de M. Jean Maspero rappelleraient aux plus oublieux qu'un pays n'est jamais

sûr de ne pas se trouver aux prises avec les bandes d'Amrou.

L'ouvrage auquel vous avez attribué le prix Zappas n'est pas de ceux qui peuvent nous faire entrevoir d'aussi sombres perspectives. Il comprend deux volumes, qui ont un si étroit rapport, qu'ils pourraient n'en former qu'un; c'est ce qui arrive aujourd'hui pour beaucoup de thèses de doctorat. Le sujet un peu austère en est l'étude du *Futur grec*; et c'est un sujet que l'auteur a d'abord le mérite d'avoir le premier traité d'une manière systématique. M. Magnien commence par faire un relevé complet des formes : c'est la première thèse. Quelques conclusions s'en dégagent, qui avaient été indiquées déjà, mais sans que la preuve en eût été fournie comme il convenait. Le verbe grec, tel que les paradigmes de nos grammaires nous le présentent, n'a été constitué qu'à une époque relativement récente. Le foisonnement, la complexité de ses formes, dans les poèmes homériques, révèlent encore, pour un œil exercé, un état antérieur qui a dû être beaucoup plus libre. M. Magnien rend clair que le futur, en particulier, était alors indépendant des autres temps; et qu'il s'en distingue à la fois par le thème et par les désinences; c'était probablement un ancien type de présent, caractérisé par les désinences moyennes et par le *sigma*. Mais quelle est la signification de ce suffixe, et comment la forme, ainsi définie, a-t-elle pris une valeur temporelle? Dans sa seconde thèse, M. Magnien, pour répondre à cette question, a classé les emplois du futur, et est arrivé à conclure que la meilleure façon de les expliquer était de les faire provenir d'un ancien *désidératif*. Cette interprétation, qui rend compte d'un certain nombre de faits, réussit-elle à les coordonner et à les justifier tous? On peut en discuter; les hellénistes seront sans doute enclins à juger que M. Magnien met de la complaisance à introduire partout cette nuance désidérative qui lui paraît avoir donné naissance à toutes les autres. Ceux qui ont quelque goût pour les analyses subtiles lui demanderont de mieux examiner la relation qu'il peut y avoir entre la notion de *désir* et celle de *futur*. On est aussi en droit d'adresser

quelques critiques de détail à ces deux volumes. On voudrait que les conclusions de ces consciencieuses recherches fussent mieux mises en lumière; on devine que l'auteur a travaillé seul, loin des grandes bibliothèques, dans une petite ville. Ainsi s'expliquent certains défauts, qui, tout réels qu'ils sont, nous aident eux-mêmes à rendre plus complètement justice au labeur considérable de M. Magnien. Ce labeur a paru à votre Commission d'autant plus digne d'une récompense, que, pour des raisons trop aisées à comprendre, la plupart de nos étudiants se laissent attirer par les études d'archéologie, de littérature ou d'histoire, et que vous avez assez rarement l'occasion d'encourager un grammairien.

Deux médailles d'argent sont décernées, l'une à M. Tafrali, pour ses deux ouvrages sur Thessalonique; l'autre au colonel Arthur Boucher pour son commentaire historique et militaire de l'*Anabase*.

M. Tafrali est un Roumain qui est venu prendre chez nous son doctorat, et qui a consacré l'une de ses thèses à l'histoire de Thessalonique au XIVe siècle, l'autre à la topographie de cette même ville. Il a fait, pour l'une comme pour l'autre, des recherches, dont ses maîtres de la Sorbonne et de l'École des Hautes-Études s'accordent à reconnaître l'étendue et la nouveauté. Dans la première, il a écrit un chapitre, à peu près ignoré jusqu'ici, de l'histoire locale de l'empire byzantin à son déclin; et ce chapitre est intéressant parce que, dans la décadence et l'atonie générales de cet empire, Thessalonique avait conservé une vie politique, économique, intellectuelle, active encore et originale. M. Tafrali insiste particulièrement sur trois ordres de faits : certaines controverses religieuses, où il lui semble qu'une liberté d'esprit relative, qui fait pressentir la Renaissance ou la Réforme, cherche déjà à se faire jour; une crise sociale, où riches et pauvres entrèrent en conflit, et qui se dénoua par la sanglante révolution des Zélotes; l'existence enfin d'institutions municipales, d'un caractère démocratique assez net, jalousement conservées malgré la surveillance défiante

du pouvoir central. Tirant bon parti des écrits d'Isidore de Thessalonique, de Grégoire Palamas, de Nicolas Cabasilas, d'autres encore, qu'il a pu consulter à la Bibliothèque Nationale, il nous fait connaître, dans son détail précis, toute cette histoire dont on n'apercevait au plus que les grandes lignes. Grâce à l'intérêt qu'ont témoigné pour sa double enquête des Français comme MM. Diehl, G. Millet, J. Doucet, ou des Roumains comme M. Kalindéro, il a eu aussi la bonne chance de pouvoir séjourner assez longuement dans la ville à une heure opportune, avant que, par les transformations qu'elle risque de subir bientôt, les vestiges du passé soient exposés à disparaître, comme a disparu déjà une partie de l'enceinte. Son intention, à l'origine, n'était que d'étudier cette enceinte; il a ensuite étendu son dessein, et il y a compris l'ensemble des monuments anciens ou byzantins, notamment les grandes églises qui étaient la parure de la vieille cité de Saint-Démétrius. Il s'est fait ainsi le successeur des Paul Lucas, des Texier, des Heuzey, des Bayet et des Duchesne, pour ne pas parler de voyageurs plus récents. Si sa méthode prête à quelques objections, il nous apporte nombre d'informations très précieuses. En lui attribuant une médaille d'argent, votre Commission, Messieurs, tient à marquer tout particulièrement l'estime où elle tient ses travaux, et elle m'autorise à dire que, si nos revenus nous avaient permis cette année, comme ils nous le permettent parfois, mais trop rarement, d'ajouter au prix Zographos et au prix Zappas un prix exceptionnel, elle aurait été heureuse de le lui décerner.

Le colonel Arthur Boucher n'est pas un helléniste de profession; mais l'histoire de la tactique l'a rapproché de nous, et nous nous en félicitons. Car, lorsqu'il nous arrive d'avoir à commenter le récit d'opérations de guerre, il y aurait de notre part quelque outrecuidance à ne pas souhaiter l'avis d'un homme du métier. On sait à combien de discussions a donné lieu l'itinéraire des Dix mille, et on sait également que le talent militaire de Xénophon ou sa véracité ont été plus d'une

fois mis en doute. Selon la loi d'action et de réaction à laquelle sont soumises toutes les réputations, anciennes ou récentes, Xénophon a largement expié chez nous, depuis une vingtaine d'années, l'admiration dont il avait longtemps joui. On a continué, — peut-être plutôt pour accomplir un rite que pour obéir à un sentiment profond, — à s'incliner devant l'écrivain ; mais l'historien et le moraliste — personne ne songerait plus à dire : le *philosophe* — ont dû se désaccoutumer de cet hommage. Laissons pour le moment les *Mémorables*, quoique — nous allons le voir — le jugement que porte le colonel sur l'*Anabase* tourne manifestement à leur profit. Mais disons tout de suite que l'historien et l'homme de guerre sont ici pleinement réhabilités. Pour nous convaincre de la sincérité de Xénophon, le colonel Boucher commence par soutenir qu'on s'est mépris sur la route suivie par Cyrus jusqu'à Cunaxa, et sur celle où les Grecs se sont engagés à leur tour après la bataille ; il conçoit tout autrement que ses prédécesseurs, la mobilisation de l'armée rebelle, et, il propose, pour la traversée de la Babylonie, un tracé extrêmement différent de celui que l'on a généralement adopté, d'après le colonel anglais Chesney. Je me garderai d'intervenir dans ce débat. S'il manque au colonel Boucher, pour en apprécier toutes les données avec leur juste valeur relative, d'avoir visité les lieux, il a profité autant qu'il l'a pu des progrès de la cartographie, grâce auxquels nous connaissons aujourd'hui plus exactement l'intérieur de l'Asie-Mineure, et il a eu le soin, quand il était embarrassé, de demander des renseignements pris sur place aux dominicains de Mossoul ou aux officiers russes d'Érivan. Je me sens plus à l'aise pour vous faire goûter une autre originalité de son livre. Vous lirez avec grand intérêt la réplique qu'il adresse, sur un ton d'une fermeté courtoise, aux jugements de MM. Dürrbach, Couvreur et Cousin. Bien loin de diminuer l'action personnelle de Xénophon, le colonel Boucher est convaincu qu'elle fut prépondérante, et il y voit un exemple étonnant de ce que peut obtenir, par la supériorité intellectuelle et morale, un chef digne de ce nom. Il n'hésite pas non

plus à croire que Xénophon doit cette double supériorité à Socrate. Ne demander son autorité qu'à l'ascendant du mérite personnel, inspirer confiance à ses troupes, obtenir la victoire avec la moindre effusion de sang, une telle doctrine s'inspire bien de l'enseignement que les *Mémorables* reproduisent. Elle devient le principe d'un héroïsme réfléchi qui se propage du chef à ses subordonnés; qui se communique, non pas par une sorte de contagion frénétique, mais par une communion sereine des intelligences et des cœurs. Elle a assuré le succès des armées grecques, quand elles se sont rencontrées avec les cohues orientales, et elle le garantira de même, selon le colonel Boucher, aux armées modernes qui sauront s'en inspirer. Ce qui passionne, en effet, le colonel Boucher, c'est de comprendre à quelles conditions une armée démocratique peut devenir, dans les mains d'un général tel qu'il le rêve, un excellent instrument pour la victoire. Il pense à l'armée française en étudiant l'armée grecque; il a confiance dans l'une, comme il admire et parce qu'il admire l'autre; il voit les qualités du Grec soldat, en ne se dissimulant pas ses défauts : il ne le croit pas incapable, quand il est bien dirigé, de joindre au courage une discipline intelligemment consentie. Si le colonel Boucher trahit par quelques indices qu'il n'est pas encore familier avec toutes les précautions que doit s'imposer la méthode historique, il vous est aisé, je l'espère, de voir pourquoi nous refermons son livre sur une impression doublement réconfortante.

Si je parcours maintenant la liste des ouvrages qui ont été offerts à notre Bibliothèque, je constate d'abord le nombre et la qualité de ceux qui attestent l'activité scientifique continue de vos anciens Présidents, des membres actuels de votre Bureau, ou de vos anciens lauréats. C'est une constatation que je fais chaque année et dont le retour régulier est à l'honneur de notre Association. Il n'y a pas bien longtemps que je vous entretenais du beau livre de M. Fougères sur Sélinonte. Quand nous lisions tout récemment son charmant volume sur Athènes, nous ignorions qu'il allait bientôt nous quitter; si nous avions

été plus prévoyants, nous aurions mêlé quelque inquiétude amicale à notre plaisir, et nous nous serions dit qu'il aimait trop Athènes et qu'il en parlait trop bien pour qu'Athènes ne nous l'enlevât pas un jour. M. Maurice, notre trésorier, poursuit ses études si nouvelles sur la numismatique constantinienne. M. Th. Reinach, toujours empressé à vous faire part des découvertes papyrologiques, a traduit pour les lecteurs français les fragments du drame satyrique de Sophocle retrouvés par M. Hunt; ils n'avaient pas encore paru, que, grâce à l'amabilité de ce dernier, il vous en donnait un aperçu dans une séance de votre Comité. A ces noms aimés de vous je joins celui du regretté Paul Tannery; vous avez reçu le premier volume du recueil où vont être rassemblés les mémoires, si nombreux et si variés, qu'il avait publiés dans diverses revues et qui gardaient un intérêt durable. Parmi vos anciens lauréats, je rencontre une fois de plus M. Perdrizet, qui vous a envoyé une de ces luxueuses publications auxquelles la Bibliothèque d'art et d'archéologie, si généreusement patronnée par M. Jacques Doucet, nous accoutume. Les bronzes de la collection du docteur Fouquet y sont réunis, et c'est une contribution importante à l'histoire de cet art hellénistique, si ingénieux, si souple, si amusant, que nous finirons sans doute par connaître assez bien en détail pour qu'il devienne possible d'en présenter un tableau d'ensemble. Dans le *Corpus* des manuscrits astrologiques dirigé par M. Franz Cumont, M. Boudreaux, vous vous en souvenez, avait été chargé des manuscrits de Paris, de compagnie avec M. Ruelle, Je mentionnais l'an dernier l'achèvement de la première partie de ce travail par notre regretté confrère M. Ruelle; M. Boudreaux nous a donné la seconde; les textes qu'elle contient intéressent à la fois l'histoire des croyances religieuses et celle de la langue grecque après la période classique; il était utile qu'ils passassent par les mains d'un bon helléniste et d'un philologue exercé : M. Boudreaux les publie avec la méthode exacte et sûre dont son édition d'Oppien nous l'avait déjà montré capable. Continuant à mettre au courant, avec une

piété discrète, les éditions qu'Henri Weil nous a laissées comme autant de modèles de science et de goût, M. Dalmeyda a consacré cette année ses soins aux *Harangues* de Démosthène ; tandis que M. Cavallera a composé un utile index de la Patrologie grecque, et que M. Cavaignac entreprend une œuvre de longue portée : une histoire générale de l'antiquité qui puisse rendre à nos étudiants les services qu'ils ont été obligés de demander jusqu'à présent aux ouvrages d'Édouard Meyer ou de Busolt. Un autre membre de notre Association, qui aurait pu être un de vos lauréats, si l'objet de ses études n'appartenait plutôt au domaine du droit romain qu'à celui de l'antiquité grecque, M. Pierre Noailles, a recherché, dans une étude érudite et claire, comment se sont formées les collections des *Novelles* de l'empereur Justinien. Certaines de ses conclusions sont nécessairement conjecturales ; mais il a réussi à débrouiller pour une bonne part une question qui n'avait pas encore été examinée d'assez près.

A côté de ce premier groupe de vos donateurs, nous en trouvons toujours un second auquel nous ne devons pas moins de gratitude : c'est celui de nos confrères étrangers. On pourrait excuser cette année les Grecs, si leur production littéraire avait été un peu moins riche. Tout l'hiver que nous venons de traverser a été rempli pour eux d'événements historiques ; il leur a apporté de grandes joies et un grand deuil, que nous avons également ressentis. Nous lisions tout récemment dans nos journaux que l'un de nos lauréats, le lieutenant-colonel Hèpitès, commandait le détachement qui, après la prise de Janina, occupait un district voisin. Cependant la publication de son *Dictionnaire* n'a pas été interrompue. Des ouvrages comme l'édition des *Mémorables* de M. Tzakalôtos ou l'étude de M. Olympios sur la philosophie de Platon ont surtout un caractère élémentaire, et sont destinés à l'enseignement. Le livre de M. Svorônos, Φῶς ἐπὶ τοῦ Παρθενῶνος, *Lumière sur le Parthénon*, est au contraire très original, peut-être même aventureux ; c'est une interprétation nouvelle des deux grands frontons du Par-

thénon, à l'appui de laquelle l'auteur apporte les arguments que lui fournit sa connaissance spéciale de la numismatique. Si nos relations avec la Grèce sont, comme il était naturel, de date aussi ancienne que notre société même, c'est plus récemment que nous avons fait en Catalogne de nombreuses recrues; mais il ne se passe plus d'années sans que j'aie à signaler quelqu'un de leurs envois : ce sera aujourd'hui l'édition de Ménandre de M. Nicolau de Olwer. De Belgique, nous est venue une traduction des *Cavaliers* d'Aristophane, par le regretté Willems; traduction savoureuse, de cette saveur belge à laquelle le succès de certaines œuvres dramatiques, sur les théâtres de Paris, prouve que nous ne sommes pas insensibles; traduction pénétrante aussi, qui a été pour l'auteur l'occasion de proposer quelques interprétations originales. C'est encore à un étranger, le Père Zorell, que nous devons un *Lexique du Nouveau Testament*, publié dans le *Cursus Scripturae Sacrae* que dirige le Père Cornély avec deux autres Pères Jésuites. Je vous rappelais l'an dernier, à propos du livre de M. Rouffiac, comment l'étude de la grécité biblique a été renouvelée tout entière par l'épigraphie et la papyrologie. Nous avons grand besoin que les lexicographes mettent en œuvre les nouvelles richesses dont ils disposent, et que le premier qui l'ait tenté, Preuschen, n'a pas exploitées aussi largement qu'on l'eût souhaité. Je ne crois pas que le père Zorell les ait épuisées encore, et il ne semble pas qu'un seul homme y puisse actuellement réussir. Mais le progrès sur Preuschen est déjà sensible, et un autre mérite du *Lexique* nouveau est dans la clarté, la concision, la bonne disposition générale des articles; j'en connais peu de plus satisfaisants à cet égard. Si, avec cela, quelques interprétations peuvent être contestées, parce qu'elles procèdent d'une exégèse un peu spéciale, le lecteur compétent les reconnaîtra aisément au passage. Pour conclure, je répéterais volontiers ce que disait naguère un vétéran de la critique biblique, le regretté Nestle, en terminant sa recension du livre du Père Zorell : « Ce Lexique s'achève par le mot ὠφέλιμος; c'est un gage qu'il ne démentira pas ».

J'ai réservé pour la fin un livre d'un de nos compatriotes, qui doit retenir votre attention. En vous apportant, à l'une des dernières séances de votre Comité, son *Aperçu d'une histoire de la langue grecque*, M. Meillet s'excusait presque d'avoir fait une excursion sur nos terres. Loin de nous en plaindre, nous lui en exprimerons notre reconnaissance ; car nous serons les premiers à bénéficier du butin qu'il en rapporte. Nous savons du reste que le grec a toujours attiré particulièrement les linguistes, parce qu'il offre, entre autres privilèges, cet avantage incomparable que l'étude en peut être poursuivie, à la lumière de l'histoire, pendant une période dont aucune autre langue, en son développement connu, n'égale la durée. C'est une bonne fortune pour nous qu'un maître comme M. Meillet nous retrace les phases successives de toute cette longue évolution, avec l'autorité d'une science à laquelle les principales langues indo-européennes paraissent être également familières, et aussi, — ce qui n'est pas moins rare, — en alliant à l'esprit le plus philosophique l'esprit le plus historique. Plein d'idées et plein de faits, aussi remarquable par la clarté de l'exposé que par la largeur et la variété des vues, le dernier livre de M. Meillet recevra certainement, en France et hors de France, le même accueil que ses aînés.

A. Puech.

RAPPORT DU TRÉSORIER

I. *État comparatif des Recettes en 1911 et 1912.*

A. Intérêts de capitaux.

	1911		1912	
1° Rente Deville 3 %.....	500 »		500 »	
2° Coupons de 162 obligations Ouest en 1911, de 161 en 1912 (1).....	2,326 40		2,311 94	
3° Un coupon d'une obligation d'Égypte unifiée en 1911, de deux coupons en 1912.....	10 »		20 15	
4° Coupons de 18 obligations Midi....	259 20	3,859 02	259 20	3,861 88
5° Coupons de 26 obligations Est.....	374 40		374 40	
6° Coupons de 25 obligations Fusion, nouvelles.....	332 62		332 59	
7° Coupons de trois obligations Ouest-Algérien.....	43 20		43 20	
8° Intérêts en compte courant.....	13 20		20 40	

B. Subventions et dons divers.

9° Subvention du Ministère de l'Instruction publique.....	500 »	998 85	500 »	500 »
10° Don de l'Université d'Athènes.....	498 85		» »	
11° Dons pour l'illustration de la *Revue*.	» »		» »	

C. Cotisations, ventes, recettes diverses.

12° Cotisations des membres ordinaires.....	3,850 »	4,375 40	3,650 »	3,979 80
12° Souscriptions de membres donateurs.....	400 »		200 »	
13° Vente de publications et médailles.	125 40		129 80	
Totaux.....		9,233 27		8,341 68

(1) Cette obligation est sortie au tirage au sort.

II. *État comparatif des Dépenses en 1911 et 1912.*

A. Publications.

	1911		1912	
1° *Revue des Études grecques*.....	3,120 30	3,520 30	(1) 3,593 35	3,793 35
2° Rédaction de la *Bibliographie*.....	200 »		» »	
3° Secrétaire adjoint à la rédaction de la *Revue*.....	200 »		200 »	

B. Encouragements.

4° Prix Zographos.....	1,000 »	1,479 50	1,000 »	1,178 45
5° Prix classiques.....	179 50		178 45	
6° Concours typographique.....	300 »		» »	

C. Frais généraux.

7° Impressions diverses.....	132 80	2,902 70	93 20	3,051 40
8° Loyer, impositions et assurances.	323 80		323 80	
9° Service du palais des Beaux-Arts..	175 40		135 »	
10° Service de la bibliothèque.....	1,000 »		1,000 »	
11° Droits de garde et frais divers à la Société générale	69 75		74 60	
12° Distribution de publications.....	476 05		477 78	
13° Recouvrement des cotisations.....	105 15		124 40	
14° Frais de bureau, correspondance et divers	301 15		232 »	
15° Nettoyage, éclairage et chauffage.	66 »		61 20	
16° Médailles (2).....	69 80		326 92	
17° Achat et reliure de livres	182 20		202 50	
TOTAL.....		7,902 50		8,023 20

III. Budget sur ressources spéciales.

1° Fondation Zappas.

Recettes de l'exercice 1911 : 477 fr. ».
Montant du prix en 1912 : 477 fr. ».
Recettes de l'exercice 1912 : 496 fr. 15.

(1) Les fonds votés pour l'illustration de la *Revue* en 1911 laissèrent un reliquat inemployé de 250 fr., lesquels ont été reportés sur l'année 1912 au cours de laquelle l'illustration a coûté 697 fr. 35.

(2) J'ai placé sous cette rubrique, en 1912, les 225 fr. dont le débours a été nécessité par la réfection du coin servant à la frappe des médailles de l'Association.

2° Don P. Milliet.

Les dépenses suivantes ont été effectuées en 1912 pour le règlement des travaux accomplis..... 590 80

Il restait sur le fonds Milliet la somme de	3,668 60
Dont il faut retrancher.....	590 80
Ce fonds est donc au 1er janvier 1913 de.....	3,077 80

3° Don Franz Cumont.

Il n'a été prélevé, en 1912, aucune somme sur ce fonds.

Le reliquat de ce don est de..... 1,200 »

4° Legs Henri Weil.

Je propose de faire rentrer dans le budget général la somme de 33 fr. 25, reliquat de ce legs qui ne trouve plus d'emploi spécial.

IV. *Mouvement des fonds en 1912.*

1° Solde en caisse au 31 décembre 1911.....	4,128 40
2° Recettes en 1912 (tableau n° I).....	8,341 68
3° Rente Zappas en 1912.....	496 15
4° Remboursement d'une obligation Ouest (1)....	491 88
5° Remboursement d'une obligation Midi (2).....	491 18
	13,949 29

(1) Le produit de la vente de cette obligation a été employé en 1911 à l'achat d'une Égypte unifiée.

(2) Le produit de ce remboursement n'a pas été réemployé, momentanément, en prévision des charges qui pourraient incomber à la Société.

1° Sorties de caisse (tableau n° II)	8,023 20
2° Prix Zappas	477 »
3° Dépenses effectuées sur le fonds Milliet	590 80
4° Derniers frais d'installation de la bibliothèque à la Sorbonne	450 »
	9,541 »

Il reste donc en caisse, au 31 décembre 1912...	4,408 29
somme qui se décompose ainsi :	
Solde à la Société Générale	3,974 74
En caisse de l'agent bibliothécaire	433 55
	4,408 29

Prévisions pour 1913.

V. *Recettes prévues pour 1913.*

A. Intérêts de capitaux.

1° Rente Deville 3 0/0	500 »	3,861 85
2° Coupons de 161 obligations Ouest.	2,311 94	
3° Coupons de 18 obligations Midi..	259 20	
4° Coupons de 26 obligations Est (1)	374 40	
5° Coupons de 25 obligations Fusion, nouvelles	332 59	
6° Coupons de 3 obligations Ouest Algérien	43 20	
7° Coupon de 1 obligation Unifiée d'Égypte	20 12	
8° Intérêts du compte courant	20 40	
A reporter		3,861 85

(1) Cinq obligations Est sorties au tirage au sort et devant être remboursées le 1er juin 1913 laisseront un bénéfice de 400 francs environ, après l'achat de cinq autres obligations similaires.

Report.....			3,861	85

B. Subventions et dons divers.

9° Subvention du Ministère de l'Instruction publique.....	500	»	998	»
10° Don de l'Université d'Athènes..	498	»		

C. Cotisations et ventes.

11° Cotisations des membres ordinaires.....	3,500	»	3,650	»
12° Vente de publications.....	150	»		
TOTAL.....			8,509	85

VI. *Dépenses prévues pour 1913.*

A. Publications.

1° Impression du n° d'octobre-décembre de la *Revue*.....	1,231	»	3,611	»
2° Une année de la *Revue*, moins le dernier numéro.....	1,680	»		
3° Illustration de la *Revue*.....	500	»		
4° Secrétaire adjoint à la rédaction de la *Revue*.....	200	»		

B. Encouragements.

5° Prix Zographos.....	1,000	»	1,550	»
6° Prix classiques.....	250	»		
7° Concours typographiques.....	300	»		
A reporter.....			5,161	»

Report.....			5,161	»

C. Frais généraux.

8° Impressions diverses.....	100	»		
9° Loyer, impositions, assurances..	323	80		
10° Service du palais des Beaux-Arts.	200	»		
11° Service de la Bibliothèque.....	1,000	»		
12° Droits de garde et frais divers à la Société Générale.....	800	»		
13° Distribution de publications.....	500	»	3,133	80
14° Recouvrement de cotisations.....	200	»		
15° Frais de bureau, correspondance et divers.....	300	»		
16° Nettoyage, éclairage et chauffage.	80	»		
17° Médailles.....	150	»		
18° Reliure et achat de livres.....	200	»		
19° Une somme de deux cent quinze francs cinq centimes est reportée à nouveau.....			215	05
TOTAL.....			8,509	85

Jules MAURICE.

CONCOURS DE TYPOGRAPHIE GRECQUE

PROCÈS-VERBAL

lu dans la séance générale du 8 mai 1913.

Cette année, la date précoce des congés de Pâques nous a fait reculer en avril les épreuves du concours de typographie grecque. Elles ont eu lieu à Paris et dans les départements, le mercredi 23 avril pour les ouvriers compositeurs, et le jeudi 25 avril pour les apprentis. Pour leur organisation, le secrétaire-adjoint M. Fougères a, comme précédemment, trouvé l'aide la plus précieuse et la plus obligeante auprès de MM. les délégués anciens et nouveaux ; une fois de plus, l'Association se fait un devoir de leur exprimer à tous sa vive reconnaissance.

Ont pris part au concours des ouvriers :

A Paris, sous la surveillance de M. Fougères, 5 concurrents ;
A Bordeaux, sous la surveillance de MM. Radet et Fournier, 2 concurrents ;
A Nancy, sous la surveillance de M. Colin, 1 concurrent ;
Au Puy, sous la surveillance de M. Pareyre, 4 concurrents ;
A Tours, sous la surveillance de M. Sourdillon, 4 concurrents ;
En tout, 16 concurrents.

Ont pris part au concours des apprentis :

A Paris, sous la surveillance de M. Fougères, 14 concurrents ;
A Bordeaux, sous la surveillance de MM. Radet et Fournier, 2 concurrents ;
A Nancy, sous la surveillance de M. Colin, 2 concurrents ;
Au Puy, sous la surveillance de M. Pareyre, 3 concurrents ;
En tout, 21 concurrents.

Le **concours des ouvriers** a donné les résultats suivants :

Pour *Paris :*

1er prix (60 fr.) : Mlle Hoffmann (imprimerie Lahure), classée 1re au classement comparatif de Paris et des départements.

Pour les *départements* :

1er prix (50 fr.) : Mme Jouffre (Le Puy, imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon), classée 2e au classement comparatif.

M. Gault (Tours, imprimerie Mame), classé 3e au classement comparatif, ayant obtenu en 1911 un 1er prix des départements, n'a pu être récompensé, conformément au règlement.

Mentions honorables : Mlle Miaillie (Le Puy, imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon), classée 4e au classement comparatif ; M. Visconte (Le Puy, imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon), classé 6e au classement comparatif.

Mlle Bay (Le Puy, imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon), classée 5e au classement comparatif, ayant déjà obtenu une mention honorable, n'a pu être récompensée, suivant le règlement.

Classement comparatif des lauréats de Paris et des départements :

1 : Paris. — 2 : Le Puy. — 3 : Tours. — 4, 5, 6 : Le Puy.

Le **concours des apprentis** a donné les résultats suivants :

Pour *Paris* :

3e livret de caisse d'épargne (40 fr.) : M. Dupuis (imprimerie Chaix), classé 4e au classement comparatif.

Mentions très honorables : M. Vrel (imprimerie Chaix), classé 5e au classement comparatif ; Mlle Joly (imprimerie Lahure), classée 6e au classement comparatif ; Mlle Delmas (imprimerie Lahure), classée 7e au classement comparatif.

Mentions honorables : M. Marchais (imprimerie Chaix), classé 9e au classement comparatif ; Mlle Gaffier (imprimerie Lahure), classée 10e au classement comparatif.

Pour les *départements* :

1er livret de caisse d'épargne (60 fr.) : Mlle Bérard (Le Puy, imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon), classée 1re au classement comparatif.

2e livret (50 fr.) : Mlle Chanal (Le Puy, imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon), classée 2e au classement comparatif.

3e livret (40 fr.) : Mlle Varenne (Le Puy, imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon), classée 3e au classement comparatif.

Mention honorable : M. Herpèche (Nancy, imprimerie Berger-Levrault), classé 8e au classement comparatif.

Classement comparatif des lauréats de Paris et des départements :

1, 2, 3 : Le Puy. — 4, 5, 6, 7 : Paris. — 8. Nancy. — 9, 10 : Paris.

Cette année, le concours des ouvriers a été moins brillant que celui de 1911 : les deux 1res copies sont seulement *bonnes* ; de la 3e à la 7e inclusivement, les copies sont assez bonnes ; de la 8e à la 11e, passables ; de la 12e à la 16e, médiocres. Dans son ensemble, le concours des apprentis est presque aussi digne d'éloges que celui de 1911 : la 1re copie est irréprochable ; les 3 suivantes très bonnes ; de la 5e à la 7e bonnes ; de la 8e à la 10e assez bonnes ; de la 11e à la 12e passables ; les 2 dernières copies sont seules tout à fait mauvaises.

Le Président de la Commission,
Gustave Fougères.

Les membres de la Commission,
Dalmeyda, Lebègue, Mazon, Petitjean, Puech, Vendryes.

QUELQUES CONVENTIONS PRIMITIVES

DE L'ART GREC

On a combattu ailleurs (1) les erreurs d'interprétation commises lorsque l'archéologue n'accorde pas suffisamment d'attention aux principes généraux qui dirigent le dessin et la plastique primitifs, erreurs qui amènent à prêter aux anciens, comme le faisaient déjà les Grecs des temps hellénistiques (2), des intentions et une mentalité qu'ils n'ont jamais eues. On veut donner ici quelques nouveaux exemples de ces confusions faciles, dont l'étude permettra de formuler des principes d'une valeur générale pour l'histoire de l'art.

*
* *

Les artistes primitifs, qu'ils soient anciens ou modernes, adultes ou enfants, ne cherchent pas tant à copier la réalité, telle qu'elle se présente à leurs yeux, qu'à en donner un schéma, où ils énumèrent, en une mosaïque de détails mal coordonnés, tout ce qu'ils savent d'une personne ou d'une

(1) *Rev. des Études grecques*, 1910, p. 379 sq.; *Comment les procédés inconscients d'expression se sont transformés en procédés conscients dans l'art grec*, 1910.

(2) Deonna, *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*, tome I. *Les méthodes archéologiques*, p. 251 ; ex. le caractère de Pénélope, dénaturé par les Alexandrins, Bouché-Leclercq, *Hist. des Lagides*, I, p. 226.

chose, sans se laisser troubler par les apparences, sans tenir compte des modifications que peuvent apporter le raccourci, la perspective, les changements de lumière.

Certains éléments qui nous paraissent importants, comme la bouche, les jambes, etc., ils peuvent parfois les négliger, parce qu'ils ne leur semblent pas absolument indispensables à la compréhension du schéma, et un homme, composé d'un tronc et d'une tête, sera suffisamment reconnaissable pour qu'on puisse supprimer ses jambes et ses bras. Au contraire, des détails qui sont négligeables pour nous prennent à leurs yeux une valeur immense, et ils se gardent de les omettre, même si leur position empêche en réalité qu'ils soient visibles. L'enfant montrera les dents à travers la bouche fermée, dessinera deux yeux dans une tête de profil (1) (*fig. 1, 1*), parce qu'ils existent en réalité, et qu'il serait indigne de lui de se laisser tromper par une illusion d'optique. Sur un vase grec, Silène porte un collier avec une amulette ; celle-ci, puisque le personnage est peint de profil, devrait être invisible, mais l'artiste n'a pu se résoudre à la dissimuler, et il a déplacé le collier sur l'épaule, afin de la montrer entièrement (2). Dans la Gigantomachie archaïque de Corcyre, le nombril d'un personnage vu de profil est, pour la même raison, à une place anormale, près de la hanche (3). Sur les fresques de saint Savin, la draperie est attachée tantôt sur l'épaule droite, tantôt sur l'épaule gauche, suivant que le personnage est tourné à droite ou à gauche, afin que le point d'attache soit bien visible (4). Giotto a si gauchement groupé les apôtres autour de la table de la Cène, que cinq d'entre eux tournent le dos au spectateur; leurs nimbes auraient dû dans ce cas cacher leurs têtes, mais, pour que celles-ci soient visibles, le peintre les a collés contre

(1) Cf. deux yeux sur une tête d'animal de profil, plaque gravée caucasienne, Hoernes, *Urgeschichte d. bild. Kunst in Europa*, p. 632, fig. 189-90, p. 633.

(2) *Jahrbuch d. k. deutsch. Instit.*, 1895, p. 43.

(3) *Rev. arch.*, 1911, II, p. 9.

(4) XIIe s., Michel, *Hist. de l'Art*, I, 2, p. 767.

les visages (1). Sur une gravure populaire du xve siècle, un jouvenceau, tourné à droite, laisse pendre son épée à sa droite et non à sa gauche, comme il serait naturel (2). On conclura de ces exemples, qu'il serait facile de multiplier, que *la position réelle des objets est indifférente* à l'artiste primitif, qui la modifie à son gré, suivant les besoins (3).

*
* *

Mais, en plus de ce désir de l'artiste de montrer *même ce qui est invisible* (4), il y a d'impérieuses *nécessités techniques* qui l'obligent à donner une position irréelle à ses modèles, parce qu'il ignore les lois du raccourci et de la perspective, dont la connaissance ne se développera que tardivement (5) ; pour suppléer à cette lacune, il a recours à des procédés étranges, que M. della Seta a étudiés avec beaucoup de sagacité, dans ses recherches sur les origines du raccourci dans l'art grec (6). Chaque partie de l'ensemble sera représentée dans son plus grand développement, dans sa plus grande étendue, pour éviter les raccourcis des plans.

C'est ce qui explique, on le sait, ce curieux mélange d'éléments de face et de profil dans le corps humain, où l'œil s'ouvre de face dans une tête de profil (7), où le torse est de face, mais les jambes de profil, où chaque partie est donc traitée pour soi,

(1) Bayet, *Giotto*, p. 73.

(2) Mâle, *L'art religieux de la fin du moyen âge*, p. 415, fig. 150.

(3) Cf. chez l'enfant, Sully, *Études sur l'enfance*, p. 430.

(4) On sait que ce principe primitif explique l'origine de la draperie transparente dans l'art, cf. Deonna, *Comment les procédés inconscients...*, p. 16; *L'Archéologie, sa valeur, ses méthodes*, tome III (*Les rythmes artistiques*), p. 172, 229.

(5) *Ibid.*, tome III, p. 433 sq.; Gruneisen, *La perspective; esquisse de son développement des origines jusqu'à la Renaissance, Mélanges de l'École de Rome*, 1911, etc.

(6) *Genesi dello scorcio nell' arte greca*, 1907.

(7) Lange, *Darstellung des Menschen*, p. 95 sq.; Della Seta, *op. l.*, p. 52 sq. et passim; Wundt, *Völkerpsychologie*, III (2), p. 161 ; Perrot, *Hist. de l'Art*, VIII, p. 687 sq.; *Indicateur d'antiquités suisses*, 1909, p. 234; Pottier, *Catal. des vases*, III, p. 842-3 ; Gardner, *Grammar of greek art*, p. 59, 62 sq., etc. — Dans les dessins d'enfants, Sully, *op. l.*, p. 499, 504.

sans coordination avec les autres (1). On donnera des cornes de face à un bison ou à un cerf quaternaire (2) (*fig. 1, 3*), ou à un cerf d'une situle de Chiusi (3), bien que ces animaux soient vus de profil. Ce sera, sur un vaisseau, la voile vue de face (4)... Phénomène bien connu, dont l'application est indépendante de toute chronologie et ne provient que de l'inexpérience technique de l'auteur, qu'il appartienne à l'art des débuts, à l'art d'une civilisation avancée ou à un art en déclin.

Fig. 1.

(1) Dessin d'enfant, Sully, *Études sur l'enfance*, p. 511, fig. 42 *a*.
(2) Urne d'Oedenburg, Hoernes, *Urgeschichte der bildenden Kunst in Europa*, pl. 30.
(3) Fresque quaternaire d'Espagne, *Anthropologie*, 1909, p. 3, fig. 1.
(4) Vase néolithique d'Égypte, Mosso, *Le origini della civiltà mediterranea*, p. 124, fig. 88.

Sur une plaque de tuf de Psamatia (5), Isaac est agenouillé à la mode archaïque, le buste de face sur des jambes de profil, et Justinien, sur un médaillon d'or (6), à cheval et tourné à droite, montre encore un buste de face. Torse de face, jambes de profil, œil de face, toutes ces conventions et bien d'autres

(1) Sur ce manque de coordination, Deonna, *op. cit.*, tome III, p. 90, 222.
(2) Déchelette, *Manuel d'arch. préhist.*, I, p. 246; *Comptes rendus de l'Académie*, 1904, p. 491; *Anthropologie*, 1909, p. 5; 1912, p. 21, fig. 19; *Rev. arch.*, 1913, I, p. 213.
(3) *Mon. Piot.*, IX, 1902, p. 11, note 2.
(4) Vase du Dipylon, Helbig, *Épopée homérique*, p. 96, fig. 20.
(5) VIe s. ap. J.-C., Michel, *op. l.*, I, 1, p. 260.
(6) *Rev. art anc. et mod.*, 1905, I, p. 163, fig. 1 bis.

encore se retrouvent dans les marionnettes de Karagheuz (1) comme sur les reliefs des indigènes du Baoulé (2).

Ce principe ne s'applique pas seulement aux objets isolés, mais à des ensembles, à des compositions où l'artiste groupe plusieurs éléments vus chacun dans sa plus grande surface. C'est ainsi que sur les vases du Dipylon, alors que les parents sont représentés debout autour de la couche funèbre, suivant le schéma indiqué plus haut, le mort sur son lit semble être vu d'en haut, en plan (3), et le tapis, qui en réalité recouvre la couche, est dressé comme une tenture plaquée contre la muraille. Sur des urnes d'Oedenburg, le conducteur et les chevaux sont vus de profil, mais le char est en projection horizontale (4) (*fig. 1, 2*). Les plans des demeures et des jardins, sur les fresques et les reliefs égyptiens, combinent fréquemment ces perspectives contradictoires de plan et d'élévation (5). C'est faute d'avoir tenu compte de ces conventions de l'art primitif, dont les Égyptiens du reste ne parvinrent jamais à se débarrasser comme le firent les Grecs, qu'on a donné une explication inexacte des images peintes sur les vases préhistoriques de l'Égypte (*fig. 1, 4*), où l'on a voulu reconnaître des barques portant, en un assemblage hétéroclite et bien peu probable, des huttes, des plantes et des animaux (6). Il s'agit en réalité de villages, et MM. Torr, Lortet, Naville, l'ont démontré (7) : la barque, à la proue et à la poupe relevées, n'est autre que le glacis demi-circulaire qui entourait le village

(1) Champfleury, *Le Musée secret de la caricature*, p. 10, 27, 34, 48, etc.

(2) *Anthropologie*, 1900, p. 449.

(3) Perrot, *op. l.*, VII, p. 173, fig. 56; p. 176 sq.

(4) Hoernes, *op. l.*, pl. 30-1 ; cf. aussi urne d'Elsenau, *Anthropologie*, 1893, p. 190, fig. 11 ; scène de labourage, glyphe des Alpes-Maritimes, Sophus Müller, *L'Europe préhistorique*, p. 157, fig. 124.

(5) Ex. Maspero, *Archéologie égyptienne*, p. 185, fig. 179, pièce d'eau entre deux rangs de palmiers; fig. 186, étang du tombeau de Rekhmiriya ; cf. Grüneisen, *op. l.; Bulletin de Corresp. hellénique*, 1891, p. 115 (art mycénien).

(6) Capart, *Débuts de l'art en Égypte*, p. 114 sq. ; Mosso, *Le origini della civiltà mediterranea*, p. 123 et fig. 87-8.

(7) Cf. A. J.-Reinach, *L'Égypte préhistorique*, p. 28.

et que le peintre a indiqué en plan, tandis que les huttes, qui sont plutôt les pylones d'entrée, sont en élévation.

*
* *

Rendre visibles à l'œil du spectateur les parties qui en réalité sont cachées, les reproduire dans leur plus grande dimension pour éviter le raccourci, faire fi de la position réelle des objets, voilà qui permet d'expliquer certaines figurations curieuses de l'art grec.

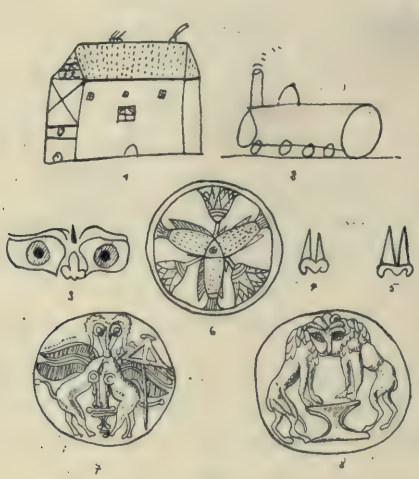

Fig. 2.

(1-2) Dessins d'enfants, Sully, *op. l.*, p. 524, fig. 49 *e* et *d*.
(3-4-5) Coupe ionienne à yeux, évangéliaire de Saint-Gall, Deonna, *L'archéologie, sa valeu , ses méthodes*, III, p. 155, fig. 27.
(6) Coupe égyptienne, Maspero, *L'archéologie égyptienne*, p. 264, fig. 249.
(7-8) Gemmes mycéniennes, *Journal of hellenic Studies*, 1901, p. 159, fig. 37-8.

Dans ses dessins, l'enfant ne se contente pas d'indiquer la façade de la maison; souvent il y ajoute, à droite et à gauche, les faces latérales, comme s'il rabattait ces côtés sur le premier plan (1) (*fig. 2, 1, 2*). Le peintre de lécythe veut parfois aussi montrer les trois dimensions d'une stèle, en peignant la face

(1) Sully, *Études sur l'enfance*, p. 524, fig. 49 *c*.

et les deux côtés (1). L'artiste archaïque, en représentant une tête de face, en écrasera le nez, de façon que les ailes viennent se rabattre à droite et à gauche de l'arête centrale (2) (*fig. 2, 3, 4, 5*). Cette figuration tripartite, *unissant la face et les deux profils, alors que seule la face devrait être visible*, ne peut-elle expliquer la genèse de ces formes monstrueuses où plusieurs corps d'animaux se réunissent en une seule tête ? Le fond d'une coupe égyptienne est décoré de trois poissons ayant une tête commune ; évidemment, dans ce cas, c'est la forme du champ et le principe de symétrie qui ont déterminé cette conception (3) (*fig. 2, 6*). Sur des chapiteaux romans, des animaux ont deux corps ou même quatre corps et une seule tête ; faut-il reconnaître, dans cette bizarre union, le simple effet de l'imagination artistique, ou une influence orientale, puisque ce motif est fréquent sur les étoffes d'Orient (4) ? Mais il remonte beaucoup plus haut. Déjà les gemmes égéennes, parmi leur riche faune monstrueuse, montrent un lion, les pattes de devant appuyées contre un autel, avec une tête de face unissant deux corps de profil (5) (*fig. 2, 8*), ou un bélier dans la même position (6) (*fig. 2, 7*). Plus tard, sur les vases ioniens et corinthiens, ce sont des lions ou des sphinx monocéphales avec deux corps (7). M. Murray a étudié ce motif (8), qui, après un long intervalle, reparaît dans l'art romain ; repoussant l'idée d'une fantaisie de l'artiste, il pense que cette figuration résulte du désir de montrer à la fois *les deux côtés du même animal*. Bien plus, elle expliquerait l'origine des groupements antithétiques, qui

(1) *Mon. Piot*, XII, 1905, p. 367.

(2) Della Seta, *op. l.*, p. 50.

(3) Maspero, *op. l.*, p. 264, fig. 249

(4) Michel, *op. l.*, I, 2, p. 888-9 ; cf. Deonna, *op. cit.*, tome III, p. 138 ; tissus arabes, tigre à une seule tête et quatre corps divergents, Migeon, *Manuel d'art musulman*, II, p. 394 ; lionne à une tête et deux corps sur reliefs russes, Pottier, *Catal. des vases*, II, p. 590.

(5) *Journal of hellenic Studies*, 1901, p. 159, fig. 38.

(6) *Ibid.*, fig. 37.

(7) *Mélanges Perrot*, p. 272 ; Pottier, *Catal. des vases*, II, p. 590 ; cf. appliques de vases, Reinach, *Répert. de la stat.*, IV, p. 447, 5, 6.

(8) *Journal of hellenic Studies*, II, p. 318 sq.

apparaissent en Égypte, en Mésopotamie, dans le bassin de la Méditerranée, sans qu'il puisse être question d'emprunts des uns aux autres (1), et qui sont nés spontanément : les animaux qui sont affrontés, sans cependant unir leur tête, ne seraient que le dédoublement du même animal (2). Peut-être même, dit-il, que ce principe aurait déterminé la disposition symétrique des frontons grecs, chaque aile ne faisant que répéter les groupes sculpturaux de l'autre (3). Il est difficile d'admettre cette dernière proposition ; mais, si l'on tient compte des principes du dessin primitif, on reconnaîtra que les animaux à double corps et une seule tête peuvent n'être qu'une façon naïve de reproduire le même animal vu de face (4), en substituant à la vue en raccourci une image conventionnelle dans laquelle tout le développement des deux côtés du corps est visible. Constatation importante, qui permettrait d'expliquer la naissance de certaines formes monstrueuses en invoquant, non pas la fantaisie créatrice, mais les lois mêmes de l'art et les nécessités techniques (5).

*
* *

On peut relever d'autres exemples encore où *l'objet qui de-*

(1) Jolles, Die antithetische Gruppe, *Jahrbuch,* 1904, p. 27 sq.; 1903, p. 59 sq.; *Journal of hellenic Studies*, 1901, p. 153 sq ; Pottier, *Catal. des vases*, II, p. 588 ; Curtius, *Wappengebrauch und Wappenstyl*, *Abh. d. berl. Akad.*, 1874, p. 79 ; Loeschke, *Bonner Studien; Röm. Mitt.*, 1892, p. 70-1 ; *Bulletin de Correspondance hellénique*, 1907, p. 254, etc.

On explique d'ordinaire la genèse des motifs héraldiques par le goût pour la symétrie et le rythme, fait humain qui a pu se produire partout, *Anthropologie,* 1895, p. 666 ; dans l'art ornemental, Capart, *op. l.*, p. 61 sq.

(2) *Journal of hellenic Studies*, II, p. 321.

(3) *Ibid.*, p. 323.

(4) M. Della Seta, *op. l.*, p. 59 sq., a expliqué pour quels motifs techniques l'archaïsme grec montre fréquemment des animaux de profil avec des têtes de face ; cf. *Rev. arch.*, 1910, I, p. 230.

(5) Sur ce sujet, cf. encore *Rev. d'Ethnographie et de Sociologie*, 1912, p. 26 sq. (origine technique de certaines conceptions monstrueuses unissant les éléments humains et animaux) ; *Bulletin de l'Institut Solvay*, 20, 1912, p. 763. — Je montrerai, dans un prochain travail, comment ce schéma bizarre, unissant deux corps à une seule tête, a été utilisé dans l'art grec pour exprimer la double nature d'un seul être.

vrait être vu de face est rendu par un double profil. L'enfant qui veut dessiner de face la tête d'un animal dont le corps est de profil, se borne parfois à accoler deux têtes de profil (1) (*fig. 3, 1, 2*). Ce procédé ne se rencontre pas avec autant de naïveté dans l'art grec, mais on remarque, même sur des vases du ve siècle, des conventions analogues. C'est, sur une coupe, une tête d'Amazone : le contour du visage est dessiné de face, mais les deux yeux de profil se regardent en louchant terrible-

Fig. 3.

(1) Dessin d'enfant, Sully, *op. l.*, p. 521, fig. 47 *b*.
(2) Id., *ibid.*, p. 514, fig. 43 *d*.
(3-4) Vases du ve s. grec, Berchmans, *L'esprit décoratif dans la céramique grecque à figures rouges*, p. 106-7, fig. 75-6.
(5) Figurine de type chypriote, Dussaud, *Les civilisations préhelléniques*, p. 228, fig. 171.
(6) *Dict. des ant.*, s. v. Galea, p. 1444, fig. 3453.
(7) Vase corinthien, Perrot, *Hist. de l'art*, IX, p. 647, fig. 357.
(8) Sphinx, vase Chigi, *ibid.*, p. 579, fig. 274.

ment (2) ; ailleurs, le menton se compose de deux courbes tangentes (*fig. 3, 3-4*). M. Berchmans remarque avec raison que l'artiste maladroit a dû tenir le raisonnement suivant : « Puisque le menton se traduit en profil par une courbe, dans

(1) Sully, *op. l.*, p. 514, fig. 43 *d*.
(2) Berchmans, *L'esprit décoratif dans la céramique grecque à figures rouges*, p. 106, note 5, fig. 75 ; yeux de profil dans une tête de face, *ibid.*, fig. 76, p. 107. On remarquera que c'est l'inverse du procédé primitif décrit plus haut, où l'œil est de face dans une tête de profil.

la face, où l'on voit les deux profils à la fois, il doit être représenté par deux courbes ». C'est bien ce qu'a dû penser aussi l'enfant qui a donné deux têtes de profil à son animal. Ailleurs, ce principe de dédoublement est appliqué à des objets inanimés. C'est ainsi que sur un fragment de vase géométrique (1), puis sur de nombreux vases du VIe et même du Ve siècle, le casque du guerrier, qui est vu de face, est surmonté d'un double cimier (2) (*fig. 3, 7*). Est-ce une copie fidèle de la réalité? non : vu de face, le cimier n'aurait été qu'une bande étroite, et le dessinateur, qui n'a pu se résigner à le dissimuler de telle façon, a pris le parti d'en dessiner les deux profils, comme s'il avait été fendu sur toute sa longueur et comme si l'on avait rabattu les deux tranches par devant. Si le peintre montre de face la tête du sphinx de type mycénien (*fig. 3, 8*), avec une longue plume retombant par derrière, il dessinera de même deux plumes de profil, qui, dans son esprit, ne sont que les deux côtés d'une seule et même aigrette (3).

En ronde-bosse, ce procédé de rendre la face par deux profils convergents se retrouve dans les hideuses figurines de terre cuite mycéniennes, chypriotes (*fig. 3, 5*) et béotiennes, en « bec d'oiseau » (4), dans lesquelles le point de jonction des deux profils forme l'arête du nez. Faut-il encore rappeler la curieuse statuette en bronze d'Athéna, trouvée sur l'Acropole d'Athènes, qui est composée de deux feuilles de métal rivées l'une à l'autre, donnant chacune le profil de la déesse, la face perdant de la sorte toute épaisseur (5)?

Si nous avons pensé pouvoir expliquer parfois les monstres à deux corps et une seule tête par le rabattement sur le plan

(1) *Bulletin de Corresp. hellén.*, 1901, p. 151, fig. 4.

(2) Helbig, *Épopée homérique*, p. 384, fig. 138 ; Hartwig, *Meisterschalen*, p. 528, 537, 554, pl. LVIII ; Perrot, *op. l.*, 9, p. 647; Della Seta, *op. l.*, p. 60; *Journal of hellenic studies*, II, p. 319. — Cf., sur une peinture de vase, casque avec cimier transversal, *Journal of hellenic Studies*, 1895, pl. V.

(3) Perrot, *op. l.*, IX, p. 549, fig. 274; l'animal a un double corps et une seule tête.

(4) *Rev. d'Ethnographie et de Sociologie*, 1912, p. 25.

(5) Lechat, *Sculpture attique*, p. 284.

du dessin des deux profils du même animal, nous pourrons nous demander aussi si d'autres formes monstrueuses qui unissent deux têtes à un seul corps, comme l'aigle bicéphale, ne proviennent pas d'une convention analogue, par laquelle l'artiste a substitué à la tête de face les deux vues de profil de la même tête (1)?

*
* *

Rabattre sur le premier plan les parties latérales qui, en réalité, sont derrière, invisibles, et qui semblent parfois pivoter autour du point le plus saillant comme autour d'une charnière, voilà le procédé dont on vient de voir plusieurs exemples (2). Grâce à cette constatation, on peut interpréter facilement certaines attitudes et gestes qui, au premier abord, semblent tout différents, montrer qu'ils sont nécessités par les conditions techniques mêmes de l'art, et que l'artiste, s'il l'avait pu, les aurait rendus d'une autre façon. On a souvent parlé des gestes inexpressifs de l'art primitif (3) ; mais il y a aussi des *gestes commandés par la technique*, non seulement par la forme du champ à remplir (4), par la nécessité d'éviter les problèmes trop difficiles du raccourci et de la perspective, mais aussi par le simple désir naïf de faire voir l'invisible.

Le sculpteur et le modeleur qui veulent représenter un personnage tendant les bras en avant, n'auront aucune diffi-

(1) Ex. tissu arabe, avec paon à deux têtes sur un corps, Migeon, *op. l.*, II, p. 392. La définition que l'on a donnée parfois du terme héraldique « aigle éployé », comme signifiant « aigle à deux têtes », semble confirmer ce que nous avançons : « Ce mot éployé s'entend de la teste et du col qui, estant ouverts et comme séparés en deux, semblent faire deux cols et deux têtes ». Palliot, cf. *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1912, n° 1342, p. 463 ; n° 1347, p. 705 ; 1913, n° 1352, p. 68.

(2) C'est ainsi que M. Della Seta explique aussi la draperie en « queue d'hirondelle » (*op. l.*, p. 60 sq).

(3) Reinach, *Anthropologie*, 1895, p. 293 sq.; Deonna, *op. cit.*, tome II, p. 212, référ.

(4) Ex. Berchmans, *op. l.*, p. 16 sq. Dans de nombreuses peintures de vases du cycle d'Euphronios, la tête de profil est profondément inclinée sur l'épaule droite ; est-ce une attitude sentimentale et rêveuse? Non, elle provient du désir de ne pas montrer la tête de face, bien que le corps le soit (cf. Deonna, *op. cit.*, tome III, p. 435).

culté à le faire, quand ils auront surmonté la crainte de voir les parties saillantes se rompre sous les coups du ciseau maladroit (1), et l'on connaît dès l'archaïsme nombre de statues en pierre ou en bronze qui esquissent ce geste (2) (*fig. 4, 1*). Mais comment sera-t-il traduit dans le relief et le dessin, si le personnage est placé de face? L'artiste est encore incapable de rendre le raccourci de ces deux bras tendus en avant (3). Il rabattra donc les bras de côté, tout comme, dans la représentation du quadrige vu de face, il dessinera de profil les chevaux qui, en réalité sont de face, en les faisant converger l'un vers l'autre, ou au contraire en les faisant diverger (4); tout comme encore, il rabat latéralement les seins d'une poitrine féminine (5), ou les pieds, lorsque ces parties sont vues de face. C'est ainsi qu'on aperçoit, sur des monnaies, des statues dont les bras sont écartés comme ceux d'un crucifié, alors qu'en réalité l'artiste a voulu indiquer qu'ils sont tendus en avant (6). Sur la cuve baptismale de l'église Saint-Hippolyte à Thonon (Haute-Savoie), saint Georges tient en main la lance et l'écu; l'écu, qui à son côté gauche ne devrait apparaître que par la tranche, est vu de face, et le bras armé de la lance est écarté du corps à sa droite (*fig. 4, 2*). Sur des urnes d'Oedenburg, des personnages dessinés de profil tendent les bras en avant, et d'autres, dessinés de face les écartent de côté : c'est en réalité le même geste (7) (*fig. 4, 3*).

Prenons donc garde de ne pas nous laisser induire en erreur, en négligeant ces nécessités du dessin, quand nous cherchons à interpréter la signification d'un geste. Sur de nombreux vases

(1) Deonna, *Apollons archaïques*, p. 24.

(2) Kouroi de Polymédès, de Piombino, etc.

(3) Ce raccourci rappelle un peu celui du Christ mort de Mantegna, *Andrea Mantegna. L'œuvre du maître*, 1911, pl. 115-7.

(4) Della Seta, *op. l.*, p. 100 sq.; Cippe de Porphyrios, *Ath. Mitt.*, V, pl. XVI; *Rev. arch.*, 1911, II, p. 78, fig.4; étoffes byzantines, Diehl, *Manuel d'art byzantin*, p. 259, fig. 133, etc.

(5) Della Seta, *op. l.*, p. 55, note 3; Berchmans, *op. l.*, p. 68, 72.

(6) *Ath. Mitt.*, XXII, p. 375, fig. 1.

(7) Hoernes, *op. l.*, pl. 28-31.

à représentations dionysiaques du VIe siècle, des Satyres, vus de profil, fléchissent les jambes, alors que d'autres, vus de face, les écartent d'une façon grotesque (1) (*fig. 4*, 5-6). Doit-on inter-

Fig. 4.

(1) Kouros de Piombino.
(2) Cuve baptismale, Thonon.
(3) Urne d'Œdenburg, Hoernes, *op. l.*, pl. 28.
(4) Artémis persique, *Revue des études grecques*, 1910, p. 210, fig.
(5) *Rev. arch.*, 1911, I, p. 1, fig. 1.
(6) Perrot, *Hist. de l'art*, IX, p. 597, fig. 305.

préter ce dernier mouvement tel qu'il est rendu, et dire que le Satyre fait le grand écart (2) ? Non, son attitude est la même

(1) *Rev. arch.*, 1911, I, p. 1, fig. 1 ; Perrot, *op. l.*, 9, p. 597, fig. 305.
(2) Pottier, *Catal. des vases*, II, p. 480 ; *Rev. arch.*, *l. c.*

que celle de son confrère; mais, parce qu'il est vu de face, l'artiste a été obligé de rabattre à droite et à gauche les jambes fléchies. C'est ainsi que sur certains diptyques consulaires, dont l'exécution est souvent maladroite, le personnage assis de face écarte les genoux, simple convention qui permet de dessiner la jambe dans toute sa longueur et non en raccourci (1). Ainsi encore, sur une peinture quaternaire d'Espagne, les jambes d'un personnage accroupi sont écartées de côté (2).

On peut se demander si le type figuré de l'Artémis persique (3), qui tient un animal de chaque main, ne doit pas être interprété de la sorte, et si la déesse en réalité ne traîne pas derrière elle les animaux que le dessinateur a représentés de profil à ses côtés (4). On a découvert à Sparte, dans le téménos d'Artémis Orthia (5), une plaque découpée en plomb : « Artémis ailée » tient de chaque main par la queue un lion de profil; deux autres femmes, vêtues et coiffées comme elle, l'accostent, chacune tournée de profil à droite et à gauche (*fig. 4, 4*). Y a-t-il en réalité trois personnes distinctes, la déesse et ses acolytes, et la position des animaux doit-elle être interprétée telle qu'elle apparaît? On pourrait croire qu'il n'y a qu'une personne, la déesse, de face ou de profil, suivant le principe dont on a donné maints exemples plus haut, et que les animaux, dessinés de profil pour éviter le raccourci, étaient en réalité de face, traînés par la déesse derrière elle.

*
* *

(1) Diehl, *op. l.*, p. 271, fig. 139.

(2) *Anthropologie*, 1912, p. 22, fig. 21.

(3) Sur ce motif, cf. Radet, *La déesse Cybébé d'après une brique de terre cuite récemment découverte à Sardes*, *Rev. des Ét. anc.*, 1908, p. 109 sq.; id. *Cybébé*, 1909; Thompson, *The asiatic or winged Artemis*, *Journal of hellenic Studies*, 1909, p. 286 sq.

(4) Cf. aussi l'éphèbe qui tient un cheval de chaque côté, vus de profil; on peut croire qu'en réalité ils sont derrière lui, *Wienerjahresh.*, 8, p. 73, fig. 23.

(5) Thompson, *l. c.*; *Rev. des Ét. grecques*, 1910, p. 210; Reinach, *Répert. de la stat.*, IV, p. 184, 1.

Dans une étude ingénieuse, M. Trendelenburg a montré que les Grecs n'ont pas craint de représenter dans les groupes figurés l'image matérielle de la divinité, supposée invisible aux yeux des acteurs mortels, bien que présente à leur esprit (1). Au centre des frontons d'Égine et d'Olympie, Athéna et Apollon assistent à la lutte; mais les guerriers ne les voient pas (2). Sur les lécythes blancs, le mort est présent aux offrandes que lui apportent les survivants (3) Sur la stèle, Hypnos et Thanatos portent la défunte : présence invisible des immortels, et non groupe sculptural (4). Les Dioscures apparaissent au milieu des mortels dans les banquets (5)... Il y a donc là, matérialisée par l'art, une union d'éléments dont les uns sont visibles à l'œil, et les autres visibles à la seule pensée (6). Mais on remarquera, d'après les exemples que nous avons étudiés, que les conventions techniques des arts à leurs débuts amènent des combinaisons analogues, moins subtiles il est vrai, puisqu'elles ne réunissent en une même figuration que des éléments réels, dont les uns sont visibles au spectateur et les autres cachés par leur position.

*
* *

Quel enseignement déduire de cette étude? C'est qu'en art, *les mêmes figurations peuvent provenir de causes différentes* (7). Le Satyre, sur les vases archaïques, ne fait pas le grand écart;

(1) ΦΑΝΤΑΣΙΑΙ, *70e Berl. Winckelmannspr.;* thèse combattue par Petersen, *Woch. f. klass. Philol.*, 1911, p. 116 sq.; cf. encore Bloch, *Die zuschauenden Götter in den rf. Vas. d. mal. Stiles*; Petersen, *Röm. Mitt.*, 1895, p. 141, note 1.

(2) Lechat, *Phidias*, p. 47; Wernicke, *Jahrbuch*, 1897, p. 173.

(3) *Ath. Mitt.*, V, p. 180 sq.

(4) *Jahrbuch*, 1895, pl. II; opinion combattue par Collignon, *Les statues funéraires dans l'art grec*, p. 105.

(5) *Röm. Mitt.*, 1900, p. 24 sq.; Reinach, *Les théoxénies et le vol des Dioscures*, *Cultes, mythes et religions*, II, p. 42 sq.

(6) Collignon, *op. l.*, p. 103, montre que dans les peintures de lécythes le mélange du réel et de l'irréel est fréquent.

(7) Ceci est vrai dans tous les domaines. Ex. en linguistique, Dauzat, *La philosophie du langage*, p. 283.

ce n'est qu'une façon naïve d'indiquer une autre attitude ; plus tard, toutefois, quand les lois du raccourci seront connues et qu'on ne cherchera pas à éviter ces problèmes difficiles aux origines, lorsque cette position apparaîtra sur les monuments, elle devra être interprétée autrement, et sera bien cette attitude de gymnastique ou de danse. N'en est-il pas de même dans l'art ornemental, et une forme stylisée ne peut-elle pas dériver de motifs différents : le triscèle peut dériver du symbole solaire (1) ; mais, sur le lécythe Macmillan (2), il est évidemment la stylisation d'un buisson, qui apparaît dans la même scène sur le vase Chigi (3). Le cercle peut provenir de l'œil, de la roue ou de l'astre radié (4)... Rappelons les justes remarques de M. Van Gennep à propos des signes symboliques des « primitifs » actuels : « Si nous nous trouvions par rapport à tous ces dessins de formes et de couleurs variées dans la situation où se trouvent les archéologues par rapport aux objets préhistoriques et protohistoriques, si donc nous avions à les interpréter sans le secours de textes détaillés émanant de savants sérieux et non d'amateurs comme Pausanias et autres, à les comparer pour tâcher d'en tirer un sens, le dernier sans doute auquel nous penserions serait celui qu'avait eu en son esprit l'auteur de l'ornement sacré » (5).

Prenons un exemple, qui fera mieux comprendre notre pensée. On connaît la gravure paléolithique où deux rennes s'avancent, dont l'un détourne la tête avec un mouvement plein de naturel, tandis que des saumons sont dessinés entre leurs jambes (6). Tous ces éléments forment-ils un groupement

(1) Déchelette, *Manuel d'arch. préhistorique*, II, p. 453 sq.

(2) Perrot, *op. l.*, 9, p. 546, fig. 271.

(3) *Ibid.*, p. 550, fig. 271 ; cf. Deonna, *op. c.*, tome II, p. 480 sq.

(4) Déchelette, *Anthropologie*, 1912, p. 51 ; dans un article qui paraîtra prochainement dans la *Revue d'Ethnographie et de Sociologie* (*Quelques remarques sur la stylisation*), je montrerai les erreurs que l'on peut commettre, dans la recherche des prototypes des motifs stylisés, à négliger les nombreuses causes qui les déterminent.

(5) *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, 1911, p. 57.

(6) Déchelette, *op. l.*, I, p. 226, fig. 89,3 ; reconstitution de cette gravure, *Anthropologie*, 1911, p. 733, fig.

homogène, et l'artiste a-t-il voulu dire, comme on l'a prétendu, que les rennes traversent un cours d'eau, peuplé de saumons effrayés? Nullement, pas plus que pour les gravures du « Chasseur d'aurochs » ou de la « Femme au renne » (1) il n'y a de lien entre ces éléments, qui sont juxtaposés au hasard (2), et c'est nous, modernes, qui cherchons dans leur union fortuite une signification, un lien moral entre les parties isolées. L'artiste a gravé ces animaux, parce qu'il a voulu les obliger à se reproduire ou à tomber dans ses filets et sous ses traits, par magie sympathique; mais il aurait pu tout aussi bien grouper ensemble des bisons, des mammouths, etc. Sur un fragment de vase du Dipylon (3), un homme se tient debout près d'un cheval, entre les jambes duquel est peint un poisson. Y a-t-il cette fois une relation intime entre ces animaux? Pas davantage; le poisson n'est qu'un motif de remplissage. Mais, sur une métope de Sélinonte, une femme est assise sur un taureau, entre les jambes duquel le sculpteur a indiqué un dauphin (4). Est-ce aussi une juxtaposition de hasard? Non, c'est l'illustration du mythe d'Europe enlevé par le taureau Zeus, et le dauphin symbolise la mer que traversa le ravisseur. Ainsi, des représentations analogues prêtent à des interprétations différentes, suivant la période de l'art à laquelle elles appartiennent.

*
* *

Ce principe est d'une valeur générale, et trouve des applications multiples. On a montré ailleurs que les mêmes formes ont une tout autre valeur, suivant qu'elles sont inconscientes ou conscientes (5), involontaires ou voulues (6), suivant qu'elles

(1) *Ibid.*, I, p. 222; Hoernes, *op. l.*, p. 40, 70.
(2) Reinach, *Époque des alluvions et des cavernes*, p. 173, 237.
(3) Hoernes, *op. l.*, p. 15, fig. 2.
(4) Perrot, *op. l.*, 8, p. 489, fig. 248.
(5) Deonna, *Comment les procédés inconscients se sont transformés en procédés conscients dans l'art grec*, 1910.
(6) J'ai consacré un chapitre spécial à ce sujet dans mon récent ouvrage, *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes*, tome II, *Les lois de l'art*, 1912, p. 337 sq.

appartiennent à l'art des débuts ou à l'art arrivé à maturité (1). Les ressemblances entre les produits des arts aux origines et dans la maturité sont indéniables ; mais les causes diffèrent : d'une part c'est l'incapacité technique qui les produit, de l'autre la trop grande virtuosité (2). On a souvent vanté le réalisme des primitifs ; on les a loués de ces tentatives hardies, dont plusieurs ressemblent à celles de l'art hellénistique (3). Mais les causes sont-elles les mêmes ? Non, comme l'a remarqué M. Lalo, le réalisme primitif n'a pas la même valeur que l'autre. Le réalisme des fresques quaternaires ne provient pas du fait que l'auteur a aimé la nature et a voulu la reproduire par passion d'artiste, mais de ce qu'elles devaient être des reproductions aussi exactes que possible pour pouvoir remplir leur but magique : « leur fidélité surprenante est un scrupule de croyant plus que d'artiste, une nécessité du culte plus que de l'art » (4). Certes, ce réalisme ne pouvait se faire jour que grâce à une technique déjà avancée ; mais il n'est question ici que du mobile spirituel qui l'a déterminé. « L'art primitif est issu de fonctions éminemment inesthétiques par elles-mêmes... Chez les peuples primitifs, ce n'est pas une admiration naïve pour les merveilles de la nature, qu'on leur prête parfois par un sentimentalisme gratuit, car ils y sont fort insensibles ; c'est la confusion primitive des fonctions de toute sorte avec la fonction esthétique proprement dite, qui ne s'en est séparée qu'à un stade relativement avancé du travail social » (5). Plus tard, le réalisme existera comme formule artistique, et le même animal sera tracé avec exactitude par plaisir et scrupule purement esthétique, et non plus par principe religieux, car l'art se suffira à lui-même.

(1) Deonna, *L'indétermination primitive dans l'art grec*, *Rev. d'Ethnographie et de Sociologie*, 1912, p. 46 sq., tome II, p. 451 sq.

(2) Id., *Futuristes d'autrefois et d'aujourd'hui*, *Revue d'Ethnographie et de Sociologie*, 1912, p. 207 sq.

(3) Id., *op. cit.*, tome III, p. 501 ; *Comment les procédés inconscients se sont transformés en procédés conscients*, p. 25.

(4) Lalo, *Introduction à l'esthétique*, 1912, p. 87.

(5) *Ibid.*, p. 119-20.

*
* *

On peut donc dire que *le seul examen d'une œuvre d'art ne suffit pas pour l'interpréter sainement.* Il faut se demander s'il s'agit d'une forme qui est le *produit de la volonté* de l'artiste; dans ce cas, on reconstituera la mentalité de l'époque à laquelle il appartient, autant qu'il sera possible de le faire, de façon à ne pas prêter à l'auteur des intentions qu'il n'a pu avoir (1) ; on se demandera si ce n'est pas le *produit du hasard*, ou encore la *conséquence nécessaire des lois de l'art* s'exerçant indépendamment de l'ouvrier et guidant sa main à son insu. Le même motif pourra être interprété par l'un ou l'autre de ces facteurs suivant le stade de l'évolution artistique auquel il appartient, et la difficulté pour l'archéologue est de savoir discerner quel est le facteur qu'il faut faire intervenir dans un cas déterminé. Il est facile de se tromper et, ce qui arrive dans tous les domaines de l'activité humaine, d'assigner à un résultat une cause qui n'est pas la véritable (2).

W. Deonna.

(1) N'a-t-on pas prétendu, par ex., que la position accroupie des préhistoriques était la position embryonnaire, sans songer que l'homme primitif n'avait pas les connaissances anatomiques suffisantes pour justifier cette interprétation! On sait que c'est en réalité la position du repos. Cf. Viollier, *Essai sur les rites funéraires en Suisse*, p. 13 sq., référ.

(2) C'est ce qui est arrivé en psychologie animale pour les tropismes où l'on a attribué aux mouvements des organismes inférieurs des causes que d'autres recherches expérimentales ont montré n'être pas les vraies. Cf. *Bulletin de l'Institut Solvay*, 1912, nº 20, p. 685, 688 sq.

L'ATHÈNA PROMACHOS [1]

De tout l'œuvre de Phidias, nous ne connaissons exactement que l'Athèna du Parthénon et le Zeus olympien, grâce à la description détaillée de Pausanias. Par contre, les mentions des autres œuvres du célèbre sculpteur sont tellement superficielles, qu'on ne peut procéder que par hypothèse dans l'attribution de certaines copies de l'époque romaine, ou de certains morceaux ayant un caractère d'imitation libre. Dans le nombre, on doit compter, comme ayant joué le plus grand rôle, deux Athènas en bronze placées sur l'Acropole et connues généralement, l'une sous le nom de « Lemnia », l'autre sous celui de « Promachos ».

Cette Athèna Promachos, exécutée dans des proportions colossales (μεγάλη), représente la déesse protectrice, couverte de toute son armure (ἔνοπλος, *bellica*), gardienne (*custos*) de la forteresse. Dans les sources on cite son casque et sa lance, dont les extrémités montaient si haut, qu'on les pouvait apercevoir de la pleine mer. Son bouclier était orné d'une Centauromachie de Mys, exécutée en couronne, d'après les dessins du peintre Parrhasios. Le visage de la déesse était tourné vers le couchant : son regard tombait sur tous ceux qui montaient à l'Acropole par la voie principale. A côté de la statue se trouvait, d'après Démosthène (1), une stèle avec inscription.

(1) Communication faite à l'Académie de Cracovie en avril 1911.

(1) *De falsa legatione*, p. 428.

Ces descriptions des textes anciens sont d'accord avec les monuments de l'archéologie. On voit encore, sur le côté nord de l'Acropole, devant la voie sacrée passant entre les Propylées et l'Érechtheion, les vestiges d'un grand socle en tuf, provenant de la célèbre statue (1). Par ses dimensions (5 m. 30), on peut présumer que la statue de bronze dépassait quatre fois les proportions humaines. Aussi dominait-elle toutes les autres images sacrées et était-elle l'emblème caractéristique de l'Acropole.

L'impression générale exercée par cette œuvre antique sur les contemporains nous est rendue par quelques monnaies athéniennes frappées sous l'empire romain (2). La face donne une esquisse de toute la citadelle athénienne, telle qu'on l'aperçoit d'en bas. Sur les petites médailles, quelques traits représentent l'escalier monumental, les Propylées, le Parthénon, et au milieu de ces monuments apparaît la statue colossale d'Athèna Promachos, droite sur son large socle, tournée du côté des Propylées. Malgré les proportions extrêmement réduites de l'ensemble, on reconnaît aisément, qu'Athèna est dans une attitude calme, appuyée sur une jambe, l'autre légèrement infléchie, revêtue de sa longue tunique, portant le casque attique, tenant dans une main tendue en avant quelqu'un de ses attributs. C'est toujours la même Athèna Promachos qui est représentée sur d'autres monnaies, dans de plus grandes proportions ; mais le type principal a subi dans le détail des modifications sensibles (3). Comment choisir?

Lange puis Furtwängler (4) ont fait remarquer les proportions énormes du torse de l'Athèna dite de Médicis, conservée à l'Académie des Beaux-Arts de Paris. Cette Athèna porte en elle tous les caractères, toute l'expression de l'art de Phidias : Lange a voulu y voir une copie romaine de l'Athèna Proma-

(1) Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, I, p. 523.
(2) *Journal of hell. Stud.*, 1887, pl. LXXV, nº 3-8.
(3) *Journal of hell. Stud.*, 1887, pl. LXXV, nº 1-2.
(4) *Meisterwerke der griech. Plastik*, p. 45 s.

chos. Dans ces derniers temps, après la découverte de diverses têtes se rapportant à ce torse (1) et de nombreuses copies (2) témoignant que leur original était toujours le célèbre chef-d'œuvre de Phidias, Amelung (3) a levé, à sa façon, l'indécision qui pesait sur la valeur de cette œuvre.

L'original, sans nul doute en bronze, représentait donc Athèna tout armée, dans une pose calme, analogue à celle de la Parthénos, portant un léger chiton, et par dessus un péplos serré à la taille par une ceinture. La poitrine est couverte de l'égide agrafée sur le devant par une tête de Méduse. Sur les épaules et le bras gauche de la déesse retombe un mantelet. La tête couverte du casque attique, à la triple aigrette, est tournée légèrement à droite, dans la direction de la main étendue et de la jambe déchargée du poids du corps. De dessous la visière s'échappe la chevelure; partagée sur le front, elle retombe en boucles derrière les tempes, pour revenir se cacher sous le casque. Par derrière, les cheveux ramassés en une seule torsade, sont rejetés sur le cou.

Ainsi complétée par Amelung, la statue a de tels traits de ressemblance avec l'Athèna du Parthénon, qu'il est difficile de n'y point voir une œuvre jumelle rappelant le nom de Phidias. Mais Amelung refuse d'admettre que ces copies nous représentent l'Athèna Promachos. Il s'en rapporte au relief aujourd'hui fruste d'Ambélokipi (4) et à une monnaie athénienne, pour reconstituer les bras qui manquent : de la main gauche, la déesse devait porter la lance et le bouclier, et de l'autre, tenir une patère. Il voit dans cette statue une image sainte, objet du culte dans un des temples d'Athènes.

Mais, la restauration d'Amelung ne s'appuie que sur de faibles bases. Toute une série de monuments faisant autorité

(1) Rome : Villa Carpegna, Vatican; Londres : British Museum; Vienne : Musée impérial.

(2) Statue de Séville, Musée Kircher.

(3) *Jahreshefte des öst. arch. Inst.*, XI, p. 169 s.

(4) *Ibid.*, p. 188.

s'élève contre son hypothèse, lorsqu'il veut rétablir l'aspect exact d'Athèna Promachos et lui rendre tous les attributs que l'artiste avait mis entre les mains de la déesse.

C'est avec raison que Lange et Furtwängler ont rapproché le relief athénien du torse Médicis (1), exécuté fidèlement d'après le type d'Athèna. Elle se tient près d'un olivier, tout comme la Promachos de l'Acropole se trouvait près d'un tronc d'olivier, qui avait poussé dans le Pandroseion voisin, près de l'Érechtheion. D'après ces reliefs, nous devons donc compléter le torse Médicis en lui mettant le bouclier au bras gauche. Il est fâcheux que, sur le relief, l'extrémité de la main droite se trouve brisée. Il se peut, en effet, que de cette main elle tînt la lance, comme la représentent quelques monnaies.

Ce même type d'Athèna, qui paraît des plus fidèles, se trouve d'accord avec quelques monnaies, auxquelles on n'avait pas prêté jusqu'à présent grande attention. Sur une médaille d'Aboukir (2) nous remarquons Athèna tournée à droite, la lance dans la main gauche, et, sur le poing droit, une grande chouette. Les lignes générales évoquent le souvenir de la Parthénos ; néanmoins elle représente un autre monument de la même époque, qui se trouvait au dehors, sur l'Acropole : or, derrière, s'élève une colonne avec une chouette au sommet, et plus loin, se développe l'olivier, comme sur le relief athénien. Sur la colonne apparaît une inscription monumentale. Ce type général d'Athèna, près de la colonne, avec la chouette, se répète encore une fois sur les plus petites monnaies de la ville d'Athènes (3).

Cette énigmatique colonne avec la chouette, voilà sans aucun doute, le célèbre chef-d'œuvre de Phidias, qui avait donné naissance au surnom γλαῦξ ἐν πόλει.

(1) *Athen. Mittheil.*, 1885, pl. 5.

(2) *Journ. d'arch. numism.*, 1907, pl. 12; Dressel, *Fünf Goldmedaillons aus dem Funde von Abukir*, 1906, pl. III.

(3) *Journal d'arch. num.*, 1904, pl. I, 11 ; *American Journ. of archaeol.*, 1909, p. 438.

Des documents littéraires (1) il résulte qu'elle avait été placée à côté de l'Athèna de Phidias, au dehors du temple, et la chouette était si remarquablement sculptée, qu'elle attirait autour d'elle les autres oiseaux. Le papyrus de Genève, récemment découvert, mentionne également ce chef-d'œuvre de Phidias, et nous apprend qu'il avait été élevé après l'administration de l'archonte Morychidès (440/39) et que la chouette avait été placée apparemment sur la colonne, près de quelque œuvre de Phidias précédemment décrite.

Ces témoignages littéraires nous donnent l'explication exacte de la colonne à la chouette représentée sur les monnaies athéniennes, à côté d'Athèna Promachos. Cette colonne à la chouette se retrouve encore sur le relief de Lansdownhouse (2) à côté d'une Athèna sans armure, nous rappelant le type de l'Athèna Lemnia.

De ces diverses sources découle la conclusion que le torse Médicis, qu'Amelung avait complété à l'aide de ses différentes têtes, est en réalité une reproduction réduite de l'Athèna Promachos de Phidias : de la main gauche, elle tenait son bouclier et sa lance; sur la droite, elle portait l'oiseau qui lui était consacré, le symbole connu de la vigilance. Telle était l'œuvre originale, pendant de la colossale Parthénos en or et en ivoire.

Cette statue, qu'on faisait mouvoir sous les yeux de tout le peuple athénien, devait naturellement être reproduite par de nombreuses copies ou imitations. Comme une des plus anciennes parmi ces reproductions, signalons la représentation donnée sur les monnaies lyciennes de la ville de Side au ve siècle, où figurent les trois célèbres monuments de Phidias, l'Athèna du Parthénon, la Promachos, et une statue d'Apollon (3).

Les textes nous apprennent que l'Athèna Promachos était antérieure à l'installation de la Parthénos. Elle avait été commandée à l'artiste par la république, en commémoration des

(1) Voir Nicole, *Le procès de Phidias*, p. 18.
(2) *Amer. Journ of arch.*, 1909, p. 436.
(3) Voir Hill, *Catalogue of greek coins of Lycia* etc., pl. XXVI, 4-6.

guerres médiques ; mais autrefois, on croyait qu'elle avait dû être inaugurée immédiatement après les guerres, à l'époque de Cimon, parce que Pausanias racontait qu'elle fut payée sur la dîme du butin de Marathon. On peut s'en rapporter au discours de Démosthène, qui appelle l'Athèna Promachos l'offrande élevée par la ville en commémoration des guerres médiques, avec l'argent donné par les Hellènes aux Athéniens, comme preuve de reconnaissance pour leur activité. Ce passage se rapporte apparemment à la paix de 445 conclue avec les Perses, qui termina brillamment l'ère des grandes luttes et couvrit les Athéniens de gloire aux yeux de toute la Grèce. C'est à partir de cette date qu'on peut constater une attitude différente de la fédération hellénique à l'égard des Athéniens, attitude qui justifia le choix du lieu où fut commandée la colossale statue d'Athèna Promachos. — Le nouveau papyrus donne à présumer qu'elle fut exécutée vers l'an 440. A cette époque la statue du Parthénon était en cours d'exécution, et les dessins en avaient dû être préparés en même temps que ceux de tous les autres motifs décorant le Parthénon. Ainsi s'explique l'unité de style des figures et des métopes, traduisant la simplicité sévère qui rappelle l'Athèna de Myron.

L'Athèna Promachos est d'une conception plus récente ; aussi son exécution porte-t-elle l'empreinte d'une plus grande liberté. Ce serait une erreur de s'appuyer sur ces bases pour rayer cette œuvre du catalogue de Phidias, comme l'a fait Furtwängler (4), ou bien d'en détacher le torse Médicis, selon la théorie d'Amelung.

Charles HADACZEK.

(4) Furtwängler attribue la Promachos à Praxitèle l'ancien.

NOTES SUR LES COMPTES DE DÉLOS

M. Dürrbach vient de faire paraître dans le grand recueil des *Inscriptiones Graecae* (vol. IX) le fascicule II des inscriptions de Délos. C'est un document inestimable d'histoire économique. Quoique l'éditeur ait bien voulu recueillir dans le texte ou dans les *Addenda* un certain nombre de corrections et de restitutions que nous avait suggérées la lecture des épreuves, nous ne croyons pas inutile de faire connaître quelques nouvelles rectifications ou conjectures qui se sont présentées à notre esprit, tandis que nous parcourions les comptes des hiéropes sous leur forme dernière.

N° 138, B *e*, l. 3 : ---ΙΙΙΑ παρὰ τοῦ ἀ|[---κ]εραμίου ΔΓ. Il s'agit de pots de poix. C'est ce qu'indique l'emploi du κεράμιον comme mesure de capacité ; car le vin et l'huile sont mesurés à cette époque par métrètes et conges. Le prix convient aussi : le pot de poix vaut, sur les confins du IVe et du IIIe siècles, suivant les années, 22 drachmes (n° 144, A, l. 94, 111-112), 17 dr. (n° 145, l. 8, 10) ou 18 dr. (n° 154, A, l. 48). Au reste, la poix est constamment mentionnée par les comptes de constructions comme enduit : c'est le cas ici, comme le prouve, à la l. 2, οἰκοδο[μ--]. Nous pouvons donc restituer, au commencement de la l. 3 : [πίττης κερά]μια.

N° 142, l. 50-53 : νεωκόρωι [εἰς τὸν] θεὸν |----. Nous sommes dans une année de treize mois. Le mois ὕστερος de la l. 51 impose, à la ligne précédente, la restitution [μην]ῶν δέκα τριῶν (cf.

Addenda, ad loc.). Et, comme le néôcore εἰς τὸν θεόν a jusqu'en 282 un traitement de 12 drachmes par an, qui s'élève à 13 drachmes les années intercalaires (voir n° 154, A, l. 14), il faut écrire, aux l. 52-53 : νεωκόρωι [εἰς τὸν] θεὸν | [ΔΗΗΗ].

Ib. l. 58 ---[μνᾶς] τρεῖς [ἡμι]μναῖον, τιμὴ · ΗΗΗΗC. Le rapprochement avec la l. 48 : σιδήρων μναῖ · IIII · τιμὴ · ΓII autorise la restitution : [σιδήρων μναῖ] τρεῖς [ἡμι]μναῖον, τιμὴ · ΗΗΗΗC.

Ib. l. 67. De même, le rapprochement avec la l. 60 : ἔλαιον · ΗΗΗIII permet d'écrire : [ἔλαιον] ΗΗΗIII.

N° 144, A, l. 94 : ----δώρου, τιμὴ τοῦ κεραμίου ΔΔΗΗ. Il s'agit encore de poix, comme le prouvent le travail de vernissage mentionné aux lignes précédentes et le prix de 22 dr. donné pour cette denrée à la l. 112 (cf. *Addenda,* ad loc.). Quant au nom du fournisseur, --δωρος, c'est peut-être celui qu'on trouve en l'an 296 (n° 154, A, l. 48) : πίσσης κεράμια τέσσαρα παρ' Ἡροδώρου Χίου. On pourra donc restituer : πίττης κεράμια--, παρ' Ἡρο?]δώρου, κτλ.

N° 145, l. 7 : Ἀγάθωνι · τὸγ Κερατῶ[να ἀλ]εί[ψ]α[ν]τ[ι] Δ... Si l'on examine de près les salaires des vernisseurs, on s'aperçoit qu'ils sont en rapport avec les quantités de poix employées et que, comme presque tous les salaires de l'époque, ils diminuent régulièrement jusqu'en 250. En 282, le vernisseur touche en moyenne 3 dr. 1 1/2 ob. par kéramion ou métrète d'enduit (n° 158, A, l. 75-79); en 279, 3 dr. 1 ob. (n° 161, A, l. 101); en 269, 2 dr. 4 ob. (n° 203, A, l. 47-48), et ainsi de suite (cf. n° 204, l. 57-59 ; 287, A, l. 66). Il est donc infiniment probable qu'en 302 le salaire du vernisseur était légèrement supérieur à 3 dr. 1/2 ob. par métrète, soit, pour 5 métrètes, de 17 ou 18 dr. Il faut donc restituer : Δ[ΡΗΗ], ou peut-être Δ[ΡΗΗΗ], ce qui ferait 3 dr. 2 2/5 ou 3 dr. 3 3/5 ob. par métrète.

Ib. l. 36. Le total ΗΔΔΗΗ-- payé pour 9 talents donne pour le talent un prix d'au moins 13 dr. 3 ob. et de 13 dr. 5 ob. au plus. Au lieu de [ΔΗΗΗ..], on peut donc restituer avec plus de précision : [ΔΗΗΗIII-].

Ib. l. 39-40, 41-42. Ces lignes mentionnent, entre autres

dépenses, des traitements de fonctionnaires et d'employés. Devant νος ·Δ·, qui commence la l. 40, il faut donc mettre, à la fin de la l. 39 [---τῶι ὑπηρέτηι τοῦ μη]|νὸς ·Δ·. L'ὑπηρέτης a, en effet, 120 dr. les années ordinaires (n° 144, A, l. 28; 147, l. 13; 287, A, l. 86; *BCH*, XIV, p. 480, n. 3; p. 481, n. 1; VI, p. 24, l. 195; XXXV, p. 285, l. 18), 130 dr. les années intercalaires (*BCH*, XIV, p. 481, n. 1), 110 dr. pour onze mois (*ibid.*). Ainsi est comblée pour la plus grande partie la lacune qui suit les lettres ΚΑ et que M. Dürrbach évalue à environ 20 lettres. Elle peut être comblée tout à fait, si des deux lettres ΚΑ la première seule est certaine; car alors on lira κά[ρυκι ·ΡΔ· (cf. n° 144 C, l. 8-9; 147, A, l. 13; 154, A, l. 13-14; 158, A, l. 51; 159, A, l. 61; 161, A, l. 84; 179, l. 4; 203, A, l. 61; 287, A, l. 87; *BCH*, XIV, p. 484, n. 3; VI, p. 24, l. 198). Enfin, aux l. 41-42, où M. Dürrbach lit : --Σ.. | . άτει · ΡΔΔ..., il me semble difficile de ne pas restituer, malgré le Σ : [γ]ρ[αμ|μ]άτει · ΡΔΔ[Δ] (cf. n° 144, A, l. 27; 147, A, l. 13; 159, A, l. 61; 161, A, l. 84; 168, l. 4; 179, l. 4; 203, A, l. 61; 287, A, l. 87; *BCH*, VI, p. 24, l. 198; XXXV, p. 285, l. 20). Au reste, M. Dürrbach, que j'ai consulté à ce sujet, ne retrouve plus de Σ sur l'estampage et ne voit plus à cette fin de ligne que des traces très confuses de lettres.

Ib. l. 42-43 : ...ας παρὰ Πύθιος · ΔΔ[Δ]Ρ · ἐργασαμένωι ------ -----|[γ]ράψαντι Ἑρμοδίκωι τῆς ὀραχμῆς ἑκατὸν τριάκοντα μισθὸς : ΗΗΔΔ. Comme on le voit, à la l. 43 vient la dépense effectuée pour la gravure de l'inscription. Elle est généralement précédée de celle que nécessitent l'acquisition et la mise en état de la stèle (cf. n° 274, l. 29; 287, A, l. 122). Il est donc très probable qu'il faut lire : [στήλ]ας παρὰ Πύθιος · ΔΔ[Δ]Ρ · ἐργασαμένωι--. C'est exactement, mais pour plusieurs stèles, la rubrique que l'on retrouvera pour une stèle dans l'inscription de 246 qui paraîtra sous le n° 290 (l. 118) : ΣΤΗΛΗΣΔΔΔΓΕΡΙ...ΜΕΝΩΙ, où je lis : στήλης ΔΔΔΓ · ἐργ[ασα]μένωι--. D'autre part, puisque la dépense de la stèle se rattache directement à celle de la gravure, on peut achever la restitution de la l. 42 d'après les n°s 159, A, l. 16-17; 161, A, l. 118-119; 199, C, l. 71-77. On

aurait ainsi : [στήλ]ας ΔΔ[Δ]Ρ · ἐργασαμένωι[-- · μύρια πεντακισχίλια ἑξακόσια γράμματα | γ]ράψαντι κτλ.

N° 148, l. 66 : [Δ]ημητρίωι τῶι ἀρχιτέκτονι σιτηρέσιον κατὰ τὸ ψήφισμα ἀπὸ δευ[τέρ]ας Ἀρησιῶνος : ΡΔΡ. L'architecte est toujours payé à l'an, au mois et au jour. Jusqu'en 250, le taux quotidien est de 2 dr. Les hiéropes inscrivent de ce chef une dépense de 720 dr. pour les années ordinaires (n° 161, A, l. 83 ; 203, A, l. 60 ; 204, l. 65) et de 780 dr. pour une année de treize mois (n° 199, C, l. 41-45). En 282, Simos reçoit 506 dr. pour huit mois et treize jours (n° 158, A, l. 51) ; en 281, il touche 34 dr. pour dix-sept jours (n° 159, A, l. 62-63). Si jamais il doit y avoir concordance entre le nombre de jours et le salaire, c'est dans le cas actuel, où est indiqué avec le plus grand soin la date de l'entrée en fonctions. Or cette concordance n'existe pas. A raison de 2 dr. par jour, un nombre impair comme 65 n'est pas possible. Il est vrai que le taux de 2 dr. ne nous est pas connu avant 282 (n° 158, A, l. 51), qu'à la fin du IVe siècle un architecte reçoit un traitement de 3 1/2 dr. par jour (n° 144, A, l. 27), que même en 281 le successeur de Simos, Satyros, touche par extraordinaire 1,232 dr. à raison de 4 dr. pour 308 jours (n° 159, A, l. 63) et que, par conséquent, dans l'année où nous sommes, en 298, le tarif de 2 dr. ne s'impose pas. Mais, d'autre part, le mois d'Arésion étant le onzième, le nombre de jours est trop grand pour que le taux soit supérieur à 2 dr. D'ailleurs, puisque le compte porte sur plus d'un mois et sur moins de deux, la somme de 65 dr. ne donnerait jamais que 39 jours à 10 ob., et ce nombre de jours serait en contradiction avec ἀπὸ δευτέρας Ἀρησιῶνος. Donc, de toute façon, un salaire de 65 dr. est inexplicable. — Mais le *lemma* nous avertit que l'inscription est en très mauvais état : *etiam qui supersunt versus... valde corrosi et lectu difficiles*. Dans ΡΔΡ, les deux premiers chiffres doivent être, paléographiquement, les plus sûrs et sont, de plus, nécessaires pour un salaire de plus d'un mois. Reste Ρ. On pourrait songer à mettre Δ ; mais la correction serait hardie, et une somme de 70 dr. ne convien-

drait pas pour un nombre de jours qu'on ne saurait fixer à 35. Ρ se corrige, au contraire, facilement en ΗΗ. Encore faut-il que le nombre de jours puisse aller avec un salaire de 62 dr. Comment donc expliquer ἀπὸ δευτέρας Ἀρησιῶνος? On pense tout naturellement à 30 — 1 jours pour Arésion et à 29 jours pour Posidéon : au total 58 jours. La concordance ne s'établit toujours pas. Mais n'est-il pas possible que la δευτέρα appartienne, non pas à la première décade du mois, mais à la dernière, que ce soit la δευτέρα φθίνοντος? Dans la troisième décade, les jours se comptent dans l'ordre inverse : la δευτέρα φθίνοντος d'Arésion, mois de 30 jours, c'est le 29. L'architecte de l'an 298 aurait ainsi été en fonctions les deux derniers jours d'Arésion et les 29 jours de Posidéon, en tout pendant 31 jours. 62 dr. pour 31 jours, voilà qui va parfaitement. — J'ai pourtant éprouvé des scrupules à proposer cette correction ; j'ai encore une fois recouru à l'inlassable complaisance et à la loyauté absolue de M. Dürrbach pour une nouvelle vérification de l'estampage. Voici sa réponse : « Mon examen de la l. 66 ne m'a rien révélé de net. Je distingue à peu près, dans le chiffre du salaire, ΡΔ ; le reste est indiscernable sur l'estampage. Il est fort possible qu'il y ait eu deux Η, au lieu du Ρ que j'ai cru lire : tu as toute liberté d'interprétation. » On est donc en droit de corriger ΡΔΡ en ΡΔΗΗ.

Ib. l. 68 : [σ]τήλη : ΡΔΡΗΗ. 67 dr. pour la stèle sur laquelle seront gravés les comptes de 298 ! La somme est exorbitante, d'autant plus qu'elle doit encore être augmentée d'un supplément de 6 dr. pour le fret. En 279, le stèle revient à 25 dr. (n° 161, A, l. 117 ss.) ; en 274, elle est probablement de 24 dr. (n° 199, C, l. 66-67) ; en 269, de 25 (n° 203, A, l. 55 ss.). Une pareille différence est surprenante. J'ai soumis mes doutes à M. Dürrbach, en le priant d'examiner à nouveau son estampage. Voici ce qu'il m'écrit : « Il me semble aujourd'hui à peu près certain qu'il faut lire [σ]τήλης : ΔΡΗΗ. »

N° 156, A, l. 35-36 : [τ]ὴν ὑποδ[ο]μὴν τοῦ προστώιου τῶν ἀνδρώνων οἰκοδομήσαντι Κρατίνωι | [------- τὴν ὀργυ]ὰν δρα[χ]μῶν ·

Ρ[⊢]. Les travaux en question sont des fondations en libage, pareilles à celles qui sont mentionnées dans les comptes d'Éleusis en ces termes (*IG*, II, n° 834 *b*, col. I, l. 8-9) : μισθωτεῖ τοῦ τείχους τῆς ὑπολογ[ῆ]ς Εὐθυμίδει ἐν Κολλυτῶι οἰκοῦντι, λίθους αὑτῶι π[α]ρ[εχομένω]ι π[ρὸς τῶ]ι ἔργωι, τῆς ὀργυᾶς Ρ⊢⊢⊢. Si l'on tient compte de la baisse générale qu'on observe en passant d'Éleusis à Délos, le prix de 6 dr. pour une année voisine de 285 est bien en rapport avec celui de 8 dr. payé en 329. Les conditions de l'adjudication ont donc été les mêmes dans les deux cas. Comme les inscriptions de Délos ne sous-entendent, pas plus que l'inscription d'Éleusis, la clause de la fourniture à la charge de l'entrepreneur, il faut donc rétablir : [τ]ὴν ὑποδ[ο]μὴν κτλ. οἰκοδομήσαντι Κρατίνωι, | [λίθους ἑαυτῶι παρεχομένωι, τὴν ὀργυ]ὰν δρα[χ]μῶν · Ρ[⊢]. Mais, sans tarder, Délos rend à Éleusis service pour service. Dans l'inscription attique, ΥΓΟΛΟΓ[Η]Σ est une lecture de Köhler, adoptée par Dittenberger (*Sylloge*, n° 587). Tsountas, le premier éditeur de l'inscription, avait lu ΥΠΟΔΟΧ[Η]Σ. Notre texte de Délos et un autre de même provenance (n° 161, A, l. 58) nous apprennent qu'il faut conserver le Δ lu par Tsountas, prendre au Γ de Köhler la haste verticale et au Χ de Tsountas l'angle supérieur pour obtenir les trois premiers jambages d'un Μ et en, définitive, écrire : ὑποδομ[ῆ]ς.

Ib. l. 47-48 : ἄλλοι στρωτ[ῆρες]|-------\ρες · ⊢⊢⊢⊢Ι... Lire : ἄλλοι στρωτ[ῆρες | παρὰ τοῦ δεῖνος τέττ]αρες · ⊢⊢⊢⊢Ι[ΙΙΙ].

Ib. l. 57-59 : ----ους κομίσασιν ἀπὸ τοῦ Τεκταίου | ---------- τῆι παλαίστραι δισχιλίας καὶ ΓΙ ..... ἀρχιτέκτονος ἐγδόντος ..ΣΙ.. | ---------ΔΔΔ⊢ΙΙΙΙΙ. Immédiatement après, il s'agit d'un transport de chaux. Il doit s'agir ici de briques, comme à la l. 37 : [π]λίνθους κομίσα[σιν] χιλίας πεντακοσίας, τὰς ἑκατὸν ⊢⊢⊢. μισθὸς πασῶν | [ΔΔΔΔΡ] (voir encore l. 62). Je crois donc qu'on peut songer à : [πλίνθ]ους κομίσασιν ἀπὸ τοῦ Τεκταίου | [εἰς τ-----πρὸς] τῆι παλαίστραι δισχιλίας καὶ πε[ντακοσίας], ἀρχιτέκτονος ἐγδόντος [τὰ]ς ἑ[κα]τὸν-- · μισθὸς πασῶν -]ΔΔΔ⊢ΙΙΙΙΙ. Cependant le prix de 31 dr. 5 ob. ne peut pas convenir pour la rémunération de

25 centaines, ni même (si l'on ajoute 10 ou 50 dr. à la faveur de la lacune) les prix de 41 dr. 5 ob. ou de 81 dr. 5 ob. Peut-être y avait-il [Δ]ΔΔΔΡΙΙΙΙΙ, ce qui ferait pour le cent ⊢ΙΙΙΙΙ. La différence de 7 ob. au cent entre les deux prix de transport n'aurait rien d'extraordinaire, puisque, peu après, dans la même année, on payait le transport des briques depuis 1 dr. jusqu'à 3 dr. 2 ob. le cent (n° 158, A, l. 57-60).

Ib. l. 59-60 : Δόνακι καὶ Ζωΐλ[ωι... | ----------]ς τέτταρας, μισθὸς δραχμαὶ ΔΡΙΙ · Δόνακι διαπρίσαντι δοκοὺς τρεῖς · ΡΙΙΙ. Le premier travail est du même genre que le second, comme l'indique le nom de Donax. Si la première fois Donax a pris avec lui Zôilos pour scier des solives, c'est qu'en général les scieurs opéraient à deux, le maître-scieur et son compagnon, son συνεργός, comme s'expriment les épistates de l'Érechtheion (*IG*, I, 324 *a*, l. 34, 41). Il me semble donc qu'il y avait quelque chose comme : Δόνακι καὶ Ζωΐλ[ωι συν|εργῶι διαπρίσασι δοκοὺ]ς τέτταρας κτλ.

Ib. l. 67-68. On peut restituer à coup sûr la phrase ἀνοικοδομήσαντι Σωκράτει καὶ Κρατίνωι, τὴν ὀργυὰν τὴν τετρά̣|[γωνον δραχμῶν-- ἐμετρήθησαν ὀργυαὶ--κο]ντα, μισθὸς 𐅄. De toute façon, même en prenant pour --κο]ντα le chiffre le plus bas, τριάκο]ντα, le pluriel δραχμῶν est impossible dans la restitution, puisque 50 dr. pour 30 orgyes ne font jamais qu'une drachme et une fraction à l'orgye. Mais c'est bien le chiffre le plus bas possible qu'il faut adopter; car, partout ailleurs dans cette inscription, les travaux de maçonnerie se paient depuis 18 dr. l'orgye carrée (l. 66) jusqu'à 2 dr. (l. 69), et ce dernier prix est, je crois, le plus avantageux qu'aient obtenu les hiéropes de n'importe quelle année. Si 𐅄 est certain, on est donc réduit à lire : τὴν ὀργυὰν τὴν τετρά̣|[γωνον δραχμῆς ὀβολῶν τεττάρων, ἐμετρήθησαν ὀργυαὶ τριάκο]ντα κτλ.

N° 158, A, l. 59. D'après les prix donnés pour les autres achats de briques, celles qu'on s'est procurées chez Démophilos ont dû revenir à 7 dr. le cent. Restituer Ρ[⊢⊢].

N° 159, A, l. 14. Une dépense de 26 dr. 2 ob. pour 9 conges d'huile ferait un prix de 2 dr. 5 $^{5}/_{9}$ ob. au conge et de

35 dr. 2/3 ob. au métrète. Nulle part ailleurs on ne trouve de fractions pareilles. Ne faut-il pas admettre une faute du lapicide et lire ΔΔΡΗΗ, au lieu de ΔΔΡΗΙΙ? A 27 dr. les 9 conges, le métrète serait à 36 dr. : c'est le prix des n°s 145, l. 34, et 147, A, l. 3.

N° 161, A, l. 81. M. Dürrbach donne pour l'ἱματισμός des deux ouvriers attachés au temple la somme de ΔΔΔΗΗΗ. La planche I montre nettement le quatrième Δ qu'avait vu M. Homolle.

N° 162, A, l. 51-52 : ----- | μωι Ἀριστοθάλει μισθὸς ·Ρ· γράψαντι Σωσιμένει · ΗΗΗ · λεπίδες καὶ ἧλοι τῶι ἀγάλματι κτλ. Lors même qu'il n'y aurait pas γράψαντι et τῶι ἀγάλματι, on pourrait encore affirmer qu'Aristothalès a touché ses 5 dr. pour avoir sculpté la statue en bois de Dionysos promenée chaque année à Délos. En effet, on lit dans les comptes antérieurs de 282 et de 279 : Ἀριστοθάλει ἐργασαμέ[νωι τὸ ἄγαλμα- · | γ]ράψαντι Ἡρακλείδηι ΗΗ · εἰς κόσμησιν τοῦ ἀγάλματος ΡΗ (n° 158, A, l. 70-71) et : ἐργασαμένωι τὸ ἄγαλμα Ἀριστοθάλει · Ρ · γράψαντι Δεινομένει · Ρ · εἰς κόσμησιν τοῦ ἀγάλμα|τος · ΡΗΗΙΙΙ (n° 161, A, l. 90-91). On lit, de même, dans les comptes postérieurs de 269 : Ἀριστοθάλει τὸ ἄγαλμα τῶι Διονύσωι ἐργασαμένωι : ΡΗΗ : Νουμάκωι γράψαντι : ΡΗΗ : εἰς κόσμησιν τῶι ἀγάλματι τοῦ Διονύσου : ΔΗΗ (n° 203, A, l. 37-38). Voir encore n° 144, A, l. 34 ; 219, A, l. 19. Par conséquent, dans cette année intermédiaire 278, on doit restituer : [τὸ ἄγαλμα τῶι Διονύσωι ἐργασαμέ]νωι Ἀριστοθάλει · Ρ · κτλ. M. Dürrbach croit, en effet, qu'on peut lire ΝΩΙ ou lieu de ΜΩΙ.

N° 163, A, l. 65 : εἰς ἐπίκλιντρα ταῖς κλίναις τλ---. D'après 287, A, l. 115, je mettrais : εἰς ἐπίκλιντρα ταῖς κλίναις τα[ῖς τοῦ οἴκου τοῦ ἐπὶ Κυνθίωι--].

N° 165, l. 6. Le prix de 3 dr. payé pour 200 briques est si extraordinairement bas, même au lieu de production, que j'ai prié M. Dürrbach de revoir son estampage encore une fois. Il m'a répondu que la somme est presque entièrement effacée, que seule la dernière drachme est nette, mais qu'il distingue-

rait plutôt, avant ce dernier signe, trois hastes droites. Au lieu de ⊢⊢⊢, on doit donc lire ⊢⊢⊢⊢ ou peut-être ⊢⊢⊢⊢.

N° 199, A, l. 22-23 : ---- | μάτων μναῖ δύο ⊢⊢⊢II. A la ligne 90, on paie à Hèracleidès, adjudicataire de chevilles et crampons (ἐργολαβήσαντι γόμφους καὶ δεσμοὺς) 400 dr. pour un poids de 4 talents. La mine revient donc à 1 dr. 4 ob., les deux mines à 3 dr. 2 ob. Et l'on restituera plus haut : [γόμφων καὶ δεσ]|μάτων μναῖ δύο ⊢⊢⊢II.

Ib. l. 23-24 : .ΣΤΟ·ΟΥΣΤΟΥΛΛ----------π------π------ | εἰς κόσμησιν ⊢⊢⊢⊢. Les seuls mots lisibles font penser à une des dépenses régulièrement inscrites pour la statue de Dionysos. Qu'on se reporte donc aux textes cités plus haut à propos de 162, A, l. 51-52. On verra d'abord que la somme de 8 dr. convient parfaitement à cette année 274, puisqu'on obtient pour les frais de la κόσμησις la série progressive qui suit : en 282, 6 dr.; en 279, 7 dr. 3 ob.; en 274, 8 dr.; en 269, 12 dr.; et on peut ajouter : en 250, 18 dr. (n° 287, A, l. 52). Mais alors, dans la grande lacune qui précède, doit venir la double dépense de la sculpture et de la peinture. Les deux π qui subsistent n'ont-ils pas échappé à la mutilation, parce qu'on les avait gravés avec un soin spécial, comme étant des chiffres? Aussi bien la sculpture de la sainte image a été payée à Aristothalès 5 dr. en 279 et en 278, 7 dr. en 269; la peinture a coûté le même prix que la sculpture la première et la dernière de ces trois années. En 274, le prix de chaque travail est vraisemblablement de 5 ou 6 dr., et le sculpteur est certainement Aristothalès. On pourrait donc restituer : [--- Ἀριστοθάλει τὸ ἄγαλμα τῶι Διονύσωι ἐργασαμένωι] ⊢ [⊢? · τῶι δεῖνι γράψαντι] ⊢ [⊢? · τῶι ἀγάλματι] | εἰς κόσμησιν ⊢⊢⊢⊢. Et je me suis même demandé si, au commencement de la lacune, ·ΟΥΣΤΟΥΛΛ ne cache pas [Α]ΡΙΣΤΟΘΑΛ[ΕΙ κτλ.. M. Dürrbach m'écrit qu'il reconnaîtrait assez volontiers l'Α initial sur l'estampage. Malheureusement, on ne sait toujours que faire de .ΣΤΟ.

Ib. l. 43 : ΑΙ·ΙΔΗΓΛ------. Les hiéropes viennent d'acheter des clous (ἧλοι) chez le fournisseur ordinaire des objets en

métal, Dexios. On s'attend à une autre acquisition du même genre. Or, à la l. 45, on voit faire une réparation de porte ; on peut donc supposer une dépense de serrurerie. Précisément avec les ἧλοι viennent souvent dans ces comptes les ἀμφιδῆ (voir n° 146, A, l. 43; 147, A, l. 4, 7). Je lis donc : ΑΜ[Φ]ΙΔΗ ΓΑ[ρὰ Δεξίου?--].

Ib. l. 46-47 : τὰ ξύλα [τ]ὰ [ὀκτω?]καιδεκαπήχη καὶ τὰ παρὰ Ἀγαθάρχου. Ces mots sont à rapprocher des lignes 57-58 : ---ου, Φιλτοῦ, Ἀ[νδ]ρομένους εἰς τ[ὰς] σκηνὰς καὶ τὴν παλαίστραν ἑκκαιδ[εκαπήχη] κτλ. Dans le premier passage sont mentionnés les salaires payés aux porteurs des poutres achetées dans le second. Mais je ne vois nulle part des poutres de 18 coudées : il y en a de 14, de 16 et de 30; mais aucun de ces nombres ne convient pour remplir la lacune. Un nouvel examen de l'estampage élimine définitivement ὀκτω-, mais n'autorise aucune autre restitution. En effet, M. Dürrbach m'écrit : « Il y avait certainement quatre lettres avant και : deux emportées par une cassure, puis deux autres qui ressemblent, autant que j'en juge maintenant, à ΑΝ ou à ΛΗ. » En revanche, la l. 47 semble fournir le nom mutilé de la l. 57 : n'est-ce pas celui d'Agatharchos, qui figure encore à la l. 25?

Ib. l. 54 : ἄλλ[ο ἴ]κριον? παρὰ Θήριδος εἰς τὴν παλαίστραν. Cette restitution inspire des doutes à M. Dürrbach. En effet, il n'y a pas d'échafaudage dans ce qui précède, mais une tablette à inscrire les comptes. D'ailleurs il nous faut une fourniture pour la palestre. Je songe à un tremplin, à un ἴκριον pour saut, et je me demande si l'on n'a pas là un mot où entre le radical de ἅλλομαι, sauter, ἅλμα, saut. On aboutirait à ΑΛΜ[Ι]ΚΡΙΟΝ; mais on recule devant ce vocable.

Ib. l. 59. Les comptes annoncent un total de 16 σφηνίσκοι, qu'ils classent par taille. Ils en énumèrent 3, puis 4 de 16 coudées et 6 de 14 coudées. Il y en a donc 3 de perdus dans la lacune. De quelle longueur sont-ils? Ces σφηνίσκοι sont manifestement de trois catégories, comme les ξύλα de la ligne précédente, qui sont de 16, de 14 ou de 30 coudées. Les 3 σφη-

νίσκοι dont la mention a disparu ont donc 30 coudées. D'où la restitution : ἑκκαιδεκαπήχη τρία, τεσσαρεσκαιδεκαπήχη ἕξ, [τριάκοντα πήχεων τρία παρὰ---- καὶ παρὰ---]οκλέους τεσσαρεσκαιδεκαπήχη τέτταρα.

Ib. l. 60 : ΑΡ[- (*12-13 l.*) --κατεχρησάμ]εθα εἰς τὴμ παλαίστραν μετὰ τοῦ ἀρχιτέκτονος | δύο τεσσαρεσκαιδεκαπήχη, τὸ μὲν · ΔΔΔΔΙΙΙ · τ[ὸ] δὲ · Ρ. Rapprochons ce passage de la l. 65 : ..ΙΙνα εἰς τὴμ παλαίστραν παρὰ [Δημη]τρίου τὸ μὲν · ΔΔΗΗ, τὸ δὲ · ΔΔΔΔΡ. Les vestiges qui subsistent dans les deux lacunes se complètent merveilleusement. Qu'on les juxtapose, on aura : ΑΡΙΙνα, qui se corrige tout naturellement, puisqu'il s'agit de poutres, en ΔΡΥΙνα. Donc, l. 60 : ὀρ[ύινα--] et l. 65 : [ὀρ]ύ̣ινα. Revenons au premier passage. La restitution [κατεχρησάμ]εθα n'est pas admissible. L'indication des prix payés prouve que les bois en question sont achetés chez des marchands, et nullement pris dans les magasins de l'intendance : il faut [ἐπριάμ]εθα, comme au commencement de la même ligne. En résumé, nous aurons : ὀρ[ύινα παρὰ τοῦ δεῖνος (peut-être Δημητρίου?) ἐπριάμ]εθα κτλ.

Ib. l. 63-64 : -------αρον ἀγαγόντος Κα[ί|β]ωνος τάλαντα ὀκτώ, τὸ τάλαν[τον δ]ραχμῶν · ΡΗ. Il n'y a que le plomb qui se vende au talent et ne vaille pas davantage pour un poids pareil. Le prix de 6 ou 7 drachmes est précisément celui qu'on attend pour l'année 274, puisque le cours était de 6 drachmes en 279 (n° 161, A, l. 119) et qu'il atteindra 7 drachmes en 269 (n° 203, A, l. 71) et en 250 (n° 287, A, l. 198). Nous avons donc besoin de μόλυβδον. Mais que vient faire --αρον? C'est ce que nous explique ἀγαγόντος. Le plomb devait être livré à tel endroit, εἰς τὸ --αρον. Quel est cet endroit? La l. 48 nous parle de travaux effectués aux murs d'un μέγαρον. Le plomb a dû servir aux scellements. Et nous avons ainsi : [μόλυβδον εἰς τὸ μέγ]αρον, ἀγαγόντος Κα[ί|β]ωνος, τάλαντα ὀκτω, κτλ.

Ib. l. 71. La restitution [Δι]ΙΙ pour le prix de 7 talents de bois est loin d'être certaine. J'avais proposé à M. Dürrbach le choix entre [Δι]ΙΙ et [ΡΙΙΙ]ΙΙ. Le cours qu'il a préféré pour l'an 274, celui de 9 oboles le talent, est légèrement supérieur

au plus élevé que j'aie pu relever à Délos de 310 à 250, à savoir 8 oboles (voir *Journal des Savants*, 1913, p. 23). Au contraire, le cours de 5 oboles et même de 4 oboles se retrouve ailleurs, quoique seulement à partir de 258 (n° 224, A, l. 30; 287, A, l. 45 ss.). J'aimerais donc mieux : [ΡΙΙΙ?]ΙΙ.

N° 201, l. 3. Il s'agit des domaines affermés par le temple. On peut restituer [Λυκων]είο[υ], puisque le seul domaine qui conviendrait encore aux trois lettres qui subsistent a sa place certaine six lignes plus loin.

N° 203, A, l. 26. M. Dürrbach donne avec toutes les marques du doute : τῆς Ἐπισθενείας. Si, malgré ces réserves, la lecture est bonne, en tout cas, l'erreur du lapicide est manifeste. Il n'existe, à cette époque, que deux maisons appelées Épisthéneia, dont l'une est mentionnée à la l. 27 et l'autre à la l. 30. L'expression même qui désigne la seconde, ἡ Ἐπισθενεία ἡ ἑτέρα, exclut la possibilité d'une troisième.

Ib. l. 59. Le prix de ΔΓΗΗΙ pour un métrète d'huile n'est pas acceptable : sur une quarantaine de prix que j'ai relevés, il n'y a pas un seul exemple d'oboles payées en sus des drachmes pour une quantité pareille (voir, plus loin, l. 65 et n° 145, l. 33; 161, A, l. 108; 287, A, l. 132; *B. C. H.*, VI, l. 183, 192, 194; XXVIII, p. 159, B, l. 8; XXXV, p. 280, l. 56; cf. *Journ. des Sav.*, 1913, p. 21), et naturellement les prix au conge et à la cotyle font toujours un nombre exact de drachmes au métrète. Il vaut donc mieux lire ΔΓΗΗΗ, ce qui concorderait avec la l. 49, où la dépense de 3 oboles solde un achat de 4 cotyles.

Ib. l. 61 : αὐλητρίδι Πε.... ΙΓΔΔΔ. La joueuse de flûte reçoit un traitement de 120 dr. en 279 (n° 161, A, l. 85) et de 180 dr. en 250 (n° 287, A, l. 86). Il faut admettre que l'augmentation a déjà eu lieu en 269 et mettre ΗΓΔΔΔ.

N° 204, l. 57-58 : [πίσσης μετρητὰς-- καὶ] | χοῦν, τοῦ μετρητοῦ τιμὴ ΔΔΗΗΗ· ἡ πᾶσα τιμὴ ΗΔ--. Etant donné ΗΔ--, deux solutions sont possibles : 5 métrètes et 1 conge, qui feraient ΗΔ[ΔΗΗ], et 6 métrètes et 1 conge, qui feraient ΗΔ[ΔΔΔΓΗ]. On peut donc toujours mettre ΗΔ[Δ--Η].

N° 219, A *a*, l. 1. Dans un passage où sont énumérées les recettes de l'élevage, on peut, en présence de ΠΕΡΤ/, songer au mot habituel περισ[τερῶν].

Ib. l. 4. Une ligne avant une vente d'œufs, je proposerais : [χηνὸς ἀπο]θανόντος τιμή (cf. n° 161, A, l. 38).

Ib. l. 42 : [τοῦ Ἀρτεμι?]σίου ἀλείψαντι καὶ τὴν στοὰν καὶ τὰς θύρας πάσα[ς καὶ ὅσα ἀλείφεται πίσσηι]. La première restitution n'est pas moins certaine que la seconde. Voir n° 163, A, l. 10-11, où il est dit à propos du même travail : [τὰς θύρας---- τοῦ] Ἀρτεμισίου καὶ τὴν στοὰγ καὶ τἄλλα.

N° 224, A, l. 20. La γυναικωνῖτις louée à la fin de la ligne étant sûrement celle de la Charèteia, on peut restituer dans la grande lacune qui précède [--- τῆς Χαρητείας, τῆς ἀνδρωνίτιδος----]. Le locataire de cet immeuble est, avant et après cette période de location, Ménès fils d'Euelthôn (n° 268, l. 8; 226, A, l. 11); c'est également lui qui doit figurer ici. Donc nous mettrons : [Μένης Εὐέλθοντος τῆς Χαρητείας τῆς ἀνδρωνίτιδος-- ὁ δεῖνα] τῆς γυναικωνίτιδος ΡΔΓ.

N° 226, A, l. 18. Des deux ξυλῶνες mis en location à cette époque (cf. n° 203, A, l. 28), l'un est mentionné à la fin de la l. 17; l'autre doit se trouver dans la lacune de la l. 18 : [τὸν ἑξῆς ὁ δεῖνα-- ἔγγυος--]. Pour gagner la place nécessaire, supprimer [τὴν οἰκίαν] : τὴν ἐγ Κολωνῶι suffit.

N° 240, l. 2 : [ἐ]λαίου ΙΙΙC. Nous sommes entre 265 et 255. Dans cette période, l'huile vaut de 16 à 22 dr. le métrète (voir *Journ. des Sav.*, 1913, p. 21). Pour 3 1/2 ob., on n'a pu avoir que 4 cotyles, à 21 dr. le métrète. Mais le plus souvent les hiéropes achètent l'huile au conge. L'inscription ne portait-elle pas ⊢ΙΙC, prix d'un conge, à 17 dr. le métrète? M. Dürrbach, après avoir revu son estampage, croit la correction possible, l'intervalle étant plus grand entre le premier et le deuxième I qu'entre le deuxième et le troisième.

N° 268. M. Dürrbach admet maintenant avec moi (voir les *Addenda*) que cette inscription doit prendre place entre le n° 204 (archontat de Callimos, 268) et le n° 224 (archontat de

Tynnadès, 258). Mais je ne suis pas seulement amené à cette date par le cas de Philon (l. 12), qui est déjà locataire de la Sôsileia en 258 (n° 224, A, l. 21) et ne l'est plus en 257 (n° 226, A, l. 15) ; car ce cas ne donne qu'un *terminus ante quem* (voir, d'ailleurs, le cas analogue d'Apollônios, locataire d'une Épisthéneia en 269 et en 268 et qui ne l'est plus en 258). Le *terminus post quem* est fourni par Ménès (l. 8), locataire d'un ξυλών qu'il occupe encore en 257 (n° 226, A, l. 11), mais qui est à Machôn en 268 (n° 204, A, l. 29). Entre ces limites extrêmes 268 et 258, un de mes élèves, qui prépare un mémoire sur les ἱεραι οἰκίαι de Délos, M. Sylvain Molinier, me suggère une date tout à fait précise. Il retrouve dans notre fragment les trois caractères qui distinguent les inscriptions donnant le renouvellement du bail quinquennal des maisons sacrées, à savoir : le nom du locataire suivi du patronymique, l'indication des cautions, enfin la formule régulière de location qui veut le nom de la maison à l'accusatif et celui du locataire au nominatif. De 268 à 258, on ne peut donc hésiter qu'entre 267 et 262, les contrats de location étant conclus dans les années dont le millésime se termine par 7 ou 2. Mais, puisque Apollônios n'est plus locataire d'une Épisthéneia en 258 (n° 224, A, l. 19), il est vraisemblable qu'il ne l'était plus depuis la première année du bail, c'est-à-dire depuis 262. Dès lors, on ne peut dater notre fragment que de l'an 267. Je le crois contemporain du n° 205. Précisément M. Dürrbach, dans son commentaire de cette inscription (p. 99, col. 1), note qu'elle ne se suffit pas et qu'il a fallu deux stèles pour cette année 267 comme pour l'an 276 (n° 163 et 164). Le n° 268 est un fragment de celle qui lui manquait.

Ib. l. 1. Restituer : [-- τὴν ἡ ἦν] Ἀρχ[έοντος --].

N° 274, comment., l. 30. Si les restitutions de M. Dürrbach [μ]ὁλυβδ[ος.] et ξύ[λα.] sont justes, comme je le crois, il ne doit pas seulement accepter le prix du bois que je lui ai proposé d'après le n° 303, B, l. 20 et restituer ξύ[λα Ι]ΙΙΙ, mais aussi compléter le prix du plomb en tenant compte des cours (voir n° 203, A, l. 72 et 287, A, l. 198) et restituer [μ]ὁλυβδ[ος F]ΙΙΙ.

Gustave Glotz.

NOTES SUR LA « CHRONIQUE DE LINDOS »

L'admirable monument épigraphique, découvert à Lindos par les explorateurs danois de l'île de Rhodes, vient d'être publié et commenté de façon magistrale par M. Chr. Blinkenberg (1). La « Chronique du temple Lindien » (2) sera longtemps l'objet préféré des études des philologues et des historiens. Je me borne ici à noter quelques remarques, que m'a suggérées une première et rapide lecture de ce texte précieux.

Décret introductif (A, p. 322-323). Le texte qu'a donné Blinkenberg des l. 2-7 me paraît devoir être légèrement amendé et pouvoir être complété. L'éditeur écrit : [2]ἐπεὶ τὸ ἱερὸ]ν τᾶς Ἀθάνας τᾶς Λινδίας ἀρχαιότατόν τε καὶ ἐντιμό|[3][τα]τον ὑπάρχον πολλοῖς κ[αὶ καλοῖς ἀναθέμασι ἐξ ἀρχαιοτά]των χρόνων κεκόσμηται διὰ τὰν τᾶς θεοῦ ἐπιφάνειαν, | [4]συμβαίνει δὲ τῶν ἀνα[θεμάτων τὰ ἀρχαιότατα μετὰ τᾶν ἐ]πιγραφᾶν διὰ τὸν χρόνον ἐφθάρθαι, τύχαι ἀγαθᾶι, δεδόχθαι | [5][μ]αστροῖς καὶ Λινδίοις, κυρ[ωθέντος τοῦδε τοῦ ψαφίσματος, ἑλέ]σθαι ἄνδρας δύο, τοὶ δὲ αἱρεθέντες κατασκευαξάντω στάλαν | [6][λί]θου Λαρτίου καθ' ἃ καθ' ἀρχ[ὰς (11 lettres manquantes) καὶ ἀναγραψάντ]ω εἰς αὐτὰν τόδε τὸ ψάφισμα, ἀναγραψάντω δὲ ἔκ τε τᾶν | [7][ἐπ]ιστολᾶν

(1) Académie royale des Sciences et des Lettres de Danemark (Extrait du *Bulletin de l'année 1912*. N° 5-6, p. 317-457).

(2) Je me permettrai de faire quelques réserves sur ce titre. A *Chronique du temple Lindien* j'aurais préféré *Chronique du sanctuaire d'Athana Lindia*. Il est regrettable de retrouver ici la confusion courante entre le temple (ναός) et le sanctuaire (ἱερόν).

καὶ τῶν χρηματ[ισμῶν (22 lettres manquantes)]ων ἅ κα ἦι ἁρμό-
ζοντα περὶ τῶν ἀναθεμάτων καὶ τᾶς ἐπιφανείας | [8][τ]ᾶς θε<ο>ῦ κτλ.

Aux l. 3-4, il y a, ce me semble, abus de l'adjectif (au superlatif) ἀρχαῖος. Je doute qu'on dise volontiers ἐξ ἀρχαίων χρόνων; la locution ordinairement usitée est ἐκ παλαιῶν χρόνων (1). Je préfère donc suppléer : [ἐκ παλαιοτά]των χρόνων. — De la fière déclaration [ἐπεὶ τὸ ἱερὸ]ν τᾶς Ἀθάνας τᾶς Λινδίας ἀρχαιότατον.... ὑπάρχον, on rapprochera ce considérant du décret des Magnètes relatif au sanctuaire d'Apollon Koropaios (2) : ὄντος ἀρχαίου τοῦ μαντείου κτλ. — A la l. 4, ἀρχαιότατον (ἀρχαιότατα) reviendrait pour la troisième fois ; mais je n'admets guère la restitution de Blinkenberg : τῶν ἀνα[θεμάτων τὰ ἀρχαιότατα μετὰ τᾶν ἐ]πιγραφᾶν. Ce ne sont point seulement « les plus anciennes » offrandes qui « ont péri par la faute du temps » ; les offrandes ont péri « pour la plupart », et cela dès l'époque où, Euklès étant prêtre d'Halios — vers 330 — (3), un grand incendie détruisit le temple d'Athana : (D, l. 39-42, p. 340) ἐπὶ δὲ τοῦ ἱερέως | [40] τοῦ Ἁλίου Εὐκλεῦς τοῦ Ἀστυανακτίδα, | ἐμπυρισθέντος τοῦ ναοῦ κατεκαύσθη | μετὰ τῶν πλείστων ἀναθεμάτων. D'autre part, il me semble que le mot ἐπιγραφᾶν exige un déterminatif. La restitution la plus acceptable me paraît dès lors devoir être celle-ci : συμβαίνει δὲ τῶν ἀνα[θεμάτων τὰ πλεῖστα μετὰ τᾶν αὐτῶν ἐ]πιγραφᾶν διὰ τὸ χρόνον ἐφθάρθαι. — L. 5. La lecture τοὶ δὲ αἱρεθέντες κατασκευαξάντω στάλαν | [6][λί]θου Λαρτίου καθ' ἃ καθ' ἀρχ[ὰς.....] est faite pour surprendre et ne saurait se justifier. Blinkenberg écrit : « La restitution du verbe qui manque est incertaine; on peut penser à κατεσκεύαστο, ce qui

(1) Cf. Dittenberger, *Sylloge*², 258 (= Kern, *Inschr. von Magn.*, 38; Mégalopolis), l. 23 : τῶν δὲ Μαγνήτων τῶν ἀπὸ Μαιάνδρου ἐκ παλαιῶν μὲν χρόνων ἔχοντες εὐνόως πρὸς ἄμμε —; Michel, 459 (Telmessos), l. 18-19 : ἀφελέσθαι τὴν ὑπάρχουσαν ἐκ παλαιῶν [χρ]όνων Τελμισσεῦσιν ἀτέλειαν — ; Collitz-Meister, 4567 (Gytheion), l. 4-6 : τὸ ἱερὸν τὸ τοῦ Ἀπόλλω[ν]ος —, ὃ καὶ ἦν ἐκ παλαιῶν [χρ]όνων κατηρειμμένον —; *IG*, VII, 2711 (lettre de l'empereur Gaius aux Hellènes), l. 28-29 : μεμνημένος τῆς ἐκ παλαιῶν χρόνων [ἐπιφ]ανείας ἑκάστου τῶν ἑλληνικῶν δήμων κτλ.

(2) Dittenberger, *Sylloge*², 740, l. 14 (décret des Magnètes). Cf. aussi, dans un décret de Ténos (*IG*, XII, v, 2, 860, l. 37) : ἀρχαίας νήσου καὶ ἱερᾶς ὑπαρχούσης —.

(3) Voir la discussion de Blinkenberg, p. 448 et suiv.

supposerait l'existence d'une stèle ancienne, comparable au catalogue des prêtres, aux ἰάματα d'Epidauros, etc. » Mais s'il avait existé une « stèle ancienne », de même sorte que celle qu'on va dresser maintenant, le décret indiquerait, en termes précis, qu'il s'agit de la remplacer. Je propose, sans hésitation, le supplément : καθά κα ὁ ἀρχ[ιτέκτων συγγράψηι]. Même formule dans Collitz-Van Gelder, 3749 (traité entre Rhodes et Hiérapytna), l. 97, et 3757 (décret de Rhodes), l. 10 (1). Le premier de ces deux textes est cité par Blinkenberg lui-même, p. 345, note 5. L'architecte chargé d'établir le projet de la stèle (Pyrgotélès) est nommé un peu plus loin, l. 9-10. — Pour la grande lacune de la l. 7 : ἀναγραψάντω δὲ ἔκ τε τᾶν | [ἐπ]ιστολᾶν καὶ τῶν χρηματ[ισμῶν (22 lettres manquantes)]ων, Blinkenberg suggère, avec beaucoup de réserve, divers suppléments : « La restitution du texte est incertaine ; d'après XXXVIII-XLII, il faut supposer τῶν Λινδίων, mais les 12 lettres qui manquent encore restent douteuses. Il ne faut guère penser à καὶ ἐκ τῶν συγγραφέ-, et la phrase τῶν τε μαστρῶν καὶ Λινδί-, paraît une détermination un peu trop circonstanciée pour ce que nous exprimons par le mot « public » ; διατετηρημένων τῶν Λινδί- ne semble pas non plus satisfaisant ». Je ne vois pas pourquoi le savant éditeur ne veut pas qu'il soit ici question, outre les ἐπιστολαί et les χρηματισμοί (2), de ces « preuves » ou « témoignages », tirés d'écrits historiques ou littéraires, dont Timachidas, le principal rédacteur de la Chronique, nous offre une si ample collection, et dont nous trouvons la liste, dressée avec grand soin, aux pp. 427-428 (3) du commentaire. « Apparemment, dit Blinkenberg, le décret ne dit mot de cet élément littéraire qui prédomine dans la chronique. Nous comprenons bien que le décret

(1) Cf. Dittenberger, *Sylloge*², 911, l. 5-6 : καθότι ἂν Καλλικράτες χ συγγράφσει —; et, pour ce qui concerne les συγγραφαί des architectes, *Ath. Mitt.*, 1906, p. 136 et note 1 ; Wilhelm, *Beitr. zur gr. Inschriftenk.*, p. 232 et note 3.

(2) Pour un emploi analogue du terme χρηματισμοί dans la littérature épigraphique, cf. Kern, *Inschr. von Magn.*, 93 (c), l. 19-20 : ὁ Διονύσιος - - - ἐπεδείκνυτο ἐκ χρηματισμῶν οὐχ ὑπάρχον ἐν τοῖς τόποις τούτοις κτλ.

(3) Cf. tout le § 10, p. 404-428.

ne parle que des documents publics et qu'il invite les deux délégués à puiser à cette source les renseignements qu'il leur fallait (1)». Je ne saurais être de cet avis; nous constatons, par des exemples nombreux, que, lorsqu'il y avait utilité à s'éclairer sur les événements du passé, les gouvernements des cités grecques ne négligeaient aucune source d'information, mais s'appliquaient, au contraire, à relever toutes les indications qui se pouvaient rencontrer chez les « historiographes », chez les συγγραφεῖς de tout ordre, voire même chez les poètes, et en faisaient officiellement état (2). Je ne doute pas que Timachidas et son collègue n'eussent été invités par les autorités de Lindos à procéder à des recherches de cette sorte, sans limiter leur enquête aux « documents publics ». Dans la lettre que le roi Lysimaque écrivit aux Samiens, à propos de leur litige avec les Priéniens, on lit ceci : οἱ μὲν οὖν Πριηνεῖς τὴν μὲν ἐξ ἀρχῆς γεγενημένην α[ὐ]τ[οῖς κτῆσι]ν τῆς Βατινητίδος χώρας ἐπεδείκνυον ἔκ τε τῶν ἱστοριῶν κ[αὶ τῶν ἄλ]λων μαρτυρίων καὶ δικαιωμάτων κτλ. (3). Je penche à croire qu'il était aussi parlé, dans

(1) P. 347.

(2) Voir, par exemple, outre la lettre, plus loin citée, du roi Lysimaque aux Samiens, la sentence arbitrale rendue par les Rhodiens entre les villes de Samos et de Priène (Hiller von Gärtringen, *Inschr. von Priene*, 37 = Collitz-Van Gelder, 3758) : (l. 101) οἱ δὲ Σάμιοι τά τε [τῶν ἱσ]το[ρι]ο[γράφων] [μαρτύρια ὑφαγ]ήσαντο — ; (l. 104-105) les Samiens allèguent, à l'appui de leurs revendications, les « histoires » attribuées à Maiandrios de Milet ; (l. 107-108) καὶ παρ[είχ]οντο (οἱ Σάμιοι) ἱστοριογράφους τοὺς μαρτυροῦντας αὐτοῖς (mention d'Euagon, Olympichos, Douris); (l. 118-123); d'autre part il y a consultation, par les arbitres rhodiens, des écrits d'Ouliadès, Olympichos, Douris, Euagon, Kréophylos, Eualkès, Theupompos, Maiandrios. — Cf. la sentence arbitrale rendue par les Magnètes du Méandre entre Hiérapytna et Itanos (Kern, *Inscr. von Magn.*, 105, l. 65 = Dittenberger, *Sylloge*², 929, l. 93) : [ποιη]τῶν καὶ ἱστοριαγράφων ἀποδείξεις —; la sentence arbitrale rendue par les Pergaméniens entre les Mytiléniens et les Pitanaiens : Dittenberger, *OGI*, 335, l. 125; les décrets des Épidamniens et des Ithakiens en l'honneur des Magnètes du Méandre : Kern, 46 = Dittenberger, *Sylloge*², 259 (l. 12-14) : ἐνεφάνιξαν δὲ (les députés des Magnètes)... διά τε τῶν τοῦ θεοῦ χρησμῶν καὶ διὰ τῶ[ν π]οιητᾶν καὶ διὰ τῶν ἱ[σ]τορ[ι]αγράφων τῶν συγγεγραφότ[ων] τὰς Μαγνήτων πρ[άξ]ει[ς] ; — Kern, 36 = *Sylloge*², 257, l. 6-9. — Voir aussi *Fouilles de Delphes* (G. Colin), III, 2, 47 (p. 47 ; décret de Delphes), l. 4-6 : ψαφιξαμένου τοῦ δήμου τοῦ Ἀθηναίων πέμπειν τὴν Πυθαίδα ποθ' ἁμὲ -- τοῖς τε χρησμοῖς καὶ ταῖς ἱστορίαις [ἀ]κολούθως.

(3) Dittenberger, *OGI*, 13; Wilamowitz, *S. Ber. der Berl. Akad.*, 1906, p. 40;

le passage mutilé de notre décret, des μαρτύρια, d'origine historique et littéraire, qu'avait charge de réunir Timachidas, afin d'« illustrer » l'histoire du sanctuaire d'Athana », en sorte qu'on pourrait ainsi le compléter : ἔκ τε τᾶν | [ἐπ]ιστολᾶν καὶ τῶν χρηματ[ισμῶν καὶ ἐκ τῶν ἄλλων μαρτυρί]ων ἅ κα ἦι ἁρμόζοντα κτλ.

Offrande de Philippe V (ou III) de Macédoine (C, XLII, l. 127-129, p. 337-338).

L. 127-128 : Le supplément πε[ρικεφαλ]αίας [δέ]κα ne peut faire l'objet d'aucun doute (1). — Aux l. 128-129, l'éditeur écrit : Βα[σ]ιλεὺ[ς | Φίλιππ]ο[ς κ]αὶ Φιλίππο[υ] βασι[λ]έως ΔΓΙ... Ο... Ses restitutions ne sont pas acceptables. Comme veut bien me le faire remarquer P. Roussel, l'inscription devait porter : Βα[σ]ιλεὺ[ς | Μακεδ]ό[νω]ν (N au lieu de AI) Φίλιππο[ς] βασι[λ]έως Δ[ημητρί]ο[υ]..... Telle est la formule dédicatoire gravée sur l'épistyle du grand portique construit par Philippe à Délos (2); telle était aussi celle qui se lisait sur un piédestal, que Cyriaque vit à Délos et dont il nous a conservé le dessin (3) : Βασιλεὺς Μακεδόνων Φίλιππος βασιλέως Δημητρίου ἀπὸ τῶν κατὰ γῆν ἀγώνων Ἀπόλλωνι. P. Roussel m'apprend qu'il a

Hiller von Gärtringen, *Inschr. von Priene*, p. 209, n. 500 ; l. 11-13. J'accentue τῶν μαρτυρίων, comme Wilamowitz; Dittenberger et Hiller écrivent μαρτυριῶν, mais le mot μαρτυρία désigne la déposition d'un témoin et serait donc ici impropre ; remarquer, d'ailleurs, que, dans *Inschr. von Priene*, 37, l. 101, Hiller accepte le supplément [τῶν ἱσ]τορι]ο[γράφω]ν [μαρτύρια]. Dans la Chronique de Lindos, noter (C, XXXIX, l. 133, p. 337) : ὡς μ[αρτ]υ[ρ]ο[ῦντι] τοὶ Λινδ[ί]ων χρηματισμοί (restitution de Heiberg). Pour l'emploi du mot μαρτύριον au sens de « preuve », cf. Polyb. I, 20, 13 ; II, 38, 11 ; XXI, 9, 4 Büttner-Wobst ; XXVII, 7, 9 id. Le même mot signifie spécialement « preuve » ou « témoignage documentaire » dans Plutarch., *Quaest. gr.*, IX, 10 (293 A); *Thes.*, 32, 9; Pausan., VIII, 25, 8; 41, 9.

(1) Cf., par exemple, à Délos : *IG*, XI, 2, 161-B, l. 77 : περικεφαλαία σιδηρᾶ περιηργυρωμένη, Λεωνίδου ἀνάθημα; — même offrande : 199-B, l. 11 ; 203-B, l. 45 ; 219-B, l. 50; pour 164-A, l. 19, voir la note de Dürrbach à la p. 64 ; à Kéos (Koressia), *IG*, XII, 5, 1, 647 (= Dittenberger, *Sylloge*², 522), l. 29-30.

(2) Homolle, *BCH*, 1880, p. 215, nº 8. En 1910, j'ai fait placer bout à bout, sur le terrain, les 6 pièces d'épistyle qui portent cette dédicace, et Gerhardt Poulsen a levé de celle-ci un admirable dessin.

(3) *BCH*, 1877, p. 87, n. 87, d'après le *Riccardianus* 996 (copie de O. Riemann). — Sur la « titulature » de Philippe, cf. mes remarques, *BCH*, 1907, p. 98.

découvert dans l'île les débris d'un second piédestal, où subsistent quelques restes d'une dédicace semblable. Pour la l. 130, je ne me risque, au moins quant à présent, à proposer aucun supplément; j'avoue ne pas comprendre [νι]κάσασα, à quoi songe Blinkenberg (1).

Seconde ἐπιφάνεια (D, p. 341).

L. 68 et suiv. Athana ordonne de pratiquer une ouverture dans le toit du temple souillé : ἁ θεὸς-- ποτέταξε-- τᾶς- ὀροφᾶς γυμνῶσαι τὸ ἐπάνω τοῦ ἀγάλματος μέρος καὶ ἐᾶσαι οὕτως ἔστε κα τρεῖς ἅλ[ι]οι γένωνται καὶ τοῖς τοῦ πατρὸς ἁγνισθῆι [·ΟΥΣΤΟΙΣ], ἔπειτα τὰν μὲν στέγαν πάλιν ἐπισκεύαξαι κτλ. Blinkenberg fait cette remarque : « Évidemment Zeus Katharsios devait entrer par le trou. » Je n'en suis pas si sûr. Ne serait-il pas possible de lire : τοῖς τοῦ πατρὸς ἁγνισθῆι ὄ[μβρ]οις?

Offrande de Deinoménès (C, XXVIII, l. 33-34, p. 332).

L'offrande — une Gorgone en bois de cyprès, dont le visage était de marbre — aurait porté l'inscription (l. 33-34) : Δεινομένης Μολοσσοῦ [ἀνέθηκε?] | τᾶι Ἀθαναίαι τᾶι Λινδίαι τὸν ἐκ Σικελίας [.....]αν. Je ne suis pas convaincu de la nécessité du supplément ἀνέθηκε, ce verbe faisant le plus souvent défaut dans la série de nos dédicaces. La l. 33 ne pouvait-elle être plus courte que les voisines (2)? A la fin de la l. 34, ne serait-il pas légitime de corriger τὸν en τ[ῶ]ν et de restituer : τ[ῶ]ν ἐκ Σικελίας [δεκάτ]αν?

Offrande des habitants de Soloi (C, XXXIII, l. 75-79, p. 334-335). Je n'ai pas réussi à débrouiller l'énigme que présentent les l. 77-78. Toutefois, au commencement de la l. 78, peut-être y aurait-il lieu de songer au supplément μετὰ Ἀμφ[ιλόχ]ου, qui remplirait exactement la lacune. Le personnage d'Amphilo-

(1) P. 338, note.
(2) Cf., par exemple, C, l. 62 (dédicace X), p. 327.

chos avait sa place dans les légendes de Soloi et, selon Hésiode (ap. Strab., XIV, 5, 17 ; fragm. 196 Rzach), y aurait été tué par Apollon (1).

Maurice Holleaux.

Paris, 19 février 1913.

(1) Menues corrections. — 3e Ἐπιφάνεια (D, l. 104, p. 343) : Au lieu de εἰ δέ κα μὴ ταῦτος κτλ., écrire εἰ δέ κα μήτ' αὐτὸς κτλ. — L. 113 : καὶ τῶι Ἀναξιπόλει διεσάφι[ξε]. N'est-il pas préférable d'écrire : διεσάφ[ησε] ? — L. 96 (p. 342) : [Καλ]λικλῆς ὁ ἐεικὼς ἐκ τᾶς ἱερατείας. Je ne comprends pas ἐεικώς. — [Depuis que ces lignes ont été imprimées, M. Chr. Blinkenberg m'a fait l'honneur de m'écrire (lettre du 17 février) qu'il n'hésitait point à admettre la restitution (A, l. 6) καθά κα ὁ ἀρχ[ιτέκτων συγγράψηι], qui lui avait été aussi proposée par Ad. Wilhelm, mais qu'à συγγράψηι, mot un peu long pour la lacune, il substituerait volontiers γράψηι. Cette substitution ne soulève aucune difficulté. Pour la dédicace du roi Philippe V (C, XLII, l. 129), M. Blinkenberg veut bien me dire qu'il est disposé aussi à accepter mes suppléments, mais sous bénéfice d'inventaire, c'est-à-dire sauf revision du marbre.]

LE PRÉTENDU

ΠΟΜΠΑΙΟΣ ΣΤΡΑΤΗΓΟΣ

Dans tous les ouvrages généraux, ainsi que dans plusieurs monographies sur les institutions municipales des villes grecques de l'Asie-Mineure sous la domination romaine, se trouve discuté le rôle d'un magistrat curieux et tout à fait unique, le soi-disant πομπαῖος στρατηγός. Après Bœckh, dont nous allons parler plus loin, c'est J. Menadier (1) qui s'en occupa le premier. Il le définissait, d'accord avec Bœckh du reste, comme un stratège préposé aux processions, et comparait le prétendu magistrat aux stratèges athéniens, qui, on le sait, prenaient une part active aux solennités et cérémonies religieuses de la ville. Cette définition, qui a été évidemment suggérée par le titre du prétendu fonctionnaire, fut adoptée dans la suite, à ma connaissance, par tous les savants. Ainsi, pour Sir W. M. Ramsay (2), le πομπαῖος στρατηγός « superintended processions and religious ceremonies, and was perhaps the same as ὁ ἐπὶ τοῦ ἱεροῦ ». Le même rapprochement est fait par M. V. Chapot (3). En outre, un certain nombre de savants,

(1) *Qua condicione Ephesii usi sint inde ab Asia in formam provinciae redacta*, diss., Berlin, 1880, p. 75.

(2) *Cities and bishopries of Phrygia*, I, 1 (Oxford, 1895), p. 70.

(3) *La province rom. procons. d'Asie*, Paris, 1904, p. 242. Cf. p. 403. Cet essai d'identification, de prime abord, ne nous paraît pas heureux, le caractère des fonctions de l'ἐπὶ τοῦ ἱεροῦ étant désigné avec une clarté suffisante par le titre

tels que MM. Isidore Lévy (1), Th. Reinach (2), E. Ziebarth (3), W. Liebenam (4), F. Poland (5) n'ont parlé du πομπαῖος στρατηγός qu'accidentellement, toutefois avec conviction.

L'unique témoignage qui ait permis à tous les savants précités de déterminer les fonctions du « πομπαῖος στρατηγός » est l'inscription *C. I. G.*, 3348. Bœckh a tiré cette inscription de la *Memoria Cossoniana, hoc est Danielis Cossonii vita*, de Jacob Gronovius, parue à Leyde en 1695 (6). Ce petit volume que le célèbre humaniste dédia à la mémoire de son ami et compatriote, le négociant Daniel Cosson, mort à Smyrne en 1689 après avoir passé une grande partie de sa vie dans cette ville, est surtout connu des épigraphistes par la réédition de la partie latine du Monument d'Ancyre qui en occupe les pp. 47-68, et qui est précédée de la biographie de Daniel Cosson (pp. 3-46) et suivie des notes de Jacob Gronov sur le texte latin du Monument d'Ancyre (pp. 69-138). Le reste du livre (pp. 139-150) contient, sous le titre « Inscriptiones Graecae ex Asia advectae » quarante inscriptions grecques, publiées d'après les papiers de Cosson, toutes reproduites en minuscules et sans qu'il soit tenu aucun compte de la division en lignes. Des « Addenda et Corrigenda » (pp. 151-159) terminent le volume.

du magistrat. Sur ce dernier fonctionnaire voy. nos remarques, *Der ἐπὶ τοῦ ἱεροῦ in Smyrna und der στρατηγὸς τοῦ ἱεροῦ in Ierusalem, Wiener Studien*, XXXIV, 1912 (*Gomperz-Heft*), p. 356 suiv.

(1) *Rev. Ét. Grecques*, VIII, 1895, p. 247.

(2) Art. *Hymnodus* dans le *Dict. des Ant. grecques et rom.* de Saglio-Pottier, t. V, p. 337.

(3) *Das griech. Vereinswesen*, Leipzig, 1896, p. 91.

(4) *Städteverwaltung im röm. Kaiserreiche*, Leipzig, 1900, p. 288, note 4.

(5) *Gesch. des griech. Vereinswes.*, Leipzig, 1909, p. 48, note 1; 399, n. 5.

(6) Voici le titre exact de ce petit ouvrage :

Memoria Cossoniana, | *hoc est*, | *Danielis Cossonii* | *vita* | *breviter descripta*, | *ad clarissimos et amplissimos viros* | *Petrum Cossonium medicum* | *et* | *Ioannem Van den Bergh J. C.* | *cui annexa est nova editio* | *Monumenti Ancyrani* | *priore Aug. Busbequii et And. Schotti* | *emendatior et auctior* | *cum notis* | *Jacobi Gronovii.* | *Accedunt nonnullae inscriptiones ab eodem Cossonio collectae.* | Lugduni Batavorum. | Apud Fredericum Haaring, 1695, in-4°, 159 pages. Cf. Mommsen, *Res gestae Divi Augusti*, 2e éd. (Berlin, 1883), préface, p. XXIII; S. Chabert, *Histoire sommaire des études d'épigraphie grecque* (Paris, 1906), p. 37; W. Larfeld, *Handbuch der griech. Epigraphik*, I (Leipzig, 1907); p. 45.

La provenance de ces inscriptions n'est souvent pas indiquée. Toutefois, la plupart des textes proviennent de Smyrne, lieu de résidence de Cosson. C'est le cas de notre inscription, reproduite deux fois dans le recueil, p. 145, n° XX, et p. 148, n° XXXVI, la première fois avec cette indication : « Smyrnae, in domo quadam ». Ces deux copies, du reste, sont parfaitement identiques, sauf que, dans la première copie (p. 145, n° XX), les mots καὶ θεολόγου sont omis.

Voici le texte de l'inscription :

Ἡρῶν κοινὸν Κλαυδίου Μελάμπου ὑμνῳδοῦ καὶ θεολόγου καὶ πομπαιιου στρατηγου εὐτυχους καὶ Κλαυδίας Τρυφώσης.

Bœckh a fait précéder la reproduction de la copie en minuscules de Cosson d'une transcription en majuscules, « versibus fortuito dispositis ». Cet essai de restitution n'a par conséquent aucune valeur authentique. Nous tenons néanmoins à le reproduire pour montrer que, pour ce qui nous importe ici, la restitution en majuscules a conservé plus fidèlement le texte de l'inscription que la copie en minuscules du *C. I. G.*

ΗΡΩΝΚΟΙΝΟΝΚΛΑΥΔΙΟΥΜΕΛΑΜΠΟΥ
ΥΜΝΩΔΟΥΚΑΙΘΕΟΛΟΓΟΥΚΑΙΠΟΜ
ΠΑΙΙΟΥΣΤΡΑΤΗΓΟΥΕΥΤΥΧΟΥΣΚΑΙ
ΚΛΑΥΔΙΑΣΤΡΥΦΩΣΗΣ

On remarquera, en effet, que dans la restitution en majuscules on ne lit pas πομπαίου, comme Bœckh a écrit dans sa transcription, mais ΠΟΜΠΑΙΙΟΥ. Cette forme anormale aurait dû mettre les savants sur leurs gardes, d'autant plus que cette lecture est confirmée par les deux copies de la *Memoria Cossoniana*. La suppression du second ι est due à une conjecture de Bœckh qui la motive ainsi dans son commentaire : « ni fallor ex praetoribus Smyrnaeis unus est πομπαῖος dictus, qui praeesset pompis ducendis, ut Athenis praetores in pompis occupati

erant ». Il est vrai que non seulement à Athènes, mais dans toute la Grèce, les stratèges jouaient un rôle considérable dans l'exécution des cérémonies et fêtes religieuses, comme nous allons le montrer prochainement pour l'Asie Mineure. Mais, outre qu'il est peu probable qu'on ait jugé nécessaire d'affecter une stratégie particulière à la direction des processions, et cela seulement à Smyrne, le rétablissement de la vraie lecture ne saurait, à notre avis, présenter aucune difficulté. Il n'est guère douteux qu'il faille lire : καὶ Πομπηΐου Στρατήγου Εὐτύχους. La lecture Πομπηΐου avait déjà été prise en considération par Bœckh, qui l'avait cependant écartée pour proposer la conjecture que nous venons de rejeter. L'erreur du copiste (ou des copistes?) de la *Memoria Cossoniana* s'explique trop bien par des raisons graphiques pour qu'on ait besoin d'y insister. Quant au nom propre Στράτηγος (1), nous en avons pu relever d'autres exemples (sous la forme dorienne Στράταγος) dans des inscriptions de Physkos (2), Ptolémaïs en Thébaïde (3), Égine (4) ; on rencontre aussi le féminin Στρατηγίς (5).

Nous proposons donc de rétablir le texte de l'inscription *C. I. G.*, 3348 de la façon suivante :

Ἡρῷον κοινὸν Κλαυδίου Μελάμπου,
ὑμνῳδοῦ καὶ θεολόγου, καὶ Πομ-
πηΐου Στρατήγου Εὐτύχους, καὶ
Κλαυδίας Τρυφώσης.

(1) Voy. d'autres exemples de noms propres dérivés d'une charge (ou d'une profession) ap. Fick-Bechtel, *Die griech. Personennamen*, 2e éd., Gœttingue, 1894, p. 360.

(2) Wilhelm, *Beitr. z. griech. Inschriftenkunde*, p. 129, nr. 119, l. 9.

(3) *Bull. de corr. hell.*, IX, 1885, p. 133, nº 1, l. 35 = Strack, *Dynastie der Ptolemäer*, p. 226, nº 36 = Michel, *Recueil*, nº 1017 = Dittenberger, *Orient. Gr. inscr. sel.*, nº 51.

(4) Décret d'Égine en l'honneur de Cléon, fils de Stratagos, de Pergame : *I. G.*, IV, 1, l. 35, 56 = Hicks, *Man. of Greek hist. inscr.*, nº 189 = Michel, *Recueil*, nº 340 = Dittenberger, *Orient. Gr. inscr. sel.*, nº 329.

(5) Dans une inscription de Thasos, *Revue archéologique*, nouv. sér., t. XIII, 1, 1866, p. 284, nº 34 = Dittenberger, *Sylloge*, nº 788.

Il va sans dire qu'en adoptant la lecture proposée, Eutychès ne peut être le père de Mélampos, comme le suppose Bœckh, mais qu'il doit être le père de Pompéios Stratégos.

Le premier des trois personnages de notre inscription est investi des fonctions d'hymnode et de théologue (1). Ces fonctions nous indiquent le terme après lequel il convient de placer notre texte. Nous savons par *C. I. G.*, 3148, l. 37 suiv. que l'empereur Hadrien, en dotant Smyrne du second néocorat (2), prodigua en même temps d'autres privilèges à la ville, dont l'un fut la création de collèges d'ὑμνῳδοί et de θεολόγοι, collèges qui étaient évidemment nécessaires à l'exécution des cérémonies prescrites. Or, M. J. Keil (3), en restituant l'en-tête mutilé d'une autre inscription de Smyrne (4), a montré très ingénieusement que le second néocorat de Smyrne coïncide avec la première visite d'Hadrien dans cette ville, en 123. Notre inscription ne peut donc être antérieure à l'an 123 de notre ère.

Une autre Κλαυδία Τρυφῶσα (Παυλεῖνα), fille de l'ἀρχιερεὺς Κλαύδιος Ἀπολλώνιος et ἀρχιέρεια elle aussi, est connue par une inscription d'Aphrodisias (*C. I. G.*, 2819 = Le Bas-Wadd., 1607; cf. Th. Reinach, *Inscriptions d'Aphrodisias*, *Rev. Ét. Gr.*, XIX, 1906, p. 116) (5). Le nom de Τρυφῶσα rentre probable-

(1) Pour les collèges des ὑμνῳδοί et des θεολόγοι, voy. Isid. Lévy, *Études sur la vie municipale de l'Asie-Mineure sous les Antonins*, *Rev. Ét. Grecques*, VIII, 1895, p. 246 suiv.; W. M. Ramsay, *Cit. and bishopr. of Phrygia*, I, 2 (Oxford, 1897), p. 630 suiv.; Th. Reinach, art. *Hymnodus* dans le *Dict. des Ant. grecques et rom.* de Saglio-Pottier, t. V, p. 336 suiv.; Chapot, *Prov. rom. proc. d'Asie*, p. 401 suiv. [Je relève en passant que le renvoi à notre inscription manque dans le tableau des hymnodes dressé par M. Chapot (p. 405)]; J. Keil, *Zur Geschichte der Hymnoden in der Provinz Asia*, *Oesterr. Jahresh.*, XI, 1908, pp. 108-110; F. Poland, *Gesch. d. griech. Vereinswes.*, p. 46 suiv., 49, 399.

(2) Pour les néocorats de Smyrne, voir le tableau de M. Chapot, *loc. cit.*, p. 452.

(3) *Loc. cit.*

(4) Publiée d'abord dans le Μουσεῖον καὶ βιβλ. τῆς ἐν Σμύρνῃ Εὐαγγ. Σχολ., 1873-75, p. 91, n° 75; rééditée par M. Keil, *loc. cit.*

(5) Dans le *Wörterbuch. d. griech. Eigennam.* de Pape-Benseler, s. v. Τρυφῶσα, cette grande-prêtresse est confondue avec la Κλαυδία Τρ. de notre inscription. Ce nom, d'ailleurs, ne se rencontre pas seulement dans des inscriptions cariennes, comme le prétend M. E. Preuschen, *Handwörterbuch zu den Schriften des Neuen Testaments*, p. 1100, s. v. Τρυφῶσα; notre inscription et une autre, découverte à

ment dans la catégorie des noms propres dérivés à l'origine d'un sobriquet (*Spitznamen*) (1).

E.-Ed. Briess.

Vienne (Autriche).

Thyatire par MM. Keil et Premerstein (*Bericht über eine zweite Reise in Lydien*, dans *Denkschriften d. Akad. d. Wissensch. in Wien, phil.-hist. Kl.*, vol. LIV, 1911, p. 18, n° 29) nous le font trouver aussi en Lydie.

(1) Cf. F. Bechtel, *Die attischen Frauennamen* (Gœttingue, 1902) pour les noms Τρύφαινα (p. 40 suiv.), Τρύφερον (p. 49), Τρύφη (p. 137). Pour le masculin Τρύφων, voy. le même auteur, *Die einstämmigen männlichen Personennamen des Griechischen, die aus Spitznamen hervorgegangen sind* (*Abhdlgn. d. Ges. d. Wissensch. zu Götting., phil.-hist. Kl.*, N. F., II, 1898, p. 75).

UN MANUSCRIT DES MÉTÉORES

DE L'AN 861/2

(AVEC UNE ÉTUDE SUR LES MANUSCRITS GRECS DATÉS DU IXe SIÈCLE)

Quand, le 1er février 1910, j'ai exposé devant les membres de la Société byzantine d'Athènes les résultats de mes recherches paléographiques et artistiques dans les monastères des Météores — que j'ai entreprises, comme on le sait, pendant les années 1908 et 1909, par ordre de ladite Société, avec l'appui du gouvernement Hellénique et de l'Académie royale des sciences de Bavière, — j'ai noté l'intérêt paléographique qu'offre le manuscrit daté de l'an 861/2 qui se trouve dans le monastère de la Transfiguration (τῆς Μεταμορφώσεως), le Μετέωρον par excellence, et qui est enregistré sous le n° 591 dans mon Catalogue des manuscrits de ce monastère. Ce manuscrit était, avant ma communication, tout à fait inconnu, caché depuis des années à côté d'autres manuscrits intéressants dans une crypte secrète que j'ai découverte (1).

Qu'il me soit maintenant permis de donner plus de détails sur ce manuscrit.

Il contient 423 folios en parchemin, dont les dimensions sont 0,175 (largeur) × 0,288 (longueur), et renferme, sous les nos με'-ξ', les homélies herméneutiques de St. Jean Chrysostome à l'Évangile de Mathieu.

(1) V. Νίκου Α. Βέη, Ἔκθεσις παλαιογραφικῶν καὶ τεχνικῶν ἐρευνῶν ἐν ταῖς μοναῖς τῶν Μετεώρων κατὰ τὰ ἔτη 1908 καὶ 1909 (Édition de la Société byzantine d'Athènes). Athènes, 1910, p. 24-25 et 69.

Au f. 1ª nous lisons les mots : « ἔνεστιν ἐν τῇδε τῇ βίβλῳ : ∿ | ἑρμηνεῖα τοῦ ἐν ἁγίοις π(ατ)ρ(ο)ς ἡ|μῶν Ἰωάννου ἀρχιεπισκό|που Κωνσαντινουπόλεως | τοῦ Χρυσοστόμου · ὑπόμνη|μα εἰς τὸ κατὰ Ματθαῖον · | εὐαγγέλιον : ∿ ». Ces mots sont écrits en onciale, avec des accents et des esprits, entre deux croix. Suivent immédiatement ces mots : ..... | Εἰ ἐφύλαττεσ ἀδελφὲ σιγὴ τὰ μυςήρια · | ..... | ..... | ..... | ...εμε τὴν βίβλον ἀπόθου καλῶς. Ἁ μὴ|δόλωσ ἐγκύψησ εἰσ ἐμὲ · μὴ βλέμματι · μὴ | ῥήματι · μὴ ἀκοή · εἰ δὲ παραβάιησ Ἁ κατα|σκοπήσησ μου τὴν ἐλευθερίαν, ἀναζητῆσάι σοι τὴν ἁμαρτίαν τοῦ ὁρκισμοῦ τούτου | ὁ θς · Ἁ παραςήσιν ἀυτὴν ταῖσ ἐλπίσιν σου | γρήγορα + : ∿ | θησαυρὸν ἔχων σε πν(ευματ)ικῶν ἀγαθῶν · Ἁ πᾶσιν | ἀν(θρώπ)οισ ποθητὸν · ἁρμονίαιςε Ἁ ποικίλαισ γραμ|μαῖς κεκοσμημένον · νὴ τὴν ἀλήθειαν | οὐ δ' ὅσω προχείρωςινὶ οὐ δ' ἀῦ | φθονήσω τῆσ ὠφελείασ · χρή|σω δέσαι [= δέ σε] τοῖσ φίλοισ · ἀξιό|πιςον ἀντίβιβλον | λαμβάνων (j'ai noté par un point toute lettre rayée dans le ms.). Le f. 1ª, où ce texte se trouve, n'était pas visible, collé qu'il était contre la reliure en bois du manuscrit. Je me suis donné beaucoup de peine pour l'en détacher. Les folios 1ᵇ-4ª contiennent une indication détaillée des homélies herméneutiques que nous avons mentionnées plus haut. Ensuite on lit sur le f. 4ª :

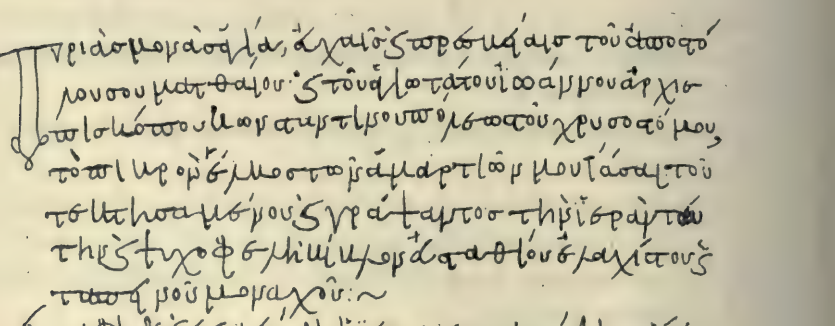

Fig. 1.

C'est-à-dire :

Τριὰσ μονὰσ ἁγία, ἐυχαῖσ 'S [= καὶ] πρεσβείαισ τοῦ ἀποςό|λου σου ματθάιου · 'S τοῦ ἁγιωτάτου ἰωάννου ἀρχιε|πισκόπου κωνςαντινου-πόλεωςο̄υ χρυσοςόμου, | τὸ πικρὸν ἕλκοσ τω̄ν ἁμαρτιῶν μου ἴασαι · τοῦ | τε κτησαμένου 'S γράψαντοσ τὴν ἱερὰν τάυ|την 'S ψυχοφελῆ βίβλον ἐυςαθίου ἐλαχίςου 'S | ταπεινοῦ μοναχο̄υ : ~ | Εγραφη δε 'S ετελειώθη ἡ ἱερὰ 'S σωτηριώδησ ἁύτη | βίβλοσ ἐν τῶ ͵ςτο [= 861/2] ἔτη · ἐν τῆ ἐνδεκάτη ἰνδικτιον^{η} · | ἐν τῆ μονὴ τησ̄ ἁγίασ ἄννησ τῆσ διακειμένης ὑπὸ τῶν τῆσ βυθινίασ μερῶν ἐν τῆ ενορία τῆσ Κίου · | ἐπὶ τησ̄ ἐξοριαςο̄υ ἁγιωτάτου πατριάρχου ἰγνατί^{ȣ} : ~

Sur le f. 5ª, dans un joli cadre à l'encre noire, on trouve cette inscription avec des accents et des esprits, et sans intervalle entre les mots, comme on le verra dans la fig. 2.

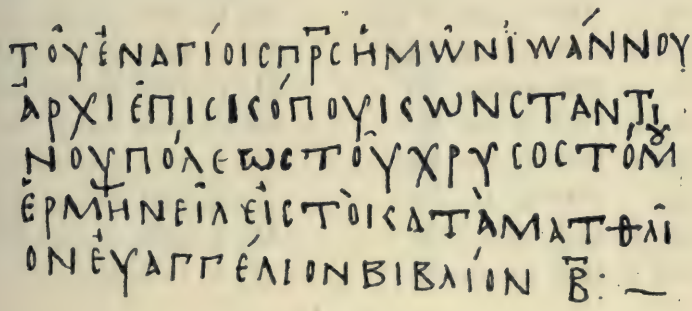

Fig. 2.

C'est-à-dire :

ΤΟΥ ЄΝΑΓΙΟΙϹ Π(ατ)Ρ(ο)Ϲ ΗΜΩΝ ΙΩΑΝΝΟΥ
ΑΡΧΙЄΠΙϹΚΟΠΟΥ ΚΩΝϹΤΑΝΤΙ
ΝΟΥΠΟΛЄΩϹ ΤΟΥ ΧΡΥϹΟϹΤΟΜ^{ȣ}
ЄΡΜΗΝЄΙΑ ЄΙϹ ΤΟ ΚΑΤΑ ΜΑΤΘΑΙ
ΟΝ ЄΥΑΓΓЄΛΙΟΝ ΒΙΒΛΙΟΝ Β : ~

Immédiatement après cette inscription commence le texte des homélies, dont la disposition dans le manuscrit est la suivante :

1) f. 5ᵃ ὁμιλία ΜΕ
2) f. 10ᵃ ὁμιλία ΜϛΙ
3) f. 17ᵃ ὁμιλία ΜΖ
4) f. 23ᵇ ὁμιλία ΜΗ
5) f. 36ᵇ ὁμιλία ΜΘ
6) f. 47ᵃ ὁμιλία Ν
7) f. 54ᵇ ὁμιλία ΝΑ
8) f. 65ᵃ ὁμιλία ΝΒ
9) f. 74ᵃ ὁμιλία ΝΓ
10) f. 83ᵃ ὁμιλία ΝΔ
11) f. 93ᵃ ὁμιλία ΝΕ
12) f. 103ᵇ ὁμιλία ΝϛΙ
13) f. 115ᵃ ὁμιλία ΝΖ
14) f. 125ᵃ ὁμιλία ΝΗ
15) f. 134ᵇ ὁμιλία ΝΘ
16) f. 149ᵇ ὁμιλία Ξ
17) f. 155ᵇ ὁμιλία ΞΑ
18) f. 165ᵇ ὁμιλία ΞΒ
19) f. 175ᵇ ὁμιλία ΞΓ
20) f. 183ᵃ ὁμιλία ΞΔ
21) f. 193ᵇ ὁμιλία ΞΕ
22) f. 205ᵃ ὁμιλία ΞϛΙ
23) f. 213ᵇ ὁμιλία ΞΖ
24) f. 222ᵃ ὁμιλία ΞΗ
25) f. 231ᵇ ὁμιλία ΞΘ
26) f. 241ᵇ ὁμιλία Ο
27) f. 250ᵃ ὁμιλία ΟΑ
28) f. 256ᵇ ὁμιλία ΟΒ
29) f. 264ᵇ ὁμιλία ΟΓ
30) f. 272ᵇ ὁμιλία ΟΔ
31) f. 281ᵃ ὁμιλία ΟΕ
32) f. 291 ὁμιλία ΟϛΙ
33) f. 300ᵇ ὁμιλία ΟΖ
34) f. 311ᵇ ὁμιλία ΟΗ
35) f. 320ᵃ ὁμιλία ΟΘ
36) f. 328ᵇ ὁμιλία Π
37) f. 336ᵇ ὁμιλία ΠΑ
38) f. 346ᵇ ὁμιλία ΠΒ
39) f. 357ᵇ ὁμιλία ΠΓ
40) f. 365ᵇ ὁμιλία ΠΔ
41) f. 373ᵇ ὁμιλία ΠΕ
42) f. 382ᵇ ὁμιλία ΠϛΙ
43) f. 391ᵃ ὁμιλία ΠΖ
44) f. 399ᵃ ὁμιλία ΠΗ
45) f. 408ᵃ ὁμιλία ΠΘ
46) f. 417ᵃ ὁμιλία Ϟ

Le texte interprété est écrit en onciale au commencement de chaque homélie; le type de cette onciale est donné par les fac-similés du titre du folio 5ᵃ (v. fig. 2). Le reste du texte, c'est-à-dire l'interprétation même, est en minuscule. En outre, des textes interprétés de Mathieu précèdent dans le manuscrit les homélies de Chrysostome; ils sont écrits partie en onciale, partie en minuscule. Le fait se remarque dans les homélies ΞΕ′ (f. 193ᵇ), ΞΖ′ (f. 213ᵇ-214ᵃ), ΟΗ′ (f. 311ᵇ-312ᵃ), ΟΘ′ (f. 320ᵃ), ΠΒ′ (f. 346ᵇ), ΠΓ′ (f. 357ᵇ), ΠΔ′ (f. 365ᵇ), ΠΖ′ (f. 391ᵃ), ΠΗ′ (f. 399ᵃ), ΠΘ′ (f. 408ᵃ), Ϟ′ (f. 417ᵃ).

Les dimensions ordinaires de la surface écrite des folios sont

à peu près de : 0,120 × 0,213. Chaque page a 26-28 lignes au plus. Le corps des lettres minuscules a une hauteur moyenne de 0,02. En ce qui concerne l'écriture du manuscrit, il est à remarquer que l'ι et l'υ ne portent les deux points diacritiques qu'au commencement des mots, qu'ils soient écrits en onciale ou en minuscule. Je n'ai pas distingué de signe d'interrogation. Je n'ai pas non plus remarqué d'iota souscrit ou adscrit. On trouve ordinairement des accents et des esprits, même sur les lettres onciales. L'esprit est placé le plus souvent sur la première voyelle des diphtongues; mais quand les diphtongues sont aussi accentuées, l'esprit est placé sur la première voyelle et l'accent sur la deuxième. Voici les différentes formes des esprits doux : ⊣, ⅄, λ, J, λ, >, >, Ɔ, ⅃, ⅂, des esprits rudes : ⊢, C, L, ∠. L'hyphen se rencontre souvent. Le texte interprété est mis entre guillemets. Voici leur forme :

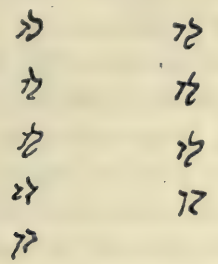

f. 5 a. f. 36 b.

Fig. 3.

Les citations sont mises également entre guillemets. Au lieu de ces guillemets, on emploie pour les citations aussi bien que pour les textes interprétés le signe ·:·, qu'on met dans le corps même du texte. Dans le manuscrit, il n'y a pas de lignes tracées, excepté pour indiquer la surface écrite de chaque page.

Le nombre des homélies est indiqué en marge, par des majuscules. Par exemple : ʽΟΜΙΛΙ΄Α $\overline{\text{ΜΕ}}$, etc. Au point où finit l'interprétation du passage de l'Évangile et où commence la vé-

ritable homélie, didactique et morale, de Chrysostome se trouve en marge, ce signe (cf. *Patrologia graeca*, vol. LVII, p. IX) :

Θ
Η.... = ἠθ(ικόν)

Le copiste écrit souvent en marge le sommaire des homélies, ou les parties qui les composent, ou d'autres indications encore, qui commencent toujours par le mot ἰδέ (f. 208ᵃ, 220ᵃ, 391ᵇ ; une semblable indication, mais d'une main postérieure, est à remarquer aussi au f. 204ᵇ). Pour ces indications en marge des folios le copiste emploie les signes de renvoi ·/. (v. les f. 5ᵇ, 25ᵃ, 45ᵃ, 52ᵃ, 75ᵃ, 75ᵇ, 99ᵇ, 122ᵃ, 140ᵃ, 183ᵇ, 307ᵇ, 350ᵇ, 354ᵃ) et ·:· (v. f. 186ᵇ et 222ᵃ).

En ce qui concerne l'écriture du manuscrit, il est à noter que le A est souvent écrit comme un Δ. On y rencontre aussi ⲕ et ⲕ/ = καί. Le tiret pour la notation de la lettre ν est employé au f. 272ᵇ (où le texte est en onciale) et autre part.

Quant au parchemin qui compose le manuscrit, il est à remarquer que les f. 1-4, 24 en partie, 28, 32, 65 en partie, 66, 73, 74, 79, 81, 82, 88 en partie, 91, 92 en partie, 113, 120, 128, 129, 130, 136, 137, 149-158, 160, 163, 165, 172 en partie, 175 en partie, 179, 180, 181, 182, 184-187, 189, 190 en partie, 191, 192, 195-216 en partie, 218, 220-223, 228, 233, 234, 237, 244, 247, 249 en partie, 252, 257, 259, 268, 280, 283, 287, 291, 292, 295, 296-300, 304, 306-308, 312, 313, 319, 337, 345, 346, 347, 350, 353, 354, 360, 362, 369, 370, 385, 386, 390, 398, 401, 402, 408, 411, 414, 415, 416, 417, 420-424 sont plus minces que les autres. Les trous du parchemin qui a servi à former notre manuscrit ont été réparés par l'application de morceaux de parchemin plus mince, par exemple aux marges intérieures des ff. 199 et 204, aux marges extérieures des ff. 44, 68, 169, 204, 244, 268, 396, 401, aux marges inférieures des ff. 68, 72, 146, 175, 178, 258, 272, 323, 411, 419. La réparation du f. 68 a été si bien exécutée qu'on ne peut qu'à peine la remarquer. Ce

feuillet a d'autres trous encore, qui ont été réparés par des morceaux de parchemin plus mince sur lesquels on a même écrit. Les ff. 110, 249, 271, 312, 330 présentent aussi de pareils trous réparés de la même manière, mais sans écriture sur le parchemin ajouté. Il en est de même pour le f. 340ᵃ; au verso de ce feuillet, on a écrit sur les passages réparés. Au contraire, sur le f. 249ᵃ, on lit, à cause d'un trou du parchemin : ὀῦ///σα et : χρήσι///μον. De même, sur le f. 249ᵇ : ἀ///γρυπνία; sur le f. 257ᵃ : παρα///λιμπάνων; sur le f. 257ᵇ : ϛαυ///ροῦ; et sur le f. 330ᵃ : ὀικοῦν///τεσ.

Le manuscrit consiste en plusieurs cahiers dont chacun porte un numéro qui est écrit à la marge supérieure du premier folio, en chiffres grecs, à l'intérieur d'un ornement toujours le même. Voici, par exemple, comme est indiqué le sixième cahier dans la marge supérieure du f. 46ᵃ : ϛ S̄ ε ϐ

Le manuscrit contient NB′ = 52 cahiers. Les quatre premiers folios ne sont pas compris dans la numérotation des cahiers, qui commence avec le f. 5ᵃ. De même les trois derniers folios ne figurent pas dans le dernier cahier. La notation des cahiers A′-NB′ s'étend donc du f. 5 au f. 421.

Le manuscrit porte encore une numérotation plus ancienne, en chiffres grecs, à l'encre noire, écrits par une main du xvᵉ ou du xviᵉ siècle. Les chiffres de l'ancienne numérotation se rencontrent tous les dix feuillets et sont notés en bas où à gauche au verso de chaque dixième feuillet (ῑ-ῡκ̄). Le nombre de la première décade est noté : φυλλι ῑ sur le folio 9ᵇ. On rencontre de même φὺλλ κ̄ sur le f. 19ᵇ, etc. Nous avons aussi numéroté le manuscrit par décades. Le f. 29 porte les chiffres 29-30, d'où il résulte que le manuscrit a en réalité 423 feuillets et non 424.

Parfois on remarque des ν euphoniques rayés; ils ont été écrits à tort devant des mots commençant par une consonne, et une main plus récente les a fait disparaître. Il y en a, par

exemple, au f. 40ᵇ, 48ᵇ (en grand nombre), 49ᵇ, 52ᵇ, etc. Sur le f. 81ᵃ j'ai remarqué des corrections d'une main récente.

Passons maintenant aux notes marginales du manuscrit. Au f. 16ᵃ, dans la marge supérieure, de la main même du copiste, est écrit ce qui suit : κ(ύρι)ε καλ(ὸν) τὸ μελάνην [= μελανίν] κ(ύρι)ε δωσμι τον [= δός μοι αὐτὸν]... Sur le f. 99ᵃ, dans la marge extérieure, au point qui correspond à Εὐλογητὸς ὁ θεὸς (Voy. Migne, *Patr. gr.*, t. LVIII, p. 545) le copiste a écrit : « ἡ εὐχὴ τοῦ δείπνου | τῶν μοναχῶν ἑρ|μηνευομένη : — » ; dans la marge inférieure du f. 205ᵃ nous lisons les mots, peut-être d'une main contemporaine du copiste : ȣ̃τοσ ω λογοσ ανἄγηνοσκετε ηςην [= εἰς τὴν] αγρηπνειαν τῶν βαηων (ce qui se rapporte à la ΞϚ´ homélie). Suivent quatre ou cinq lettres, en partie détruites par le couteau du relieur. En bas du f. 261ᵇ, quelques lettres, écrites probablement par le copiste même, ont été effacées. Au f. 411ᵃ, dans la marge extérieure, au point qui correspond au commencement du passage de l'Évangile : ὀψὲ δὲ σαββάτων, τῇ ἐπιφωσκούσῃ μιᾷ σαββάτων — χιών (Matth. 28, 1-4; Migne, *Patr. gr.*, t. LVIII, p. 783 et suiv.), le copiste a écrit la notice : εἴρηται ἡ π[ερι]|κοπὴ ἁύτη | τῶ μεγάλω | σαββάτω | ἑσπέρασ : — (les lettres placées entre crochets ont été détruites par le couteau du relieur). Au f. 4ᵇ, on voit des annotations écrites par des mains du xvᵉ-xviᵉ siècles, des notes sur les bons et les mauvais jours de l'année, sur le soleil, des proverbes, des dessins grossiers; au f. 7ᵇ, dans la marge inférieure, des annotations sans importance à moitié effacées, d'une main récente, du xvᵉ ou xviᵉ siècle. Au f. 231ᵇ, dans la marge extérieure, on lit des mots, grossièrement écrits, peut-être au xvᵉ siècle :

. . . . . .
. . . ιῶ [= Ἰω(άννης)] ιερευ
ο τȣ μακρ^ΓΝ [= μακρογένη ?] ο αμ^αρ
τολοσ περι παν
τασ S [= και] Δουλοc
Χῦ [= Χ(ριστο)ῦ]

Vers la fin du manuscrit on lit d'autres annotations évidemment plus anciennes. Nous remarquons par exemple dans la marge inférieure du f. 415ᵇ et 416ᵃ ces mots du XIIᵉ ou XIIIᵉ siècle :

+ ἐθήκαμ(εν) εἰc τὸ σπη^{λ}(ε)^{ον}, τυρί^{α}, $\overline{\pi\delta}$ κ(αὶ) εἰc τ$\overline{ο}$ κε^{λλί}(ων) τυρί^{α} $\overline{ρϛι}$ | ὁμί^{ο}(ς) εἰc τὸ ε^{τρ} κε^{λλί}(ων), ἀσκί^{α} ζ. $\overline{Δ^{ο}}$ τοῦ βρα$^{\overline{τ'}}$, $\overline{S}$ ^{τ}ρί^{α} τοῦ $\overline{ρ^{δ}ά}$ || (F. 416ᵃ) ἕ^{τρ} ἀσκ(ὴν) τοῦ $\overline{ρα^{δ'}}$ · ἡσ(ίν) 'S εἰc τὸ σπήλε^{ον} κοιλοί(ες) βού^{τρ} $\overline{δ^{ο}}$.

C'est-à-dire :

ἐθήκαμεν εἰς τὸ σπήλαιον τυρία πδ' καὶ εἰς τὸ κελλίον τυρία ρϛί [= ριϛ'], ὁμοίως εἰς τὸ ἕτερον κελλίον ἀσκία ζ'. Δ' τοῦ Βράτου (1) || ἕτερον ἀσκὶν τοῦ ῥάδου · εἰσὶν καὶ εἰς τὸ σπήλαιον κοιλίες βούτυρον δ'.

Dans la marge supérieure et extérieure du f. 421, on lit les mots suivants écrits au XIVᵉ-XVᵉ siècle :

+ μ^{η}(νι) ϊου^{ν}(ίω) $\overset{\frown}{\overline{ΙΓ}}$ τϊ νϊκτὸὶ ταύ^{τ}(η) · ἦ Δον καθώναρ. Cν τϊ αυλύ μ^{ȣ} ποταμῶ μέγ^{α}, κ(αὶ) υπὲρκάθαρ(ον) · $\overline{η}$' ϛατο δὲ | εν το μέσο τ(η)^{ς} αυλύς μ^{ȣ} εν^{θ}(α) κ(αι) το βρΐην εἴχ(εν) · κ(αι) πορὸτ^{ε}'ρο ουκατήρχε^{τ}ο · το δε ἡκϊμά μ^{ȣ} ^{ε}πότϊζε · πρ(ος) τ^{α} ὑψϊ | υπ^{ε}ρὲκπ^{ε}ρϊσ^{ȣ}, ἡϛατο δὲ ἡ ηκήα ακὔν Δϊν(ος) απο τ^{ης} πόσε(ως) ^{τ}ȣ ἡΔατ^{ο}(ς) · ἡϛατο 'S τ^{οι} 'S φϊσ(ὴν) · ὁλίγ(όν) ὁλίγ(ὸν) ; χἄλνα κ(αι) κ(α)τέφε||ρε | γ^{ἄ}ρ ὁ μέγασ | εκεῖν^{οσ} ποταμ^{ὸς}, | ἐπότϊζε τ(ὸν) είκον μ^{ȣ} : | 'S ἐκρίβετο ἐν|τῶ ἀμελΐω :.

C'est-à-dire :

μηνὶ Ἰουνίῳ ΙΓ' τῇ νυκτὶ ταύτῃ εἶδον καθ' ὅναρ [= κατ' ὄναρ] · ἐν τῇ αὐλῇ μου ποταμὸ μέγα καὶ ὑπερκάθαρον · ἵστατο δὲ ἐν τῷ μέσῳ τῆς αὐλῆς μου ἔνθα καὶ τὸ βρύειν εἶχεν · καὶ πορρωτέρω οὐ κατήρχετο · τὸ δὲ οἴκημά μου ἐπότιζε · πρὸς τὰ ὕψη ὑπερεκπερισσοῦ · ἵστατο δὲ ἡ οἰκία ἀκίνδυνος ἀπὸ τῆς πόσεως τοῦ ὕδατος · ἵστατο καίτοι καὶ φησὶν ὀλίγον, ὀλίγον · χάλνα καὶ κατέφερε γὰρ ὁ μέγας ἐκεῖνος ποταμός, ἐπότιζε τὸν οἶκόν μου καὶ ἐκρύβετο ἐν τῷ ἀμ[π]ελίῳ.

(1) L. Βρατιανοῦ ?

Dans la marge supérieure du f. 423[b] se trouvent des acrostiches de l'ἐπιτάφιος θρῆνος, avec la manière de les chanter; dans les marges extérieures des ff. 191[b], 320[a], 322[a], dans les marges intérieures des ff. 398[b], 399[a], quelques annotations, en grosses lettres, du xv[e] ou xvi[e] siècle, effacées; une autre annotation, de la même époque, au f. 308[b], dans la marge inférieure; dans la marge extérieure du f. 422[b], une annotation récente; dans les marges extérieures du f. 424[b], différentes notes du xiv[e]-xv[e] siècle, effacées et abimées par des vers. Parmi ces notes, il y en a une, mutilée, qui se rapporte à un propriétaire du manuscrit dont le nom est indéchiffrable. Aux ff. 16[a], 204[b], 308[b] on remarque de simples essais de plumes.

Le manuscrit renferme aussi des ornements au-dessus de chaque chapitre. Il y en a de très importants, qui nous rappellent les ornements de la sculpture et de la peinture du moyen âge. Les initiales du texte sont aussi ornées. J'ai pris des facsimilés de tous ces ornements.

La reliure du manuscrit consiste en plaques de bois revêtues de cuir. Il avait autrefois deux agrafes en cuir.

Je m'occuperai une autre fois de la transmission du manuscrit, des textes qu'il renferme, de la collation que j'en ai faite. Il me suffira d'indiquer que pour une nouvelle édition critique des homélies de Chrysostome sur l'Évangile de Mathieu ce manuscrit doit être pris comme point de départ. Par son contenu notre manuscrit se rapproche du manuscrit Mosq. de la Bibliothèque synodale de Moscou catalogué sous le n° 69 (82/lxxxiii?) (1) (Voy. Migne, *Patr. Gr.*, t. LVII, p. vii).

*
* *

Comme nous l'avons déjà noté (2), le manuscrit des Météores

(1) Archim. Vladimir, *Sistematičeskoe opisanie rukopisej moskovskoj Sinodalnoj (Patriaršej) Biblioteki*. T. I, Moscou, 1894, p. 65 et suiv.

(2) N. A. Βέης, *l. c.*, p. 24.

dont nous nous occupons est le plus ancien manuscrit daté que nous connaissions de la Grèce et de l'Orient. Le manuscrit du monastère de Saint-Paul au mont Athos, dit *manuscrit de l'impératrice Marie,* qui était considéré comme daté de l'an 800 (1), a été récemment relégué, d'une manière incontestable, au XIe siècle (2). En tout cas et indépendamment de la Grèce et de l'Orient, le manuscrit de 861/2 doit être considéré comme un trésor paléographique, si l'on tient compte que les manuscrits grecs datés du IXe siècle maintenant connus sont en petit nombre. En effet, les manuscrits que je connais par la mention de Gardthausen (3) ou autrement comme datés du IXe siècle sont les suivants :

1. Le manuscrit grec de Pétersbourg CCXIX, contenant les quatre Évangiles, écrit en ͵ζτμγ΄ (+835) de la main de Νικολάου ἁμαρτωλοῦ μοναχοῦ. Il avait appartenu d'abord à la Laura de Saint-Sabba, en Palestine, où Scholz (4) le vit en 1821. Il fut enlevé, en 1844, par Porphyrios Ouspensky (et c'est pourquoi il est depuis lors connu sous le nom de Codex Porphyrii Ouspensky ou Codex Ouspenskyanus), et, en 1883, il passa, avec d'autres manuscrits de Porphyrios Ouspensky, à la Bibliothèque impériale de Pétersbourg (5), où il se trouve de nos

(1) Sp. P. Lambros, *Catalogue of the Greek manuscripts on Mount Athos*. Vol. I, Cambridge, 1895, p. 19. — Cf. Σπ. Π. Λάμπρου, Ἱστορία τῆς Ἑλλάδος, vol. IV, p. 37; cf. Σπ. Π. Λάμπρου, Ἑλληνίδες βιβλιογράφοι καὶ κύριαι κωδίκων... (Extrait de l'*Annuaire de l'Université d'Athènes*), Athènes, 1903, p. 7 et suiv.; Ἐδουάρδου Θόμψωνος, Ἐγχειρίδιον Ἑλληνικῆς καὶ Λατινικῆς Παλαιογραφίας κατὰ μετάφρασιν Σπ. Π. Λάμπρου, Athènes, 1903, p. 271. Voir aussi Gaspar René Gregory (*Novum Testamentum graece... apposuit* C. Tischendorf, ed. VIII, *Prolegomena scripsit* G. R. Gregory, Vol. III, *Pars altera*, Leipzig, 1890, p. 650, n° 374). Cf. G. R. Gregory, *Textkritik des Neuen Testamentes*, I, Leipzig, 1900, p. 290, n° 374; A. Erhard (dans Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Literatur*, 2e édition, Munich, 1897, p. 130).

(2) Cf. sur ce sujet l'excellent article de M. A. Papadopoulos Kerameus : « Ἀνύπαρκτος κῶδιξ Μαρίας βασιλίσσης τοῦ 800-οῦ ἔτους », *Byzantinische Zeitschrift*, XIV (1905), p. 260-270.

(3) V. Gardthausen, *Griechische Paläographie*, Leipzig, 1879, p. 344.

(4) J. M. A. Scholz, *Biblisch.-kritische Reise in Frankreich, der Schweitz, Italien, Palästina und im Archipel...*, Leipzig, 1823, p. 145-146.

(5) *Otyetb Imperatorckoc Pybliynoc Bibliotheki za* 1883 *godi*, Saint-Pétersbourg, 1885, p. 82.

jours. Le manuscrit est écrit en cette minuscule que les Allemands appellent *alt Minuskelschrift*. Il est, en vérité, le plus ancien manuscrit daté qui soit écrit en cette minuscule. Voy. des fac-similés de cette écriture dans Gardthausen (1), Wattenbach et von Velsen (2), Amphilochios (3), Cereteli (4) et B. Melioransky (5).

2. Le manuscrit grec de Pétersbourg ccvi, contenant le Psalterium écrit par « Θεοδώρου ελαχ(ίστου) διακο(νου) τῆς ἁγίας Χ(ριστο)υ τοῦ θ(εο)υ ἡμῶν Ἀναστ(άσεως) », par l'ordre de « Νῶε προέδρου τῆς φιλοχρίστου μεγαλοπόλεως Τιβεριάδος · ἔτους κόσμου · ͵ζτο (= 861/2 d'après l'opinion commune, mais en réalité en 877/8) ἰνδ(ικτιῶνος) ια΄ ». Ce manuscrit appartenait aussi à la Laura de Saint-Sabba. Dans notre temps il fut la propriété de Porphyrios Ouspensky (auquel il est redevable du nom de Psalterium Ouspenskyanum) et après la mort de celui-ci, il passa, en 1883, à la Bibliothèque impériale de Pétersbourg (6). Il est écrit en onciale. On en trouve des spécimens chez Wattenbach (7),

(1) V. Gardthausen, *Beiträge zur griechischen Palaeographie*, (*Berichte über die Verhandlungen d. k. Sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften zu Leipzig. Philologische historische Klasse*, Bd. XXIX), Leipzig, 1877, planche 2.

(2) G. Wattenbach et A. von Velsen, *Exempla codicum graecorum*, Heidelberg, 1878, planche 1.

(3) Amphilochios, *Paleografigeskoe opisanie greyeskich pukopises IX-X Bbika*, vol. I, Moscou, 1879, pl. I (voir aussi p. 7-8).

(4) G. Cereteli, dans « Στέφανος » (collection d'articles en l'honneur de M. Th. Sokoloff, en russe), Saint-Pétersbourg, 1895, p. 77. — Cf. G. Cereteli, *Byzantinische Zeitschrift*, IX, 1900, p. 651; G. Cereteli, *De compendiis scripturae codicum Graecorum praecipue Petropolitanorum et Mosquensium*, Saint-Pétersbourg, 1896 (2e édition, Saint-Pétersbourg, 1904), dans les planches passim (voir aussi le texte, passim). — A propos de ce manuscrit de 835, voir aussi A. Ehrhard, dans *Römische Quartalschrift*, VII (1893), p. 63. n. 4; Ἀ. Παπαδοπούλου Κεραμέως, Ἱεροσολυμιτικὴ Βιβλιοθήκη, vol. II, Saint-Pétersbourg, 1894, p. 711 et 705 (cf. *Byzantinische Zeitschrift*, XIV, 1905, p. 262); Marie Vogel-V. Gardthausen, *Die griechischen Schreiber des Mittelalters und der Renaissance*, Leipzig, 1909, p. 357.

(5) Melioransky, *Quelques mots au sujet des manuscrits et des éditions des lettres du Révérend Père Théodore Stoudite*, dans les *Mémoires* (= Zapiski) *de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, VIIIe série, classe historico-philologique*, vol. IV, no 5, Saint-Pétersbourg, 1899 (en russe), pl. V.

(6) *Otyetb...*, 1883, p. 80.

(7) W. Wattenbach, *Schrifttafeln zur Geschichte der griechischen Schrift...*, Berlin, 1876-7, pl. 24; *Scripturae graecae specimina...*, Berlin, 1883, pl. IX.

Amphilochios (1), Gardthausen (2), E. M. Thompson (3), et dans la publication anonyme des planches paléographiques à l'usage des étudiants de l'Université d'Athènes.

3. Le manuscrit qui se trouvait auparavant dans le monastère de Vatopédi de l'Athos et qui appartient maintenant à la Bibliothèque synodale de Moscou, où il est catalogué sous le n° 117 (Sabas 254/ccxli). Il contient les règlements ascétiques de Saint-Basile-le-Grand et d'autres chapitres et est écrit διὰ χειρὸς Ἀθανασίου μοναχοῦ καὶ ἁμαρτωλοῦ, μηνὶ Αὐγούστῳ α΄, ἰνδ. ιγ΄, ἔτους ἀπὸ κτίσεως κόσμου ͵ζτπη΄ (+ 880) (4). Écriture en minuscule ; spécimens dans Amphilochios (5), Sabas (6), Melioranski (7) et Cereteli-Sobolevski (8).

4. Le manuscrit de la Bibliothèque Bodleiana d'Oxford (collection D'Orville), n° X, 1 inf. 2. 30, contenant les *Éléments* d'Euclide (avec des scholies de la main de l'archevêque de Césarée Aréthas), écrit en 888 (μηνὶ Σεπτεμβρίῳ ἰνδ.

(1) Amphilochios, *loc. cit.*, I, pl. 2 et 3 (voir aussi p. 9-11).

(2) Gardthausen, *Beiträge zur griechischen Palaeographie*, pl. 1.

(3) Ed. M. Thompson, *Handbook of greek and latin Palaeography*, Londres, p. 156 (cf. aussi la traduction grecque par Sp. P. Lambros, p. 265). — A propos du Psalterium Ouspenskyanum, voir aussi Gardthausen, *Griechische Palaeographie*, p. 159, 344, 375, 377; Jernstedt, *Sur le Psalterium de Porphyrios de l'an 862*, dans le *Journal Ministértva Narodn. prosweschtschemja*, Novembre 1884, p. 23-35 ; *Porfiriebskie otpbibki izi attiyeckon komedii*, Saint-Pétersbourg, 1891, p. 253-268 ; Ehrhard, *Römische Quartalschrift*, VI (1892), p. 343; Ἀ. Παπαδοπούλου Κεραμέως, Ἱεροσολυμιτικὴ Βιβλιοθήκη, II, p. 712, n. 2; Franz Rühl, *Die Datierung des Uspenskyschen Psalters* (*Byzantinische Zeitschrift*, V, 1895, p. 588-9) ; *Chronologie des Mittelalters und der Neuzeit*, Berlin, 1897, p. 193 ; I. J. Smyrnof, Βυζαντινὰ Χρονικά, IV (1897), p. 90 ; M. Vogel et V. Gardthausen, *Die griechischen Schreiber*, p. 136 et 150.

(4) Sabas, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque synodale de Moscou* (en russe), Moscou, 1858, p. 53 ; Vladimir, *loc. cit.*, p. 111 et suiv.

(5) *Loc. cit.*, I, pl. IV-VIII (voir aussi p. 12 et suiv.).

(6) Sabas, *Spécimens paléographiques des manuscrits grecs et slaves de la Bibliothèque synodale de Moscou* (en russe), *s.* VI-XVII, Moscou, 1883, pl. E, a.

(7) Melioranski, *loc. cit.*, pl. II. A propos de ce manuscrit, voir Gardthausen, *Griechische Palaeographie*, p. 344; Vogel-Gardthausen, *Die griechischen Schreiber des Mittelalters*, p. 18.

(8) Cereteli-Sobolevski, *Exempla codicum Graecorum litteris minusculis scriptorum annorumque notis instructorum*. I, *Codices Mosquenses*, Moscou, 1910, pl. I (cf. aussi p. 7).

ζ', ἔτει κόσμου ,ζτηζ'), par Στέφανος κληρικός. En minuscule; spécimens dans la collection de E.-A. Boud-E. M. Thompson (1), dans Wattenbach-Velsen (2) et Thompson (3).

5. Le manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris grec 1470 [Colbert 340], qui contient des Vies des Saints et fut écrit en avril 890, de la main d'un certain Anastase. Écriture en minuscule; spécimens dans Montfaucon (4), Omont (5) et Thompson (6).

6. Le manuscrit de la même bibliothèque, grec 1476 [Colbert 1511], contenant également des Vies des Saints. Il n'est pas daté d'une manière certaine, mais évidemment écrit par la main du susmentionné Anastase. En minuscule, spécimen dans Montfaucon (7).

7. Le manuscrit qui, après avoir appartenu au monastère du Théologien à Patmos, est conservé à présent dans la bibliothèque Bodleiana d'Oxford (collection Clarke) sous le

(1) *The Palaeographical Society. — Facsimiles of manuscripts and inscriptions edited by* E. A. Boud and E. M. Thompson. Parts I-VIII, Londres.

(2) Wattenbach-Velsen, *Exempla codicum Graecorum*, pl. II.

(3) Thompson, *Handbook of Greek und Latin Palaeography*, Londres, 1903, p. 163; (cf. aussi la traduction grècque par Sp. P. Lambros, p. 277). — Voir aussi sur ce manuscrit G. Bernhardy-R. Volkmann, *Grundriss der griechischen Litteratur*, Halle, 1892, p. 751 (cf. p. 99, 2); Gardthausen, *Griechische Palaeographie*, p. 344; Maas, *Mélanges Graux*, p. 746; Vogel-Gardthausen, *Die griechischen Schreiber*, p. 41 suiv. et 404.

(4) *Palaeographia graeca*, Paris, 1708, p. 271, III (cf. 42, 43, 94, 269).

(5) H. Omont, *Fac-similés des manuscrits grecs datés de la Bibliothèque Nationale du* IXe *au* XIVe *siècle*, Paris, 1891, pl. I (cf. p. 1).

(6) Thompson, *Handbook of Greek and Latin Palaeography*, Londres, 1903, p. 164 (cf. la traduction grecque par Sp. P. Lambros, p. 278 ; voir aussi p. 271). Cf. aussi Gardthausen, *Griechische Palaeographie*, p. 344; Usener, *Beiträge zur Geschichte der Legendenliteratur* dans *Jahrbücher für protestantische Theologie*, XIII (1887), p. 247 et suiv. ; Omont, *Inventaire sommaire des manuscrits grecs de la Bibliothèque Nationale...*, II, Paris, 1888, p. 55 et suiv. (v. aussi *Introduction Table alphabétique*, Paris, 1898, p. XXXIII, LIII, LXXXIII); Vogel-Gardthausen, *Die griechischen Schreiber*, p. 16 (voir aussi p. 11 : « Ἀθανάσιος *ohne nähere Bestimmung* », au lieu de Ἀναστάσιος).

(7) Montfaucon, *Palaeographia graeca*, p. 269-71 et 147. — Cf. Omont, *Inventaire sommaire...*, II, Paris, 1888, p. 57 et suiv., (v. aussi *Introduction* et *Table alphabétique*, p. XXXIII, LIII, LXXXV); Vogel-Gardthausen, *Die griechischen Schreiber*, p. 16.

n° 39. Il contient les dialogues de Platon (c'est le plus ancien manuscrit conservé qui contienne les œuvres du philosophe) et fut écrit « χειρὶ Ἰω(άννου) καλλιγράφου εὐτυχῶς Ἀρέθᾳ διακόνῳ Πατρεῖ... μηνὶ Νοεμβρείῳ ἰνδ(ικτιῶνος) ιδ', ἔτει κόσμου, ͵ϛυδ' [= 895], βασιλείας Λέοντος τοῦ φιλοχρίστου υἱοῦ Βασιλείου τοῦ ἀειμνήστου (1)... ». En minuscule ; fac-similés dans Schanz (2), dans la collection de E.-A. Boud-E.-M. Thompson (3), dans Wattenbach-Velsen (4) et dans la collection des reproductions photographiques des manuscrits grecs et latins publiée à Leyde (5).

8. Le manuscrit qui, après avoir appartenu au monastère Κουτλουμουσίου du mont Athos, est conservé à présent dans la bibliothèque synodale de Moscou, sous le n° 184 (Sabas 145/CCXLVI). Il contient la Κλίμαξ τῆς θείας Ἀναβάσεως de Jean le Scholastique et d'autres écrits ascétiques, et fut écrit par la main « Ἀθανασίου μοναχοῦ καὶ ἡγουμένου, ἔτους ͵ϛυζ' [= 899]... » (6), très probablement le même Athanasios qui a été mentionné plus haut, sous le n° 3. L'écriture du manuscrit est en minuscule. Voy. des fac-similés dans Sabas (7) et Amphilochios (8), Melioranski (9) et Cereteli-Sobolevski (10).

J'ai omis de mentionner ici, parmi les manuscrits qui figurent

(1) [Th. Gaisford], *Catalogus sive notitia manuscriptorum qui a Cels. E. D. Clarke comparati in Bibliotheca Bodleiana adservantur*, Oxford, 1812, p. 68-93; *Catal. Dorvill. mss.*, p. 77; Ἰ. Σακκελίων dans le Δελτίον τῆς Ἱστορικῆς καὶ Ἐθνολογικῆς Ἑταιρείας τῆς Ἑλλάδος, II, p. 427; Ἰ. Σακκελίωνος, Πατμιακὴ βιβλιοθήκη, Athènes, 1890, p. ια'.

(2) Platonis *Euthydemus ad codices denuo excussos edidit* Martinus Schanz. *Accessit simulacrum libri Clarciani,* Wirceburg, 1872.

(3) *The Palaeographical Society*, etc., pl. 81.

(4) W. Wattenbach und A. von Velsen, *Exempla codicum graecorum,* pl. 3.

(5) *Codices graeci et latini photographice depicti,* vol. III-IV, Lugduni Batavorum, 1898-9. Cf. Gardthausen, *Griechische Palaeographie*, p. 344 et Vogel-Gardthausen, *Die griechischen Schreiber,* p. 203 et suiv.

(6) Sabas, *loc. cit.*, p. 88; Vladimir, *loc. cit.*, p. 215 et suiv.

(7) *Loc. cit.*, pl. E. b.

(8) *Loc. cit.* V. I, pl. IX-XI (voir aussi p. 29-30).

(9) *Loc. cit.*, pl. III.

(10) *Loc. cit.*, pl. D (voir aussi p. 7).

dans la liste de Gardthausen comme copiés au IXe siècle, les manuscrits suivants :

a). Le manuscrit grec n° 29 [8407] de la Bibliothèque de l'Arsenal à Paris, copié suivant Montfaucon (1) en l'an 818 par Sedulius Scotus (2). Son opinion fut acceptée par Gardthausen (3). Mais cette date ne paraît pas vraisemblable.

b). Le manuscrit grec 33 de la Bibliothèque impériale de Pétersbourg, qui, d'après la remarque de Gardthausen lui-même (4), ne date pas de 844, mais peut-être de 979.

c). Le manuscrit grec 510 [Regius 1809] de la Bibliothèque Nationale de Paris que les uns (5) placent vers l'an 880, les autres (6) entre 867 et 886. Mais ces dates ne sont pas certaines.

d). Le manuscrit 8 (139 ou 185 d'après d'autres classifications) du monastère de la Panaghia, à Chalké, auquel Bartholomeos Koutloumousianos (7) et Coxe (8), et après ceux-ci Gardthausen (9), assignent la date 883, mais qui appartient, en réalité, très probablement, au XIe siècle (10).

(1) Montfaucon, *Palaeographia graeca*, p. 236 et suiv. (voir aussi p. 41).

(2) Cf. S. Hellmann, *Sedulius Scotus*, dans *Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters herausgegeben von* L. Traube, Munich, 1906, vol. I, lib. 1. — Voir la bibliographie dans M. Vogel-V. Gardthausen, *Die griechischen Schreiber des Mittelalters*, p. 398.

(3) Gardthausen, *Griechische Palaeographie*, p. 344 (voir aussi p. 376-7).

(4) *Loc. cit.*, p. 346.

(5) Voir Gardthausen, *Griechische Palaeographie*, p. 344.

(6) Thompson, *Handbook of greek and latin Palaeography*, Londres, 1903, p. 157 (cf. la traduction grecque par Sp. P. Lambros, p. 265); cf. Montfaucon, *Palaeographia graeca*, p. 251 et suiv.; J. Silvestre, *Paléographie universelle*, 2e partie, Paris, 1841.

(7) Βαρθολομαίου Κουτλουμουσιανοῦ, Ὑπόμνημα ἱστορικὸν περὶ τῆς κατὰ Χάλκην μονῆς τῆς Θεοτόκου..., Constantinople, 1846, p. 84 et suiv.

(8) H.-O. Coxe, *Report to Her Majesty's Government on the Greek Manuscripts yet remaining in the Libraries of the Levant*, Londres, 1858, p. 77 (le même livre aussi en russe).

(9) *Loc. cit.*, p. 344.

(10) V. Beneševič, *Collection canonique des XIV titres* (en russe), Pétersbourg, 1905, p. 118; Ἀ. Παπαδοπούλου Κεραμέως, Ἀνύπαρκτος κῶδιξ νομοκάνονος τοῦ 883 ἔτους, dans le *Bulletin du ministère* (*russe*) *de l'Instruction Publique*, N. Série, XXIV (1909), *Section pour la philologie classique*, p. 500-3. Cf. aussi P[aul] M[aa]s, *Byzantinische Zeitschrift*, XIX (1910), p. 676-7.

e). Le manuscrit Laurentianus graecus Plut. XXVIII, 26 de Florence (1), dont la date n'est pas certaine.

f). Le manuscrit de la Bibliothèque Nationale de Paris Coislin 229, qui n'est pas daté avec certitude, mais qui appartient vraisemblablement au xe siècle (2).

On ne peut également compter parmi les manuscrits datés avec certitude du ixe siècle le codex Palatinus 44 de la Bibliothèque Vaticane de Rome, écrit, d'après la souscription, « ... διὰ χειρὸς λέωντος ταβουλαρίου μονοβασίας μηνὶ αὐγούστῳ .κη. ἡμ. β. ἰνδ. ἔτους.. ε̄.... » ; H. Stevenson (3) complète : [ϛυ]ε' [= 897]. Mais ce complément est très douteux. Le copiste Léon de ce manuscrit est classé par quelques savants dans le xive siècle (4).

Il ne faut pas compter non plus parmi les manuscrits grecs datés du ixe siècle le manuscrit du fonds grec de la Bibliothèque Nationale de Paris n° 437, qui contient les œuvres de Saint Denys l'Aréopagite. Il paraît vraisemblable que ce manuscrit, d'après ce que M. H. Omont a publié (5), est celui que l'empereur de Byzance Michel le Bègue a envoyé en 827 à Louis le Débonnaire. Mais ce manuscrit ne porte aucune date. A mon avis, il appartient plutôt au viie siècle. Il faut éliminer aussi le manuscrit grec du Sinaï portant le n° 375 (384), qui contient les homélies de S. Jean Chrysostome. Il a été décrit par M. V. Gardthausen (6), qui en a publié un fac-similé.

(1) Cf. Bandini, *Catalogus codicum graecorum Bibliothecae Laurentianae*, tome II, Florence, 1768, p. 46 et suiv., p. 71 ; Vitelli-Paoli, *Collezione fiorentina di facsimili paleografici greci e latini. Greci*, Florence, 1897, pl. XIII, XXV, XXXI.

(2) Gardthausen, *Griechische Palaeographie*, p. 344.

(3) Pitra-Henricus Stevenson senior, *Codices manuscripti Palatini Graeci bibliothecae Vaticanae*, Rome, 1885, p. 23 ; Pius Franchi de' Cavalieri et Johannes Lietzmann (*Specimina codicum graecorum Vaticanorum*, Bonn, 1910, p. vi), notent le manuscrit Pal. 44 comme de l'an ϛυε'.

(4) M. Vogel-V. Gardthausen, *Die griechischen Schreiber des Mittelalters*, p. 262. Cf. Wessely, *Wiener Studien*, V (1883), p. 170-171.

(5) H. Omont, *Manuscrit des œuvres de S. Denys l'Aréopagite envoyé de Constantinople à Louis le Débonnaire en 827*, *Revue des Études Grecques*, XVII (1904), p. 230-6 avec planche.

(6) V. Gardthausen, *Catalogus codicum graecorum Sinaiticorum*, Oxonii, 1886, p. 85 et suiv. V. aussi pl. 3, I.

Il est vrai qu'à la fin de ce manuscrit l'année ͵ϛυα΄ [= 893] est donnée comme celle de sa copie ; mais la souscription est écrite d'une main postérieure, et par suite est suspecte, comme M. Gardthausen (1) l'a remarqué. Il faut éliminer aussi un autre manuscrit grec du Sinaï n° 380 (383), qui contient les œuvres de S. Jean Chrysostome (2). Suivant Beneševic (3), ce manuscrit a été copié en 833. Mais cette date est impossible. Le manuscrit, en bombycin, appartient en réalité au XIIIe-XIVe siècle (4). Enfin il ne faut pas compter parmi les manuscrits grecs provenant sûrement du IXe siècle (comme le fait W. Wattenbach) (5) les divers manuscrits d'Aréthas de Patras (865-939) (6). Sur ces manuscrits nous renverrons aux articles de MM. Schanz (7) et Maas (8) et à la bibliographie que donnent Krumbacher (9) et MM. Vogel et Gardthausen (10). En dehors des manuscrits ci-dessus cités d'Euclide et de Platon, tous ceux qui appartiennent à Aréthas doivent être placés au commencement du Xe siècle.

*
* *

On voit que le manuscrit des Météores de l'an 861/2 est un monument paléographique très important : il est, après l'Évan-

(1) *Ibid.*, p. 285. Cf. à propos de ce manuscrit, le récent *Catalogus codicum manuscriptorum qui in monasterio Sanctae Catharinae in Monte Sina asservantur. Tomus I : Codices manuscripti notabiliores bibliothecae monasterii Sinaitici ejusque metochii Cahirensis, ab* archimandrita Porphyrio (Uspenskio) *descripti...* Porphyrii *descriptionem in ordinem redactam atque suppletam edidit* V. Beneševic, Petropoli, 1911 (en russe), p. 210 suiv.

(2) Gardthausen. *loc. cit.*, p. 88.

(3) *Loc. cit.*, p. 654, 209 et suiv.

(4) Gardthausen, *ibidem.* Cf. Porphyrius (Uspenskius)-Beneševic, *loc. cit.*, p. 209.

(5) W. Wattenbach, *Anleitung zur griechischen Paläographie*, 3e éd., Leipzig, 1895, p. 62.

(6) Sur Aréthas, voir Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Literatur*, Munich, 1897, p. 129 suiv., 524 suiv., 1156. — Il faut, semble-t-il, placer plus haut qu'on ne le fait la naissance d'Aréthas.

(7) M. Schanz, *Novae commentationes Platonicae*, Würzburg, 1871, p. 113 et suiv.

(8) E. Maas, *Mélanges Graux*, Paris, 1884, *Observationes palaeographicae*, p. 749-766.

(9) *Loc. cit.*, p. 524 suiv.

(10) Vogel-Gardthausen, *Die griechischen Schreiber des Mittelalters*, p. 41 suiv.

gile d'Ouspensky de la Bibliothèque impériale de Pétersbourg (écrit en 835) (1), le plus ancien manuscrit en minuscule qui soit daté. Notre manuscrit paraît être plus ancien que le Psalterium du même Ouspensky, daté, d'après l'opinion commune, de 862. Il est certain que les deux manuscrits — celui d'Ouspensky et celui des Météores —, d'après les souscriptions qu'ils contiennent, ont été écrits en l'année ͵ϛτο΄ ἰνδικτιῶνος ια΄, mais, dans aucune des deux souscriptions, il n'y a de concordance entre l'an du monde et l'indiction. Gardthausen a déjà observé, au sujet du Psalterium d'Ouspensky, que « entweder das Jahr der Welt oder der Indiction fehlerhaft sein muss. Für die Richtigkeit der letzteren spricht allerdings immer die Präsumption wegen des Gebrauchs im täglichen Leben (2) ». Mais, dans la souscription de ce manuscrit, la chronologie ne doit pas être comptée, comme M. Rühl (3) l'a justement observé, d'après le système de Constantinople mais d'après le système alexandrin, que Georges Syncelle et Théophane ont également employé (4). Le Psalterium de Porphyrios Ouspensky n'est donc pas de l'an 862, mais de 877/78. Mais la juste remarque de M. Rühl ne fut malheureusement pas prise en considération et jusqu'à aujourd'hui on conserva pour le célèbre Psalterium la date de 862 (5). Voici la conclusion de Fr. Rühl, au sujet de la date de ce Psalterium : « Niemand wird sich wundern dürfen, dass bis jetzt keine andere Handschrift bekannt ist, die sicher nach alexandrinischer Aera datiert wäre, da dieses Psalterium überhaupt die älteste datierte Unkialhandschrift ist, datierte Handschriften in alter Minuskel

(1) Voir p. 67.

(2) Gardthausen, *Griechische Palaeographie*, p. 387, note 2.

(3) F. Rühl, *Byzantinische Zeitschrift*, IV (1895), p. 588-9.

(4) F. Rühl, *Chronologie des Mittelalters und der Neuzeit*, p. 192-193.

(5) Thompson, *Handbook of Greek and Latin Palaeography*, Londres, 1903, p. 156 (cf. aussi la traduction grecque par Sp. P. Lambros, p. 265, 440); M. Vogel-V. Gardthausen, *Die griechischen Schreiber des Mittelalters*, p. 136. M. V. Gardthausen, dans la deuxième édition de sa *Griechische Palaeographie* (vol. II, p. 147, note 3) n'accepte pas l'opinion de M. F. Rühl au sujet de la date du Psalterium d'Ouspensky.

sehr selten sind und die alexandrinische Aera nach dem 9. Jahrhundert verschwindet » (1). Il serait possible de montrer que notre manuscrit des Météores est aussi daté d'après le système alexandrin et d'éclaircir en même temps le désaccord, dans la souscription du manuscrit, entre l'an du monde et l'indiction. Dans ce cas, il faudrait considérer notre manuscrit comme daté lui aussi de 877/78. Mais le fait noté dans la souscription que ce manuscrit a été écrit pendant l'exil du très saint patriarche Ignatios ne permet pas de le dater ainsi. On sait que le patriarche Ignatios occupa pour la première fois le siège œcuménique de 847 au 23 novembre 858, date où il fut exilé par le césar Bardas, qui lui donna un successeur dans la personne du grand Photios. Celui-ci gouverna l'église du 24 décembre 858 jusqu'au 25 septembre 867 et, au 23 novembre de cette année, Ignatios fut rétabli sur le siège du patriarcat qu'il occupa sans interruption jusqu'à sa mort, survenue en 878, le 23 octobre, jour que l'église orthodoxe consacra à sa mémoire (2). Par conséquent on ne peut pas assigner au manuscrit des Météores la date de 877/78 qui est celle du Psalterium d'Ouspensky : en 877/78, Ignatios gardait encore sa dignité de patriarche œcuménique et son exil, comme je l'ai dit plus haut, est antérieur au 23 novembre 867. Donc, l'année ͵ϛτο΄ dans la souscription de notre manuscrit doit être calculée, non d'après le système alexandrin, mais d'après le système en usage à Constantinople, d'après lequel la création du monde date du 1er septembre 5508 avant Jésus-Christ. D'après ce système, ͵ϛτο΄ = 861/2. Mais cette année appartient à la Xe indiction, alors que la souscription du manuscrit porte : « ἐν τῇ

(1) *Byzantinische Zeitschrift*, IV (1895), p. 589.

(2) Cette date d'après C. de Boor, *Byzantinische Zeitschrift*, IV (1895), p. 454. Cf. Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Literatur*, 2e édition, p. 1149; A. A. Basiliev, *Byzance et les Arabes*... (en russe), dans les *Zapiski* de la Faculté historique et philologique de l'Université impériale de Pétersbourg, vol. LVI, Pétersbourg, 1900, part. II, p. 149-152. Voir aussi J. Hergenröther, *Photius, Patriarche von Constantinopel* (vol. I-III, Regensburg, 1867-1869) et M. Γεδεών, Πατριαρχικοὶ πίνακες, Constantinople, [1885-1890], p. 278 et suiv.

ἑνδεκάτῃ ἰνδίκτιονῃ ». On pourrait supposer que le copiste a écrit ͵ϛτο΄ par erreur, au lieu de ͵ϛτοα΄ qui correspond à la XIe indiction. Mais il vaut mieux admettre que, dans la souscription qui nous occupe, l'an du monde est juste, et que l'indiction est fausse, comme il arrive fréquemment dans les souscriptions des manuscrits (1).

La note de la page 59, dont on trouve un fac-similé fig. 1, est d'une grande importance historique. La mention qu'elle fait du fils de l'empereur Michel Rangabé, Nicétas, devenu moine sous le nom de Ignatios, — dont on trouve l'éloge chez Michel le πρεσβύτερος et chez Syncelle (2), et la biographie détaillée chez Nicétas surnommé David le Paphlagonien (3) — mérite d'attirer l'attention du lecteur. Le copiste du manuscrit, le moine Eustathios — sur lequel nous n'avons pas d'autres renseignements, — dans les querelles et combats qui eurent lieu autour du siège patriarcal entre Photios et Ignatios, prit sans doute le parti de ce dernier. Par suite, en écrivant le manuscrit, il ne mentionne pas Photios, sous le patriarchat duquel il exécuta ce travail, mais, au contraire, l'exil de son bien aimé protecteur : « ἐπὶ τῆς ἐξορίας τοῦ ἁγιωτάτου παριάρχου Ἰγνατίου ».

La mention de Kios, dans cette note, est aussi importante. Cette ville de Bithynie, qui fut, d'après de vieilles traditions,

(1) Cf. M. Γεδεών, Συμβολαὶ εἰς τὴν Ἱστορίαν τῆς Ἀποστολικῆς Ἐκκλησίας Ἀθηνῶν..., dans Μνημεῖα τῆς Ἱστορίας τῶν Ἀθηναίων, vol. II, Athènes, 1890, p. 356.

(2) Voir Krumbacher, *loc. cit.*, p. 166 suiv., etc. (cf. aussi la traduction grecque par G. Sotiriadis, vol. I, p. 331).

(3) Éditions de la biographie du patriarche Ignatios attribuée à Nicétas le Paphlagonien par Rader, *Acta sacrosancti oecumenici concilii octavi*, Ingolstadt, 1604, p. 78 suiv. et par Harduin, *Concilia*, vol. V, p. 943 suiv.; Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, vol. XVI, Venise, 1781, p. 209 suiv.; Migne, *Patrologia Graeca*, vol. CV, p. 488 suiv. — Contre l'authenticité de cette biographie, M. Ath. Papadopoulos Kerameus a publié deux intéressants articles : 1° « Ψευδονικήτας ὁ Παφλαγὼν καὶ ὁ νόθος Βίος τοῦ πατριάρχου Ἰγνατίου » dans les « Βυζαντινὰ Χρονικά », VI (1899), p. 13-38 (ibid., p. 13-38, critique de V. Basiliefski); 2° « Ἡ ψευδωνυμία καὶ ἡ νοθεία τοῦ φερομένου ἐπ' ὀνόματι Νικήτα Παφλαγόνος Βίου τοῦ πατριάρχου Ἰγνατίου... Ἀνατύπωσις ἐκ τῆς Νέας Ἡμέρας, Ἐν Τεργέστῃ, 1899 » (critique par *E. K*[*urtz*] dans la *Byzantinische Zeitschrift*, IX (1900), p. 268 suiv).

une colonie des Milésiens, située sur le golfe qui prit son nom (à présent Μουδανιᾶς), était une vieille cité commerciale. Détruite par Philippe V, elle fut rebâtie par le roi de Bithynie, Prousios — d'où son nom de Prousias —, et, au temps des Byzantins, elle donna son nom à l'évêché (1), qui devint ensuite métropole. Kios est appelée à présent du nom turc Γκ(ι)εμλίκ ou Γκιό (d'après le nom grec) (2). La mention, en 861/2, du monastère de Sainte Anne, placé par notre copiste ἐν τῇ ἐνορίᾳ τῆς Κίου, présente le même intérêt.

Notre manuscrit peut être considéré aussi comme un précieux monument artistique. Il contient des ornements dont nous nous réservons de parler une autre fois.

ΝΙΚΟΣ Α. ΒΕΗΣ.

Aux Météores, 1909.
Munich, 1911.

(1) Cf. W. M. Ramsay, *The historical Geography of Asia Minor*, Londres, 1890, p. 180; etc.

(2) Sur l'histoire de Kios, voir particulièrement la dissertation de M. Tryphon Évangélidès, Κιανῶν Πολιτεία, Athènes, 1892. — Dans A. Miliarakis, Ἱστορία τοῦ βασιλείου τῆς Νικαίας καὶ τοῦ δεσποτάτου τῆς Ἠπείρου, Athènes, 1898, p. 68 suiv., confusion entre Κίος et Κιβωτός (ville sur le golfe de Nicomédie). La même confusion dans Tryphon Évangélidès (*loc. cit.*, p. 42 suiv. et p. 75), et dans M. Κλεώνυμος et Χρ. Παπαδόπουλος, Βιθυνικὰ ἢ ἐπίτομος μονογραφία τῆς Βιθυνίας καὶ τῶν πόλεων αὐτῆς, Constantinople, 1867, p. 50. — Voir aussi J. Partsch, *Byzantinische Zeitschrift*, VIII (1899), p. 683 et L. Petit, *Échos d'Orient*, III (1899-1900), p. 379 suiv.

VARIÉTÉS

NOTE SUR L'HISTOIRE GRECQUE DE THÉOPOMPE

M. Pareti vient de reprendre une fois de plus l'étude de l'historien d'Oxyrhynchos (*Cratippo e le Elleniche di Oxyrhynchos*, Turin, 1912). Il a examiné en particulier la question de la place du fragment A, et cherché à prouver, non sans proposer une restitution intéressante (p. 441), que la « huitième année », dont il est question dans ce fragment, est l'année attique : juillet 396-juillet 395. Il a été amené à cette idée par la rapidité avec laquelle est mentionnée, après le passage marquant le début de l'année, l'arrivée du navarque Pollis. J'avais été moi aussi poursuivi par cette idée : je l'avais écartée en me disant que les quelques phrases mutilées qui séparent les deux mentions pouvaient exposer simplement l'inactivité de Conon au printemps de 396, et les raisons (toutes pécuniaires) de cette inactivité.

La principale considération qui porte à voir dans l'année mentionnée l'année *militaire* 396 est la suivante.

On se rappelle qu'immédiatement auparavant l'historien mentionne les mouvements antilaconiens dans les villes grecques. Il est visible : 1° que ce passage est la fin d'un long développement ; 2° que c'est la première fois que l'auteur est conduit à s'expliquer sur ce sujet. Or, il l'a forcément rencontré en parlant du départ d'Agésilas (printemps 396). Admettons qu'il n'ait pas attaché à l'incident d'Aulis la même importance que Xénophon, il reste qu'il n'a pas pu

passer sous silence le refus d'obéissance des Corinthiens, des Athéniens, etc. (1). Il faut donc que notre passage se place à la fin de 397 : et il est d'ailleurs naturel que la fermentation et les intrigues antilaconiennes en Grèce aient commencé dès l'arrivée de Conon dans les eaux égéennes, sous la navarchie de Pharax (398-7).

Telles sont les raisons qui me décident à maintenir aux événements la place que je leur ai donnée dans mon essai de traduction (*Rev. Ét. gr.*, XXV, 1912, p. 129), et dans mon *Histoire de l'Antiquité* (t. II, p. 256).

Le détail a son importance, puisque M. P. tire argument de la façon attique de compter les années pour faire un dernier effort en faveur de Cratippe. En maintenant la façon thucydidéenne de compter on conserve une des raisons de voir dans notre historien un continuateur de Thucydide, — continuateur qui, dans l'espèce, ne peut guère être que Théopompe.

E. Cavaignac.

(1) Xén., *Hell.*, III, v, 5 ; Paus., III, ix, 2.

JOHN WALLIS ET LA MUSICOLOGIE GRECQUE [1]

Le célèbre mathématicien anglais John Wallis a publié les *Harmoniques* de Claude Ptolémée, le commentaire de Porphyre sur le livre Ier et une partie du livre II de ce traité, les *Harmoniques* de Manuel Bryennos, qui vivait au XIVe siècle, mais dont l'ouvrage nous a conservé plusieurs fragments d'auteurs inconnus par ailleurs. Les musicologues ont tous mis ces textes à contribution, mais à part deux ou trois exceptions, ils n'ont pas mentionné une dissertation de Wallis intitulée *Appendix de veterum harmonica ad hodiernam comparata*, qui fait suite à Ptolémée, éditée d'abord isolément en 1682, puis en 1699 dans les *Opera mathematica* du savant érudit. Cet appendice n'est pas seulement, comme on l'a dit, un résumé de la théorie mélodique exposée dans les *Harmoniques* du musicographe égyptien; on y trouve, en 20 pages in-folio, une sorte de grammaire de l'ancienne musique grecque, et il est vraiment étrange que depuis deux siècles les auteurs de biographies générales aient paru l'ignorer et que les historiens de la musique n'aient pas apprécié la haute valeur de ce travail. On a cependant dit et répété que John Wallis était un esprit d'une perspicacité rare, qu'il excellait par exemple à déchiffrer la cryptographie diplomatique, à telles enseignes qu'il fut tour à tour préposé à ce déchiffrement par les rois Charles II et Guillaume III de Hanovre, peut-être même par Cromwell. Il fit faire des progrès notables aux sciences mathématiques, notamment à celle

(1) L'auteur de ces lignes, Charles-Émile Ruelle, est décédé le 15 octobre 1912. En les publiant, nous tenons à rendre un hommage suprême à l'érudit consciencieux qui n'a pas cessé jusqu'à son dernier jour de rendre service à la *Revue*. Tous ceux qui ont tiré profit de la *Bibliographie annuelle* conserveront avec reconnaissance le souvenir du nom qui en est inséparable [N. D. L. R.].

des nombres. Aussi, quand on prend la peine de lire son *Appendix*, est-on frappé de la précision avec laquelle il explique les diverses parties de l'Harmonique, serrant toujours de près les textes des musicographes. Parfois il se heurte à une question obscure, à une contradiction qui surgit entre les auteurs anciens, et, comme tout vrai savant, il sait ignorer. Parfois aussi le texte grec lui paraît fautif ou mutilé; dans ce cas, il propose une correction ou une restitution qui mérite encore d'être examinée, bien que nous ayons aujourd'hui des matériaux inconnus de son temps.

Dans une notice actuellement en préparation, je me propose de faire le départ des notions encore exactes et de celles fort rares d'ailleurs qui doivent être abandonnées, telle par exemple que l'attribution à un même Euclide des deux traités que les manuscrits placent sous ce nom, bien que l'un émane de l'école de Pythagore et que l'autre soit de source aristoxénienne. Mais en somme j'ai pensé qu'il n'était pas inutile d'appeler l'attention de nos musicologues sur l'*Appendix* de Wallis que l'auteur nomme lui-même une « brevis tractatiuncula ».

C.-É. Ruelle.

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

La Revue rend compte, à cette place, de tous les ouvrages relatifs aux études helléniques ou à la Grèce moderne, dont UN *exemplaire sera adressé au bureau de la Rédaction, chez M. Leroux, éditeur, 28, rue Bonaparte.*

Les ouvrages dont les auteurs font hommage à l'Association pour l'encouragement des Études grecques ne seront analysés dans cette bibliographie que s'il en est envoyé DEUX *exemplaires, l'un devant rester à la Bibliothèque de l'Association, et l'autre devant être remis à l'auteur du compte rendu.*

1. *ARISTOPHANIS Pax*, edidit *Konradus ZACHER*. Lipsiae, Teubner, 1909. In-8°, XXXII-127 p.

Cette édition critique, préparée avec amour par le regretté Conrad Zacher, auquel le texte d'Aristophane est redevable de tant de soins utiles, a été terminée après sa mort par son ami O. Bachmann qui a mis au point l'annotation et entièrement écrit la préface. Celle-ci, un peu hérissée de statistiques, expose très clairement l'état de la tradition manuscrite, les mérites respectifs des deux seuls mss. complets — le Ravennas R et le Marcianus V —, le profit assez limité qu'on peut tirer des mss. secondaires, qui se réduisent en somme à trois (Γ = Laurentianus, P = Vat. Palatinus, B = Parisinus 2715), plus l'édition Aldine, enfin les secours non moins médiocres qu'offrent les citations de Suidas ou d'autres auteurs et les scholies.

Le texte est constitué dans un esprit sagement conservateur, que justifie la tradition, en somme excellente, des deux principaux manuscrits. Cette tradition est dans tous les cas précisée avec une exactitude minutieuse. Toutefois, au vers 402, où l'éditeur écrit κλέπται τε γὰρ (avec V) νῦν εἰσι μᾶλλον (avec P) ἢ πρὸ τοῦ; il ne fallait pas attribuer la leçon (tout aussi défendable) νῦν μᾶλλον εἰσὶν à R V puisque de l'aveu de l'éditeur le vers manque dans R1, mais à R² V. Quelques conjectures, presque toutes purement orthographiques, ont été admises dans le texte (dans le nombre, le lecteur remarquera avec plaisir la substitution régulière de εἰς à ἐς avec Mazon) ; mais, sauf l'attribution vraisemblable à Trygée des vers 873-5, je n'y aperçois aucune correction personnelle de Z. ; il

s'est modestement borné à en proposer, quelques-unes en note; je relève celles-ci : au vers 542 κυάθους περικείμεναι (pour προσκείμεναι), au v. 891 τουτὶ δ' ὁρᾶτε τοὐπτάνιον · οἴμ' ὡς καλόν. L'apparat critique, très complet, est divisé en deux registres : les conjectures des érudits (*adnotatio critica* proprement dite) et les leçons des mss. (*scripturae discrepantia*). Un appendice très précieux contient le texte soigneusement revisé des scholies métriques d'Héliodore (données par RVΓ) avec, en regard, les scholies plus récentes recueillies dans l'édition Aldine.

Une grande édition commentée et *illustrée* d'Aristophane me paraît un des *desiderata* les plus importants de la philologie. Celui qui voudra l'entreprendre trouvera dans des éditions critiques comme celle-ci ou celle des *Chevaliers* par von Velsen une base solide et sûre.

T. R.

2. *Anselmo di BELLA. La commedia di Menandro.* Catane, Battiato, 1912. In-8°, VII-159 p.

M. A. di B., dans son agréable petit volume, s'adresse surtout au grand public; il a voulu montrer la *vérité humaine* du théâtre de Ménandre. Après deux chapitres d'introduction (le second est un peu sommaire), — où il analyse les principaux fragments et les procédés de composition familiers au poète, — il étudie les types et les caractères, les éléments comiques, la valeur morale de la comédie nouvelle, son attitude à l'égard de la religion, ses antécédents littéraires (c'est-à-dire l'influence d'Euripide). En se servant beaucoup de ses prédécesseurs, notamment de l'inépuisable répertoire qu'est le *Daos* de M. Legrand, l'auteur a su conserver cependant l'indépendance de son jugement, (par exemple p. 50-1, quand il discute l'opinion de M. Legrand sur la *misogynie* de Ménandre), et il montre souvent un sentiment assez vif et assez juste de l'art du poète (1).

A. PUECH.

3. *Robert J. BONNER. Administration of justice in the age of Hesiod* (*Classical Philology*, vol. VII, n° 1, Janv. 1912, pp. 17-23).

A l'aide de citations et d'exemples empruntés surtout au poème des *Travaux*, M. B. cherche à déterminer — comme il l'a déjà fait pour l'époque homérique — la place exacte que tient l'âge hésiodique au cours de l'évolution qui fit succéder, dans l'organisation judiciaire, au régime de l'arbitrage librement accepté celui de la caution donnée comme garantie de soumission à la sentence arbitrale, puis celui de l'arbitrage obligatoire. Pour M. B., la juridiction homérique est fondée sur le second principe, et celle de l'âge hésiodique sur le dernier. Cette assertion est appuyée sur plusieurs arguments assez probants, auxquels on pourrait, me semble-t-il, ajouter le suivant : dans le procès d'Hésiode, où il s'agit du partage d'un héritage, on ne voit guère quelle caution suffisante les juges pouvaient exiger; quelle que fût la valeur de son gage, Hésiode aurait eu tout intérêt à l'abandonner, plutôt que de renoncer à sa part des biens paternels; s'il en a été dépouillé, c'est donc que la sentence pouvait être appliquée par contrainte.

M. B. signale encore, comme progrès réalisés par l'époque hésiodique, la production de témoins admis à dépo-

(1) Quelques vétilles : p. 9, Sophroné est la nourrice de Pamphilé; — p. 33, elle devient la femme de Smicrinès; — p. 150, les *Lettres* d'Alciphron sont données pour du Ménandre authentique; — p. 152, il est question du *Kolakos* d'Aristophane (pour le *Kókalos*); et p. 154, de la *République des Athéniens* attribuée à *Xénophane* (pour *Xénophon*).

ser sous serment, et un commencement d'intervention officielle de l'État dans les différends privés : le meurtre, en particulier, n'est plus seulement considéré comme un dommage comportant une réparation matérielle envers la famille de la victime, mais comme une souillure morale, qui ne peut être effacée que par une purification publique.

M. B. paraît assez au courant des derniers travaux sur la question. Je signalerai pourtant une omission regrettable : aucune mention n'est faite des articles que M. L. Bréhier a publiés sur la *Royauté homérique* (*Rev. hist.*, t. LXXXIV, p. 1-32 ; LXXXV, p. 1-23), et où il aboutissait déjà, sur le point essentiel examiné par M. B., aux mêmes conclusions que lui.

Une critique de détail en terminant. M. B. place l'âge hésiodique entre 750 et 650. On ne saurait recommencer indéfiniment cette discussion, qui s'élève toutes les fois qu'on examine un problème hésiodique quelconque ; mais il me semble difficile de supposer Hésiode postérieur à la première moitié du VIIIe siècle.

Pierre WALTZ.

4. *CATALOGUS CODICUM ASTROLOGORUM GRAECORUM*. Bruxelles, Lamertin, in-8°. V, 3. Codicum Romanorum partem IIIam descripsit Josephus *HEEG*. 1910, VIII-160 p. — VIII, 2. Codicum Parisinorum partem IIam descr. C. *Æ. RUELLE*. 1911, VIII-195 p. et 1 pl. — VIII, 3. Partem IIIam descr. *P. BOUDREAUX*. 1912. VIII-222 p.

L'excellente publication à la fois dirigée et subventionnée par M. Cumont s'approche rapidement de sa terminaison.

Des trois fascicules que nous annonçons, l'un, celui de M. Heeg, est consacré à la suite des mss. du Vatican. Le plus important de ces mss., le n° 20 (Vat. gr. 1056) contient les 3 premiers livres d'une vaste compilation astrologique, ἡ πεντάβιβλος. L'éditeur en a reproduit *in extenso* plusieurs extraits : lettre d'un certain Denys sur la manière de déterminer l'heure, dans chaque mois, par la longueur en pieds de l'ombre d'un homme ; fragments divers de Dorothée (*de discordiis*, *de fugitivis*) ; Sarapion sur les signes du zodiaque ; extraits des livres II et III de Zachel le Juif (IXe siècle) ; Valens jugé par Mahomet, etc. Un texte de Palchus (p. 127) nous apprend que les Gaulois appelaient *ledonas* et *malinas* la plus grande et la plus petite marée. Le n° 21 (Vat. gr. 1059), nous a conservé l'ouvrage considérable de Théodore de Mélitène, plus astronome qu'astrologue, et dont l'appendice nous donne un long échantillon.

Parmi les mss. de Paris analysés par M. Ruelle on remarquera le n° 21 (Paris. 2501) qui renferme d'abondants extraits des *Apotelesmatica* d'Héphestion de Thèbes mêlés à d'autres sources ; l'Appendice note les variantes utiles pour la constitution du texte d'Héphestion et reproduit *in extenso* quelques chapitres (horoscope de l'empereur Hadrien, p. 82 ; de Pedanius Fuscus ? p. 85). Le cod. 22 (Paris, 2841) a fourni un intéressant fragment sur les périodes écliptiques : l'invention de la période de 241 mois y est attribuée au Chaldéen Cidénas ; deux longues citations de deux auteurs postérieurs à Ptolémée, Artémidore et Apollinaire. — A la suite de ces extraits, M. Heeg a réuni quelques textes hermétiques : du Monac. 70 il a tiré l' « hygromantie » (?) attribuée au roi Salomon (notez, p. 149, les interminables listes d'anges et de démons) ; du Vat. gr. 952, un traité sur la plante magique péonia, proche parent des *Cyranides ;* du Paris. gr. 2419, des invocations aux 7 planètes.

Enfin M. Boudreaux a inventorié avec le plus grand soin 35 autres mss. de Paris. En appendice il donne entre autres, 1° plusieurs *Brontologia* (tonitrualia) ; 2° deux versions d'une lettre du philosophe Bothros au roi de Perse

sur les propriétés du vautour ; 3° un opuscule d'Harpocration (l'auteur présumé des *Cyranides*) sur les plantes soumises aux 12 signes du zodiaque et aux planètes ; 4° la prétendue « Apocalypse de Daniel » 5° un « lunaire » anonyme, apparenté à Lydus, *De ostentis*, c. 17-20, etc. Plus précieux encore sont les deux appendices dus à M. Cumont : l'un reproduisant un curieux passage de Cosmas de Jérusalem (VIIIe s.) sur Zoroastre et les mages ; l'autre, qui publie et commente, d'après une copie de H. Lebègue, un aperçu très documenté (VIIe siècle ?) de l'histoire de l'astrologie depuis « Erimarabos » jusqu'à Rhetorius, contenu dans le Paris. gr. 2425. On y trouve des analyses de Ptolémée, Paul, Démétrius, Thrasylle, Critodème, Callicrate, Barbillus, Antiochus, etc., auteurs en partie perdus ou même inconnus.

T. R.

5. *The christian topography of COSMAS INDICOPLEUSTES* edited with geographical notes by *C. O. WINSTEDT*. Cambridge, University press, 1909. In-8°, x-376 p., 14 planches.

On doit admirer l'abnégation qu'a mise un savant de la valeur de M. W. à éditer à nouveau un ouvrage aussi indigeste que la prétendue « Topographie chrétienne » du marchand lexandrin Cosmas. Ce personnage, devenu moine, consacra vers 550 un gros volume à démontrer que la terre n'est point ronde, mais plate, et qu'elle supporte, à la façon d'un dais, ou plutôt du « tabernacle de Moïse », le reste de l'univers. Les seules parties vraiment intéressantes de ce fatras, qui exaspéra Photius lui-même, sont les pages où Cosmas a copié les deux précieuses inscriptions du trône d'Adulis, et le chapitre XI (étranger à l'ouvrage proprement dit) où il énumère diverses espèces d'animaux de l'Inde et donne quelques détails sur l'île de Ceylan ; ajoutons, si l'on veut, quelques citations de pères (p. ex. les « lettres héortiques » d'Athanase) qu'il a seul conservées, et les renseignements géographiques malheureusement trop clairsemés sur les régions de la mer Rouge et de l'Abyssinie.

Le texte de Cosmas nous a été transmis par 3 mss. tous plus ou moins mutilés : V, Vaticanus 699 (avec de magnifiques enluminures) ; S. Sinaiticus 1186 ; L, Laurentianus IX, 28 ; d'autres mss. plus récents ne renferment que des extraits. S et L sont proches parents ; mais leur recension, qui porte la trace de remaniements dogmatiques, est de valeur inférieure à celle de V : c'est donc ce ms. que M. W. a pris pour base de son texte, sauf bien entendu dans les morceaux qui ne sont conservés que par les autres. Il les a d'ailleurs soigneusement collationnés tous les trois et a poussé fort loin le respect de leurs formes grammaticales, souvent étranges. En revanche il ne nous donne aucun renseignement précis sur la bibliographie de Cosmas, sur les anciennes éditions, qui se ramènent toutes, il est vrai, à celle de Montfaucon reproduite par Migne, etc. Il ne nous avertit même pas du sens des « chiffres marginaux » auxquels renvoie l'index, sans égard pour la commodité du lecteur (1) ; ils sont apparemment empruntés à Migne. Enfin on regrettera l'absence d'une carte et le trop petit nombre de reproductions des illustrations originales toutes tirées de L, surtout en ce qui concerne les animaux. On dira que toutes les illustrations de Cosmas sont aujourd'hui reproduites dans un ouvrage de Mgr Stornaiolo ; mais combien de lecteurs de Cosmas pourront consulter cette somptueuse publication ?

25 pages de notes donnent, sous une

(1) Cet index est divisé en 4 sections : 1° Citations bibliques ; 2° Noms propres de personnes ; 3° Noms géographiques ; 4° Index général. — Les notes critiques, dans le texte, sont en latin, mais les références bibliques en anglais !

forme condensée, les renseignements géographiques et archéologiques indispensables ; la préface est écrite avec une vivacité spirituelle qu'on rencontre rarement dans ce genre de productions.

T. R.

6. *Otto EGER. Zum Aegyptischen Grundbuchwesen in römischer Zeit.* Leipzig, Teubner, 1909. In-8°, VIII-212 p.

Les découvertes et les publications papyrologiques se succèdent avec une telle rapidité que des synthèses partielles comme celle-ci ne peuvent prétendre qu'à une valeur provisoire. C'est d'ailleurs la conviction nettement exprimée par l'auteur, à la fois bon helléniste et jurisconsulte averti ; mais son travail est si consciencieux, si utile que je me ferais un reproche de ne pas le signaler à nos lecteurs, ne fût-ce que pour m'excuser du retard involontaire que j'ai mis à en rendre compte.

L'organisme étudié par M. Eger, la βιβλιοθήκη δημοσία ἐγκτήσεων, n'est connu jusqu'à présent que pour l'Égypte romaine : les témoignages s'échelonnent entre les années 11 et 307 ap. J. C. Cette « bibliothèque », ou plutôt ce bureau d'enregistrement, paraît avoir existé dans tous les chefs-lieux de nomes; quelquefois il se subdivise en deux bureaux, βιβλ. ἐγκτήσεων et βιβλ. λόγων δημοσίων, chacun avec son personnel spécial d'archivistes (βιβλιοφύλακες). Le second de ces bureaux est plus particulièrement chargé de la tenue des registres du recensement personnel opéré tous les 14 ans et servant de base à la capitation, de l'enregistrement et de l'expédition des actes publics, etc. Au contraire la βιβλ. ἐγκτήσεων, tout en servant aussi un intérêt fiscal, poursuit surtout un but d'utilité générale : analogue à nos conservations d'hypothèques, elle centralise toutes les opérations, tous les renseignements relatifs à la propriété foncière privée. Sans doute les domaines de l'État, des temples, même donnés à bail emphytéotique, échappent à sa juridiction ; seules figurent sur ses registres la propriété privée proprement dite (γῆ ἰδιόκτητος) et les terres dites coloniques (γῆ κατοικική), quoique ces dernières aient, en outre, leur cadastre particulier (καταλογισμός). En revanche, on voit quelquefois déposer et conserver dans le bureau des contrats privés qui ne se rapportent pas directement à la propriété foncière, mais qui peuvent, à un moment donné, influer sur sa destinée.

Les opérations enregistrées sont très variées : changement de propriétaire, constitution et extinction d'hypothèques, servitudes réelles (droits d'usufruit, d'habitation etc.), voies d'exécution consécutives à un acte de ce genre, opposition faite sur les biens d'un débiteur (non hypothéqués) pour empêcher l'aliénation *in fraudem creditorum*, inscription du fisc sur les biens du débiteur d'une liturgie etc. Quand les particuliers se proposent une aliénation, la création d'une servitude ou d'un gage foncier, ils informent le bureau de leur intention par un acte dit προσαγγελία, et il est interdit aux notaires de dresser le contrat projeté sans avoir obtenu des conservateurs le certificat (ἐπίσταλμα) constatant l'état des fonds visés et les droits de l'aliénateur : ce certificat n'est délivré qu'après due vérification (édit de Mettius Rufus).

De même que les βιβλιοφύλακες doivent être consultés *avant* tout acte modifiant l'état de la propriété, ils doivent être avisés *après* sa conclusion. Des déclarations (ἀπογραφαί) de ce genre sont attestées pour la vente, l'héritage, la constitution d'hypothèque, l'extinction d'une servitude ; dans tous ces cas, c'est le bénéficiaire de l'acte (acheteur, héritier, créancier hypothécaire etc.) qui est tenu à la déclaration ; quelquefois, cependant, elle émane, non de la partie, mais de l'agoranome. Au lieu d'une ἀπογραφή proprement dite, on rencontre occasion-

nellement une sorte d'avis provisoire, tendant à l'inscription de la mutation « sous bénéfice d'inventaire » (παράθεσις) : ce procédé était employé lorsque, le droit du propriétaire n'ayant jamais été dûment enregistré, des doutes pouvaient subsister sur la validité de la mutation consentie par lui. Le bureau classe dans les archives la déclaration ou l'avis, et en délivre au déclarant une copie textuelle suivie d'une formule d'enregistrement telle que παρετέθη, κατεχώρισα, ἔσχον ἴσον ou autre équivalente.

Nous avons dit que la responsabilité des notaires était engagée, s'ils dressaient un acte comportant mutation immobilière sans aviser au préalable la conservation des hypothèques. Cette règle s'applique, quelle que soit la forme usitée pour la rédaction du contrat (procès-verbal, ὁμολογία, συγχώρησις, διαγραφή), dès que celle-ci exige l'intervention d'un officier public. Mais *quid* des aliénations consenties par simple chirographe (sous seing privé)? Il ne semble pas que leur enregistrement fût obligatoire; mais d'autre part on peut douter qu'elles suffisaient à transférer complètement la propriété foncière *vis à vis des tiers*. Toutefois, il faut attendre de nouveaux documents pour décider si l'Égypte romaine a connu le progrès accompli chez nous en 1855 seulement. En sens inverse, on a douté que le chirographe, même authentifié par une déclaration notariale postérieure (ἐκμαρτύρησις), fût susceptible d'enregistrement, et Mitteis pensait tout au moins que l'enregistrement n'en était possible qu'aux archives d'Alexandrie. Un document récemment publié et que M. Eger n'a pu connaître (Oxy. IX, 1208) prouve que cette opinion était erronée : la publication pouvait se faire même dans un bureau provincial.

Les mutations, charges, etc., de toute nature, communiquées par les intéressés ou les notaires, sont reportées en abrégé sur des feuillets récapitulatifs dont l'ensemble forme un véritable livre foncier du village (κώμη). Chaque propriétaire y a son folio personnel; les feuillets (κολλήματα), sont groupés en cahiers (διαστρώματα), rangés par ordre alphabétique; les feuillets successifs de chaque lettre (στοιχεῖον) sont désignés par des numéros. Sous le nom de chaque propriétaire les différentes parcelles sont énumérées séparément, avec des blancs. Ce registre doit être tenu à jour et, d'après l'édit de Mettius Rufus, entièrement renouvelé tous les 5 ans. Mais ces prescriptions n'étaient pas ponctuellement exécutées. Ni dans les déclarations individuelles, ni dans la tenue des διαστρώματα on n'obtint jamais une régularité parfaite. De là un désordre auquel on cherchait à remédier en prescrivant de temps à autre une déclaration générale des propriétés et des droits réels, qui servait de base à une revision complète ou partielle du cadastre. Nous possédons plusieurs exemples d'ἀπογραφαί extraordinaires de ce genre espacées entre 61 et 131 ap. J. C. Il ne faut pas confondre ces ἀπογραφαί, consignées à la βιβλ. ἐγκτήσεων, avec l'ἀπογ. quatuordécennale des chefs de famille et des maisons, dont les feuilles étaient conservées à la βιβλ. δημοσίων λόγων, ni avec les déclarations de « terre non inondée » (ἄβροχος γῆ), adressées aux fonctionnaires administratifs, en vue d'une exemption d'impôt; mais ces différents documents se complétaient et se contrôlaient réciproquement.

En résumé, l'institution de la βιβλ. ἐγκτήσεων intéresse à la fois le fisc, dont elle garantit certains privilèges et à qui elle assure la perception régulière des droits de mutation, et les particuliers, qu'elle préserve de fraudes et de surprises innombrables en organisant la publicité des mutations immobilières, si tardivement réalisée dans nos sociétés modernes.

Nous n'avons fait qu'esquisser les grandes lignes du sujet traité par M. E. Ajoutons qu'il ne s'est pas interdit, chemin faisant, les excursions dans les domaines économiques et juridiques

limitrophes; dans ces minutieuses discussions de textes, il fait preuve d'une connaissance approfondie des documents, d'un sens critique aiguisé et d'une salutaire défiance à l'égard des généralisations hâtives.

Th. Reinach.

7. *Roy C. FLICKINGER.* ΧΟΡΟΥ *in Terence's Heauton, the shifting of choral rôles in Menander, and Agathon's embolima* (extrait de la *Classical Philology*, VII, 1).

Au vers 167 de l'*Héautontimoroumenos*, Chrémès vient de quitter Ménédème, et il est encore tout ému de la confidence qu'il a reçue. « Il m'a fait pleurer », dit-il, « et j'ai grand pitié de lui. Mais la fin du jour approche ; il est temps que je prévienne mon voisin Phanias, pour qu'il vienne dîner chez moi ; je vais voir s'il est chez lui. — Il n'était pas besoin de l'avertir; ses gens me disent qu'il est chez moi depuis longtemps ». M. R. C. F. pense que le 1er acte de l'H. finissait non pas au vers 212, mais au vers 170; et que cette fin d'acte était marquée, dans l'original grec, par l'arrivée d'un chœur, composé des convives de Chrémès. D'autre part, les suivantes de Bacchis formaient, à son avis, un second chœur, qui paraissait aux vers 409 et 748. Ainsi serait tranchée, contre Bethe, la question de savoir si le chœur, dans la comédie nouvelle, peut varier. M. R. C. F. rapproche du cas de l'*H.* celui de l'*Arbitrage*, où le rôle du chœur serait tenu par deux κῶμοι différents, si l'on accepte que le fragment Iernstedt fasse partie de cette pièce. Ce sont assurément des possibilités, et il est intéressant de poursuivre ainsi l'analyse des comédies latines pour y retrouver quelques traces du chœur. Mais les résultats obtenus ne peuvent être le plus souvent qu'assez hypothétiques. Par exemple, rien n'oblige de croire, chez Ménandre pas plus que chez Térence, que Chrémès, au vers 170, entrât chez Phanias, et que la scène restât vide; il pouvait se contenter de frapper à la porte et, se retournant ensuite vers le public, répéter la réponse qu'il était censé avoir entendue d'un esclave. De même il peut être séduisant, assurément, de soupçonner un chœur dans *les ancillae* de Bacchis ; mais rien, dans le texte de Térence, ne vient positivement à l'appui de cette conjecture. Enfin je suis de ceux qui croient au moins très douteux que le fragment de St-Pétersbourg doive être rattaché à l'*Arbitrage*.

A. Puech.

8. *Veroeffentlichungen aus der Heidelberger Papyrussammlung. Griechisch literarische Papyri* : I. *Ptolemäische Homerfragmente*, herausgegeben und erklaert von Dr Phil. *G. A. GERHARD.* Heidelberg, Carl Winter's Universitaetsbuchhandlung , 1911. In-fol., VIII-120 p., mit 6 Tafeln in Lichtdruck.

La bibliothèque palatine de Heidelberg possède un certain nombre de papyrus provenant de l'Égypte, dont elle a entrepris la publication. Dans les trois premiers volumes, publiés de 1904 à 1906, ont été groupés les textes judéo-chrétiens, grecs et coptes, et les textes arabes. Le quatrième, qui a paru en 1911, commence la série des textes classiques. On y trouve deux séries de fragments de l'Iliade, la première comprenant seulement dix-sept vers plus ou moins mutilés du VIIIe chant, la seconde, beaucoup plus étendue, composée d'un assez grand nombre de groupes de vers des XXIe, XXIIe et XXIIIe chants.

Ce qui fait l'intérêt de cette publication, c'est surtout qu'elle apporte quelques documents nouveaux à l'histoire si obscure et si controversée du texte de l'Iliade. M. Gerhard, dans une introduction très précise, en a fait ressortir la valeur. Elle résulte à la fois de l'an-

cienneté de ces manuscrits, qui remontent au commencement du IIIe siècle avant notre ère, et des divergences assez nombreuses qu'ils présentent relativement au texte de notre vulgate.

On sait quelles discussions ont eu lieu depuis une quinzaine d'années sur l'origine de cette vulgate. M. A. Ludwich ayant émis, dans une étude très approfondie et qui a fait du bruit (1), l'opinion qu'elle était non seulement indépendante des travaux des grands critiques alexandrins, mais de plus fort antérieure, les savants se sont partagés sur cette question, qui, depuis lors, est restée sans solution certaine. Les découvertes de MM. Hunt et Grenfell, la publication des papyrus homériques trouvés à Hibeh, celle du papyrus de Genève due à M. Nicole, ont apporté cependant des éléments nouveaux pour la résoudre; mais il faut reconnaître que ces éléments demeuraient encore insuffisants. Les feuillets d'Heidelberg, provenant du même manuscrit que ceux qu'ont édités MM. Hunt et Grenfell et s'y raccordant parfois exactement, en fournissent de nouveaux dont on ne peut méconnaître l'importance.

Ils permettent d'abord d'établir des statistiques qui, fondées maintenant sur un nombre de faits assez considérable, prennent par là même une valeur démonstrative bien plus forte. Il en résulte qu'il existait, au début de la période ptolémaïque, des exemplaires de l'Iliade différant sensiblement de notre vulgate, à la fois en ce qu'ils contenaient des vers qui n'y figurent pas et en ce qu'ils en négligeaient d'autres qui y figurent. On peut même remonter plus haut. Une intéressante concordance a pu être établie entre un des fragments d'Heidelberg et une citation de l'Iliade qui se trouve dans le discours d'Eschine contre Timarque (2) Elle montre qu'Eschine avait entre les mains un texte analogue à celui qu'on publie aujourd'hui; ce qui prouverait qu'il ne s'agit pas là d'une édition défectueuse, dont les exemplaires se seraient répandus surtout en Égypte, mais bien d'un type d'éditions qui avaient cours dès le IVe siècle dans le monde grec, et jusque dans la société cultivée d'Athènes.

Que valaient ces éditions? Il apparaît de plus en plus clairement qu'elles étaient fort médiocres et inférieures à notre vulgate. Les vers qu'elles contenaient en plus n'étaient guère que des additions maladroites, faites de réminiscences souvent involontaires. Quant aux vers qui manquent, quelques-uns semblent avoir été simplement oubliés ou omis; d'autres peuvent avoir été négligés pour des raisons quelconques, qu'il n'est pas toujours facile de deviner.

En somme, nous avons affaire, non pas à une Iliade profondément différente de celle que nous lisons, mais uniquement à des textes plus ou moins altérés par les rhapsodes qui les avaient entre les mains, et qui peut-être en fournissaient des copies. L'étude de ces textes n'en est pas moins utile pour éclairer l'histoire d'une transmission manuscrite, qui contient encore bien des points obscurs. La publication très soignée de M. Gerhard, avec ses commentaires, se recommande à tous ceux qui veulent essayer de s'en faire une idée exacte. On remarquera, d'ailleurs, que l'existence de ces textes visiblement altérés, mais sans divergences essentielles, donne lieu de croire à celle d'un texte authentique qu'ils défiguraient plus ou moins et qui devait se rapprocher beaucoup de notre vulgate. Car on n'y a rencontré jusqu'ici aucun morceau de quelque importance qui manque à celle-ci. Un fait curieux, relevé par M. Gerhard, vient à l'appui de cette observation. C'est qu'en plusieurs cas, où les papyrus ne diffèrent de la vulgate que par la substitution d'un mot à un autre, on

(1) A. Ludwich, *Die Homervulgata als voralexandrinisch erwiesen*, 1898.

(2) Eschine, *Contre Timarque*, § 146 sqq.

trouve noté, au-dessus du mot différent, celui de la vulgate. Il semble donc que ces corrections, qui sont d'ailleurs du même temps, aient été faites d'après un texte à peu près identique au nôtre.

Maurice Croiset.

9. *H. HATZIGEORGIS. Carte de l'île de Chypre au 190.000e.* Lémésos (Chypre), 1909, 122 cm. sur 76.

A côté des cartes de pays helléniques dressées par des Européens, nombreuses déjà et généralement fort peu connues chez nous, sont celles qu'ont publiées les Grecs eux-mêmes pour telle ou telle région particulière. Ordinairement basées sur les précédentes dans leurs lignes générales et inférieures à celles-ci, lorsqu'elles ne sont pas rédigées par des gens de métier, elles ont en revanche sur elles l'avantage de la richesse du détail et sont particulièrement précieuses pour la toponymie.

Je ne suis pas à même de juger au point de vue purement cartographique la feuille qu'a publiée M. Hatzigeorgis en 1909 et qui vient seulement d'être mise en librairie dans la Grèce proprement dite. Son intitulé nous apprend qu'elle repose sur la carte trigonométrique dressée en 1882 par lord Kitchener, alors capitaine, et qu'elle a été tirée par les soins de la Lithographie géographique royale d'Edward Stanford à Londres; elle contient le tracé des nouvelles routes carrossables et des chemins de fer, ainsi que les distances entre les différents mouillages.

Ce qui la recommande à l'attention des hellénistes, c'est précisément l'abondance et l'exactitude de sa toponymie. Les noms, sauf pour les lieux placés sous le vocable de saints, y ont été donnés avec la prononciation locale, d'après la *Toponymie de Chypre* de M. Simos Ménardos. On a mis entre crochets les appellations antiques, et l'article joint au nom indique le genre, partout où il peut y avoir doute. Grâce à cette méthode, la carte de M. H. prend une place d'honneur parmi les productions du même genre. Elle est appelée à rendre de grands services dans des domaines très divers.

Hubert Pernot.

10. *Maximilian LAMBERZ. Zur Doppelnämigkeit in Aegypten* (Sonderabdruck aus dem *Jahresberichte des K. K. Elisabeth-Gymnasiums*, 1911). Wien, 1911. In-8°, 30 p.

L'usage de donner à la même personne deux noms réunis par les mots ὁ καί, ὃς καί, lat. *et qui*, est largement attesté pour l'Égypte, comme pour le reste du monde hellénistique, à partir du IIe siècle avant J.-C. D'Orient cette mode passe à l'Occident, et elle est suivie dans le monde gréco-romain à l'époque impériale. Une étude de ces doubles noms dans l'empire romain a été promise par W. Crönert. En attendant, M. L. a réuni quelques remarques sur ceux qui se rencontrent dans les documents égyptiens. On peut ici trouver plusieurs causes à cette coutume : d'abord la coexistence des deux langues, la grecque et l'indigène; elle a donné naissance à une double série de noms géographiques (p. 4-5) et, pour le dire ou plutôt le redire en passant, il est intéressant de constater que, dans la nomenclature moderne, c'est le nom grec qui a presque toujours disparu ; en second lieu le syncrétisme religieux qui a amené l'identification des divinités égyptiennes et des divinités grecques (p. 5-8); pour les noms de personnes, on peut ajouter l'usage de la Cour, les Ptolémées portant à côté du nom dynastique un surnom divin (p. 10-11); je ne pense pas pourtant qu'il faille, comme M. L., faire entrer en ligne de compte les sobriquets royaux.

Les doubles noms que M. L. étudie surtout sont ceux qui sont groupés

sous l'influence d'une idée religieuse, le nom grec étant presque toujours formé sur celui d'une divinité identifiée ou apparentée à celle dont le nom a donné naissance au nom égyptien. Le point important est donc l'interprétation du nom égyptien; M. L. est ici aidé par les travaux de ses devanciers, notamment W. Spiegelberg, et la critique de chaque solution concerne plutôt l'égyptologue que l'helléniste. Ce petit travail est néanmoins utile à l'éditeur de textes grecs comme à l'historien. Un index le rend aisé à consulter. Il est clair que ces 27 pages ne peuvent avoir la prétention de traiter complètement le sujet. Plusieurs questions importantes ne sont pas posées. Ainsi M. L. ne se demande pas si la raison qui a déterminé, pour le début de cette coutume des doubles noms, la date du IIe siècle avant J.-C. ne doit pas être cherchée en Égypte dans les variations connues de la politique lagide et dans l'influence grandissante du milieu sur les Grecs d'Égypte, et — puisque la même mode apparaît ailleurs au même moment — s'il n'y a pas là un signe d'un phénomène analogue général dans le monde hellénistique. On voudrait savoir aussi si certaines particularités des institutions égyptiennes n'ont pas été facilitées par cet usage : ainsi la règle qui, à l'époque impériale, s'est établie à Alexandrie et plus tard à Antinooupolis de désigner le citoyen de la cité à la fois par le phylétique et par le démotique. Enfin, comment expliquer la persistance d'une mode en somme assez compliquée? Sans doute, elle avait l'avantage d'éviter les erreurs sur les personnes. Un classement des doubles noms théophores par régions nous donnerait une topographie des diverses dévotions égyptiennes ; certaines observations de M. L. montrent qu'il l'a bien vu, et d'ailleurs il ne faut pas demander à un auteur plus qu'il n'a voulu donner. Du moins nos remarques montrent que l'intérêt des noms propres pourrait dépasser de beaucoup celui d'une étude exclusivement philologique. En guise de critique de détail, je noterai l'interprétation erronée du cas de la fille de Dryton (p. 16), qui, quoi qu'en pense l'auteur, est née en Égypte ; Dryton lui-même est-il d'ailleurs sûrement un émigré crétois? Que M. L. se reporte maintenant au chapitre de Lesquier sur les πολιτεύματα pseudo-ethniques dans son livre récent sur les *Institutions militaires des Lagides*. Signalons en terminant aux historiens des origines chrétiennes la note de la p. 8 sur le double nom de l'apôtre Paul.

P. Jouguet.

11. *J. MAURICE. Numismatique constantinienne.* Tome II. La dynastie héracléenne dans l'Empire des Gaules. La dynastie solaire des seconds Flaviens. L'Empire chrétien. Politique religieuse de Constantin le Grand. Nouvelle théorie sur les marques monétaires et les signes chrétiens. Les abstractions divinisées et les types symboliques du revers des médailles. Description historique des émissions monétaires. Paris, Leroux, 1911. Grand in-8°, cxxxvi-612 p., 17 pl.

Dans le compte rendu du premier volume (1), nous avons appelé l'attention sur l'importance du classement numismatique effectué par l'auteur pour une période de temps qui, jusqu'à présent, avait été un peu négligée. M. M. vient de faire paraître le tome suivant, dans lequel il étudie l'époque où le christianisme prit naissance et où il se substitua à l'ancien paganisme romain. Dans la première partie, M. M. avait eu l'idée ingénieuse de se servir des textes du Code de Théodose et de celui de Justinien, pour déterminer les dates d'émission et pour expliquer les types des monnaies. Il a eu pour ce deuxième volume l'idée

(1) *Revue des études grecques*, 1909, p. 63.

non moins heureuse et encore plus hardie de se servir des cultes successivement pratiqués, soit à la Cour, soit par l'aristocratie, soit par le peuple, ainsi que des variations de religion survenues au moment de la fondation de Constantinople, pour expliquer les figurations apposées successivement sur les espèces. Il est parvenu, grâce à la combinaison de tous ces moyens, à classer le si nombreux numéraire de l'époque avec la plus grande précision.

Cette méthode nouvelle tient compte des hésitations qui amenaient les contemporains de Constantin à se porter continuellement d'un culte à un autre, avant de s'arrêter à celui qui répondait le mieux à leur instinct de perfection.

Rien de plus philosophique. En tout cas, ce mode de procéder a donné les résultats les meilleurs. M. M. a réparti le règne de Constantin entre les époques du culte d'Hercule, de celui du Soleil, suivies des différentes phases du christianisme naissant, précisant d'une façon claire ce qui s'était passé et, comme conséquence, ce qui avait été fait et gravé sur le numéraire au cours de chacune de ces périodes. Il étudie ensuite le monnayage des ateliers de Londres, de Lyon, d'Arles, de Tarragone, de Siscia, de Serdica, de Sirmium, de Thessalonique, de Constantinople et d'Héraclée de Thrace. Il démontre comment les principes posés par lui permettent le classement rationnel et méthodique de toutes les espèces émises dans chacun de ces hôtels des monnaies.

Mais, justement parce que nous approuvons et admirons les résultats excellents auxquels M. M. est arrivé, nous avons d'autant plus de liberté pour critiquer quelques-unes des énonciations de l'auteur.

M. M. en divers passages (1) soutient qu'il aurait existé, sous le règne de Constantin, deux monogrammes du Christ, dont il aurait été fait usage simultanément et indifféremment :

1° L'un, ☧, composé des deux premières lettres du mot grec : Χριστός La citation qu'il fait d'un texte d'Eusèbe à ce sujet : γιαζομένου τοῦ Ρ κατὰ τὸ μεσαίτατον ne laisse aucun doute sur la nature du type. Sur ce point, nous sommes absolument d'accord.

2° L'autre, ✱, formé d'un X et d'un I bouleté, donnant les initiales de Ἰησοῦς Χριστός. Nous nous refusons à admettre l'existence sous Constantin de ce deuxième monogramme.

Ce dernier sigle n'a existé et n'a été interprété ainsi qu'à une époque postérieure. L'I bouleté n'existait pas au début du IVe siècle. Le point sur l'I, qui est en réalité une petite boule c'est-à-dire une sorte d'accent placé au-dessus de l'I, date tout au plus de l'époque carolingienne. L'I bouleté fut une innovation, qui précéda de peu ou qui accompagna l'emploi des divers signes d'abréviation, qui se multiplièrent au début du moyen âge. Sous le rapport épigraphique, l'I bouleté ou surmonté d'un point pour indiquer le commencement d'un mot ou le I de Ἰησοῦς ne saurait remonter à l'époque de Constantin.

La pensée d'avoir voulu par un monogramme donner les premières lettres des deux noms Christ et Jésus ne résulte en aucune façon des textes invoqués par M. M. Ces extraits d'auteurs anciens énoncent plutôt le contraire. M. M. se prévaut de cette phrase de Julien : « δηλοῦν δ' ἐθέλειν τὸν μὲν Χριστόν ». Il n'y est question *que du Christ* et nullement d'une dénomination additionnelle de Jésus. La citation ne concerne que le monogramme chrétien formé d'un X et d'un P, du moment que le mot Christ est le seul employé.

Dans un autre endroit, M. M. soutient quo le sens du I ressortirait d'inscriptions lapidaires, dans lesquelles un monogramme ✱ serait suivi des lettres : D. N. complétant ce sigle, et qui signifierait : Dominus Noster.

(1) P. 267, 287, 509, etc.

Sans avoir à rechercher l'époque exacte de ces inscriptions, les mots Dominus Noster peuvent parfaitement accompagner le sigle et le mot seul Χριστός, sans que Ἰησοῦς y soit forcément. Ce n'est qu'à une époque postérieure, surtout dans les phrases latines et dans les pays où la langue latine était usitée communément pour les cérémonies religieuses, que Dominus Noster Jesus Christus est devenu une phrase courante et de style. Mais une formule ainsi conçue n'a pas existé telle au début du christianisme, surtout en pays grec.

Les auteurs latins sont encore plus clairs que les grecs sur cette question. M. M. cite (1) à l'appui de son opinion le passage de Lactance, tiré du *De mortibus persecutorum*, où il est dit que, lors de la bataille du pont Milvius contre Maxence en 312, « Constantinus fecit, ut jussus est, et transversa X littera, *summo capite circumflexo*, *Christum* in scutis *notat*. » — Constantin exécuta ce qui lui avait été prescrit dans un songe et il fit apposer sur les boucliers ΧΡΙΣΤΟΝ, en y mettant un X traversé d'un trait perpendiculaire, dont le haut était recourbé. Ce texte dit les deux choses, qui nous sèmblent évidentes :

1° Le monogramme apposé sur le bouclier concerne le Christ seul. Il n'est pas fait la plus minime allusion au prénom de Jésus.

2° Le X fut traversé d'un trait vertical, dont la partie supérieure était recourbée. « Circumflexus » = fléchi en cercle = indique la courbe circulaire de la partie supérieure d'un P et n'a pu signifier une boule sur un I, sigle alors inconnu. M. M. traduit « circumflexus » par renflé ou arrondi. Ce participe n'a jamais eu ce sens. Le mot « flexus », dont il est composé, indique incontestablement un fléchissement, une courbure, celle qui constitue la partie supérieure du P.

(1) P. L., note 1.

Il n'a existé sous Constantin que le seul monogramme ☧, composé d'un X et d'un P. La confusion faite par M. M. provient de ce que parfois, sur les monnaies, ce monogramme est devenu très petit. Le P est à peine formé, par suite du manque d'espace. Comme conséquence la boucle supérieure n'est pas assez grande pour être percée. Elle se trouve réduite à une sorte de point, ayant les apparences de la boule indiquée par l'auteur. En fait cette courbure du P réduite à un simple point aurait dû figurer sur le côté en haut du trait vertical. On s'explique facilement comment quelques graveurs de coins monétaires, ayant à faire figurer ce sigle, se sont laissé entraîner par l'amour de la symétrie d'abord à placer le trait vertical juste au milieu du X, et ensuite, comme il ne leur restait plus la place nécessaire pour disposer sur le côté la boucle du P (réduite à l'apparence d'un point), à placer cette boucle-point à l'extrémité supérieure du trait vertical. Quelques siècles après, on a imaginé de voir dans ce sigle un second monogramme distinct et de l'interpréter par les deux initiales du nom complet de Jésus-Christ. Il en a été de même du monogramme, composé des trois premières lettres grecques du nom de Jésus, ΙΗΣ, qui, quelques siècles plus tard, a été interprété comme donnant les initiales romaines des trois mots : Iesus Hominum Salvator.

Nous avons d'autant plus de droit et de liberté pour soulever cette critique à l'encontre des énonciations de M. M., que l'existence d'un second monogramme composé des initiales du nom complet de Jésus-Christ n'a aucune utilité pour les conclusions de son travail. Le fait contesté par nous n'appuie ou n'infirme aucune de ses théories et ne modifie en rien ses interprétations de type ou ses classifications monétaires. Nous contestons simplement l'idée émise par lui sans but, qu'il nous excuse de le lui dire, de l'existence sous Constantin d'un double

monogramme chrétien. On était au début du christianisme, et c'était déjà beaucoup qu'un premier sigle d'interprétation claire eût été créé pour frapper les esprits et pour indiquer Christ et Christianisme.

Nous croyons même qu'à diverses reprises M. M. a hésité à maintenir son idée d'un second monogramme; car, dans la note de sa page 509, il énonce qu'Eusèbe, en décrivant le labarum, *ne parle de rien autre* que du monogramme formé d'un X et d'un P, figurant en haut de la hampe. D'autre part, à la p. 287, M. M. s'occupant du numéraire de l'atelier de Siscia, portant une effigie de Constantin coiffé d'un casque pourvu du monogramme ☧, ajoute que c'était le même qui figurait sur le labarum. Nous estimons donc la question tranchée. Il n'y a eu sous Constantin que le sigle ☧; mais ce monogramme a pu parfois se trouver excessivement réduit de forme et de grandeur, sans qu'il y ait lieu d'attacher la moindre importance à la diminution de la partie supérieure courbée du P. On comprend qu'à l'origine personne, et notamment les monnayeurs, n'ait attaché un réel intérêt à ce que cette boucle fût plus ou moins forte ou caractérisée.

Nons ferons encore une autre observation de détail, n'infirmant aucune des conclusions de l'auteur. M. M. dit (1) que trois globules figurent sur le drapeau constantinien. Il n'aurait pas fallu employer ce mot : globules. Ce sont en réalité les images augustes de Constantin le Grand, entre celles de deux de ses fils, apposées sous forme de médailles de grande dimension sur le labarum, conformément à l'usage alors suivi.

L'ouvrage de M. M. n'est pas seulement intéressant pour les numismates et les archéologues. Il contient tant d'observations judicieuses et utiles, que chacun peut prendre plaisir à le lire. C'est ainsi que l'auteur nous fait réfléchir quand il nous cite l'édit de Milan, rendu en 313 par les empereurs Constantin et Licinius, avec la fameuse prescription : « Ut daremus et christianis et omnibus liberam potestatem sequendi religionem quam quisque voluisset » (1).

Paul Bordeaux.

(1) P. 506 et p. LIX, introduction.

(1) Nous avions, à l'occasion du premier volume, appelé l'attention de l'auteur sur le grand nombre de fautes d'impression ou d'erreurs involontaires. Nous sommes heureux de reconnaître qu'il a suivi un peu cette fois nos recommandations : 1° en insérant in fine une page d'addenda et de corrigenda : 2° en révisant avec soin les premières pages. Mais pourquoi M. M. s'est-il arrêté en si bon chemin et a-t-il ensuite laissé imprimer : p. CXXIX, note 4, coginitionum pour cognitionum ; — p. 87, pictate pour pietate ; — p. 107, Noh pour Nob ; — p. 154, les Dieu pour le Dieu ; — p. 208, Eipagne pour Espagne ; — p. 226, note 1, Sidonie Apollinaire pour Sidoine Apollinaire ; — p. 258, présentent pour présentant ; — p. 270, en haut la hampe pour en haut de la hampe ; — p. 342, monnaies Césars pour monnaies des Césars ; — p. 386, tab. XI, ouvert *que* du 1er mai 305 pour ouvert du 1er mai 305 ; — p. 390, trè pour très ; — p. 399, inscrits sur médailles pour sur les médailles ; — p. 401, RERPETUA pour PERPETUA ; — p. 406, note 2, Thessalonica est répété deux fois dans une liste de villes ; — p. 418, tab. XII au 96e pour ou 96e ; — p. 527, que le mot Gaudium pour que si le mot Gaudium ; — p. 570, guerre 314 pour guerre de 314 ; — p. 599, decennalia pour vicennalia — passim, sculptores et sculptorum au lieu de scalptores et scalptorum. Il conviendrait d'unifier les noms et de ne pas appeler Hélène tantôt de ce nom, tantôt Helena, Delmace tantôt ainsi, tantôt Delmatius, de même choisir entre Thessalonique et Thessalonica, entre Hannibalianus et Annibalianus, entre Galérie Valérie et Galeria Valeria. Il faudrait aussi, p. 567, 569-571 et 573, imprimer les énonciations des titres et des subdivisions d'émissions, en les faisant concorder avec celles du tableau XV, qui sont les seules bonnes et correctes.

12. *Pierre NOAILLES. Les collections de Novelles de l'empereur Justinien.*

Paris, Librairie du Recueil Sirey, Larose et Tenin, 1912. In-8°, xx-267 p.

La constitution du texte des Novelles, leur chronologie exacte, l'histoire littéraire des collections qui nous en sont parvenues, toutes ces questions, à peine esquissées pendant la Renaissance, ont été débrouillées peu à peu au XIXe siècle par les beaux travaux de l'école germanique (Biener, Heimbach, Zachariae, Haenel, Schoell, Kroll). Cependant on n'avait guère abordé le problème particulier que s'est posé M. Noailles : Comment nos collections se sont-elles formées ? Quel plan a présidé à leur rédaction? Pourquoi ce plan a-t-il été choisi?

M. N. établit tout d'abord que, dans la monarchie de Justinien, le soin de rédiger les constitutions nouvelles d'intérêt général et d'en conserver le dépôt appartenait, non aux bureaux du *magister officiorum* (qui n'avaient dans leurs attributions que les actes d'intérêt particulier, rescrits, décrets, etc.), mais au *quaestor sacri palatii* et aux *adjutores* qui l'assistaient : on sait que Tribonien, le plus fécond collaborateur de l'œuvre législative de Justinien, exerça à deux reprises ces fonctions. Des exemplaires authentiques de toutes les constitutions étaient conservés dans les archives impériales (*commentarii*, ὑπομνήματα) ; plusieurs textes font même allusion à un livre — *liber* ou *libri legum*, ἀνάγνωσις — où figuraient, à côté des lois proprement dites, quelques rescrits ou pragmatiques d'une importance particulière, dont le dépôt y avait été expressément ordonné. Bresslau croit que ce *liber* était un registre ; M. N., avec moins de vraisemblance, y voit une simple réunion de minutes, de feuilles volantes. Quoi qu'il en soit de ce point, l'exemplaire de chaque loi conservé aux archives mentionnait les diverses expéditions (ἰσότυπα) qui en avaient été adressées aux fonctionnaires intéressés à la connaître — préfets de la ville, préfets du prétoire, archevêque de Constantinople, etc. — et les dates de ces communications, qui, pour un même document, peuvent différer de quelques jours ou même de quelques mois. L'expédition, dressée probablement par les *breviatores* (nov. 105), était revêtue de la souscription impériale ; les diverses copies présentaient des variantes dans la langue employée (grec ou latin), dans les instructions concernant la publication (épilogues), etc., selon la qualité du destinataire et la contrée où il résidait. Arrivant enfin aux recueils qui nous sont parvenus, M. N. leur dénie avec raison tout caractère officiel ; il constate que, dans les plus importants, le groupe principal est rangé par ordre d'années, avec des anomalies, des additions, des insertions de groupes de textes rapprochés par leur matière, qu'il n'est pas impossible d'expliquer. En revanche, à l'intérieur de chaque année, les rédacteurs ne se sont pas souciés de l'ordre chronologique rigoureux, sans que toutefois l'on constate (sauf de rares exceptions) d'enjambement d'un semestre sur l'autre. L'auteur en conclut : 1° que la source commune de nos recueils doit être cherchée dans des compilations formées par des accroissements successifs, où les constitutions, au fur et à mesure de leur divulgation, étaient rangées par groupes semestriels (les *semestria* de Marc-Aurèle, Dig. II, 14, 16 ; XVIII, 7, 10 ; XXIX, 2, 12 ; Inst. I, 25, 1) ; 2° que ces groupes eux-mêmes ont pour origine des communications régulières, globales, faites chaque semestre par les bureaux du questeur ; 3° que ces communications étaient adressées aux professeurs de l'École de droit de Constantinople, et que c'est dans cette école qu'ont pris naissance tous les recueils qui nous sont parvenus.

On ne peut se dissimuler, et l'auteur ne se dissimule pas lui-même, tout ce qu'il y a de conjectural dans cette triple conclusion. Par exemple, le prin-

cipe semestriel que M. N. croit avoir observé est bien problématique. Le groupement par semestre ne s'observe guère que dans les constitutions des années moyennes du règne de Justinien (537-544); mais alors il n'est pas juste de dire (p. 106) qu'il y a « le même arbitraire [pour l'ordre précis des dates] dans la suite de l'*Authenticum* et dans celle de la *Collection grecque* ». Les données mêmes fournies par M. N. prouvent le contraire : si les anomalies sont très fréquentes dans le premier de ces recueils, elles le sont beaucoup moins dans le second. Laissant de côté les jours, on constate que sur les vingt constitutions de l'année 537 on n'observe dans la compilation grecque que trois infractions à l'ordre chronologique des *mois* (nos 51, 53, 57). En 538, sur douze constitutions, une seule (no 64) offre un déplacement de mois; en 539 (vingt-quatre constitutions), j'en vois trois seulement (nos 83-4, no 101) qui ne sont pas à leur place. Cette constatation ne permet pas de croire que les communications semestrielles — si tant est qu'elles aient existé — aient été faites « en vrac », même en se plaçant dans la thèse, très plausible, de l'auteur. Il est bien plus vraisemblable d'admettre que, en principe, les constitutions étaient inscrites sur un registre à la date de leur première signature impériale et que des copies fidèles et intégrales du registre ont été fournies à qui de droit; les quelques irrégularités signalées peuvent trouver leur explication dans des circonstances particulières; on en constate de beaucoup plus choquantes dans notre propre *Bulletin des Lois*, où il est à peu près impossible de retrouver un texte dont on connaît la date sans le secours d'une table analytique.

Ce n'est là après tout qu'un détail. Sur l'essentiel, la formation successive de nos recueils, leur caractère privé, leur origine constantinopolitaine, les liens étroits qui les rattachent au fonctionnement de la chancellerie impériale, où il a jeté de pénétrants aperçus, je crois que M. N. a vu juste; dans son exposé érudit, clair, ingénieux, il y a beaucoup à louer et à retenir. On ne lira pas avec moins de profit — quoiqu'on se meuve ici sur un terrain mieux exploré — la substantielle analyse que nous offrent ses deux derniers chapitres, surtout au point de vue de la date, du caractère et de la destination, de toutes les collections complètes ou partielles des Novelles. M. Noailles passe en revue les recueils d'ensemble conservés, destinés aux étudiants de l'Italie reconquise (Authenticum, Épitomé de Julien) ou aux écoles de la capitale (Collection des 168, Bréviaire de Théodore d'Hermopolis, Épitomé méthodique d'Athanase); les recueils perdus, mais connus par les citations des Byzantins postérieurs (Épitomé de l'Anonyme, de Philoxène, de Symbatius); les collections spéciales de novelles ecclésiastiques jointes à des recueils de *Canons* (*collectio XXV capitulorum*, *coll. LXXXVIII capit.* par Jean d'Antioche, *coll. tripartita*, *coll. Ambrosiana*), enfin les collections partielles formant supplément ou appendice à des recueils généraux, et dont la plus importante est la « Collection des XIII édits » jointe au ms. laurentien de la Collection grecque.

En somme, et malgré quelques négligences ou étourderies (1), cet excellent travail, fait honneur à l'auteur et à la Faculté de droit de Bordeaux qui lui a fourni les moyens d'en réunir les matériaux.

Th. Reinach.

13. *Joseph OFFORD. Recent discoveries of classical literature* (tirage à part des *Transactions of the royal Society*

(1) M. N. écrit — ou imprime — *Corripus* (p. 262), *Téophane* (p. 263). Il nous parle d'une *ville* d'Emisène (*sic*, p. 184) et appelle presque constamment *Johanne* tous les Byzantins qui portaient le nom de Jean.

of Literature, vol. XXXI). London, 1912. In-8°, 117 p.

C'est une œuvre utile qu'a tentée M. J. Offord en dressant l'inventaire des récentes trouvailles de textes intéressant la littérature classique. Ce travail fait suite à celui que l'auteur avait précédemment publié en 1902 dans le même recueil et s'étend, par suite, sur les dix dernières années. A cette période appartient la découverte des importants fragments de Timothée, de Ménandre, de Callimaque, d'Archimède et de l'historien inconnu appelé par les uns Théopompe, par les autres Cratippe ou Androtion. Ce sont là les maîtresses pièces de l'inventaire. Mais presque tous les grands noms de la littérature grecque y figurent : représentés, il est vrai, par de bien misérables débris, plus faits pour irriter nos désirs que pour les satisfaire. Du moins est-ce la preuve que, sous les sables tutélaires de l'Égypte, dorment en multiples exemplaires tous les chefs-d'œuvre du génie hellénique, et l'augure d'un hasard heureux qui quelque jour réveillera tel ou tel d'entre eux de son sommeil millénaire. En attendant ce coup de fortune, les miettes littéraires dont nous devons nous contenter nous ont déjà livré plus d'un fait ou d'un renseignement utiles, qui justifient le soin pieux avec lequel les savants les réparent et les éditent. Voici, par exemple, une quinzaine de vers du poète Kerkidas qui restituent pour nous, en quelque mesure, la physionomie d'un genre littéraire à peu près inconnu, les *méliambes*. Plus important peut-être est encore le lambeau de papyrus qui nous a conservé en partie l'argument du *Dionysalexandros* de Cratinos : car il prouve, entre autres choses, que le *schéma* technique de la comédie ancienne, tel qu'il se dégage des pièces d'Aristophane, n'est point l'œuvre de ce poète, mais était déjà fixé avant lui. Je citerai encore l'odelette mutilée de Sappho à son frère Charaxos. Nous apporte-t-elle, comme l'a cru M. Th. Reinach, le document libérateur qui permet enfin de trancher cette angoissante « affaire Sappho », pendante depuis plus de deux mille ans, et de proclamer la vertu de l'illustre Lesbienne ? Je ne sais ; mais c'est, en tout cas, une pièce importante à verser au procès.

A l'énumération des textes retrouvés M. O. joint généralement un jugement qui met en lumière l'intérêt de chacun d'eux. Sur des morceaux aussi connus que ceux de Ménandre, de Callimaque, de Bacchylide (1), il eût pu sans inconvénient, puisqu'il ne visait pas à être original, être plus bref.

L'impression de l'article est fort négligée. Dans les citations grecques, erreurs d'orthographe et d'accentuation fourmillent. Parmi les langues étrangères, le français surtout est maltraité. P. 72 M. Théodore Reinach est appelé familièrement Theo. P. 12, n. 3 l'auteur attribue au regretté M. Tannery (« horresco referens ») cette phrase monstrueuse : « C'est l'analyse — suit le synthèse par les nombres, qui procède le sens inverse... pour abouter au résultat cherché ». Et presque toutes les citations françaises sont à l'avenant.

Octave NAVARRE.

14. *Luis Nicolau de OLWER. El theatro de Menandro, noticias histórico-literarias, texto original y versión directa de los nuevos fragmentos.* Barcelona, L'Avenç, 1911. In-4°, 332 p.

« C'est la première fois, dit M. Luis Nicolau de Olwer dans sa courte et modeste préface, que notre langue et notre patrie entrent dans la bibliographie de Ménandre. » Et de fait, dans

(1) La découverte des odes de Bacchylide (1897) est antérieure à la période dont s'occupe spécialement M. Offord ; mais, un second ms. de l'ode XVII ayant été exhumé l'an dernier, l'auteur en prend prétexte pour un jugement général et quelque peu prolixe de l'œuvre de Bacchylide.

l'énumération soignée et, je pense, très complète au moins pour ces dernières années, qu'il fait des travaux relatifs à Ménandre (p. 26-34), n'apparaît pas un seul nom espagnol. L'auteur ajoute : « Et comme sont bien rares ceux qui se tiennent au courant de ce qui se publie hors d'Espagne sur un sujet si moderne, je n'ai pas cru entièrement inutile de joindre à mes propres recherches le résumé de tout ce que l'on a découvert, accepté ou discuté sur Ménandre. »

Ces déclarations nous intéressent tout d'abord vivement au livre de M. de O.; elles en font prévoir d'ailleurs les qualités et les défauts.

De la publication du texte du « nouveau Ménandre », je ne puis être un juge autorisé. Je laisse à d'autres de dire si l'auteur est un philologue habile qui a bien su choisir entre les nombreuses lectures, les corrections, les compléments qu'a déjà suggérés aux spécialistes expérimentés le déchiffrement de papyrus trop souvent, hélas ! déchirés, usés, effacés, mal écrits, et trop souvent aussi semés de fautes. Je ne cherche pas non plus si l'apport personnel de l'auteur à l'amélioration du texte, apport qu'il a prudemment réduit, le classe en bon rang auprès des critiques de France, d'Allemagne ou d'Angleterre.

Quant à la traduction, je l'ai lue avec plaisir. La richesse nuancée du castillan, l'abondance pittoresque de ses exclamations et de son vocabulaire familier ou trivial, de ses diminutifs et de ses augmentatifs, sa concision lorsqu'on le veut concis, aussi bien que son ampleur naturelle, tout en lui se prête à une excellente adaptation du langage et des tours comiques de Ménandre. A peine peut-on noter, par endroits, quelque délayage et quelques à peu près qu'explique l'obscurité du texte, ou bien encore quelques erreurs de sens (1). Mais ce sont là de petites taches sur lesquelles je n'insiste pas.

D'ailleurs, l'édition du texte n'a pas l'intention d'être *critique*, au sens propre du mot ; M. de O. veut vulgariser Ménandre en Espagne, et c'est pour cela qu'il a rejeté presque tout appareil d'érudition ; de même sa traduction veut être, je crois, plus littéraire que littérale et se faire lire avec agrément, sans devenir pour cela infidèle.

C'est évidemment le même souci de vulgarisation qui a dirigé l'auteur dans la première partie de son livre. Six chapitres le composent : *Biographie*, *Bibliographie*, *La comédie attique*, *La comédie de Ménandre*, *Critique des anciens*, *Imitations romaines*. Ils sont de valeur inégale, et n'ont pas le même intérêt. Dans le dernier, M. de O. me semble s'être étendu avec trop de complaisance sur des rapprochements de textes dont plusieurs sont peu probants. Je ne vois pas bien par exemple — et cet exemple est pris presque au hasard — pourquoi les vers suivants du *Miles gloriosus* (III, 1, 98, 113)

Flagitium'st, si nihil mittetur ; quo supercilio [specit !
tum piatricem clementer non potest quin [munerem.
. . . . . .
Hæc atque hujus similia alia damna multa [mulierum.
Me uxore prohibent, mihi quæ hujus simileis [sermones serat,

seraient imités de ce fragment d'une œuvre incertaine de Ménandre (frag. 601) :

Ἐπιτρίβουσιν ἡμᾶς οἱ θεοὶ
μάλιστα τοὺς γήμαντας · ἀεὶ γάρ τινα
ἄγειν ἑορτὴν ἐστ' ἀνάγκη.

(1) Voici, au début de l'*Arbitrage*, une mauvaise traduction qui a de l'importance (sc. I, v. 3 et 4) : Κρινώμεθα, dit *Daos*, et *Syriscos* de répondre : Τίς οὖν ; — M. de O. traduit : Querellémonos. — Pues quien ? C'est à dire : Plaidons. — Mais qui ? — Or κρινώμεθα signifie ici : *Prenons un arbitre*, ce qui correspond au titre de la comédie et au sujet de la scène. M. Croiset a traduit aussi par *plaidons*, ce qui innocente un peu M. d'O.

De même, quel rapport entre

> οὐδεμίαν ἡ γραῦς ὅλως
> κύλικα παρῆκεν, ἀλλὰ πίνει τὴν κύκλῳ
> (*Périnthienne*, fragment 397)

et

> Lesbiam adduci jubes.
> Sane pol illa tumulenta'st mulier et temeraria
> (*Andrienne*, I, 4, 1),

ou bien entre

> πᾶς πατὴρ μωρός
> (*Périnthienne*, fragment 144)

et

> Vehemens in utramque partem, Menedeme, [es nimis.
> (*Andrienne*, II, 4, 4) ?

Cela est bien superficiel.

En revanche j'aurais voulu des développements plus précis et plus complets, plus personnels aussi, sur la façon dont les comiques latins imitaient Ménandre dans la composition de leurs pièces ou le copiaient, s'en inspiraient, surtout sur la valeur littéraire de leur imitation.

Heureusement le chapitre principal, « *La comedia Menandrina* » est en général plus substantiel. Si M. de O. ne me paraît pas très au courant de la véritable condition des femmes légitimes des Athéniens à l'époque classique et s'en tient trop aisément aux banalités courantes sur leur vie retirée et leur rôle très effacé, s'il reproche à tort aux personnages de Ménandre de devoir leur unique intérêt à leur passion d'un moment (n'est-ce pas le cas de la plupart des personnages de tous les théâtres, par une nécessité même de la convention et de la concentration théâtrales ?) en revanche il montre fort bien et avec finesse que le poète n'a pas créé, ni même étudié à fond de *caractères*, de *types*, si l'on veut, au sens que la littérature donne à ce mot. Il remarque justement que, si Ménandre a écrit des pièces intitulées « *Le Menteur* », « *le Timide* », « *Le flatteur* » ou « *Le mauvais caractère* », ces titres n'ont pas la même portée que ceux-ci : « *L'Étourdi* », « *Le Misanthrope* », « *Le Menteur* » dans notre théâtre. Il n'est resté de lui aucun nom typique, « *un nom comme Don Quichote, Sancho Panza, La Célestine, Figaro, Tartufe, etc., qui, par son identification avec le caractère qu'il incarne, soit passé à la postérité comme synonyme de ce caractère* » (p. 56).

Ce jugement montre bien que M. d'O. est un critique avisé. J'aurais aimé qu'il appliquât cette qualité à une étude littéraire plus approfondie des comédies de Ménandre prises en elles-mêmes, pour nous en montrer les qualités de vie, de verve, de vérité, d'observation psychologique, et parfois aussi d'émotion, mais aussi les faiblesses d'invention banale et courte, de développements appuyés d'effets uniformes et médiocres. Il le pouvait, cet écrivain dont la plume a des trouvailles d'expressions comme celles-ci : *hiérophante de plats et philosophe de sauces*, dit-il en parlant du cuisinier raisonneur dont Ménandre a fait un de ses plus amusants personnages secondaires.

PIERRE PARIS.

15. *Heinrich OTTE. Kennt Aristoteles die sogenannte tragische Katharsis?* Berlin, Weidmann, 1912. In-8°, 63 p.

La phrase célèbre de la *Poétique* d'Aristote (1449 *b*, 24) sur la κάθαρσις a provoqué des discussions innombrables. Lessing voyait dans la κάθαρσις un effet moralisateur que la tragédie exerce sur l'âme du public, conclusion reprise par Laehr en 1896 (*Die Wirkung der Tragödie nach Aristoteles*). Goethe, dont l'interprétation restait d'ailleurs erronée sur bien des points, soupçonnait déjà qu'Aristote ne vise pas l'effet de la tragédie sur les spectateurs, et il rapportait la κάθαρσις aux héros tragiques. L'explication qui a généralement prévalu est celle de Bernays (*Grundzüge der verlorenen Abhandlung des Aristoteles über Wirkung der Tragödie*, 1857) : « le spectateur, dont l'âme est oppres-

sée par des émotions violentes de pitié et de terreur, trouve dans la tragédie une occasion de s'en délivrer ; l'effet de la tragédie est proprement de lui procurer ce soulagement, cette espèce de *purgation* morale qui agit sur son âme à la façon d'un remède ». Cette thèse a été développée par W. Süss (*Ethos, Studien zur älteren griechischen Rhetorik*, 1910), qui a cru la confirmer en signalant dans certains développements de l'*Hélène* de Gorgias (à propos de la rhétorique, et non de la tragédie) l'origine de l'idée d'Aristote. C'est contre cette interprétation, devenue traditionnelle, que s'élève M. Otte, qui reprend les arguments présentés par Josef Egger en 1883 (*Katharsis Studien*). Il est inutile de supposer avec Bernays, dit M. O., qu'Aristote avait expliqué le sens de la κάθαρσις παθημάτων dans un passage aujourd'hui perdu de sa *Poétique*, ou avec Finsler (*Platon und die Aristotelische Poetik*, 1900), que les lignes connues de la *Politique* (1341 *b*, 39) visent la lacune finale du même traité : si Aristote ne s'est pas étendu sur le sens de cette expression, c'est que le mot κάθαρσις y gardait sa valeur habituelle. Bernays estime que la κάθαρσις se rapporte à l'effet de la tragédie sur les spectateurs ; mais, lorsqu'Aristote étudie cet effet, il ne parle que de l'οἰκεία ἡδονή produite par la tragédie ; or il n'en est pas question dans le passage qui nous occupe. Aussi bien il est difficile de comprendre l'espèce de traitement homœopathique en vertu duquel la pitié et la crainte viendraient du dehors délivrer de la crainte et de la pitié l'âme du spectateur. Si son effet était ainsi limité, la tragédie ne s'adresserait donc qu'à une catégorie spéciale de spectateurs ? N'exerce-t-elle pas d'ailleurs, comme le montre l'expérience, comme Goethe l'atteste, une influence excitante et non calmante ? M. O. croit qu'Aristote n'a nullement réservé la κάθαρσις à la tragédie. La théorie d'Aristote, avec l'interprétation de Bernays, ne saurait s'appliquer aux tragédies conservées : leur issue ne montre point des âmes allégées de pitié et de crainte. Les habitudes de la langue donnent tort à Bernays. Dans le passage de la *Politique* (1341 *b*, 32 etc.) où il est question de la κάθαρσις, rien ne permet de croire, comme le veut Bernays, que l'auteur ait en vue la tragédie; visiblement, il songe aux auditions musicales, et il n'y a rien à tirer de ce rapprochement pour la κάθαρσις παθημάτων de la *Poétique*.

Ayant achevé ce travail de déblaiement, M. O. échafaude à son tour une explication. Le texte de la *Poétique* donne μαθημάτων, qui est inadmissible ; παθημάτων, adopté par tous les éditeurs d'Aristote, est une conjecture de Trincavelli (en 1536) et ne se retrouve que dans un ms. du XVIe siècle, comme correction de μαθημάτων. Il n'y a rien à tirer des traductions syriaque et arabe. M. O. propose de lire πραγμάτων qui désignerait les événements de l'action tragique. La κάθαρσις s'opposerait aux μιαρὰ πράγματα, actions qui choquent nos exigences morales sans être tragiques (μιαρός est opposé ailleurs à τραγικός par Aristote). Sont seules tragiques celles qui excitent la pitié et la crainte, qui ne sont plus μιαρά. Le poète doit, en introduisant dans le drame la pitié et la crainte, opérer la *purification des événements*, κάθαρσις πραγμάτων. Περαίνουσα se rattache à μίμησις, non à τραγῳδία ; les mots τῶν τοιούτων ne se rapportent pas à ἔλεου καὶ φόβου, mais à πράξεως σπουδαίας καὶ τελείας : ce sont les différentes parties d'une action « sérieuse et complète ». Elles peuvent être en soi μιαρά, et ne deviennent tragiques que si l'on y fait entrer la pitié et la crainte. Avec cette interprétation il devient inutile de donner à κάθαρσις un sens exceptionnel, et de supposer une lacune dans la *Poétique* ; on n'a plus à reprocher à Aristote l'étroitesse de son point de vue, puisqu'il ne s'agit pas de l'*effet* de la tragédie sur l'âme des spectateurs ;

enfin le caractère de la tragédie grecque (voir par exemple *Ajax*) explique et justifie cette définition. Arrivé à ce point de sa démonstration, M. O. revient à la correction παθημάτων pour montrer qu'elle est acceptable au sens d'*événements malheureux*. Bref la traduction qu'il propose est la suivante : « La tragédie est cet arrangement artistique d'une action sérieuse et complète, qui, par la pitié et la crainte, produit la *purification* des faits (πραγμάτων) qui ont ce caractère (qui font partie de l'action sérieuse et complète), — ou des événements malheureux (παθημάτων) de ce genre ». Il en résulte qu'Aristote n'aurait pas connu la κάθαρτις tragique au sens où l'on entend ce mot d'ordinaire.

La dissertation de M. Otte, serrée, vigoureuse, menée avec un entrain qui prend parfois des accents de polémique, se lit avec un vif intérêt. Nous livre-t-elle enfin le mot de l'énigme ? On peut en douter. L'argumentation de l'auteur n'a pas partout la même valeur. Les objections présentées, p. 18 et 19, contre la thèse de Bernays ne m'ont pas semblé convaincantes, et l'explication finale de la κάθαρσις appliquée aux μιαρὰ πράγματα, même éclairée par l'action d'*Ajax* et de *Wallenstein*, n'est pas d'une netteté parfaite.

L. Méridier.

16. *The Oxyrhynchus Papyri*. Part IX... by *Arthur S. HUNT*. London, Egypt Exploration Fund, 1912. In-4°, XII-304 p., 6 planches.

Le plus gros raisin du nouveau et savoureux *pouding* que la vieille Égypte nous envoie à travers la vieille Angleterre est assurément le fragment précieux et considérable — près de la moitié de la pièce entière — des Ἰχνευταί de Sophocle (n° 1174). J'ai parlé ailleurs, assez longuement (1), de ce curieux drame satyrique, qui enrichit à la fois notre connaissance du talent de Sophocle et du genre lui-même, représenté jusqu'à présent par le seul *Cyclope* d'Euripide. Il y a moins d'esprit chez Sophocle que chez son jeune rival (1), mais plus de poésie et de franche bonne humeur. Les figures de Silène et de la nymphe Kylléné ont de l'aisance, du relief, de la noblesse ; la scène de chasse où les « satyres limiers » fouillent le mâquis en quête du troupeau volé par le petit Hermès devait faire beaucoup d'effet ; sur tout ce badinage flotte « l'aimable simplicité d'un monde naissant ».

Les « Traqueurs » ont eu une bonne presse. On les a d'abord accusés d'être faux, ensuite d'être connus depuis longtemps ; enfin, on a surtout admiré — dans la traduction bien entendu — trois vers parfaitement inintelligibles, que j'ai dû rendre au jugé (col. XIII, 5-6).

ὀρθοψάλακτός τις ὀμφὴ κατοιχνεῖ τόπου
πρεπτὰ ... διὰ(?) τόνου φάσματ' ἔγ-
χωρ' ἐπανθεμίζει (2).

Le même copiste auquel nous devons les Ἰχνευταί avait transcrit sur le pap. 1175 une tragédie, où le flair de Wilamowitz a reconnu l'*Eurypyle* mentionné par Aristote sans nom d'auteur et que Tyrwhitt avait déjà attribué à Sophocle. Le sujet de la pièce était la mort du jeune héros mysien, fils de Télèphe, tué par Néoptolème devant Troie. Un messager fait à la mère le récit de la

(1) *Revue bleue*, juillet 1912 ; *Revue de Paris* 1er août 1912.

(1) A noter qu'un des « mouvements » les plus spirituels de la pièce, méconnu à tort par Hunt (et par moi-même), doit proprement être rétabli aux vers 202 suiv. d'après la conjecture de Pearson. Silène, malgré ses fanfaronnades de la col. VI, est tellement épouvanté par le son de la lyre, qu'il décampe au plus vite, laissant aux satyres le soin de se débrouiller. Probablement ce jeu de scène permettait de confier au même acteur les rôles de Silène et de la Nymphe.

(2) Ces vers sont iambiques (avec de fréquentes syncopes), non crétiques, comme le suppose l'éditeur. Aussi ne puis-je croire à la leçon διὰ τόνου.

catastrophe et des funérailles de son fils (p. 5) :

10 τοιαῦτα πολλῶν [λυγρὸ]ν ἐρρόθει στόμα,
πολλὴ δὲ σινδὼν, πολλὰ δ' Ἰστριανί-δων (1)
ὕφη γυναικῶν ἀνδρὸς ἐρριπτάζετο,
νεκρῷ διδόντες οὐδὲν ὠφελουμένῳ (2)
ὁ δ' ἀμφὶ πλευραῖς καὶ σφαγαῖσι κείμενος,
15 πατὴρ μὲν οὔ, πατρῷα δ' ἐξαυδῶν ἔπη,
Πρίαμος, ἔκλαιε τὸν τέκνων ὁμαί-μονα (3),
τὸν παῖδα καὶ γέροντα καὶ νεανίαν,
τὸν οὔτε Μυσὸν οὔτε Τηλέφου καλῶν,
ἀλλ' ὡς φυτεύσας αὐτὸς ἐκκαλούμε-νος·
20 « Οἴμοι, τέκνον, προὔδωκά σ' ἐσχά-την ἔχων
Φρυξὶν μεγίστην(4) ἐλπίδων σωτηρίαν.
χρόνον ξενωθεὶς οὐ μακρὸν, πολλῶν ἐτῶν?
μνήμην παρέξεις τοῖς [λελειμμέ-ν]οις(?) υ —
ὅσ' οὔτε Μέμνων οὔτε Σα[ρπηδών ποτε
25 πένθη π[οήσας] καίπερ αἰχ[μητῶν ἄκροι
πόλλ' ἡμιν...

Ces vers sont beaux et pathétiques, malgré une pointe de préciosité qui, au v. 17, frise le ridicule. On regrette que le reste du papyrus soit tellement rongé et déchiqueté qu'on n'en puisse presque rien extraire : *disjecti membra poetae.*

Nous n'en avons pas fini avec ce qui, dans ce volume, intéresse l'histoire du théâtre grec. Le pap. 1176 — remarquable par l'extrême étroitesse de ses colonnes — nous a conservé de nombreux fragments de la *Vie d'Euripide* par Satyrus (IIe siècle av. J.-C.), qui formait le 6e livre de son grand ouvrage biographique. Chose curieuse, cette Vie, et sans doute l'ouvrage tout entier, était présenté sous l'aspect d'un dialogue, forme alors consacrée pour tous les livres de vulgarisation. Une grande partie des anecdotes plus ou moins authentiques lisibles dans le papyrus étaient connues d'ailleurs; nous en voyons maintenant la source. Quelques traits sont nouveaux (fr. 39 *passim*). Euripide aurait été traduit en justice pour impiété par Cléon et acquitté; une des raisons de son départ d'Athènes est le dégoût que lui inspirent les méchants poètes qu'on ose lui opposer, Acestor, Dorilas, Morsimos, Melanthios; il compose pour Timothée le prologue (προοίμιον) de ses *Perses*, etc. On appréciera davantage encore les citations poétiques inédites dont Satyrus émaille son texte. Il y en a des comiques (Aristophane, Philémon, etc.). Il y en a surtout d'Euripide lui-même. En voici quelques échantillons :

Fragment comique :

ἐν ταῖς τριόδοις σοι προσγελῶσ' αὐλη-τρίδες.
τοὺς ἀστυνόμους τίνες εἰσὶ πυνθάνῃ...
τοὺς πτεροκοποῦντας τὴν ἐλευθερίαν λέγεις.

Autre :

... τῆς ἐκκλησίας κατηγορεῖ
ἕκαστος ἡμῶν ἧς ἕκαστος αὐτὸς ἦν.

D'Euripide :

1° κτήσασθ' ἐν ὑστέροισιν εὔκλειαν χρόνοις
ἅπασαν ἀντλήσαντες ἡμέραν [πόν]ον...
2° λάθρᾳ δὲ τούτων δρωμένων τίνας φοβῇ;
τοὺς μείζονα βλέποντας ἀνθρώπων θεούς.
3° σμικροὶ γέροντι παῖδες ἡδίους πατρὶ.

Et ceci enfin sur l'ardeur du gain :

Βοσπόρου πέρα
Νείλου τε ναυστολοῦσι, χρημάτων χάριν
ἀστροσκοποῦντες ἐναλίαν τρικυμίαν.

Le reste du volume comprend : 1° des textes théologiques, dont aucun n'offre un grand intérêt (1173, fr. divers

(1) Plaisant anachronisme.

(2) Vers condamné par Wilamowitz, sans raison décisive, ce me semble.

(3) Astyoché, mère d'Eurypyle, était sœur de Priam.

(4) Peut-être μεγίστων (Wilam.).

de Philon, tirés de 4 traités), 2° des textes classiques déjà connus, dont le plus remarquable est le n° 1184 (lettres du pseudo-Hippocrate, le plus ancien témoignage de ces documents), enfin, la récolte usuelle de « documents » romains et byzantins (n°s 1185-1223). Un édit du gouverneur de Thébaïde (n° 1186, IVe siècle) interdit l'emploi du fouet dans le châtiment des hommes libres. Une lettre d'un stratège (n° 1189, vers 117) fait allusion à une propriété confisquée sur les Juifs rebelles. La pétition 1202 apporte de nouveaux détails sur le rôle des éphèbes ; le n° 1204 sur les motifs qui exemptaient des liturgies municipales. La liste des préfets d'Égypte s'enrichit de 4 noms : Æmilius Saturninus et Magnius Felix Crescentillianus (vers 200), Hadrianius Sallustius (280), Ælius Publius (299). Notons encore le n° 1205, second exemple connu d'un affranchissement *inter amicos*. L'esclave est juif, la rançon payée par la synagogue locale ; le n° 1206, second exemple d'un contrat d'adoption ; le n° 1208 qui élargit nos idées sur le mode de publication des chirographes ; enfin la lettre privée, n° 1223, du IVe siècle finissant, qui donne l'équivalence 1 sou d'or (ὁλοκόττινος) = 2020 myriades (20.200.000) de deniers ; c'est la plus forte proportion connue jusqu'à présent.

Des félicitations sont dues à M. Hunt pour sa promptitude et pour son infatigable labeur, servi par une érudition précise et une plume élégante ; des remerciements sont dus aussi aux savants anglais ou étrangers, en particulier Wilamowitz, qui lui ont apporté leur utile concours.

Th. Reinach.

17. *PLATONIS opera*, recognovit brevique adnotatione critica instruxit *Joannes Burnet*. Tomus III, fasc. II, tetralogiam VI continens. Oxford, Clarendon Press. s. d. s. p.

Le texte de cette seconde édition présente, dans la sixième tétralogie, fort peu de différences avec celui de la première. On peut relever : *Euthyd.* 293 *d*, première édition : καλὰ δὴ πάντα λέγεις (leçon de BTW) ; seconde édition : καλὰ δὴ παταγεῖς, d'après Photius, correction intéressante qui semble préférable à πάντα λέγεις. Il s'agit, en effet, d'un proverbe (τὸ γὰρ λεγόμενον) ; on attend donc une expression vive et pittoresque, et non la phrase assez plate donnée par les mss. — *Id.* 298 *d*, BTW donnent καὶ πρὸς ἄρα σοι πατήρ ἐστι καὶ κύων, conservé dans la première édition. M. B. adopte, dans la seconde, l'élégante et ingénieuse conjecture de Hœffer : κάπρος ἄρα. De même que κύων se rapporte à κυναρίων, κάπρος rappellerait χοιριδίων. Toutefois il est à remarquer que plus bas κύων seul est repris ; on peut faire valoir surtout en faveur de la leçon des mss. que καὶ πρὸς ἄρα s'accorde mieux avec le contexte : la phrase termine un développement où se croisent, suivant un rythme régulier, de brèves répliques débutant toutes par καί. Aussitôt avant, on lit : Καὶ σὺ ἄρα ἀδελφὸς εἶ... — Καὶ γὰρ σύ, ἔφη. Il est naturel d'attendre ici : Καὶ πρὸς ἄρα σοι πατήρ...., à quoi répond : Καὶ γάρ σοι, ἔφη. — *Gorgias*, 467 *b*, la première édition donne : Μὴ κατηγόρει, qui est la leçon des mss. ; la seconde, Μὴ κακηγόρει, correction de Naber, qui semble excellente après la phrase irritée et injurieuse de Polos. — Enfin dans le *Ménon*, 70 *b*, πολῖται, mis entre crochets devant Λαρισαῖοι dans la première édition, est rétabli dans la seconde.

On ne peut s'empêcher de regretter dans cette belle édition l'absence de certaines indications généralement regardées comme indispensables. Pas plus que dans la première, la date ne s'y trouve marquée, et rien n'avertit le lecteur qu'il a sous les yeux une seconde édition, si ce n'est, dans le texte, deux ou trois différences que révèle seul un examen minutieux du volume tout entier.

L. Méridier.

18. *Richard B. SEAGER. Explorations in the island of Mochlos* (*American School of classical studies at Athens*). Boston et New-York, 1912, 112 pages et 11 planches.

La Crète est depuis douze ans le pays des surprises. On attend d'elle toujours du nouveau, et elle ne se lasse pas de nous en fournir. Le livre de M. Seager, publiant les découvertes de l'École américaine à Mochlos, ravira les amateurs d'inédit. Cette fois, c'est une moisson de vases en pierre, aux panses veinées, tachetées et jaspées de tons multicolores, qui sort de terre. C'est une autre face de l'art industriel crétois, digne de rivaliser avec les spécimens déjà connus de la céramique polychromée de Kamarès. Les formes sont d'une variété étonnante, la matière taillée et polie avec une patiente perfection. C'est une jouissance pour la vue, comme elle doit l'être pour le toucher, que cette admirable collection de bols, de tasses et de pots à becs, qui vient mettre les ouvriers crétois sur le même rang que les meilleurs artistes de l'Égypte archaïque. Réjouissons-nous d'un si bel enrichissement des séries préhelléniques et félicitons *sine invidia* nos collègues d'Amérique de leur heureuse chance.

Mochlos est un petit ilôt désert, situé à 200 mètres du rivage sur la côte Nord de la Crète, vers la pointe Est et avant d'arriver à Sitia, en face du village moderne de Tourloti. Un autre ilôt des mêmes parages, Psyra, a été également exploré par M. Seager, pour l'École américaine d'Athènes, en 1907 et 1908. Mochlos, à peine long d'un demi-mille anglais (8 à 900 m.), est stérile et dénué d'eau potable. A Psyra on a trouvé des restes d'habitation du « late Minoan I », contemporaines de la petite cité de Gournia, si bien explorée et étudiée par Mme Harriet Boyd Hawes (*Gournia*, Philadelphie, 1908). A Mochlos on a fouillé des tombes, et c'est là que les découvertes ont été les plus inattendues et les plus fructueuses. On en connaissait déjà l'importance par quelques rapports ou mentions préliminaires (*American Journal of arch.*, XIII, 1909, p. 273; *Jahrbuch Arch. Anz.*, 1909, p. 100; *Crète*, par Ch. H. Hawes et Harriet Boyd Hawes, p. 106). L'ouvrage de M. Seager nous donne un catalogue et une étude très complète sur cette petite nécropole. Elle ne comprend que 23 tombes; mais presque toutes ont fourni des objets de haute valeur, vases de pierre, poteries peintes, cachets, bijoux. Les planches exécutées en couleurs font comprendre la beauté et la richesse de ce mobilier funéraire.

Dans son Introduction, l'auteur a résumé avec netteté les résultats acquis par les découvertes précédentes pour la chronologie. Il adopte le système proposé, puis corrigé à plusieurs reprises par M. Evans lui-même, avec la division en « early, middle et late Minoan period. » La dénomination de « Minoan » ne paraît pas lui plaire complètement, et j'ai déjà dit combien elle me paraît peu rationnelle (*Bull. Corr. hell.*, 1907, p. 120; *Journal des Savants*, 1910, p. 147). Pourtant M. Seager essaye de la justifier en admettant que le nom de Minos pouvait être celui d'une dynastie (comme celui des Ptolémées en Égypte), ce qui est loin d'être démontré. Il eût été beaucoup plus simple de dire : ancien, moyen et récent crétois. Mais comme le terme de *Minoan* a passé aujourd'hui dans tous les livres, nous ne pouvons que nous résigner à l'écrire, pour ne pas créer d'amphibologie.

Nous ne sommes pas encore exactement fixés sur la date à donner pour le début du Minoen ancien. Mais, dès cette période, on saisit la preuve d'une liaison avec l'Égypte, grâce à la ressemblance des sceaux crétois avec ceux de la VIe dynastie égyptienne, placée par M. Ed. Meyer vers 2500 dans sa chronologie réduite. Les vases de pierre de Mochlos, qui sont aussi de l'early Mi-

noan, confirment ces influences de l'art industriel égyptien. Mais ils ne sont pas de la période la plus ancienne. On sait que chaque catégorie se subdivise : early I, II, III; middle I, II, III, etc. La belle floraison des vases de pierre se placerait dans les groupes II et III du Minoen ancien ; de même que le Minoen moyen est caractérisé par la poterie polychromée. La grande importance de ces constatations est de faire entrevoir dans quelles conditions s'est développée, au début, la civilisation crétoise. L'éveil semble dû à des relations extrêmement anciennes avec l'Égypte, et nous pouvons penser que, bien avant la construction des palais de Cnossos, les Crétois formaient déjà une nation prospère et riche. La région orientale de l'île paraît avoir joui alors d'une sorte d'hégémonie ; elle a, au contraire, été réduite à une situation d'infériorité, lorsque la cité de Cnossos eut établi son empire pendant le middle Minoan.

Dans les tombes de la petite nécropole de Mochlos il faut distinguer deux groupes. Les tombes les plus anciennes sont de petites dimensions et analogues à celles des Cyclades ; d'autres sont des chambres funéraires spacieuses qui datent, sans exception, du IIe et IIIe early Minoan ; c'est là qu'on a trouvé les objets les plus beaux et les plus riches dépôts. L'auteur décrit avec soin chacune des tombes avec leur contenu. Outre les vases de pierre polychrômes, qui constituent la part la plus intéressante des trouvailles, on a trouvé des armes, haches et outils de cuivre (le bronze est encore rare), des bandelettes d'or ayant servi de diadèmes, des bijoux d'or ou d'électrum, de cristal et d'améthyste ou autres pierres, des grains de collier en cristal, pierre et terre émaillée, une coupe en bronze du style de Vaphio, des cachets et cylindres de pierre ou d'ivoire, des vases d'argile à décor polychrôme, une tête de terre cuite, un vase plastique en forme de bœuf, un autre en figurine de femme tenant ses seins, etc. Un des rares tombeaux du Late Minoan I a fourni un bijou de haute valeur, qui malheureusement a été dérobé au Musée de Candie et signalé à toutes les collections étrangères, dans l'espérance encore déçue de mettre la main sur le voleur : c'est une bague en or, analogue aux plus beaux spécimens de Mycènes, dont le chaton gravé représente une déesse, assise dans une barque et transportant avec elle l'autel que surmonte un arbre sacré ; de la main gauche elle semble faire un geste de salutation vers le temple dressé sur la rive ; dans le champ apparaît une sorte de double globe enflammé dont la présence est nouvelle parmi les symboles de la religion crétoise. Ce joyau est une merveille de composition et d'exécution. On n'en saurait trop déplorer la disparition.

M. Seager a naturellement consacré une attention spéciale aux 130 vases de pierre qui constituent la haute nouveauté de ses trouvailles. Il a fait reproduire les principaux types d'après des aquarelles qui rendent bien l'harmonie douce ou la vivacité hardie des tons. Ces vases si réguliers ne sont pas tournés, mais seulement taillés et polis à la main, avec une patience et une adresse étonnantes ; il est difficile de dire ce que chacun d'eux représente de semaines de travail. On comprend que, lorsque les progrès de la métallurgie eurent rendu d'usage courant la vaisselle de métal, on ait abandonné bien vite cette industrie de la pierre ; la décadence en est sensible dès l'époque du Middle Minoan I. Les matières employées, la stéatite, la brèche, le marbre, la pierre, sont sans doute indigènes et se trouvaient dans l'île même ; mais l'albâtre a dû être importé.

En terminant, signalons encore l'importance d'une découverte qui indique des relations anciennes avec les peuples d'Asie. Dans une tombe du Middle Minoan on a rencontré un cylindre d'argent, qui paraît être de style babylonien. M. Seager ne croit pas à une

importation directe en Crète, mais à un apport commercial par la voie de Chypre. C'est tout de même un indice de plus sur les influences asiatiques, dont on a jusqu'à présent tenu trop peu de compte dans le bilan de l'art crétois. J'ai étudié cette question dans le nouveau volume des *Mémoires de la Délégation en Perse*, tome XIII, p. 86 et suiv., à propos de la céramique susienne.

E. Pottier.

19. *D. SERRUYS. Fragments de Stobée* (*Revue de philologie*, octobre 1911, p. 315-329).

M. Otto Hense, l'éditeur de l'*Anthologie* de Stobée, a cru discerner dans le texte du *Gnomologium Parisinum* publié par M. Leo Sternbach les vestiges d'un état de la tradition qui serait antérieur et supérieur à l'archétype des deux familles de mss. par lesquelles nous a été conservée l'*Anthologie*. M. S. estime pouvoir renforcer cette hypothèse d'arguments décisifs. Le *Parisinus* grec 3012, que M. S. nomme π, renferme 126 fragments du troisième livre des *Eclogae*, copiés vers la fin du XIIIe ou le début du XIVe siècle. Il présente un grand nombre de leçons communes avec un des mss. de Stobée, le *Parisinus* grec 1984 (A), et avec les retouches du réviseur de A ; mais il offre des leçons originales bien plus nombreuses encore. Or M. S. pense qu'en deux endroits (XXXVI, 14 *a* et XXIX, 86) le *Parisinus* 3012 a gardé la leçon originale, et que celle des mss. de Stobée est une altération de l'archétype, produite après coup par un emprunt maladroit à un exemplaire altéré de Plutarque. Sa conclusion est que la tradition représentée par π était indépendante de l'archétype commun des autres mss.

Cette démonstration ingénieuse semble parfois un peu hâtive. Pour prendre un exemple, M. S. se trompe doublement en déclarant, à propos de XXXVI, 14 *a*, que le comparatif est « intolérable » dans l'expression οὐ ῥᾷον prise au sens de : *il n'est pas facile*, et que le verbe κατασχεῖν est « impropre » au sens de *retenir* (une pierre lancée). On sait au contraire que les comparatifs neutres ἄμεινον, βέλτιον, κρεῖττον, ῥᾷον, etc., sont souvent employés, dès l'époque homérique, avec une nuance sensiblement équivalente à celle des positifs correspondants, notamment après la négation. Et pour κατασχεῖν, *retenir* est précisément sa signification habituelle. Si dans la locution proverbiale dont il s'agit, l'emploi de κατασχεῖν est conforme aux habitudes de la langue, il ne faut pas s'étonner qu'on le retrouve dans un texte analogue de Plutarque, et le rapprochement signalé par M. S. perd du coup une partie de sa valeur. M. S. doit reconnaître d'ailleurs que Plutarque écrit ici ῥᾴδιον, et non ῥᾷον.

L. Méridier.

20. *A. THUMB. Handbuch der griechischen Dialekte* (Indogermanische Bibliothek, I, 1, 8). Heidelberg, C. Winter, 1909. In-8°, XVIII-403 p.

21. *C. D. BUCK. Introduction to the study of the greek dialects : Grammar, Selected Inscriptions, Glossary* (College series of greek authors). Boston, Ginn and Co, 1910. In-8° carré, XVI-319 p., avec trois tableaux et une carte.

Nous sommes fort en retard avec ces deux ouvrages; heureusement le compte-rendu que M. Meillet a donné du premier (*Journal des Savants*, févr.-mars 1910) a prouvé en temps voulu que chez nous aussi les études de dialectologie grecque étaient en honneur. Elles sont représentées par des publications moins abondantes qu'en Allemagne ; mais on peut dès aujourd'hui prévoir le moment où les anciens membres de l'École d'Athènes, par exemple, ne se contenteront plus de trouver et de publier des inscriptions

dialectales, et résumeront dans des ouvrages d'ensemble les résultats de leurs travaux linguistiques. Un livre attendu, que M. Fournier nous donnera bientôt, sur la langue des textes de Delphes, témoignera que l'union des linguistes et des philologues est, sur ce terrain des dialectes grecs et malgré une réserve que j'aurai à présenter tout à l'heure, un fait accompli.

Le manuel de M. Thumb comprend deux parties très inégales.

La première semble n'être qu'une introduction ; en fait ces 71 pages sont le résumé systématique de la théorie de l'auteur. Il signale d'abord les traits caractéristiques de la langue grecque, ce qui fait par exemple reconnaître tout de suite que la langue de quelques textes de Cypre écrits en alphabet syllabique est bien du grec. Ensuite les sources sont énumérées, littéraires et épigraphiques. Enfin les relations que l'on peut constater entre les dialectes permettent d'établir un tableau de leur groupement. Je n'insiste pas sur la carte qui prétend retracer la distribution géographique des trois rameaux essentiels de la race (Grecs de l'Ouest ou Doriens au sens le plus large, Grecs du centre ou Éoliens et « Achéens », Grecs de l'Est ou Ioniens) avant l'histoire, c'est-à-dire avant les migrations doriennes. M. Meillet a déjà montré ce qu'elle avait d'hypothétique et de décevant.

La seconde partie, de beaucoup plus étendue, est consacrée à l'étude de chaque dialecte séparément. Du dorien à l'ionien-attique, en passant par les parlers de l'Achaïe et de l'Élide, par ceux des Grecs du N. O. (Phocide et Delphes, Locride, Phthiotide, Étolie, Épire), par les trois dialectes éoliens (Béotie, Thessalie, Lesbos), par le groupe arcado-cypriote auquel s'ajoute le pamphylien à cause de son fond « achéen », on parcourt sans barrières, par transitions insensibles, tout le domaine où les dialectes grecs ont été en usage. C'est un plan avant tout géographique que M. T. a suivi. Quoiqu'il ait voulu faire une part convenable aux mélanges jusqu'à un certain point artificiels que sont les langues littéraires, les exigences de son plan l'ont amené par exemple à parler de Pindare dans le chapitre consacré à la Béotie ; pourtant il n'y est pas resté fidèle, puisqu'il parle de Bacchylide dans le chapitre du dorien lyrique. On se serait attendu à trouver le pamphylien, non pas entre l'arcado-cypriote et l'ionien, mais entre l'éolien et l'arcado-cypriote (cf. *RÉG*, XXI, 413-426). P. 187, ἱεραμνάμοσι est certainement une faute d'impression, comme aussi p. 289 le renvoi pour l'article de M. Hermann aux *IF*, IV ; mais, p. 191, au sujet du réfléchi αὖς αὐτοῦ, il est visible que la note insérée par M. Fournier, *BCH*, XXI, p. 591, a échappé à M. T. De même, il n'aurait pas cru que le datif ἐμίνγα était attesté en delphique, s'il avait connu la revision de la loi amphictionique de 380 qui m'a fourni quelques corrections sûres : *Adm. financ. du sanct. pyth.*, p. 158, n. 3. On est encore étonné de constater que, dans les paragraphes relatifs à l'accentuation, la bibliographie est écourtée : l'article de M. Vendryes (*MSL*, XIII, 218-224) sur la loi des propérispomènes à antépénultième brève en attique (modèle ἔγωγε), loi que M. Hirt découvrait de son côté en même temps (*IF*, XVI, 88), valait d'être mentionné. Enfin la découverte de l'inscription Νικοσθενίδας... ἀνέστηκε... (*Annual*, X, p. 173 et 188) — si ce texte est vraiment du IVe siècle av. J.-C., comme je le croirais volontiers — nous oblige à ne plus attribuer au laconien récent la transcription de θ par σ : le remaniement grammatical n'est pas plus sûr pour le texte d'Alcman que pour celui d'Aristophane (*Lysistrate*) et de Thucydide (V, 77).

Ces critiques de détail ne m'empêchent pas de reconnaître que le manuel de M. T. est un livre utile, un bon instrument de travail. Si je suis moins frappé que M. Meillet de quelques-uns

des inconvénients que présente le plan géographique, c'est que je ne suis pas linguiste. A condition d'éviter les hypothèses, en particulier dans les cas extrêmement complexes où l'on essaie de retrouver l'influence des dialectes les uns sur les autres, à condition de procéder dans cette étude délicate sans affirmations tranchantes, je crois que nous pouvons, dans l'enseignement du grec dialectal, suivre le même ordre que M. T., en faisant sur une série de textes choisis, épigraphiques et littéraires, les observations qu'il a groupées à propos de chaque dialecte.

M. Buck a suivi l'autre plan, celui que prévoyait M. Meillet quand il désirait « un exposé purement linguistique où l'on verrait se croiser à l'infini les limites des aires de chaque fait dialectal ». En moins de 150 pages (l'introduction est une classification des dialectes), on examine les aspects différents que prennent dans les parlers grecs les voyelles, les diphtongues, la contraction, les consonnes, l'assimilation, la dissimilation et la métathèse, la flexion, la formation des mots, enfin la syntaxe (cas, modes, ordre des mots). Un tableau sommaire nous offre alors les caractéristiques de chaque groupe et, à l'intérieur du groupe, de chaque dialecte, en partant de l'ionien-attique pour arriver, par l'arcado-cypriote, l'éolien et le grec du N.-O., au dorien. L'exposé est extrêmement sobre, les faits clairement groupés.

Un choix de 113 inscriptions, dont le texte a été (je l'ai vérifié pour plusieurs) revu avec le plus grand soin, est comme une illustration de la grammaire qui précède : les notes, brèves et précises, renvoient souvent aux paragraphes de la première partie du volume. Après une bibliographie générale, l'appendice pour les références de détail et surtout le glossaire, qui témoigne d'un travail très minutieux, restent en relation étroite avec l'exposé linguistique. Le livre, composé de parties si diverses, a une forte unité : tous les faits sont repris dans les tableaux de présence et d'absence qui se trouvent à la fin de l'ouvrage.

M. B. a cherché avant tout à être concis. On pourra bien trouver que sa bibliographie est vraiment pauvre en ouvrages et en articles français : le livre de M. Cuny sur le duel, pour ne citer que celui-là, n'y est pas nommé. D'autre part, puisque la vraie utilité d'un ouvrage de ce genre doit être dans la délimitation de l'aire des faits dialectaux, il faudrait que les dénombrements fussent complets. Je ne prends qu'un exemple. P. 49, la psilose est indiquée comme caractéristique de l'ionien oriental, du lesbien, de l'éléen, du cypriote et du crétois central : on n'est donc pas étonné p. 50 de voir que gortyn. ἀμέρα n'est pas mentionné parmi les cas où ce mot est écrit avec l'esprit doux, mais pourquoi ne pas avoir cité les cas semblables en laconien (Damonon) et en delphien (Labyades)?

Depuis l'apparition de ce livre, quelques pages d'additions et de corrections ont été ajoutées aux exemplaires mis en vente : on y a utilisé quelques textes nouvellement parus (Arcadie, Argolide, Cypre), quelques erreurs y ont été corrigées. J'ajoute à cette liste : p. 20, l. 21, lire ἀντοχιον. P. 195, l'inscr. de Sotairos est au vol. IX, 2 des *IG*, et non pas XII.

Le titre de ce livre est trop modeste. Beaucoup plus qu'une *Introduction*, c'est le résumé que l'on doit essayer de présenter, au terme du travail, des résultats obtenus, c'est le but vers lequel doit tendre une étude des dialectes. Il est probable que, dans vingt ans, le tableau sera plus complet; il se sera enrichi, des détails y auront été ajoutés par les découvertes nouvelles : je crois que les grandes masses resteront à peu près les mêmes, et peut-être leurs rapports ne seront-ils pas profondément modifiés.

C'est ici que je voudrais indiquer la réserve dont je parlais. Si l'on insistait

trop longuement sur le fait que M. B. a consacré, en tout, deux pages aux « dialectes dans la littérature », et si on regrettait cette parcimonie, on prouverait simplement que l'on n'a pas compris ce qu'il a voulu faire et ce qu'il a très bien fait. Il est permis de penser que nous avons ici un des exemples les plus nets de la différence entre l'enseignement linguistique et l'enseignement philologique. Dans un cours sur les dialectes destiné à des étudiants qui veulent connaître mieux la langue et la littérature grecques et qui bornent là leurs ambitions, nous ne pouvons pas séparer les textes littéraires des inscriptions. Celles-ci sont une des bases essentielles de notre travail; mais le but est de nous faire pénétrer plus avant dans l'étude des procédés d'art, ou mieux des moyens d'expression qui ont été ceux des grands écrivains. La connaissance des textes épigraphiques, aussi précise que possible, doit nous permettre de dire par exemple en quoi le dorien employé par les tragiques d'Athènes est « adouci » ou « mitigé », ou encore si le texte d'Hérodote n'a pas été chargé d'hyperionismes. Et alors il est bien certain que, à la fin de cette recherche, où les textes littéraires doivent être expliqués dans le détail après chaque groupe de textes épigraphiques, c'est le plan de M. Buck qu'il faudra reprendre pour classer tous les faits obtenus dans les deux domaines. Mais, en attendant, c'est un plan assez analogue à celui de M. Thumb que nous devons suivre, quand nous abordons les inscriptions de tel dialecte pour en rapprocher ensuite les œuvres des poètes et des prosateurs.

Plutôt que d'insister trop longuement sur cette question de méthode et d'esquisser, à propos des deux ouvrages que je devais signaler, le plan d'un troisième, j'aime mieux profiter de l'occasion qu'ils m'offrent de présenter à tous ceux qu'intéresse un texte dialectal important, les règlements des Labyades, quelques nouvelles corrections.

A, 16 suiv. — Dans la formule de serment, on admet depuis la lecture de M. Nikitsky (cf. Solmsen, 3e éd., n° 39; Buck, n° 51) : αἰ δ' ἐφιορκέοιμι [hά]παντα κακὰ ἀντὶ τῶν ἀγαθῶν. Malgré l'appui que M. Wilhelm a tout récemment (*Jahreshefte*, XIV, 1911, p. 240) donné à cette construction, il semble que, sur la pierre des Labyades, il ne soit pas permis de l'accepter. Les trois lettres NTA sont très nettes, mais, immédiatement avant, c'est un Ω qu'il faut lire et non pas un A. L. Couve, qui a lu le premier ce texte, avait vu aussi un Ω. Avant cette lettre, ce n'est pas un Γ qu'il faut lire : j'ai cru quelque temps discerner un X, ce qui eût rendu nécessaire la restitution : αἰ δ' ἐφιορκέοιμι [ἄρ]χων, τὰ κακά.... Mais la haste verticale à gauche, que l'on a pu attribuer à un Γ, est assez nette pour que l'on soit obligé de reconnaître un K. De la lettre qui précède, il me semble apercevoir le coin en haut à gauche : c'est un E. D'où la lecture, pour moi à peu près sûre : αἰ δ' ἐφιορκέοιμι [Fε]χών, τὰ κακὰ ἀντὶ τῶν ἀγαθῶν. La restriction est curieuse, quand il s'agit de parjure. Elle rappelle bien d'autres façons d'exprimer l'intention criminelle. Je me borne à citer l'inscr. de Tégée (Solmsen 1, Buck 17) εἰ δ' ἂν λευτον μὲ ἐνφορβίε, où M. Buck traduit exactement λευτον : *intentionally*.

D, 9. — M. Homolle avait indiqué que l'on pouvait lire aussi bien Τελχινια que Τραχινια. Comme à L. Couve, la pierre ne me paraît autoriser que la première lecture : l'E est sûr. Puisqu'Étienne de Byzance dit que Τελχινία est un nom de la Crète, on doit retrouver ici un témoignage de plus des anciennes relations de Delphes avec l'île d'où sont partis les prêtres de l'hymne homérique. Les points de contact entre le sanctuaire et la Grèce du Nord et du centre sont très nombreux dans ce texte des Labyades, mais entre Delphes et d'autres pays il est naturel qu'ils n'aient pas manqué.

D. 35 suiv. Je suis étonné que l'on ait accepté sans objection cette forme τὴμιρ[η]ναιᾶν, si rapprochée de τὰ hεμιρρ[ή]νια que l'on trouve deux lignes plus haut. Sans doute περιραντήριον est écrit avec un seul ρ dans les textes du IVe siècle à Delphes, mais il est écrit ainsi dans tous ceux que je connais. Ici, outre la différence d'orthographe à deux lignes d'intervalle, il faudrait admettre un mot nouveau : ἡ ἡμιρηναία (θυσία). Ce n'est heureusement pas nécessaire. Déjà L. Couve avait noté que de la sixième lettre il restait seulement un petit fragment courbe : j'ai cru distinguer assez nettement le point central de l'Θ et le rond à peu près complet. De plus la quatrième lettre n'est pas un l, la haste verticale est trop à gauche et on voit au-dessus une barre transversale : c'est un Γ et il faut lire : κὴκ τῆς δυωδεκαῖδος χίμαιραν καὶ τὴμπροναίαν δάρματα (τὰ ἐμ Προναίαν) καὶ τὰ τῶι Λυκείωι δάρματα. Un texte un peu plus récent que celui des Labyades, mais toujours de la première moitié du IVe siècle, porte de même : ἱαρήι[ον ἐμ Π]ροναίαν [τέλεο]ν. Émile Bourguet.

22. *Tragicorum graecorum fragmenta papyracea nuper reperta* recognovit brevique adnotatione critica instruxit *Arturus S. HUNT* (Scriptorum classicorum bibliotheca Oxoniensis). Oxonii (Londres, Frowde), 1912. In-12, s. p.

M. Hunt, qui a déjà rendu tant de services aux études grecques, vient de faire œuvre fort utile encore en publiant, dans la *Bibliothèque classique d'Oxford*, ce petit volume, où il a réuni un certain nombre de textes grecs (fragments de tragédies ou de drames satyriques) récemment découverts dans les papyrus d'Égypte et qui manquent par conséquent au recueil des *Tragicorum fragmenta* de Nauck. On y trouvera ce que nous possédons maintenant des Ἰχνευταί, de l'*Eurypyle* et du *Rassemblement des Achéens* de Sophocle, de l'*Hypsipyle*, des *Crétois*, de la *Mélanippe prisonnière* d'Euripide, enfin les fragments du drame satyrique anonyme publié dans le tome VIII des *Oxyrynchus papyri*. Cette édition ne comporte aucune note explicative, et l'appareil critique y a été volontairement réduit au minimum. On ne peut qu'approuver cette manière de faire. Les éditions commentées, les conjectures et les discussions viendront en leur temps ; il importait de mettre le plus tôt possible entre les mains des travailleurs des textes clairs, corrects et d'un prix accessible à tous. Ce petit volume répond parfaitement à sa destination. M. Hunt y a joint une préface courte et substantielle, où est exposé brièvement le sujet de chaque pièce. Avec le secours de ces analyses, chacun des lecteurs peut établir, entre les fragments qui s'y rapportent, la liaison nécessaire et suppléer à son gré, s'il a le goût des conjectures, aux parties manquantes.

M. C.

23. *Warwick WROTH. Catalogue of the imperial byzantine coins in the British Museum*, London, 1908. In-8°, CXII-688 p., 77 planches (en 2 tomes). — *Catalogue of the coins of the Vandals, Ostrogoths and Lombards, and of the empires of Thessalonica, Nicaea and Trebizond....* London, 1911. In-8°, XCIV-344 p., 42 pl.

C'est une grande tristesse et presque un remords pour moi de déposer ce compte rendu sur une tombe : je ne suis arrivé à terminer la lecture de ces trois magnifiques volumes qu'après la mort prématurée de leur auteur, un des travailleurs qui ont le mieux mérité de la science numismatique pendant les vingt cinq dernières années. Après avoir attaché son nom à plusieurs des plus remarquables volumes du cata-

logue des Monnaies grecques conservées au British Museum, Wroth s'était résolument attaqué aux monnaies byzantines de la même collection : sujet assurément moins attrayant, si l'on considère la mince valeur artistique des types ou la demi-barbarie des légendes, important cependant puisque pendant six siècles la monnaie d'or de Constantinople a été la meilleure et souvent la seule qui ait circulé dans la chrétienté, puisqu'elle s'est répandue depuis la Norvège jusqu'au Maroc, puisqu'enfin elle a servi de modèle à d'innombrables imitations, parfois difficiles à distinguer de l'original. Aucun ouvrage d'ensemble n'avait paru sur cette matière depuis la *Description* de Sabatier, vieille d'un demi siècle, et il n'est guère probable que nous possédions avant longtemps un véritable *Corpus* des monnaies byzantines; mais, grâce à la richesse du médaillier britannique, le présent catalogue pourra pratiquement en tenir lieu, d'autant plus que, lorsque par hasard une variété un peu notable manquait à Londres, Wroth s'est empressé de décrire et même de reproduir l'exemplaire de quelque autre collection, particulièrement de la nôtre. Une longue introduction, véritable histoire abrégée de la numismatique byzantine dans le cadre d'une histoire impériale, des planches d'une exécution parfaite, de copieux index ajoutent encore à la valeur de cet excellent travail.

Le Catalogue suit naturellement l'ordre des règnes; la répartition des pièces entre les différents empereurs offre souvent de grosses difficultés en raison des homonymes, de la pénurie des dates, de l'immobilité relative du style, de la médiocrité des portraits. Un numismate très expérimenté, mais trop avare de sa plume, le comte de Salis, a beaucoup fait pour le classement du médaillier byzantin de Londres, qu'il avait enrichi de ses dons. Wroth a poursuivi et amélioré son œuvre avec infiniment de tact et de finesse, sans se dissimuler le caractère hypothétique et provisoire de certaines attributions. Sous chaque règne, les pièces sont rangées par ateliers. Il y en avait 3 sous Anastase Ier (491-518), avec lequel Wroth, non sans raison, fait commencer le véritable monnayage de l'Empire d'Orient; leur nombre s'élève à 5 sous Justin, à 10 et 12 de Justinien à Héraclius. Il descend à 6 sous Constant II, à 3 sous Nicéphore Ier (802-811); enfin, à partir de Constantin VIII (1025), l'hôtel des monnaies de la capitale centralise toute la fabrication : on sait qu'une évolution analogue s'observe dans la plupart des monnayages occidentaux au cours des trois derniers siècles. Les ateliers sont signalés en général par les premières lettres de leur nom (ΘΥΠΟΛ, c'est à dire Θεούπολις, désigne Antioche), mais l'identification des émissions italiennes du VIIe au IXe siècle est très incertaine. Plusieurs ateliers se divisent eux-mêmes en officines. Les pièces de chaque atelier sont ensuite groupées par *métaux*, et, dans chaque métal, par *dénominations;* enfin, lorsque c'était possible, on a cherché à classer les types par ordre chronologique. Ces types ne méritent pas tous le mépris qui enveloppe l'art monétaire byzantin : la Madone à l'enfant de Romain Diogène (pl. LXII, 2) n'est pas tout à fait indigne de figurer dans une galerie d'art religieux à quelque distance de l'*Eirènè et Ploutos* de Céphisodote.

Donnons ici quelques indications sur le système monétaire de Byzance qui a éprouvé, à travers les siècles, de nombreuses fluctuations, encore mal élucidées.

La maîtresse pièce du système resta toujours le *sou d'or* (*solidus*, *nomisma*), création de Constantin le Grand. A l'origine et théoriquement il pesait 4 scrupules, c'est à dire 1/72 de la livre, soit gr. 4,54, et, comme la pièce d'argent correspondante (*miliaresion*) valait 1/1000 de livre et pesait autant que le solidus, on voit que le rapport

légal de valeur entre les deux métaux était fixé à 13,88, ou, en chiffres ronds, à 14. Cependant, dès les premiers empereurs byzantins, tandis que le miliaresion et sa moitié, la *siliqua*, conservent leur poids moyen, le solidus descend à 4,40, poids moyen qu'il conserve pendant six siècles. Si la valeur légale des pièces d'argent est restée la même, on voit que la *ratio* s'élève pratiquement désormais à 14,33. Ce premier bimétallisme légal ne dura d'ailleurs que peu de temps : les pièces d'argent disparurent, en effet, après Justinien. Un nouveau monnayage d'argent est inauguré par Héraclius : en 615 il frappa une grosse pièce dite νόμισμα ἑξάγραμμον (6 scrupules = 1/48 de livre, gr. 6,82) où Wroth a eu le tort de voir un « double miliaresion ». Je suis très porté à croire qu'à cette époque, où le commerce oriental apportait d'assez grandes quantités d'argent sur le marché, le rapport légal des deux métaux était monté à 15 ; on voit alors que le *solidus* valait exactement 10 miliaresia, relation commode et par cela même probable (1/48 : 15 = 1/720, le *solidus* restant compté à 1/72). Ce deuxième bimétallisme subsista jusqu'à Justinien II (675-711), après quoi l'*hexagramme* disparut. Les empereurs depuis Constantin V (741-775) jusqu'à Alexis Ier (1081) frappèrent bien des pièces d'argent ; mais ces pièces minces et plates, avec des poids très variables (gr. 2,26 à gr. 3,24), ne durent jouer qu'un rôle d'appoint dans les transactions : on était revenu au sytème de l'étalon d'or unique.

La monnaie de bronze byzantine est une création d'Anastase. Il y eut deux séries de pièces, l'une de grand module, l'autre de petit (1); mais, chose curieuse, les mêmes marques de valeur (ordinairement 5, 10, 20, 40) reparaissent sur les pièces correspondantes des deux séries ; l'unité sous-entendue est probablement le νούμμιον, c'est-à-dire, d'après Cassiodore, le 6000e du solidus ; mais il ne faut pas chercher là des valeurs intrinsèques. Le système disparut en 680 ; on ne frappa plus dès lors que de petits bronzes marqués d'un M = 40 (cette marque disparut sous Basile Ier, 867), où Worth, d'après Mommsen, reconnaît le *follis*. 150 *folles* auraient donc fait un sou d'or, et 50 *folles* un tiers de sou, coupure, on le sait, très fréquente, qui ne disparut que vers 900.

La monnaie d'or byzantine avait conservé pendant près de cinq siècles son poids et son excellent aloi, qui lui assurèrent un succès universel. La décadence commence avec les empereurs Basile II et Constantin VIII (976-1025) qui abaissent à 4 gr. le poids du solidus ordinaire, mais frappent, il est vrai, en même temps — probablement pour le commerce extérieur — un solidus de poids normal et de forme concave (*scyphate*). Les premières altérations du titre se produisent sous Michel VII (1071). Alexis Comnène (1081-1118) rétablit l'uniformité des poids, en supprimant le solidus « léger » ; mais il n'en altère que plus audacieusement le titre du métal : plusieurs de ses sous d'or sont en électrum, d'autres en billon ou même en bronze, peut-être saucé ; le fisc impérial aux abois réclame de ses débiteurs des sous d'or pur, en paiement de l'impôt, et prétend s'acquitter envers ses créanciers en sous fiduciaires ! Ce système, continué par les successeurs d'Alexis, aboutit naturellement à la banqueroute et à la ruine commerciale. L'épuisement fut tel que les empereurs latins (1206-61) ne purent frapper aucune monnaie, et que leurs successeurs, les Paléologues restaurés, se contentèrent d'un petit nombre de sous d'or, fortement alliés de cuivre, et de pièces d'argent imitées du *matapan* vénitien. Un dernier effort fut tenté par le noble Manuel (1391-1423) pour rendre au *nomisma* son poids et sa pureté. Mais sous Jean VIII l'hôtel des Monnaies ne

(1) P. 8, n° 66 : lire 0.7 au lieu de 31.7, faute évidente.

frappe plus que de l'argent et du bronze, et du dernier Constantin il ne subsiste aucun document monétaire. On peut dire, sans métaphore, que l'Empire disparut lorsqu'il eut dépensé son dernier sou.

Le troisième volume de Wroth est le complément des deux premiers, et d'un intérêt historique peut-être encore supérieur; il s'occupe des monnayages des États barbares qui ont imité et, dans un certain sens, contrefait la monnaie impériale : Vandales, Ostrogoths, rois lombards, ducs de Bénévent. On y a joint les émissions des « empires » grecs nés après la conquête latine de 1204 (Thessalonique, Nicée, Trébizonde), des despotes d'Épire (non représentés à Londres) et des ducs de Néopatras en Thessalie. Ces dernières séries sont les seules qui intéressent directement nos lecteurs. Elles sont pauvrement représentés dans la plupart des médailliers et d'un classement malaisé.

Les empereurs de Thessalonique n'ont frappé que de l'argent et du bronze. Ceux de Nicée, au contraire, ont gravé leur effigie sur des *nomismata* d'or, à la vérité d'un style médiocre, et, sous les derniers empereurs, d'un fâcheux aloi (un tiers de cuivre, selon Pachymère). Quant au monnayage des empereurs de Trébizonde — découvert, on peut le dire, en 1827, par le baron Marchant —, il se compose surtout des célèbres pièces d'argent appelées ἄσπρα Κομνήνατα, dont le poids, d'abord de gr. 2,90, descend insensiblement à 1,90. Ces pièces, inspirées du *dirhem* turc pour le poids, et, pour la fabrique plate, du *matapan* ou *grosso* vénitien, offrent des types d'une hideuse barbarie, représentant l'empereur et St Eugène, l'un et l'autre d'abord debout, ensuite à cheval. Une seule des célèbres « princesses de Trébizonde », Théodora (1285) — une lointaine ancêtre de l'héroïne de M. Diehl — est figurée sur une monnaie (pl. XXXVIII, 1) : je souhaite bien vivement pour sa mémoire que le portrait ne soit pas ressemblant.

Théodore Reinach

OUVRAGES DÉPOSÉS AUX BUREAUX DE LA REVUE

ALLINE (Henri). *Le paradis orphique et la formule :* ἔριφος ἐς γάλ' ἔπετον (Extr. de Ξένια, *hommage internat. à l'Université nat. de Grèce*, pp. 94-107).

ANDERTON (Basil) and T. E. TURNBULL. *Catalogue of books concerning the greek and latin classics in the Central Public Libraries (Newcastle-upon-Tyne).* Newcastle-upon-Tyne, Dickson, 1912. In-8°, XIV-269 p.

'ΑΡΒΑΝΙΤΟΠΟΥΛΟΣ ('Απόστολος Σ.) · Θεσσαλικαὶ ἐπιγραφαί (Extr. de 'Αρχαιολογικὴ 'Εφημερίς, 1912, pp. 60-101).

— 'Ανασκαφαὶ καὶ ἔρευναι ἐν Θεσσαλίᾳ κατὰ τὸ ἔτος 1911 (Extr. de Πρακτικὰ τῆς ἀρχαιολογικῆς ἑταιρείας, 1911, pp. 280-356).

The Poetics of ARISTOTLE, *translated from greek into english and from arabic into latin, with a revised text, introduction, commentary, glossary and onomasticon* by D. S. MARGOLIOUTH. London, Hodder and Stoughton, s. d. In-8°, XIX-336 p.

BAUMGARTEN (Fritz), Franz POLAND, Richard WAGNER. *Die hellenistisch-römische Kultur.* Teubner, Leipzig, 1913. In-8°, XIV-674 p., 6 pl., 4 cartes et plans.

BEHΣ (Νῖκος Α.). *A propos de la monnaie* ὁλοκότινον (Extr. de la *Revue numismatique*, 1912, p. 84 ss.). Paris, Rollin et Feuardent, 1912. In-8°, 9 p.

— 'Υπῆρχε *ius primae noctis* παρὰ Βυζαντίνοις (Extr. de *Byzantinische Zeitschrift*, XXI, 1912, pp. 169-186).

— *Byzantinische Inschriften von Attika* (Extr. de *Römische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und für Kirchengeschichte*, XXVI, 1912, p. 1-17).

— *Ueber zwei Codices des Alten Testaments aus den Bibliotheken von Meteoron und Megaspelaion* (Extr. de *Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft*, XXXII, 1912, pp. 225-231).

— 'Ο ἐν τῇ μονῇ Βαρλαὰμ κῶδιξ τῶν ἐπιστολῶν καὶ κεφαλαίων τοῦ ἁββᾶ Νείλου τοῦ 'Αγκυρανοῦ καὶ Μαξίμου τοῦ ὁμολογητοῦ (Extr. de la *Revue de l'Orient chrétien*, XVII, 1912, pp. 1-13).

— *Ueber einen Codex der serbischen Königin Milica oder Helena, als Nonne Eugenia genannt, in den Meteoren* (Extr. de *Archiv für slavische Philologie*, XXXIV, 1912, pp. 298-304).

— Μετεώρου πίναξ ἀφιερωθεὶς ὑπὸ τῆς βασιλίσσης Παλαιολογίνης. Εἰς χριστιανικὰς καὶ βυζαντιακὰς ἐπιγραφάς (Extr. de 'Αρχαιολογικὴ 'Εφημερίς, 1911, pp. 177-185 et 245).

— *Neue Version mittelgriechischer Vulgärtexte aus Handschriften der Meteorenklöster* (Extr. de *Mitteilungen des Seminars für orientalische Sprachen*, XV, 1912 ; Abteilung II. : *Westasiatische Studien*, 9 p.).

— *Zum Thema der Darstellung des zweiköpfigen Adlers bei den Byzantinern* (Extr. de *Repertorium für Kunstwissenschaft*, XXXV, 1912, pp. 321-330).

Bennet (Florence Mary). *Religious cults associated with the Amazons* (Columbia University. Studies in classical philology). New-York, Columbia University Press, 1912. In-8°, 79 p.

Bertolini (Cesare). *Bibliografia dell' antico diritto greco e romano.* V (Extr. de *Bullettino dell' Istituto di diritto romano*, XXIV, fasc. VI, 1912, pp. 281-329).

— *Bibliografia. 1895-99 : Diritto romano, Libri. 1900-06 : Diritto greco e diritto romano, libri, periodici.* Roma, Istituto di diritto romano, 1912. In-8°, IV-306 p.

Bischoff (E. F.). *Beiträge zur Deutung griechischer Monatsnamen* (Extr. des *Xenia Nicolaitana*, Festschrift zur Feier des vierhundertjährigen Bestehens der Nikolaischule zu Leipzig, pp. 126-129).

Blinkenberg (Chr.). *La Chronique du temple Lindien* (Extr. du *Bulletin de l'Académie royale des sciences et des lettres de Danemark*, 1912, nos 5-6, pp. 317-457).

Bonner (Robert J.). *Administration of justice in the age of Hesiod* (Extr. de *Classical Philology*, VII, 1912, pp. 17-23).

— *Evidence in the Areopagus* (Extr. de *Classical Philology*, VII, 1912, pp. 450-456).

— *Xenophon, « Anabasis », IV, 8, 27* (Extr. de *The Classical Journal*, VII, 1912, pp. 184-185).

— *The organization of the Ten Thousand* (Extr. de *The Classical Journal*, VII, 1912, pp. 354-360).

Bosch y Gimpera (P.). *La civilització crètica-micènica. Estudis de prehistoria grega* (Extr. de *Revista Estudis Universitaris Catalans*, VII, 1912). Barcelona, L'Avenç, 1912. In-4°, 37 p., 7 fig.

Breccia (E.). *Rapport sur la marche du service du Musée* [*d'Alexandrie*] *pendant les années 1910-1911.* Alexandrie, Société de publications égyptiennes, 1912. In-4°, 34 p., 8 pl.

— *Di una tomba romana presso Alessandria* (Extr. du *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, n° 14, 1912). In-8°, 9 p., 1 pl.

— *Una nuova comunità israelitica nell' Egitto Tolemaico* (Extr. de la *Revue israélite d'Égypte*, n° 16, 15 octobre 1912, 4 p.).

Briess (Erwin E.). *Der* ἐπὶ τοῦ ἱεροῦ *in Smyrna und der* στρατηγὸς τοῦ ἱεροῦ *in Jerusalem* (Extr. de *Wiener Studien*, 1911, [*Gomperz-Heft*], pp. 356-357).

Brugmann (Karl). *Griechische Grammatik. Lautlehre, Stammbildungs- und Flexionslehre, Syntax.* Vierte, vermehrte Auflage bearbeitet von Albert Thumb. Mit einem Anhang über *Griechische Lexicographie* von L. Cohn (Handbuch der klass. Altertumswissenschaft hgg. von Iwan von Müller, II, 1). München, Beck, 1913. In-8°, XX-772 p.

Buck (Carl Darling). *Introduction to the study of the greek dialects. Grammar, selected inscriptions, glossary.* Boston etc., Ginn and C°, 1910. In-12, XVI-320 p.

Bury (J. B.). *A history of the eastern roman empire from the fall of Irene to the*

accession of Basil I (A. D. 802-867). London, Macmillan, 1912. In-8°, xv-530 p.

Carapanayotis (Georges X.). *Le dossier de la question balkanique. L'autonomie de la nation grecque sous le protectorat turc.* Athènes, Paraskevas Léonis, 1912. In-8°, 463 p.

Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire. Nos 67089-67124. Papyrus grecs d'époque byzantine par Jean Maspero. Tome I, fascicule II. Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1911. In-4°, pp. 125-283, pl. xxix-xxxiii.

Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire. Nos 67151-67187. Papyrus grecs d'époque byzantine (par Jean Maspero). Tome II, fascicule II. Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1912. In-4°, pp. 85-168.

Catalogus codicum astrologorum graecorum. Codicum Parisinorum partem tertiam descripsit Petrus Boudreaux. Tomi VIII pars III. Bruxellis, Lamertin, 1912. In-8°, viii-222 p.

Cavaignac (E.). *La population du Péloponèse aux* ve *et* ive *siècles* (Extr. de *Klio*, XII, 1912, pp. 261-280).

Cavallera (Ferdinandus). *Patrologiae cursus completus* accurante J.-P. Migne. *Series graeca. Indices* digessit F. Cavallera. Parisiis, Garnier, 1912. In-4°, 218 p.

Chapot (Victor). *Les Romains et Cypre* (Extr. des *Mélanges Cagnat*, Paris, 1912, in-8°, pp. 59-83).

Collinet (Paul). *Études historiques sur le droit de Justinien.* Tome I : *Le caractère oriental de l'œuvre législative de Justinien et les destinées des institutions classiques en Occident.* Paris, Larose et Tenin, 1912. In-8°, xxxii-338 p.

Corbellini (Caterina). *Gli eroi argivi nella Boiotia e l'intreccio del ciclo troiano col tebano* (Extr. de *Studi italiani di Filologia classica*, XIX, 1912, pp. 337-349).

— *Gli eroi del ciclo eracleo nel catalogo omerico delle navi* (Ibid., pp. 350-359).

Demosthenes. *The public orations* translated by Arthur Wallace Pickard-Cambridge. Oxford, Clarendon Press, 1912. 2 vol. in-12, 264 + 208 p.

Deonna (W.). *L'archéologie, sa valeur, ses méthodes.* T. II : *Les lois de l'art.* Paris, Laurens, 1912. In-8°, viii-532 p.

— *L'erreur et l'illusion sources de nouveaux thèmes artistiques.* Conférence faite à l'Athénée de Genève, décembre 1912. Genève, Kündig, 1913. In-12, 66 p.

Deutsch (Monroe E.). *Notes on the text of the Corpus Tibullianum* (Extr. de *University of California publications in classical philology*, II, n° 9, 1912, pp. 173-226).

Di Bella (Anselmo). *La commedia di Menandro.* Catania, Battiato, 1912. In-8°, vii-159 p.

Dictionnaire des antiquités grecques et romaines... rédigé... sous la direction de M. E. Saglio, *continué par* MM. E. Pottier *et* G. Lafaye. 46e fascicule (*Tabella-Textrinum*) contenant 136 gravures. Paris, Hachette, 1912. In-4°, 168 p.

— 47e fascicule (*Textrinum-Tibia*) contenant 138 gravures. Paris, Hachette, 1913. In-4°, pp. 169-328.

Drerup (Engelbert). *Neue Wege und Ziele der Homerforschung* (Sonderabdruck aus der *Gottesminne, Monatschrift für religiöse Dichtkunst*, hgg. von P. Ansgar Pöllmann, VI, 1911-1912, 8-9. H.). Hamm, Breer und Thiemann, 1912. Petit in-8°, 56 p.

— *Homer als Dichter* (Extr. de *Hochland*, X, 1913, pp. 1-19).

— *Eine alte Blattversetzung bei Alexander Numeniu* (Extr. de *Philologus*, 1912, pp. 390-413).

Earle (Mortimer Lamson). *The classical papers of* M. L. Earle *with a memoir*. New-York, The Columbia University Press, 1912. In-8°, xxix-298 p.

Ehrlich (Hugo). *Untersuchungen über die Natur der griechischen Betonung*. Berlin, Weidmann, 1912. In-8°, xi-274 p.

English literature and the classics. Tragedy by Gilbert Murray; Platonism by J. A. Stewart; Theophrastus by G. S. Gordon; Greek romances by J. S. Phillimore; Ciceronianism by A. C. Clark; Vergil by H. W. Garrod; Ovid by S. G. Owen; Satura by R. J. E. Tiddy; Senecan Tragedy by A. D. Godley. Collected by G. S. Gordon. Oxford, Clarendon Press, 1912. In-8°, 252 p.

Ἐθνικὸν Πανεπιστήμιον. Τὰ κατὰ τὴν πρυτανείαν Κυπαρίσσου Στεφάνου πρυτανεύσαντος κατὰ τὸ ἀκαδημαϊκὸν ἔτος *1908-1909*. Ἐν Ἀθήναις, Σακελλάριος, 1912. In-8°, 444 p.

Ἐθνικὸν καὶ Καποδιστριακὸν Πανεπιστήμιον, πρυτανεία Σπυρίδωνος Π. Λάμπρου. Ἐπιστημονικὴ ἐπετηρὶς η'. Μέρος πρῶτον. Ἐν Ἀθήναις, Σακελλάριος, 1912. In-8°, ριζ'-125 p.

Foucart (Georges). *Histoire des religions et méthode comparative* (*Bibliothèque d'histoire religieuse*). Paris, A. Picard, 1912. In-16, clxiv-450 p.

Fougères (Gustave). *Athènes* (*Les villes d'art célèbres*). Paris, Laurens, 1912. In-8°, 204 p.

Franel (Jean). *Un manuel de chancellerie du* xive *siècle. Texte grec publié avec une introduction et des notes*. Étude philologique et historique annexée au rapport du gymnase de La Chaux-de-Fonds sur l'exercice 1911-1912. La Chaux-de-Fonds, Imprimerie du « National Suisse », 1912. In-12, 23 p.

Geographisches Jahrbuch. XXXIV. Band, 1911 hgg. von Hermann Wagner. Gotha, Justus Perthes, 1911. In-8°, x-468 p.

Greek literature, a serie of lectures delivered at Columbia University. New-York, Columbia University Press, 1912. In-8°, 316 p.

Heinevetter (Franz). *Würfel- und Buchstabenorakel in Griechenland und Kleinasien* (Festgruss des archäologischen Seminars zum hundertjährigen Jubiläum der Universität Breslau). Breslau, Koebner, 1912. In-8°, 58 p.

Hirt (Herman). *Handbuch der griechischen Laut- und Formenlehre* (*Indogermanische Bibliothek*, I). Zweite umgearbeitete Auflage. Heidelberg, Winter, 1912. In-8°, xvi-652 p.

Homeri *opera recognovit brevique adnotatione critica instruxit* Thomas W. Allen. Tomus V *Hymnos*, *Cyclum fragmenta*, *Margiten*, *Batrachomyomachiam*, *vitas continens*. Oxonii, e typographeo Clarendoniano, s. d. In-8°, xii-281 p.

Ilias cum prolegomenis, notis criticis, commentariis exegeticis edidit J. Van Leeuwen. Lugduni Batavorum, Sijthoff, 1912. In-8°, lxiv-450 p.

Jacobstahl (Paul). *Aus dem Archäologischen Institut der Universität Göttingen*. I. *Göttinger Vasen, nebst einer Abhandlung* Συμποσιακά (*Abhandlungen der K. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, Phil.-hist. Klasse, N. F., XIV, 1). Berlin, Weidmann, 1912. In-4°, 76 p., 22 pl.

'ΙΣΡΑΗΛΙΤΙΚΗ 'ΕΠΙΘΕΩΡΗΣΙΣ (*Revue Israélite*). Μηνιαία φιλολογικὴ εἰδησεολογική. Ἔτος α', Ἰούνιος 1912, ἀριθμὸς 4. Ἐν Ἀθήναις, ἐκ τοῦ τυπογραφείου Παρασκευᾶ Λεώνη, 1912.

Jones (H. Stuart). *A catalogue of the ancient sculptures preserved in the municipal collections of Rome. The sculptures of the Museo Capitolino*, by members of the British School at Rome. Oxford, Clarendon Press, 1912. Un vol. in-8°, viii-419 p.; un album de 93 planches in-folio.

Jouguet (P.). V. Lefebvre (G.).

Kern (Otto). *Nord-griechische Skizzen*. Berlin, Weidmann, 1912. In-12, 128 p.

ΚΩΝΣΤΑΝΤΟΠΟΥΛΟΣ (Κ. Μ.). Τὸ λεγόμενον μολυβδόβουλλον τοῦ Νικηφόρου Φωκᾶ. (Extr. du *Journal international d'archéologie numismatique*, XIV, 1912, pp. 55-60).

Lami (Dr Jean). *La médecine grecque avant Hippocrate* (*Petite bibliothèque du médecin praticien*, nouvelle série, II). Paris, éditions de *Medicina*, 1912. In-12, 30 p.

ΛΑΜΠΡΟΣ (Σπυρίδων). Σελίδες ἐκ τῆς ἱστορίας τοῦ ἐν Οὐγγαρίᾳ καὶ Αὐστρίᾳ μακεδονικοῦ ἑλληνισμοῦ. Πρυτανικὸς λόγος (τῇ 26 Φεβρουαρίου 1912). Ἐν Ἀθήναις, Σακελλάριος, 1912. In-8°, 46 p.

Laudien (Arthur). *Griechische Papyri aus Oxyrhynchos für den Schulgebrauch ausgewählt*. Berlin, Weidmann, 1912. In-8°, viii-58 p.

— *Griechische Inschriften als Illustrationen zu den Schulschriftstellern*. Berlin, Weidmann, 1912. In-8°, 78 p.

Leaf (Walter). *Troy, a study in homeric geography*. London, Macmillan, 1912. In-8°, xvi-406 p.

Lefebvre (G.). *Égypte chrétienne*. IV. *Inscriptions coptes et grecques* (Extr. des *Annales du service des antiquités*, XI, 1910, pp. 238-250).

— *Papyrus du Fayoum*. — P. Jouguet. Ἐπίκρισις (Extr. du *Bulletin de la Société archéologique d'Alexandrie*, n° 14). Alexandrie, Société de publications égyptiennes, 1912. In-8°, 26 p., 3 pl.

Legrand (Émile). *Bibliographie albanaise, description raisonnée des ouvrages publiés en albanais ou relatifs à l'Albanie du* xve *siècle à l'année 1900*. Œuvre posthume complétée et publiée par Henri Guys. Paris, Welter; Athènes, Élefthéroudakis et Barth, 1912. In-8°, viii-228 p.

Les pères apostoliques. IV. Le Pasteur d'Hermas, texte grec, traduction française, introduction et index par Auguste Lelong (*Textes et documents pour l'étude historique du christianisme*, publiés sous la direction de H. Hemmer et P. Lejay). Paris, A. Picard, 1912. In-16, cxii-347 p.

Lindegaard (Mlle L.). *Un buste romain de l'époque de la République* (Extr. du *Bulletin de l'Académie royale des sciences et lettres de Danemark*, 1912, n° 4, pp. 261-267).

Livingstone (R. W.). *The greek genius and its meaning to us*. Oxford, Clarendon Press, 1912. In-8°, 250 p.

Lommel (Herman). *Studien über indogermanische Femininbildungen*. Göttingen, Vandenhoeck u. Ruprecht, 1912. In-8°, 81 p.

Macchioro (Vittorio). *Per la storia della ceramografia italiota*. III. *Prolegomeni*

(Extr. des *Mitteilungen des K. D. Archäologischen Instituts*, Rom, XXVII, 1912, pp. 163-188).

MAGNIEN (Victor). *Le futur grec*. Tome Ier : *Les Formes*. Tome II : *Emplois et origines*. Paris, Champion, 1912. 2 vol. in-8°, XII-448 p., IX-337 p.

MASPERO (Jean). V. *Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée du Caire*.

— Φοιδεράτοι et Στρατιῶται *dans l'armée byzantine au* VIe *siècle* (Extr. de *Byzantinische Zeitschrift*, XXI, 1912, pp. 97-109).

— *Le Papyrus Beaugé* (Extr. du *Bulletin de l'Institut français d'archéologie orientale*, X, 1912). In-4°, 29 p.

MAZON (Paul). *Hésiode. La composition des « Travaux et des jours »* (Extr. de la *Revue des Études anciennes*, XIV, 1912, n° 4), Bordeaux, Féret, 1912. In-8°, 28 p.

Mémoire de la Commission permanente des Associations des insulaires irrédimés de l'Archipel remis à LL. EE. le Ministre d'Italie et les Représentants des Grandes Puissances. Athènes, Impr. Apostolopoulos, 1912. In-12, 10 p.

MEYER (Eduard). *Histoire de l'antiquité*. Tome Ier : *Introduction à l'étude des sociétés anciennes* (*Évolution des groupements humains*). Traduit par Maxime DAVID. Paris, Geuthner, 1912. In-8°, VIII-284 p.

— *Chronologie égyptienne*. Traduit par Alexandre MORET (*Annales du Musée Guimet, Bibliothèque d'études*, tome XXIV, 2). Paris, Leroux, 1912. In-8°, 318 p., 7 pl.

MURRAY (Gilbert). *Four stages of greek religion*, studies based on a course of lectures delivered in April 1912 at Columbia University. New-York, Columbia University Press ; London, H. Frowde, 1912. In-8°, 223 p.

NIHARD (René). *Le problème des « Bacchantes » d'Euripide* (Publications du *Musée Belge*, n° 38). Louvain, Peeters ; Paris, Champion ; 1912. In-8°, 110 p.

Nomisma. Untersuchungen auf dem Gebiete der antiken Münzkunde hgg. von Hans VON FRITZE und Hugo GAEBLER. VII, 1912 : H. VON FRITZE, *Die Elektronprägung von Kyzikos, eine chronologische Studie*, Berlin, Mayer u. Müller, 1912. In-4°, 38 p., 6 pl.

OFFORD (Joseph). *Recent discoveries of classical literature* (*Transactions R. S. L.*, XXXI). In-12, 117 p.

ΟΙΚΟΝΟΜΟΣ (Γεώργιος Π.). Ἐπιγραφαὶ ἐκ τῆς ἐν Ἀθήναις ἀγορᾶς (Extr. de Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς, 1911, pp. 222-242).

ΟΛΥΜΠΙΟΣ (Ἰωάννης). Ἡ φιλοσοφία τοῦ Πλάτωνος εἰς σύστημα ἑρμηνευομένη. Τόμος α': Ἡ διαλεκτικὴ τῶν ἰδεῶν ἢ ἡ καθαρὰ ἰδεολογία. Μυτιλήνη, Νικολαΐδης, 1910. In-8°, λ'-624 p.

PARETI (L.). *Cratippo e le « Elleniche » di Oxyrhynchos*. Parte I (Extr. de *Studi italiani di filologia classica*, XIX, 1912, pp. 398-517).

— *Contributi per la storia della guerra annibalica* [*218-217 av. Cr.*] (Extr. de *Rivista di filologia e di istruzione classica*, XL, 1912, pp. 513 s.). Torino, Loescher, 1912. In-8°, 105 p.

PFISTER (Friedrich). *Der Reliquienkult im Altertum*. Zweiter Halbband : *Die Reliquien als Kultobjekt. Geschichte des Reliquienkultes* (*Religionsgeschicht-*

liche Versuche und Vorarbeiten... hgg. von R. Wünsch und L. Deubner, V, 2). Giessen, Töpelmann, 1912. In-8°, XI + pp. 401-686.

PHILOSTRATUS. *The life of Apollonius of Tyana, the epistles of Apollonius and the treatise of Eusebius, with an english translation by* F. C. CONYBEARE. T. I. London, Heinemann; New-York, Macmillan, 1912. In-12, XV-591 p.

PICARD (Ch.) et A. J. REINACH. *Voyage dans la Chersonèse et aux îles de la mer de Thrace* (Extr. du *Bulletin de correspondance hellénique*, XXXVI, pp. 275-352).

PIOVANO (G. Attilio). *Appunti Eschilei. L' « occhio » nelle figure femminili* (Extr. de *Studi critici per Nozze Neri-Gariazzo*, XII, Torino, 3 febbraio 1912, 14 p.).

PIZZAGALLI (A. M.). *Mito e poesia nella Grecia antica. Saggio sulla Teogonia di Esiodo.* Catania, Battiato, 1913. In-8°, 258 p.

PRITTWITZ-GAFFRON (Erich von). *Das Sprichwort im griechischen Epigramm.* Giessen, Töpelmann, 1912. In-8°, 68 p.

PUECH (Aimé). *Les apologistes grecs du* IIe *siècle de notre ère.* Paris, Hachette, 1912. In-8°, VII-344 p.

RAMBAUD (Alfred). *Études sur l'histoire byzantine.* Préface de Charles DIEHL. Paris, Colin, 1912. In-18, XXIII-317 p.

REINACH (A. J.). *Un monument delphien. L'Étolie sur les trophées gaulois de Kallion* (Extr. du *Journal international d'archéologie numismatique*, XIII, 1911, pp. 177-240).

REINACH (A. J.) et R. WEILL. *Parthénios fils de Paminis « prostatès » d'Isis à Koptos* (Extr. des *Annales du Service des Antiquités de l'Égypte*, XII, 1911, pp. 1-24).

REINACH (Salomon). *Répertoire de reliefs grecs et romains.* Tome III : *Italie-Suisse.* Paris, Leroux, 1912. In-4, 566 p.

RENAULD (Émile). *Syntaxe des verbes simples dans Psellos* (Extr. des *Mémoires de l'Académie de Toulouse*, t. XI). In-8°, 31 p.

ROBBINS (Frank Egleston). *The hexaemeral literature. A study of the greek and latin commentaries on Genesis.* Dissertation. Chicago Press, 1912. In-8°, 104 p.

RONZEVALLE (Le P. Louis). *Les emprunts turcs dans le grec vulgaire de Roumélie et spécialement d'Andrinople* (Extr. du *Journal Asiatique*, 1911). Paris, Imprimerie nationale, 1912. In-8°, 178 p.

— *Les emprunts turcs dans le grec vulgaire de Roumélie et spécialement d'Andrinople* (Extr. des *Mélanges de la Faculté orientale de Beyrouth*, V², 1912, pp. 571-588).

ΣΑΝΤΟΡΙΝΑΙΟΣ (Νῖκος). Ἀγριολούλουδα. Σμύρνη, Βιδόρης, 1909. In-12, 53 p.

— Ἱστορίες τοῦ πελάγου καὶ τῆς ἀκρογιαλιᾶς. Ἀλεξανδρεία, Κασημάτης, 1911. In-12, 51 p.

ΣΒΟΡΩΝΟΣ (I. N.). Ἀττικαὶ ἀρχαιολογικαὶ μελέται. Φῶς ἐπὶ τοῦ Παρθενῶνος μετὰ 42 εἰκόνων καὶ 9 πινάκων (Extr. de Διεθνὴς Ἐφημερὶς τῆς νομισματικῆς ἀρχαιολογίας, XIV). Ἀθῆναι, Ἐλευθερουδάκης, 1912. In-8°, pp. 193-339.

SCHERMANN (Theodor). *Aegyptische Abendmahlsliturgien des ersten Jahrtausends* (*Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums...* hgg. von Drerup, etc.). Paderborn, Schöningh, 1912. In-8°, VIII-258 p.

SEURE (Georges). *Étude sur quelques types curieux du cavalier thrace* (Extr. de la *Revue des Études anciennes,* XIV, 1912, nos 2, 3 et 4). Bordeaux, Féret, 1912. In-8°, 62 p.

SOMMER (Ludwig). *Das Haar in Religion und Aberglauben der Griechen.* Diss. Münster I. W. Münster, Westfälische Vereinsdruckerei, 1912. In-12, 86 p.

STAEHLIN (Rudolf). *Das Motiv der Mantik im antiken Drama* (*Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten* hgg. von R. Wünsch und L. Deubner, XII, 1). Giessen, Töpelmann, 1912. In-8°, 230 p.

STEIN (Arthur). *Griechische Rangtitel in der römischen Kaiserzeit* (Extr. de *Wiener Studien*, 1912, pp. 160-170).

STÉPHANOPOLI (Jeanne Z.). *Les îles de l'Égée, leurs privilèges. Avec documents et notes statistiques.* Athènes, Apostolopoulos, 1912. In-8°, 226 p.

STOBAEI (Ioannis). *Anthologium* recensuerunt Curtius Wachsmuth et Otto Hense. Volumen quintum : *Anthologii* libri quarti partem alteram ab Ottone HENSE editam continens. Berolini, Weidmann, 1912. In-8°, XXXVII p. + pp. 677-1157.

SUNDWALL (J.). *Inscriptions inédites d'Athènes* [en russe] (Extr. du *Journal du ministère* [*russe*] *de l'instruction publique*, 1912, pp. 253-267).

SWOBODA (Heinrich). *Die ätolische Komenverfassung* (Extr. de *Wiener Studien*, XXXIV, 1, 1912, pp. 37-42).

— *Zur Beurteilung der griechischen Tyrannis* (Extr. de *Klio,* XII, 1912, pp. 341-354).

TAFRALI (O.). *Thessalonique au* XIVe *siècle.* Préface de Ch. DIEHL. Paris, Geuthner, 1913. In-8°, (A-C + I-XXVI)-312 p.

— *Topographie de Thessalonique.* Préface de Ch. DIEHL. Paris, Geuthner, 1913. In-8°, (A-F + I-XII)-220 p.

THOMAS (Emil). *Studien zur lateinischen und griechischen Sprachgeschichte.* Berlin, Weidmann, 1912. In-8°, 143 p.

Tragicorum graecorum fragmenta papyracea nuper reperta recognovit brevique adnotatione critica instruxit Arturus S. HUNT. Oxonii, e typographeo Clarendoniano, (1912). In-8°, XII p. + p. non chiffrées.

WALTZ (P.). *Hésiode charron et géomètre* (Extr. de la *Revue des études anciennes*, XIV, 1912, p. 225 ss.). Bordeaux, Féret, 1912. In-8°, 19 p.

WHITE (John Williams). *The verse of greek comedy.* London, Macmillan, 1912. In-8°, XXIX-479 p.

WILAMOWITZ-MOELLENDORFF (Ulrich von). *Sappho und Simonides. Untersuchungen über griechische Lyriker.* Berlin, Weidmann, 1913. In-8°, 330 p.

WILHELM (Adolf). *Die lokrische Mädcheninschrift* (Extr. de *Jahreshefte des Oesterr. archaeologischen Institutes*, XIV, 1911, pp. 163-256).

WOLFF (Samuel Lee). *The greek romances in Elizabethan prose fiction.* New-York, Columbia University Press, 1912. In-12, VIII-529 p.

ZIMMERMANN (Friedrich). *Die ägyptische Religion nach der Darstellung der Kirchenschriftsteller und die ägyptischen Denkmäler* (*Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums* hgg. von Drerup, Grimme, Kirsch, V, 5-6). Paderborn, Schöningh, 1912. In-8°, XVI-201 p.

CORRESPONDANCE

Paris, 25 janvier 1913.

Monsieur le Directeur,

Je comprends que M. De Ridder ne partage pas la théorie que j'ai essayé d'établir dans mon mémoire sur *Les Galates dans l'art alexandrin* — les représentations de Gaulois qui ne relèvent pas de l'école de Pergame dériveraient de créations plus réalistes de l'art alexandrin — mais je comprends moins bien qu'il ait si incomplètement présenté (*R. É. G.*, 1912, p. 396) aux lecteurs de la *Revue* les monuments sur lesquels elle se fonde. Aussi bien crois-je nécessaire de dénombrer plus exactement devant eux les pièces du litige. Autour de la tête de Gaulois du Caire, (j'ai montré que la provenance du Fayoum a beaucoup plus en sa faveur que celle de Thasos), j'ai groupé deux terres cuites, une tête de Gaulois et une tête de Gauloise, trouvées à Alexandrie, une plaque de calcaire sculptée du Musée du Caire et une plaque d'ivoire d'Oxyrhynchos, avec les cheveux crépus et la forte moustache, caractéristiques des Gaulois ; enfin, la figurine du cavalier grec foulant aux pieds un barbare nu tombé sur le genou, que j'ai recueillie à Naukratis. Telles sont les cinq pièces, dont le lieu de trouvaille atteste la provenance alexandrine, que j'ai pu ajouter aux cinq qu'avait réunies Schreiber, et la collection Fouquet contient encore deux figurines galatiques que M. Perdrizet va publier incessamment : au total, on se trouve donc en présence d'un *minimum* de *douze* figures de Gaulois trouvées à Alexandrie ou en Basse-Égypte. Or, douze stèles peintes de Hadra, faible reste d'une grande trouvaille faite dans une des nécropoles d'Alexandrie, prouvent que les artistes d'Alexandrie se sont intéressés au type des Gaulois. Dans ces conditions, comment ne pas incliner à faire remonter à l'art alexandrin les si nombreuses représentations de Gaulois qui nous sont parvenues sur vases à reliefs en argile ou en métal, en terres cuites et en bronzes, alors que paraît établie l'origine alexandrine de ces arts mineurs ? M. De Ridder est, on le sait, un de leurs meilleurs connaisseurs : il nous aurait été précieux d'avoir son opinion après mûr examen.

En me bornant à soumettre aux lecteurs de la *Revue*, plus nettement que ne l'a fait l'auteur du *Bulletin archéologique*, la question que j'espère reprendre

dans un prochain travail consacré à un des types les plus intéressants que présentent les monuments relatifs aux Gaulois dans l'art antique, le Gaulois mourant (*La mort de Brennus*),

je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Adolphe Reinach.

Bon à tirer donné le 6 avril 1913.

Le rédacteur en chef, Gustave Glotz.

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon.

LA CRYPTIE LACÉDÉMONIENNE

Les renseignements les plus explicites sur la coutume lacédémonienne de la cryptie nous sont fournis par Plutarque (*Lyc.* 28), qui ne laisse pas de s'étonner lui-même de ce qu'il rapporte. A certaines époques fixées par les magistrats, nous dit-il, de jeunes Lacédémoniens se dispersent dans la campagne, se dissimulent soigneusement pendant le jour et, la nuit venue, tombent sur les hilotes qu'ils rencontrent et les massacrent impitoyablement. Un passage attribué à Héraclide du Pont (Müller, *Fr. Hist. Gr.*, Didot, II, 210), des allusions dans les *Lois* de Platon (I, 633 B) et un important commentaire sur l'un de ces passages permettent d'affirmer que la cryptie était une institution régulière, à laquelle tous les jeunes Spartiates étaient astreints.

Si l'on consulte les historiens modernes qui ont eu à s'occuper de la question, on aperçoit chez eux un certain embarras à admettre l'authenticité de faits pour le moins très singuliers. Déjà Otfr. Müller avait présenté la cryptie comme une simple préparation à la vie militaire ; une thèse analogue est soutenue dans la monographie de Kœchly sur le sujet (1) : la cryptie n'a rien à voir avec la chasse aux hilotes ; les jeunes gens qui s'y adonnent sont chargés d'un service public, de l'aménagement et de la fortification du territoire ; ils remplissent les mêmes fonctions que les ἀγρονόμοι de la cité

(1) A. Kœchly, *De Lacedaemoniorum cryptia* (Leipzig, 1835).

idéale de Platon. M. P. Girard s'est rangé à cette thèse dans son article du Dictionnaire de Saglio. H. Wallon, dans un travail spécial (1), avait proposé de sauver une partie du renseignement de Plutarque, en réduisant la cryptie à une simple loi de couvre-feu.

Ce qui ressort le plus nettement de ces tentatives d'explication, c'est que les renseignements concernant la cryptie ont paru peu intelligibles, et il semble qu'aucun des systèmes proposés n'ait contribué grandement à les éclaircir. Il n'est pas douteux cependant que le témoignage de Plutarque soit de poids, car il paraît émaner d'Aristote. D'autre part, si l'on se refuse à voir dans la cryptie essentiellement une embuscade, l'étymologie devient embarrassante. L'hypothèse de M. P. Girard (κρυπτοί = ἀγρονόμοι), présentée sans autre point d'appui, a bien l'air d'un pis-aller. Si les historiens ont souvent été déroutés par la cryptie, c'est faute d'avoir pu en rattacher nettement le principe à l'esprit des institutions lacédémoniennes ; c'est aussi parce que, déconcertés par la barbarie d'une coutume dont le motif ne leur apparaissait point clairement, ils ont été amenés à suspecter l'authenticité de renseignements qui paraissent pourtant sérieux. Nous nous proposons d'essayer de montrer dans la cryptie une institution qui, loin de constituer une anomalie, se rattache étroitement au système des institutions lacédémoniennes. Du point de vue où nous nous placerons, elle se réduit à n'être qu'une variété d'une espèce de phénomènes universellement répandus et où rien n'apparaît qui ne soit conforme aux données générales que nous possédons sur le caractère et la psychologie de l'homme en société.

Seulement la psychologie dont il s'agit ici ne peut être celle de l'Européen moderne. Il faut compléter notre trop courte expérience par les secours que fournit l'étude des peuples pla-

(1) H. Wallon, *Explication d'un passage de Plutarque sur une loi de Lycurgue nommée la cryptie* (Paris, 1850).

cés à des degrés divers de l'échelle de la civilisation : voyons ce que peut donner la méthode comparative appliquée à Sparte.

*
* *

On sait qu'une société déterminée se résout, à l'analyse, en une série de groupes sociaux plus élémentaires et souvent doués d'une vie collective plus intense que celle du groupe total qui n'en est qu'une résultante. Des principes divers peuvent présider à la formation de ces groupes élémentaires. La population peut se diviser en classes sociales distinctes par le rang ou la situation économique — et c'est le phénomène le plus apparent dans nos sociétés modernes. Une autre répartition a pour base la famille et les groupes plus ou moins étendus et infiniment variés d'aspect qui dérivent de la notion d'une parenté réelle ou fictive. Ces deux ordres de phénomènes sont bien connus en ce qui concerne les peuples de l'antiquité ; l'étude des classes sociales fondées sur la naissance et sur le cens (eupatrides, patriciens et plébéiens, chevaliers, etc.) ou celle de la famille antique et des groupes analogues (genos, gens, phratrie, tribu) ont donné matière à de multiples travaux dont les conclusions comptent parmi les résultats les mieux acquis de la philologie. Les philologues ont eu moins souvent l'occasion de se demander si l'on ne trouverait pas dans l'antiquité classique des traces d'un autre système de distribution de la population, fondé sur un principe autre que celui de la naissance et des liens du sang, et même sur un principe essentiellement différent et souvent antagoniste de celui de la famille. Nous voulons parler de la répartition de la population en groupes sociaux distincts par le sexe et par l'âge. Deux ouvrages relativement récents (1), en examinant la question du point de vue de l'ethnologie comparée, ont réuni en un recueil commode et commenté un matériel de faits bien connus de quiconque est familiarisé avec les

(1) Schurtz, *Altersklassen u. Männerbünde*, Leipzig, 1902; H. Webster, *Primitive secret societies*, New-York, 1908.

notions usuelles concernant les sociétés dites primitives. Conçus indépendamment l'un de l'autre et traités selon les méthodes différentes de l'école américaine et de l'école allemande, ces deux ouvrages arrivent à des conclusions identiques et présentent du phénomène et de ses aboutissants une description sensiblement analogue. Résumons ici quelques-unes de ces données en les illustrant de quelques faits typiques.

Dans un grand nombre de peuplades appartenant à des races très diverses, on constate que l'ensemble ou une partie de la population mâle et adulte forme une sorte de société qui a ses pratiques et ses traditions secrètes et qui, par une existence collective très active, se distingue nettement du reste de la population, c'est-à-dire des femmes, des enfants et des non-initiés. Le signe le plus fréquent d'une telle organisation sociale est l'existence d'une — ou de plusieurs — maisons communes où les hommes passent leur journée, vaquant aux occupations que la coutume réserve à leur sexe, cuisinant, prenant leurs repas. La maison commune sert souvent de dortoir à la partie masculine de la population, quelquefois même aux hommes mariés, en règle générale aux jeunes gens non encore établis. Elle est presque toujours sévèrement interdite aux femmes. Si les petits garçons y sont admis, c'est pour vaquer aux soins domestiques et s'instruire en écoutant respectueusement les dires des anciens. — Un second phénomène apparaît régulièrement associé au précédent : les hommes formant une véritable association fermée, les jeunes gens parvenus à l'âge adulte n'y sont admis qu'après une période d'initiation. Cette initiation suppose presque toujours une éducation en commun des jeunes gens, une période d'entraînement à la suite de laquelle ils sont soumis à des épreuves d'un caractère généralement pénible ou terrifiant, en même temps qu'ils reçoivent communication des traditions, des secrets et des maximes qui composent le patrimoine intellectuel de la tribu à la vie de laquelle ils sont maintenant associés. Cette initiation peut se faire en une seule fois, généralement à l'époque de la puberté ; souvent aussi elle s'ac-

complit par degrés, quelquefois espacés sur une période de plus de vingt ans. La société prend ainsi l'aspect d'une société secrète où l'initiation se fait par degrés successifs.

Les sociétés australiennes nous offrent déjà les premiers rudiments d'une organisation semblable. MM. Spencer et Gillen (1) nous décrivent minutieusement les longues cérémonies de l'initiation graduelle chez les Arunta, l'une des tribus les mieux connues du centre australien. Les premières cérémonies commencent vers l'âge de dix ou douze ans. Les enfants sont jetés en l'air plusieurs fois, et leurs parents mâles les avertissent qu'il ne leur sera plus permis de jouer comme auparavant avec les femmes et les petites filles. Ils habitent le campement des hommes, et, au lieu de participer comme précédemment aux travaux traditionnellement réservés aux femmes, la cueillette des plantes et la chasse des petits animaux, rats ou lézards, qui forment un appoint notable dans l'alimentation de ces misérables tribus, ils apprennent des hommes l'art de traquer un gibier plus noble. Ils sont entrés dans une nouvelle phase de leur vie et dans une nouvelle classe de la société (2) ; une désignation nouvelle marque le passage de l'enfance dans cette deuxième catégorie sociale. Lorsque l'époque de la puberté est arrivée, le jeune homme, après une série d'enseignements variés pendant lesquels on le désigne d'un nom particulier, est soumis à l'opération de la circoncision. Il est sévèrement averti de ne point raconter aux femmes et aux enfants les secrets qui lui sont révélés; autrement le diable qui parle par la voix du « bull-roar » (le rhombe qui joue un rôle important dans toutes ces cérémonies) l'emportera. A la suite de ces pratiques, il entre dans la classe des *Arakurta* et doit se retirer avec d'autres Arakurta dans un campement spécial où ils vivent en commun ; il ne reprendra part à la vie de la tribu et n'aura le droit de se marier que quand il aura passé par de

(1) Spencer et Gillen, *The native tribes of central Australia* (Lond. 1899), p. 212 sqq.

(2) *Ibid.*, p. 215.

nouvelles cérémonies, quand il aura été l'objet d'une nouvelle opération de même nature que la circoncision.

Les populations de l'Afrique centrale et méridionale fournissent des exemples de classification analogue et en rapport avec une organisation sociale déjà plus développée. Les Massaï sont une peuplade de pasteurs qui habitent, sur les confins des territoires anglais et allemands de l'Afrique orientale, les steppes au pied du Kilimandjaro. Leur langue les rattache au groupe des populations hamitiques. Des monographies assez détaillées sauveront la mémoire de ce peuple jadis belliqueux, mais qui, gravement atteint dans son troupeau par l'épizootie, semble voué à une disparition rapide. Déjà le voyageur anglais Thomson (1) nous avait appris que le jeune Massaï est circoncis vers l'âge de seize ans. Jusqu'à la guérison de sa blessure, il vit caché dans la brousse. Puis il se joint aux jeunes gens de son âge pour vivre en commun une vie de guerre et d'aventures dans le « kraal » des *Elmorane* ; il lui est interdit de manger autre chose que de la viande, qu'il doit se procurer lui-même; les jeunes guerriers se choisissent un chef qui commande à plusieurs kraals et a droit de vie et de mort; si l'opinion tolère des rapports très libres entre les jeunes gens et les jeunes filles de leur âge, le mariage — et la procréation des enfants — leur sont interdits. Après le mariage, le jeune Massaï entre dans la classe des *Elmorua*, qui ne vont plus à la guerre. D'autres renseignements nous permettent d'ajouter que la description de Thomson est trop sommaire et que les classes sont plus nombreuses qu'il ne le laisse supposer (2). Une particularité du mariage massaï, c'est que, dans les premiers temps, les jeunes époux échangent leur costume : le nouveau marié porte l'accoutrement féminin et vice-versa (3).

(1) Thomson, *Durch Massaï Land* (éd. allem. 1885), p. 394 sqq.

(2) Fischer, *Mitth. d. Geogr. Ges.*, Hamburg, 1882 ; Krapf, *Reisen in Ost. Afr.*, II (d'après Schurtz, *op. cit.*, p. 132). Cf. M. Merker, *Die Massaï*, Berlin, 1904.

(3) Thomson, *ibid.*, p. 394; compléter (pour le déguisement de la femme) par A. C. Hollis, *The Nandi* (forte influence Massaï), Oxford, 1909, p. 58.

— Dans le Ouadaï les conditions ethnographiques sont particulièrement compliquées, et l'on peut y relever encore des affinités hamitiques. En tout cas, nous avons affaire à des coutumes nettement primitives sous un vernis musulman. Notre principale source d'information reste jusqu'à nouvel ordre la relation de Nachtigal. Nous en extrayons les passages suivants (1) : « Les hommes n'ont de demeure particulière que pour la « nuit ; ils considéreraient comme honteux de prendre leur « repas dans le privé; même les jeunes mariés ne veulent « point passer la nuit dans leur maison ; dans les repas, les « anciens sont servis par les membres des plus jeunes classes. « Les maisons particulières appartiennent aux femmes ». La réunion des anciens s'appelle la *Dschemmâa* (comme en pays berbère). Elle a son local : « Ils s'y tiennent du matin au soir, « à parler religion, politique intérieure et extérieure, à prier « sous la direction de leur iman; ils y prennent leurs repas en « commun.... A la Dschemmâa se réunit la société des jeunes « hommes, *Sibjàn*, pour les travaux publics, l'organisation de « l'armée et la discussion des affaires militaires.... La troi- « sième classe de la population est celle des *Nurti*, depuis l'en- « fance jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Ils vivent en commun « à l'école et ne sont admis dans la maison des anciens qu'aux « heures des repas ». — Les Massaï nous ont amenés jusqu'aux confins des peuples bantous; il est bien entendu du reste que les limites linguistiques ne correspondent pas en Afrique à des frontières de civilisation; en pleine population bantoue, chez les Zoulous, nous trouvons tout un système de classification analogue : la population était divisée en jeunes gens (*Amabutu*), jeunes guerriers (*Insinsima*), vétérans (*Umpagati*). Les jeunes guerriers avaient des relations très libres avec les jeunes filles; mais les enfants qui naissaient de ces unions étaient mis à mort. Je traduis littéralement le résumé que donne des pratiques de l'éducation dans cette province ethno-

(1) Nachtigal, *Sâhara u. Sûdan*, Berlin, 1879, III, p. 244 sqq.

graphique S. Passarge (1) : « Les novices vivent sous la « conduite d'un homme âgé, dans la brousse, sans autre abri « que des huttes de gazon qu'ils se bâtissent eux-mêmes, « même pendant la saison froide ; il leur est défendu d'allumer « du feu, et ils doivent vivre de ce qu'ils trouvent dans la cam- « pagne. Ils sont vêtus d'un tablier d'herbes, enduits de pein- « ture blanche et portent une bêche ; ils passent pour incarner « les esprits des morts et, en conséquence, rôdent la nuit au- « tour des habitations et peuvent impunément se permettre « toutes sortes de tours, rosser, piller et rançonner les gens qui « leur tombent sous la main ; au bruit des crécelles qu'ils por- « tent, chacun prend la fuite. Au bout de quelques mois, ils « sont admis dans la tribu en grande cérémonie. »

Arrêtons-nous, et, à la lumière des exemples précédents qu'il serait inutile de multiplier, voyons si les institutions de Sparte ne conservent pas la marque d'une organisation sociale analogue. Déjà dans les cérémonies religieuses, où la cité se donne en quelque sorte en spectacle à elle-même, c'est la distribution suivant les catégories de l'âge qui prévaut : « Il y « avait dans leurs cérémonies trois chœurs correspondant aux « trois âges de l'homme, celui des vieillards..., celui des jeunes « hommes... et celui des jeunes garçons » (2). Les femmes avaient aussi leur existence collective ; les jeunes filles au moins paraissaient en corps à côté des jeunes gens, sujet perpétuel d'étonnement, de raillerie ou d'admiration pour les observateurs habitués à la retenue et à la claustration des femmes ioniennes. Nous disons à dessein : à côté des jeunes gens, et non point confondues avec eux. Aussi bien l'antagonisme des sexes se marquait-il dans les plaisanteries traditionnelles et sans doute rituelles qu'échangeaient au cours de leurs évolutions symétriques les deux troupes rivales (3). Les femmes avaient aussi leur rôle collectif dans certains actes du culte

(1) Passarge, *Südafrica*, Leipzig, 1908, p. 249.
(2) Plut., *Lyc.*, 21.
(3) *Ibid.*, 14.

public : « W. Kaibel, nous dit le plus diligent historien des cultes laconiens, a parfaitement reconnu que l'épithalame « d'Hélène est un poème étiologique relatif au culte d'Hélène « δενδρῖτις à Sparte (*Hermes*, 27, p. 249). Nous pouvons en con- « clure que les douze jeunes filles choisies que le poète nous « montre chantant l'hymne d'Hélène étaient en effet chargées « du culte d'Hélène. On pourrait aussi admettre que le δρόμος « des jeunes filles mentionné dans le poème était en relation « avec le culte d'Hélène » (1). Parmi les hommes, Plutarque ne mentionne que trois classes distinguées par l'âge. Mais c'est sans doute une conception plus simpliste que la réalité, comme le tableau incomplet de la classification Massaï que nous présentait Thomson. Un examen plus attentif des documents nous permet de discerner dans la vie du Spartiate des phases plus nombreuses, distinguées par des noms divers. J'en emprunte le tableau succinct à Busolt (2), qu'on ne soupçonnera point de « solliciter » les textes pour fournir un parallèle aux faits africains et australiens que nous venons de mentionner. Les enfants (au dessus de 7 ans), nous dit-il en substance, sont répartis en troupes (βοῦαι, ἀγέλαι), subdivisées en ἴλαι. Les jeunes gens de vingt ans s'appellent ἴρανες, de dix-huit à vingt ans μελλίρανες ; πρωτίρανες lorsqu'ils sont encore plus jeunes ; σφαιρεῖς à un âge plus avancé (*BCH*, I, 379, 2 ; *CIG*, 1386, 1432). Les hommes faits sont les ὁμοῖοι. Nous avons ici la table des divers degrés de l'initiation spartiate. Et notez que tout le monde ne passe pas nécessairement par les divers degrés de cette initiation. La société tribale évolue facilement vers une société secrète plus ou moins exclusive dans ses grades les plus élevés. Ainsi, à Sparte, le nombre des personnes frappées d'ἀτιμία, même pour des motifs autres que ceux de la naissance, était considérable (3).

D'autres rapprochements se sont présentés d'eux-mêmes.

(1) S. Wide, *Lak. Kulte*, p. 344.
(2) G. Busolt, *Griech. Gesch.*, I, p. 540, n. 5.
(3) Sur les ὑπομείονες, cf. C. F. Hermann, *Antiq. Laconic.* p. 138 sqq.

C'est un fait bien connu que, dès l'âge de sept ans, les petits garçons étaient élevés et vivaient en commun. Fustel de Coulanges a essayé en vain de diminuer la portée de ce fait en affirmant que les enfants, élevés en commun, continuaient à coucher sous le toit paternel. Les textes qu'il allègue ne prouvent rien de semblable, et on nous montre au contraire les petits Spartiates couchant à la dure, ce qui fait partie de l'entraînement auquel ils sont soumis (1). D'autres faits nous mettent en présence d'un phénomène analogue à celui de la maison des hommes, en premier lieu la célèbre institution des repas en commun (2). A vrai dire, il n'y a pas ici une maison unique, mais plusieurs édifices, sans doute groupés dans un même espace. Le fait essentiel de la séparation des sexes au moment du repas n'en reste pas moins fortement marqué, comme dans les exemples que nous avons allégués plus haut. La syssitie est essentiellement l'affaire des hommes, et le vieux nom d'ἀνδρεῖα par lequel on désigne ces repas suffirait à l'attester. On sait que les enfants n'y sont admis qu'à titre d'auditeurs et que seuls les citoyens de plein droit y ont accès. Il se pourrait du reste qu'à côté des constructions plus ou moins légères qui servaient de salles à manger, nous trouvions des traces d'un autre édifice qui servait de lieu de réunion à une partie au moins de la population masculine. J'en verrais volontiers l'indication dans ce passage de Plutarque (3) : « Lorsqu'un enfant était né, le père le portait dans une *lesché* où étaient assemblés les plus anciens de la tribu ». Cette lesché, c'est-à-dire probablement une sorte de loggia, n'est pas sans analogie sans doute avec la

(1) Plut., *Lyc.*, 16 « ἐκάθευδον δὲ ὁμοῦ κατ' ἴλην καὶ ἀγέλην ἐπὶ στιβάδων... ». Les jeunes gens avaient aussi un dortoir commun même après le mariage (*ibid.* 15).

(2) Aristote sait parfaitement que la syssitie fournit le cadre d'une répartition de la population, comme les tribus et les phratries : «... οὐ γὰρ δυνήσεται μὴ μερίζων αὐτὰ καὶ χωρίζων ποιῆσαι τὴν πόλιν, τὰ μὲν εἰς συσσιτίαν, τὰ δ' εἰς φρατρίας καὶ φυλάς » (*Pol.* II, II, 11) ; cf. Plut. (*Quaest. Symp.*, VII, 9) : « τὰ γὰρ παρὰ Κρησὶν ἀνδρεῖα καλούμενα, παρὰ δὲ Σπαρτιάταις φιλίτια, βουλευτηρίων ἀπορρήτων καὶ συνεδρίων ἀριστοκρατικῶν τάξιν εἶχεν, ὥσπερ οἶμαι καὶ τὸ ἐνθάδε πρυτανεῖον καὶ θεσμοθέσιον. »

(3) *Lyc.*, 16.

Djemmâa où nous avons vu les vieillards ouadaïens vaquer à leurs occupations diverses. Rappelons enfin que l'accès de l'agora était interdit aux citoyens de moins de trente ans (1). On sait que les repas en commun n'étaient pas particuliers à Lacédémone et qu'on les retrouve en Crète, dont les institutions paraissent appartenir à la même province ethnographique que celles de Lacédémone (2). Les femmes et les enfants avaient peut-être aussi leur table commune ; mais en tout cas les hommes mangeaient à part comme le prouve le terme d'ἀνδρεῖα qui reparaît ici. La séparation des sexes était fortement marquée et paraissait répondre à une intention du législateur (3).

*
* *

Les naturalistes savent que les divers organes ont entre eux des rapports étroits et subissent des modifications concomitantes. Dans une certaine mesure, il en est des institutions comme des organismes. Le développement constaté de tel groupe d'ins-

(1) *Ibid.*, 25.

(2) Arist., *Pol.*, II, VII, 3-4.

(3) Arist., *ibid.*, 5. — La séparation des sexes et la vie en commun dans le club des hommes offrent un terrain favorable au développement des instincts contre nature. Les Crétois avaient à cet égard, même en Grèce, une réputation particulièrement mauvaise. D'après un passage bien connu de Plutarque, des relations du même genre n'étaient pas sans se nouer entre les jeunes Spartiates et leurs éducateurs (*Lyc.*, 18) : « La louange ou le blâme que s'attiraient les enfants rejail- « lissaient sur leurs amants ; et l'on rapporte qu'un enfant qui se battait avec un « autre ayant laissé échapper un cri qui prouvait sa lâcheté, son amant fut mis « à l'amende par les magistrats » (cf. 17 : ἤδη δὲ τοῖς τηλικούτοις ἐρασταὶ τῶν εὐδοκίμων συνανεστρέφοντο). C'est sans doute en songeant aux rites de l'initiation qu'il faut interpréter un passage où Héraclide du Pont nous rapporte un trait de mœurs crétoises au premier abord fort extraordinaire (Müller, *Fr. Hist. Gr.*, II, 211) : « [L'amour masculin] n'a rien de honteux chez eux. Ils enlèvent [des jeunes gens], les emmènent dans la montagne ou dans leur maison de campagne et peuvent les garder durant soixante jours ; mais la loi ne permet pas de dépasser ce terme ». La conception platonicienne de l'amour, — une conception essentiellement « pédagogique » — ne se comprend, je crois, que si l'on admet, comme presque toujours chez Platon, un arrière-fond de croyances populaires idéalisées. — Sur l'initiation religieuse conçue sous la forme de l'union sexuelle, cf. entre autres : A. Dietrich, *Mithras Liturgie*, p. 21 sqq. ; R. Reitzenstein, *Die hellen. Myst. Rel.* p. 20.

titutions permet de prévoir le développement corrélatif de tels phénomènes sociaux, l'atrophie de tels autres. Pour fortifier notre précédente déduction, nous attirerons ici l'attention sur deux groupes de faits.

H. Webster (1) a montré avec justesse que le système de la classification par âge et l'initiation graduelle ont pour effet d'augmenter considérablement le prestige social des vieillards et, comme conséquence de ce prestige, le culte de la tradition. Le système correspond essentiellement à ce stade du développement politique où l'autorité est encore diffuse entre les mains des anciens. D'une telle constitution les sociétés australiennes nous donnent un exemple tout à fait typique. Si l'autorité vient à se concentrer aux mains d'un chef, ou si le pouvoir tend à être accaparé dans quelques familles, le système décline ou dévie. Il est superflu de s'attarder à montrer qu'ici encore nous sommes immédiatement ramenés aux conditions de la vie spartiate. Les anciens se demandaient déjà sous quelle étiquette politique il convenait de ranger la constitution de Sparte et les constitutions analogues (2). Ce n'était certes pas une démocratie ; mais ce n'était pas non plus une aristocratie ou une oligarchie, car nous n'avons nulle trace de la prédominance de quelques familles ; une seule expression conviendrait, c'était, si l'on peut dire, une *gérousie*, un gouvernement par les anciens et nous n'avons point lieu de nous étonner que le respect des vieillards fût un point si essentiel de l'éducation spartiate. Il est dans la nature des choses que les vieillards, dépositaires et régulateurs de la tradition, la fassent volontiers tourner à leur profit. Webster observe justement que les nombreuses interdictions alimentaires, auxquelles sont, en règle générale, soumis les jeunes gens pendant leur noviciat, ont souvent pour effet de réserver aux anciens les aliments les plus recherchés (3). Plutarque savait encore fort

(1) *Op. cit.*, p. 39 sqq.

(2) Arist., *Pol.*, II, VIII, 3 ; IV, VII, 4.

(3) « A Fidji, il est interdit aux jeunes initiés de manger la meilleure espèce d'igname et le poisson d'eau vive qu'ils doivent laisser aux anciens. S'ils enfrei-

exactement que les règles de la déontologie spartiate réservaient aux vieillards le brouet noir cher à leurs estomacs (1).

Nous avons déjà fait allusion à la condition des femmes dans la cité lacédémonienne. Influencés comme nous sommes par la tradition élogieuse dont Plutarque et les écrivains de notre XVIIIe siècle se sont faits l'écho, nous sommes presque invinciblement portés à accorder à la femme lacédémonienne toutes les vertus de la matrone antique. L'impression que laisse la lecture des documents les plus sérieux est toute différente. Aristote est surtout frappé de l'extrême indépendance, de la licence même des femmes spartiates : ζῶσι γὰρ ἀκολάστως πρὸς ἅπασαν ἀκολασίαν καὶ τρυφερῶς (2). Tous les témoignages sont d'accord pour nous indiquer qu'il y avait là un état social qui paraissait absolument anormal à la majorité des Grecs. Ici encore bien des choses s'éclairent, si l'on se représente les conséquences du système de classification que nous avons décrit. A première vue, on s'attendrait peut-être à un phénomène tout différent. Il est manifeste que la communauté masculine repose sur l'idée de l'infériorité de la femme; dans certaines peuplades, les cérémonies du club des hommes sont surtout une occasion de mystifier ou de brimer la portion féminine de la population. Les nègres de la côte de Guinée connaissent en général un croquemitaine qui apparaît périodiquement au grand dam des épouses infidèles (3). Les jeunes initiés australiens n'ont rien de plus pressé que de terroriser leur mère et leurs sœurs par les sons effroyables du « bull-roar » dont le mystère vient de leur être révélé (4). Mais c'est par un autre aspect encore que le système intéresse la condition des femmes. Schurtz a très fortement montré qu'il repose sur un principe

gnent ce commandement, leur peau, quand ils se baignent, perdra sa couleur noire, et ils deviendront tout blancs. » (Fison, *Journ. Anthr. Inst.*, XIV, p. 26, cité par Webster).

(1) *Lyc.*, 12; Just., III, 3.

(2) Arist., *Pol.*, II, VI, 5.

(3) Tel le Mumbo-Jumbo des Mandingues.

(4) Howitt, *Journ. of Anthr. Inst.*, XIV, p. 515.

essentiellement négateur de celui de la famille, et que le développement de l'une des deux institutions ne se produit qu'en raison inverse du développement de l'autre (1). La distribution de la population en classes distinctes par l'âge entraîne fréquemment, sinon régulièrement, comme conséquence pratique une certaine communauté des femmes et un état de promiscuité sexuelle au moins relative. Si les jeunes gens, avant un certain âge, n'ont point le droit de contracter une union régulière, la coutume leur reconnaît au moins une sorte de droit collectif sur les jeunes filles de leur âge. Nous avons vu le cas pour les jeunes guerriers zoulous et massaï ; des traces d'un état de choses analogue se retrouveraient à la rigueur chez les populations rurales du Nord et de l'Est de l'Europe (2). Dans la variété presque infinie des formes vers lesquelles peut évoluer la maison des hommes, si parfois elle devient école, temple, hôtellerie, siège du conseil municipal, maison des chefs, prytanée, hangar des canots de guerre, il est des cas où elle devient maison publique, au sens usuel du mot. Même dans la partie la plus âgée de la population, si on ne trouve plus la promiscuité absolue dans les rapports sexuels, toute trace de communisme des femmes n'a pas disparu, et on rencontre souvent des formes typiques de mariage, comme le mariage par groupe. Enfin la séparation marquée des sexes, l'usage d'enlever de bonne heure les enfants à leur mère pour les élever en commun laissent peu de place au développement de la vie du foyer. Or il se peut, sans doute, que le développement de l'esprit de famille relève la condition morale de la femme; mais ce ne peut être qu'aux dépens de son émancipation sociale. Là où la famille est fortement constituée, la femme n'a guère de rapports directs avec la collectivité; elle est perpétuellement en sous-ordre; le droit romain fait d'elle une éternelle mineure. Développez, au contraire, les groupes sociaux que nous avons décrits aux dépens

(1) Schurtz, *op. cit.*, p. 64, 99, 173 sqq.

(2) Cf. H. Usener, *Ueber vergleich. Sitten- u. Rechtsgeschichte* (1893), réimprimé dans *Vorträge u. Aufsätze* (1907), p. 103 sqq.

du groupe familial, et l'isolement de la femme cesse avec la séquestration au foyer domestique. Les femmes constituent une société qui copiera celle des hommes, qui imitera ses pratiques d'éducation, d'initiation — y compris la circoncision —, qui aura une place à côté de celle des hommes dans certaines cérémonies du culte et de la vie sociale. Nous avons déjà relevé l'indice de semblables phénomènes à Sparte. Je crois que ce sont eux que visent surtout les anciens, quand ils nous disent qu'en aucun pays les femmes ne prennent tant de part à la chose publique. Or c'est que précisément la famille à Sparte est faiblement constituée. Fustel de Coulanges (1) s'est donné beaucoup de mal pour ne point arriver à prouver que la famille lacédémonienne fût constituée sur le même modèle que la famille dans les autres régions de la Grèce. Des témoignages trop précis pour être rejetés nous permettent, au contraire, de considérer comme avérés les faits suivants : le droit de vie et de mort sur l'enfant à sa naissance, ailleurs exercé par le père de famille, appartient ici à la collectivité (2) ; la coutume trouve parfaitement naturel qu'une femme soit prêtée pour quelque temps à un tiers, et l'échange peut être proposé par le mari ou par le tiers intéressé (3). Polybe ajoute même ce renseignement que trois frères possédaient souvent en commun la même femme (4). D'une anecdote rapportée par Plutarque on retiendra seulement que le vieux coutumier lacédémonien ne connaissait pas l'adultère comme un délit (5). Enfin on ne peut manquer d'être frappé de ce qu'ont de particulier les rites du mariage lacédémonien. Rien qui rappelle moins la joyeuse et bruyante procession qui, au milieu des flambeaux, des corbeilles de fruits et des cris d'hyménée, conduit la fiancée athénienne au foyer de l'époux. Le mariage lacédémonien a quelque chose de furtif

(1) *Nouvelles recherches hist.*, p. 70.
(2) Plut., *Lyc.*, 16.
(3) *Ibid.*, 15.
(4) Pol., XII, VI, 8.
(5) Plut., *Lyc.*, 15.

et de honteux (1) : « le mariage était précédé d'un rapt de la « fiancée ; celle-ci ne devait pas être de la première jeunesse, « mais avoir atteint un âge déterminé. La matrone qui réglait « la cérémonie lui rasait la tête, l'habillait en homme, dressait « un matelas comme lit et la laissait dans l'obscurité. Le fiancé « qui n'était affaibli ni par le vin, ni par la débauche, et qui « avait sobrement dîné à la table commune venait en cachette, « dénouait sa ceinture et la portait sur un autre lit. Il ne tar- « dait pas à se retirer décemment pour dormir comme d'habi- « tude avec les jeunes gens, et il observait longtemps la même « retenue, passant les journées avec ses compagnons, couchant « avec eux et ne visitant sa femme qu'en cachette et à l'insu « de sa famille.... Cela durait longtemps, et beaucoup avaient « des enfants avant d'avoir eu l'occasion de voir leur femme « de jour. » On aura reconnu chemin faisant un certain nombre de traits déjà signalés. Il n'est pas jusqu'au curieux travesti des jeunes époux dont nous n'ayons vu tout à l'heure un exemple (2).

(1) Plut., *ibid.*

(2) Le mariage par groupe a donné lieu à des discussions qu'il est inutile d'indiquer ici. Nous nous bornerons à analyser, à cause de nombreux parallèles qu'on y peut relever avec les institutions spartiates, les renseignements qui nous font connaître une de ses formes typiques. Il s'agit du mariage *pirauru*, chez les Diéri du Sud-Est australien (A. V. Howitt, *The nat. trib. of S. E. Austr.*, p. 180 sqq.) : il faut distinguer le mariage *noa* et le mariage *pirauru* qui est proprement le mariage par groupe. Le mariage *noa* ne lie que deux individus, et il provient en général de fiançailles conclues dans l'enfance par les mères des deux conjoints. Maintenant, il est normal que, si deux frères épousent, par exemple, deux sœurs, les deux femmes servent indifféremment aux deux hommes, et on a le mariage *pirauru*. La femme de votre frère et la sœur de votre femme sont régulièrement vos *pirauru*. S'il vient un hôte, il est convenable de lui offrir votre femme comme *pirauru* temporaire (cf. Nic. de Damas, Müller, III, 458, fr. 114 : ταῖς δὲ αὐτῶν γυναιξὶ παρακελεύονται ἐκ τῶν εὐειδεστάτων κύεσθαι καὶ ἀστῶν καὶ ξένων). Un homme peut avoir plusieurs *pirauru*, et cela dépend surtout de sa richesse, de son influence..., enfin de la considération dont il jouit auprès des femmes. En pareil cas, une femme peut même demander à son mari de lui donner tel ou tel homme comme *pirauru*. — Sur le mariage par groupe chez les Massaï, cf. Merker, *op. cit.*, p. 118; chez les Nandis, Hollis, *op. cit.*, p. 77 (relations d'hospitalité et échange de femmes entre les guerriers du même *mat*, c.-à-d. de la même division d'âge).

*
* *

Revenons maintenant à la cryptie. Dans une société fondée sur les principes de la classification décrite, il faut s'attendre à voir les pratiques de l'initiation du jeune homme prendre un certain développement. On sait que, dans une foule de sociétés, les rites de l'initiation donnent lieu à des cérémonies compliquées et souvent barbares. Non seulement le jeune homme est, à ce moment de son existence, soumis à des opérations en général douloureuses, arrachement de dents, circoncision, subincision, épilation, scarifications diverses; mais encore il est l'objet de véritables sévices, qui peuvent atteindre jusqu'à un degré de cruauté extrême. Il y a ici autre chose encore que le produit d'un instinct de brimade sans doute naturel à l'homme, autre chose aussi que le motif fréquemment donné qu'il faut éprouver la constance morale du futur guerrier ; une idée qui reparaît presque régulièrement, c'est que l'initiation est une mort suivie d'une sorte de résurrection (1). Il n'est pas douteux que des rites analogues n'aient marqué l'une des phases de l'initiation lacédémonienne. Nul n'ignore que les jeunes Spartiates étaient frappés de verges devant l'autel d'Artémis Orthia et que certains périrent des suites de ce traitement (2). La fustigation des novices est une des formes les plus fréquemment répandues peut-être des épreuves infligées aux initiés (3).

Un autre épisode du cycle d'initiation qui reparaît presque régulièrement est une période d'isolement plus ou moins prolongée par laquelle doivent passer les jeunes gens. Cet isolement peut avoir lieu dans un édifice consacré à cet usage; mais, plus souvent, les novices sont relégués hors des régions habitées, aux frontières du territoire occupé par la tribu : ils

(1) Schurtz, p. 102 sqq.
(2) Plut., *Lyc.*, 18; Paus., III, 16, 11.
(3) Par exemple chez les Indiens des Pueblos (*Handbook of Amer. Indians*, New-York, 1907-10, s. v. *Ordeal*). — Nombreux parallèles dans J. G. Frazer, *Pausanias*, III, p. 341.

doivent prendre la brousse. Rien de plus naturel d'ailleurs : cette période de leur existence où se dégage leur personnalité ne les met-elle pas en rapport plus ou moins étroit avec les esprits des morts de la tribu qu'ils sont censés réincarner? et la brousse est l'endroit que hantent ces esprits. Puis, suivant une conception à la fois enfantine et profonde, recommençant les ancêtres, ne doivent-ils pas en quelque sorte récapituler l'expérience de la race qui est naturellement éclose, un jour, nue sur la terre nue? C'est pourquoi nos jeunes hommes mènent l'existence de petits Robinsons, contraints de se tirer d'affaire en utilisant pour leur nourriture et leur vêtement les ressources du bois et de la lande. Nous avons vu la jeunesse zouloue vagabonder en cet équipage, effrayant du bruit de ses crécelles les promeneurs paisibles. Le jeune Arunta est aussi parqué dans un campement spécial et strictement tenu à l'écart du reste de la tribu pendant une période de son apprentissage. Voici, entre bien d'autres, l'indication sommaire de quelques faits analogues : aux îles de l'Amirauté « les enfants [à l'époque de la puberté] « passent par des cérémonies pendant lesquelles ils sont stric- « tement « tabou », c'est-à-dire complètement séparés de la « société.... Sur le récif, loin des territoires habités, on cons- « truit une grande maison. Les garçons y vivent sous la sur- « veillance d'un ancien.... » Ils ne doivent se laisser voir ni des femmes ni de leurs proches. « Si leur père ou le chef approche, ils se cachent dans leur cellule et y restent jusqu'à ce qu'il se soit éloigné (1) ». Chez les Indiens de la Virginie, « les jeunes « gens devaient s'en aller seuls dans la forêt ou la montagne, « y faire un assez long séjour et parfois prendre certaines dro- « gues grâce auxquelles ils pouvaient apercevoir leur ange « gardien (2) ». « Dans les tribus de la côte du Nord du « Pacifique, au moment de se faire recevoir dans une société « secrète, le jeune homme disparaissait dans les bois, et on « disait qu'il communiait avec les esprits de la société dans une

(1) Parkinson, *30 Jahre in der Südsee*, p. 437.
(2) *Handbook of Am. Ind.*, s. v. *Ordeal*.

« solitude complète. Quiconque eût à ce moment découvert le « jeune *kwakiutl* pouvait impunément le tuer et prendre sa « place dans la société (1) ». Le commandant Lenfant, dans son voyage d'exploration aux grandes sources de l'Afrique équatoriale, découvre, non sans surprise, les curieuses pratiques de l'éducation des *Labis*. Ici l'initiation, au lieu d'être commune à tous les sujets masculins, est réservée à une élite dans un cercle de tribus voisines (Bayas, Talas, Lakkas, M'bakas, M'boun, etc.). Une des particularités de cette initiation est l'enseignement d'un langage secret, le « labi », qui sert de langue internationale dans cette province de l'ethnographie africaine (2) : « le terme *labi*... désigne un temps bien déter- « miné durant lequel le jeune homme noir subit toute une « éducation spéciale, tout un dressage moral et physique « d'endurcissement à la fatigue, au travail, à la lutte contre « les dangers et la douleur.... Seul le chef « labi » — le maître « d'école, si l'on veut — a droit de parler à ses élèves.... Tous « les jeunes garçons choisis pour le labi sont donc réunis en un « groupe vivant isolé dans la brousse avec leur éducateur, qui « les suit pas à pas.... Chaque labi doit se dissimuler sous un « panier, sous une guérite en vannerie, sorte de grande bour- « riche qui le dérobe aux regards indiscrets. On les voit ainsi « se déplacer dans la steppe, comme de gros fourmiliers. Les « parents, les chefs, les amis ne lui donnent rien pour se vêtir, « rien pour se nourrir, rien pour s'abriter : le jeune labi doit se « suffire à lui-même. Il chasse, il pêche, il défie le fauve.... En « plein sommeil, le sorcier les réveille brusquement : « Levez- « vous et dansons ». Avec une obéissance admirable le jeune « peloton se place en ordre; puis, au son du tam-tam en peau « d'antilope ou de cabri, commence la figure ou la contre-danse « indiquée... Mais ce n'est plus le tam-tam ridicule des hommes « de basse condition, qui trépignent gauchement sur place en « agitant la tête d'un mouvement disgracieux... »

(1) *Ibid.*
(2) Lenfant, *La découverte des grandes sources* (1908), p. 198 sqq.

Laissons maintenant parler d'eux-mêmes les textes qui complètent sur la cryptie les indications de Plutarque. L'un émane de Justin (1) : « Lycurgue ordonna que les enfants, à l'âge de la puberté, vivraient non en ville, mais à la campagne...; ils « coucheraient à la dure; toute espèce de ragoût leur était interdite (2); et ils ne reparaissaient en ville que devenus hommes. » Le scoliaste de Platon nous donne des renseignements plus précis : « Ce qu'était la cryptie : le jeune homme était éloigné « de la ville, et, pendant toute cette période, la règle était qu'il « ne devait point se laisser voir; il errait dans la montagne, ne « dormait jamais que sur le qui-vive, pour ne point être surpris; « il n'avait point de serviteur et n'emportait aucune provision « (tout ceci est une manière de préparation à la guerre). On les « envoyait ainsi nus, chacun de son côté, et on leur ordonnait de « passer en cet état toute une année, d'errer dans les mon- « tagnes, de vivre de ce qu'ils se procureraient par leur larcin « ou autrement et ainsi de ne se montrer à personne (d'où le « nom de cryptie). Ceux qui se laissaient apercevoir étaient « punis (3). » Tout commentaire serait superflu. Il n'est pas un détail de ce texte (isolement dans la montagne, tabou strict, interdictions alimentaires, obligation de se suffire à soi-même, danger réel ou imaginaire qui menace le novice) dont le rappel des faits ethnographiques précédents ne nous fournisse l'explication. Et du même coup le sens du mot cryptie qui a embarrassé les commentateurs s'éclaire singulièrement. Le κρυπτός, c'est le jeune homme qui, comme on dirait sur la Sangha, « fait *labi* »; c'est le Mélanésien pendant sa période de tabou.

(1) Just., III, 3.

(2) « Vitam sine *pulmento* degere »; faut-il y voir une interdiction alimentaire portant expressément sur le fameux brouet ? Cf. Plut., *Lyc.*, 12.

(3) *Ad Plat. Leg.*, I, 633 B : κρυπτεία τίς; ἀφίετό τις ἀπὸ τῆς πόλεως νέος ἐφ' ᾧ τε μὴ ὀφθῆναι ἐπὶ τοσόνδε χρόνον, ἠναγκάζετο οὖν τὰ ὄρη περιερχόμενος καὶ μήτε καθεύδων ἀδεῶς, ἵνα μὴ ληφθῇ μήτε ὑπηρέταις χρώμενος, μήτε σιτία ἐπιφερόμενος διαζῆν. Ἄλλο δὲ καὶ τοῦτο γυμνασίας εἶδος πρὸς πόλεμον. Ἀπολύοντες γὰρ ἕκαστον γυμνὸν, προσέτατ- τον ἐνιαυτὸν ὅλον ἔξω ἐν τοῖς ὄρεσι πλανᾶσθαι, καὶ τρέφειν ἑαυτὸν διὰ κλοπῆς καὶ τῶν τοιούτων, οὕτω δὲ ὥστε μηδενὶ κατάδηλον γενέσθαι. διὸ καὶ κρυπτεία ὠνόμασται, ἐκολά- ζοντο γὰρ οἱ ὁπουδήποτε ὀφθέντες.

Comme dans tout ce cycle de rites, le fait essentiel est que le jeune homme doit se cacher. Laissons donc de côté l'étymologie tirée par les cheveux qui fait de cryptie le synonyme d'embuscade, pour admettre le sens le plus naturel et le premier qu'éveille le mot. Nous n'hésiterons donc pas à conclure que la cryptie est la dernière phase de l'initiation lacédémonienne, celle où le jeune homme, après l'entraînement méthodique des premières années, est voué à une période de retraite qui doit précéder l'accomplissement des derniers rites.

*
* *

Avant d'aller plus loin, il ne sera pas sans intérêt d'ouvrir une parenthèse et de se demander quel est au juste le contenu positif de l'éducation que le jeune Spartiate reçoit pendant sa période d'initiation. C'est naturellement dans la diversité des enseignements traditionnellement inculqués au jeune homme que se marque le mieux la diversité d'esprit des différentes sociétés humaines. A ce moment — un moment décisif où l'apparition des premiers phénomènes de la puberté marque, en général, chez le primitif un remarquable arrêt du développement intellectuel — la mentalité collective va imprimer en lui sa marque indélébile. L'initiation australienne est avant tout une monotone et fastidieuse succession de ces innombrables cérémonies totémiques qui tiennent une si grande place dans le monde des représentations intellectuelles de cette race; l'initiation dans les sociétés nègres paraît être surtout, en même temps que l'apprentissage des danses traditionnelles, une initiation à la vie sexuelle. Il y a de fortes raisons pour présumer qu'à Sparte l'éducation du novice comprenait, outre les règles de la bienséance, si rigidement codifiées, la musique et l'apprentissage militaire (1). Seulement, quand on parle de cet apprentissage, il importe, je

(1) Plut., *Lyc.*, 21.

crois, d'écarter une idée fausse, qui se présente assez naturellement. Les auteurs qui ont entrevu les rapports de la cryptie et de l'éducation militaire, invinciblement attirés par le contresens cryptie = embuscade, ont été amenés à faire de cet apprentissage quelque chose comme ce que nous appellerions la petite guerre ou les grandes manœuvres. Comme on nous représente le jeune κρυπτός courant la campagne, on répète que c'était sans doute pour lui apprendre ce qu'on dénommerait en langage militaire l'utilisation du terrain et pour développer chez lui l'esprit d'initiative. Rien ne me paraît plus faux qu'une telle conception de la préparation à la vie guerrière à Lacédémone. Toute l'histoire militaire de Sparte proteste contre l'idée de faire de l'hoplite spartiate un rampeur de brousse, un grimpeur de rochers et de murailles. S'il eût été ainsi entraîné, se le figure-t-on arrêté des années devant une bicoque comme Platée? Si le « service en campagne », au sens où l'on entend le mot aujourd'hui, avait vraiment été l'objet principal de l'éducation militaire des compagnons de Léonidas, le sentier d'Éphialte eût été apparemment reconnu et occupé, et l'histoire traditionnelle de la défense des Thermopyles devient presque inintelligible. En réalité la grande invention militaire de Sparte est d'une nature toute opposée. Ce que Sparte a enseigné au monde grec et au monde européen, c'est ce que l'Asie, de Marathon à Plassey, n'a jamais su apprendre à ses hordes de fantassins, la puissance militaire des mouvements coordonnés, l'art d'avancer, de reculer et de charger en masse et la valeur individuelle décuplée par la cohésion de l'ensemble (1). A la ligne de bataille homérique, long ruban flottant de duels et de corps-à-corps qui oscille et s'enroule en remous autour des héros à la haute stature, Sparte a substitué la « phalange » qui, imitée par toute la Grèce, renforcée par

(1) Plut., *Lyc.*, 22 « ... Καὶ στεφανοῦσθαι παρήγγελλε πᾶσι καὶ τοὺς αὐλητὰς αὐλεῖν ἐκέλευε τὸ Καστόρειον μέλος · ἅμα δ' ἐξῆρχεν ἐμβατηρίου παιᾶνος · ὥστε σεμνὴν ἅμα καὶ καταπληκτικὴν τὴν ὄψιν εἶναι, ῥυθμῷ τε πρὸς τὸν αὐλὸν ἐκβαινόντων, καὶ μήτε διάσπασμα ποιούντων ἐν τῇ φάλαγγι, μήτε ταῖς ψυχαῖς θορυβουμένων, ἀλλὰ πρᾴως καὶ ἱλαρῶς ὑπὸ τοῦ μέλους ἀγομένων ἐπὶ τὸν κίνδυνον ».

Philippe, désarticulée et assouplie par les Romains, ne cessera de régner sur les champs de bataille antiques. Sparte a ainsi ouvert dans l'histoire militaire un chapitre dont le dernier épisode sera au XVIIIe siècle la vogue européenne de l'exercice « à la prussienne » et qui n'a pris fin que le jour où le progrès de l'armement offensif a obligé à éparpiller de nouveau la ligne des tirailleurs. Et maintenant un peu de réflexion suffit pour apercevoir le terrain favorable que fournissaient les institutions spartiates à la naissance de cette conception tactique. Qu'on se figure le Lacédémonien embrigadé dès sept ans, soumis à une vie collective intense qui ne cessera même pas avec l'âge mûr; le rythme devient bientôt la chose essentielle comme dans toute agglomération d'individus exécutant une besogne en commun (1). Sparte est le pays de la musique, le pays des chants de Tyrtée et du péan : la première chose certainement qu'apprenne l'enfant, c'est à trépigner en cadence avec ses petits camarades; le chœur de danseurs se transforme insensiblement en peloton militaire. La pyrrhique, qui fait avec la musique l'essentiel de l'éducation du jeune Crétois, n'est pas l'image de la guerre, c'en est le modèle (2).

(1) Cf. K. Bücher, *Arbeit u. Rhythmus.*

(2) Sur l'éducation des jeunes Crétois, voir Nicolas de Damas, fr. 115 (Müller, III, p. 459) : ἀγελάζονται κοινῇ μετ' ἀλλήλων σκληραγωγούμενοι, καὶ θήρας καὶ δρόμους τε ἀνάντεις ἀνυπόδητοι κατανύοντες, καὶ τὴν ἐνόπλιον πυρρίχην ἐκπονοῦντες; Héracl. du Pont, III, 4 (Müller, II, 211) : ποιοῦνται δὲ καὶ μάχας κατὰ νόμον πύξ τε καὶ ξύλοις, καὶ ὅταν συμβάλλωνται, αὐλοῦσί τινες αὐτοῖς καὶ κιθαρίζουσι... · γράμματα δὲ μόνον παιδεύονται, καὶ ταῦτα μετρίως. La pyrrhique est aussi lacédémonienne que crétoise (Ath., XIV, 630; Strab., X, 3, 7-9; Plat., *Leg.*, VII, 815 A-B). C'était essentiellement une danse collective qui s'exécutait sur deux lignes et reproduisait les principales évolutions militaires (Apulée, *Mét.*, X, 29). Tout le monde a eu l'occasion de voir dans les ouvrages de géographie ou d'ethnographie des illustrations représentant des danses guerrières des populations de l'Afrique australe. Au moment où j'écris ces lignes, j'ai par hasard sous les yeux une photographie récemment éditée par l'organe colonial allemand « Kolonie u. Heimat » (V, nº du 23 fév. 1912) et représentant une danse guerrière des Zoulous ; on y voit très nettement les deux lignes se faisant face. — La danse ne faisait point partie du programme ordinaire de l'éducation athénienne (cf. P. Girard, *L'éducation athénienne*, p. 215). On est tenté de dire que le contraste de l'esprit lacédémonien et de l'esprit athénien se retrouve dans le contraste de l'aspect extérieur du gymnase athénien et du gymnase spartiate, tel que nous pouvons en juger par les

Or il se trouve qu'une invention analogue à l'invention militaire de Sparte a été répétée, presque sous nos yeux, en pleine lumière historique du XIXe siècle, et dans des sociétés dont les conditions d'existence nous ont déjà fourni l'occasion de nombreux rapprochements avec celles de Sparte. Il s'agit encore des peuples du Sud africain. Les Zoulous, au temps du célèbre Tchaka, ont réinventé à peu de chose près la phalange et créé une organisation militaire qui leur a fait jouer dans l'Afrique australe un rôle analogue à celui de Sparte dans le Péloponnèse, jusqu'au jour où ils ont eu à se heurter à l'armement perfectionné des Européens. Encore l'outil tactique dont les avait doté le réformateur et qui a été plus ou moins parfaitement imité par les peuples voisins, Matabélés, Herreros, Hottentots, suffit-il à donner aux guerres coloniales de l'Afrique australe une physionomie toute différente de celle de nos combats marocains ou sud-algériens où se déploie l'éternelle fantasia des batailles arabes et berbères. « L'armée de Tchaka, nous dit un « spécialiste, comptait environ 100,000 hommes, répartis en « régiment de 800 à 1000 hommes qui tenaient garnison aux « différents points du pays et pour moitié étaient toujours sur « le pied de guerre. Seuls les plus vieux guerriers avaient le « droit de se marier et d'avoir des serviteurs. Ces régiments « formaient ordinairement la réserve, armée de boucliers « blancs. Ils se tenaient échelonnés, l'un derrière l'autre, à une « certaine distance, tournant le dos à la bataille, jusqu'au « moment où un observateur, du haut d'une colline leur donnait « l'ordre d'entrer en ligne et de charger. Les jeunes troupes « (composées d' « ébuto » non mariés), avec des boucliers noirs « ou bariolés, avaient l'honneur du premier choc. Une sorte de « corps du train, composé de grands garçons... convoyait les

documents et les monuments. A la palestre athénienne, la diversité des occupations semble être la règle : celui-ci s'exerce au javelot, cet autre à lancer le disque; tels pratiquent le saut, d'autres la lutte; d'autres se reposent ou s'amusent (cf. le début du *Lysis* et le beau vase de Douris, *Arch. Zeit.*, XXXVI, pl. II) : c'est le triomphe de l'entraînement individuel. A Sparte, on ne nous parle que de mouvements d'ensemble (Paus., III, 11, 2).

« bestiaux » (1). Passarge a très judicieusement dégagé le caractère essentiel de cette organisation militaire zouloue : « Il est « facile de comprendre ce qu'est l'organisation des Zoulous « sous Tchaka. Ce n'est pas autre chose qu'un retour au « système de la classification par âge, aux dépens de l'organi- « sation familiale. La conséquence en fut le renforcement de « la valeur militaire de la tribu et la prépondérance sur les « autres peuplades ; le pouvoir fut centralisé et la puissance de « l'armée créée » (2). A Sparte aussi, et dans le même sens, la puissance militaire fut la conséquence des institutions. Mais la période d'éducation militaire correspond à la période d'exercice en commun de la jeunesse spartiate, et non pas à la phase de sa vie isolée et presque fugitive dans le maquis. Ceci ne veut pas dire, bien entendu, que les jeunes κρυπτοί, frais émoulus de leur période d'instruction ne fussent très propres, par exemple dans le cas de danger de la patrie, à fournir un corps d'auxiliaires ou d'éclaireurs. Que le fait se soit produit, cela ressort au contraire d'un passage de Plutarque où nous voyons la dénomination de cryptie appliquée à un corps qui a son chef (3). Le même géographe à qui nous avons déjà emprunté divers renseignements sur l'ethnographie de l'Afrique du Sud nous fournit encore ici un intéressant rapprochement : « Tous « les garçons qui ont passé par ces cérémonies [de la puberté] « forment chez les Betchuana, les Amakosa et les Zoulous « une organisation militaire, c'est à dire un corps fermé qui se « bat pour son compte » (4). Et le même Passarge ajoute : « Die « Betchuanen nennen einen solchen Verband *Mopato*, das « heisst Geheimniss ». Je serais embarrassé de rendre exactement en français le sens que peut avoir ici le mot « Geheimniss », et l'on pourrait hésiter entre les traductions voisines la « secrète » ou la « cachette ». Mais supposé qu'on eût à tra-

(1) M. Krantz, *Natur u. Kulturleben d. Zulus*, 1880, p. 94.
(2) Passarge, *ibid.*, p. 249-250.
(3) Plut. *Cléom.*, 28.
(4) Passarge, *Süd-Afrika*, p. 252.

duire le passage en grec, une seule expression s'imposerait, κρυπτεία.

*
* *

Si maintenant la cryptie est essentiellement autre chose qu'une embuscade, on peut se demander ce qu'il faut penser de ce que raconte Plutarque sur la conduite des jeunes Lacédémoniens à l'endroit des hilotes. Faut-il n'y voir qu'une fable née peut-être d'une fausse étymologie? Nous avons dit les raisons qui portent à considérer le renseignement comme sérieux, et notre système d'interprétation de la cryptie va nous fournir une confirmation et une explication. On observera, tout d'abord, que, si à certains égards les novices pendant leur période de retraite sont soumis à une discipline très dure, l'opinion se montre aussi à leur endroit étrangement indulgente, et leur passe toute espèce d'actes de violence et de brigandages qui dans d'autres circonstances seraient sévèrement réprimés. Nous avons vu les exploits des petits Zoulous. Au Fouta-Djalon, les nouveaux circoncis peuvent un mois durant voler et manger tout ce qui leur plaît ; au Darfour, ils vont à la maraude dans les villages voisins et volent les poules (1). La terrible réputation de voleurs de bestiaux que s'étaient attirée les Massaï avait pour origine principale le brigandage du kraal des « El-Morane ». Diverses notions expliquent cette remarquable tolérance à l'égard de l'indiscipline des jeunes gens. L'idée principale est apparemment qu'ils sont à ce moment en quelque sorte en dehors de la société, dont les règles usuelles cessent de leur être applicables ; ils vivent au pays des esprits, plus ou moins complètement possédés par eux ; ils bénéficient du trésor d'indulgence que l'homme a toujours pour les crimes de ses dieux. Nul doute que la tradition qui nous montre l'opinion publique tolérant les larcins des petits Spartiates n'ait pas d'autre origine (2). Mais la chasse aux

(1) H. Post, *African. Jurisprud.*, I, 291 ; cf. Schurtz, *op. cit.*, p. 107.
(2) Plut., *Lyc.*, 17. Il est inutile de s'attarder à montrer l'absurdité de l'explica-

hilotes présente quelque chose de systématique dont les indications précédentes ne suffisent pas encore à rendre compte et qui nous engage à chercher ailleurs.

La cryptie, disons-nous, est la dernière phase de l'initiation, celle qui précède le moment où le jeune garçon va compter parmi les hommes : « neque prius in urbem redire quam viri facti essent », dit excellemment Justin. Dans une société militaire, l'acte qui fait l'homme, c'est d'avoir versé le sang ; et il est naturel, il est prouvé par de nombreux exemples qu'un tel exploit marque souvent le terme de la période de l'enfance. Chez les Gallas, où le système de classification apparaît bien développé, « on ne considère comme un homme que celui qui « a tué un ennemi, et le nombre des anneaux d'ivoire que chacun « porte correspond au nombre d'ennemis tués » (1). Chez les Wanika (Afrique orientale), « les jeunes gens parvenus à l'âge « d'homme se retirent dans la forêt et y demeurent jusqu'à ce « qu'ils aient eu l'occasion de tuer un homme » (2). C'est ici surtout qu'il faut nous garder de nos idées de civilisés et ne pas nous représenter que ce haut fait doit être essentiellement un acte de bravoure, un exploit qui signale l'audace du jeune guerrier sur le champ de bataille. En réalité, tout sang versé compte également, par bataille ou par assassinat, à défaut de sang d'homme, celui d'une femme ou d'un enfant. Sans chercher à approfondir les idées obscures qui entrent ici en jeu pour expliquer la signification de cette première vie sacrifiée, examinons les faits dans une province ethnographique ponr laquelle ils sont presque caractéristiques. Il s'agit de la région mélanésienne et surtout malaise. Dans l'intérieur d'une ère d'extension qui va approximativement des Philippines au détroit de Torrès, de la péninsule malaise à Fidji, et dont le centre est essentiellement

tion usuelle — et sans doute déjà courante à Sparte — qui donne comme raison de cette tolérance l'apprentissage des nécessités militaires. Le pillage a pu passer pour le droit naturel à la guerre ; mais le vainqueur n'a aucune raison d'apprendre à se cacher pour voler.

(1) Th. Waitz, *Anthrop. d. Naturvölker*, II, p. 515.

(2) Schurtz, *op. cit.*, p. 99.

Bornéo et la Nouvelle-Guinée, — par conséquent au pays classique de la maison des hommes et du club masculin — sévit la coutume de la chasse aux têtes (1). Tout visiteur des collections ethnographiques a remarqué ces trophées de crânes soigneusement conservés et souvent barbarement ornés, à la possession desquels les indigènes de cette région attachent tant d'importance et pour la suspension desquels ils fabriquent de curieuses corbeilles. Les Dajaks de Bornéo se sont toujours distingués par l'obstination avec laquelle, en dépit des efforts de l'administration hollandaise, ils sont restés attachés à cette coutume, qui n'a pas cessé de faire l'effroi de leurs voisins. Les têtes fraîchement coupées sont, chez eux, bien venues dans toutes les cérémonies, mais il n'est pas douteux que la chasse aux têtes soit surtout en rapport avec les pratiques de l'initiation à la puberté : « Quand un Dajak, rapporte un voyageur (2), veut se marier « il doit faire acte de héros (en malais Orang-Brani) avant de « pouvoir obtenir la faveur de la jeune fille désirée ; plus il se « sera procuré de têtes, plus sera grande l'estime en laquelle il « sera tenu par sa fiancée et par toute la tribu.... Si un Rajah a « un fils..., il faut se procurer des têtes avant qu'il puisse rece- « voir un nom. Dans toutes ces tribus, c'est une règle qu'un « jeune homme ne peut porter le « mandan » [le sabre court des « Dajaks], se marier ou fréquenter les femmes, s'il n'a participé « à une ou plusieurs chasses aux têtes ; on lui donne le « mandan » dès sa naissance, ou le jour où il reçoit son nom, « mais ce n'est que quand il l'a trempé dans le sang qu'il a le « droit de le porter tous les jours ». Les crânes sont l'ornement consacré de la maison des jeunes gens (3).

Un observateur récent nous renseigne excellemment sur le caractère de ces expéditions de chasseurs de têtes (4) : « Quoique,

(1) Cf. G. A. Wilken, *Iets over de Schedelvereering bij de Volken van den Ind. Archipel* (1889), réimp. in *Verspreide Geschriften*, 1912, t. IV, p. 39 sqq..

(2) C. Book, *Unter den Kannibalen auf Borneo*, 1887, p. 257. Cf. entre autres : Th. Perelaer, *Ethnographische Beschrijving der Dajaks*, 1870, p. 165 sqq.

(3) Ratzel, *Völkerkunde*, I, p. 411.

(4) Nieuvehuis, *Quer durch Borneo* (1904), I, p. 92.

« chez les pacifiques Bahau [une tribu des Dajaks], la bravoure et « la vigueur ne soient pas l'objet d'une estime bien particulière..., « il est pourtant convenable, sinon obligatoire, que les fils de « chefs donnent une preuve de leur valeur. D'où la coutume qui « s'est maintenue pour eux d'entreprendre une expédition dan- « gereuse, pour avoir l'occasion de tuer un homme. Même le « meurtre d'une vieille captive achetée est admis, et les jeunes « chefs cherchent ainsi à s'acquitter sans danger de leur « sacrifice ». Voici, à titre d'espèce, un fait qui s'est passé presque sous les yeux de l'auteur ; il s'agit du meurtre d'une esclave, et voici ce que l'enquête établit (1) : « Peu de jours auparavant, « Lasa, le fils de Tekwan, chef de Ma-suling, au cours d'une « visite chez sa tante, Lirang, avait attiré l'esclave hors de la « maison, l'avait prise sur un bateau avec deux jeunes Kajan et « l'avait emmenée sur le fleuve ; à mi-chemin de la maison de « son père, on avait fait halte sur un banc de sable pour prendre « un bain, lorsque Lasa se jeta sur la vieille et la tua.... Comme « fils de chef, Lasa se sentait obligé pour augmenter sa consi- « dération de sacrifier une vie humaine. Et comme, chez les « Bahau, il n'y avait pas d'esclave à vendre et qu'il n'avait ni « l'occasion, ni l'envie de se joindre à une expédition de chas- « seurs de crânes, il recourut à ce moyen pour satisfaire aux « exigences de son honneur masculin ». Il me semble que, de même que tout à l'heure le « labi », traînant sa corbeille comme un gros colimaçon sa coquille, nous donnait le sens plein du mot κρυπτός, le jeune prince malais, qui attire la vieille servante de sa tante dans un guet-apens pour accomplir les rites de son adolescence nous rend compte de la mentalité qu'apporte le jeune Spartiate à la chasse aux hilotes. Je n'hésiterai pas, en maintenant l'authenticité du témoignage de Plutarque, à conclure que le κρυπτός lacédémonien qui, le soir venu, guette l'hilote attardé sur son champ (pour reprendre la vieille et pittoresque expression canadienne qui, des histoires de Peaux-

(1) *Ibid.*, p. 399, 400.

Rouges, a passé dans le vocabulaire international de l'ethnographie) cherche à « faire coup » (1).

Cette conception de la cryptie n'empêche naturellement pas d'admettre que la vieille coutume ait pu à de certains moments être employée pour des fins de police politique (2). Mais nous avons sans doute établi que telle n'a pu être son origine. J'inclinerais même à croire que, sans pourtant la faire disparaître, le progrès en avait tempéré la barbarie primitive. On s'est étonné de l'affirmation empruntée par Plutarque à Aristote, d'après laquelle, au début de l'année, les éphores déclaraient la guerre aux hilotes. Il serait possible de voir, dans ce renseignement, sans doute incomplet, la preuve qu'à partir d'une certaine époque le droit monstrueux du κρυπτός ne lui fut plus reconnu que pendant une certaine période de l'année fixée sans doute par le magistrat, qui avertissait en même temps l'hilote de se tenir sur ses gardes.

H. Jeanmaire.

(1) Cf. *Handbook of Amer. Ind.*, s. v. *coup*.
(2) Thuc., IV, 8, 2-4.

LES ARCHERS D'ATHÈNES [1]

Nous sommes assez mal renseignés sur les archers d'Athènes par les auteurs anciens, pour que les savants qui se sont occupés de l'armée et de la police athéniennes soient arrivés, sur ce point, à des conclusions très diverses. Il convient de reprendre l'ensemble de la question, et de considérer, après les avoir distinguées les unes des autres, les différentes catégories d'archers que connurent les Athéniens. Nous nous arrêterons au début du IVe siècle, au moment où Athènes n'a plus d'autres archers que les mercenaires de son armée : ceux-ci, en effet, ne sont intéressants à étudier que dans un travail général sur les mercenaires des différentes armes dans les armées grecques (2).

Un problème particulièrement délicat est de savoir à quel moment se place la constitution, à Athènes, d'un premier corps d'archers. W. Helbig (3) a eu le mérite de montrer qu'il convenait, pour le résoudre, de ne pas se borner aux textes littéraires et d'avoir recours aux monuments figurés (4), qui,

(1) Ce travail, dirigé par M. Collignon, a été présenté en 1909 à la Faculté des Lettres de Paris, pour l'obtention du diplôme d'études supérieures. La même tentative a été faite depuis par O. Lippelt, *Die gr. Leichtbewaffneten bis auf Alexander den Grossen*, diss. Jena, 1910, p. 36-41, mais sans recours aux monuments figurés. Le travail de A. Schaumberg, *Bogen u. Bogenschütze bei den Griechen*, diss. Erlangen, 1910, est consacré en grande partie à l'étude technique de l'arme et de ses variétés. Il en est à peu près de même de E. Bulanda, *Bogen u. Pfeil bei den Völkern des Altertums*, *Abhdl. d. arch. epigr. Seminar*, XV, 1913 (85 fig.).

(2) Cf. les ouvrages indiqués par A. Bauer, in Iw. v. Müller, *Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft*, IV, 1B², *Die Kriegsaltertümer*, p. 405.

(3) W. Helbig, *Sitzungsberichte der philos.-philol. u. der histor. Classe der k. bayer. Akad. d. Wiss.*, 1897, t. II, 2 (*Eine Heerschau des Peisistratos oder Hippias auf einer schwarzfigurigen Schale*). — *Mémoires de l'Académie des inscr. et belles-lettres*, XXXVII, 1, 1904 (*Les ἱππεῖς athéniens*).

(4) Helbig n'est pas remonté plus haut que la céramique attique à figures

s'ils ne sont pas aussi explicites, sont du moins plus proches, dans le temps, des événements sur lesquels ils nous renseignent. Mais nous verrons que les conclusions qu'il a tirées de ces documents sont loin d'être assurées.

La date la plus ancienne qu'un témoignage littéraire nous indique pour l'établissement d'un corps d'archers à Athènes est celle que l'on peut tirer des paroles d'Andocide, au début du discours *Sur la paix avec Lacédémone* (1), prononcé en 392-391 (2), afin de persuader aux Athéniens de faire la paix avec les Spartiates. Pour les convaincre des avantages qu'ils y trouveront, l'orateur leur rappelle que chacune de leurs réconciliations antérieures avec Lacédémone a marqué, pour la cité, le début d'une période de prospérité, pendant laquelle Athènes a accru ses ressources financières, en même temps que ses forces militaires et maritimes. Ces arguments, tirés de l'histoire d'Athènes, ont été repris, presque textuellement, par Eschine, faisant l'éloge de la paix dans la péroraison de son discours *Sur la fausse ambassade* (3). On a donc pu dire avec raison que c'était un arrangement oratoire, qu'il y avait là « une sorte de système » (4), et il se trouve être assez factice, car, dans ce passage qui contient des renseignements uniques sur l'organisation de la cavalerie et des archers, nous rencontrons en même temps de singulières erreurs historiques et chronologiques.

Andocide, en effet, parle tout d'abord (§ 3) d'une paix de

noires de style récent (cf. *infra*). Cependant, des monuments antérieurs nous prouvent qu'on emploie en Grèce et spécialement en Attique, l'arc comme arme de guerre au temps du style géométrique (cf. Schaumberg, p. 92 sqq.); mais ils ne permettent pas de conclure à l'existence d'un corps d'archers à Athènes pour l'époque. Sur les vases du Dipylon sont figurés des archers portant parfois un casque à aigrette et une épée (Pottier, *Album des vases du Louvre*, pl. XX, A 519; cf. A 560), combattant soit à pied, soit sur des navires (Ἐφ. ἀρχ., 1898, pl. V, 1 et 1 *a*; *Monum.*, IX, 40), quelquefois à côté d'hoplites (Louvre, A 528). — Cf. p. 155, n. 3.

(1) III, 5 (περὶ τῆς πρὸς Λακεδαιμονίους εἰρήνης). Avec Blass (*Die attische Beredsamkeit*, 1868, I, p. 319, 322; *Andocidis orationes*[3], 1906, p. XXI) nous considérons ce discours comme authentique.

(2) Blass, *Op. laud.*, I, p. 282 sqq.

(3) II, 172 sqq.

(4) A. Martin, *Les cavaliers athéniens*, p. 124.

cinquante ans, conclue par l'entremise de Miltiade, fils de Cimon, proxène des Lacédémoniens, rappelé pour cela de Chersonèse où il avait été envoyé par l'ostracisme. Il ne peut s'agir ici que de Cimon, fils de Miltiade, banni pour dix ans au printemps de 461 (1), mais qui, rappelé dans l'été de 457 (2), s'était ensuite, semble-t-il, retiré dans ses propriétés de Chersonèse. Quant à cette paix de cinquante ans, c'est la paix de cinq ans, négociée en effet par Cimon, au printemps de 449 (3). D'après Andocide, c'est alors que les Athéniens auraient fortifié le Pirée, élevé le Long Mur du Nord, construit cent trières, enfin constitué pour la première fois un corps de 300 cavaliers et acheté 300 archers scythes (4). De ces faits, les trois premiers, au moins, nous sont connus par d'autres témoignages (5), et il est possible de les dater avec une certaine précision.

Les fortifications du Pirée furent commencées sous l'archontat de Thémistocle (493/2), au Nord tout d'abord; les travaux interrompus furent repris après Mycale et Sestos, vers 476. Le travail, plus difficile et plus coûteux que celui des murs d'Athènes, était cependant terminé sans doute avant 470 (6).

La construction des deux Longs Murs de Phalère et du Pirée

(1) Cf. Busolt, *Griechische Geschichte*, III, 1, p. 258, n. 1.

(2) Cf. Busolt, *Op. l.*, p. 316, n. 3. D'après Théopompe (*F. H. G.*, I, 293) et Plutarque (*Cimon*, 17; *Périclès*, 10), le retour de Cimon se place moins de cinq ans après son bannissement, après la bataille de Tanagra. D'autre part, Éphore (cité par Diodore, XI, 86) confirme le témoignage d'Andocide sur la part prise par Cimon à la conclusion de la paix, et Plutarque place l'expédition de Chypre immédiatement après le retour de Cimon. On ne peut concilier ces témoignages qu'en supposant que Cimon, après avoir été rappelé spécialement pour conclure la trêve de quatre mois de 457, s'est retiré en Chersonèse, voyant que sa politique de paix n'avait pas, à ce moment, de chances de succès à Athènes. Andocide aurait confondu le rappel de Cimon, en 457, avec sa rentrée à Athènes, vers 451.

(3) Cf. Busolt, *Op. l.*, III, 1, p. 339, n. 2.

(4) Καὶ πρῶτον τότε τριακοσίους ἱππέας κατεστησάμεθα, καὶ τοξότας τριακοσίους Σκύθας ἐπριάμεθα.

(5) Thucydide, I, 93, 3. Cf. Busolt, *Op. l.*, II², p. 642, n. 1; Judeich, *Topographie von Athen* (in Iw. v. Müller, III, 2 B²), p. 134 sqq.

(6) Cf. E. Cavaignac, *Études sur l'histoire financière d'Athènes au Ve siècle. Le trésor d'Athènes de 480 à 404*, p. 21 sqq.

fut entreprise vers 458 (1) et terminée au plus tard en 456 (2). Enfin, c'est en 482 que Thémistocle fit construire cent trières avec l'argent du fermage des mines de Maronée (3).

Par conséquent, ceux de ces événements dont nous pouvons contrôler les dates se placent, non pas après 449, mais bien quelques dizaines d'années plus tôt. On est donc en droit de douter de l'exactitude des renseignements que fournit Andocide sur la date de l'organisation des cavaliers et des archers, et il paraît légitime de la reculer, ainsi que les autres faits indiqués par lui comme contemporains (4). Nous ne pouvons entrer dans le détail de la discussion sur le temps où il convient de placer l'organisation de la cavalerie athénienne. A. Martin (5), qui utilise seulement les textes, pense que c'est entre 445 et 438; il n'accorde, d'ailleurs, qu'une demi-confiance au témoignage d'Andocide, et croit que le corps de 1000 cavaliers fut constitué en une seule fois. B. Keil (6), au contraire, se fie pleinement à l'orateur; il distingue deux parties dans son témoignage et veut prouver qu'il date justement les trois dernières réformes dont il parle; l'institution des 300 cavaliers se placerait entre 447 et 445, pendant la guerre même, aussitôt après Coronée. Mais il est difficile d'accepter ces conclusions. Il semble qu'il faille se ranger à l'avis de Helbig (7), qui rattache cette inno-

(1) Thucydide, I, 107, 1. Cf. Busolt, *Op. l.*, III, 1, p. 309.

(2) Cf. Wachsmuth, *Die Stadt Athen*, I, p. 328, 555 sqq., suivi par Judeich et Cavaignac, *Op. l.*, p. 54 sqq., qui explique la lenteur du travail par la rareté de la main d'œuvre à ce moment (8,000 hommes en Égypte, 10,000 environ à Égine) et croit cependant qu'il a été terminé à la fin de 457. — Cf. Thucydide, I, 108, 3.

(3) Le chiffre de 100 trières est donné par Aristote (*Pol. Ath.*, 22, 7), l'Atthis employée par Polyaen. (*Strat.*, I, 30, 6), Nepos (*Them.*, 2), Plutarque (*Them.*, 4). Par contre, Hérodote, VII, 144, écrit 200 trières. Mais, à Artémision, où se trouvaient certainement tous les vaisseaux de guerre d'Athènes, la flotte ne comptait que 200 trières, parmi lesquelles 20 vaisseaux montés par des équipages de Chalcis (Hérodote, VIII, 1 et 14). Comme il existait déjà des trières avant 483 (expéditions d'Égine et de Sardes; cf. Kolbe, *De Atheniensium re navali* [1899], p. 4), il est impossible que l'accroissement de la flotte en 483 ait été de 200 trières. Sur la découverte des mines de Maronée, cf. Cavaignac, *Op. l.*, p. 8 sqq.

(4) Lippelt, *Op. l.*, p. 36, 38, accorde encore pleine créance à l'orateur.

(5) *Op. l.*, p. 132.

(6) B. Keil, *Anonymus Argentinensis*, p. 144.

(7) *Mémoire*, p. 236.

vation à la grande réforme à laquelle l'armée athénienne fut soumise après la fondation de la confédération maritime, réforme qui conféra aux stratèges des pouvoirs semblables à ceux des *tribuni militares consulari potestate* et mit à la tête des régiments d'hoplites fournis par les dix phylai des taxiarques au lieu des stratèges (1). On conclura du texte d'Andocide que l'institution d'un premier corps d'archers se place également à ce moment de l'histoire d'Athènes.

*
* *

Les expressions qu'emploie l'orateur mettent hors de doute que les archers scythes dont il parle soient des esclaves publics, achetés pour la première fois par la cité après 477. Mais une difficulté se présente : les archers en costume scythique apparaissent dans l'art attique bien avant cette époque. Nous possédons un certain nombre de vases attiques, décorés de figures noires du style récent, — qui se placent, par conséquent, dans le dernier tiers du VIe siècle, — où se trouvent représentés des archers ainsi vêtus. L'étude de ces vases rend impossible de croire que les peintres céramiques n'aient pas eu sous les yeux les modèles qu'ils y reproduisaient : ce n'est certes pas à l'art de l'extérieur, mais à la réalité contemporaine, qu'ils les ont empruntés. C'est à ce moment que la peinture à figures rouges apparaît à côté de la peinture à figures noires, et celle-ci témoigne de la même évolution du style qui se manifeste d'une façon plus éclatante dans la technique nouvelle. « L'art suit une pente naturelle en s'occupant de plus en plus des réalités vivantes (2) ». Peut-on mettre ces représentations en rapport avec le témoignage d'Andocide, et y trouver des renseignements sur la présence possible des archers scythes à Athènes un demi-siècle environ avant 476, ainsi que sur le rôle qu'ils ont pu y jouer (3) ?

(1) Cf. v. Wilamowitz, *Aristoteles und Athen*, II, p. 108.

(2) Pottier, *Catalogue des vases antiques de terre cuite du Louvre*, III, p. 824.

(3) Sur le cratère François, bien antérieur aux vases que nous allons étudier, puisqu'on le place vers 570 (C. Smith, *J. H. S.*, 1894, p. 215), figurent, parmi les

Il est difficile, souvent, de distinguer dans l'art grec les représentations de certains peuples barbares les unes des autres. Thraces, Phrygiens, Amazones (1), Scythes, sont vêtus à peu près de la même manière. Cependant, le costume de ces derniers nous est connu d'une façon assez précise par des monuments perses (2), ou des monuments grecs trouvés en Scythie (3), et nous pouvons le reconnaître sur les vases avec certitude. C'est celui qu'Hérodote, décrivant l'équipement des peuples amenés en Grèce par Xerxès, prête aux Sakai Scythes (4) : il nous les représente portant de hautes coiffures pointues, vêtus d'anaxyrides, armés de l'arc scythique, d'une courte épée et d'une hache. Les anaxyrides, qui protégeaient les jambes contre le froid, ont toujours été considérées par les Grecs comme le vêtement caractéristique des Barbares (5) ; les Scythes les por-

personnages de la chasse de Calydon, trois archers, coiffés d'un bonnet pointu dont une patte retombe en arrière et qui est peut-être muni de brides. Le peintre leur a donné les noms de Kimmerios, Toxamis et Eurymachos. Dümmler, *Röm. Mitt.*, II, 1887, p. 189, voit là une preuve de l'ancienneté de la police scythe à Athènes; mais cette hypothèse est sans valeur (cf. E. Löwy, *Jahrb. d. arch. Inst.*, III, 1888, p. 142, n. 20 ; Wernicke, *Hermes*, XXVI, 1891, p. 63, n. 2). Le témoignage isolé de cette scène de chasse mythologique ne prouve pas qu'il y eût, au moment où Klitias l'exécutait, des archers scythes à Athènes. Le costume et les noms qu'il a donnés à ces trois archers ne sont pas assez caractéristiques pour qu'on doive croire à une représentation prise dans la réalité (cf. Helbig, *Sitzungsberichte*, p. 298). Beaucoup plutôt faut-il voir là une preuve des influences ioniennes (cf. *infra*), subies par lui. Il n'en va plus de même d'une amphore de Munich à fig. n. d'ancien style (n. 1375 [392 A]), où un archer porte un chiton court et un bonnet qui lui couvre les oreilles. Il semble que la scène puisse être interprétée ici comme sur les vases postérieurs (cf. p. 151, n. 4). Mais peut-être y a-t-il là une imitation d'un modèle étranger (cf. Gräf, *Vasen v. der Akrop.*, pl. 31, n° 606).

(1) Nous laisserons de côté, dans cette étude, sauf exceptions, les représentations où il faut reconnaître, non des archers, mais des Amazones en costume scythique. Nous indiquerons seulement d'une façon incidente quelle en est l'origine. Sur le costume des Amazones, cf. Corey, *De Amazonum antiquiss. figuris*, 1891, et les lexiques. Sur les monnaies, elles ne sont jamais représentées avec le costume scythique (cf. F. Imhoof-Blumer, *Nomisma*, 1908).

(2) Flandin et Coste, *Perse ancienne*, pl. 109, 155, 164; Micali, *Mon. ined.*, I, 17.

(3) S. Reinach, *Antiq. du Bosph. cimm. ; Antiq. de la Russie méridionale.*

(4) VII, 64 : Σάκαι δὲ οἱ Σκύθαι περὶ μὲν τῇσι κεφαλῇσι κυρβασίας ἐς ὀξὺ ἀπηγμένας ὀρθὰς εἶχον πεπηγυίας, ἀναξυρίδας δὲ ἐνδεδύκεσαν, τόξα δὲ ἐπιχώρια καὶ ἐγχειρίδια, πρὸς, δὲ καὶ ἀξίνας σαγάρις εἶχον (sur le nom de Sakai, cf. Ed. Meyer, *Gesch. d. Alt.*, I, p. 513).

(5) Les Grecs notent curieusement la honte des Barbares à se montrer nus. Cf. Hérodote, I, 10 ; Platon, *Rép.*, 452 C.

taient généralement un peu larges, semble-t-il, bien que les peintres grecs les aient fréquemment représentées plutôt collantes; dans ce cas, elles ne sont pas, le plus souvent, distinctes du justaucorps. Une sorte de maillot couvre le corps entier, même les bras; parfois, un court chiton sans manches est passé par dessus. Tout le vêtement est décoré d'ornements géométriques; quelquefois les coutures sont apparentes et semblent bordées d'un liseré.

La coiffure scythique, bien que faite sans doute, à l'origine, de fourrure (1), ne doit cependant pas être confondue avec la coiffure thrace en peau de renard (2). C'est un bonnet pointu, qui couvre la partie postérieure de la tête et retombe sur la nuque. D'après les artistes attiques, il est muni de pattes, qui pendent sur les épaules (3). Quant à l'arc que les Grecs appellent scythique, ils en comparent la forme à celle du serpent et du Σ, ou de la rive septentrionale du Pont-Euxin (4), selon que cet arc est fait ou non de cornes d'antilope ou de chèvre sauvage (5); il faut, pour bander l'arc, les courber en

(1) Sur une coupe d'Andocide à fig. r et n. (*Jahrb. d. arch. Inst.*, IV, 1889, pl. 4), des archers en costume scythique portent un bonnet pointu dont on voit les poils.

(2) Alôpékè « θράκιον ἐπίθημα ». La queue de renard flotte sur le cou ; les deux pattes postérieures de la bête retombent à droite et à gauche, de façon à pouvoir au besoin être nouées sous le menton. Les peintres de vases à fig. r. mélangent parfois le bonnet thrace au costume scythique (cf. Schaumberg, p. 142, n. 1).

(3) Ce détail n'apparait pas sur les monuments ioniens ou influencés par l'Ionie, auxquels nous aurons occasion de revenir. (Cf. R. Zahn, *Die Darstellung der Barbaren in griech. Litteratur u. Kunst der vorhellenist. Zeit*, I, 1896). On y peut distinguer trois types de bonnet scythique : l'un enveloppant tout le crâne et couvrant le cou, un autre qui protège seulement la partie postérieure de la tête, un troisième dont le bout retombe jusque dans le dos, et qui, peut-être à l'imitation du pilos, est garni de brides, parfois nouées. Le premier type seul a dû être emprunté tel quel aux Barbares ; c'est encore celui qui sert aujourd'hui dans ces régions. Cf. S. Reinach, *Antiq. du Bosph. cimm.*, p. 85. Schaumberg, p. 133 sq., n. 5, note avec raison qu'en pays grec l'usage des coiffures orientales n'est point réservé aux archers.

(4) Lycophron, *Alex.*, 917 (le serpent); Agathon, dans *Télèphe*, cité par Athénée, X, p. 454 C (le Σ); Strabon, II, p. 125; cf. Ovide, *Métam.*, XI, 229 (le Pont).

(5) Sur l'arc scythique, voir notamment Ammien, XXII, 8, 37. Les principaux ouvrages où sont étudiées les origines de l'arc, la distinction et la diffusion des deux types, simple (africain) et composite (asiatique), sont indiqués dans le *Dict. des ant.*, E. Saglio, s. v. *Arcus*, et A. J. Reinach, s. v. *Sagittarii*. Bulanda, p. 52 sq., montre bien qu'il existait sous le même nom deux formes d'arc.

arrière (1). Sur les monuments figurés, en particulier sur les peintures de vases, il est placé fréquemment dans les mains des héros de l'épopée et de certaines divinités, (Héraclès l'a reçu d'un berger scythe), (2), presque toujours dans celles des peuples orientaux, Amazones entre autres. Hors du combat, les Scythes portent l'arc, non pas attaché sur le carquois, mais dans un étui (toxothèkè, gôrytos) (3); parfois, les flèches sont placées dans cet étui (4), dont l'ouverture est fermée, non par un couvercle (5), mais par une peau flottante qui peut le couvrir tout entier (6). Généralement, les archers scythes portent leur goryte attaché à la ceinture, à gauche (7), à la différence des autres peuples (8), qui placent leur carquois derrière l'épaule droite.

Sur quelques-uns des vases qui nous occupent, les archers en costume scythique portent l'épée (9), comme les Sakai d'Hérodote; plus souvent ils sont armés de la hache (10), parfois de

(1) Parfois il est nécessaire de passer, pour le tendre, l'arc scythique sous la jambe gauche, de telle sorte que l'extrémité où est fixée la corde porte sur le genou droit; par le mouvement des jambes, on courbe l'arc, et on attache, de la main droite, la corde à l'extrémité que tient la main gauche. Cf. W. Reichel, *Über homerische Waffen*, p. 129 sqq. ; Schaumberg, *l. l.*, p. 79, 106 sq. Rapprocher de la fig. 55 de Reichel un Scythe sur le vase d'électron de Kul-oba (Reinach, *Antiq. du Bosph. cimm.*, pl. 33, p. 85).

(2) Lycophr., 56, 917; Tzetz., *ad Lycophr.*, 50; *Schol. ad Theocr.*, XIII, 55.

(3) Eust., p. 1846, 19; 1898, 51, 58; Serv., *ad Aen.*, X, 169; cf. Schaumberg, p. 70. L'archer de police scythe des Thesmophories a un étui de cette sorte. Arist., *Thesm.*, v. 1197 : συβίνην λαβέ; *Schol. ad loc.* : τὴν τοξοθήκην. Λέγουσι δὲ καὶ τὸν φαρετρεῶνα συβήνην (la vraie orthographe du mot est celle du scholiaste. Cf. Meisterhans, *Gramm. d. att. Inschr.* 15, 7; *IG.*, I, 170, l. 19 : συβή[νη ἡ παρὰ Μηθυ]μναίων ἐλεφαντίνη κατάχρυσος). Voir Schaumberg, p. 138, pour le goryte scythique; p. 114 sq., 124, pour le carquois et le goryte dans l'art grec archaïque.

(4) Cylindre perse Micali, *Mon. ined.*, I, 17.

(5) Πῶμα (*Dict. des Ant.*, fig. 2362). Cf. Pollux, IV, 116; *Odyss.*, IX, 314.

(6) *Dict. des Ant.*, fig. 562, 1, s. v. *Pharetra* (C. de la Berge).

(7) Quelques exceptions : par exemple, hydrie de Berlin (Furtwängler, *Beschr. der Vasensammlung im Antiquarium*, nº 1896). Cf. Schaumberg, p. 137, 125.

(8) Cf. Virg., *Aen.*, V, 311; Propert., II, 9, 10; Stat., *Theb.*, IV, 259; Schol. Pind. *Ol.*, II, 150.

(9) Amph. *B. M.* (*Catal. of the vases in the Br. Mus.*), B 184; amph. *B. M.*, B 246. Lippelt, p. 17 sq., indique des passages d'Homère où des archers portent d'autres armes que l'arc.

(10) Σάγαρις, cf. Pollux, I, 138; Hésychius, s. v. — Amph. Gerhard, *Auserlesene Vasenbilder* (*A. V.*), pl. 211 (3, 4); amph. Furtw., 1880; hydrie Furtw., 1908;

javelots (1) ou de lances (2). En général, ils n'ont pas d'armes défensives ; ce n'est que par exception que nous trouvons sur quelques vases à figures noires des archers équipés à la scythe, portant la cuirasse (3) ou les cnémides (4), qui font partie de l'armement de l'hoplite bien plutôt que de celui de l'archer (5).

Les scènes figurées sur les vases à figures noires de style récent sont, avons-nous dit, prises à l'ordinaire dans la vie réelle. Quelques-unes, pourtant, doivent être interprétées comme mythologiques. Souvent, d'ailleurs, il est difficile de discerner l'intention du peintre ; des raisons toutes matérielles, le plus ou moins de place dont il dispose, peuvent suffire à lui faire modifier le sujet. Les inscriptions que portent certaines de ces peintures ne permettent aucun doute. Cependant, nous ne laisserons pas même celles-là de côté. Le peintre, en effet, n'a fait que transporter dans le passé les usages de son époque ; il a mélangé les motifs pris dans la vie contemporaine et ceux qu'il avait reçus de la tradition, — cela de façon parfois assez singulière.

Il est tout naturel de voir des archers figurer dans des scènes empruntées aux légendes de la guerre de Troie, encore qu'il soit excessif de dire de cette épopée que, « malgré les transformations qu'on lui a fait subir pour l'adapter au goût de la société achéo-éolienne, qui tenait l'arc en mépris, le fond premier exalte les hauts faits d'une époque où c'est cette arme, et non la lance, qui domine » (6). Mais rien, dans les poèmes

coupe *B. M.*, B 426 ; hydrie *B. M.*, B 323 ; Overbeck, *Gallerie*, pl. 37, p. 658, n. 156 ; amph. Munich, Jahn, 374 = Furtw.-Reich., II, pl. 81.

(1) Hérodote, I, 215, 1, assimile au genre de vie des Scythes celui des Massagètes « καὶ τοξόται τε καὶ αἰχμοφόροι ». Cf. IV, 3. — Archers en costume scythique avec un javelot : coupe Gerhard, *A. V.*, 190 ; kélébé Gerhard, *A. V.*, 149 (7, 8) ; avec deux javelots : amph. Gerhard, *A. V.*, 215.

(2) Cf. Hérodote, IV, 70. — Archers avec une lance : amph. Furtw., 1877 ; amph. *B. M.*, B. 291 ; avec deux lances : lécythe De Ridder, *Vases peints de la Bibl. Nat.*, 296 ; lécythe Furtw., 1952 ; amph. Jahn, *Vasen K. Ludwigs*, n. 327 B. ; œnoch. Pellegrini, *Vasi dipinti di Bologna*, n. 202.

(3) Amph. *B. M.*, B 246 ; amph. *B. M.*, B 280 ; amph. Furtw., 1829.

(4) Cratère Jahn, n. 168 B ; amph. Gerhard, *A. V.*, 192 ; amph. De Ridder, 208.

(5) Le port du bouclier par l'archer est insolite (cf. Bulanda, p. 116 sq.).

(6) A. J. Reinach, *l. l.*, p. 1001. D'après Lippelt, *l. l.*, p. 19, n. 1, Homère mentionne l'arc 45 fois et les flèches 55 fois ; mais il représente environ 350 fois

homériques, ne semble justifier le costume scythique que les peintres de vases leur donnent parfois.

Sur une amphore à figures noires (1), nous trouvons représentés Hector et Diomède, équipés en hoplites, combattant autour d'un archer blessé; celui-ci, renversé sur le sol, porte un bonnet à longue pointe, une tunique sans manches et des cnémides; il serre son arc dans la main gauche. Des inscrip-

Fig. 1. — Amphore à figures noires.

tions désignent les trois personnages; au-dessus de l'archer, le peintre a écrit « Skythès »; le blessé n'a de barbare que l'équipement, son visage barbu est d'un type courant chez les céramistes grecs (2).

Il est très probable que dans la pensée du peintre il appar-

les guerriers avec la lance. Voir Schaumberg, *l. l.*, p. 83 sq., surtout p. 89 (date des archers).

(1) Gerhard, *A. V.*, 192 = Reinach, *Répertoire*, II, p. 96, 1. Notre fig. 1.

(2) L'inscription καλὸς Σκύθες, sur un fragment de coupe à fig. r. du Louvre,

tient, non à l'armée troyenne, mais à l'armée grecque. C'est, du moins, ce que peut faire conjecturer la scène représentée sur une coupe à figures noires (1) : Hector et Ajax, fils de Télamon, désignés par des inscriptions, assistés chacun de deux hoplites, combattent autour du cadavre de Patrocle; aux deux extrémités du tableau sont figurés deux groupes de cavaliers, où Schneider (2) voit une addition arbitraire à la scène centrale. Derrière les compagnons d'Hector se trouve un archer équipé à la grecque; derrière ceux d'Ajax, un

Fig. 2. — Coupe à figures noires

signé par [Epily]kos (G 10 *bis*; Pottier, *Catal.*, III, p. 893; Furtw-Reich., *Vasenmalerei*, II, fig. 63; G. E. Rizzo, *Il ceramographo Skythes*, *Monuments Piot*, XX, 1913, p. 122 sq., fig. 5) la présence de ce nom à côté de ceux de Smikythos et de Philon καλός sur un kyathos à fig. n. de la collection Forman (C. Smith, *Coll. Forman*, n. 280; Klein, *Lieblingsinschr.*, p. 117, n. 2) pourraient donner la tentation de mettre ici également en rapport le nom de Skythès avec l'épithète laudative inscrite en haut du tableau. Cela s'accorderait fort bien avec la théorie de J. E. Rizzo, qui reconnaît dans le Skythès ainsi acclamé « un des plus anciens et des plus notables représentants de la période de transition entre la figure noire et la figure rouge », peintre à la fois de pinakes de la première technique et de vases où sont employées soit les deux techniques, soit exclusivement la seconde (*Mon. Piot*, *l. l.*, pp. 101-153). Toutefois, il semble bien qu'ici l'inscription désigne plutôt le personnage étendu à terre, en raison d'une part de la place qu'elle occupe, et aussi parce que — à en croire la reproduction de Gerhard et les anciennes descriptions de ce vase (de Witte, *Cabinet Durand*, n° 387; Welcker, *Rh. Mus.*, V, p. 139) — l'inscription du haut est, non pas καλός, mais καλὲ Σχ..

(1) Gerhard, *A. V.*, 190, 191, n°s 3, 4 = Klein, *Die gr. Vasen mit Lieblingsinschriften*², p. 49, n° 1. Notre fig. 2.

(2) *Der troische Sagenkreis in der ältesten griechischen Kunst* (1886), p. 23.

archer barbu, coiffé d'un bonnet pointu, vêtu d'un costume collant, le carquois au côté, qui brandit un long javelot. Heydemann (1), Brunn (2), Luckenbach (3), P. J. Meier (4), surpris de voir l'archer grec en costume barbare, croient que la scène ne peut être rapportée à l'épopée, avec les noms qui s'y trouvent. Overbeck (5) suggère l'hypothèse d'une erreur du peintre, qui aurait mis ses inscriptions l'une à la place de l'autre. Mais celui-ci n'a fait que donner à l'archer compagnon de l'hoplite le costume que portaient ordinairement, à Athènes, ces

Fig. 3. — Amphore du Musée de Munich.

hypèrétai. L'archer en costume barbare accompagne celui des hoplites qui est à côté de lui ; plutôt que Teucros, il faut reconnaître en lui Mérionès, habile au javelot et à l'arc (6), accompagnant Idoménée, qui vient au secours d'Ajax, avec

(1) *Comment. in hon. Mommsenii*, p. 163.
(2) *Troische Miscellen*, 3, 182.
(3) *Jahrbücher f. klass. Philol., XI. Supplementband*, p. 539.
(4) *N. Rhein. Mus.*, XXXVII, p. 347 (*Das Schema der Zweikämpfe auf den älteren griech. Vasenbildern*).
(5) *Gallerie*, p. 425.
(6) *Iliade*, XXIII, 860 sqq., 893.

Ménélas et Ajax, fils d'Oilée (1). Sur un amphore à figures noires de Munich (2), derrière Ajax que désigne une inscription, un archer barbu, vêtu du costume scythique collant, est agenouillé, en train de tirer. C'est sans doute Teucros.

C'est peut-être lui aussi qu'il faut voir sur une amphore du Vatican (3). Un archer barbu, vêtu d'un costume un peu flottant, par dessus lequel est passé un chiton sans manches, armé de la hache, legoryte au côté, marche, auprès d'un hoplite, derrière un guerrier qui en porte

Fig. 4.
Coupe du Musée de Berlin.

(1) *Ibid.*, XVII, 256 sqq.

(2) O. Jahn, *Vasen K. Ludwigs*, n. 53. Elle représente le même épisode de l'épopée homérique, mais c'est d'Ajax que l'archer est le compagnon.

(2) Gerhard, *A. V.*, 211 (3, 4); *Mus. gregor.*, II, 1; Helbig, *Guide*, II, p. 304, n. 77; Reinach *Répert.*, II, p. 107, n. 4, 7. Notre fig. 3.

un autre sur son dos, sans doute Ajax rapportant le cadavre d'Achille. La même scène est figurée sur un skyphon d'Athènes (1) : Athèna y assiste, ainsi qu'un personnage drapé; l'archer, seul compagnon d'Ajax, vêtu d'anaxy rides, tient l'arc à la main.

Les peintres placent d'ailleurs les archers en costume scythique aux côtés de tous les hoplites équipés à la grecque. C'est ainsi que nous les voyons accompagner Énée, qui emporte de Troie son père Anchise (2). Sur un vase à figures noires (3) l'un d'eux, compagnon d'un hoplite, se trouve auprès d'Amphiaraos (inscr.) et d'Éryphyle. Parfois, ils apparaissent, de façon plus singulière, dans des scènes où figurent des divinités, mais toujours aux côtés d'hoplites; souvent le décorateur a simplement juxtaposé des motifs indépendants, au gré de sa fantaisie. Sur un des lécythes attiques à figures noires du musée de Berlin (4), un archer scythe accompagne un quadrige, que conduit un hoplite et devant lequel se trouve Hermès. Le motif central d'une coupe à figures noires du même musée (5) est constitué par un quadrige sur lequel monte Athéna ; Héraclès, à droite étend la main vers elle ; un archer précède l'attelage : à droite et à gauche du quadrige sont deux groupes symétriques ; dans chacun d'eux, un hoplite (celui de droite porte la pelta, celui de gauche le bouclier béotien) s'avance vers le centre, en se retournant vers un archer, à demi caché par un cheval, qu'il s'efforce de maîtriser; il semble que deux des archers soient les compagnons des hoplites et le troisième celui d'Athéna. Sur un côté du col d'une hydrie à figures noires (6) sont juxtaposés un hoplite, une femme, un hoplite, un archer en costume scythique, un quadrige avec son conducteur, un hoplite,

(1) Collignon-Couve, *Vases peints du Musée National*, n. 809.

(2) *BM.*, B 173 et B 280; Jahn, *Vasen K. Ludwigs*, n. 91; Overbeck, *Gallerie*, pl. 37, p. 658, n. 156.

(3) *Annali*, 1863, pl. G, p. 233; Reinach, *Répertoire*, I, p. 310, n. 2. Deux de ces archers assistent à la poursuite de Troilos sur une hydrie de Munich (Jahn, *Vasen K. Ludwigs*, n. 136 ; cf. Schneider, *l. l.*, p. 122).

(4) Furtw., n. 1952.

(5) *Ibid.*, n. 2060 ; Gerhard, *Etr. Kamp. Trinksch.*, IV, 5. Notre fig. 4.

(6) Gerhard, *A. V.*, 138 ; Reinach, *Répertoire*, II, p. 73, n. 1, 2.

Hermès, Poseidon : là encore, nous trouvons le couple formé d'un hoplite et d'un archer (1).

Les peintures qui offrent le plus de valeur pour l'enquête que nous conduisons sont celles où aucun motif ne peut nous déterminer à voir autre chose que la reproduction de la réalité : nous trouvons des archers en costume scythique mêlés à toutes les scènes militaires qu'a reproduites la peinture à figures noires (2). Ces scènes, d'ailleurs, se bornent à quelques sujets. C'est d'abord l'armement de l'hoplite : l'archer scythe se tient aux côtés de l'hoplite, qui met sa cuirasse ou ses cnémides (3). C'est le départ de l'hoplite, accompagné de l'archer (4) ; de chaque côté du couple, un homme et une femme, les parents sans doute, parfois un chien (5). Sur d'autres vases, où le peintre ne semble pas avoir eu l'intention de représenter une scène bien déterminée, nous trouvons un hoplite entre deux archers (6), deux couples formés d'un hoplite et d'un archer (7), trois hoplites

(1) L'archer se retourne vers l'hoplite qui le suit. Les deux figures font partie d'un même motif.

(2) Ils apparaissent dans quelques représentations, où il est difficile de reconnaître un des schémas ordinaires de ces scènes, par exemple : Laborde, *Coll. Lamberg*, II, 41, 3 = Reinach, *Rép.*, II, p. 237, 3 (un vieillard tenant une lance est assis entre deux de ces archers); *Arch. Jahrbuch*, IV, 1889, pl. 4, p. 195 (coupe d'Andocide, à fig. n. et r. : sur le côté traité selon la plus ancienne technique, séparés par deux yeux des combats d'hoplites figurés sous les anses, sont représentés deux archers, debout de chaque côté d'un arbre et se faisant face).

(3) Amph. de Munich, Jahn, 374 = Furtw. - Reich., II, pl. 81-6 ; lécythe De Ridder, 296. A cette scène assistent parfois d'autres personnages, hommes (amph. *Bull. nap.*, *N. S.*, V, pl. 12 = Reinach, *Rép.*, I, p. 491 ; amph. *Bull. nap.*, *N. S.*, V, pl. 10, n. 14-15 = Reinach, *Rép.*, I, p. 487) ou dieux amph. Gerhard, *A. V.*, 264 = Urlichs, *Antikensamml. d. Univers. Würzburg*, n. 89 = Reinach, *Rép.*, p. 131, n. 4-5).

(4) Amph. Furtw., 1877 ; amph. Gerhard, *A. V.*, 119, 120 (7-8) = Reinach, *Rép.*, II, p. 64 (4-8) ; kélébé Gerhard, *A. V.*, 149 (6, 8) = Reinach, *Rép.*, II, p. 77 (7-8).

(5) Amph. Gerhard, *A. V.*, 219 (1-4) = Reinach, *Rép.*, II, p. 110 (6-9) = Heydemann, *Mitteil. aus den Antikensamml. in Ober- u. Mittelitalien*, 1597 = Pellegrini, *Vasi di Bologna*, n. 196 ; amph. De Ridder, 218 ; amph. Gerhard, *A. V.* 48 = Reinach, *Rép.*, II, p. 35 (4-5) ; hydrie Furtw., 1908 ; cratère Jahn, 168 B = Tischbein, *Coll. of engravings*, V, 25 = Reinach, *Rép.*, II, p. 341, n. 25 (un cavalier entre les deux couples).

(6) Amph. *BM.*, B 252, 255, 267.

(7) Amph. Gerhard, *A. V.*, 215 (notre fig. 5), 265 (n. 1-2 : Furtw., 1868) ; 265 (n. 3-4 : Furtw., 1871) ; Furtw., 1851 ; Collignon-Couve, 751.

et deux archers marchant (1), un archer entre deux hoplites (2). La bande, qui, autour du motif central (Dionysos sur un mulet), décore l'intérieur d'une coupe à figures noires du British Museum (3), nous montre un cortège guerrier : vingt-et-un archers au bonnet pointu et au vêtement collant, armés

Fig. 5. — Amphore à figures noires.

de la hache, et dix-huit hoplites, revêtus de leur armure et portant deux lances, s'avancent, en deux files, à droite et à gauche d'un quadrige, qui constitue le centre de la composition (4). La plupart des hoplites et des archers, auxquels

(1) Amph. *BM*, B 291.

(2) Amph. Furtw., 1880 ; amph. Pellegrini, *Vasi di Bologna*, n. 194.

(3) *BM*, B 426 = *Monumenti dell' Inst.*, IX, 9, 10 = Reinach, *Rép.*, I, p. 182. Notre fig. 6. Cf. W. Helbig, *Sitzungsberichte der philos.-philol. u. der histor. Classe der k. bayer. Akad. d. Wiss.*, 1897, II, 2 (*Op. cit.*).

(4) Les personnages qui se trouvent derrière le char et l'attelage ont les jambes

sont mêlés quelques cavaliers, sont répartis par couples.

La raison de cette association presque constante est que,

Fig. 6. — Coupe du British Museum.

pendant le combat à pied, les archers n'agissent guère isolés; ce n'est que par exception qu'ils s'attaquent de près aux hoplites (1); car, si, à côté de l'arc, ils portent aussi, parfois, des

tournées dans une direction et le buste dans l'autre : il semble que le peintre ait dessiné successivement ce qui était au-dessus et au-dessous des chevaux, et n'ait pas placé au même endroit le changement de direction du cortège.

(1) Stamnos, *Bull. nap.*, V, 10, 17 = Reinach, *Rép.*, I, p. 489 sq. = *Bull. dell' Inst.*, 1879, p. 246.

armes leur permettant de combattre dans la mêlée, ils n'ont pas cependant l'armure défensive de l'hoplite. Leur tactique ordinaire semble être celle que pratiquaient déjà l'archer mycénien du poignard de la chasse au lion (1), Pandaros et Teucros dans l'Iliade (2), et que nous montre une amphore du Musée de Berlin (3) : deux couples y sont figurés, tournés vers la gauche; dans chacun d'eux, un archer est en train de tirer, caché en

Fig. 7. — Amphore du Musée de Berlin.

partie par un hoplite agenouillé, dont le bouclier rond protège les deux combattants; avant que les phalanges lourdement armées se heurtent, les archers criblent de flèches les ennemis. Les représentations de combats légendaires nous ont montré le rôle qu'ils peuvent jouer pendant l'action.

Le char de guerre n'est plus employé, dans les armées helléniques de la Grèce propre et de l'Asie Mineure, après le début du VIIe siècle (4). Aussi, s'il n'est pas surprenant de le rencon-

(1) Cf. Schaumberg, p. 54.
(2) IV, 113; VIII, 267; XI, 371. Cf. Lippelt, p. 19, n. 3; Schaumberg, p. 85.
(3) Furtw., 1865 = Gerhard, *A. V.*, 63 = Reinach, *Rép.*, II, p. 41 (1, 2, 3). Notre fig. 7.
(4) Cf. Helbig, *Homer. Epos*², p. 345 sq.; Droysen, *Griech. Kriegsaltertümer*, p. 34, n. 2. Voir aussi la coupe à f. r. Hartwig, *Meisterschalen*, LVI, 2.

trer dans des scènes où apparaissent des divinités (1), il est moins naturel qu'il soit figuré dans celles où aucun autre détail ne peut faire croire à un sujet mythologique. Mais c'est que, sous l'influence de la poésie homérique, on a continué à le représenter, dans l'art grec, pendant un temps beaucoup plus long. Parfois il arrive que, sur la même peinture, se rencontrent des combattants en char et à cheval (2) ; le décorateur, mêlant les usages militaires épiques et contemporains, a indifféremment représenté les *parabatai* et les *hippeis*. La présence du char de guerre ne suffit donc pas pour donner à une peinture un caractère légendaire, et nous ne devons pas écarter de notre enquête sur le rôle des archers scythes dans l'armée athénienne au VIe siècle les vases où, accompagnant le quadrige qui, conduit par l'*hèniochos*, transporte l'hoplite au combat, nous trouvons tantôt un (3), tantôt deux (4) ou trois (5) de ces archers, à côté parfois d'hoplites (6).

Helbig (7) a montré que, lorsque le char de guerre disparaît, c'est le cheval qui est employé par l'hoplite athénien comme moyen de transport. De même que les *parabatai* de l'épopée homérique vont à la guerre sur des chars que les *hèniochoi* sont chargés de conduire de telle sorte que les hoplites, descendus et combattant à pied, puissent les rejoindre le plus facilement possible ; de même les hoplites des deux premières classes censitaires athéniennes se servent de chevaux, non pour combattre (ils ne le pourraient, revêtus de leur armure complète) (8), mais pour gagner le lieu de la bataille. Arrivés, ils descendent de leur monture et combattent comme fantassins :

(1) Cf. *supra* p. 164.

(2) Exemples cités par Helbig, *Mémoire*, p. 181, n. 3.

(3) Fragment d'amph. Furtw., 3986 ; amph. De Ridder, 208; amph. Furtw., 1858 ; amph. Gerhard, *A. V.*, 137 = Reinach, *Rép.*, II, p. 71, 72; hydrie Furtw., 1896 (interprétation douteuse).

(4) Amph. *BM.*, B 207.

(5) Amph. *BM.*, B 184.

(6) Furtw., 1858 ; *BM.*, B 184 ; Gerhard, *A. V.*, 137.

(7) *Les* ἱππεῖς *athéniens*.

(8) Helbig, *Mémoire*, p. 170.

il faut donc qu'ils trouvent des auxiliaires pour jouer le même rôle que les *hèniochoi* et tenir en main leurs chevaux pendant l'action. Ces auxiliaires les accompagnent, tantôt montés sur un cheval, tantôt partageant (1) celui de l'hoplite ou le suivant à pied. Sur plusieurs vases, nous voyons des archers en costume scythique s'acquitter de cet office : les deux archers de la coupe à figures noires de Berlin, mentionnée plus haut (2), tiennent en main les chevaux des deux hoplites, qui s'avancent vers le centre de la composition, en tournant la tête vers eux ; ils vont les garder pendant le combat. Un côté d'une amphore (3) montre deux archers, avec deux hoplites, dont un tient en main son cheval. Sur une autre (4), deux archers courent à côté d'un hoplite à cheval, sans bouclier. Une troisième (5) porte, d'un côté, le combat de deux hoplites au-dessus d'un hoplite renversé ; le revers représente un archer, coiffé du haut bonnet pointu, qui, courant à droite, tient dans la main gauche les traits de deux chevaux cabrés l'un contre l'autre (6).

Parfois enfin, les archers en costume scythique sont montés et prennent part au combat; c'est le cas pour deux amphores du Musée de Munich. Sur la première (7), deux couples de cavaliers sont aux prises autour d'un hoplite et d'un archer scythe tombés à terre. L'un des deux couples est formé d'un hoplite

(1) Helbig, *ibid.*, p. 206. Cf. Bulanda, p. 121. On trouve ailleurs qu'à Athènes l'*hypèrétès* monté armé de l'arc (amph. chalcidienne Gerhard, *A. V.*, 190-1 (2-3); cf. Helbig, *ibid.*, p. 250).

(2) *Supra*, p. 164.

(3) Gerhard, *A. V.*, 48 = Reinach, *Rép.*, II, p. 35 (4-5).

(4) Laborde, *Coll. Lamberg*, II, pl. 6 = Reinach, *Rép.*, II, p. 219 (1) = Helbig, *Mémoire*, fig. 7.

(5) Furtw., 1829; cf. *B. M.*, 524 et 533.

(6) G. Lœschke, *Bildliche Tradition* (*Bonner Studien R. Kekule gewidmet*, p. 248 sqq.), étudiant l'évolution du motif constitué par une figure humaine dressée entre deux animaux cabrés, croit que cette forme du schéma, où le personnage central est un Scythe, a été trouvée en Ionie, d'où elle a passé en Attique. Mais nous n'en trouvons d'exemples que dans la céramique attique ; ici, l'ancien schéma ionien a été ainsi modifié pour un cas tout particulier : les deux chevaux que tient l'archer figuré sur le vase qui nous occupe sont son cheval et celui d'un hoplite, ou bien ceux de l'hoplite renversé sur le sol et de son défenseur.

(7) O. Jahn, 327 B = Helbig, *Mémoire*, pl. I. Notre fig. 8.

monté et d'un archer, également à cheval, armé de deux lances. De l'autre côté se trouve aussi un hoplite monté ; on n'aperçoit de son compagnon, hoplite peut-être, qu'une jambe; Helbig ne l'a pas vue (1), ce qui rend fausse son interprétation de la scène : l'archer blessé n'est pas le compagnon de l'hoplite monté de gauche, mais celui de l'hoplite renversé. Le couple de

Fig. 8.

droite défend les blessés. Les deux archers sont donc de la même armée, et point n'est besoin de chercher, si, dans le dernier tiers du VIe siècle, une armée autre que celle d'Athènes, et qui guerroyât souvent contre celle-ci, comptait dans ses rangs des archers en costume scythique (2). La peinture de l'autre amphore (3) représente deux cavaliers, ceints tous deux de l'épée, combattant autour d'un hoplite, qui gît sur le sol :

(1) Helbig, *ibid.*, p. 192. Cf. E. Petersen, *Jahreshefte des österr. arch. Instituts*, VIII, 1905, p. 82, n. 6.

(2) Helbig, *ibid.*, p. 193, avait pensé à l'armée de Chalcis, — vaincue par les Athéniens au temps de Clisthène, sans doute en 506 (cf. Busolt, *Griech. Gesch.*, II², p. 442), — à cause d'une amphore à figures noires du Louvre (E 802) que Pottier croit chalcidienne (*Catal.*, II, p. 551), et où un archer scythe précède deux hoplites montés.

(3) O. Jahn, 612 A = Helbig, *ibid.*, pl. II, 1 ; cf. p. 220.

l'un est un cavalier grec; l'autre, qui frappe de sa lance l'hoplite renversé, porte le costume scythique, mais n'a ni arc ni carquois.

Des vases que nous venons d'étudier nous pouvons tirer les conclusions suivantes : à Athènes, dans le dernier tiers du VIe siècle, des archers en costume scythique remplissaient fréquemment, auprès des hoplites à pied ou à cheval, les fonctions d'*hypèrétai*. Comme les autres ordonnances d'hoplites, ils servaient de troupes légères (1) ; avant l'action décisive, qui mettait aux prises les deux phalanges, ils attaquaient les ennemis à coups de flèches, à l'abri eux-mêmes des boucliers de leurs hoplites. Puis, quand l'action était engagée, s'ils accompagnaient des hoplites montés, ils allaient retrouver les chevaux de ceux-ci et les leurs, gardés sans doute en arrière de la ligne de bataille par quelques-uns d'entre eux; et, dès que la phalange de leurs hoplites était victorieuse, ils l'aidaient à achever la défaite des ennemis et à les poursuivre.

La question qui se pose maintenant est de savoir si nous devons reconnaître des Barbares dans ces archers en costume scythique. C'est ce qu'ont fait généralement ceux qui se sont occupés de cette question. Wernicke (2) voit en eux des mercenaires scythes, acquis sans doute par Hippias, après le meurtre d'Hipparque, pour se constituer une garde personnelle dont il fût sûr. Mais nous n'avons pas d'exemples de Scythes émigrant ainsi pour aller servir à la solde d'un tyran grec; il est tout à fait hypothétique de reconnaître (3) des Scythes dans les archers de la garde de Polycrate (4), comme de penser que c'est à la cour de Samos qu'Anacréon (5) aurait connu les bruyantes orgies des Scythes, proverbiales dans l'antiquité (6).

(1) Helbig, *ibid.*, ch. IV, p. 208 sqq.

(2) *Hermes*, XXVI, 1891, p. 67. Cf. Busolt, *Griech. Gesch.*, II², p. 326, n. 1, et in Iw. v. Müller, IV 1², p. 310.

(3) Comme le veulent Wernicke, *l. l.*, p. 67; Helbig, *Sitzungsberichte*, p. 288; Zahn, *Darstellung der Barbaren*, p. 77.

(4) Hérodote, III, 39 et 45; cf. Lippelt, *l. l.*, p. 30; B. Müller, *Söldnerw.*, p. 31.

(5) Bergk, *Poetae lyrici graeci*, III⁴, fr. 63.

(6) Cf. Pollux, VI, 25; Athénée, *Banquet*, X, 29; Élien, *Var. hist.*, II, 41.

Après Hirschfeld (1), Waszynski (2) a montré que l'hypothèse de Wernicke est inadmissible; mais ce qu'il propose ne vaut pas mieux : selon lui, ce n'est pas à Athènes, mais dans leur pays que les artistes athéniens auraient connu les Scythes. Rien absolument ne justifie cette supposition. L'idée de Wernicke a été reprise par Helbig (3). Il interprète la coupe de Londres, que nous avons décrite plus haut (4), comme une revue de l'armée athénienne. Mais nous ne sommes nullement autorisés à reconnaître Pisistrate ou Hippias, entouré de sa garde personnelle, dans l'homme barbu debout sur le quadrige. Au reste, Helbig suggérait, en même temps, que les archers barbares en costume scythique des vases à figures noires sont des ordonnances d'hoplites; il semble avoir compris ce que présentent de contradictoire ces deux interprétations, et dans son mémoire sur les ἱππεῖς (5), c'est à la seconde qu'il s'arrête avec raison. L'étude attentive des vases le conduit à penser que le costume n'est pas un critérium suffisant pour nous assurer de la nationalité de ces archers; ainsi qu'il le dit lui-même (6) « il va de soi, que l'hypothèse de la nationalité scythique n'est complètement assurée que pour les figures qui offrent un caractère barbare non seulement dans le costume, mais aussi dans le type du visage. » Mais, contrairement à son avis, il est impossible de reconnaître, avec certitude, dans un seul des archers représentés sur les vases à figures noires un type de visage exotique ; notamment, sur la coupe de Londres, le type des archers est identiquement le même que celui des hoplites, et c'est pure fantaisie que de vouloir distinguer des autres archers un toxarque grec (7), sous le prétexte que son

(1) O. Hirschfeld, *Römische Sicherheitspolizei* (*Sitzungsberichte der Berl. Akad.*, 1891, 39, p. 847).

(2) *De servis Atheniensium publicis* (1898), p. 26 sqq.

(3) *Sitzungsberichte*, p. 263 sqq.

(4) *Supra*, p. 167.

(5) P. 190.

(6) *Sitzungsberichte*, p. 208.

(7) Le renvoi à l'inscription *IG*, I, 79 ne signifie rien pour l'époque des Pisistratides.

bonnet semble arrondi et non pointu. Il en est de même pour tous les vases qui nous occupent. Sans doute il faut tenir compte de l'exécution négligente de beaucoup d'entre eux et des difficultés qu'éprouvent les peintres à figures noires à individualiser une physionomie et à en rendre les traits caractéristiques. Quoi qu'il en soit, on ne peut, dans ces conditions, tirer du type de ces archers aucune conclusion, surtout celle de Helbig. Un seul fait semblerait témoigner en faveur de sa théorie : c'est la présence, sur une amphore à figures noires, de l'inscription « Skythès » (1); mais c'est un exemple isolé. De plus, l'archer qu'elle désigne a le type grec : il est possible que le terme de « Scythe » soit devenu une sorte de nom commun, désignant tous les *hypèrétai* qui portaient ce costume.

D'après Helbig même, les ordonnances montées étaient choisies par les hoplites parmi les campagnards dépendant d'eux, souvent aussi parmi leurs amis et leurs parents (2). En particulier, le fils de l'hoplite remplissait généralement cet emploi auprès de son père : il faut rapporter (3) au service d'ordonnance montée, beaucoup plutôt qu'à celui de cavalier, le passage d'un dialogue pseudo-platonicien (4), où il est dit que Thémistocle fit de son fils Cléophante un cavalier habile à faire de la voltige et à lancer le javelot. La seule objection sérieuse d'Helbig (5) à cette interprétation est que les Athéniens du IVe siècle ne savaient plus rien de l'existence, au moment des guerres médiques, d'hoplites montés, accompagnés d'ordonnances. C'est vrai, et, pas plus qu'Aristote (6), l'auteur du dialogue ne connaissait sans doute les *hypèrétai* montés ; mais le renseignement qu'il nous donne et qu'il a puisé à une source

(1) *Supra*, p. 160.

(2) *Sitzungsberichte*, p. 271, 273, 280; *Mémoire*, p. 198-199 ; E. Petersen, *l. l.*, p. 79 sq.

(3) Cf. Petersen, *ibid.*, p. 80, n. 17.

(4) *Menon*, 32, p. 93 D.

(5) *Jahreshefte des österr. arch. Instituts*, VIII, 1905, p. 193 sqq. (*Die* ἱππεῖς *und ihre Knappen*).

(6) *Polit.*, II, 1297 *d* Bekker.

antérieure, bien que mal compris et mal interprété par lui, n'en a pas moins sa valeur.

Nous devons considérer tous les *hypèrétai* des hoplites comme des Athéniens. Quelques fils de grandes familles ont eu un jour la fantaisie d'adopter le brillant costume et l'armement des hippotoxotes scythes (1), et, par mode probablement, cet équipement semble s'être assez généralisé (2). C'est peut-être à lui, en même temps qu'au costume thrace des cavaliers, que songeait l'auteur de la *Constitution d'Athènes* placée dans les œuvres de Xénophon (3), quand il opposait aux divers peuples grecs, dont chacun a son costume particulier, les Athéniens, qui mêlent dans leur habillement ceux de tous les Grecs et des Barbares.

Mais par quelles circonstances les Athéniens ont-ils été amenés à connaître et à adopter l'armement et le costume scythiques? Winter (4) a voulu voir dans ce fait une conséquence de la domination des Philaïdes en Chersonèse thrace. Selon lui, un certain nombre de jeunes Athéniens, partis en Chersonèse à la suite de Miltiade I, auraient adopté le costume du pays, qui les protégeait mieux contre la rigueur du climat, et dont le choix était en outre indiqué par des raisons de politique. En réalité, le costume que portaient les populations soumises aux Philaïdes était différent de celui des Scythes : il se composait d'un long chiton, tombant jusqu'aux genoux, d'un vaste manteau bariolé (ζειρά), de hautes bottines (ἐμβάδες) et du bonnet en peau de renard (5).

Il semble que les Athéniens n'aient pas directement emprunté aux Scythes le costume de leurs archers, mais plutôt qu'ils l'aient adopté à l'imitation des Ioniens. L'art de l'Io-

(1) Cf. *infra*, p. 182 et suiv., le cavalier de l'Acropole et le plat d'Oxford.

(2) Sur une amphore de Munich citée plus haut, le costume scythique est porté par une ordonnance armée, non de l'arc, mais du javelot.

(3) II, 8.

(4) *Arch. Jahrbuch*, VIII, 1893, p. 135 sqq.

(5) Sur le costume thrace, cf. Hérodote, VII, 75; Xénophon, *Anabase*, VII, 4, 4, et les représentations figurées indiquées par Furtwängler, *50. Berliner Winckelmannsprogramm*, p. 150.

nie (1), la céramique en particulier, en offre des représentations assez nombreuses, pour que Dümmler (2) ait songé à localiser dans le Pont une partie de ces séries céramiques, idée d'ailleurs inacceptable (3) : ces représentations s'expliquent fort bien sur des produits ioniens. Elles s'accordent notamment avec l'hypothèse indiquée par Pottier (4), qui place à Milet le principal centre de fabrication des poteries ioniennes.

Les Grecs de la côte d'Asie Mineure connurent de bonne heure les peuplades scythiques. Les Milésiens qui, suivant la voie ouverte par les Phéniciens qu'ils supplantaient, se constituèrent, en deux siècles, un immense empire colonial, avaient fondé des comptoirs sur la côte Nord de la mer Noire : ce furent Istros vers 650, Tyras, Odessos vers 600, Olbia ; la Crimée fut exploitée par eux à partir du VIe siècle, lorsqu'ils s'y furent établis, à Panticapée et à Théodosia, en face de Phanagoria ; ils avaient un poste à l'embouchure du Tanaïs, où ils faisaient le trafic des esclaves et des fourrures. Ils se trouvèrent ainsi en contact et en lutte avec les Scythes, dont ils furent plusieurs fois vainqueurs, au témoignage d'Éphore (5).

D'autre part, les Ioniens apprenaient à connaître le costume des peuples scythes en Asie Mineure même, à la suite des invasions de tribus barbares, provoquées par les migrations des peuples campés dans les steppes voisins de la Caspienne (6). Les Cimmériens, refoulés par des hordes scythes et chassés par elles des territoires qu'ils occupaient au Nord de la mer Noire (7), au début du VIIe siècle, envahirent, renforcés

(1) Le terme que nous employons de monuments « ioniens » s'applique au style, et non à la provenance géographique (Cf. *infra*, p. 177 et suiv.).

(2) *Röm. Mitt.*, II, 1887, p. 186-188 ; cf. III, 1888, p. 173-179.

(3) Cf. Pottier, *Catalogue*, II, p. 496, 538.

(4) *Ibid.*, I, p. 149 ; II, p. 496.

(5) Cité par Athénée, *Banquet*, XII, c. 26, p. 523 E. Des statères (deuxième moitié du Ve s.) de Cyzique, colonie milésienne, portent la figure d'un Scythe vérifiant la rectitude de la tige de sa flèche (cf. Greenwell, *The electrum coinage of Cyzicus*, *Num. Chron.*, 1887, p. 99, pl. IV, 21 ; H. von Fritze, *Die Elektronprägung von Kyzikos*, *Nomisma*, 1912, p. 13, pl. V, 14).

(6) Busolt, *Griech. Gesch.*, II², p. 461 sqq.

(7) Hérodote, I, 15 ; IV, 11 sqq. Cf. Neumann, *Die Hellenen im Skythenlande*, I, p. 222.

de tribus thraces, successivement la Bithynie, la Phrygie, la Lydie. Gygès, premier roi de Lydie de la dynastie des Mermnades, les battit, mais fut ensuite tué dans un combat contre eux (1). Après avoir triomphé du royaume lydien, les hordes barbares s'attaquèrent aux villes ioniennes, à Magnésie du Méandre, à Éphèse : « Ce fut non la destruction des cités, mais une série de razzias » (2). Elles ne furent complètement chassées de l'Asie Mineure occidentale que par Alyattès, au début du VIe siècle (3).

Mais, dans le dernier tiers de ce siècle, d'autres envahisseurs, les Scythes saciques, après avoir franchi l'Iran, se dirigèrent des bords de la mer Caspienne vers l'Ouest (4) ; selon Hérodote (5), c'est pour n'avoir pas voulu livrer une de leurs tribus, qui s'était réfugiée auprès de lui, qu'Alyattès de Lydie dut faire la guerre aux Mèdes. Cette horde avait d'abord été au service de Kyaxarès, roi de Médie, qui avait chargé ces hippotoxotes émérites d'enseigner à son fils l'équitation et le tir à l'arc, et les utilisait en outre comme chasseurs (6). C'est le seul exemple que nous connaissions de l'emploi des Scythes par un prince étranger (7). Il ne suffit pas pour justifier les hypothèses de Rohde (8), qui suppose qu'Alyattès a pu se servir des Scythes contre les Cimmériens, ni de Zahn (9), selon qui quelques-unes de ces hordes se seraient mises à la solde des villes ioniennes.

Ce qui conduit Zahn à cette idée, c'est l'examen de certains monuments de style ionien (10), où sont figurés des personnages en costume scythique. On peut, en effet, distinguer plu-

(1) Cf. G. Radet, *La Lydie et le monde grec au temps des Mermnades*, p. 175 et suiv.
(2) Hérodote, I, 6.
(3) Hérodote, I, 16.
(4) Cf. Ed. Meyer, *Gesch. des Altert.*, I, § 463 ; *Gesch. d. Königreichs Pontos*, p. 22 (1879).
(5) I, 73, 74.
(6) Des chasseurs en costume scythique sont figurés sur les vases de style ionien et attique. Cf. *infra*, p. 179.
(7) Au reste, à en croire Hérodote, I, 73, Kyaxarès n'eut pas lieu de s'en louer.
(8) *Rhein. Mus.*, XXXVI, p. 351, n. Cf. Strabon, I, 61.
(9) *Darstellung der Barbaren*, p. 77.
(10) Il n'y a pas lieu de rechercher ici le centre de fabrication de ceux de ces

sieurs types dans les scènes où ils apparaissent. Parfois ils sont opposés à des combattants grecs. C'est le cas dans les peintures qui décorent l'épaule d'une amphore à figures noires trouvée en Étrurie (1) : trois cavaliers casqués, portant, chose singulière, des cnémides, menacent de leurs javelots trois hippotoxotes, coiffés du bonnet pointu, qui se retournent sur leur cheval pour décocher une flèche, faisant le mouvement bien connu des archers scythes (2). Il ne semble pas qu'il y faille reconnaître des Amazones (3), comme l'avait proposé Helbig (4); en tout cas, on peut douter que le peintre ait vu lui-même ces Barbares, car il a caractérisé leur équipement de façon fort sommaire, se bornant à l'arc et à la coiffure (5). Il faut rapprocher de cette amphore une autre provenant de Vulci (6) : un cavalier au bonnet pointu, armé du javelot, lutte contre un cavalier grec. Sur un sarcophage de Clazomènes figurent des cavaliers, dont un porte le costume collant orné de dessins (7).

Il est difficile de décider si l'on doit reconnaître en eux des Amazones (8), et le même problème se pose pour la plupart des

monuments qui proviennent d'Italie; il suffit de reconnaître leur caractère manifestement ionien, — qu'ils aient été fabriqués en Ionie même ou dans des succursales italiennes. Mais il est intéressant de noter certaines ressemblances du costume scythique et de celui que portent les personnages des fresques funéraires italiennes (bonnets pointus, sortes de genouillères, sur la peinture étrusque, *Mon.*, V, 15, comme sur une figure provenant d'un lébès de bronze de Capoue, *Mon.*, V, 25, et sur une amphore de Würzburg trouvée en Étrurie, Gerhard, *A. V.*, 194, mieux dans *Œst. Jahresh.*, XIII, 1910, pl. 5 et 7). Il faut sans doute attribuer ce fait, plus encore qu'à l'imitation de modèles ioniens par l'art étrusque, à l'adoption par les Étrusques de partie des costumes ioniens.

(1) *Röm. Mitt.*, II, 1887, p. 187, pl. IX; III, p. 172 (Dümmler). Fin du VIIe ou début du VIe s. C'est le plus ancien des monuments qui nous occupent ici.

(2) Sur l'origine orientale de ce motif, cf. Schaumberg, *l. l.*, p. 100 sq.

(3) Dans la série à laquelle appartient ce vase, les chairs des femmes sont peintes en blanc. Cf. Zahn, *Op. l.*, p. 52.

(4) *Sitzungsberichte*, p. 287.

(5) Ils portent une sorte de chiton, de même que les cavaliers qui les poursuivent; on ne peut distinguer d'anaxyrides.

(6) *Museo Gregoriano*[2], II, tav. 29, 5. Cf. Zahn, *Op. l.*, p. 58.

(7) Pottier, *BCH*, XVI, 1892, p. 240-253, fig. 2. Cf. un trépied, *Am. Journ.*, XII, 1908, pl. 14.

(8) Zahn, *Op. l.*, p. 68 sq. Sur le costume scythique prêté aux Amazones, cf. *infra*, p. 180. C'est le costume de Dolon sur les sarcophages de Berlin (*Ant. Denkm.*, I, pl. 44), Munich (*Arch. Jahrb.*, XXII, p. 102, fig. 16), Londres (*Mon. Piot*, IV, pl. 4-6).

monuments qui nous occupent ici, en particulier pour ceux où les personnages coiffés du bonnet scythique sont représentés isolément. Il faut certainement reconnaître des figures viriles sur les fragments d'une frise de terre cuite en haut relief du Musée de Berlin (1) qui représente deux couples de ces cavaliers, et sur une gemme du British Museum (2) où est figuré un archer à pied, coiffé d'un bonnet pointu, vêtu d'un pourpoint étroit brodé sur le bord et d'anaxyrides ornées de losanges. Il en est de même sur les vases de style ionien (3) où des cavaliers ainsi vêtus prennent part à des scènes de chasse. Quant à la série de figures, provenant de l'Italie méridionale, qui ornaient des couvercles de lébès de bronze (4), Zahn a donné d'assez forts arguments pour n'y pas reconnaître des Amazones, ainsi que dans les cavaliers, vêtus d'une longue tunique à manches, aux coutures apparentes, et coiffés du haut bonnet, qui galopent dans la partie droite d'un relief de bronze de Pérouse, représentant le combat d'Héraklès contre Kyknos (5).

Il est possible que les monuments que nous venons d'énumérer doivent être interprétés comme représentant des Bar-

(1) Caeré, cf. Zahn, *Op. l.*, p. 58.

(2) *Catalogue of gems*, 241.

(3) Amph., *Mus. Gregor.*², II, 29, 3 (cavalier à bonnet pointu chassant le chevreuil, monté sur un cheval ailé) ; fragment (d'amph. ?) de Daphnae, *BM*, B 129, 10 = Flinders Petrie, *Tanis*, II, pl. 31, 14 (deux cavaliers à bonnet pointu, dont un décoche une flèche sur un chevreuil ?). Sur l'emploi de l'arc pour la chasse, cf. Schaumberg, *l. l*, p. 86, 89, 188 sqq.

C'est un trait d'ionisme d'avoir placé des archers en costume scythique dans la chasse de Calydon sur le vase François, ainsi que d'avoir donné à l'un d'eux le nom de Kimmerios, emprunté aux envahisseurs de l'Asie-Mineure. Les peintres attiques postérieurs continuent à représenter dans les scènes de chasse des archers en costume scythique. Cf., par exemple, Furtw., 2324 (Nicosthénès).

(4) Cf. v. Duhn, *La necropoli di Suessula*, *Röm. Mitt.*, II, 1887, p. 244 (bibliographie antérieure) ; Corey, *De Amazonum antiquissimis figuris*, p. 94 sqq. ; Zahn, *Op. l.*, p. 49 sqq., qui donne une liste de huit de ces figures, en ajoutant deux à la liste de Corey. Ajouter le candélabre Zannoni, *Certosa*, pl. 26 = Grenier, *Bologne*, p. 350.

(5) *Röm. Mitt.*, 1894, p. 253 sqq., pl. II (Petersen) ; *Ant. Denkm.*, II, 14. Petersen voyait là des Amazones, filles d'Arès, et les rattachait au sujet central. Zahn, *op. l.*, p. 55 sqq., montre que ce peut fort bien être un motif indépendant, et que l'absence de barbe n'indique pas le sexe, puisque Héraklès même est imberbe sur cette plaque de char.

bares, qu'ils soient inspirés de la réalité directement ou à travers des modèles ioniens. Mais il n'en est pas de même pour les scènes où les archers en costume scythique sont figurés accompagnant des hoplites équipés à la grecque. Sur la panse d'un dinos apode du Louvre (1), quatre hoplites et un archer en costume collant, coiffé d'un bonnet pointu, marchent à la rencontre de deux archers et quatre hoplites. Un fragment de vase de Daphnae (2) montre deux hoplites armés de lances en train de combattre; celui de gauche a derrière lui un archer peint en blanc (3) (peut-être y en avait-il un autre, derrière l'hoplite de droite); l'archer est en train de tirer; il porte un haut bonnet recourbé un peu en arrière et un justaucorps à manches fermé sur la poitrine. Sur un fragment provenant de Naucratis (4) sont figurés, peints en blanc, un hoplite brandissant un javelot et, derrière lui, un archer en costume collant, le carquois à la ceinture; c'est vraisemblablement un couple d'Amazones (5). Trois archers combattent sur le pont d'une birème à côté de trois hoplites épibates (hydrie du British Museum) (6). Nous trouvons encore les archers en costume scythique associés aux hoplites sur quelques autres monuments de style ionien (7). Il faut, pour expliquer ce fait, ou bien

(1) E 739. Voir *BCH*, XVII, 1893, p. 427-430, pl. XVIII, fig. 5 (Pottier).

(2) *BM.*, B 115, 1; *Ant. Denkm.*, II, pl. 21, 3.

(3) Le costume et la coiffure sont rouge violet. D'après le catalogue, d'après Graef (Pauly-Wissowa, I, 1772) et Dümmler, *Arch. Jahrbuch*, X, 1895, p. 45, c'est une Amazone. Zahn, *Op. l.*, p. 61, n. 2, cherche à établir que dans cette série, la couleur blanche n'est pas un indice certain du sexe féminin.

(4) *BM.*, B 102, 28.

(5) Les artistes ioniens, assimilant les Amazones aux guerriers qu'ils avaient sous les yeux, semblent avoir été les premiers à donner le costume scythique à celles qu'ils plaçaient comme archers à côté de leurs compagnes, revêtues de l'armure de l'hoplite grec (cf., plus tard, les peintures de vases attiques). Mais on attribua ensuite le costume barbare à toutes les Amazones, rapprochant sans doute leur invasion légendaire de celle des Cimmériens; c'est du moins ce que peut faire croire le fragment 62 de Nicolas de Damas (*F. H. G.*, III, p. 395) où il dit que Magnès de Smyrne, favori de Gygès, avait chanté des combats des Lydiens contre les Amazones (Gygès a lutté contre les Cimmériens).

(6) *BM.*, B 60, pl. I; *Arch. Jahrbuch*, VII, 1892, p. 48. Deux des archers tirent agenouillés à l'avant surélevé du vaisseau.

(7) Coupe *Mus. Gregor.*², II, pl. 72, 1-1 b (*hypèrétès*, et hoplite montés); monu-

recourir à l'hypothèse de Zahn, ou bien, et c'est beaucoup plus satisfaisant, interpréter ces monuments comme nous l'avons fait pour les vases attiques à figures noires. Il est tout naturel que les Ioniens aient donné aux archers auxiliaires de leurs hoplites le costume que portaient les redoutables hippotoxotes barbares. Cette pratique passa d'Ionie en Attique, et l'équipement des archers à cheval scythes fut d'abord adopté par les *hypèrétai* montés appartenant aux familles les plus riches (1).

L'hypothèse par laquelle nous avons expliqué la présence des archers en costume scythique dans l'art attique nous est confirmée à la fois par l'étude des vases peints à figures rouges de style sévère et par l'examen d'une statue de marbre polychrome (2), de grandeur presque naturelle, dont les fragments, découverts en 1886 sur l'Acropole d'Athènes, à l'Ouest de l'Érechtheion, parmi les débris antérieurs à 480, ont été réunis en 1887 par Studniczka et Gilliéron. Elle représente un cavalier

ment funéraire d'albâtre de Chiusi, *Berlin. Skulpt.*, 1221 = Micali, *Mon. ined.*, pl. 25, 2 (hoplites, archers à pied et à cheval, Amazones, selon Körte. Cf. Zahn, *l. l.*, p. 66; Schaumberg, *l. l.*, p. 128); amph. Noël des Vergers, *L'Étrurie*, pl. XV; amph. de Würzburg, Urlichs, *Verzeichniss d. Antikensamml. d. Univ.*, III, 328 = *Mon. d. Inst.*, III, pl. 50 = Gerhard, *A.V.*, III, pl. 194; cf. Studniczka, *Arch. Jahrbuch*, V, p. 146, n. 21 (deux cavaliers attaqués par deux groupes symétriques de deux hoplites et d'un archer, tous trois à pied); sarcoph. de Clazomènes, *Ant. Denkm.*, I, pl. 44 = *Röm. Mitt.*, VII, 1892, fig. 12. Selon Zahn, *l. l.*, p. 66 l'interprétation ordinaire n'est pas justifiée. L'archer serait à rattacher à un des hoplites.

(1) Contrairement à ce que dit Zahn, *op. l.*, p. 79, des archers en costume scythique sont représentés dans l'art chalcidien (amph. du Louvre E 802, que Pottier, *Catal.*, II, p. 554, place dans une série qu'il croit chalcidienne et de la première moitié du VIe siècle). Il serait aventureux de vouloir tirer d'une seule peinture une autre conclusion que celle de l'imitation d'un modèle ionien. — Le « Pâris » d'Égine doit être interprété comme un archer grec, en costume scythique (maillot collant décoré d'écailles et de losanges, goryte au côté, bonnet haut couvrant la nuque, à pattes relevées et nouées en arrière), surtout dans la restitution de Furtwängler, *Aegina* (1906), qui place dans le même parti les deux archers du fronton Ouest (souci de la variété des costumes). Des fragments d'une statue d'archer en costume scythique, deux bras, avec des traces de décor et de couleur rouge sur les manches, un goryte peut-être, se trouvent dans les débris qui ne proviennent pas des frontons (p. 263, nos 122-124, cf. p. 272). L'influence de l'art ionien sur les maîtres d'Égine est notée avec insistance par Furtwängler (p. 342, 375).

(2) Musée de l'Acropole, no 606. Bibliographie dans Lechat, *Sculpture att. avant Phidias* (1904), p. 276. Notre fig. 9.

en costume barbare (l'indication du sexe empêche d'y reconnaître une Amazone). Il porte une sorte de justaucorps, autour duquel était placée sans doute une ceinture de bronze, et que décorent des bandes verticales, où des filets blancs (1), réservés sur le marbre par deux traits noirs, découpent des sortes de languettes rouge clair, vert clair, bleues; ses anaxyrides collantes sont ornées de losanges allongés, blancs, vert clair, rouge brun, bleus, rouge clair; à ses chaussures rouges (2) étaient fixés des boutons de bronze. Le bas de la tunique est garni d'une bande, où court un méandre oblique bleu, découpant des triangles bordés de rouge. On a retrouvé un morceau du carquois, décoré aussi de losanges coloriés, qui était rapporté et s'appuyait sur la cuisse gauche du cavalier. C'est donc une statue d'archer, qui tenait peut-être son arc de bronze dans la main gauche. Studniczka (3) avait voulu y voir un Perse, qui eût fait partie d'un ensemble de statues élevées après Marathon, en souvenir de la victoire remportée sur les Asiatiques. Mais Winter (4), par l'étude du style de la statue, a nettement montré qu'il fallait reculer la date

Fig. 9. — Statue du Musée de l'Acropole.

(1) Sur la polychromie de cette statue, cf. Lechat, *ibid.*, p. 319 sq.; Furtwängler, *Aegina*, p. 301, n. 2.

(2) Il existait une sorte de chaussures appelées *scythicai*. Cf. Pollux, VII, 88; Hesychius, *s. v.* σκυθικά et *s. v.* σκυδικαί; Suidas, *s. v.* σκυθικαί; Alcée, fr. 78 (Bergk-Hiller). Elles sont fréquemment prêtées aux archers en costume scythique par les peintres de vases, à figures rouges particulièrement.

(3) *Arch. Jahrbuch*, VI, 1891, pp. 239-249 (3 fig.).

(4) *Arch. Jahrbuch*, VIII, 1893, pp. 135-157.

de son exécution ; elle est du dernier quart du VIe siècle (1). C'est un ex-voto représentant le donateur, un Athénien d'une famille riche, en costume étranger ; car il serait invraisemblable qu'un barbare eût alors consacré son image sur l'Acropole. Que ce soit ou non [Dio]kleidès, fils de Dioklès, comme Winter le suppose, rapprochant de la statue une base trouvée en 1889, tout nous porte à croire que c'est un *hypèrétès* monté revêtu de son costume scythique.

Studniczka (2) avait déjà rapproché le cavalier de l'Acropole d'un plat à figures rouges du musée d'Oxford (3), du style d'Épictètos, donc du dernier tiers du VIe siècle, qui représente un jeune cavalier de type grec, coiffé d'un bonnet arrondi, vêtu d'un justaucorps à manches et d'anaxyrides assez larges ; il a au côté le carquois, auquel est accolé l'étui pour l'arc (4), et l'arc dans la main gauche ; peut-être faut-il voir dans cette figure le souvenir de la statue de l'Acropole (5). C'est probablement à ce jeune *hypèrétès* que se rapporte le nom de Miltiade inscrit sur le plat (6) ; il est possible que ce soit Miltiade II, représenté avant 515, date où il partit en Chersonèse thrace succéder à son frère aîné Stésagoras (7). La fortune de son père Cimon permettait à celui-ci d'être hoplite monté et d'équiper son fils comme ordonnance.

Le plat d'Oxford est contemporain des vases à figures noires de style avancé que nous avons étudiés. Le nom de Miltiade lui donne un intérêt particulier ; mais ce n'est pas un document

(1) Au plus tard du début du Ve siècle.

(2) *L. l.*, p. 239, 246 sqq. ; fig. en tête de l'article.

(3) Notre fig. 10 ; Percy Gardner, *Catal. of greek vases in the Ashmolean Museum*, p. 30, n° 310, pl. 13 ; Klein, *Die griech. Vasen mit Lieblingsinschriften*², p. 87, fig. 22. Cf. H. Stuart Jones, *JHS*, 1891, p. 379 ; Helbig, *Mémoire*, p. 199 sq. ; Hartwig, *Meisterschalen*, p. 10 ; Studniczka, Winter, *l. l.*

(4) Cf. des exemples de cette association cités par Schaumberg, *l. l.*, p. 120 et n. 2.

(5) Lechat, *l. l.*, reprend cette opinion de Studniczka, mise en doute par Hartwig, *Meisterschalen*, p. 10, note. Il abaisse la date du plat vers 500 et celle de la statue vers 510.

(6) Μιλτιάδης καλός.

(7) Hérodote, VI, 39 ; VI, 103 ; Busolt, *Griech. Gesch.*, II², p. 375, n. 1.

isolé. Sur un grand nombre de vases attiques à figures rouges, de style sévère, qui se placent entre l'époque des Pisistratides et la fin des guerres médiques (1), sont figurés des archers en

Fig. 10. — Plat d'Oxford.

costume scythique (2). Ces vases n'apportent pas de faits nouveaux à l'enquête que nous poursuivons; aussi ne les étudie-

(1) Pottier, *Catalogue,* II, p. 78, 879.

(2) Sur ces vases, ce costume est aussi donné très fréquemment aux Amazones, soit qu'on le considère comme caractéristique de toute la peuplade, soit qu'on l'attribue seulement aux Amazones qui, à côté de compagnes équipées comme les hoplites grecs, jouent le rôle d'archers auxiliaires. Cf., par exemple, Hartwig, *Meisterschalen*, XXII, 2 [coupe de Baltimore], et les répliques du couple d'Amazones citées p. 214, n. 1; XIII, p. 112 [*BM.*, E 51]; Furtw.-Reich., II, pl. 61 sq.

rons-nous pas en détail. Mais ils confirment de façon décisive les conclusions que nous avons tirées de l'examen des vases à figures noires. Les archers en costume scythique qui y sont représentés, souvent à côté des hoplites (1), sont des *hypèrétai*. Or, il n'en est pas un dont le type de visage ne soit incontestablement hellénique (2). Helbig est contraint de le reconnaître lui-même, et d'admettre que ce costume est porté à Athènes, en même temps, chose assez étrange, par de jeunes Athéniens, et par les mercenaires barbares, dont, selon lui, les vases à figures noires prouvent l'existence. Mais comment se fait-il que ceux-ci ne soient pas une fois représentés sur les vases à figures rouges de style sévère, en particulier sur ceux du premier groupe, contemporains des vases à figures noires que nous avons étudiés? Pour expliquer ce fait, Helbig est conduit à des hypothèses singulièrement forcées. Il fait valoir l'esprit nouveau dans lequel est conçue la décoration céramique; réduisant le nombre des figures, la technique nouvelle se borne à représenter « des types qui attirent le public par un intérêt

[cratère d'Arezzo]. Souvent, il est impossible de savoir s'il faut reconnaître des archers imberbes ou des Amazones.

Les peintres à figures rouges se plaisent assez à reproduire le costume scythique pour qu'ils le donnent même à des archers mythologiques, à Héraklès notamment (*BM.*, E 65 = Furtw.-Reich., II, pl. 47; Furtwängler, 2293 = Gerhard, *Trinksch.*, VIII 3-4; cf. un lécythe à figures noires de style tardif, signalé Furtw.-Reich., II, p. 240, n. 2). Mais certaines de leurs peintures (cf. *BM.*, E 19, E 33; Klein, *Meistersignaturen* [2], p. 56,8; 102,6; 112; 7, etc.) prouvent qu'il y avait aussi sans doute dans l'armée athénienne des archers dont l'équipement grec sera adopté par les archers du corps militaire (cf. *infra*, p. 190 sq.).

(1) Cf. entre autres, amphores : Furtwängler, 2288; Gerhard, *A. V.*, 267. — Coupes : *Monum. dell' Inst.*, II, XLIV a = Reinach, *Rép.*, I, p. 106, 1-3; Gerhard, *A. V.*, 195; Furtwängler, 4221; *B M.*, E 16; Hartwig, *Meisterschalen*, X, XXVIII, LVI 2.

(2) Le cas est cependant douteux pour celui qui est figuré, à côté d'un hoplite, dans la curieuse scène qui décore une amphore du style d'Euthymidès (Gerhard, *A. V.*, 267 : Urlichs, *Verzeichniss d. Antikensamml. d. Univ. Würzburg*, 300; Reinach, *Rép.*, II, p. 132 sq., 3 : Furtw.-Reich., II, pl. 103; cf. texte de F. Hauser, II, p. 225). Mais c'est à tort que Helbig, *Sitzungsberichte*, p. 284, voit dans cette peinture la preuve de la réapparition à Athènes des archers scythes, achetés cette fois par la cité. Les réserves de Schaumberg, *ll.*, p. 142, n. 2, sur cet exemple isolé, sont justes.

objectif, ou par la beauté de leurs formes (1) ». Selon Helbig, les archers scythes du temps des Pisistratides, ridicules aux yeux des Athéniens comme les Scythes d'Aristophane (2), ne remplissent pas ces conditions et c'est la raison pour laquelle les peintres ont exclusivement représenté des archers de type hellénique, bien que ceux-ci fussent les moins nombreux dans l'armée athénienne.

Peu satisfait, sans doute, de cette hypothèse, Helbig en indique une autre : par un curieux hasard, les spécimens en question du premier groupe à figures rouges se placeraient tous à la fin de la période que nous lui assignons ; entre le moment de leur exécution et la date des derniers vases à figures noires, où sont figurés des archers en costume scythique, les *hypèrétai* barbares auraient disparu brusquement de l'armée athénienne. C'est naturellement cet événement — provoqué par quel motif? — qui expliquerait aussi que nous ne trouvions plus, vêtus de ce costume, que des archers de type grec, sur les vases du développement de la figure rouge de style sévère, au début du ve siècle ; on ne saurait, en effet, arguer de l'inaptitude ou de la répugnance des maîtres de cette période à reproduire les types individuels ou exotiques : il suffit de rappeler les représentations de Perses nombreuses dans leurs œuvres (3). Mais l'hypothèse de cette disparition subite est bien invraisemblable ; et, comme Athènes, vers 476 (4), acquiert 300 archers scythes, il faut supposer que l'État s'avise alors d'avoir recours, pour un autre usage, il est vrai, à des auxiliaires auxquels les particuliers avaient renoncé depuis quelque trente ou quarante ans.

Au contraire, notre interprétation vaut à la fois pour les vases à figures noires et ceux à figures rouges (5). Si nous ne trouvons

(1) *Sitzungsberichte*, p. 281.
(2) Cf. *infra*, p. 190, n. 2.
(3) Cf. Löwy, *Arch. Jahrbuch*, III, 1888, p. 139 sqq.
(4) Cf. supra, p. 153 sqq.
(5) Schaumberg, *l. l.*, pp. 134-143, a également vu ce qu'a d'inadmissible l'opposition établie par Helbig entre ces séries de vases contemporains. L'étude minu-

plus, sur les vases peints postérieurs aux guerres médiques, d'ordonnances d'hoplites en costume d'archer scythe, c'est qu'à ce moment se place l'organisation d'un corps régulier d'archers athéniens. Naturellement, la plupart, sans doute, des *hyperétai* exercés au maniement de l'arc prirent place dans le nouveau corps ; d'autre part, après la fondation de la confédération maritime, quelques années plus tard, la constitution d'une cavalerie athénienne entraîna, avec celle des hoplites montés, la disparition des ordonnances à cheval, qui avaient été les premières à adopter l'équipement scythique. Surtout, à ce moment aussi, Athènes acheta des esclaves scythes équipés à la mode de leur pays : c'était là un motif suffisant pour que les archers citoyens renonçassent à ce costume.

*
* *

Le corps de police des archers scythes, dont l'institution se place vers 476, est tout différent des archers en costume scythique, que nous avons vus figurés par les peintres de vases attiques de la période antérieure à cette date. Au lieu que ceux-ci étaient des Athéniens faisant le service de soldats d'ordonnance, les Scythes dont parle Andocide étaient des esclaves publics (1). Les lexicographes et les scholiastes nous apprennent qu'on les appelait *toxotai*, *Scythai* (2) ou *speusinioi* (3). Ce dernier nom leur serait venu d'un certain

tieuse de détails d'équipement, la forme du carquois et du goryte d'une part, la façon de le porter, d'autre part, l'amène à conclure comme nous, que, dans l'une et l'autre série, ce sont également des archers grecs en costume scythique que les peintres ont figurés.

(1) Δημόσιοι ὑπηρέται, cf. Hesych., *s. v.* τοξόται, et les auteurs cités *infra*, p. 188, n. 1. Définitions du terme de δημόσιος dans Esch., I, 54; Harpocr.; *Etym. magn.*; Bekker, *Anecdota*, I, p. 234, *s. v.*; cf. G. Cardinali, *Rend. dei Lincei*, 1908.

(2) Cf. Aristophane, *passim*, notamment *Lysistrata*, 184, et schol., *ad loc.*; Lysistrata veut faire prêter serment aux femmes : L. « Ποῦ 'σθ' ἡ Σκύθαινα ; » schol. « τὴν ὑπηρέτιν λέγει ».

(3) Schol. *in Aristoph. Acharn.*, 54 : « ἐκαλοῦντο οὗτοι καὶ Σκύθαι καὶ Πευσινίοι, Πευσῖνός τινος τῶν πάλαι πολιτευομένων συντάξαντος τὰ περὶ αὐτούς ».

Speusinos, qui, le premier (1), les aurait organisés; peut-être avait-il proposé leur achat, ou encore en avait-il fait les frais. Les deux autres dénominations leur étaient données à cause de leur armement ou de leur nationalité : la plupart d'entre eux, en effet, étaient des Scythes achetés sur les rives du Pont (2), mêlés, sans doute, de Gètes et de Thraces.

Le nombre des archers scythes était, à l'origine, de 300. Mais Suidas et le scholiaste d'Aristophane (3) donnent à ce corps un effectif de 1000 hommes ; il a donc été augmenté de 700 archers, en une ou plusieurs fois. Cet accroissement des forces de police était rendu nécessaire par l'extension de la ville, par le nombre de plus en plus grand des étrangers qui fréquentaient à Athènes et au Pirée. Il est possible que l'achat de ces nouveaux esclaves publics ait été négocié par Périclès, lors de son voyage dans le Pont, par l'intermédiaire des chefs de la côte (4).

(1) Le nom même du personnage, par ailleurs inconnu, et l'adjectif qui en dérive ne sont pas sûrement établis :

Σπευσίνιοι		Pollux, VIII, 131 A, 132.
id.	Σπευσίνου	Suidas, *s. v.* τοξόται.
Σπευσίμους		*Etym. magn.*; Photius, *s. v.* τοξόται.
Σπουσίνιοι	Σπουσίνου	ibid., *s. v.* τοξόται.
Πευτίνιοι	Πευσῖνος (Πευσίνου Laurentianus)	Schol. *in Ar. Ach.*, 54.

(2) Les textes relatifs aux archers de Scythie et du Pont sont indiqués par A.-J. Reinach, *l. l.*, p. 1003, n. 3. Cf. aussi Hérodote, IV, 46; Platon, *Laches*, 191 ; schol. *in Iliad.*, Θ 323.

(3) Suidas, *s. v.* τοξόται ; schol. *in Ar. Ach.*, 54 : « εἰσὶ δὲ οἱ τοξόται δημόσιοι ὑπηρέται, φύλακες τοῦ ἄστεος, τον ἀριθμὸν χίλιοι ».

(4) Suivi par Gilbert, *Handbuch*², I, p. 192, Duncker (*Der Perikles Fahrt in den Pontos*, *Abhandl. aus d. gr. Gesch.*, Leipzig, 1881, p. 143; cf. *Abhandl. der Berl. Akad. d. Wissensch.*, 1885, p. 536) place en 444 cette expédition et y rattache l'achat originel de 300 archers scythes : c'est impossible; il faut reculer bien au-delà même de 449 cette acquisition.

D'après Beloch, *Gr. Gesch.*, I, p. 504, n. 1 et Busolt, *Gr. Gesch.*, III 1, p. 585, n. 2, l'expédition du Pont se place *au plus tôt* en 438/7. A.-J. Reinach, *l. l.*, n. 7, croit qu'elle a permis la reprise des travaux du Parthénon, la solde de 900 cavaliers et l'achat de 900 Scythes (il se trompe sur ce dernier point, cf. *infra*, p. 189, n. 2); mais, comme Busolt (III 1, p. XXII, *Zeittafel*) abaisse jusqu'à 436/5 la date du voyage de Périclès, on ne peut le mettre en rapport avec la reprise des travaux et l'exécution de la frise du Parthénon (438), ni par suite avec l'augmentation du corps des cavaliers, antérieure certainement à la composition de la frise.

D'autre part, Andocide, quelques lignes après avoir indiqué l'achat de 300 Scythes, reprenant symétriquement l'énumération des avantages qu'Athènes a retirés, cette fois, de la paix de Trente ans avec Sparte (446-5), mentionne, entre autres, la création de 1200 cavaliers et de 1200 archers (1). Mais les expressions dont se sert l'orateur suffisent à nous avertir qu'il ne s'agit plus de Scythes achetés, mais bien d'archers d'une autre sorte (2). Ce sont les archers militaires dont nous nous occuperons plus loin.

L'achat de ces esclaves coûtait assez cher à la cité. Selon les calculs de Böckh, un peu modifiés, puisque nous estimons leur nombre à 1000 et non à 1200, il fallait, chaque année, pour combler les vides, acheter une trentaine de Scythes de 3 à 4 mines, soit une dépense annuelle de 1 1/2 à 2 talents (3). Nous ne connaissons pas le chiffre de la solde que l'État leur donnait (4). Böckh estime leur salaire quotidien à 3 oboles, par analogie avec ce que recevaient les archers militaires (5); au total, une dépense de 30 talents environ par an. En outre, selon Waszynski (6), il faut compter au moins 8 talents pour l'équipement. La cité dépensait donc à peu près 40 talents pour ses archers de police, chaque année, sans parler de la mise de fonds considérable qu'avait sans doute représentée leur acquisition en masse.

Au début, probablement au temps où leur nombre n'avait pas encore été augmenté, ils campaient sous des tentes, au milieu de l'agora, en plein cœur de la cité, à l'endroit le plus

(1) Andoc., III, 7 = Esch., II, 174. « χιλίους τε καὶ διακοσίους ἱππέας καὶ τοξότας ἑτέρους τοσούτους κατεστήσαμεν ». Il est impossible de faire rapporter ἑτέρους τοσούτους aux 300 archers du § 5, et de conclure à un chiffre total de 600 Scythes, comme le fait Martin, *Caval. ath.*, p. 125, après Scheibe, *Philologus*, III, p. 542 sq. Cf. Funkhänel, *Zeitschrift für Altertumswissenschaft*, XIV, p. 41 sq.

(2) La confusion a pourtant été faite souvent, notamment par Böckh, Schenkl, Caillemer (*Dict. des Ant.*, *s. v. Dèmosioi*), Busolt (Iw. v. Müller, IV, 1 A², 135, n. 10), A.-J. Reinach (*l. l.*, p. 1003). Lippelt, *l. l.*, p. 38 sq.

(3) Böckh, *Staatshaushaltung*, I³, p. 264 sqq.

(4) *Etym. magn.*, *s. v.* δημοσιεύειν · τὸ τὰ δημόσια ὑπηρετεῖν ἐπὶ μισθῷ.

(5) Cf. *infra*, p. 202.

(6) *De servis Atheniensium publicis*, p. 38, n. 54.

fréquenté et aussi le plus tumultueux d'Athènes. Puis, lorsqu'ils se trouvèrent trop nombreux pour que l'agora, de plus en plus encombrée, pût les contenir, on les établit sur la colline de l'Aréopage (1), d'où ils dominaient l'agora et la ville.

Leur arme principale était naturellement l'arc; Aristophane nous indique qu'ils portaient aussi une sorte de petit sabre (2). On a pensé trouver la représentation de leur costume dans deux statues de marbre, découvertes en 1863 et 1864, à Athènes, dans le Céramique extérieur, près d'Haghia Triada (3). Chacune représente un Scythe agenouillé. Celui de qui l'image est le mieux conservée a le genou gauche en terre, ce qui n'est pas la position du tireur d'arc. Il porte un pantalon un peu large et une longue tunique à manches, ouverte par devant, dont le bord et les poignets sont ornés d'une broderie peinte sur le marbre; des traces de couleur rouge sont également visibles sur la ceinture, le pied, et sur le large goryte suspendu au côté gauche, selon l'usage des Scythes; la main gauche un peu ouverte, pendant près du genou, au bord de la plinthe, tenait un arc rapporté; l'autre est placée sur l'ouverture du

(1) Suidas, *s. v.* τοξόται = Schol. in *Ar. Ach.*, 54 : πρότερον μὲν ὤκουν τὴν ἀγορὰν μέσην σκηνοποιησάμενοι, ὕστερον δὲ μετέβησαν εἰς Ἄρειον πάγον.

(2) *Thesmoph.*, v. 1126-1127 : τὸ κεφαλή σ' ἄρα | τὸ ξιφομάκαιραν ἀποκέκοψο τουτοῖ. Aristophane prête à l'archer scythe des Thesmophories des barbarismes, élément de comique. Le peuple athénien prenait naturellement plaisir à voir tourner en ridicule ces représentants immédiats de l'autorité, avec qui il devait avoir souvent maille à partir. Aussi le poète comique ne les a-t-il pas ménagés; d'après lui, leur trait dominant est la sottise (*Thesm.*, v. 1080 sqq.); ils observent aveuglément la consigne qui leur a été donnée, et sont toujours prêts à recourir à la brutalité pour la faire observer (*ibid.*, 1000-1048, 1125-1135); mais il n'en est plus de même, dès que leur lubricité est excitée (*ibid.*, 1180 sqq.) ou qu'ils craignent de recevoir des coups (*Lysistr.*, 452 sqq.). Naturellement, il faut voir là une assez forte exagération de ce que pensait le public.

(3) En dernier lieu Collignon, *Statues funéraires*, p. 200-203, fig. 127-128. Cf. *Rev. arch.*, 1864, p. 361, pl. 12 (Salinas); *Bull. d. Inst.*, 1864, p. 45; Ἐφ. τ. Φιλομ., 1870, 2067 (Rhusopulos); *Arch. Ztg.*, 22, 1864, p. 231 (Pervanoglu); *Ath. Mitt.*, IV, 1879, p. 66 (Milchhöfer). Musée Central, nos 262-263 (Sybel), 823-824 (Cavvadias); Castriotis, Γλυπτά, p. 132; Arndt-Amelung, *Einzelaufnahmen*, 622-623. Faut-il rapprocher de ces statues les fragments de Barbares agenouillés, en marbre bleuâtre, du musée de Sparte (Dressel u. Milchhöfer, *Ath. Mitt.*, II, 1877, p. 293 sqq., nos 129-130; Tod and Wace, *Catalogue*, nos 79 et 83).

goryte ; la tête a disparu : elle devait être coiffée du haut bonnet pointu ; sur l'épaule sont encore visibles les traces, soit des pattes pendantes du bonnet, soit des boucles de la longue chevelure. Les deux statues, tournées en sens inverse, de mêmes proportions, et dont le revers est en partie non travaillé, appartenaient à un même monument funéraire. On en a rapproché les figures de pleureuses trouvées à Ménidi (1) ; mais des Scythes ne sont pas des figures spécifiquement funéraires (2) ; leur présence ici ne peut s'expliquer que par un cas particulier (3). Il eût été tentant de conjecturer que ces statues appartenaient à la tombe d'un « scytharque », ou à la sépulture commune des archers scythes. Pausanias (I, 29) nous apprend que les archers crétois avaient une tombe dans le Céramique ; à une époque antérieure il aurait pu en être de même pour les archers de police. Mais le lieu de trouvaille indique (4) que ces figures, œuvres d'un praticien, que leur travail assez grossier rend difficile de dater avec sûreté (5), faisaient partie du monument de Lysimachidès d'Acharnes, archonte en 339/8 ; la date, bien antérieure, que nous devons assigner (6) à la disparition des archers scythes ne permet pas de reconnaître deux d'entre eux dans ces statues. Au surplus, la présence de ces « gardiens en armes » d'une tombe, fût-ce celle d'un magistrat, ne laisse pas que de surprendre ; on croira plus volontiers que ces archers évoquent le souvenir de la vie militaire du mort (7).

Nous ne savons pas bien comment les Scythes étaient orga-

(1) Collignon, *Op. l.*, p. 210 ; *Sculpture grecque*, II, p. 381 et références indiquées, notamment *Ath. Mitt.*, X, 1885, p. 404 [Köhler].

(2) Lucien, Σκύθ. ἢ προξ., 2, indique, dans ces parages du Céramique, une stèle, où était figuré un Scythe, « tenant de la main gauche un arc tendu, de la droite un livre, à ce qu'il semble [manche de hache? Panofka, *Arch. Zeitung*, 1852, p. 461] ». Cf. L. v. Sybel, *Toxaris* (*Hermes*, XX, 1885, p. 40-55).

(3) Cf. Diod., 17, 115 (le bûcher d'Héphaistion).

(4) Brückner, *Der Friedhof am Eridanos* (1909), p. 84.

(5) Brückner, *Arch. Jahrbuch*, X, 1895, p. 210.

(6) *Infra*, p. 193.

(7) Cf., dans le même sens, T. Homolle, *Rev. de l'art anc. et mod.*, XXX, 1911, p. 275.

nisés. Dans *Lysistrata* (v. 453), au moment où les archers scythes s'avancent en ligne de bataille contre ses compagnes : « Vous allez voir, s'écrie Lysistrata, ὅτι καὶ παρ' ἡμῖν εἰσι τέτταρες λόχοι | μαχίμων γυναικῶν ἔνδον ἐξωπλισμένων ! » (1) Peut-être faut-il conclure que les Scythes étaient divisés en 4 *lochoi*.

Les archers scythes faisaient la police de la cité ; en particulier, ils maintenaient l'ordre dans les tribunaux et les assemblées de toute nature (2). D'après les textes assez peu clairs de Pollux et du scholiaste d'Aristophane, c'étaient eux qui amenaient à l'assemblée « διὰ τὸ σχοινίον τὸ μεμιλτωμένον », les bavards athéniens, qui s'attardaient sur l'agora (3). Pendant la séance, ils expulsaient de la tribune les orateurs qui ne devaient pas y paraître. Aristophane nous donne plusieurs exemples de ce rôle. Dans les *Acharniens* (4), sur l'ordre du prytane, Amphithéos est ainsi expulsé par eux, malgré les protestations de Dicéopolis. Les femmes, tandis qu'elles se préparent à partir à l'assemblée, rappellent qu'on enlève parfois de la tribune les citoyens pris de vin, et demandent à Praxagora comment elle se tirera d'affaire si on veut lui faire subir ce traitement (5) ; elle leur promet que, soutenue par elles, elle ne se laissera pas faire. Xénophon, en nous racontant l'entretien de Glaucon, fils d'Ariston, avec Socrate (6), nous montre en effet que les

(1) Bauer (in Iw. v. Müller, IV I B², p. 355) et Lippelt, *l. l.*, p. 39), appliquent à tort aux archers militaires ce passage, assez obscur pour que les scholiastes n'y aient rien compris. L'un de ceux-ci y cherche une allusion aux 4 *lochoi* lacédémoniens, qui, selon l'autre, seraient au nombre de 5 ou 6.

(2) Bekker, *Anecdota*, I, p. 234, *s. v.*, δημόσιος ; Pollux, VIII, 131 A, 132 (εἴργειν τοὺς ἀκοσμοῦντας καὶ τοὺς ἃ μὴ δεῖ λέγοντας ἐξαιρεῖν.)

(3) Pollux, VIII, 104 ; schol. *in Arist. Ach.*, 22 ; cf. Suidas et Hesychius, *s. v.* σχοινίον ; Aristophane, *Ach.*, 21-22 ; *Eccl.*, 376-379. Glotz, *Dict. des Ant.*, *s. v.* *Ekklesia*, adoptant l'étrange explication des lexicographes, dit que les archers, promenant le long de l'agora la corde enduite de rouge, séparaient les étrangers des citoyens, et rabattaient sur la Pnyx les retardataires : « gare à la tache rouge ! ». V. Wilamowitz, *Aus Kydathen*, *Philol. Untersuch.*, I, p. 165, n. 77 et Waszynski, *l. l.*, p. 34, croient que la corde rouge isolait la Pnyx. La question reste mystérieuse.

(4) V. 54 sqq.

(5) *Eccl.*, v. 143, v. 258 sqq.

(6) Xénophon, *Mémor.*, III, 6, 1.

Athéniens n'acceptaient pas toujours facilement qu'on les empêchât ainsi de parler. D'ailleurs, Platon (1) nous dit expressément que les archers n'intervenaient que sur l'ordre des prytanes. Les allusions d'Aristophane, en particulier dans *Lysistrata*, ne permettent pas de croire que la police de l'assemblée fût faite par des archers citoyens, comme le suggère v. Wilamowitz (2), qui donne pour raison que seuls des citoyens peuvent être chargés de ce rôle. Mais on constate que les archers scythes disparaissent assez rapidement de l'assemblée. En effet, on ne les y trouve plus après le remplacement, au bureau, des prytanes par les neuf proèdres, vers 378 ; l'ordre est alors assuré par les trente συλλογεῖς τοῦ δήμου, présidés par les trois d'entre eux qui appartiennent à la tribu exerçant la prytanie (3), cela jusqu'au milieu du IVe siècle, où c'est une tribu tirée au sort qui est chargée de cette mission (4). Sans doute, les archers scythes sont supprimés complètement, dès le moment où nous ne les trouvons plus à l'assemblée ; les finances étaient alors très réduites à la suite de la guerre du Péloponèse : les derniers textes qui fassent mention de ces archers sont ceux de Platon et de Xénophon.

En plusieurs endroits, Aristophane nous les montre faisant la police ailleurs qu'à l'assemblée, sous les ordres des prytanes. Ils sont les auxiliaires du *proboulos* (5) dans sa lutte contre les femmes révoltées. Mnésiloque, qui s'est mêlé aux femmes pendant la célébration des Thesmophories, est attaché au pilori par l'archer scythe, qui monte la garde auprès de lui (6). Cet

(1) *Protagoras*, 319 c. Cf. Aristophane, *Ach.*, 54.

(2) *Aristoteles und Athen*, II, p. 202, n. 2.

(3) Cf. Pollux, VIII, 104; Hesychius, Photius, *s. v.* τριάκοντα ; Glotz, *Dict. des Ant.*, *s. v. Ekklèsia.*

(4) Esch., I, 33 ; III, 4 ; Démosth., I, 90 ; *Ann. assoc. ét. gr.*, 1876, p. 137 ; Philippi, *Rh. Mus.*, XXXIV, 612.

(5) *Lysistr.*, v. 433 sqq. Sur les *probouloi*, cf. Busolt, in Iw. v. Müller, IV 1 A², p. 172 sq. ; Lécrivain, *Dict. des Ant.*, *s. v.* Ces dix magistrats, créés en 413 après le désastre de Sicile, étaient chargés de préparer les décrets du conseil et avaient en outre un pouvoir exécutif. Ils disparurent au moment de l'établissement des Quatre-Cents.

(6) *Thesmoph.*, v. 923 sqq. Cf. Cratinos, cité par le schol. in v. 940.

archer porte un fouet (1). En effet, sans constituer une troupe régulièrement montée, les Scythes comptaient vraisemblablement parmi eux quelques archers capables d'assurer, à cheval, la police de l'Attique, dont le régime administratif était le même que celui d'Athènes.

On a proposé de reconnaître ces esclaves publics, dans les archers que mentionne une inscription relative à la garde de l'Acropole (2), sans doute pendant les travaux de 447 (3). Il s'agit d'une construction, probablement d'une sorte de corps de garde (4), dont le devis sera dressé par Callicratès et qu'on élèvera, dans un délai de soixante jours, pour le prix le moins élevé possible; le but poursuivi est d'interdire aux esclaves fugitifs et aux voleurs l'accès de l'Acropole. Il y aura, comme gardiens, trois archers pris dans la tribu exerçant la prytanie (5). On ne saurait croire avec Foucart et Wernicke que ce sont des Scythes : le fait d'appartenir à une tribu ne peut s'appliquer à des esclaves publics. C'est probablement par exception que ce service de garde est confié à des archers citoyens, comme semble l'indiquer le fait de cette mention spécialement gravée. Peut-

(1) *Ibid.*, v. 933. Le prytane s'adresse à l'archer : τὴν μάστιγ' ἔχων | παῖ, ἤν προσίῃ τις. Cf. v. 1125 et 1135.

(2) *IG*, I, Suppl., 26 *a* = Ch. Michel, *Recueil*, 557 = Dittenberger, *SIG*², 16. Publiée par Foucart, *BCH*, XIV, 1890, pp. 177-180 et par Lolling, Δελτίον, 1889, p. 254. Cf. Wernicke, *Die Polizeiwache auf der Burg von Athen*, *Hermes*, XXVI, 1891, pp. 51-75; v. Wilamowitz, *Aristoteles u. Athen*, II, p. 202, n. 5; Szanto, *Arch.-epig. Mitt. aus Œsterr.*, XIV, p. 39; Cavaignac, *l. l.*, p. 72.

(3) La date est indiquée par le mélange des formes épigraphiques. Cependant v. Wilamowitz croit qu'on pourrait songer aux travaux des Propylées, postérieurs à ceux du Parthénon. Au contraire, Larfeld, *Handbuch d. gr. Epigr.*, II, p. 5, serait porté à reculer l'inscription de quelques années.

(4) Cf. Wernicke, *l. l.*, p. 54 sqq.

(5) L. 14 sqq : φύλακας δὲ | [ἔ]ναι τρῆς μὲν τοχσό[τ]ας ἐκ τῆς φυλῆς τῆς | [π]ρυτανευόσες. La présence de μέν détermine Foucart à penser que les archers n'étaient pas seuls chargés de cette surveillance; le graveur aurait oublié la phrase, où le soin en était attribué également aux prytanes. Wernicke, critiquant cette hypothèse, cherche à prouver que l'on peut trouver fort bien μέν sans δέ. Quant à v. Wilamowitz, il se refuse à chercher là « des subtilités épineuses de grammaire », et croit aussi à un oubli, non du graveur, mais du greffier, qui aurait oublié de rayer μέν, en même temps que la phrase du projet, où était prévue une autre garde, que le peuple a jugée superflue.

être voulait-on, comme le pense Wernicke, protéger contre les voleurs l'atelier où Phidias exécutait sa Parthénos; surtout, c'est à l'Acropole que se trouvaient les réserves métalliques d'Athènes, le trésor d'Athéna et celui de l'empire, transféré de Délos à Athènes (1). Aristote mentionne, dans la *Constitution d'Athènes* (2), 50 gardiens de l'Acropole; ce sont certainement des citoyens, mais nous ne savons pas quand ils furent institués, ni quel était leur armement. B. Keil (3) pense que les archers dont parle le décret ne font pas partie de cette troupe, mais qu'au contraire cette inscription peut nous servir de *terminus post quem* pour la date où elle fut créée.

*
* *

Il est difficile de fixer avec précision le moment où Athènes constitua un corps d'archers militaires. De bonne heure, elle compta des archers parmi les ordonnances de ses hoplites; mais ce n'étaient là que des éléments dispersés, sans organisation et sans valeur tactique, dont le rôle, sur le champ de bataille, était forcément d'assez faible importance. A Marathon, Hérodote nous indique qu'elle n'avait pas encore de corps d'archers ni de cavaliers (4). Les barbares amenés en Grèce par Xerxès comptaient parmi eux, au contraire, des peuples entiers exercés au maniement de l'arc : Perses, Mèdes, Saces, Parthes, Sogdiens, Paricaniens, Arabes, etc. (5). Les Athéniens sentirent sans doute la nécessité de leur opposer une troupe rivale : à Salamine, chacun des 180 navires athéniens portait 4 archers à côté de 14 hoplites (6). Ctésias (7), sans doute d'après une tradition orale, raconte qu'avant Salamine,

(1) Cavaignac, *l. l.*, p. 72.
(2) XXIV, 3.
(3) *Anonymus argentinensis*, p. 145.
(4) Hérodote, VI, 112 : « οὔτε ἵππου ὑπαρχούσης σφι οὔτε τοξευμάτων ».
(5) Hérodote, VII, 60.
(6) Plutarque, *Thémistocle*, XIV.
(7) *Persica*, 26, p. 51, éd. Didot.

sur le conseil de Thémistocle et d'Aristide, les Athéniens auraient fait venir de Crète des archers mercenaires (1). Mais, en admettant que le renseignement soit exact, il est vraisemblable aussi qu'il faut placer à ce moment la constitution d'un corps d'archers athéniens; la fierté avec laquelle Eschyle rappelle les exploits des archers dans l'île de Psyttalie, où les Athéniens anéantirent les troupes perses (2), montre bien qu'il s'agit là de ses compatriotes, et non de mercenaires. De même, à Platées, les archers forment une troupe régulièrement organisée : dès le début de la journée, ils contribuent à mettre en fuite, à Érythrai (3), la cavalerie perse, et Pausanias demande leur secours pendant le combat. Mais c'est une erreur de fixer leur nombre à 300 (4) : Hérodote parle bien de 300 Athéniens, qui acceptèrent de porter secours aux Mégariens; mais il en distingue nettement les archers (5).

C'est, sans aucun doute, à cette troupe régulière qu'appartiennent les archers mentionnés par quelques textes épigraphiques. Sur la liste des soldats de la tribu Érechthéis, tués en 459/8 à Chypre, en Égypte, en Phénicie, à Halieis, à Égine, à Mégare, on a ajouté postérieurement, au bas de la première colonne, 8 noms, dont 4 sont des noms d'archers (6); ces archers, inscrits parmi les morts de la tribu, sont citoyens. Il en est de même pour ceux que mentionnent deux inscriptions (7), concernant la garnison placée par Athènes à Éry-

(1) Le témoignage d'Hérodote, VII, 169, prouve que ce n'étaient pas des alliés.

(2) Hérodote, VIII, 95; Eschyle, *Perses*, v. 461-462 : « τοξικῆς τ' ἀπὸ | θώμιγγος ἰοὶ προσπίτνοντες ὤλλυσαν ». Cf. *schol. Byzant. ad loc.*, éd. Dähnhardt (1894); Timoth., *Pers.*, 30 sq.

(3) Hérodote, IX, 60, et l'épigramme de Simonide, *Anth. pal.*, VI, 2 = Bergk, 145.

(4) Comme veut le faire A.-J. Reinach, *l. l.*, p. 1002, qui se fonde sur ce chiffre pour calculer la répartition des archers par tribus à cette date.

(5) Hérodote, IX, 21-22 : « οὐ βουλομένων δὲ τῶν ἄλλων, Ἀθηναῖοι ὑπεδέξαντο καὶ Ἀθηναίων οἱ τριηκόσιοι λογάδες τῶν ἐλογήγεε Ὀλυμπιόδωρος ὁ Λάμπωνος... τοὺς τοξότας προσελόμενοι ».

(6) Marbre de Nointel, *IG*, I, 433 = Froehner, *Inscr. gr. du Louvre*, 112 = Dittenberger, *SIG*², 9 = Hicks, 19 = Ch. Michel, 597. Sur la date, cf. Busolt, *Gr. Gesch.*, III, 1, p. 304-5, n. 1; p. 307, n. 4. L. 71 sqq : Τοχσόται : Φρῦνος | Ταῦρος | Θεόδορος | Ἀλεχσίμαχος.

(7) *IG*, I, 9 = Dittenberger, *SIG*², 8 et *IG*, I, 10 ; cf. von Wilamowitz, *Aristoteles und Athen*, II, p. 300; Busolt, *Griech. Gesch.*, III, 1, p. 225 sqq. et notes.

thrai vers 460 ; l'état dans lequel elles nous sont parvenues ne permet pas de savoir si les 10 archers dont il est fait mention à la l. 41 de la première (cf. l. 8 de la seconde) forment le contingent d'une tribu ; ils sont commandés par un toxarque (l. 39). Sans doute ils sont placés à côté de *phrouroi* hoplites (1) ; cependant leur rôle est militaire : il ne s'agit pas d'une mesure exceptionnelle, comme celle de la garde de l'Acropole en 447.

Andocide (2) nous apprend qu'entre 445 et 438 fut constitué un corps permanent de 1200 archers athéniens : la façon dont il s'exprime, les nommant à côté des cavaliers, met en effet hors de doute qu'il s'agit de citoyens. Ce sont les seules des nombreuses troupes légères d'Athènes qui soient constituées régulièrement (3). Ils sont 1600 au moment de la guerre du Péloponèse (4) ; dans le cours de la guerre, ils sont fréquemment employés en détachements de plusieurs centaines d'hommes ; dans les expéditions par mer, ils sont répartis sur les vaisseaux comme les hoplites épibates (5). En 429, les 100 navires qu'Athènes envoie faire une diversion sur les côtes du Péloponèse portent 400 archers à côté de 1000 hoplites (6). Les Étoliens, en 427, tuent une grande partie des archers de Démosthène, mis en déroute, après une longue résistance, par la mort de leur

(1) 1er texte, l. 45 ; 2e texte, l. 6 (φ]ρούραρχον) et 9. Cf. Thuc., IV, 113, 2. Les hoplites faisaient en effet le service de *phrouroi* non seulement en Attique, mais aussi dans les villes alliées. Cf. Busolt, *Gr. Gesch.*, III, 2, p. 879 sq., notes ; son hypothèse, que les archers faisaient spécialement la police de ces villes, est injustifiée.

(2) Andoc., III, 7 = Eschine, II, 174.

(3) Thuc., IV, 94, 1 « Ψιλοὶ δὲ ἐκ παρασκευῆς μὲν ὡπλισμένοι οὔτε τότε παρῆσαν οὔτε ἐγένοντο τῇ πόλει ». Pourtant, s'il distingue parfois les archers des *psiloi* (IV, 36, 1 ; V, 47, 6), Thucydide les compte plus souvent ensemble (IV, 32, 4 ; 33, 34, 1-2 ; VI, 69, 2).

(4) Thuc., II, 13, 8 ; Aristote, *Pol. Ath.*, 24, 3. B. Keil, *Anon. argentin.*, p. 145, n. 2, suppose que le chiffre d'Andocide est le chiffre réel, au lieu que le chiffre de 1600 est celui des « communiqués » : l'hypothèse est superflue et peu admissible. Il n'est pas besoin de réfuter longuement l'opinion de Lippelt, *l. l.*, p. 37, n. 5 (cf. p. 39), que les Scythes sont compris dans ces 1600 archers.

(5) Lippelt, *l. l.*, p. 40, a justement insisté sur le nombre élevé qu'atteignent dans ces expéditions les archers par rapport aux hoplites.

(6) Thuc., II, 23, 2. Cf. Cartault, *La trière athénienne*, p. 236 sq.

toxarque (1). En 426, à Olpai, Démosthène a encore 60 archers athéniens (2). L'année suivante, dans les troupes qui bloquent Sphactérie, se trouvent 800 archers, dont les 400 ἄλλοθεν τοξόται (alliés ou mercenaires), amenés par Cléon (3). Nous possédons la liste incomplète des soldats morts pendant cette année 425/4 (*IG*, I, 446 = Dittenberger, *SIG*², 32). La première colonne comprend 35 noms de citoyens, rangés par tribus, sans doute les morts de Solygeia (4), plus 8 noms de citoyens, tués à Potidée, à Amphipolis, en Thrace, à Pylos, etc. La seconde colonne, après 18 noms de citoyens rangés par tribus (clérouques, selon Kirchhoff et Dittenberger ; thètes, selon Schenkl (5) ; citoyens tués dans un second combat, selon v. Wilamowitz (6) et Clerc) (7), et 2 noms d'*engraphoi* (métèques isotèles, sans doute), porte, avant 6 noms de *xénoi*, 9 noms de *toxotai* (8). Ceux-ci, certainement opposés aux *xénoi*, sont des *astoi*, citoyens ou métèques ; on a généralement reconnu en eux des métèques : leur place, après les *engraphoi*, semble un argument. Mais peut-être sont-ce des thètes, réunis sous une même désignation de corps, sans qu'on ait pris soin, à cause de leur petit nombre, d'indiquer leurs tribus ; on ne l'a pas fait non plus pour les soldats tués dans les divers endroits énumérés au bas de la première colonne (Dittenberger conteste avec raison à Kirchhoff que ces morts appartiennent tous à la tribu Antiochis).

En 423, Nicias, à Mendé, a, dans ses troupes, à côté de 1000 Thraces mercenaires et de peltastes alliés, 1000 hoplites et 600 archers athéniens (9). Alcibiade, lorsqu'il s'en va jusqu'à

(1) Thuc., III, 98.
(2) Thuc., III, 107, 1 : ἑξήκοντα τοξότας Ἀθηναίων.
(3) Thuc., IV, 32, 2 ; 36, 1 ; 28, 4.
(4) Thuc., IV, 42-44.
(5) *De metoecis atticis*, *Wiener Studien*, II, 1880, pp. 161-225.
(6) *Hermes*, XXII, 1887, p. 216.
(7) *Les métèques athéniens*, p. 44 sqq.
(8) Ll. 26-35. Τοχσόται | Φίλιππος | Ναύπακτος | Δέχσιος | Μνεσαγόρας | Ἡρακλεῖδες | Ἑρόφιλος | Ὀνέσιμος | Ἱερ[ο]κλῆς | Ἀναχσι... |
(9) Thuc., IV, 129, 2.

Patras, en 420, est à la tête de quelques hoplites et de quelques archers (1). En 416, les 30 navires athéniens envoyés à Mélos, sous la conduite de Cléomédès et Tisias, portent 1200 hoplites et 300 archers (10 par navire) (2) ; à cette expédition de Mélos se rapporte l'inscription *IG*, I, 54 (3). Sur la flotte qui part pour la Sicile en 415, on compte, à côté de 1500 hoplites athéniens, 480 archers, dont 80 Crétois (4) (expressément indiqués (5) comme mercenaires), et Démosthène amène un certain nombre d'archers dans les renforts qu'il conduit en Sicile (6).

Nous ne trouvons plus trace, après cela, des archers citoyens. Les pertes considérables d'hommes qu'Athènes subit dans la seconde moitié du ve siècle l'amènent, nous l'avons vu, à recourir à des archers mercenaires. Ce sont des mercenaires, et non des archers scythes, qu'emmène, en 411, l'oligarque Aristarchos, quand il marche d'Athènes sur Oinoè (7). Cette tendance ne fera que s'accentuer au IVe siècle, et les mercenaires, Crétois surtout, remplaceront complètement les archers athéniens, dont la disparition est due à la diminution rapide du nombre des thètes (8).

(1) Thuc., V, 52.

(2) Thuc., V, 84, 2. Cela ne fait pas la proportion de 4 archers pour 10 hoplites (A.-J. Reinach, *l. l.*, p. 1004).

(3) Cf. Busolt, *Gr. Gesch.*, III 2, p. 1267. L. 16 sq., δ]ὲ ὁπλῖται τεττ[αράκοντα ἐν ἑκά|[στει τεῖ νεὶ κατὰ] φυλὰς τοχ[σόται δέ]κα, πελταστ[αὶ. La restitution du début de la ligne 17 semble certaine. Mais, en rapportant κατὰ φυλάς à ce qui suit, l'on n'obtient qu'un total de 100 archers, ce qui oblige à supposer qu'à eux s'ajoutent 200 archers mercenaires.

(4) Thuc., VI, 25, 2; 43, 2. Les 480 archers sont ici distingués des 700 thètes épibates. Comme, sur les 100 navires athéniens, 40 sont des navires de transport, nous trouvons la proportion, par trière de combat, de 8 archers à 10 ou 12 épibates — chiffre d'épibates à peu près constant pendant la guerre du Péloponèse.

Nous possédons un des décrets de la première assemblée dont parle Thucydide, VI, 8 : *IG*, I, 55 (cf. Busolt, *Gr. Gesch.*, III 2, p. 1277), l. 6 τ]οχσόταις π[έντε ? Kirchhoff. Je ne sais sur quoi A.-J. Reinach, *l. l.*, p. 1004, n. 18, base la restitution κατὰ φυλὰς τ]οχσόταις τ[ριάκοντα, qui ne concorde pas avec le chiffre de 400 indiqué par Thucydide.

(5) Thuc., VII, 57, 9.

(6) Thuc., VII, 42, 1.

(7) Thuc., VIII, 98. C'est à tort qu'A.-J. Reinach, *l. l.*, p. 1004, Lippelt, *l. l.*, p. 41, veulent voir en eux des archers de police.

(8) Sur cette diminution, cf. Ed. Meyer, *Forschungen zur alten Geschichte*, II,

C'est, en effet, parmi les thètes que se recrutaient certainement les archers athéniens. Sur les listes où nous les trouvons mentionnés, c'est à la fin, dans *IG*, I, 433, par exemple (cf. *supra*, au sujet de *IG*, I, 446, où ils sont placés avant les *xénoi*, mais après les *engraphoi*). Avec les 200 archers montés, c'est le seul corps régulier qui soit levé parmi les thètes. Le chiffre de 1800, en 431, peut sembler faible, en comparaison du nombre total des thètes en âge de porter les armes, qu'on peut évaluer à plus de 20.000 à ce moment de l'histoire d'Athènes (1). Mais ce sont les thètes qui fournissent, avec les métèques, l'équipage des nombreux vaisseaux d'Athènes; en 428, sur ses 170 navires, Athènes, qui, prise à l'improviste, n'a eu recours aux étrangers que pour 70 d'entre eux, a embarqué, outre 6000 zeugites, 12000 thètes, à côté de 6000 métèques. Les thètes, avant la peste qui a pu en faire disparaître environ le tiers, étaient au nombre d'à peu près 18.000 sur les navires d'Athènes (2); 1800 d'entre eux servaient dans les corps permanents des archers à pied et à cheval (3) ; le reste était sans doute utilisé dans les troupes légères, nombreuses à Athènes, mais qui n'étaient pas régulièrement organisées (4), et comprirent parfois des étrangers, des métèques, des esclaves.

Chaque tribu fournissait le dixième des archers thètes (5). Ils étaient vraisemblablement divisés en toxarchies; les toxarques sont mentionnés par Thucydide (III, 98) et dans les inscriptions (*IG*, I, 9, l. 39; 79, ll. 6, 12-13). Dans cette dernière

p. 172 sqq. ; Cavaignac, *l. l.*, p. 171, qui indique notamment que l'abaissement de la valeur de l'argent est, ainsi que la constitution des clérouchies, une des causes de la diminution de cette classe, définie légalement et non naturellement.

(1) Cf. Beloch, *Die Bevölkerung der gr. röm. Welt*, 1886; *Klio*, 1906, p. 350; v. Wilamowitz, *Aus Kydathen*, p. 73, *Aristoteles u. Athen*, II, p. 312; Ed. Meyer, *l. l.*, p. 172 et p. 179 ; Cavaignac, *l. l.*, pp. 161-175.

(2) Ed. Meyer, *l. l.*, pp. 170-172.

(3) Parfois, sans doute, des métèques se sont trouvés à leurs côtés dans ces corps (pour les archers à cheval, cf. *infra*).

(4) Thuc., IV, 94, 1. Sur la réforme postérieure des troupes légères, cf. Bauer, *l. l.*, pp. 357, 396 sqq., Lippelt, *l. l.*, p. 59 sqq.

(5) Cf. *IG*, I, 433.

inscription, ils sont chargés de percevoir sur les archers *ast*[*oi* et *xénoi*] une taxe de 3 oboles par an (1); de même, les démarques percevront sur les cavaliers une taxe annuelle d'une drachme, qu'ils inscriront sur le *lexiarkhikon grammateion* (2). Comme l'a bien vu Wernicke (3), cette taxe a une signification symbolique : son peu de valeur, le choix que fera le conseil de deux *tamiai*, qui déposeront l'argent dans le téménos d'Apollon (4), suffisent à le prouver. Cette même inscription nous donne aussi l'exemple d'une opposition entre deux catégories d'archers; nous avons, d'une part, les *toxotai astoi* (5). C'est toujours des *xénoi* (6), alliés ou mercenaires, que Thucydide (7) distingue les *astoi*, thètes et métèques. Des métèques servaient certainement dans les équipages de la flotte; il est possible qu'il y en ait eu, à certains moments, dans les archers à pied (8), comme il y en eut, nous le verrons, dans les archers à cheval.

L'équipement des archers militaires athéniens n'était certainement pas uniforme ; c'était celui de l'archer grec, dont

(1) *IG*, I, 79, l. 2 sq., καὶ τὸς τοχσότας τός τε ἀστ[ὸς καὶ τὸς χσένὸς τρ]|ἔς ὀϐολὸς τὸ ἐνια[υ]τὸ ἀπὸ το[...

(2) L. 4 sq.

(3) Wernicke, *l. l.*, p. 72 sq. et notes. Böckh, qui a publié cette inscription, *Staatshaushaltung*[1], II, p. 206, pl. I, 4; *CIG*, 80, p. 119, cf. *corrigenda*, p. 896, en rapprochait le témoignage de Lysias, XVI, 6-7, sur la κατάστασις réclamée aux cavaliers sous l'archontat d'Euclide. Kirchhoff, *IG*, I, 79, a montré que cette hypothèse était insoutenable. Cf. aussi Böckh, *Staatshaushaltung*[3], I, p. 318, n. b.

(4) L. 9-11, 14-17.

(5) Peut-être dans *IG*, I, 54, l. 22, faut-il restituer τοξότ]ων ἀστ[ῶν. Des archers sont nommés l. 17. On préférera ἀστ[οί à ἀστ[ικοί, que proposent Schenkl, *l. l.*, p. 200, et Bauer, *l. l*[2]., p. 355. En effet, dans *IG*, II, 959, fragm. de la l. 3, nous avons ναῦτα]ι ἀστοί. D'autre part, cf. Thuc., IV, 90, 1; 94, 1. Au reste, le nombre de 38 lettres, que notre restitution donne à la l. 2 de *IG*, I, 79, est celui que A. Wilhelm, *Beiträge zur gr. Inschr.*, p. 248, note qu'il faut admettre pour les premières lignes de ce texte.

(6) Cf. *IG*, I, 446, l. 47.

(7) Thuc., IV, 90, 1 : Ὁ δὲ Ἱπποκράτης ἀναστήσας Ἀθηναίους πανδημεὶ, αὐτοὺς καὶ τοὺς μετοίκους καὶ ξένων ὅσοι παρῆσαν κτλ.; 94, 1 : πανστρατιᾷ ξένων τῶν παρόντων καὶ ἀστῶν γενομένης.

(8) Peut-être avec les thètes, dans *IG*, I, 446. Cf. *supra*. Clerc, *Métèques*, p. 55, n. 1, propose de reconnaître des noms d'archers (un métèque, dont l'ethnique a été ajouté postérieurement) sur *IG*, I, 434, dont le début et la fin sont brisés.

les monuments nous ont conservé des types assez variés. Ce qui le distingue essentiellement du costume scythique, c'est que les bras et les jambes sont nus, le torse et le haut des cuisses étant couverts par un justaucorps collant ou un chiton court; les pieds sont, quelquefois, protégés par des bottines; la tête est coiffée d'un casque léger, ou d'un bonnet assez semblable au bonnet thrace; en règle générale, les archers n'ont pas d'armes défensives; ils portent le carquois sur le dos, et non le goryte au côté.

Nous ne possédons, sur la solde des archers de l'armée athénienne, qu'un renseignement (1) : dans le traité conclu, en 420, entre Athènes, Argos, Élis et Mantinée, la solde du cavalier est fixée à six oboles éginétiques par jour, celle de l'hoplite, du *psilos* et de l'archer, à trois (2). La même paye est donc stipulée pour tous les fantassins (3); peut-être était-ce la règle. La solde des archers a pu être instituée en même temps que celle des hoplites, entre 460 et 440 (4), et subir les mêmes variations (5).

C'est parmi les archers militaires qu'il faut ranger les archers à cheval d'Athènes. Parfois on a voulu voir en eux une troupe de police, employée seulement dans des cas exceptionnels à des usages militaires (6). Mais rien ne justifie leur identification avec les Scythes; nous avons vu qu'on ne pouvait tirer une pareille conclusion du fait que le Scythe des *Thesmophories* porte un fouet (7).

Au reste, une preuve du caractère militaire des archers montés est qu'ils sont toujours mentionnés à côté des cavaliers (8). Ce sont précisément les renseignements que nous fournissent les historiens, les orateurs et les scholiastes sur le

(1) Il est impossible de chercher une indication à ce sujet dans *IG*, I, 79.
(2) Thuc., V, 47.
(3) La solde des alliés était, sans doute, payée aussi sur le trésor de l'empire.
(4) A l'époque de Périclès. Cf. Cavaignac, *l. l.*, p. 58.
(5) Moyenne de 2 à 6 oboles. Cf. Böckh, *Staatsh.*, I³, pp. 263, 326, 360.
(6) C'est encore l'opinion de Bauer, *l. l.*², p. 355, suivi par Lippelt, *l. l.*, p. 38.
(7) Cf. *supra*, p. 194. Cette hypothèse avait été émise par Wernicke, *l. l.*, p. 68.
(8) Outre les textes cités ci-dessous, cf. Pollux, I, 131.

nombre des cavaliers athéniens, dans la seconde moitié du ve siècle, qui nous permettent de calculer le nombre des archers à cheval, alors qu'aucun document ne nous l'indique expressément.

Andocide (1) nous apprend qu'après 445 l'effectif du corps des cavaliers fut porté de 300 (2) à 1200 hommes. Ce même chiffre de 1200 est donné, pour l'année 431, par Thucydide (3); pour l'année 408, date de l'invasion d'Agis en Attique, par Diodore (4); enfin, c'est celui que nous trouvons dans Aristote (5) et dans le scholiaste d'Aristophane (6).

D'autre part, le chiffre de 1000 cavaliers est celui qu'indiquent Aristophane, au vers 225 des *Cavaliers*, représentés en 424, et Philochore; celui-ci ajoute, il est vrai, que le nombre des cavaliers athéniens varia selon les époques (7); mais il entend évidemment parler des accroissements antérieurs de ce corps. Dans la seconde moitié du ve siècle, comme plus tard, au temps de Xénophon (8) et de Démosthène (9), les ἱππεῖς sont au nombre de 1000 (10). L'explication de ce chiffre

(1) III, 7 = Eschine, II, 174.

(2) Cf. And., III, 5 = Esch., II, 173.

(3) II, 13, 7.

(4) XIII, 72, 7.

(5) *Pol. Ath.*, 24, 3.

(6) *Ad Equ.* 627. Au lieu qu'Andocide, III, 5, dit que le corps des cavaliers comptait, au moment où l'on venait de le constituer, 300 hommes, le scholiaste fixe à 600 hommes l'effectif original : ἦσαν δὲ τὸ μὲν πρῶτον ἑξακόσιοι τὸν ἀριθμόν. La raison de cette différence est peut-être que le scholiaste, ou l'auteur à qui il a emprunté ces renseignements, a additionné avec les 300 cavaliers athéniens les 300 archers scythes, dont Andocide place l'achat à la même époque que la création de la cavalerie; il les aurait considérés comme des archers montés, contrairement d'ailleurs à ce que semble indiquer le texte de l'orateur. Cf. Helbig, *Mémoire*, p. 163. — Je ne crois pas qu'on puisse, comme le suggèrent Cavaignac, *l. l.*, p. 59, et A.-J. Reinach, *l. l.*, p. 1003, n. 9, considérer le chiffre de 600 comme ayant été celui des cavaliers entre 445 et 430, avant qu'il n'eût été porté à 1000. Le scholiaste entend parler de l'effectif *premier* de ce corps (...τὸ μὲν πρῶτον).

(7) Philochore, *in Hesychio s. v.* ἱππῆς = Müller, *Fragm. hist. gr.*, I, n° 100, p. 401 : Φιλόχορος δὲ ἐν τετάρτῳ εἴρηκε, πότε κατεστάθησαν χίλιοι. Διάφορα γὰρ ἦν ἱππέων πλήθη κατὰ χρόνον Ἀθηναίοις.

(8) Xénophon, *Hipparkh.*, IX, 3; cf. *ibid.*, I, 2.

(9) Démosthène, XIV, 3 (περὶ συμμοριῶν).

(10) A. Martin, *Cavaliers ath.*, p. 368, admet le chiffre de 1000 cavaliers, mais

de 1200, si souvent répété, nous est donnée, en même temps que le renseignement que nous cherchions sur le nombre des archers à cheval, par Thucydide (1) : Athènes, dit Périclès, dispose de 1200 cavaliers, en comptant les archers à cheval (2). Ceux-ci, tantôt confondus avec les cavaliers, tantôt comptés à part, sont au nombre de 200.

L'institution de ce corps, d'après le texte d'Andocide mentionné tout à l'heure, semble remonter à l'époque qui suivit la paix de 445, et pendant laquelle Athènes, accroissant ses forces, porta à 1000 hommes le nombre de ses cavaliers (3). Nous avons vu, en effet (4), que rien, malgré les conséquences que l'on voudrait peut-être tirer du chiffre indiqué par le scholiaste d'Aristophane (5), ne nous autorise à croire à l'organisation d'un corps de 300 archers à cheval, au moment de la création de la cavalerie athénienne. Pour admettre cette hypothèse, il faudrait d'abord supposer, et c'est assez peu vraisemblable, qu'au moment où l'on augmentait le nombre des cavaliers, on diminuait celui des hippotoxotes. De plus, Andocide (6)

fait cependant remarquer que la proportion, ainsi établie, à Athènes, de 1000 cavaliers à 13000 hoplites est inférieure à la proportion, ordinaire dans les armées grecques, de 1 cavalier à 10 hoplites. Par contre, et cette constatation a plus de valeur, le rapport du nombre des cavaliers morts de la peste en 430 (cf. Thuc., III, 87), à savoir 300, à l'effectif total, correspond mieux, si cet effectif est de 1000 plutôt que de 1200, à la proportion des décès chez les hoplites : 4400 sur 13000. Ces calculs ne sont pas des arguments décisifs, d'ailleurs.

(1) II, 13, 7.

(2) ..Ἱππέας δ' ἀπέφαινε διακοσίους καὶ χιλίους ξὺν ἱπποτοξόταις, ἑξακοσίους δὲ καὶ χιλίους τοξότας...

(3) C'est un retour à l'ancien usage. Athènes avait déjà, jusqu'au moment de l'institution de la cavalerie, possédé des hippotoxotes, les *hypèrétai* montés des hoplites à cheval, qui n'étaient pas, il est vrai, organisés en corps régulier. Il n'est pas probable qu'à leur exemple les 200 hippotoxotes de la seconde moitié du ve siècle portent le costume scythique, qui est alors celui des esclaves publics chargés de la police ; c'est certainement à tort qu'on a voulu reconnaître, dans le costume des premiers cavaliers de la frise du Parthénon, le costume scythique : ils ont le bonnet thrace, de hautes bottes et un manteau flottant ; l'absence d'armes ne permet pas de savoir si le sculpteur a voulu représenter les archers montés.

(4) *Supra*, p. 203, n. 6.

(5) *Ad Equ.*, 627.

(6) III, 7.

compte à part les archers à pied et confond les archers montés avec les cavaliers ; il serait étrange qu'un peu plus haut (1) il les ait distingués ; les 300 archers qu'il mentionne sont des fantassins.

L'existence du corps des archers montés a été assez courte ; nous n'en trouvons plus trace après 395, date de la campagne d'Haliarte, au début de laquelle se place l'incident rapporté par Lysias, dans son *second discours contre Alcibiade* (2), et sur lequel nous aurons lieu de revenir. Xénophon mentionne les hippotoxotes dans les *Mémorables* (3) ; mais il faut remarquer (4) que l'entretien dont il s'agit se place nécessairement avant la mort de Socrate (399). Dans l'*Hipparkhikos*, il n'en parle pas, mais cite les *prodromoi* qui entourent l'hipparque (5) ; comme leur nom l'indique, ce sont des soldats d'avant-garde ; ils sont armés, non de l'arc, mais du javelot ; soumis à la dokimasie du Conseil, ils cessent, en cas de réforme, de servir dans les troupes montées (6) ; mentionnés seulement d'une façon incidente dans l'*Hipparkhikos*, ils sont loin d'avoir joué à Athènes un rôle aussi important que dans l'armée d'Alexandre, où ils constituaient un corps particulier d'éclaireurs (7). Ce sont eux, très probablement, qui ont remplacé les archers montés ; selon Brückner (8), il faut attribuer à Iphicrate cette transformation.

(1) III, 5.

(2) XV, 6 ; comme le remarque Böckh, *Staatshaush.*, I³, p. 332, la question de l'attribution de ce discours à Lysias est ici sans importance.

(3) III, 3, 1.

(4) A.-J. Reinach, *l. l.*, p. 1004, n'y a pas songé.

(5) I, 25.

(6) Aristote, *Pol. Ath.*, 49, 1. Cf. Kaibel, p. 218 sq.

(7) Arrien, *Anabase*, I, 12, 7 ; III, 7, 7. — Thucydide, II, 22, 2, parle de *prodromoi*, fourrageurs de la cavalerie *béotienne*.

(8) Brückner, *Prodromoi und Hippotoxoten*, *Arch. Jahrbuch*, X, 1895, p. 209. — Gilbert, *Handbuch*², I, p. 363, n. 1, avait déjà indiqué ce rapprochement. Waszynski, *l. l.*, p. 33, semble ignorer l'article de Brückner et croire, à tort, à la coexistence des *prodromoi* et des hippotoxotes, puisque, s'il remarque le silence de Xénophon dans l'*Hipparkhikos* sur les archers à cheval, c'est pour en tirer la preuve que ceux-ci étaient des citoyens : Böckh, *Staatshaush.*, I³, p. 332, se servait du même argument pour démontrer qu'ils étaient esclaves publics !

Le rôle des hippotoxotes était, en effet, le même que remplirent plus tard les *prodromoi*. Leur nombre dans les expéditions suffit à nous indiquer la nature des services qu'ils rendaient en campagne : ils sont 200 au début de la guerre du Péloponèse (1); à Mélos, en 415, ils sont au nombre de 20, à côté de 300 archers, de 1200 hoplites athéniens et de 1500 hoplites alliés (2); dans les renforts de cavalerie envoyés en Sicile, en 414, se trouvent 30 archers à cheval, en même temps que 250 cavaliers (3). Ils servaient d'estafettes et d'escortes. Xénophon (4) nous indique qu'ils chevauchent avant l'hipparque, dont ils constituent la garde. Parfois, ils accompagnent non les hipparques, mais les stratèges, à Mélos, par exemple, où les Athéniens n'avaient pas envoyé de cavaliers, sans doute aussi dans l'expédition d'Haliarte, car il est peu probable que les archers montés, auxquels veut se mêler Alcibiade, escortent précisément l'hipparque Pamphilos, qui lui confisquera son cheval; ils entourent plutôt l'un des stratèges qui prendront la défense d'Alcibiade (5).

Les archers à cheval sont aussi chargés de l'office d'éclaireurs; le stratège ou l'hipparque les envoie en reconnaissance, par petits groupes de quelques hommes. Dans les *Oiseaux* (6) le second messager, rendant compte à Peithétairos des mesures prises à la suite de l'invasion d'Iris sur le territoire de Néphélococcygie, lui annonce qu'on a envoyé au devant d'elle « 30.000 faucons en guise d'archers à cheval ». Le plaisant de la chose, la preuve de l'affolement des oiseaux, c'est justement d'employer une telle quantité d'archers à un office auquel suffisent ordinairement quelques-uns d'entre eux. Mais ce passage pose un autre problème au sujet des hippotoxotes ; la phrase du messager répond à une question de Peithétairos,

(1) Thuc., II, 13, 7.
(2) *Ibid.*, V, 84, 1.
(3) *Ibid.*, VI, 94, 4.
(4) *Mémorables*, VII, 3, 1.
(5) Lysias, XV, 6.
(6) V. 1178-1179.

qui, à la nouvelle de l'irruption d'un ennemi redoutable pour la cité, s'écrie d'abord : « Que n'a-t-on lancé tout de suite contre lui les *péripoloi* ? » (1). Selon P. Girard (2), on ne peut comprendre la réponse du messager que si l'on admet la synonymie, au ve siècle, des deux termes de *péripoloi* et d'hippotoxotes.

Or, nous savons que le nom de *péripoloi* était porté par les éphèbes pendant la seconde année de leur temps, lorsqu'ils s'exerçaient au service en campagne et au service des places, vivant retranchés dans des forts à la frontière et faisant des patrouilles armées à travers l'Attique (3). Mais les textes et les inscriptions nous apprennent que ce nom était aussi donné, à la fin du ve et au ive siècles, à des soldats autres que les éphèbes (4), commandés par des péripolarques soumis aux stratèges (5). Des *péripoloi* sont mêlés au meurtre de Phrynichos, un des Quatre-Cents, tué en septembre 411, sur l'agora,

(1) V. 1177-1178. *Peith.* : « οὔκουν δῆτα περιπόλους ἐχρῆν | πέμψαι κατ' αὐτὸν εὐθύς; — 2e *messager* : ἀλλ' ἐπέμψαμεν | τρισμυρίους ἱέρακας ἱπποτοξότας ». — La remarque de Green sur la ressemblance de ἱέρακας et de Θρᾷκας est sans valeur.

(2) *L'éducation athénienne*, p. 275. M. Clerc, *Métèques*, p. 57, se range à cet avis.

(3) Textes cités par P. Girard, *Dict. des Ant.*, *s. v. Ephebi*, 161 sq. On s'inspirera, pour les interpréter, des vues judicieuses de U. v. Wilamowitz, *Aristoteles u. Athen*, I, p. 191 sqq., p. 199, n. 25.

(4) P. Foucart, *Décrets éphébiques*, *BCH*, XIII, 1889, p. 265.

(5) Les péripolarques sont mentionnés dans Thucydide, VIII, 92, 2 ; dans plusieurs inscriptions d'Éleusis : *IG.*, II, 1219, cf. A. Wilhelm, *Beiträge*, p. 56 (fragment : [le stratège et] les péripolarques sont honorés par les στρατιῶται); *IG.*, II, 5, 104 *a* (en même temps que l'Aréopage, le Conseil des 500, les démarques et le stratège ἐπὶ τὴν φυλακὴν τῆς χώρας, les péripolarques, mentionnés après le stratège, ce qui prouve bien le caractère militaire de leurs troupes, sont chargés, en 352, de la surveillance d'un terrain sacré appartenant aux déesses d'Éleusis); dans une inscription du Sounion : Ch. Michel, 1518, et une de Rhamnonte : *IG.*, I, 5, 1219 *b* (les στρατιῶται honorent d'une couronne un stratège et un péripolarque citoyen [patronymique et démotique]). En 1912, on nous a signalé à Smyrne, dans le commerce, une inscription du ive s., certainement attique, gravée sur une petite plaque de bronze, où sont mentionnés des *péripoloi* et un péripolarque. — Busolt, in Iw. v. Müller, IV, 2, p. 310 et *Griech. Gesch.*, III, 2, p. 879 et note, croit que les *péripoloi* sont des mercenaires, engagés à cause de l'affaiblissement du nombre des hoplites. Mais, contrairement à l'avis de Foucart, *BCH*, XIII, 1889, p. 433 sqq., le terme de στρατιῶται ne désigne pas forcément les seuls mercenaires. Cf. les inscriptions qu'indique A. Wilhelm, *l. l.*, p. 55 sqq.

au retour de l'ambassade dans laquelle il était allé, avec Antiphon et dix autres Athéniens, tenter une réconciliation entre Lacédémone et l'Athènes oligarchique (1) ; le meurtrier était un *péripolos* et les réunions des conspirateurs avaient eu lieu chez le péripolarque; il est donc vraisemblable que les six conspirateurs dont nous possédons les noms sont des *péripoloi* (2). Or, ce ne sont certes pas des citoyens; il est donc impossible de voir en eux des éphèbes, comme le voulait A. Dumont (3). Gilbert (4) pense que Thucydide a employé abusivement le mot de *péripoloi* pour désigner les satellites étrangers des Quatre-Cents (5) ; mais rien ne peut faire supposer une aussi étrange inexactitude d'expression. Des *péripoloi* ont combattu à Mégare, en 424, sous les ordres de Démosthène (6). A la fin du IVe siècle, le péripolarque Smikythion se porte de lui-même avec ses soldats au secours d'Éleusis menacée, non sans avoir avisé les stratèges et le peuple, afin d'obtenir une garnison suffisante pour la défense d'Éleusis (7).

Pouvons-nous, comme le veut P. Girard, identifier les *péripoloi* avec les archers à cheval? Tout d'abord, remarquons que

(1) Thuc., VIII, 92, 2 ; Lysias, XIII, 71-73 ; cf. VII, 4 ; Lycurgue, *c. Léocratès*, 112, très erroné ; *IG.*, I, 59 = Ditt., *SIG*², 50 = Ch. Michel, 1435. Cf. notamment Bürmann, *Jahrb. f. Philol.*, *Suppl.*, p. 350 ; Röhl, *Hermes*, XI, p. 379 ; Gilbert, *op. infra cit.*; A. Wilhelm, *Mitt. aus Œsterr.*, XVII, 1894, p. 37 sq.; *Mélanges Nicole*, p. 600; enfin J. Valeton, *Hermes*, XLIII, 1908, p. 481-510.

(2) Lysias nomme Thrasyboulos de Calydon et Apollodoros de Mégare. Les lignes 1 à 24 du décret *IG.*, I, 59 concernent le premier ; des 7 autres conspirateurs qu'il vise, nous avons 4 noms conservés : Comon, Simos, Philinos, Agoratos (cf. Lys., XIII); la fin de l'inscription rappelle un décret antérieur en l'honneur d'Apollodoros (cf. l'erreur de Lysias, XIII, 72. Valeton, *l. l.*, a résumé en dernier lieu les discussions assez délicates sur la question des décrets successifs, des récompenses promises aux auteurs du meurtre, et du temps assez long qu'ils mirent à venir les solliciter).

(3) *Essai sur l'éphébie attique*, p. 17, 18. — L'expression de Thucydide : ἀνὴρ τῶν περιπόλων τις, ne s'appliquerait pas bien à un éphèbe.

(4) *Beiträge zur innern Gesch. Athens im Zeitalter des Pel. Krieges*, p. 320.

(5) Thuc., VIII, 69 : οἱ εἴκοσι καὶ ἑκατὸν μετ' αὐτῶν Ἕλληνες νεανίσκοι, οἷς ἐχρῶντο εἴ πού τι δέοι χειρουργεῖν.

(6) Thuc., IV, 67, 2 et 5. Les éphèbes, au contraire, ne sortaient pas de l'Attique, semble-t-il.

(7) *IG.*, II, 5, 574 *g* = Ch. Michel, 149 = Ditt. *SIG*², 526.

ceux-ci disparaissent, nous l'avons vu, au début du IVe siècle ; le terme de *péripoloi* se rencontre encore dans les inscriptions du milieu et de la fin de ce siècle : il faut donc admettre qu'il s'applique aussi aux *prodromoi* successeurs des hippotoxotes ; cela n'est pas impossible, et ne contredit pas l'idée, émise par P. Girard, que nous avons là, beaucoup plutôt que le nom d'un corps spécial, celui d'une fonction, remplie par les éphèbes, les archers montés et les *prodromoi*. Cette fonction se concilie fort bien avec le rôle militaire, qui était, nous l'avons vu, celui des archers à cheval au Ve siècle.

La question se pose maintenant de savoir quelle était la condition sociale des hippotoxotes. Pendant longtemps, on a voulu voir en eux des esclaves publics, puisqu'on les identifiait avec les archers scythes (1). Le texte le plus souvent cité par les partisans de cette opinion est un passage de Lysias (?) dans le second des deux plaidoyers *contre Alcibiade le Jeune* (2). Alcibiade est accusé de lâcheté, pour avoir, malgré la loi, quitté le corps des hoplites, où il était inscrit, et voulu prendre place parmi les cavaliers (3) : la campagne, dirigée contre les Spartiates, qui menaçaient la Béotie, devait être, en effet, surtout périlleuse pour les hoplites. Mais le phylarque a refusé d'admettre Alcibiade dans les rangs de sa tribu, et celui-ci, se rendant la risée de tous, a dû se réfugier parmi les hippotoxotes, sans doute auprès d'un des stratèges, qui, sans avoir pris alors aucune mesure pour régulariser la situation, le couvrent cependant de leur autorité au moment du procès.

(1) Böckh, *Staatshaush.*, I³, p. 264, 332 ; Schömann, *Griech. Altert.*, I³, p. 373 et 467 ; Bauer, in Iw. v. Müller, IV 1 B², p. 355 ; Busolt, in Iw. v. Müller, IV 2², p. 310 ; Lippelt, *l. l.*, p. 38. — Wernicke, *l. l.*, p. 67, veut à tort tirer cette conclusion du texte d'Andocide, III, 5 et 7, qu'il comprend mal, et où il confond les Scythes avec les archers militaires, les archers à pied avec les hippotoxotes. A. Martin, *Cavaliers ath.*, déclare (p. 370) que les archers à cheval sont des esclaves scythes, après les avoir appelés (p. 361) des mercenaires.

(2) XV, 6.

(3) C'est le troisième point indiqué dans le discours XIV, 7 (κατὰ Ἀλκιβιάδου α') : ...δειλίας, ὅτι δέον αὐτὸν μετὰ τῶν ὁπλιτῶν κινδυνεύειν ἱππεύειν εἵλετο.

Böckh (1) a conclu de ce fait qu'il était déshonorant pour un Athénien de servir dans les rangs des hippotoxotes. Mais ce qui est honteux dans la conduite d'Alcibiade n'est pas de se mêler aux hippotoxotes; c'est le fait même qui a provoqué l'indignation de ses chefs, sa tentative pour fuir le péril, en évitant de servir comme hoplite. D'autre part, comme le remarque justement Wernicke (2), il ne s'agit pas ici de prendre du service dans les archers à cheval : la situation d'Alcibiade est tout exceptionnelle. Le texte n'apporte donc rien de décisif pour la question que nous avons en vue (3).

Brückner croit aussi que les *prodromoi*, et, par conséquent, leurs prédécesseurs, les hippotoxotes, appartiennent à la classe des *dèmosioi hypèrétai* et sont mis par le Conseil à la disposition des commandants. En effet, dans l'*Hipparkhikos* (4), Xénophon recommande de faire chevaucher, dans un pays difficile, les *hypèrétai* en avant de chaque *phylè*, de façon à assurer la liaison des divers éléments de la colonne de cavalerie. Mais le nom ne doit pas faire illusion; ce ne sont pas des esclaves publics. D'ailleurs, Brückner en fournit lui-même la preuve, en rappelant que Xénophon, dans la *Cyropédie* (5) emploie le terme d'*hypèrétai* pour désigner des cavaliers, qui montent la garde devant la tente de Cyrus et servent à faire des patrouilles. Quant aux *prodromoi*, ce que dit Aristote de leur dokimasie (6) suffit à prouver que ce ne sont pas des esclaves.

Dans nombre de passages, les archers à cheval sont, nous l'avons vu, comptés avec les cavaliers citoyens et confondus même avec eux. Notamment dans Aristote (7) ils sont énu-

(1) *L. l.*, I³, p. 332. Cette observation est encore répétée par De Ridder, *BCH*, XXII, 1898, p. 465.

(2) *L. l.*, p. 70. Lippelt, *l. l.*, p. 38, répète au contraire l'ancienne erreur.

(3) Il est étonnant que Wernicke, qui comprend bien le passage, cherche pourtant à y trouver un argument en faveur de sa thèse.

(4) IV, 4.

(5) II, 44; VI, 2, 13: 3, 13-14.

(6) *Supra*, p. 205.

(7) *Pol. Ath.*, 24, 3.

mérés, à côté des cavaliers, parmi les citoyens que rétribue l'État, au même titre que les juges et les membres du Conseil, par exemple. Il n'en serait certainement pas de même si nous avions affaire à des esclaves, fût-ce même aux esclaves publics, qui ont joui parfois, à Athènes, d'une certaine considération, et ont pu occuper certains postes de confiance (1). C'est là un argument décisif pour voir dans les hippotoxotes non pas des esclaves, mais bien des citoyens athéniens (2). Comme ces archers étaient des soldats de cavalerie légère, leurs montures étaient d'un prix moins élevé que celles des cavaliers : il est probable qu'ils se recrutaient parmi les thètes les plus riches et constituaient pour cette classe censitaire l'équivalent de la cavalerie pour les trois premières classes. Mais ici une difficulté se présente : nous avons identifié les hippotoxotes avec les *péripoloi* ; or, nous avons vu que les *péripoloi* mêlés à l'affaire du meurtre de Phrynichos ne sont pas des citoyens. Faut-il donc admettre, comme le veulent P. Girard (3) et M. Clerc, (4) que le corps des archers à cheval fût « une sorte de légion étrangère, dans laquelle des Grecs de toute origine étaient mêlés aux barbares, et où servaient même quelques citoyens d'Athènes (5) » ? Ce n'est pas nécessaire. Le meurtrier de Phrynichos et ses complices ne sont pas de simples étrangers, mais bien plutôt des métèques (6).

(1) Cf. Caillemer, *Dict. des Ant.*, *s. v. Dèmosioi*. Il s'agit d'ailleurs, dans tous ces cas, d'une époque postérieure à celle qui nous occupe.

(2) C'est la thèse soutenue par Gilbert, *Handbuch*², p. 363, n. 1 ; v. Wilamowitz, *Aristoteles und Athen*, II, p. 201; Lipsius-Schömann ⁴, 1897, p. 370 et 480; Waszynski, *l. l.*, p. 32 sq., de qui nous avons vu (*supra* p. 205, n. 8), ce que vaut l'argument, tiré du silence de Xénophon, dans l'*Hipparkhikos*, sur les hippotoxotes; A. J. Reinach, *l. l.*, p. 1004, n. 1.

(3) *Éducation ath.*, p. 276.

(4) *Métèques ath.*, p. 57.

(5) P. Girard, suivi par Clerc, commet la même erreur que Böckh dans l'interprétation du passage de Lysias, XV, 6; mais il est plus logique dans la conséquence qu'il en tire.

(6) Clerc, *Métèques ath.*, p. 240 et n. 2, remarque que, chez les auteurs, le nom des métèques est toujours accompagné de l'ethnique : c'est le cas pour Thrasyboulos et Apollodoros dans Lysias, XIII, 71 ; par contre (p. 242) « dans les décrets honorifiques, leur nom figure parfois seul » : c'est le cas pour *IG*, I, 59.

De même que dans les équipages, à côté des thètes, les métèques se trouvent en grand nombre (1), de même, les riches métèques se rencontrent avec les thètes dans les rangs des hippotoxotes ; ils sont peut-être même à certains moments les plus nombreux. Sans revenir sur le cas tout particulier du jeune Alcibiade, il semble qu'on puisse voir dans les paroles que Xénophon, dans les *Mémorables* (2), prête à Socrate sur les hippotoxotes une légère nuance d'ironie. Socrate s'adresse à un jeune homme, qui vient de devenir hipparque, et recherche les motifs qui l'ont déterminé à briguer cet emploi : « Ce n'est pas, lui dit-il, pour chevaucher en tête des cavaliers — καὶ γὰρ οἱ ἱπποτοξόται τούτου γε ἀξιοῦνται · προελαύνουσι γοῦν καὶ τῶν ἱππάρχων. — Ce n'est pas non plus pour te faire remarquer, car les insensés se font remarquer de tout le monde, etc. ». Sans doute cette troupe de thètes et de métèques, infiniment plus considérée, cela va sans dire, que ne l'eût été un corps d'esclaves, l'était cependant moins que le corps aristocratique des cavaliers (3).

*
* *

Indiquons, en quelques mots, les résultats auxquels nous a conduit l'étude que nous venons de faire.

Athènes, au ve siècle, posséda un corps de police qui, créé vers 476, dura moins d'un siècle, et qui était formé d'archers scythes achetés par la cité. D'autre part, il y exista un corps d'archers militaires depuis les guerres médiques. Auparavant, il n'y avait pas à Athènes de troupes d'archers régulièrement organisées; mais l'arc, employé en Attique pour la guerre depuis des temps très anciens, était l'arme d'un certain nombre d'auxiliaires athéniens, qui servaient d'ordonnances aux

(1) Clerc, *Métèques*, p. 68 sq.
(2) III, 3, 1.
(3) Il est probable cependant que la solde devait être la même pour tous les combattants à cheval.

hoplites, montés ou non, et dont beaucoup, à l'imitation sans doute des Ioniens, portaient le costume scythique. Ces *hypèrétai* ne formaient pas un ensemble tactique, ne constituaient pas, à proprement parler, des troupes légères, n'avaient, en somme, qu'une valeur militaire très médiocre. Aussi les Athéniens sentirent-ils la nécessité de créer un corps d'archers qui fut plus tard augmenté, en même temps que se constituait une petite troupe d'hippotoxotes. Celle-ci se modifia au bout d'une cinquantaine d'années, mais demeura composée d'Athéniens, à qui s'ajoutaient des métèques, au lieu que le corps des archers à pied athéniens finissait par être remplacé par des troupes d'archers mercenaires. La réforme à laquelle sont attachés les noms de Xénophon et d'Iphicrate fut commencée bien avant eux, et leurs campagnes contre les peuples du Nord, Thraces, Étoliens, firent comprendre aux Athéniens la possibilité d'employer avec succès des troupes légères contre les hoplites, qui avaient passé, pendant longtemps, pour constituer la seule force dont l'action fût décisive. Le remplacement des archers athéniens par des mercenaires, dû à l'emploi de plus en plus fréquent de cette troupe légère, en même temps qu'à la diminution du nombre des thètes et à la supériorité des mercenaires spécialisés, est une des premières manifestations de la tendance générale qui aboutira à la constitution des armées grecques du IVe siècle.

A. Plassart.

LE HÉRAUT COPRÉE

L'*Iliade* donne le nom de Coprée à « celui qui portait à Héraclès les messages d'Eurysthée ». Le poète homérique parle de lui incidemment, à propos de son fils Périphétès qui, étant venu de Mycènes avec l'armée achéenne, fut tué par Hector (1). Les scholies de l'*Iliade* expliquent que le tyran avait recours à cet intermédiaire parce qu'il n'osait permettre à Héraclès d'entrer dans la ville (2). Dans la *Bibliothèque* d'Apollodore, d'autres renseignements sont fournis sur ce personnage (3) : « On rapporte... qu'Eurysthée envoyait à Héraclès son héraut Coprée, fils de l'Éléen Pélops, pour lui prescrire ses travaux. Cet homme ayant tué Iphitos et s'étant réfugié à Mycènes, Eurysthée lui avait permis de se purifier de son meurtre, et il s'était fixé dans le pays. » A en croire l'argument des *Héraclides* (4), c'est lui qu'Euripide aurait mis en scène dans ce drame. Comme le raconte le prologue, il a, sur les ordres d'Eurysthée, poursuivi à travers toute la Grèce Iolaos et les enfants d'Héraclès et défendu aux cités de les accueillir (v. 49-51). On le voit arriver au moment où s'achève le prologue. Il essaie d'entraîner de force les fugitifs ; aux cris d'Iolaos, le chœur, formé de vieillards athéniens, accourt et inter-

(1) *Iliade*, XV, 639-640.

(2) *Scholia graeca in Homeri Iliadem*, ex codicibus aucta et emendata (éd. G. Dindorf, Oxford, 1875).

(3) Édition R. Wagner (1904), II, 5, 1.

(4) Κοπρέως δὲ τοῦ Εὐρυσθέως κήρυκος...

roge les adversaires ; puis Démophon, fils de Thésée et roi d'Athènes, intervient. Le héraut expose sa réclamation, Iolaos plaide la cause des Héraclides, et Démophon refuse de livrer les exilés, malgré les menaces du messager qui se retire sur une déclaration de guerre. Le souvenir de ce conflit avait laissé à Athènes des survivances précises. Dans les *Vies des Sophistes* (1), Philostrate dit d'Hérode Atticus qu'il modifia le costume des éphèbes athéniens et leur fit, le premier, revêtir des chlamydes blanches. Jusqu'alors ils paraissaient, dans les assemblées et dans les cortèges religieux, vêtus de noir en expiation du meurtre commis par les Athéniens sur la personne du héraut Coprée, qu'ils avaient tué au moment où il cherchait à arracher de l'autel les Héraclides. La chlamyde était, en effet, le costume traditionnel des éphèbes athéniens (2), et la teinte en était sombre comme le montrent souvent les vases peints (3). La disposition attribuée à Hérode Atticus est confirmée par une inscription que les fouilles de la *Société archéologique* d'Athènes ont fait découvrir au portique d'Attale, et qui a été publiée pour la première fois par Koumanoudis en 1861. Cette inscription figure au *Corpus inscriptionum atticarum*, III, n° 1132 (4). Elle apprend que, sur la proposition d'Hérode, il fut décidé que les éphèbes seraient vêtus de blanc le jour où ils se rendaient en procession à Éleusis. Ainsi les coutumes de l'éphébie auraient perpétué le souvenir de ce meurtre légendaire. On peut rapprocher de cet usage un rite d'expiation analogue dont parle Pausanias (5) : jusqu'en 146 on célébrait tous les ans à Corinthe, en mémoire du meurtre des fils de Médée, des sacrifices pendant lesquels on devait porter des vêtements noirs.

(1) II, 1, 8,

(2) Pollux, *Onomasticon*, I, 164, éd. I. Bekker, 1846.

(3) *Dict. des antiq. grecq. et romaines*, article *Ephebi* (P. Girard), p. 629-630; voir la fig. 2680 empruntée à un lécythe d'Érétrie.

(4) Elle est reproduite avec un essai d'interprétation par P. Vidal-Lablache, *Hérode Atticus, étude critique sur sa vie*, p. 158-159. Cf. Albert Dumont, *Essai sur l'Éphébie attique*, II, p. 289, LXXII.

(5) II, 3, 7 (cf. Vidal-Lablache, *op. cit.*, p. 157, note 2).

Les textes qu'on vient de rapprocher semblent attester l'existence d'une tradition continue relative au héraut d'Eurysthée. L'envoyé chargé de faire connaître à Héraclès les volontés du tyran aurait eu un nom : Coprée, et c'est lui qui, après la mort du héros, aurait persécuté les Héraclides sur l'ordre de son maître.

Or il est intéressant de constater que le héraut d'Eurysthée est anonyme dans les *Héraclides*. Il tient dans ce drame un rôle important : il n'est pas simplement question de lui dans le récit d'Iolaos qui forme le prologue, il est mis en scène ; on le voit successivement en présence d'Iolaos, du chœur et de Démophon. Interrogé par le roi, il décline sa qualité, il dit qui l'envoie et expose sa requête. Pourtant il n'est nommé ni dans le récit ni dans le dialogue. Iolaos s'écrie en l'apercevant (v. 49-51) : « Je vois s'avancer vers nous le héraut d'Eurysthée, celui qui nous poursuit et nous chasse, vagabonds que nous sommes, de tout pays ». Invité par Démophon à s'expliquer, le nouveau venu débute ainsi (v. 134) : « Je suis Argien... » (cf. v. 139 : « Argien moi-même, ce sont des Argiens que j'emmène »). Il ne fait valoir que sa qualité d'Argien et le nom de son maître, le souverain de Mycènes. Plus loin, comme Démophon le menace, irrité de son obstination et de son arrogance, il s'écrie (v. 271) : « Au nom des dieux, n'aie pas l'audace de frapper un héraut ». Il ne se recommande donc que de son titre de κῆρυξ, sans songer à mettre en avant son nom ni son origine. Or dans le texte cité plus haut de la *Bibliothèque* d'Apollodore, Coprée est donné comme un fils de Pélops. Cette descendance fait de lui le frère de Pitthée, père d'Æthra et grand-père de Thésée. Le héraut des *Héraclides*, s'il s'agissait de Coprée, serait ainsi l'arrière grand-oncle de Démophon lui-même : fils d'un héros glorieux, du même sang que Démophon, il pourrait invoquer cette double parenté, qui donnerait, semble-t-il, un poids décisif à sa requête. Cependant rien ne permet de soupçonner dans le drame d'Euripide cette origine glorieuse ni cette parenté. Pour Démophon, le héraut n'est qu'un Argien, et par suite un

étranger (ξένου, v. 244). Ce qui rend plus sensible cette absence de personnalité du héraut, c'est que le poète prend soin de rappeler exactement la descendance de Pélops. Si Démophon s'intéresse aux Héraclides, ce n'est pas seulement par humanité ou par un scrupule religieux à l'égard des suppliants, c'est aussi parce que les enfants d'Héraclès sont ses propres cousins (1). Iolaos le lui fait remarquer (v. 207 et suiv.) : Démophon descend de Pélops par Pitthée, comme Héraclès descendait de Pélops par Alcmène. De ce rapprochement Iolaos tire un argument décisif en faveur des exilés. Si le héraut est Coprée, fils de Pélops, comment expliquer que, dans le plaidoyer qu'il prononce et auquel répond exactement le discours d'Iolaos, il ne fasse pas valoir une raison si forte, capable d'annuler par avance le principal argument de son adversaire? Remarquons que le poète a mis en lumière, non seulement la parenté de Démophon avec les Héraclides, mais celle des Héraclides avec Eurysthée. Aux v. 987-988, Eurysthée rappelle à Alcmène qu'il est son propre cousin, et par suite du même sang qu'Héraclès.

C'est pourtant l'usage d'Euripide, lorsqu'il parle d'un héraut ou qu'il en introduit un sur la scène, de donner son nom quand il est connu : ainsi pour Talthybios, dans les drames qui touchent à la guerre de Troie. Dans *Iphigénie à Aulis*, Agamemnon raconte au vieillard la réponse de Calchas prescrivant d'immoler Iphigénie, v. 95 : « A peine eus-je entendu ces mots que j'ordonnai à Talthybios de proclamer à haute voix que je congédiais toute l'armée, attendu que je ne me résoudrais jamais à tuer ma fille. » On lit plus loin dans le récit du sacrifice, v. 1563 : « Debout au milieu, Talthybios, dont c'était l'office, commanda à l'armée le recueillement et le silence. » Talthybios a un rôle dans les *Troyennes*. Quand il vient annoncer aux captives les décisions prises par les chefs grecs, il se présente en ces termes, v. 235 : « Hécube, tu sais que je suis venu bien

(1) Voir, dans sa réponse, le v. 240.

souvent à Troie comme héraut de l'armée achéenne; tu me connais déjà, femme : je suis Talthybios... ». Il apparaît aussi dans *Hécube* : il cherche la vieille reine, et le chœur lui répond en le nommant (v. 486-487) : « La voici près de toi, étendue à terre sur le dos, Talthybios... ». Hécube, qui ici ne semble pas le connaître, se soulève péniblement et lui demande qui il est. Il répond, v. 503 : « Je suis Talthybios, le serviteur des fils de Danaos ». Comparez cette réponse avec celle du héraut, dans les *Héraclides*, v. 134 : « Je suis Argien, puisque tu tiens à le savoir...; Eurysthée, le roi de Mycènes, m'envoie ici pour emmener ces fugitifs ».

Le héraut des *Héraclides* n'est donc qu'un Argien et un envoyé d'Eurysthée. Il est visible qu'Euripide n'a pas voulu lui donner de personnalité. Il n'en a pas plus que le héraut des *Suppliantes*, qui est comme lui anonyme. On connaît l'analogie des situations traitées dans les deux pièces. De même que le héraut argien vient réclamer les Héraclides à Démophon, l'envoyé de Thèbes invite Thésée à expulser Adraste, et lui défend de donner la sépulture aux Argiens morts. Des deux côtés, même ultimatum, même refus d'Athènes, même départ du héraut entraînant une déclaration de guerre. Or le héraut thébain ne se nomme pas et se borne à parler de son maître (v. 399 et suiv.). Est également anonyme le héraut égyptien dans les *Suppliantes* d'Eschyle.

Cet anonymat s'explique chez Eschyle et dans les *Suppliantes* d'Euripide. Mais il est surprenant dans les *Héraclides*, si la tradition donnait au héraut d'Eurysthée un nom et une illustre origine. Le messager introduit n'est pourtant pas un envoyé quelconque, bien qu'Iolaos ait dit, aux v. 19-20 : « Eurysthée envoie *des hérauts* partout où il apprend que nous nous sommes arrêtés; il nous réclame et nous fait chasser du pays ». (Cf. *Héraclès furieux*, v. 553). L'homme qui se présente est bien celui qui les poursuit partout (v. 49-51). Bien plus, *c'est lui qui portait à Héraclès, du vivant du héros, les ordres d'Eurysthée* (v. 53-54). Le poète identifie donc le héraut qu'il

introduit dans sa pièce avec le messager que l'*Iliade* appelle Coprée. Pourquoi ne le nomme-t-il pas?

Si l'on s'en rapporte à Philostrate, le souvenir du héraut argien aurait persisté à Athènes pendant des siècles, puisque les éphèbes auraient porté son deuil jusqu'en 166 ou 169 après J.-C. (1). Philostrate identifie le héraut avec Coprée. Faut-il supposer que cette identification lui est personnelle, et que les Athéniens ont honoré si longtemps, par une coutume si précise, un personnage anonyme? Nous n'avons aucun moyen de résoudre cette question avec certitude. Mais on peut remarquer que le décret (d'ailleurs mutilé) relatif à Hérode Atticus ne semble pas avoir nommé Coprée, ni même fait aucune allusion à l'histoire des Héraclides. D'autre part, si dans la légende d'Héraclès le nom et le rôle d'Eurysthée sont étroitement liés aux exploits du héros, il faut noter pourtant que le nom de Coprée ne se trouve pas appliqué au messager du tyran avant l'époque alexandrine, sauf une fois dans l'*Iliade* : fait d'autant plus digne de remarque que les écrivains, du VIe au IIIe siècle avant J.-C., mentionnent souvent la légende des Héraclides. L'intervention généreuse d'Athènes en faveur des exilés était, en effet, un épisode glorieux que rappelaient volontiers les panégyristes de la cité et qui devait être un lieu commun de l'ἐπιτάφιος λόγος (2). De ce que Coprée est nommé dans l'ὑπόθεσις des *Héraclides*, il n'y a enfin qu'une conclusion à tirer : c'est que l'érudition de l'Alexandrin (peut-être Aristophane de Byzance) auquel est dû l'argument a cru pouvoir identifier le messager argien avec celui dont parle l'*Iliade* et prêter ainsi une personnalité au héraut anonyme d'Eurysthée. Antoninus Liberalis, qui rapporte avec grande précision, d'après Phérécyde, la légende des Héraclides, parle bien du messager (ἄγγελον) envoyé aux Athéniens par Eurysthée, mais sans lui donner de nom (3).

(1) P. Vidal-Lablache, *op. cit.*, p. 159.

(2) Platon, *Ménexène*, 239 B; Isocrate, *Panégyrique*, 54, 56, 58-59; *Philippe*, 34; *Archidamos*, 42 (cf. 17); *Panathénaïque*, 194.

(3) *Transformationes*, XXXIII, Ἀλκμήνη (Μυθογράφοι, éd. Ant. Westermann, 1843, p. 230).

Quant à Apollodore, qui appelle Coprée le messager chargé de porter à Héraclès les ordres du tyran, il ne fait même pas mention du héraut dans son récit de l'histoire des Héraclides (1). Il en est de même chez Diodore de Sicile, qui pourtant raconte en détail la légende d'Héraclès et de ses descendants (2), chez Strabon (3) et Pausanias (4).

Pour conclure, on voit que le héraut envoyé par Eurysthée à Héraclès porte dans l'*Iliade* le nom de Coprée, repris plus tard par Apollodore. Mais il n'est pas certain qu'entre l'époque homérique et l'époque alexandrine (5) ce nom ait été retenu par les écrivains qui traitaient la légende d'Héraclès. En tout cas, on n'a aucune raison de penser qu'avant les Alexandrins il ait été donné au persécuteur des Héraclides, et, pour ne parler que du drame d'Euripide, rien ne justifie l'attribution de ce nom au messager anonyme mis en scène par le poète et que les éditions s'accordent avec l'argument de la pièce à appeler Coprée.

L. Méridier.

(1) II, 8, 1.
(2) IV, 57 sq.
(3) VIII, 6, 19.
(4) I, 32, 6.
(5) La *Bibliothèque* d'Apollodore a certainement utilisé les recherches de l'érudition alexandrine.

LE CONTRAT RÉEL EN DROIT ATTIQUE

Dans son ouvrage sur le *Droit privé de la République d'Athènes*, M. Beauchet, examinant au commencement du tome IV la théorie de la formation des contrats, se prononce contre l'opinion qui considère les formes ordinairement employées, écrits, témoins, arrhes, comme de véritables solennités, nécessaires à l'existence même du contrat, et adopte au contraire le sentiment de ceux qui n'y voient que des moyens de preuve préparés d'avance, ou, comme on dit, des preuves préconstituées, indifférentes à l'existence du contrat, utiles seulement à sa manifestation. Puis, à la page 27, il se demande si, comme l'ont aussi prétendu les partisans de l'opinion opposée, dans les contrats dits *réels*, c'est-à-dire où une chose est livrée pour être rendue, la livraison de la chose, à défaut d'une des formes réputées solennelles, était nécessaire pour créer un lien obligatoire quelconque, du côté du prêteur aussi bien que du côté de l'emprunteur; et il répond que non, qu'ici encore la convention, sans exécution et sans formes, suffit pour obliger. Voici d'ailleurs ses propres paroles :

« En ce qui concerne maintenant la prestation, *res*, qui équivaudrait, dit-on, à l'emploi d'une forme déterminée pour transformer l'accord des volontés en un contrat, on ne saurait, selon nous, tirer du plaidoyer contre Zénothémis la preuve de l'existence, dans le droit attique, des contrats *re* analogues à ceux du droit romain. Lorsque l'auteur emploie les expressions ὁ λαμβάνων τὰ χρήματα, λαβὼν ἀργύριον, il veut simplement dési-

gner par là l'emprunteur, ὁ δανειζόμενος, dont l'obligation ne peut évidemment se former que par la réception des deniers ; car on ne saurait concevoir l'obligation de restituer une chose qu'autant qu'elle aura été remise tout d'abord à celui qui en devra la restitution. Mais la *res* joue-t-elle ici le rôle d'une formalité solennelle, imprimant au contrat de prêt un caractère formaliste? Les expressions précitées n'ont nullement pour objet de l'indiquer, et l'on peut aussi bien admettre que la *res* est simplement l'acte qui sert de fondement juridique à l'obligation et sans laquelle l'engagement du débiteur n'aurait aucune raison d'être. Dans cette opinion, le contrat de prêt, comme du reste les autres contrats qualifiés de réels (commodat, dépôt, gage) et dans lesquels la tradition préalable d'une chose est la condition essentielle de la naissance de l'obligation, n'aurait donc pas, dans le droit attique, un caractère différent de celui qu'il possède dans notre droit moderne, c'est-à-dire, que, sauf en ce qui concerne l'obligation de restitution, subordonnée évidemment à la prestation de la *res*, il produit tous ses effets par le seul échange des consentements ».

Qu'on me pardonne cette longue citation : elle était nécessaire pour ma démonstration.

S'il n'y avait pour décider la question que les textes auxquels se réfère l'éminent professeur, on pourrait en effet hésiter sur le sens qu'on doit leur attribuer ; et l'interprétation qu'il en donne, avec les raisons dont il l'appuie, pourraient au moins faire naître le doute. Mais que pensera-t-on de toute cette dialectique, quand on apprendra qu'il y a un autre texte, décisif, direct, qui semble fait exprès pour réfuter dans le détail et, pour ainsi dire, phrase par phrase l'opinion motivée de M. Beauchet; et que de plus ce texte se trouve dans un des discours de Démosthène auxquels M. Beauchet renvoie dans le même chapitre, le plaidoyer contre Apatourios (§ 7). Je cite le passage en grec :

Ὡμολογηκὼς δ' εὐπορήσειν αὐτῷ δέκα μνᾶς, καὶ τούτων δεδωκὼς τὰς τρεῖς, διὰ τὸ προϊέμενον ἀργύριον ἠναγκάζετο καὶ τὸ λοιπὸν διδόναι.

Ce qui se traduit ainsi :

« Ayant promis de lui fournir dix mines, et lui ayant donné un acompte de trois, il était obligé à cause de l'argent qu'il avait versé de donner aussi le reste ».

J'espère que personne ne chicanera sur ma traduction des mots ἀργύριον προϊέμενον « argent versé ». Elle est rigoureusement exacte. C'est ainsi qu'au début du plaidoyer contre Dionysos (c. 2), Démosthène comparant la situation de l'emprunteur, qui ne donne qu'une reconnaissance écrite, à celle du prêteur qui, lui, livre son argent, met dans la bouche de son client, le même terme, προϊέμεθα, pour signifier la remise des fonds. Il résulte donc du passage cité deux conséquences fort nettes.

I. En droit attique, la simple convention de prêter n'oblige pas. Si elle obligeait, l'orateur se fonderait, pour montrer que les sept mines restant à verser sont dues, non sur le versement des trois premières, mais sur la convention. Dire qu'un homme qui a promis de prêter dix mines et qui en a déjà fourni trois doit les sept autres, non parce qu'il les a promises, mais parce qu'il a versé les trois premières, c'est dire, sans contestation possible, que s'il n'avait rien versé, il ne devrait rien, qu'il ne serait pas obligé.

II. Le prêt de consommation, dont le prêt d'argent est l'application la plus ordinaire, n'est plus, à ce moment du droit attique, le simple contrat primitif de restitution, qui ne pouvait et ne peut encore jamais obliger que l'emprunteur. Dans le cas d'une promesse antérieure ou concomitante de prêter, si le prêt effectif n'exécute qu'une partie de la convention, si une partie seulement de la somme promise est versée, la prestation accomplie oblige le promettant à verser le reste. Elle déborde, pour ainsi dire, sur la partie de la promesse non encore exécutée et lui confère l'efficacité juridique, le caractère obligatoire qu'elle n'aurait pas sans cela. En d'autres termes, l'exécution partielle de la convention de prêter fait naître deux obligations : obligation pour l'emprunteur de restituer ce qu'il

a reçu, obligation pour le prêteur de fournir ce qu'il a promis. On voit que ces deux obligations sont différentes par l'objet et par les personnes; car, si les parties sont les mêmes, leur rôle est renversé. Mais ce qui est plus intéressant, c'est de remarquer comment la *res* y sert de cause. A l'égard de la première obligation, celle de l'emprunteur, elle est cause juridique uniquement parce qu'elle est cause naturelle; bien plus, elle est objet en même temps que cause; elle opère, pour ainsi dire, sur elle-même et sans sortir d'elle-même. A l'égard de la seconde, celle du prêteur, la *res* n'est pas cause naturelle, — la cause naturelle c'est la promesse, — elle est seulement cause juridique, *causa civilis*, comme disaient autrefois les romanistes; elle opère en dehors d'elle-même; elle est cause, mais non objet; sans cesser d'être « réelle » en soi, elle agit comme solennité, en dehors d'elle-même.

Qu'on relise le passage de M. Beauchet cité plus haut et on reconnaîtra que le texte de Démosthène ruine entièrement la thèse qui y est exposée en ce qui concerne les effets de la « réalité ».

J'aurais eu grand plaisir à montrer aussi que la théorie générale de la formation des contrats par simple consentement s'en trouve gravement atteinte. Mais ceci dépasserait les limites que je me suis tracées et l'espace dont je dispose.

P. L. Claudel.

LES IMAGES THRACES DE ZEUS KÉRAUNOS :

ΖΒΕΛΣΟΥΡΔΟΣ, ΓΕΒΕΛΕΙΖΙΣ, ΖΑΛΜΟΞΙΣ

---

§ 1. *Monuments figurés et documents divers.*

Le bas-relief de la fig. 1 est inédit (1). Il a été trouvé en Thrace, avant 1902, sans doute aux environs de Philippopoli (2). Aux dernières nouvelles (3), il serait conservé au Musée de Sofia (N° 48 ; provenance non indiquée dans l'Inventaire).

(1) N° 103, fig. 32, de la première série des *Documents d'archéologie thrace,* en cours de publication dans la *Rev. Arch.*, 1911-1913.

(2) Feu M. Degrand, consul de France à Philippopoli, l'a photographié parmi un lot d'autres reliefs comprenant : *a*) trois *ex-voto* à Héra, un *ex-voto* aux Nymphes (*Rev. Arch.*, n°s 108, 110 à 112) — *b*) un *ex-voto* à Héra, un à Hécate, trois au Cavalier (*Ibid.*, n°s 91 à 93, 106, 109). Les reliefs *a*) sont égarés ; les reliefs *b*) sont entrés au Musée du Louvre (*Bull. Soc. Antiq.*, 1902, p. 371, n°s 12 à 16) et l'Inventaire mentionne comme lieu d'origine Philippopoli (*MND*, n°s 541 à 545).

(3) J'avais, en décembre 1912, prié M. Filov, directeur du Musée de Sofia, de rechercher si le monument ne serait pas entré dans les collections dont il a la garde : les événements balkaniques l'ont empêché de recevoir ma demande et d'y répondre avant le début de juin 1913. J'utilise dans cette note — la composition de l'article étant trop avancée pour qu'on puisse en remanier le texte —, les quelques renseignements qu'il a bien voulu m'envoyer.

Le fait capital est que le personnage apparaît à M. Filov comme *barbu*, ce qui, à en croire les documents que j'ai sous les yeux, semblerait surprenant; mais les affirmations réitérées de M. Filov m'interdisent de douter. Les circonstances actuelles n'ayant pas permis qu'on pût faire et m'envoyer une nouvelle photographie du monument, je me borne à noter que, une fois le personnage reconnu comme réellement barbu, aucune des conclusions que je propose n'en serait atteinte. Il faudrait seulement supprimer certaines phrases de mon argumentation (p. 230) et modifier le développement, dès lors partiellement inutile, de la p. 241.

Je ne le connais actuellement que par la très médiocre photographie dont un dessinateur exercé et scrupuleux (1) a tiré l'image ci-contre. On comparera à son interprétation les variantes de ma description.

A. Plaque de marbre blanc (2).

Dimensions : haut. : 0 m. 16 ; larg. : 0 m. 12 ; ép. : 0 m. 025.

Forme pyramidante, fronton courbe avec restes d'inscription ; lecture douteuse : ΘΩΜΙΣΡΔ (3). Ont disparu : le coin supérieur droit, les antes latérales, la plinthe, une grande partie de l'angle inférieur gauche.

Fig. 1.

Aspect d'ensemble, proportions, modelé convenant à un très jeune homme, *presque un enfant* (4). Tête et tronc figurés de face ; nudité complète : la double saillie des pectoraux surmontée d'une ligne courbe indistincte (5), les plis symétriques de l'aîne nettement incisés. Visage très usé ; l'indication actuelle du nez, des yeux, de la bouche, n'est peut-être qu'une apparence dûe aux éraflures de la pierre. A signaler l'épaisse chevelure ondulée comme une perruque.

Jambes arc-boutées comme pour compenser un effort : la gauche

(1) M. Paride Weber, dessinateur de la *Rev. Arch.*, auteur principal des milliers de dessins qui illustrent les *Répertoires* de M. S. Reinach. L'interprétation d'un homme qui a travaillé d'après tant de documents souvent mauvais, et à qui chaque trait peu distinct rappelle des analogies, possède assurément une incontestable valeur.

(2) Pas de renseignement spécial : les reliefs du Louvre, provenant du même lot, sont en marbre blanc grossier (marbre du Rhodope ?).

(3) M. Filov, sur l'original, ne reconnait plus actuellement que les deux dernières lettres, qu'il lit : ΙΔ.

(4) Toujours sous réserve des renseignements mentionnés à la note 3 de la page précédente.

(5) Indiquée au-dessous et en sens inverse dans la figure.

de profil, sans le pied ; la droite incomplète au-dessous du genou, dessinée de face avec un raccourci indiquant une légère flexion en avant. Bras droit en partie perdu, ainsi que la main, dans la cassure latérale; raccourci plaçant le coude un peu en avant, avant-bras relevé verticalement. Bras gauche entier, obliquement tendu dans le champ ; la main, avec le pouce et les doigts allongés, la paume en dessous, est posée sur un pilier quadrangulaire mince et long, dont la base se perd dans une partie éraflée où elle semble s'élargir (1).

Perché sur le bras gauche du personnage, une patte sur le dos de la main, l'autre sur l'avant-bras, un aigle, reconnaissable à l'empennage évasé des pattes. L'aile gauche et la tête ont disparu, l'aile droite est indistincte (2).

Pour identifier ce relief, reportons-nous successivement à d'autres monuments thraces conservés au Musée de Sofia :

I. Deux reliefs (3) figurant, l'un Apollon (peut-être funéraire), l'autre un éphèbe (ou athlète). Analogies évidentes (attitude générale, chevelure abondante, apparence imberbe et juvénile, nudité), infirmées par des différences dans les gestes (jambes moins écartées et autrement posées, bras gauche levé ou replié) et les accessoires (arbre avec serpent, hermès schématique, manteau déposé sur l'autel), — surtout par l'absence de l'aigle, détail essentiel.

Une indication pourtant à retenir : le pilier quadrangulaire, mince et élevé, représente ou remplace l'autel votif, souvent figuré dans le champ du relief, mais usuellement dessiné plus bas et plus trapu (4).

II. Un relief provenant comme le nôtre de Philippopoli (5) : jeune homme imberbe et nu, placé debout de face près d'un

(1) A moins que ce ne soit l'amorce du coin droit de la plinthe.

(2) Le dessinateur a pris parti pour des indications plutôt *possibles* que visibles. Il a aussi, selon moi, figuré la main gauche trop souple et trop soulevée au dessus du pilier, où la pyramide terminale me paraît douteuse.

(3) Kalinka, *Ant. Denkmäler in Bulgarien*, 1906, nos 166 (p. 151, fig. 45 ; provenance : Marcianopolis) et 299 (p. 242, fig. 101 ; provenance : Mésembrie).

(4) Autres autels-piliers : *Izvestia Mouzei*, 1907, fig. 35, 54, 140.

(5) Kalinka, *op. cit.*, p. 240, no 297, fig. 99.

autel surmonté d'un aigle. Détails de l'attitude différents (jambes croisées, bras droit replié, tête de profil à droite), et surtout bras gauche placé, non entre l'autel et l'oiseau, mais sur le dos de l'aigle. — C'est vraisemblablement un Ganymède d'un dessin assez habituel (1).

A remarquer cependant qu'on a pu songer à l'interpréter comme un Zeus *aétophore* (2). Ceci nous conduit à examiner, pour comparaison, les monuments thraces consacrés à ce type divin.

III. Cinq reliefs, dont les trois premiers proviennent des environs de *Nicopolis ad Istrum* et appartiennent sans doute à cette ville (3). Cette fois, la somme des ressemblances l'emporte tellement sur la somme des différences que nous sommes assurés de trouver par comparaison, l'explication de notre fig. 1. Ceux sur lesquels les analogies sont le plus frappantes sont les deux suivants :

B. Plaque de marbre (4) — fig. 2.

Provenance : Pascalevetz.

Dimensions : 0 m. 20 × 0 m. 15; forme pyramidante, fronton courbe; inscription sur la plinthe seule, intacte : Σούρα εὐχήν (5).

Personnage présenté de face, barbu, chevelu, habillé seulement d'un manteau roulé sur la poitrine, couvrant l'épaule gauche, pendant dans le dos jusqu'au niveau des genoux. Pectoraux et plis de

(1) *Répert. Sculpt.*, I, p. 697, 698, 705; II, p. 474, 475.

(2) Cf. Dumont-Homolle, *Inscr. et Mon. fig. de la Thrace*, p. 338, n° 50 (abréviation ci-après usitée : *DH*). — Le texte, œuvre de Dumont, dit simplement « un homme nu ». L'*Index*, rédigé par M. Homolle, classe dubitativement le relief parmi les images de Zeus (p. 510, *s. v.*). — L'identité de provenance, de dimensions, de description, prouve qu'il s'agit bien du même monument que dans le recueil de Kalinka : celui-ci, par un oubli trop fréquent dans son livre, a négligé, dans le texte et dans la table de concordance, de citer son prédécesseur.

(3) Cf. mon recueil des monuments nicopolitains (*Rev. Arch.*, 1907-1908). J'ai oublié, par erreur, d'y insérer le relief B; les deux autres y figurent.

(4) *Izvestia Mouzei*, 1907, p. 170, n° 217, fig. 139. *Répert. Reliefs*, II, p. 157, n° 1, d'où est empruntée la fig. 2, ainsi que la fig. 7 ci-dessous : je prie M. Salomon Reinach d'agréer ici mes remerciments.

(5) Insuffisamment rendue par M. Paride Weber. Ici encore, il y a profit à comparer ma description et son dessin : tous deux interprètent la même photographie.

l'aîne profondément marqués comme sur la fig. 1 ; sexe plus ostensiblement dessiné (1).

Identité avec la fig. 1 pour la position des mains et des bras : le bras droit, mieux visible, brandit obliquement un trait pointu, court, épais (le foudre de Zeus) ; le bras gauche, un peu plus souple, s'étend au-dessus de l'autel-pilier (2). L'aigle (ailes pliées mais non refermées, tête à droite) est perché sur l'avant-bras.

g. 2.

Différences : — *a*) l'apparence virile et barbue ; — *b*) sur le sol, derrière la jambe gauche du dieu, rampe un gros serpent dont la tête s'appuie sur la base élargie de l'autel.

C. Plaque de marbre. — Musée de Sofia, nº 1869 (3). — Fig. 3.

Provenance : Samovoden.

Dimensions : haut. : 0 m. 205 ; larg. : 0 m. 125 ; ép. : 0 m. 025.

Inscription sur la plinthe seule, peu lisible. M. Dobrousky (4) avait lu Δι[ὶ] Ζιαμέγρα ; j'avais corrigé (5) en Δι[ὶ] Ζιαμέ[τ]ρα. Aujourd'hui, d'après les renseignements de M. Filov et la photographie, j'incline à lire plutôt : WiΣIAMETPAIc, c'est-à-dire [θε]ῶι Ζιαμέτρ[α]λις (6).

(1) A signaler, de chaque côté du cou, des trous (non visibles sur le dessin) destinés sans doute aux ficelles de suspension (de même sur un relief à Cybèle : *Sbornik*, 1900, p. 94, nº 5).

(2) On croirait presque un tronc d'arbre : c'est ainsi du reste que l'éditeur bulgare (M. Dobrousky) l'a interprété. Toutefois la nodosité marquée par le dessinateur n'est probablement qu'une cassure de l'arête ; la comparaison avec les fig. 1, 3 et 4 et le rapprochement indiqué ci-dessus (p. 227, note 4) avec d'autres reliefs montrent qu'il s'agit bien d'un autel.

(3) Photographie et renseignements obligeamment communiqués par M. Filov.

(4) *Sbornik*, 1900, p. 51, nº 3.

(5) *RA*, 1908², p. 54, nº 53.

(6) Je considère l'antépénultième (?) lettre A comme une sorte de ligature con-

Du reste Ζιαμέτρα pourrait parfaitement être une abréviation de Ζιαμέτραλις (1). Le point douteux est la lecture [θε]ῶι; il n'y a guère de place pour les premières lettres, et le fronton est sûrement anépigraphe (2).

Fig. 3.

L'analogie avec la fig. 2 est si grande qu'une nouvelle description est inutile. Le relief est tellement rongé par l'humidité qu'on ne saurait décider absolument si la tête du personnage est vue de face ou de profil; en tous cas, elle est barbue. Le foudre ressemble à une massue; la moulure supérieure de l'autel-pilier est indiquée; la tête énorme du serpent cache toute la partie médiane de cet autel.

Après comparaison des reliefs A, B et C, on restituera évidemment sur la fig. 1 : 1° le foudre dans la main droite levée, 2° l'aigle dans la même attitude, 3° le serpent sur le sol. L'analogie des trois autels-piliers, pareillement élargis à la base, rend cette dernière restitution tout à fait vraisemblable.

Reste à expliquer la différence capitale : l'air juvénile et l'apparence imberbe du dieu sur le relief A. Avant de justifier cette

tenant à la fois Α et Λ. — Cf. Kalinka, *op. cit.*, p. 164, n° 182, fig. 49 : ΑΥΛΟΥΤΡΑΙΣ = Αὐλούτραλις (la restitution proposée : Αὐλουτράϊσ[κος], ne repose sur rien).

(1) Cf. Μουκάτρα, *Mucatra*, abréviation courante de Μουκάτραλις (*CIL*, III, 787, 2009, 3394, 8275; VI, 228, 2408, 2557, 2813; VIII, 2771, 2794; *CIR*, 151, etc.). — Quant au nom propre Ζιαμέτραλις, ce serait un nouveau composé de Τράλις (cf. Αὐλούτραλις, Βειθύτραλις, Αὐζάτραλις, Γηπαίτραλις, Δαλήτραλις, Διζάτραλις, Δυνούτραλις, Δινικεντύτραλις, Ἑπτάτραλις, Ζιακάτραλις, Κεντούτραλις, Κελσότραλις, Λατήτραλις, Σαλούτραλις, etc.) régulièrement formé. Pour la composante initiale, dont la première lettre est Ζ ou Σ, on peut comparer les noms de lieu *Siamaus* (*vicus*) et *Siam-pudi* (Kalinka, *op. cit.*, n° 174. — *CIL*, III, 14447).

(2) Θεός seul, sans nom ni surnom, étant rare, on pourrait aussi, si on adopte la lecture Ζιαμέτρα, considérer ce nom comme une épithète locale, au datif (cf. ci-dessous, p. 249).

variante, il convient de terminer l'examen des reliefs de la même série, dans lesquels le texte de l'inscription ou l'apparition de personnages secondaires apportent un élément de complication, mais aussi une indication sur le sens vrai de l'image.

D. Plaque de marbre, anépigraphe (1) — fig. 4.

Provenance : Biéla Tcherkva.

Dimensions : 0 m 17 × 0 m. 15; ép. : 0 m. 04.

Personnage nu, barbu, de face, dans la même attitude que sur les reliefs A, B et C brandissant une poignée de flèches. Un manteau, posé par un coin sur l'épaule gauche, pend en arrière jusqu'au-dessous du genou. Un aigle, aux ailes entr'ouvertes, regardant à sa droite, est perché sur l'avant-bras gauche; la main est placée sur un autel-pilier qui se confond en partie avec l'ante droite de la plaque (2). Dans l'angle gauche, une petite figure féminine, en tunique et robe longue, est debout de face, les bras pendants.

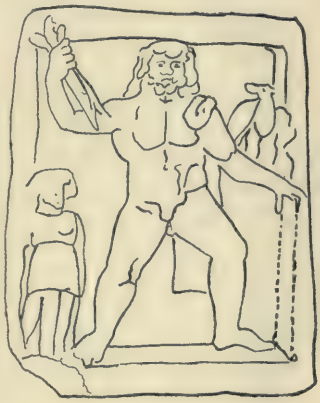

Fig. 4.

J'ai eu l'occasion d'expliquer ailleurs (3) le véritable caractère de la figure féminine qui paraît ainsi, sur les bas-reliefs thraces, en posture d'adorante. Je me borne donc à rappeler les conclusions auxquelles j'ai abouti.

Cette femme n'est jamais la donatrice de l'*ex-voto*. C'est une divinité secondaire, probablement assimilée aux Nymphes, dont elle porte le costume (4). Elle fait partie du cortège d'Aphrodite, du cortège d'Héra : seule ou avec des compagnes, elle

(1) *Sbornik*, 1900, p. 51, n° 2, fig. 24. *Rev. Arch.*, 1908², p. 77, *Appendice*, 5°.

(2) L'indication de provenance, inscrite en grosses lettres noires sur la pierre, brouille la photographie en cet endroit.

(3) *Rev. Et. Anc.*, 1912, p. 143-154.

(4) Cf. *Rev. Arch.*, n° 108, fig. 36, de la série en cours de publication.

apparaît au second plan, dans un angle du relief, le plus souvent en face du Héros Cavalier, quelquefois en face de Zeus et d'Héra (1). Sa présence n'apporte à la scène principale qu'une de ces complications chères aux artisans locaux (2); elle n'en modifie pas, elle n'en altère pas la signification essentielle. Elle indique seulement, sans doute, que le sanctuaire d'où provient l'*ex-voto* était commun à la divinité figurée au premier plan et aux Nymphes, généralement adorées dans tous les temples de la Thrace.

Une divinité féminine, analogue à la précédente, sinon identique, apparaît sur un autre relief. Elle s'y trouve, non plus seulement figurée en présence du dieu porte-foudre et dans une attitude un peu secondaire, comme appartenant à son cortège, mais placée à ses côtés et, semble-t-il, honorée comme son égale, sa parèdre. Elle est, en effet, de même taille que le personnage principal, et montée sur le même char que lui.

A première vue, la parité de taille et l'équivalence probable des honneurs rendus font songer à Héra elle-même. La déesse semble s'appuyer sur le sceptre, son attribut ordinaire. Mais, en y regardant de plus près, on se prend à douter que l'objet représenté soit bien un sceptre : caché en partie par le bras du dieu voisin, il est plus court peut-être, plus épais assurément qu'un sceptre ordinaire; la main qui le tient ne se pose pas, comme à l'habitude, vers la partie supérieure (3), elle est placée assez bas et le serre, comme parfois Artémis sa torche renversée (4). D'autre part, l'objet maintenu contre l'autre avant-bras convient assez mal à Héra. Ce pourrait être soit la gerbe d'épis de Déméter, soit la branche feuillue de Silvestris (5),

(1) *Rev. Ét. anc.*, 1912, p. 146 et note 4.
(2) *Ibid.*, notamment p. 165-166.
(3) Le bras du dieu gênait le sculpteur pour cette indication normale.
(4) Cf. *Izvestia Mouzei*, fig. 55 (Diane).
(5) Tenue ordinairement verticale : *Sbornik*, 1900, fig. 37; *Izvestia Soc. arch.*, 1912, fig. 44.

soit la règle de Némésis (1), soit plutôt, malgré sa rigidité, une corne d'abondance (2).

Conclusion : il est plus sage de ne point chercher le nom de cette divinité. Elle fait songer à plusieurs déesses du panthéon gréco-romain; mais elle ne représente peut-être, en réalité, aucune d'elles. Elle n'est sans doute, elle aussi, que l'une des nombreuses déesses indigènes, invoquées comme secourables et bienfaisantes, et figurées sur les *ex-voto* thraces aux côtés d'un dieu principal. Appelons-la Nymphe, Bacchante, *hera*, *matrona* (3), etc., peu importe ici. Sa personnalité indistincte disparaît pour nous derrière celle, plus nette, du dieu au cortège de qui elle appartient. C'est en identifiant ce dieu qu'on arrivera peut-être par voie de conséquence à identifier la déesse; mais le raisonnement inverse serait inopérant.

Sur les reliefs de la série qui nous occupe, la figure féminine, quelque rang ou quelque rôle qui lui soit donné, ne peut être un argument certain pour fixer le caractère du dieu, elle n'a qu'une place secondaire et subordonnée; elle n'est point pour lui une parèdre, mais tout au plus une co-partageante d'un sanctuaire local. Au point de vue de l'explication finale, sa présence ou son absence sont toujours négligeables.

E. Plaque de marbre, anépigraphe (4). — Musée de Sofia, n° 3933. — Fig. 5.

Provenance : Soukhatché, district de Biéla Slatina.

Dimensions : h. : 0m19, larg. : 0m195; ép. : 0m03.

Sculpture particulièrement grossière. Sur un bige à quatre roues,

(1) Ordinairement plus mince et tenue sur l'avant-bras gauche : *Sbornik*, 1900, fig. 49; *Izvestia Soc. arch.*, 1912, fig. 40.

(2) L'objet est ici très indistinct. Je ne vois aucun exemple exactement comparable.

(3) Cf. mes remarques à ce sujet, *Rev. Ét. anc.*, 1912, p. 147. On comparera, *ibid.*, les femmes voilées de la fig. 2 et la liste des reliefs où elles paraissent (p. 144, note 1. A cette liste, ajouter : Type A : *dd*) *Izvestia Soc. arch.*, 1912, p. 37, n° 33, fig. 32 (Glava Panéga), fragment anépigraphe. — Type B : *o*) *Ibid.*, 1911, p. 284, fig. 20 (Radoslavovo), inscription : Γίτις δῶρον.

(4) *Izvestia Soc. arch.*, 1912, p. 42, n° 35.

dont la caisse, très basse et en forme de nacelle, est tirée par deux chevaux galopant vers la droite (1), on distingue, placés debout et vus de face :

a) Un dieu barbu, nu, le manteau rejeté en arrière et couvrant l'épaule gauche. Les plis de l'aine sont nettement incisés, les jambes écartées en une attitude d'effort comme sur les reliefs précédents. Le bras droit, levé verticalement à partir du coude, brandit le foudre, figuré par une masse tortueuse. Le bras gauche est étendu

Fig. 5.

horizontalement; la main semble vide; en tout cas l'aigle n'était sûrement pas représenté, car le champ aux environs est nettement lisse.

b) A côté du dieu, sur la partie postérieure du char, une figure féminine avec voile, manteau et robe longue. Les attributs tenus par les deux mains ont déjà été décrits.

Sur le sol, à l'angle inférieur droit, on voit la partie caudale d'un gros serpent, dont l'avant-train paraît engagé dans l'ante droite du relief.

(1) A noter, comme fournissant des renseignements annexes aux études que j'ai faites ailleurs sur les chars thraces (*BCH*, 1901, p. 181 ; 1904, p. 210 suiv.) : le peu de hauteur de l'*antyx*, la forme allongée de la caisse, le collier-joug très net, les roues pleines avec moyeux sans doute ornés, et ce détail singulier que les plus grandes roues sont les deux premières.

L'artisan inexpérimenté s'est fort mal tiré des difficultés que présentait la sculpture. L'espèce de barre qu'on aperçoit, parallèle à la croupe du cheval d'arrière-plan, est le timon du char, figuré beaucoup trop oblique par manque de place. Il s'assemble, à angle droit, avec le collier épais et très net qui entoure le cou des chevaux. La main gauche du dieu, voisine de ce point de raccordement, formait une troisième épaisseur, et l'ouvrier a été gêné pour figurer correctement ces trois objets, presque superposés. De là une gaucherie particulière dans le rendu ; mais il est évident que le dieu n'a pas la main posée sur le collier et ne tient pas les rênes, du reste non dessinées : la main paraît vide, avec le pouce en avant des autres doigts.

Zeus est rarement figuré sur un char, et l'on n'en connaît pas d'exemple en Thrace (1). Le char, avec des personnages semblablement présentés, est un attribut dionysiaque (2) : la remarque doit être faite ici, car elle pourra servir aux conclusions auxquelles nous aboutirons par la suite.

F. Plaque de marbre (3) — fig. 6.

Provenance : Bouzadjilar, district de Sliven (4).

Dimensions : 0 m. 35 × 0 m. 24 ; ép. : 0 m. 045. — Inscription sur le fronton : Διὶ Ζϐελθιούρδ[ω] | Μοκάπορις δῶρον.

Zeus debout, de face, barbu, chevelu (tête de profil à droite) : l'attitude n'indique pas l'effort (poids du corps sur la jambe gauche, la droite légèrement soulevée). Le dieu porte un long manteau découvrant l'épaule droite. Le bras droit, d'un geste voisin de celui indiqué sur les précédents reliefs, brandit horizontalement un foudre

(1) A Rome, Jupiter sur quadrige : cf. Babelon, *Monn. républ. rom.*

(2) Dionysos avec Satyre ou Héraclès, traîné par des panthères : *Sbornik*, 1900, p. 92, fig. 47 ; *Izvestia Soc. arch.*, 1912, p. 32, fig. 26.

(3) Kanitz, *Donaubulgarien*, II, p. 217. *Rev. Arch.*, 1878², p. 301. *Arch.-Epigr. Mitth.*, 1891, p. 144, n° 4. *DH*, à propos du n° 72 a, p. 381. *Bull. Com. tr. hist.*, 1894, p. 426 et pl. 20. *Rev. Ét. Anc.*, 1899, p. 23, n° 2. *Sbornik*, 1900, p. 49, n° 1, fig. 23.

(4) Et non Berkovitza, erreur de Kanitz corrigée dans la légende qui accompagne la fig. dans l'édition française de 1882 (p. 332). M. Dobrousky a rétabli la vérité dans le *Sbornik* (note 2 de la p. 49).

fuselé; le bras gauche est complètement étendu, la main, peu visible (la paume de face, avec tous les doigts horizontaux? l'aigle tenu à la poignée?) porte l'aigle (ailes pendantes, mais entr'ouvertes; tête à droite) au-dessus d'un autel rectangulaire de forme normale. Il en résulte, dans le champ, un grand espace vide entre la main du dieu et l'autel.

Fig. 6.

*
* *

Le surnom donné à Zeus sur le précédent relief oblige à incorporer dans la série un monument qui, malgré des différences importantes — suppression de l'aigle, apparition d'une autre divinité — doit évidemment y être classé.

C'est un *ex-voto* conservé au Musée Capitolin à Rome. Trouvé jadis sur l'Esquilin, il provient des ruines d'une caserne où des soldats étrangers, parmi lesquels beaucoup de Thraces, possédaient une chapelle consacrée à leurs dieux nationaux.

G. Plaque rectangulaire en marbre (1) — fig. 7.

Dimensions : 0 m. 30 × 0 m. 35. — Inscription sur la plinthe :

Θεῶ Ζβερθούρδω καὶ Ἰαμβαδούλη ἐπιφα|νεστάτοις Αὐρ(ήλιος) Διονύσιος στρατ(ιώτης) χώ[ρ]της | τοῦ πραιτ(ωριανοῦ) ἑκατοντάρχ(ου) Φλωρεντίνου θέλω[ν] | ἀνέθηκα.

Sur un fond vide et nu de tous accessoires sont représentés :

A gauche, Zeus, barbu et chevelu, nu, debout de face, immobile. Le bras droit s'appuie sur un long sceptre (pose ordinaire) ; le bras

(1) *Bull. dell' Instituto*, 1880, p. 65. *Bull. com. di Roma*, 1880, p. 12 et pl. 1. Matz-Duhn, *Ant. Bildw. in Rom*, III, n° 3771. *Rev. Ét. Anc.*, 1899, p. 24, n° 4. *Sbornik*, 1900, p. 144-145. *Izvestia Mouzei*, 1907, p. 155, fig. 124. *Répert. Reliefs*, II, p. 203, 3. *IGS*, 981. *IGR*, 58.

gauche est serré contre le corps jusqu'au coude, puis étendu latéralement, et la main tient à poignée le double foudre triangulaire et strié.

A droite : sur un cheval au pas vers la gauche et levant le pied droit, personnage nu, tout entier de profil. Visage rond, jeune, imberbe, encadré d'une chevelure abondante, avec boucles sur

Fig. 7.

l'épaule et chignon. Les deux mains sont posées sur la bride du cheval. Les formes sont assez grasses, un peu molles; la taille médiocre.

Le sexe de ce cavalier est problématique. Le relief sculptural ne fournit pas la seule indication qui serait péremptoire : des seins nettement dessinés. Sauf Duhn, qui décrit « un jeune homme nu, à cheval », tous les archéologues se sont décidés pour une femme. Les motifs qui les ont inclinés ne peuvent guère être que les suivants : *a*) formes rondes, molles, peu musclées du personnage ; *b*) luxuriance de la chevelure, formant perruque et chignon ; *c*) aspect féminin du nom écrit, au datif : Ἰαμβαδούλῃ.

Or ces motifs sont contestables. En effet :

a) L'ensemble du dessin n'exclut pas l'hypothèse d'une figure mâle : il suffit de songer à un très jeune éphèbe. L'illustration même du présent article nous fournit une preuve inattendue. Le personnage, assurément masculin, de la fig. 1, s'il était vu de profil et placé sur un cheval, ne ressemblerait-il pas de tous points au cavalier de la fig. 7? Même air d'extrême jeunesse, même corps aux lignes enfantines, molles, à peine formées, un peu bouffies; même chevelure abondante et bouclée, même médiocrité de taille (1).

b) Les cheveux formant perruque et chignon sont, en Thrace, l'une des caractéristiques d'une divinité mâle : le dieu Cavalier (2).

c) Le datif de l'inscription peut correspondre tout aussi bien à un nominatif masculin : Ἰαμβαδούλης. Cette forme, admise par Duhn, s'autorise, comme nous le verrons plus loin, d'un rapprochement onomastique qui lui donne pleine valeur. Rien n'est, dans l'ensemble, aussi voisin du cavalier de la plaque dédiée Θεῷ Ἰαμβαδούλῃ que le relief de Melnik (3) figurant un cavalier et consacré Θεῷ Ἀσδούλῃ.

Cet ensemble de raisons incline l'esprit à songer à quelque variante du Héros Cavalier. Divers arguments supplémentaires corroborent cette opinion :

1° Nous ne connaissons pas de déesse cavalière thrace qui soit figurée à califourchon sur sa monture : Artémis-Bendis (4), Ipta (5), sont assises.

2° Bien que le type le plus répandu du Héros Cavalier ne corresponde pas à la fig. 7, on peut, dans les 600 reliefs qui représentent ce dieu, citer pour chaque détail des analogies;

(1) Toujours sous les réserves expressément formulées p. 225, n. 3.

(2) *Rev. Ét. anc.*, 1912, p. 245, note 4; p. 383, note 1. *BCH*, 1912, p. 587, n° 41, fig. 27; p. 592, n° 48, fig. 30. *Izvestia Mouzei*, 1907, p. 67, n° 49, fig. 38.

(3) *Rev. Arch.*, 1904[1], pl. 1. — Cf. ci-dessous, p. 255, note 5.

(4) Liste des monuments : *Rev. Ét. gr.*, 1912, p. 40, note 1.

(5) Statuette de Kalougerovo : *Rev. Ét. anc.*, 1912, p. 147, note 3.

plus encore, des identités : attitude (1) et position (2) du cheval, nudité absolue du Cavalier (3), rendu de la chevelure (4), mains tenant la bride du cheval (5), jambes pendantes (6), tête de profil (7), absence de tout accessoire caractéristique (8).

3° Le Héros Cavalier est déjà rapproché de Zeus sur un autre monument (9) : on connaît même deux dédicaces sur lesquelles il lui est identifié (10).

4° Le culte du Cavalier thrace paraît avoir été le plus florissant de tous ceux que réunissait la chapelle de l'Esquilin. Aucune des autres divinités qui y sont honorées n'a fourni un aussi grand nombre d'*ex-voto :* huit, sans compter notre relief G. La majorité des fragments retrouvés le figure sous les traits du Chasseur poursuivant le sanglier (11); deux toutefois font exception, et par les analogies qu'ils fournissent sont pour nous capitaux : le premier représente le dieu nu, sans accessoires (12) ; le second l'associe à une divinité porte-sceptre qui pourrait bien être Zeus (13).

(1) Au pas, un pied levé : *Izvestia Mouzei*, 1907, fig. 40, 47, 55, 63, 84, etc. (je ne cite que les cas où le Cavalier est, comme ici, en face d'une autre divinité).

(2) Tourné vers la gauche : *Sbornik*, 1900, p. 4, fig. 1. Autre exemple, mais au galop : Kalinka, *op. cit.*, fig. 89 (cf. *Répert. Reliefs*, III, p. 275, 7; p. 506, 5).

(3) *DH*, 57 [a], p. 343; Kalinka, *op. cit.*, fig. 90; *Sbornik*, 1894, pl. IV, fig. 1 et 2; *Rev. Ét. anc.*, 1912, p. 250, fig. 10; *Rev. Arch.*, 1913[1], p. 73, n° 97, fig. 31.

(4) *Izvestia Mouzei*, 1907, fig. 41, 69, 84. — Ci-dessus, p. 238, note 2.

(5) *Izvestia Mouzei*, 1907, fig. 33, 40, 47, 63, 84, 85, etc.

(6) Au lieu d'être tendues en avant ou retirées en arrière sous le ventre du cheval, ce qui est la figuration usuelle. *Sbornik*, 1894, pl. 3, n° 3; pl. 8, n° 2.

(7) *Ibid.*, pl. 15, n° 2. *Izvestia Mouzei*, 1907, fig. 30, 31, 69, 84.

(8) Kalinka, *op. cit.*, n° 90. *Sbornik*, 1894, pl. 3, n° 1; pl. 5, n°[s] 3 et 4; pl. 6, n°[s] 1-3; pl. 8, n°[s] 3 et 4; pl. 12, n° 3; pl. 13, n° 1. — Ajouter : la plupart des Cavaliers de la *Collection Stamoulis* (*BCH*, 1912, p. 585 suiv., spécialement fig. 27, 30, 31).

(9) Plaque à 2 faces de Novo-Selo près Sliven : *a*) Cavalier vers la gauche. — *b*) Zeus et 3 Nymphes : *Sbornik*, 1892, p. 73, n° 35; 1896, p. 401, n° 5 corrigeant *DH*, 62[28], p. 364; 1900, p. 4 et fig. 1 reproduisant la face *a*).

(10) *CIL*, III, 7534 (Tomi) : *I. O. M. Heroi.* — *Arch. Ertësitö*, 1906, p. 241 (Pannonie) : *I. O. M. Heroni.*

(11) *Bull. com. di Roma*, 1876, pl. VI, n°[s] 1, 5; pl. VII, n°[s] 4, 6, 7; 1893, pl. 10.

(12) Il n'en existe pas d'image; le *CIL*, VI, 30912 = 3691 le décrit : *vir nudus equo vectus capite carens.*

(13) *Bull. com. di Roma*, 1876, pl. VI, n° 3. — L'image montre qu'il ne reste de la seconde divinité que le bras nu tenant le sceptre, une épaule drapée et quelques cheveux. Je ne sais pourquoi *CIL*, VI, 32566, songe à Junon.

De ce faisceau de vraisemblances et de ressemblances, on est en droit de conclure que le personnage à cheval qui nous occupe est, très probablement, l'une des hypostases du dieu Cavalier. Nous verrons ailleurs que c'est même sans doute Dionysos (1).

*
* *

La série de sept monuments que nous venons de constituer sous les lettres A à G doit être complétée par deux monnaies thraces :

H. Serdica (type de Caracalla). — Description de M. Dobrousky (2) : « Jupiter barbu, nu, marchant rapidement à droite, lançant la foudre de la main droite et tenant sur la gauche un aigle aux ailes déployées ».

I. Pautalia (même type). — Description de Mionnet (3) : « Jupiter nu, marchant très rapidement, ayant un aigle sur la main droite et lançant la foudre de la gauche ».

De cet ensemble il résulte que, pour figurer celui de leurs dieux qu'ils appellent *Zbelsourdos*, les Thraces paraissent avoir choisi de préférence un type sculptural de création hellénique, celui de *Zeus Kéraunos aétophore* (4).

L'inventeur — ou tout au moins le propagateur (5) — de ce type a été l'argien Agélaïdas, qui en avait exécuté deux variantes (6) : l'une pour les Messéniens de Naupacte, où Zeus était figuré barbu (7); l'autre, pour leurs voisins les habitants

(1) Signalons dès à présent le nom théophore du dédicant, Διονύσιος.

(2) *Izvestia Mouzei*, 1907, p. 153, fig. 123, n° 1 (médaillier de Sofia).

(3) *Suppl.*, II, n° 1133.

(4) Cf. Usener, *Zeus Keraunos*, dans *Rhein. Mus.*, 1905, p. 1-30.

(5) Hybristas le connaissait déjà, au VIe siècle (*Dict. des Antiq.*, s. v. *Jupiter*, p. 702).

(6) Cf. Overbeck, *Die zwei Zeusbilder des Ageladas*, dans *Rhein. Mus.*, 1867, p. 122-127.

(7) Monnaies de Messène : Frazer, *Pausanias*, III, fig. à la p. 440 ; Blumer et Gardner, *Numism. Comment. on Pausanias*, pl. 66, nos 4 et 5; Collignon, *Sculpt. gr.*, I, fig. 158-159. — Texte dans Paus., IV, 33, 3; cf. V, 22, 4, œuvre d'Aristonous à Olympie : Ζεὺς, ἀετὸν ἔχων τὸν ὄρνιθα καὶ τῇ ἑτέρᾳ τῶν χειρῶν κέραυνον.

d'Ægion, où le dieu avait les apparences d'un enfant. A ce dernier, les monnaies (1) et Pausanias (2) s'accordent pour donner l'épithète de παῖς. — La fortune de ces deux variantes a été très inégale dans le monde gréco-romain : le Zeus barbu a été reproduit à l'infini (3), le Zeus imberbe seulement sur quelques rares bronzes (4) et — peut-être (5) — sur notre relief A, ce qui donnerait à ce dernier une valeur particulière, malgré sa rudesse barbare et sa mauvaise conservation.

La préférence accordée à cette variante rare, serait, en tout cas, une simple fantaisie de l'auteur du relief A. Imberbe ou barbu, le type du Zeus créé par Agélaïdas en conformité avec la tradition poétique grecque (6) n'a été adopté par les artisans thraces que parce que les attributs figurés sur cette image étrangère leur paraissaient convenir assez exactement à leur dieu indigène. — Encore est-ce le foudre, plutôt que l'aigle, qui est pour eux l'attribut indispensable du dieu. Représenté sur tous les monuments (A à I) de la série, le foudre paraît seul sur le relief G : c'est donc que le dédicant, commandant au sculpteur romain de représenter des divinités de son pays, Zbelsourdos et le Cavalier, a cru pouvoir accepter, comme figurant le premier avec assez de précision à son gré, l'image préférée des Romains (7), sur laquelle on voit le foudre sans l'aigle (8).

(1) Monnaies avec ΑΙΓΙΕΩΝ ΠΑΙΣ (Otto Jahn, *Giove Polieo in Atene*, pl. I, 3, dans *Nuove Memorie dell' Instituto*, 1865).

(2) VII, 24, 2 : ἔστι δὲ καὶ ἄλλα Αἰγιεῦσιν ἀγάλματα χαλκοῦ πεποιημένα, Ζεύς τε τὴν ἡλικίαν παῖς καὶ Ἡρακλῆς, οὐδὲ οὗτος ἔχων πω γένεια, Ἀγελάδα τέχνη.

(3) Pour les bronzes, cf. Collignon, *loc. cit.*, à propos de la fig. 160 ; *Répert. Statues*, II, p. 1, nos 3, 5 ; III, p. 1 en entier (n° 1, bronze thrace de Samokov); IV, p. 1, nos 1, 3 ; p. 6, n° 3. — Pour les monnaies, cf. O. Jahn, *loc. cit.* (Athènes, Mégare, Patras, Mantinée, Thouria, Kiérion, Attuda, etc.).

(4) *Répert.*, III, p. 1, nos 4, 5 ; IV, p. 6, nos 1 et 2. — Cf. à Ægion, une statue archaïque de Zeus imberbe (Paus., VII, 23, 9).

(5) Ce développement et les considérations sur lesquelles il s'appuie seraient annulés par l'affirmation de M. Filov citée p. 225, note 3.

(6) Paus., V, 22, 7, décrit ainsi une statue du type barbu : ἐν δὲ ταῖς χερσὶν ἀετός τέ ἐστιν αὐτῷ καὶ τὸ βέλος τοῦ Διός, κατὰ τοὺς τῶν ποιητῶν λόγους.

(7) Les Romains semblent avoir eu une prédilection pour le type de Zeus avec foudre et sceptre, provenant sans doute d'un original de Myron transporté à Rome (*Dict. des Antiq.*, *ibid.*, p. 703).

(8) Usener (*op. cit.*, p. 24) montre que l'aigle est une image gréco-romaine du

Conclusion : Zbelsourdos est avant tout un dieu de la foudre. Mais ce n'est ni le *Zeus Kéraunos* des Grecs, ni le *Jupiter fulminator* des Romains. On aurait pu le penser, à considérer seulement les images A à I, toutes issues, sauf E et F, de villes où la culture gréco-romaine était prépondérante : Philippopolis, Nicopolis ad Istrum, Pautalia, Serdica, Rome.

La réflexion toutefois montre que certains détails caractérisent un dieu local : la présence du serpent, de divinités indigènes comme les Nymphes ou le Cavalier. Et puis l'épithète Ζϐελσοῦρδος (1) est vraiment thrace. On le verra plus clairement en examinant ici les textes non accompagnés de sculptures où elle apparaît. Ils nous montreront la diffusion vraie du culte, et permettront d'établir les bases d'une étude onomastique d'où pourra sortir la connaissance de la véritable forme du surnom, et peut-être aussi de la personnalité du dieu auquel il s'applique.

*
* *

Outre les reliefs F et G ci-dessus, l'épithète Ζϐελσοῦρδος a été déjà signalée (2) sur quatre autres documents, auxquels s'ajoute l'inscription K récemment connue, et peut-être aussi la dédicace (3) de notre relief A.

J. Dédicace d'une statue de Domitien par un triérarque de la flotte de Périnthe (4) : Διὶ Ζϐελσούρδω.

K. Colonne votive grossièrement gravée, trouvée à Chaprovo près Doubnitza (5) ΔΙΙΖΛϹ | ΘΟΥΡΔΩ | τῶ κυρίω | Βολϐαϐρι|ηνοὶ κω|μῆται ἀνέθη|καν.

tonnerre. En ce sens, l'un des deux attributs suffit à caractériser *Jupiter fulgurator fulminator* (*CIL*, III, 3593, 3954).

(1) J'indiquerai plus loin quels motifs me font adopter cette accentuation au lieu de celle qui est communément admise (Ζϐέλσουρδος).

(2) *Zeus Zbelsourdos*, dans *Rev. Ét. anc.*, 1899, p. 23-26. — Six numéros : 1 = J, 2 = F, 3 = M, 4 = G, 5 = N, 6 = L.

(3) Faut-il, sur le fronton, restituer [Ζϐε]ρθ[ιού]ρδ[ω] ?

(4) *DH*, 72 a, p. 381. Tomaschek, *Die alten Thraker*, II[1], p. 60.

(5) *Izvestia Mouzei*, 1907, p. 152, n° 203, fig. 22. — J'ai recopié le texte des deux

L. Dédicace latine trouvée à Uskub en Macédoine (1) :

[*d*] FOZB|[*ert*] IVRD|[*o S*]*ex. Fl.* | [*fla*]*mina*[*l.*] | [*v.*] *l.* [*p*].

M. Inscription provenant de Lopouchnia, district d'Iskretz (2) : IOSVII | DILVSIVN | (*suit une date consulaire*).

N. Cicéron, *In Pisonem*, XXXV : *a te Jovis* VELSVRI *fanum antiquissimum barbarorum sanctissimumque direptum est.*

De ces cinq textes, le premier semble assuré, sous réserve de la variante orthographique Ζιβελσούρδω fournie par l'un des manuscrits (3) de Cyriaque d'Ancône, par qui seul nous connaissons le monument; — le second n'est pas douteux, sous réserve d'une faute d'écriture évidente sur laquelle nous aurons à nous expliquer; — le troisième est acceptable, et l'on ne peut varier que sur des détails de lettres dans la restitution (4). Les deux derniers, par contre, sont à éliminer définitivement pour les motifs que voici :

M. A la restitution proposée : *Io*[*vis*] *Sv*[*elsur*|*di Lusiu*[*s*] (5)..., une révision du texte (6) a substitué la vraie leçon : *I. O. S. Vi*[*n*]|*dilus jun*(*ior*)... dans laquelle il est évident que *S.* abrège bien plutôt *s*(*acrum*) que *S*(*belsurdus*).

N. VELSVRI, texte des mss. d'après les *Variae lectiones*, n'offrant aucun sens, Turnèbe l'avait corrigé en *Jovis* <*vels*> *Uri*[*i*]. La lecture *Jovis* [*S*]*velsuri*, proposée il y a trente-cinq ans par M. Mordtmann (7), a été adoptée par les épigraphistes, mais par eux seulement : les philologues continuent à s'en

premières lignes sur la photographie ; M. Dobrousky, sans explication ni crochets, transcrit : Διὶ Σβελ|θούρδω.

(1) Je donne le texte des deux premières lignes d'après la comparaison des copies : *CIL*, III, 8191 corrigé p. 2250, et *Archaelogia*, XLIX, p. 121, n° 58.

(2) *DH*, p. 570, d'après *Arch.-Epigr. Mitth.*, 1891, p. 144, n° 5.

(3) Ms. Ashburnam, publié par Mommsen (*Eph. Epigr.*, III, p. 236, n° 8).

(4) Par exemple à la l. 2 on peut prendre I pour la haste d'un T et lire *Zb*|[*ert*]*urd*|[*o*] au lieu de *Zb*|[*ert*]*iurd*[*o*]. Mais, au début, Z et B sont certains sur les copies, et je ne sais pourquoi Dessau a restitué Sp|[*ert*]*urd*[*o*].

(5) C'est ce qui résultait des lettres visibles ; j'ignore pourquoi on a proposé aussi : *Io*[*vi*] *Sv*[*elsur*]|*d*[*o*].

(6) *CIL*, III, 12369.

(7) *Rev. Arch.*, 1878², p. 381.

tenir à la correction de Turnèbe (1). Selon moi : 1° il faut assurément abandonner la lecture *Svelsuri* ; 2° la lecture *Urii* est plus acceptable, mais douteuse ; 3° le texte véritable portait probablement un autre mot.

Examinons successivement ces trois points :

1° *a*. Paléographiquement, la conjecture *Jovis* [*S*]*velsuri* est inattaquable, la chute d'un des deux *s* consécutifs est un phénomène normal. — *b*. Épigraphiquement, *Svelsuri* pour *Zbelsurdi* est inacceptable, car les initiales *Zb* et le *d* de la syllabe finale font partie intégrante du mot, même dans la transcription latine (cf. texte L ; l'argument qu'on pouvait tirer du texte M mal lu est désormais inopérant). — *c*. Littérairement, il n'entre pas dans les habitudes de Cicéron de citer un nom divin de forme grecque, barbare, ou même seulement rare, sans y ajouter un commentaire explicatif. Ce commentaire existe toujours (2), même à propos d'un dieu comme *Zeus Ourios* (3), qui pourtant avait des motifs d'être connu à Rome (4) ; il n'est supprimé que dans les cas où il s'agit d'une divinité d'un renom vraiment universel (5). La raison du commentaire tient aux nécessités mêmes du métier d'avocat : le sacrilège ne frappe vraiment l'esprit des juges que si le dieu n'est pas ignoré d'eux, ou si, quand ils l'ignorent, on prend soin de les renseigner sur la dévotion dont il est l'objet de la part de ses sectateurs.

Pour ces motifs, le nom supposé *Svelsurus*, mal orthographié, non appuyé d'exemples, non expliqué, est à rejeter.

(1) Ainsi Clark dans l'édition d'Oxford (1909).

(2) Exemples tirés des *Verrines* : *Libera, quam eamdem Proserpinam* [*Graeci*] *vocant* (*de Signis*, 53). — *Tyche* traduit par *Fortuna* (*ibid.*, 58).

(3) *Ibid.*, 57 : *simulacrum Jovis Imperatoris, quem Graeci Urion nominant.* — La traduction fausse proposée par Cicéron s'explique par les faits résumés dans la note suivante.

(4) La statue de *Jupiter Imperator*, au Capitole, était une statue de *Zeus Ourios* enlevée par Flamininus dans un temple macédonien du dieu. Ayant, avant la bataille, voué ses légions à *Zeus Ourios*, après la victoire il récompensa le dieu de sa protection en lui décernant le titre d'*imperator*.

(5) *Ibid.*, 18 : *Apollinis Delii religiosissimum fanum.* — 19 : *antiquissimum et religiosissimum Junonis Samiae fanum.* — Cf. *de Harusp.*, 15, à propos de Pison lui-même : *L. Pisonem quis nescit his temporibus ipsis maximum et sanctissimum Dianae sacellum in Caeliculo sustulisse ?*

2° *a*. Paléographiquement, la correction *Jovis* <*vels*> *Uri*[*i*] est acceptable, mais ne vaut pas la précédente. — *b*. Littérairement, elle est douteuse pour les raisons déjà développées : elle manque d'un commentaire, bien qu'on puisse apercevoir les motifs pour lequel ce commentaire aurait été jugé inutile (1). — *c*. Historiquement, elle est fausse, mais pas pour les raisons qu'on a données. Nous connaissons deux temples de *Zeus Ourios*, l'un quelque part en Macédoine (2), l'autre sur la rive asiatique du Bosphore (3). On s'est attaché à prouver qu'il ne saurait s'agir de ce dernier, situé en Bithynie, hors de la province de Pison (argument du reste peu probant, car Cicéron, au chapitre suivant, mentionne une expédition de Pison dans le Pont (4) : or le Bosphore n'est-il pas sur la route terrestre de la Macédoine au Pont ?). Pourquoi n'a-t-on pas songé à l'autre temple, placé justement dans sa province ?

La vérité est qu'il ne s'agit ni de l'un ni de l'autre : Cicéron lui-même nous en fournit les preuves. Pour le sanctuaire du Bosphore, Cicéron en 684 affirme que « jusqu'à ce jour on l'a laissé intact et inviolé (5) ». Si, quinze ans plus tard, Pison avait osé le pillage devant lequel ses prédécesseurs avaient toujours reculé, quelle comparaison nécessaire s'offrait à l'avocat entre l'impudence de l'un et les scrupules des autres ! Le fait seul que Cicéron s'est tu prouve qu'il ne s'agit pas du temple de Bithynie. Quant au temple macédonien, même raisonnement : Flamininus s'y est engagé par des vœux ; il a probablement enrichi le sanctuaire, en tout cas il a religieusement rapporté

(1) Parce qu'il a déjà été donné ; parce que la statue du Capitole était connue de tous ; parce que, entre 684, date des *Verrines*, et 700, date du *Discours contre Pison*, le nom de la divinité avait pu devenir plus familier aux Romains, etc.

(2) *De Signis*, 58.

(3) Au voisinage du château génois d'Anatoli Kavak (cf. *DH*, p. 250-251).

(4) XXXVI : *illa in Pontum profectio*. — Expédition inconnue ; mais pourquoi certains commentateurs proposent-ils d'entendre par *Pontus* le Pont-Euxin, ou même le fleuve Πόντος, qui arrosait *Heraclea Sintica* en Macédoine ?

(5) *De Signis*, *ibid.* : *quod autem est ad introïtum Ponti, id, cum tam multa ex illo mari bella emerserint, tam multa porro in Pontum invecta sint, usque ad hunc diem integrum inviolatumque servatum est.*

en Italie la statue de culte pour lui donner au Capitole une place d'honneur parmi les grands dieux de Rome. Si Pison avait violé ce temple, nul doute que Cicéron aurait opposé le sacrilège de Pison à la piété de Flamininus.

Mais, dira-t-on, c'est peut-être aussi qu'il serait question d'un autre temple de Zeus Ourios, situé en territoire barbare et inconnu par ailleurs. Alors les objections littéraires reprennent toute leur force. Quelle que soit l'hypothèse adoptée, on voit qu'il y a peu de chances qu'il faille réellement penser à *Jupiter Urius*.

3° Je n'ai pas de correction à proposer, et il ne rentre pas dans le plan de la présente étude d'en chercher une. Toutefois, parmi les objections faites ci-dessus aux deux lectures examinées, il est un argument d'ordre littéraire qui s'est également appliqué à l'une et à l'autre : la nécessité d'un commentaire accompagnant le nom de la divinité inconnue. Or, dans les manuscrits, le mot *Jovis* ne semble-t-il pas suivi de la conjonction *vel*, c'est-à-dire, précisément, d'une particule qui peut servir pour introduire, à la suite d'un mot, la traduction ou l'équivalent qu'on en propose (1)?

Resterait à trouver cet équivalent, caché pour nous derrière les lettres restantes, *suri*. C'est dans cette direction que devront chercher ceux qui reprendront le problème (2). A nous, il suffit d'avoir montré que le texte cicéronien doit être éliminé de ceux qui mentionnent le dieu thrace *Zbelsourdos*.

Mais ce dieu est-il vraiment thrace, et, dans l'affirmative, son surnom peut-il nous apprendre quelque chose sur lui? Voilà, maintenant que la série des monuments a été établie et critiquée, le problème d'onomastique qui reste à résoudre.

(1) Je n'ai pas trouvé, dans les divers lexiques cicéroniens, d'exemple caractéristique d'un pareil emploi, par Cicéron lui-même, de *vel* entre deux noms propres. La phrase du *De Offic.*, III, 10 : *vel Quirinus vel Romulus*, n'est pas probante, à cause de la répétition de *vel*.

(2) Voir l'hypothèse indiquée plus loin, p. 249.

§ 2. — *Recherches d'onomastique.*

Au dieu qu'ils figuraient usuellement sous les traits de *Zeus Kéraunos aétophore*, les Thraces donnaient le surnom de Ζϐελσοῦρδος. Le mot se présente à nous, sur les monuments et les textes réunis dans le paragraphe précédent, avec les variantes orthographiques suivantes :

1. Ζϐελσοῦρδος (J).
2. Ζϐελθιοῦρδος (F).
3. Ζϐερθοῦρδος (G) = *Zberturdus* (variante de L).
4. Ζϐερθιοῦρδος (A ?) = *Zbertiurdus* (variante de L).
5. Ζιϐελσοῦρδος (variante de J).
6. Ζλεθοῦρδος (K).

I. *Parties communes :*

A. Le Z initial, caractéristique du mot, même en latin.

B. Le dissyllabe final, pour lequel nous adopterons la graphie Σοῦρδος. La sifflante initiale avait pour les Grecs une sonorité barbare qu'ils n'ont pas su par quelle lettre de leur alphabet représenter (1) : d'où les équivalences σ = θ = θι = *t latin*, qui sont courantes (2), et même l'équivalence supplémentaire σ = θ = ζ, vérifiée par ailleurs (3).

De cette remarque, nous avons le droit de conclure :

1° que nous connaissons déjà le mot Σοῦρδος, sinon sous cette graphie elle-même, au moins sous les transcriptions équivalentes suivantes :

(1) Voyez l'orthographe bizarre Σθραχάρχης = Θρακάρχης (*DH*, G⁹, p. 562; cf. Kalinka, *op. cit.*, n° 83).

(2) Une preuve unique suffira ici, tant les variantes sont identiques dans l'un et l'autre cas : le même ethnique est orthographié Γειχεσηνὸς, Γειχεθιηνὸς, Γειχαιτιηνὸς, dans *Izvestia Mouzei*, 1907, p. 123, 117, 150.

(3) Βρουθένις = Βρουζένις (*DH*, 14, p. 327 ; G¹, p. 321) — Διθένης (*Izvestia Mouzei*, 1907, p. 62, n° 42 : ΔΙΟΕΗΣ lu à tort Διο[γ]έ[ν]ης) = Διζένις (*BCH*, 1898, p. 486, l. 91) — Βαζόπαρα = Βασόπαρα = Βεσσάπαρα (Kalinka, *op. cit.*, 34) — Σεύθης = *Zeuta* (Jord., *Get.*, 39) — Σίτας (Dio Cass., LI, 23) = Ζήτας (*Sbornik*, 1896, p. 410, n° 7).

a) Ζύριδος (1) = Ζούρ(ι)δος (2), forme confirmée par les composés :

1. Ζορδέ-γων (3).
2. Ζορδη-σίοσος (4).

b) **Surda* (5), composante finale du trisyllabe nom de lieu *Ut-surda* (6).

c) Θούρ(ι)δης (7).

2° que, grâce à la traduction de ce dernier mot, qui nous a été conservée (Hésych. : Θούριδες · Νύμφαι, Μοῦσαι · Μακεδόνες), nous pouvons considérer Σοῦρδος comme une épithète des Nymphes. Or, on se rappelle qu'une Nymphe paraît, aux côtés de la divinité principale, sur les reliefs D, E.

3° que cette épithète est vraisemblablement un patronymique, comme les autres mots de même formation : Ἰμμάραδος (8), Ῥαΐζδος (9), etc. (10). Le mot auquel il convient de rapporter ce patronymique est le nom bien connu Σούρας (variantes : Σούρις, *Surus*, *Surio*).

D'où un problème dont il convient de dire un mot. Sur le

(1) *DH*, 83 c, p. 408.

(2) Comme Γύζις = Γοῦσις (Ptolem., IV, 5, 6 ; *BCH*, 1900, p. 308).

(3) *Sbornik*, 1900, p. 17, n° 25.

(4) Kalinka, *op. cit.*, n° 306.

(5) Je fais précéder du signe * les formes encore épigraphiquement inconnues.

(6) *Anon. Ravenn.*, III, 1. — Variantes : *Ut-zurda* (*Itin. Anton.*) et *Ut-surga* (*Tab. Peut.*).

(7) Pour Θούρ(ι)δης et son parallèle Σοῦρδος (en composition Ζϑελσοῦρδος), j'adopte une accentuation conforme à ce que je crois être la forme primitive du mot. On ne saurait du reste appliquer les règles de l'accentuation grecque à des mots qui, transcrits en lettres grecques, ne sont pas grecs. Si, par respect de la tradition et pour ne pas désorienter le lecteur, on continue à user d'une accentuation qui ne correspond à aucune réalité, du moins convient-il de l'assujettir toujours à l'esprit de la langue thrace.

(8) Ἰμμάραδος = *Ἰσμάραδος, patronymique tiré d' Ἴσμαρος (Fraenkel, *Gesch. der gr. Nomina auf*-τηρ, etc., II, p. 192).

(9) Ῥαΐζδος (Collitz, *Dialektinschr.*, n° 2746), selon moi, patronymique tiré de Ῥαΐζος = Ῥῆσος (cf. l'orthographe Ῥάεσος dans *BCH*, 1896, p. 182, col. II, l. 83, et p. 481, où l'on propose hypothétiquement l'identité Ῥαΐζδος = Ῥῆσος).

(10) Je laisse de côté le patronymique-ethnique Σέρδος, tiré d'une forme *Σέρας qui transparaît seulement dans le mot Σερά-πυρις (*Jahresh.*, 1908, Beibl., p. 191), et le patronymique Ζήνδης (*DH*, 62[21], p. 369), peut-être grec (Ζηνίδης? douteux, car il s'agit du Cavalier : cf. Tomaschek, *op. cit.*, II[2], p. 39).

relief B, nous avons lu la dédicace Σούρα εὐχήν. S'il n'y a vraiment pas d'autre mot (1), Σούρα est, au nominatif, le nom du dédicant (2). Si le fronton contenait un autre nom propre, sujet de ἀνέθηκε sous-entendu, Σούρα est un génitif ou un datif. Comme génitif, il désigne le père du donateur ; comme datif, le dieu auquel est faite l'offrande. Dans ce dernier cas :

a) Σούρας et Ζβελσοῦρδος seraient deux épithètes de la divinité. L'une entrant dans la composition de l'autre, leur usage simultané serait légitime, mais leurs rapports resteraient à établir.

b) Il y aurait lieu de reprendre l'hypothèse indiquée à propos du texte N. Si Σούρας (en latin *Surus*) peut être le surnom du dieu, il suffirait de s'en tenir au texte même des manuscrits, en le coupant en trois mots : *Jovis vel Suri*. D'après ce qui a été dit du rôle explicatif de la conjonction *vel*, Cicéron parlerait *du dieu Surus*, *autrement dit Jupiter*, c'est-à-dire de notre *Zbelsourdos* (3).

II. *Parties différentes :*

A. Le début du mot : Ζβελ-, ou Ζιβελ-? (laissant de côté pour l'instant l'erreur de gravure Ζλε, qui nous occupera plus loin).

1° On a rapproché, à tort (4), le seul nom thrace jusqu'à présent classé qui commence par Ζβ : c'est le nom de ville *Zburulus* (5). En réalité, ce nom paraît être un diminutif, dont l'orthographe véritable serait *Zipurulus* (6). Mais la forme contractée *Zburulus* = *Zipurulus* justifie et confirme l'équivalence Ζβελσοῦρδος = Ζιβελσοῦρδος. La prononciation d'abord, l'écriture

(1) C'est ce qui semble certain d'après la photographie. J'ai expliqué que je n'ai pas reçu à temps les renseignements complémentaires demandés au Musée de Sofia.

(2) Plutôt *Sura*, nom latin, qu'une variante de Σούρας, comme le dit M. Dobrousky.

(3) Par cette voie détournée, on reviendrait à l'hypothèse de M. Mordtmann.

(4) *DH*, 72 a, p. 381 ; Tomaschek, *op. cit.*, s. v. Ζβελσοῦρδος.

(5) *CIL*, VI, 2729 : *vico Zburulo*.

(6) *Ζιπόρουλος, tiré de *Ζιπόρις = *Ziparus* (*Cod. Just.*, IV, 5, 8 ; VIII, 41, 6), *Ziper* (*CIL*, VIII, 9248), Ζουπόρας (*IGR*, 99). — Cf. Πύρουλας (*Ath. Mitth.*, 1908, p. 43, n° 3) = *Purula* (*CIL*, VI, 2586).

ensuite, abrègent un tétrasyllabe en supprimant la voyelle d'une syllabe non accentuée : c'est une conséquence de la loi du moindre effort dont il y a de nombreux exemples parmi les noms propres thraces (1).

2° On s'est trompé aussi (2) en comparant le mot Ζίϐυθις (3), qui semble être réellement une variante de Δίϐειθυς (4), — ou même le mot Ζιϐέλμιος (5). Dans ce mot, la composante initiale ne trouverait d'analogue que dans Ζιϐελσοῦρδος, qu'elle doit justement servir à justifier ; la composante finale est aussi sans exemples (6). La vérité est que Ζιϐέλμιος est une variante de Ζίϐελμις (7), mot dont l'orthographe réelle est Ζίζελμις (8) : — c'est-à-dire une variante renforcée du simple Ζέλμις (9) obtenue suivant une règle courante de l'onomastique thrace (10).

*
* *

Une fois admise provisoirement la graphie *Ζιϐελσοῦρδος, le

(1) On connaît de même : Σπαρτόκος (*BCH*, 1898, p. 586, l. 39) et Σπαραδόκος (sur les monnaies). — Βοσπάρα (Proc., *Ædif.*, 280, 17 édit. Bonn) et Βουσιπάρα (*BCH*, *ibid.*, l. 189). — Βουρδάπα (*BCH*, 1897, p. 134 suiv.) et Βουριδάυα (Ptol., III, 8, 5). — A comparer : *Breierophara* (*Itin. Hieros.*, VII, 15) = * Βρηιηρο-πάρα et Βηρηιάρος (Proc., *ibid.*, 305, 27). — Σπόρας (*Sbornik*, 1900, p. 134, n° 1) et Ζουπόρας (note précédente). — *Trissa* (*Tab. Peut.*), et Τιρίζα (*Anon. Peripl. Pont. Eux.*, p. 420), etc.

(2) Tomaschek, *loc. cit.*

(3) Hésych., *s. v.* Ζιϐύθιδες . αἱ Θρᾶσσαι, οἱ Θρᾶκες γνήσιοι.

(4) *BCH*, 1898, p. 486, l. 49, 61, 176. — Autre variante : Δίϐυθος (*CIA*, II, 964).

(5) Diod., XXXIV, 12 : Διηγύλιος ὑιὸς Ζιϐέλμιος.

(6) Tomaschek compare Βενδίμιος, nom d'un martyr bithynien, sans doute faussement rattaché au nom Βένδις : c'est plutôt un nom latin (cf. *ibid.*, le nom Βενδιμιανός). — On peut ajouter des noms aussi douteux : Ἀνδόμιος (Kalinka, *op. cit.*, n° 206 ; nom celtique?); *Sermius*, fleuve (*Acta SS.*, Maii III) = le *Syrmus* de Pline, IV, 11, 50 ; cf. Σύρμος (Strab., VII, 3, 8 ; Plut., *Alex.*, 11 ; etc.)

(7) *Zibelmis Diogyridis filius*, dit Val. Max., IX, 2, 4.

(8) Ζιζέλμιος dans les mss. de Diodore, selon Tomaschek, *s. v.*

(9) Inconnu encore sous la forme simple, mais nécessité par les composés Ἀϐροζέλμις, Αὐλουζέλμις, Δαλαζέλμις, Διζαζέλμις, etc.

(10) Redoublement de la consonne initiale suivie d'un ι. — Exemples : *Βιϐεῖθυς = *Vibithus* (*CIL*, III, 12391 = 14412²) ; *Didilas* (*CIR*, n° 785 a) ; Τιθύτα (*IG*, XII, 220 a ; variantes : *Tituthes* et *Titutus*, *CIL*, VI, 31150 et 1774) ; Σισούλις (Latyschev, IV, p. 255, n° 445 ; variante *Sisola*, *Cod. Just.*, IV, 23, 1) ; Ζιζύρας (*Rev. Arch.*, 1908², p. 58, n° 60).

nom se présente à nous sous la forme d'un tétrasyllabe composé de deux éléments dissyllabiques, Ζιβελ + σουρδος. Les noms propres ainsi formés sont extrêmement nombreux dans l'onomastique thrace : on en connaît environ 300, dont presque la moitié (1) sont des noms d'hommes. Or, tous obéissent rigoureusement à une règle de formation qui peut se formuler ainsi :

Tout nom propre de quatre syllabes est composé de deux noms plus simples de deux syllabes chacun (2). *Le second demeure intact, le premier prend une flexion vocalique correspondant à une sorte de génitif tiré du nominatif original* (3).

Exemples :

De Αὖλος + Πόρις on tire Αὐλου-πόρις
Βεῖθυς + Τράλις « Βειθυ-τράλις
Μοῦκας + Ζένις « Μουκα-ζένις, etc., etc.

Cette règle est absolue : les exceptions apparentes proviennent d'une mauvaise lecture ou d'un vice de raisonnement.

Ainsi certains tétrasyllabes commençant par Διοσ — ont été lus à tort Διοσ + *composante dissyllabique*. Ou bien c'est une erreur, et il faut lire Διο + *composante commençant par* σ (4), conformément aux types connus Διο-βέσσος, Διο-ζένις ; — ou bien les noms ne sont pas thraces (5).

Ainsi encore pour les deux noms de même racine Κερσοβλέπ-

(1) Environ 130 à mon compte.

(2) Bien entendu, les ethniques (type : Ἀρσιληνός, Ὀκκονηνός) et les patronymiques (type : Μακέσατος, Ἠληνείτης) sont en dehors de cette règle comme étant des adjectifs tirés de noms trisyllabiques.

(3) Les finales déclinables sont une invention des traducteurs grecs (cf. les formes latines *Aulupor*, *Bitipel*, etc.), d'où la diversité des flexions usitées pour certains noms très communs (Βείθας, Βείθης, Βεῖθυς ; Βύζας, Βύζης, Βύζος, etc.).

(4) Les mots *Dioscuthes* (*DH*, 113 a, p. 470, nº 12) et *Deospor* (*CIR*, nº 151), que Kretschmer coupe Διοσ-κύθης comme Μιλτο-κύθης et Διοσ-πόρις comme Αὐλου-πόρις (*Einleitung in der Gesch. der gr. Sprache*, p. 241), doivent en réalité être coupés Διο-σκύθης et Διο-σπόρας, comme l'a vu Tomaschek (*op. cit.*, II², p. 45).

(5) Tels Διόσθυος (*Izvestia Comm. arch. russe*, 1907), provenance : Kertch, mot rhodien ou théraïque selon Pauly-Wissowa, *s. v.* ; Διοσλαῖος, lecture douteuse d'une monnaie probablement fausse d'Abdère (*Ant. Muenzen Nordgriechenlands*, II, 1, nº 127) à laquelle il faudrait en tout cas comparer le nom *Ithiostla* (*Izvestia Mouzei*, 1907, p. 111, nº 160, fig. 90).

της et Κερσιβαῦλος. On les coupe ordinairement, suivant la règle, Κερσο-βλέπτης et Κερσι-βαῦλος. La composante initiale, Κέρσης, est très connue en Thrace; les composantes finales ont, celle-là une apparence grecque, celle-ci un aspect jusqu'à présent sans analogies. C'est pourquoi M. Kazarov a cru pouvoir proposer (1) les coupures Κερσοβ-λέπτης et Κερσιβ-αῦλος, qui ont l'avantage de rattacher les finales à des exemples connus (2). — Même alors, les mots Κερσοβλέπτης et Κερσιβαῦλος ne constitueraient pas une exception à la règle : il faudrait seulement leur appliquer le raisonnement que nous allons développer ci-dessous à propos de Ζιβελσοῦρδος, et les considérer comme des pentasyllabes syncopés (3).

Concluons donc en appliquant la règle : la composante initiale Ζιβελ — ne pouvant se rattacher à aucun dissyllabe et n'étant pas, en composition, terminée par une voyelle, Ζιβελσοῦρδος est inadmissible comme tétrasyllabe.

B. — Le milieu du mot : — λσουρ, ou — λεσουρ? (le remplacement de λ par ρ dans deux variantes n'est qu'un phénomène usuel de substitution des liquides, facilité ici par la présence d'un autre ρ à la syllabe suivante).

La première graphie est, nous venons de le voir, inacceptable. La seconde au contraire a pour elle :

1° Le texte de l'inscription K. Il faut, il est vrai, y admettre l'erreur de gravure Ζ<ιβε>λεσοῦρδος. Mais, de toute façon, la

(1) *Archiv für Religionswiss.*, XI, p. 409.

(2) L'auteur rapproche, dans le second cas, les mots débutant par Αὔλου —; dans le premier, les noms Δη-λόπτης (*BCH*, 1899, p. 310; *Ath. Mitth.*, 1900, p. 172, n° 48), Δατυ-λέπτης (Hécatée dans St. Byz., *s. v.* Δατυλέπτοι), Ἀ-λάπτα (Hippocr., 422), Δωρα-λοῦπτος (*Klio*, IX, p. 352; douteux et corrigé en ...δώρα Λούπου par *Ath. Mitth.*, 1910, p. 139).

(3) Κερσοβ(ε)-λέπτης, Κερσιβ(ε)-αῦλος, mots supposant la composante initiale *Κερσόβης, inconnue, mais déduite de Κέρσης aussi logiquement que Ἄστι-βος d'Ἄστας (Tomaschek, *op. cit.*, I, p. 18-19) ou Βάρσα-βας de *Βάρσας (mot attesté par les tétrasyllabes *Barsi-meres :* Amm. Marc., XXXI, 8 et Βαρσα-νίκας : Acropol., *scol.* 40). — On remarquera pour le mot Βάρσαβας qu'il a été contesté (Niese, *Maked.*, III, 333), corrigé (Βυρεβίστας dans *Rev. Arch.*, 1909², p. 67, note 4), coupé en Βαρ + σαβας (*Mythes du Pangée*, p. 81).

leçon doit être corrigée : il est plus simple et moins grave de supposer l'omission de trois lettres consécutives que l'omission de deux et l'interversion des deux suivantes, comme on y serait obligé si l'on voulait restituer Ζ<ιϐ>ε[λσοῦρδος. D'autre part le monument est le seul à provenir d'une κώμη indigène (1) : n'a-t-on pas plus de chances d'y retrouver les vestiges de la prononciation et de l'orthographe locales?

2° La composition du mot, cette fois normale et conforme à la règle de formation des noms pentasyllabiques (2). La coupe Ζιϐελε-σοῦρδος est légitime ; la composante initiale *Ζιϐέλης, encore inconnue, est acceptable et même vraisemblable (3).

3° L'existence d'une épithète de formation symétrique : Ζιϐελε-ΐζις, variante autorisée (4) du surnom Γεϐελεΐζις. Le mot appartient à la langue gète; mais le gète n'est qu'un dialecte du thrace (5).

*
* *

Définitivement, nous aboutissons à la forme Ζιϐελεσοῦρδος. L'objection que cette forme suppose, dans la graphie usuelle Ζϐελσοῦρδος, une double syncope dont il y a peu d'exemples (6), est sans valeur devant les raisons qui nous ont fait rejeter toute autre forme, et devant l'argument fourni par le mot parallèle Ζιϐελεΐζις.

(1) Les monuments de la série proviennent, l'un de Rome, les autres de villes hellénisées ou romanisées : Périnthe, Nicopolis ad Istrum, Scupi. Βολϐαϐρία au contraire est un nom vraiment thrace (βρία = *ville*, et *Βόλϐας : cf. Βόλϐη, 1. lac mygdonien, 2. nymphe, mère d'Ὄλυνθος; Βόλϐυς, forteresse macédonienne).

(2) Trois aspects possibles : *a*) 3 + 2, type : Τριζι-βάνος, Ἀργανο-κίλον, Κρασαλο-πάρα, etc. — *b*) 2 + 3, type : Δινι-κεντράλις, Μαντα-δολάδης, Πυρο-μήρουλος, etc. — *c*) 1 + 4, type : *Var-sudicenthes*, *Num-ulizenthes*, Ὀκτ-αμασάδης, etc. — Ζιϐελε-σοῦρδος, Ζιϐελε-ΐζις, sont du type *a*).

(3) Tirée soit de *Ζίϐας = Ζίπας, cf. Ζιϐοί-της pour Ζιποίτης (Diod. Sic., XIX, 60 A), soit de *Βέλης, (cf. Βελε-δίνα) avec le préfixe Ζι-, comme dans Ζι-παίϐης (*BCH*, 1900, p. 317), *Zi-rina* (*Tab. Peut.*).

(4) Se trouve sur les mss. ABC d'Hérodote, selon Tomaschek, *s. v.*

(5) Kretschmer, *op. cit.*, p. 214 ; Tomaschek, *op. cit.*, I, p. 101. — Strabon, VII, 3, 10 : Γέται, ὁμόγλωττον τοῖς Θρᾷξὶ ἔθνος.

(6) Je n'en aperçois actuellement, dans la langue thrace, aucun exemple péremptoire. Cf. toutefois, pour preuve partielle, la note 1 de la p. 250.

Dans les surnoms Ζιβελεσοῦρδος et Ζιβελεΐζις, désormais inséparables, les linguistes sont unanimes à distinguer une composante initiale, ζιβ-, ζιβελ- ou ζιβελε-, à laquelle ils donnent le sens de *foudre* (1). Quelques réserves qu'on puisse faire sur leurs interprétations souvent douteuses (2) de la langue thrace, il semble que dans le cas présent personne n'ait trouvé matière à contester leur opinion (3). Pour les composantes finales, il y a moins de sécurité : les traductions de -σοῦρδος sont peu convaincantes (4) ; celle de -ΐζις par *serpent* est plus acceptable (5).

Argumentation linguistique à part, le foudre et le serpent font en effet partie des attributs qui conviennent aux dieux surnommés Ζιβελεσοῦρδος et Ζιβελεΐζις. Pour Ζιβελεσοῦρδος, nous avons constaté leur présence sur les monuments (foudre, reliefs et monnaies A à I ; serpent, reliefs A à E).

Pour Ζιβελεΐζις, épithète de Zalmoxis (6), le peu que nous savons de ce dieu (7) montre que, comme souverain du ciel, il détient la foudre (8) ; comme maître des régions souter-

(1) Fick, suivi par Tomaschek, *op. cit.*, *s. v.* Ζβελσοῦρδος ; Jireček, *Gesch. der Serben*, p. 25 ; Nopcsa, *Zeitschr. für Ethnol.*, 1911, p. 915 suiv.

(2) Exemples de contradictions : *Rev. Arch.*, 1911², p. 440, note 6.

(3) Tous connaissaient notre relief E, qui contient à la fois le mot Ζβελσοῦρδος et l'image de Zeus lance-foudre : à quel point ce monument a-t-il pu influencer leurs déductions ?

(4) Nopcsa, *loc. cit.*, rattache -σοῦρδος à l'albanais *tsourdh* = sourd ; le titre de l'article : *Sind die heutige Albanesen die Nachkommen der alten Illyrier?*, montre la tendance politique qui inspire les étymologies de l'auteur. — Tomaschek, *loc. cit.*, propose le sens de : *lanceur*, mais préfère s'abstenir, et termine son article par : *videant alii!* — Cf. mes remarques, p. 247-248.

(5) Tomaschek, *s. v.* Ἰζιμάρτος, traduit par *tueur de serpents*. Il propose aussi : *lutteur* (*ibid.*), *lanceur* (*s. v.* Γεβελεΐζις).

(6) Hdt., IV, 94 : πρὸς Ζαλμόξιν δαίμονα · οἱ δὲ αὐτῶν τὸν αὐτὸν τοῦτον νομίζουσι Γεβελεΐζιν.

(7) L'essentiel se trouve résumé dans un article récent de M. Kazarov (*Zalmoxis*, dans *Klio*, 1912, p. 355-364). On y trouvera les justifications et références que, pour faire court, je n'aurais point données.

(8) A propos du texte d'Hérodote : πρὸς βροντήν τε καὶ ἀστραπὴν τοξεύοντες ἄνω πρὸς τὸν οὐρανὸν ἀπειλέουσι τῷ θεῷ, tous les commentateurs ont fait remarquer que la suite : οὐδένα ἄλλον θεὸν νομίζοντες εἶναι εἰ μὴ τὸν σφέτερον, prouve que ὁ θεὸς signifie Zalmoxis, dont il est question dans tout le chapitre. — M. Kazarov, s'appuyant sur l'opinion de Rohde (*Psyche*, II², p. 28, note 2) repousse cette interprétation traditionnelle : ὁ θεὸς = οὐρανός est, dit-il, un idiotisme grec ; Hérodote a voulu dire seulement : « ils lancent des flèches contre le ciel pour *le*

raines (1) et comme guérisseur (2), il a droit au symbole du serpent.

D'où la question suivante : Ζιβελεσοῦρδος, Ζιβελεΐζις, surnoms voisins de forme et de sens, donnés à des divinités ayant des attributs analogues, ne s'appliqueraient-ils pas en réalité à un seul et même dieu ?

Voici, pour corroborer cette supposition, un argument supplémentaire. Le dieu appelé Ζιβελεΐζις a dans son culte des éléments orgiastiques qui se rattachent à la tradition dionysiaque (3) ; le dieu appelé Ζιβελεσοῦρδος a des rapports certains avec Dionysos. C'est Dionysos en effet qui paraît à ses côtés sur le relief G, caché derrière la figure d'un cavalier et le surnom Ἰαμβαδούλης; la preuve nous en est fournie par le raisonnement suivant :

Le relief G appelle θεὸς Ἰαμβαδούλης un cavalier qui ressemble, nous l'avons noté (4), au Dionysos à cheval qu'un relief de Melnik nomme θεὸς Ἀσδούλης (5). — Ἀσδούλης et Ἰαμβαδούλης ne seraient-elles pas deux épithètes de même composition, appliquées à Dionysos, comme Ζιβελεσοῦρδος et Ζιβελεΐζις sont deux épithètes de même composition appliquées à Zalmoxis ? En effet :

1° Ἀσδούλης, malgré la variante latine *Asdula* (6), qui fait songer à un diminutif (7), ne doit pas être rattaché au nom

menacer », coutume barbare sans rapport avec la croyance que le ciel soit le séjour de la divinité principale, ou que cette divinité ait pour arme la foudre. Je m'en tiens à l'explication usuelle, solide et justifiée.

(1) Kazarov, p. 357-358.

(2) Platon, *Charm.*, 156 D.

(3) Kazarov, p. 362. — Les rapports entre Zalmoxis et Dionysos ont été mis en lumière par Rœsler, *Romän. Studien.*

(4) Ci-dessus, p. 238, note 3.

(5) Correction de M. Clermont-Ganneau (*Recueil d'arch. orient.*, 1904, p. 214), au texte de la *Rev. Arch.*, qui portait Ἀσδουλητὸς, erreur de lecture conservée, je ne sais pourquoi, par M. Rostovtzev dans son article récent sur *le Sanctuaire des dieux thraces à Aï-Todor* (*Izvestia comm. arch. russe*, 1911, fasc. 40, p. 26, n° 7, fig. 29).

(6) *CIL*, X, 216.

(7) *Bessula*, *Lenula* (*CIR*, 320, 980) ; *Cerzula*, *Margula*, *Polula* (*CIL*, III, 703, 1420610, 707) ; *Sintula* (Amm. Marc., XX, 4, 4). Les diminutifs se terminent en

Ἄσδης, connu (1) mais contesté (2). En réalité, ainsi que *Dyssulla* et *Susulla* (3) dérivent de Σόλης = *Sola* (4), ainsi *Asdula* dérive de Δόλης = *Dules* (5). C'est une forme syncopée de *Ἀσα-δούλης, tétrasyllabe justifié par l'analogie de Ἀσα-βίθυς (6), Δουλη-ζέλμις (7), et par l'existence du simple Ἄσας (8).

2° Ἰαμβα-δούλης est évidemment un tétrasyllabe (9) de même formation. La composante initiale, *Ἰάμβας = Ἴαμβος, est sans doute un dérivé du second degré de Ἴαμας (10); du reste Ἴαμβος existe comme nom propre (11) et comme substantif (12). Elle se retrouve dans le nom de ville *Iampho-rina* (13), où la variante Ἰάμβο = Ἰάμφο est une particularité du dialecte macédonien (14); quant à la finale -ρινα, elle est bien connue (15). On a toutefois

grec par -ουλας, et non -ουλης : Ῥήβουλας (*CIA*, II, 175 *b*), Πύρουλας (*Ath. Mitth.*, 1908, p. 43, n. 3), Πυρομήρουλας (*Sbornik*, 1894, p. 79, n° 8).

(1) *Sbornik*, 1894, p. 78, n° 5.

(2) On a fait remarquer que sans doute Ἄσδης = Ἄζης, comme *Artavasdes* = Ἀρταβάζης. Ἄσδης pourrait aussi être un dérivé du second degré tiré d'Ἄσας (voir ci-après) comme Ζήνδης de Ζῆνας, etc. (cf. ci-dessus, p. 248, note 10).

(3) *CIL*, III, 10769; II, 2984.

(4) *CIL*, III, 787. — Composé : *Soli-marius* (*CIR*, 855).

(5) Δόλης, très fréquent; Δόλας (*IG*, XII, 611); Δούλης (Dimitsas, *Macéd.*, 411); Δούλας (Latyschev, II, 447); *Dulus* (*CIL*, XIV, 3631); *Dolens* (*CIL*, III, 14507); *Doleus* (*Cod. Just.*, VII, 35, 6); *Dules* (*Arch.-Epigr. Mitth.*, 1894, p. 201, n° 75).

(6) *Arch.-Epigr. Mitth.*, 1886, p. 199.

(7) *CIA*, II, 964. — Autres composés : Δουλαρίων (*BCH*, 1901, p. 318, n° 18); *Dulazenus* (Ἀθηνᾶ, 1911, p. 144).

(8) Ἄσαι · χώρα Θράκης (St. Byz.). — Cf. Ἄσσος, nom d'homme (Heuzey, *Macéd.*, n° 200) et de ville (Troade); ἄσα, nom besse d'une plante pectorale : tussifrage? (Diefenbach, *Völkerkunde Osteuropas*, p. 126; Tomaschek, *op. cit.*, II[1], p. 29).

(9) Je compte ια pour une diphtongue. — Cf. le nom de ville Στρ-άμβαι, en Chalcidique (St. Byz., *s. v.*); le nom d'esclave Ἑξηρ-άμβος (Copalle, *De serv. graec. nominibus*, 1908, p. 33; d'après Plaute, *Asin.*, 436).

(10) *Arch.-Epigr. Mitth.*, 1887, p. 59, n° 114.

(11) Ἴαμβος, ville de Troade (Hésych., *s. v.*), pays dont la langue est apparentée à celle des Thraces. — Sur l'accentuation, cf. p. 248, note 7.

(12) Les anciens considèrent le mot ἴαμβος comme provenant d'une racine thrace. Cf. à ce sujet ci-après, p. 257, note 4.

(13) Tit. Liv., XXVI, 25, récit de l'expédition de Philippe en 210 avant J.-C. : *ad Phragrandas igitur vastare agros, et urbem Iamphorinam, caput arcemque Maedicae, oppugnare coepit.*

(14) Kretschmer, *op. cit.*, p. 287.

(15) Noms de ville : Ἀ-ρίνα, Γοτ-ρίνα, Σκατ-ρίνα (Procope, *Ædif.*, IV, 11 suiv.), Ζει-ρήνια (St. Byz.), *Care-rinus* (*CIL*, VI, 2799), *Zi-rina* (*Tab. Peut.*). On pourrait

voulu contester l'existence de ce nom, qui aurait été en réalité Φορούννα (1) ; mais la correction n'est pas sûre (2) et paraît maladroite (3).

Il y a donc des probabilités, une fois admise la forme Ἰαμβαδούλης au masculin (4), pour que les deux épithètes Ἀσ(α)-

cependant la regarder comme une finale d'ethnique, -ρηνός tiré de noms en -ρα ou -ρος : cf. les noms propres *Aulurenus*, *Burrenus*, *Diurenus*, et, en sens contraire, l'opinion de Tomaschek (*op. cit.*, II², p. 28, *s. v. -renus*).

(1) St. Byz. : Φορούννα · πόλις Θρᾴκης, Πολύβιος ἐννάτῳ. Or le livre IX de Polybe correspond, comme date et comme sujet, au livre XXVI de Tite-Live.

(2) 1° Rien ne prouve qu'il s'agisse de la même ville. 2° Φορούννα aurait donné en latin *Phorunna* (cf. la transcription latine par *Aulu-* de tous les noms thraces en Αὔλου-).

(3) Tomaschek, *op. cit.*, II², p. 65, a proposé la correction : *et urbem jam Phorinam oppugnare coepit*, qui n'a pas été plus accueillie par les philologues que celle de Mordtmann, *Jovis Svelsuri* (voir ci-dessus). La place de l'adverbe est contraire au sens et aux habitudes de la langue. Il vaudrait encore mieux proposer de voir en *jam* (= *postea*) une glose de *et* introduite dans le texte ; mais c'est entrer dans la voie dangereuse des corrections injustifiées.

(4) Je fais cette réserve à cause de l'opinion généralement différente qui a lu Ἰαμβαδούλη au féminin, et aussi à cause de la curieuse coïncidence suivante, à laquelle je ne sache pas que personne ait jusqu'à présent pris garde :

On connaît la vieille légende pseudo-homérique d'où les scoliastes ont tiré l'étymologie du mot *iambe*. L'*Hymne à Déméter*, v. 200 et suiv., raconte que Déméter, recevant à Éleusis l'hospitalité de Kéléos et de sa femme Métanire, fut contrainte de rire, malgré sa douleur, en écoutant les plaisanteries mordantes d'une femme que le texte nomme Ἰάμβη κέδν' εἰδυῖα. Nicandre (*Alexipharm.*, 132) fait allusion à la même légende, mais ajoute ce détail que Ἰάμβη est d'origine thrace. C'est que, dans l'intervalle, les commentateurs alexandrins ont découvert que ἴαμβος est un mot thrace, et ils l'ont fait remonter à la Ἰάμβη homérique, dont les railleries leur rappelaient à la fois les γεφυρισμοί des fêtes éleusiniennes et le mètre des poèmes satiriques. Mais qu'était cette Ἰάμβη thrace, selon eux ? Une bacchante (*Etym. Magn.*), une déesse fille de Pan et d'Écho (Apollod., *Bibl.*, I, 5, 1, 3 ; Diod., V, 4 ; Hesych., *s. v.*). Le scoliaste de Nicandre répète cette généalogie ; mais, chose étrange, il fait de cette déesse une esclave, et l'appelle Ἰάμβη δούλη.

La source de cette contradiction ne serait-elle pas dans l'érudition alexandrine, qui, ayant connaissance d'une divinité féminine thrace faisant partie du cortège dionysiaque et appelée Ἰαμβαδούλη, aurait transcrit le nom Ἰαμβαδούλη, incompréhensible pour des Grecs, par Ἰάμβη δούλη, ce qui leur rappelait la Ἰάμβη homérique et leur paraissait avoir un sens ? C'est, en somme, l'explication étymologique par jeux de mots : on ne saurait s'occuper d'onomastique thrace sans en rencontrer à tous moments des exemples.

Concluons toutefois que l'erreur du scoliaste de Nicandre, si elle a bien les motifs que je lui suppose, n'est guère plus difficile à expliquer par Ἰαμβαδούλης que par Ἰαμβαδούλη. L'étymologie par calembour ne s'embarrasse pas d'expliquer un mot féminin par une forme masculine, ou réciproquement. Ainsi, pour Fulgence, *Myth.*, III, 10, ὡραία φωνή = Ὀρφεύς.

δούλης et Ἰαμβαδούλης, de composition identique et de sens probablement voisin (1), appliquées à deux cavaliers fort ressemblants dont l'un est Dionysos, soient l'une et l'autre des épithètes du dieu.

§ 3. — *Conclusions.*

I. — *Au point de vue onomastique :*

Le parallélisme Ἀσδούλης = Ἰαμβαδούλης n'est pas moins probable que le parallélisme Ζιβελεσοῦρδος = Ζιβελεΐζις. Les deux premières épithètes, apparentées sinon équivalentes, qualifient vraisemblablement Dionysos, les deux secondes épithètes, apparentées sinon équivalentes, qualifient vraisemblablement Zalmoxis.

II. — *Au point de vue cultuel :*

Les surnoms Ζιβελεσοῦρδος et Ζιβελεΐζις s'appliquent, au témoignage des monuments pour la première, des textes anciens pour la seconde, à des divinités qui ont pour caractéristique leurs rapports avec Dionysos, pour attributs le foudre et le serpent. L'identité des détails a pour conséquence l'identité des dieux, et par suite l'attribution des deux surnoms au dieu connu sous le nom de Zalmoxis.

III. — *Au point de vue sculptural :*

Nous ne connaissons pas de représentation figurée de Zalmoxis. On a proposé de voir une image de ce dieu dans une sorte de Sérapis à cheval représenté sur un relief de Choumla (2).

(1) La racine δολ-, suivant Tomaschek, II², p. 34, signifierait *fendeur*. Nous n'en savons pas davantage.

(2) Kazarov, *op. cit.*, p. 359 et fig., donne comme inédit ce relief du Musée de Sofia, bien qu'il ait été publié et reproduit dans *Sbornik*, 1900, p. 25, n° 39, fig. 1 et dans *Izvestia de C/ple*, 1905, p. 26, fig. 1. — L'auteur compare le θεὸς μέγας des Odessitains, et reconnaît Zalmoxis, sous les apparences d'une figure d'Hadès, maître du monde souterrain.

Il est plus naturel de penser que Zalmoxis, rapproché par son épithète Ζιβελεΐζις du Ζεὺς Ζιβελεσοῦρδος connu par une série de monuments, a dû comme lui être représenté sous l'image grecque de *Zeus Kéraunos aétophore.*

Reste un dernier problème à résoudre :

Zalmoxis est-il véritablement le nom d'une divinité thrace? L'étymologie qui rattache ce nom au substantif thrace ζαλμός est d'origine antique (1) ; elle se présente à nous avec des garanties de sérieux et d'authenticité qui défendent de la rejeter sans raisons péremptoires. Aussi les modernes l'ont-ils généralement admise (2), et ils en ont conclu que Zalmoxis était le *dieu-ours* (3), ou tout au moins le *dieu à la peau d'ours* (4). C'est une hypothèse vraisembable, mais dans les détails de laquelle nous n'avons pas à entrer ici. Il nous suffit qu'il paraisse bien établi que Ζαλμόξις ne peut avoir été, dans la langue thrace, qu'une épithète, un adjectif indifféremment masculin ou féminin (5).

Les mots que nous connaissons habituellement sous les formes Ζβελσοῦρδος, Γεβελεΐζις, ne sont donc pas des épithètes de Ζαλμόξις; mais Ζαλμόξις est, comme Γεβελεΐζις, comme Ζβελσοῦρδος, l'un des qualificatifs, sans doute nombreux (6), d'un dieu

(1) Porphyre, *Vie de Pythagor.*, 14 : Ζαλμόξις ἦν ὄνομα, ἐπεὶ γεννηθέντι αὐτῷ δορὰ ἄρκτου ἐπεβλήθη · τὴν γὰρ δορὰν οἱ Θρᾷκες ζαλμὸν καλοῦσι.

(2) D'Arbois de Jubainville, *Prem. habit. de l'Europe*, II, p. 278; Bergmann, *Scythes*, p. 27 ; Keller, *Thiere*, p. 40 ; et les savants cités ci-dessous aux notes 3 et 4. — Fick (*Sprachenheit der Indogerm.*, p. 418) et Meyer (*Beitr. zur Kunde der indog. Sprache*, XX, p. 122), arrivent par d'autres voies au même sens. Seul Cuno (*Forsch. in Gebiete der alt. Völkerkunde*, I, p. 341) propose un sens différent, tiré du mot lithuanien *zemeluk* = terre : Ζαλμόξις signifierait le *dieu chthonien*.

(3) S. Reinach, *Cultes, Mythes*, etc., I, p. 20 ; Keller, *Der ant. Tierwelt*, I, p. 176; Wellmann, dans Pauly-Wissowa, II, col. 2761.

(4) Tomaschek, *op. cit.*, II², p. 66. — M. Kazarov, *op. cit.*, p. 364, note 3, fait observer avec raison que ζαλμός, d'après Porphyre, signifie *peau*, et non *peau d'ours*. Le contexte toutefois montre qu'il s'agit bien d'une peau d'ours, et par suite l'observation ne s'applique qu'à une indication erronée de Tomaschek, *op. cit.*, II², p. 10, qui écrit : ζαλμός · δορὰ ἄρκτου, Θρᾷκες.

(5) La glose de Suidas : Ζαλμόξις · ὄνομα θεᾶς, peut donc être exacte sans qu'il faille proposer, comme on l'admet ordinairement, la correction θεοῦ.

(6) J'ai donné (*Rev. Arch.*, 1908², p. 57, nº 57 et note 1) une liste de neuf noms-

indigène dont nous ignorons le vrai nom. Et nous l'ignorerons peut-être toujours, parce qu'il était sans doute un de ces noms divins qui ne doivent pas être révélés.

*
* *

On a émis l'hypothèse que le dieu dont le nom nous échappe ainsi est peut-être le grand dieu national des Thraces (1) : c'est-à-dire celui auquel les inscriptions donnent les surnoms de γενικὸς, πατρῷος, ἀρχηγέτης (2); celui qu'Hérodote, faute de mieux, désigne par le nom d'Arès (3). La supposition est tentante. Il est probable, dans tous les cas, que ce dieu, devenu le plus grand ou même le seul dieu des Thraces (4), réunissant en lui les caractéristiques diverses des différentes divinités secondaires de la contrée, possédant des attributs multiples et mal définis (5), correspondait assez mal à une seule des divinités, plus strictement délimitées, du panthéon gréco-romain.

Aussi a-t-il pu, suivant les époques et les peuplades, suivant les préférences de ses adorateurs ou les tendances des artisans locaux, suivant enfin ceux de ses attributs ou de ses pouvoirs auxquels on attribuait une importance prépondérante, être assimilé, littérairement ou plastiquement, à des dieux divers : Dionysos (6), le Héros Cavalier (7), Hermès (8), Hadès (9), et surtout Zeus.

épithètes applicables à un ou plusieurs dieux inconnus. On peut ajouter : Μηδυζεύς (*IGR*, 704; fig. 60 dans *Sbornik*, 1902, p. 790) — Δαβατοπεῖος (*ibid.*, p. 766, n° 66, fig. 47) — *Intarabus* (*CIR*, 855) — *Ithiostla* (*Izvestia Mouzei*, 1907, p. 111, n° 160, fig. 90) — *Turmasgade* (*CIL*, III, 4074; VI, 30950 a) — peut être Φερφερέτης (*Rev. Phil.*, 1911, p. 129, n° 31).

(1) S. Reinach, dans *Bull. arch. Com. tr. hist.*, 1894, p. 427.

(2) *Rev. Ét. anc.*, 1912, n° 94, et spécialement p. 260-261.

(3) V, 7. — Cf. Tomaschek, *op. cit.*, II[1], p. 54.

(4) *Ibid.*, p. 66 : μέγιστος τῶν θεῶν, μόνος ὁ θεός.

(5) D'où l'embarras de la science moderne. Cf. par exemple le début de l'article *Zalmoxis* dans Tomaschek : « Zeus und Hades, Hermes und Dionysos, Kronos und Herakles in einer Person. »

(6) Rohde, *op. cit.*, II, p. 30. Kazarov, *op. cit.*, p. 359 et 363.

(7) *Rev. Ét. anc.*, 1912, n° 94 = *Rev. Arch.*, 1913[1], p. 70, n° 94, fig. 29. Kazarov, *op. cit.*, fig. 1.

(8) Douteux : cf. le texte d'Hérodote.

(9) Relief de Choumla cité p. 258, note 2.

Lorsqu'il était assimilé à Zeus, nous saurons dorénavant qu'on lui appliquait, entre autres, les épithètes Ζαλμόξις, Ζιβελεΐζις, Ζιβελεσοῦρδος, et que, dans ce dernier cas tout au moins, on lui prêtait volontiers l'attitude et les attributs du *Zeus Kéraunos* de l'art classique grec.

Georges Seure.

ΚΑΡΠΟΚΡΑΤΗΣ

L'hymne isiaque d'Ios (1) commence par une dédicace à Isis, Sérapis, Anubis et une quatrième divinité où Hiller von Gaertringen, suivi par Deissmann (2), retrouve Harpocrate :

[Εἴ]
σι[δι Σεράπ]ι[δ]ι | Ἀ]νούβιδι
κ'Α[ρποκρά]τῃ.

La restitution κ'Α[ρποκρά]τῃ a été évidemment inspirée par Kaibel (3) qui lit ainsi une inscription métrique d'Alexandrie :

Ἴσιδος εὐπλοκάμοιο καὶ Ἄμμωνος κεραιοῖο
κ'αρποκράτου τε διπλοῖς εἴδ_εσ]ι φαινομένου
βωμὸς ἐγώ.

Il faut lire Καρποκράτῃ à Ios, et Καρποκράτου à Alexandrie. Καρποκράτης est une forme parfaitement légitime du nom d'Harpocrate, garantie par un papyrus de Berlin (4) qui atteste le culte à Arsinoé du Fayoum pour l'an 215 après J.-Chr., à une époque sensiblement contemporaine de la gravure de la pierre d'Ios. Le caractère de dieu agraire qui s'attacha à la figure d'Horus fut assez marqué pour que l'étymologie populaire n'ait pas eu de peine à reconnaître un « maître des récoltes » dans le nom d'Horus-l'Enfant.

Isidore Lévy.

(1) *IG*, *n°* XI, 5, p. 217 (*appendix inscr.* 739).
(2) Deissmann, *Licht vom Osten*, p. 91. De même Rusch, *De Serapide*, p. 57.
(3) Kaibel, 833. De même W. Drexler, ap. Roscher, s. v. *Isis*, c. 424.
(4) *BGU*, II, p. 21 (362, fr. VIII, l. 6). Cf. Krebs, *Aeg. Zeitschr.*, XXXV, p. 100.

VARIÉTÉS

NOTES DÉTACHÉES D'OLIVIER RAYET

SUR LES ILES GRECQUES

En ce moment où tous ceux qui ont aimé ou servi la Grèce d'hier partagent l'anxiété, la joie et l'espoir de la jeune Grèce victorieuse, de la Grèce de demain, nous avons pensé qu'il pouvait être intéressant de mettre sous les yeux des lecteurs de la *Revue* ces notes d'Olivier Rayet, trouvées, parmi beaucoup d'autres, dans un dossier déposé par M. Salomon Reinach à la Bibliothèque d'art et d'archéologie. Simples brouillons, elles ont pourtant un intérêt immédiat, actuel. Écrites vers 1870 ou 1871, elles sont dictées à l'auteur par son enthousiasme pour le pays, par sa connaissance si juste, si exacte, des lieux et des choses dont il parle et de la cause qu'il soutient. Rédigées au cours d'un voyage dans les îles de l'Égée et destinées à un grand travail d'ensemble dont Rayet ne laissa que des éléments épars, ces notes sont données telles qu'elles ont été trouvées, sans autre lien que la pensée qui les unit, que l'intelligente, vive et généreuse sensibilité qui les inspira.

M. K. Johnston.

Les diplomates de la conférence de Londres qui, dans le tracé des frontières territoriales de la Grèce, se sont montrés si peu soucieux de la géographie, de l'ethnographie, de l'histoire, ne se doutaient probablement pas, lorsqu'ils partageaient l'Archipel entre chrétiens et musulmans, que la ligne qu'ils traçaient arbitrairement correspondait de la manière la plus exacte à la limite naturelle de deux régions géographiques distinctes.

Unanimes à diviser les îles grecques en Cyclades, serrées en cercle autour de Délos et en Sporades disséminées le long de la côte d'Asie Mineure, les géographes de l'antiquité ne s'étaient jamais accordés sur la délimitation de ces deux groupes. Amorgos, Astypaléa, Anaphi, Théra, Lébinthos, d'autres encore, passaient des Sporades aux Cyclades, et des Cyclades aux Sporades au gré de chaque écrivain, sans qu'aucune vue systématique inspirât ces variations....

Cette séparation géographique est, du reste, la seule chose qui distingue les Cyclades des Sporades. La structure géologique en est d'ailleurs la même, l'aspect entièrement semblable, la population de même race et de mœurs pareilles. A part Santorin à l'Ouest et le volcan de Nisyros, toutes les îles de l'Archipel, asiatiques et européennes, grandes et petites, ne sont que d'énormes blocs de calcaire, tantôt schisteux, tantôt compact et transparent, semblable à du marbre, aux sommets élevés, aux flancs et aux côtes escarpées.

Les Sporades sont peut-être plus âpres encore que leurs voisines; la verdure, une verdure rare et maigre, se cache au fond de gorges étroites; bien rarement elle s'étale dans les étroits espaces de terrains plats formés par les torrents à leur embouchure. Le flanc des montagnes est couvert, là où la pente est plus douce, de maigres champs soutenus par de petits murs en pierres sèches, étagés à quelques mètres l'un au dessus de l'autre. Les croupes plus escarpées sont uniformément couvertes des pelotes d'aiguilles du φῶλος et des touffes épineuses de l'ἀολιδῆ, semblables à de grosses éponges grisâtres ; de loin en loin seulement quelque buisson de lentisques courbé par le vent contre le sol impitoyablement tondu par les chèvres, ou quelque touffe de tuya fait une tache verte sur ce tapis de couleur sombre.

Et pourtant ces îles, en apparence si déshéritées, ont leur grandiose beauté que n'oublieront jamais ceux qui les ont parcourues, inondées de cette lumière d'opale, à la fois si vive et si douce, qui semble le privilège de la Grèce, les sommets grisâtres chatoyants comme une robe de satin, les arêtes vives des côtes striées d'ombres à la fois intenses et transparentes de veines mordorées, les arbres des vallons verdissants, les villages étincelants de blancheur ! Toutes ces couleurs s'égayent, toutes ces lignes se dessinent avec une netteté, une vigueur admirables.

Ce n'est jamais sans émotion que j'ai contemplé, soit du haut des montagnes d'Icarie ou de Cos, soit du pont de mon caïque, cette mer parsemée d'îles, les unes rapprochées et distinctes, les autres plus confuses déjà et n'apparaissant que comme une tache bleue entre le bleu pâle du ciel et le bleu sombre des flots....

De toutes ces îles dont l'étude fait l'objet de ce mémoire, il n'en est qu'une seule où il existe une véritable population musulmane, l'île de Cos.

Je dirai plus tard par quelles causes cette population, jadis prédominante, est devenue aujourd'hui moins nombreuse que la population chrétienne et décroît de jour en jonr.

Dans le reste des Petites Sporades il n'y a de musulmans que les fonctionnaires de tout ordre (l'administration de la Santé dans les ports est la seule à laquelle les Grecs aient part), les soldats, peu nombreux, et les zaptiés (encore beaucoup sont-ils chrétiens).

Ce sont pour la plupart ou des Turcs de Crète et de Rhodes, frottés au contact des Grecs, ou des fils de cette intelligente et énergique race albanaise qui s'est si intimement associée à la race turque pour exploiter avec elle les pays conquis et l'exploiter elle-même !

Dans ce choix de deux classes d'hommes dont les premiers comprennent presque tous à peu près et parlent tant bien que mal le grec, dont les seconds ont presque tous appris dans leur pays à le manier avec facilité ou s'y accoutument avec une rapidité surprenante, dans ce choix, dis-je, on ne peut méconnaître une preuve de bonne volonté et de bienveillance du gouvernement de la Porte.

Néanmoins, en dépit de ces avances, l'attitude de la population grecque est partout la même ; à la vérité, elle flatte les Turcs, elle s'empresse autour d'eux. Entrent-ils dans un café, ils captivent immédiatement l'attention, on leur offre les Κεράσμαλα d'usage, on interrompt l'entretien commencé pour causer (dans leur langue), plaisanter et rire avec eux. Mais partout, depuis le riche marchand qui les exploite jusqu'au pauvre paysan qui ne connaît que leurs exactions, tout le monde les hait et les méprise, les hait comme des maîtres, les méprise comme des barbares.

C'est là un sentiment universel que tout s'unit pour entretenir ; sentiment vivace que tous les efforts de conciliation tentés par la

Porte ne parviendront certainement ni à éteindre, ni même peut-être à diminuer, car tout s'unit pour en entretenir, sinon pour en augmenter la force : le souvenir de l'oppression passée ravivé par les exactions présentes, la ferveur religieuse, le sentiment national, l'orgueil de l'ancienne splendeur hellénique, la confiance qu'ont donnée les souvenirs de la guerre de l'Indépendance, et qu'augmentent chaque jour les progrès accomplis et la supériorité intellectuelle. Une oppression de plusieurs siècles aussi dure, aussi minutieuse que l'a été celle des raïas par leurs maîtres, n'est pas une de ces choses que des réformes, d'ailleurs bien insuffisantes, font oublier en quelques années....

O. Rayet.

CORRESPONDANCE

Réponse a une critique de M. Méridier.

Dans le dernier numéro de la *Revue des Études grecques* (t. XXVI, p. 103), M. Méridier consacre à mes « Fragments de Stobée » (*Revue de philologie*, 1911, t. XXXV, pp. 315-329) quelques lignes peu bienveillantes.

Je ne compte nullement discuter ici la valeur de mon modeste travail ni l'importance de ma petite découverte. Il me suffit d'avoir recueilli à ce sujet l'adhésion élogieuse de l'homme qui est le plus autorisé pour apprécier la tradition de Stobée, M. Otto Hense (*Joannis Stobaei Anthologium*, t. V = IV, 2, pp. xix-xxv), dont l'opinion n'est pas isolée (cf. *Wochenschrift für klassische Philologie*, 1913, pp. 69-70).

M. Méridier n'étudie d'ailleurs lui-même qu'un seul point de mon étude, mais, sur ce point, il déclare « que je me trompe doublement ».

A propos du fragment attribué à Euripide (Stobée, *Florilège*, t. III, chap. xxxvi, 14[a]) :

Οὔτ' ἐκ χερὸς μεθέντα καρτερὸν λίθον
ῥᾷον κατασχεῖν οὔτ' ἀπὸ γλώσσης λόγον,

j'ai fait observer que le verbe κατασχεῖν est impropre, que le comparatif ῥᾷον est intolérable, que le texte des manuscrits provient sans doute d'une confrontation avec Plutarque, *de Garrul.*, p. 507 A, enfin qu'il faut adopter la leçon de π : οἷόν τ' ἐπισχεῖν.

1° En ce qui concerne κατασχεῖν, M. Méridier constate que « retenir est précisément sa signification habituelle ». Ceci prouve que M. Méridier n'a point compris le texte. Il ne s'agit pas, en effet, de « retenir » une pierre ou une parole, puisqu'elle est déjà lancée (μεθέντα) mais au contraire de la *rattraper*, après l'avoir lancée soi-même. Dans la littérature grecque, — du moins dans celle que je connais, car je n'ai pas la prétention de la connaître toute, — je n'ai noté aucun exemple de κατασχεῖν employé seul dans ce sens. Un exemple parfaitement conforme au sens exigé vaudrait donc mieux qu'une affirmation gratuite.

2° A propos de l'intolérable comparatif ῥᾷον, M. Méridier constate : « on sait que les comparatifs neutres ἄμεινον, βέλτιον, κρεῖττον, ῥᾷον, etc., sont souvent employés, dès l'époque homérique, avec une nuance sensiblement équivalente à

celle des positifs correspondants, notamment après la négation ». Cette remarque court, en effet, les grammaires; ce qu'il faut savoir, c'est si elle trouve, dans le cas présent, son application.

Il n'est pas contestable qu'en grec, comme en français, on a employé les expressions : « il est plus facile », « il vaut mieux », etc., sinon dans un sens voisin du positif, du moins avec prétérition du terme de comparaison, comme lorsque nous disons : « Il vaut mieux se taire » en sous-entendant « que de parler mal à propos » ou : « Il est plus facile d'esquiver la difficulté » en sous-entendant « que de la résoudre ». Mais, en grec comme en français, le même emploi est bien moins fréquent avec la négation. Si l'on examine les faits réunis par Otto Schwab, dans son *Historische Syntax der griechischen Comparation in der klassischen Litteratur*, fasc. I, p. 103, on constate que la plupart des exemples se ramènent à la locution οὐκ ἄμεινον = « il n'est pas préférable, il n'est pas souhaitable » ou à son contraire οὐ χεῖρον = « il n'est pas plus mal, il vaut mieux » ; on constate d'autre part que certains exemples sont des plus précaires; on constate enfin que, pour οὐ ῥᾷον qui nous occupe, O. Schwab n'en a relevé *qu'un seul et unique exemple et que c'est précisément notre fragment de Stobée.*

Pour défendre ce texte, il ne suffit point d'ailleurs d'invoquer une observation générale que nul n'ignore; il faudrait pouvoir citer à l'appui un exemple analogue de tous points, c'est-à-dire un exemple où la négation comporte deux termes comparés entre eux, en sorte que le sens comparatif de ῥᾷον y est à la fois suggéré par le contexte et exclu par la construction. D'exemples de cette sorte, je crains bien que M. Méridier n'en trouve aucun.

L'invraisemblance du comparatif ῥᾷον est apparue clairement aux éditeurs modernes de Stobée. Meineke, — qui connaissait la langue aussi bien que quiconque, — s'est cru obligé de recourir à une conjecture : ἐλαφρόν. M. Hense, toujours circonspect, avait cru jadis ne pouvoir expliquer le comparatif que par le mélange audacieux de deux constructions « immo duae inter se diversae locutiones misceri videntur : οὐ ῥᾷον... ἢ et οὐ ῥᾴδιον οὔτε... οὔτε ». Et voici comment M. Hense accueille la leçon de π : οἷόν τ' ἐπισχεῖν (t. V, p. xx) : « Et bene jam perspexit Serruys inter lectiones π codici peculiares non deesse vere commendabiles. Velut versus Euripidis (frag. 1044, Nauck²), si tamen sunt Euripidis, *quibus emendandis frustra operam impertivimus omnes*, Stob. III, 36, 14ᵃ sic in π leguntur :

οὔτ' ἐκ χερὸς μεθέντα καρτερῶς λίθον
οἷόν τ' ἐπισχεῖν οὔτ' ἀπὸ γλώσσης λόγον.

Bene igitur diluitur difficultas qua laborat ceterorum librorum memoria ῥᾷον κατασχεῖν, neque nunc opus erit ad novas confugere coniecturas, velut quod Plutarchi respiciens de garrul., p. 507 A, οὔτε γὰρ πτηνὸν ἐκ τῶν χερῶν ἀφέντα ῥᾴδιόν ἐστιν αὖθις κατασχεῖν οὔτε λόγον ἐκ τοῦ στόματος κτέ. aliquis proponere nunc possit ῥᾴδιον ἐπισχεῖν, per se enim praestat οἷόν τε ».

3° Reste le rapprochement avec Plutarque, qui, d'après M. Méridier, me serait défavorable, puisque « je dois reconnaître que Plutarque écrit ici ῥᾴδιον et non ῥᾷον ». A ce sujet je me contenterai d'observer que le raisonnement de M. Méri-

dier aurait dû le conduire à une conclusion tout opposée. En effet, si le texte d'Euripide était vraiment ῥᾷον κατασχεῖν, le texte de Plutarque, qui n'en serait plus que l'écho, présenterait cette particularité d'avoir porté remède précisément aux deux difficultés que je signale, en écrivant ῥᾴδιον au lieu de ῥᾷον et αὖθις κατασχεῖν = « rattraper » au lieu de κατασχεῖν = « retenir ». C'est de cette manière que M. Hense avait logiquement interprété le texte de Plutarque, alors qu'il croyait encore pouvoir excuser le comparatif par le mélange de deux constructions; il ajoutait, en effet : « Dicendi audaciam evitavit Plutarchus vel auctor Plutarchi ». Cette interprétation, la seule logique si l'on admet l'authenticité de la leçon ῥᾷον κατασχεῖν, ne me serait certes point défavorable, puisqu'elle impliquerait que j'ai discerné dans le texte deux difficultés qu'y reconnaissait déjà Plutarque.

D. Serruys.

Réponse de M. Méridier.

Monsieur le rédacteur en chef,

Permettez-moi de faire suivre de quelques mots la réponse de M. Serruys, et d'exprimer tout d'abord le regret que certaines de mes appréciations aient pu lui paraitre peu obligeantes. Il n'entrait pas dans ma pensée de discuter en quelques lignes un travail aussi approfondi que le sien, et dont j'avais vivement apprécié la pénétration ingénieuse. Je me bornais à contester sur un point la justesse de ses conclusions, et je dois dire que sa réponse ne fait pas disparaître mes doutes. N'est-ce pas exécuter bien sommairement la leçon οὐ ῥᾶον κατασχεῖν que de dire : « Le comparatif ῥᾶον est intolérable, et le verbe κατασχεῖν est impropre »? Un des arguments de M. S. était qu' « il ne s'agit pas d'attraper une pierre ou une parole lancée, mais de les rattraper ou de les retenir (p. 332). D'accord. Mais précisément j'ai fait observer que de ces deux sens réclamés par le texte et par M. S., *retenir* était bien celui de κατασχεῖν. J'ajoute que, si le sens doit être *rattraper*, ἐπισχεῖν approuvé par M. S. est tout aussi impropre que κατασχεῖν. En effet, ἐπισχεῖν ne peut signifier que *retenir* et non *rattraper*.

Quant à la leçon οὐ ῥᾷον, il m'a paru et il me paraît encore excessif de la qualifier d'*intolérable*, puisqu'on connaît des locutions analogues, telles que : οὐκ ἄμεινον, οὐ κάκιον, etc.

Veuillez accepter, Monsieur le rédacteur en chef, l'assurance de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Montpellier, 24 juin 1913.

L. Méridier.

Réponse de M. Serruys.

Je remercie M. Méridier d'avoir précisé le sens de son compte rendu. En même temps que moi, mes amis s'y étaient trompés et sans doute aussi d'autres lecteurs.

Les objections nouvelles de M. Méridier ne me convainquent point.

1° Ἐπισχεῖν signifie « retenir » et κατασχεῖν signifie « retenir » ; c'est incontestable. Mais κατασχεῖν signifie retenir un objet en sa possession, dans le sens de l'empêcher de s'échapper. Ἐπισχεῖν, d'autre part, signifie retenir un objet, *qui est déjà en mouvement* ; ἐπισχεῖν s'applique dans ce sens à un fleuve qui coule (*Il.*, Φ, 244), à un discours commencé (Eurip., *Phœn.*, 866), à une entreprise engagée (Thuc., V, 63) ; employé intransitivement, ἐπισχεῖν signifie de même « se retenir », mais dans le sens de « s'interrompre, et non dans le sens de « s'abstenir » (Herod., VIII, 32 ; Thuc., I, 137 ; Soph., *Phil.*, 539, etc.). C'est pourquoi j'ai raison de dire que, dans le fragment d'Euripide, « retenir » (*dans son vol*) une pierre ou une parole qu'on a soi-même lancée équivaut à la ressaisir ou à la rattraper.

J'ai dit que, dans ce sens, κατασχεῖν est impropre et je le maintiens jusqu'à ce qu'on me fournisse l'exemple unique que je réclame.

Veut-on se rendre compte de la différence essentielle entre ἐπισχεῖν et κατασχεῖν ? Il suffira de comparer notre fragment d'Euripide avec l'adaptation qu'en a faite Plutarque, *de Garrul.*, p. 507 A. A l'image de la pierre qu'on a lancée, Plutarque a substitué l'image de l'oiseau qu'on a laissé s'échapper. Pour « retenir » un oiseau qui veut s'échapper, Plutarque, conformément à la distinction que nous avons présentée plus haut, disait κατασχεῖν ; pour marquer l'action de le récupérer, c'est-à-dire de le tenir à nouveau en son pouvoir, il a employé l'expression αὖθις κατασχεῖν, qu'il a substituée au verbe ἐπισχεῖν, lequel, dans le contexte de Plutarque, serait aussi impropre que κατασχεῖν l'est dans le contexte d'Euripide.

Je m'étonne que M. Méridier, qui est un helléniste estimable, n'accorde pas à ces nuances du vocabulaire l'importance qu'elles ont et que, par une timidité excessive quand il s'agit d'un simple choix de variantes, il préfère au terme propre, attesté par un bon manuscrit, l' « à peu près » du texte traditionnel.

2° Il en va de même pour l'expression οὐ ῥᾷον... οὔτε, en faveur de laquelle M. Méridier invoque à nouveau une analogie illusoire ; je ne puis que renvoyer le lecteur à la démonstration que j'ai faite plus haut.

D. Serruys.

ERRATUM

Dans le numéro précédent (article de M. Βέης) :

P. 55, l. 4 *au lieu de* ἶασαι *lire* ἴασαι.

P. 60, l. 5 *au lieu de* μελανίν *lire* μελάνιν.

P. 61, l. 11 *après* Βράτου *ajouter* : καὶ τρία τοῦ ῥάδου.

P. 62, l. 27 *au lieu de* LXXXIII? *lire* LXXXIII.

P. 66, l. 1 *au lieu de* ,ϛτηζ' *lire* ,ϛτιζ'.

P. 66, l. 2; n. 1, l. 2; p. 67, l. 7 *au lieu de* Boud *lire* Bond.

P. 70, l. 11 *au lieu de* (865-939) *lire* (860-939 ?)

P. 73, l. 1 *au lieu de* ἰνδίκτιονη *lire* ἰνδικτιονῆ.

P. 73, l. 11 *au lieu de* et chez Syncelle *lire* καὶ σύγκελλος.

P. 73, l. 20 *au lieu de* παριάρχου *lire* πατριάρχου.

Bon à tirer donné le 6 juillet 1913.

Le rédacteur en chef, Gustave Glotz.

Le Puy-en-Velay. — Imp. Peyriller, Rouchon et Gamon.

ÉTUDES SUR LA MUSIQUE ANTIQUE [1]

D. — Le Rythme.

Le sentiment du rythme est aussi naturel à l'homme que la marche et la respiration. Les principes qui en découlent sont les mêmes chez tous les peuples et à toutes les époques. Leur application se retrouve identique dans toutes les manifestations musicales. Pour ce qui concerne la poésie, il semble qu'il y ait plus de diversité ; les accents et les cadences sont si intimement unis aux particularités du langage, que les règles de la versification varient, non seulement d'un peuple à l'autre, mais souvent dans les différentes phases d'évolution d'un même idiome. L'expérience nous enseigne qu'il faut posséder le génie d'une langue pour bien marquer le rythme de ses vers et discours. S'il en est ainsi des langues vivantes, que dire des langues mortes ? A force de patiente application, on peut s'assimiler les langages de la Grèce et de Rome, dominer leur lexique et leur grammaire, goûter la pensée inscrite dans leurs impérissables chefs-d'œuvre ; mais les accents et les rythmes qui leur donnaient la vie nous échappent pour une bonne part, et nous ne parvenons à les ressaisir qu'à l'aide de conjectures nécessairement faillibles. Un profond connaisseur de l'antiquité clas-

(1) Voir t. XXII, p. 89 et suiv. ; t. XXIII, p. 1 et suiv. ; t. XXIV, p. 223 et suiv.

sique disait, il y a près d'un siècle : « Est illa (rhythmica) sane longe obscurissima pars veteris musicae... Existimari vero poterit neque metricam doctrinam ab omni parte iam explanatam esse, rhythmicam autem adhuc in tenebris totam iacere » (1). Depuis que ce jugement a été porté par Gottfried Hermann, des travaux considérables paraissent avoir dissipé en grande partie les ténèbres dont il se plaignait. On reconnaît à Boeckh, Rossbach et Westphal le mérite d'avoir mieux approfondi la tradition antique et d'avoir tracé la voie à toutes les recherches ultérieures dans le domaine du rythme. Westphal en particulier, muni d'une forte éducation musicale et appliqué à l'étude d'Aristoxène au point d'en faire l'œuvre de sa vie, a marqué par ses patientes et hardies investigations l'avènement d'une ère nouvelle, qui semblait promettre des solutions définitives. Ses travaux, à part quelques déchets inévitables, dominent la science depuis une cinquantaine d'années. Gevaert, dans son magistral ouvrage sur la musique antique, s'est montré le chaleureux partisan de Westphal, comme il a été celui de Bellermann pour l'harmonique. Assurément les exposés du brillant auteur de « la Rythmique musicale depuis J. S. Bach » et de « la Métrique grecque » devaient séduire tout lecteur. C'était notre cas, lorsque nous avons commencé à nous pénétrer de sa doctrine. Nous avions la sensation de nous trouver en présence du « Maître » procédant à la grande initiation. Par une disgrâce qui s'affirmait de plus en plus regrettable, à l'étude le charme n'a plus opéré; sur maints points, en guise de certitudes, nous avons recueilli de graves doutes. L'œuvre a été reprise ensuite, dans la liberté et toute l'ardeur d'une recherche personnelle. Les conclusions ont été différentes. Nous ne pouvons, dans le cadre étroit de cet article, toucher à toutes les questions où l'enseignement de Westphal se trouve en défaut. Notre examen se bornera aux principes du rythme. Les développements qu'on va lire permettront de constater si le célèbre

(1) G. Hermann, *Opuscula*, II, p. 106 et 123.

professeur de Breslau a été, comme on l'a cru pendant longtemps, le dépositaire de la pensée d'Aristoxène et le fidèle interprète de la doctrine rythmique des anciens.

I

« Le rythme, dit Platon, c'est l'ordre dans les mouvements » (1). D'après Aristoxène, c'est l'ordre dans la succession des temps (2). Comme le temps qui le mesure, le rythme suppose une suite de mouvements, un courant qui s'écoule. « Rhythmus, dit Marius Victorinus, a ῥύσει et fluore quodam nuncupatur » (3). Ce courant doit onduler par poussées successives. « Le rythme, dit Cicéron, n'existe pas dans ce qui est continu. Il est constitué par une succession de battements à intervalles égaux et souvent même inégaux. Ainsi il y a du rythme dans les gouttes d'eau qui tombent à des moments marqués; il n'y en a pas dans le cours non interrompu d'une rivière » (4). Pour que le rythme, en effet, devienne perceptible à nos sens, il faut que le courant soit interrompu par une alternance d'énergie et de dépression, par le retour périodique d'élans et d'arrêts. Des mouvements alternants, qui sont comme la marque de la vie, se retrouvent dans les pulsations du cœur (5), dans le va-et-vient de la respiration (6), dans le soulèvement et l'abaissement des flots (7) qui font croire que la mer respire et participe au grand souffle qui anime le monde.

(1) Platon, *Lois*, II, p. 665 A : τῇ τῆς κινήσεως τάξει ῥυθμὸς ὄνομα εἴη.

(2) Planudes in Hermog., V, 454, Walz : ὁ δὲ ῥυθμός ἐστιν, ὥς φησιν Ἀριστόξενος καὶ Ἡφαιστίων, χρόνων τάξις.

(3) M. Victorinus, I, 10, 3.

(4) Cicéron, *De orat.*, III, 48.

(5) Aristide Quintilien, *De mus.*, Meib. p. 98. — Vitruve, *De architect.*, I, 1 : « Rhythmus venarum ».

(6) Aristote, *Probl.*, V, 16 : τὸν τῆς ἀναπνοῆς ῥυθμόν. — *De respirat.*, 9 : ὁ πλευμὼν ἄρσιν ἔχει πολλήν.

(7) *Id.*, *De mundo*, IV, 35 : Κυμάτων ἄρσεις συμπεριοδεύειν ἀεὶ τῇ σελήνῃ κατά τινας ὡρισμένους καιρούς.

L'ondulation du rythme, déterminée par une force en action, comporte ainsi deux phases distinctes, celle de la poussée d'énergie et celle du repos. On dirait, en physique, la forme cinétique et la forme potentielle de l'énergie. Ces deux moments de l'action rythmique s'appellent dans le langage musical le *temps fort* et le *temps faible*. Les Grecs employaient les expressions ἄρσις et θέσις, élan et repos, que les auteurs latins rendaient par *elatio* ou *sublevatio* et *positio* ou *depositio*. La traduction paraît exacte, et les deux groupes de termes semblent bien correspondre à nos dénominations modernes : ἄρσις et *elatio* au temps fort, θέσις et *positio* au temps faible. Tel était le sentiment de Bentley (1) et de Gottfried Hermann (2). Rossbach et Westphal, estimant que leurs prédécesseurs avaient à tort suivi les métriciens latins, qui auraient mal rendu la pensée des rythmiciens grecs, enseignèrent que les mots ἄρσις et *elatio* devaient s'appliquer au temps faible, θέσις et *positio* au temps fort. De plus, lorsque les expressions grecques se rencontrent chez les Latins, il faudrait en intervertir le sens : l'ἄρσις grecque serait la *thesis* latine, l'*arsis* latine serait la θέσις grecque (3).

Quelque singulière que paraisse cette manière de mettre de l'ordre dans un prétendu désordre, elle s'explique par les habitudes de la musique moderne. Chez nous le temps fort est marqué par le *frappé* de la main, par le choc sonore du pied ou par l'abaissement du bâton de mesure ; par contre, le temps faible appartient *au levé* de la main, du pied ou de la baguette du chef d'orchestre. Cette manière de battre la mesure était, paraît-il, à l'origine, plus propre à l'Allemagne. Cependant, dans ce pays même, le rythme poétique a gardé la termino-

(1) Bentley, *De metris Terentianis schediasma*, p. 1 et 2.

(2) G. Hermann, *Elem. doctr. metr.*, p. 14. — Boeckh (*De metris Pindari*, p. 13) suit l'exemple de ses prédécesseurs, tout en formulant des réserves.

(3) Cette doctrine est encore généralement admise. Christ la reproduit dans son excellent traité de métrique, et la résume dans cette proposition de ses *Pindari carmina*, p. XVIII : « Incipiunt autem versus aut ab arsi, quam veteres Graeci θέσιν vocabant, aut ab anacrusi primae arsi praemissa ».

logie antique, telle qu'elle a été transmise par la tradition romaine. La syllabe accentuée ou forte de chaque pied est désignée par le mot *Hebung* (élévation), la syllabe dépourvue d'accent par le mot *Senkung* (abaissement). C'est ce qui amène Westphal à dire : « Dans la poésie moderne, le vers est composé de syllabes successivement accentuées et dépourvues d'accent... La syllabe accentuée est appelée *Hebung* ou *thesis*, la syllabe non accentuée *Senkung* ou *arsis* » (1). Une telle discordance dans l'emploi des termes élémentaires n'est pas de bon augure pour la doctrine qui l'impose.

Avant d'examiner la valeur de cet enseignement, il convient d'entendre les auteurs eux-mêmes dans leurs explications. On aura de la sorte l'impression directe de leur pensée.

« Le rythme moderne, dit Westphal, désigne la partie de la mesure marquée par une intensité plus grande comme le temps fort, la partie qui a un accent moindre comme le temps faible. Dans nos exécutions musicales, on indique généralement le temps fort par le frappé de la main (*Niederschlag*), le temps faible par le levé (*Aufschlag*). La pratique des anciens était la même : l'ἡγεμών (ou dirigeant) cherchait à faciliter au chœur des chanteurs l'observance de la mesure par le levé et le frappé de la main, ou bien aussi par le levé et le posé du pied; il en était de même dans l'enseignement... C'est pourquoi on appelait le temps fort ὁ κάτω χρόνος, τὸ κάτω, et le temps faible ὁ ἄνω χρόνος, τὸ ἄνω ; ou le temps fort θέσις *positio*, et le temps faible ἄρσις *elatio*... Cette terminologie est généralement celle des rythmiciens, et à l'époque classique il n'y en eut point d'autre. On a admis jusqu'ici que, dans le langage des métriciens latins, les mots ἄρσις et θέσις avaient une signification inverse, de sorte qu'ἄρσις ou *elatio* était dit du temps fort, et θέσις ou *positio* du temps faible. C'est encore ainsi qu'en usent les métriciens modernes depuis Bentley. On rencontre, en effet, une pareille inversion des termes ἄρσις et θέσις; mais la

(1) Westphal, *Allgem. Theorie d. musik. Rhythmik seit J. S. Bach*, p. 13.

manière dont on a envisagé jusqu'ici l'acception ultérieure de ces mots est inexacte. Les métriciens latins suivent généralement, dans leurs exposés rythmiques, de bonnes vieilles sources et emploient alors les mots *arsis* et *thesis* entièrement dans le sens d'Aristoxène, comme le fait Mar. Victorinus en son chapitre *de rhythmo* p. 2484. Mais, en même temps, ils ont puisé dans l'écrit d'un métricien grec plus récent, qui n'entendait rien à la rythmique et qui n'en a pas moins, comme c'était l'usage alors, touché aux questions rythmiques dans son introduction et amené la plus déplorable confusion dans l'emploi des termes ἄρσις et θέσις... Ce métricien appela le premier χρόνος d'un pied toujours ἄρσις et le second toujours θέσις, quelle que fût la nature du pied... Le grammairien grec qui se rendit coupable de cette faute vivait vers le milieu de l'époque impériale ; son ouvrage devint un livre scolaire chez les Byzantins, y fut souvent l'objet d'extraits et de remaniements et se retrouve encore de cette manière dans un grand nombre d'écrits et traités des Byzantins, dans les *Scholia majora* d'Héphestion, chez l'Anonyme Ambrosien, chez Pseudodracon, chez Elias Monachus et beaucoup d'autres. Ce livre pénétra aussi chez les Romains; un métricien latin, peut-être Atilius Fortunatianus, en tira les deux premiers chapitres περὶ ποδῶν et περὶ τοῦ ἡρῴου, et les métriciens ultérieurs, qui ne faisaient que transcrire, ont recueilli cette partie, et principalement le premier de ces chapitres, dans leurs écrits, en procédant d'une manière si étourdie qu'ils ont ajouté sans façon cette conception absurde des rapports rythmiques aux propositions qu'ils avaient puisées chez les bons auteurs, sans remarquer la contradiction qui en résultait pour leur terminologie... Il y a encore une troisième partie rythmique chez Mar. Victorinus où les mots ἄρσις et θέσις sont employés de nouveau dans une acception différente. C'est le ch. *de arsi et thesi*, p. 2482 : les deux expressions sont employées d'une façon suivie dans ce sens que l'ἄρσις ou *elatio* désigne le temps fort, θέσις ou *positio* le temps faible. Cette signification ne se retrouve dans aucun autre traité

métrique des anciens... On ne la rencontre que chez Priscien, *de accentibus*, p. 1289... et Martianus Capella, p. 191... L'interversion des deux termes ne paraît qu'une libre traduction des termes techniques de la musique appliqués à la grammaire » (1).

En lisant cet exposé si hardi, on ne peut se défendre d'une véritable gêne. Les rythmiciens grecs brouillés avec les métriciens latins, ces derniers ballottés entre deux enseignements par la faute présumée d'un écrivain purement hypothétique, enfin Marius Victorinus professant des doctrines contradictoires sur le même sujet essentiel, un tableau aussi désordonné dépasse les limites de la vraisemblance. La réalité est généralement mieux rythmée que cela. Nous verrons par la suite que les métriciens latins n'ont jamais trahi leurs maîtres grecs, que Mar. Victorinus n'a jamais varié dans son enseignement, et que la tradition rythmiqne a toujours été une à travers toute l'antiquité.

A son tour, Rossbach s'exprime de la manière suivante : « Le χρόνος ῥυθμικός qui contient l'*ictus* principal s'appelle βάσις, θέσις, ὁ κάτω χρόνος, τὸ κάτω, *positio ;* l'*ictus* subordonné s'appelle ἄρσις, ὁ ἄνω χρόνος, τὸ ἄνω, *elatio*, expressions qui proviennent de l'orchestique et se rapportent à la représentation du rythme par le pas des danseurs... A l'énoncé de la syllabe qui porte l'*ictus* principal, le chœur des danseurs pose le pied à terre (θέσις, βάσις, τὸ κάτω); à la syllabe non accentuée, le chœur lève le pied pour faire un nouveau pas (ἄρσις, τὸ ἄνω)... Les mots ἄρσις et θέσις sont donc employés dans un tout autre sens que les mots *Hebung* et *Senkung* par lesquels nous désignons l'élévation de la voix à l'*ictus* et son abaissement aux autres moments de la mesure. Nous procédons du chant, les anciens procédaient de l'orchestique. Lorsque cette dernière recula dans la musique (*in der Musik zurücktrat*), le sens des mots ἄρσις et θέσις ne fut plus compris, et l'usage s'établit d'ap-

(1) Westphal, *Die Fragmente u. die Lehrsätze d. griech. Rhythmiker*, p. 98-101.

peler *arsis* la syllabe accentuée et *thesis* la syllabe non accentuée. C'est ainsi que procèdent les grammairiens latins Terentianus Maurus, Atilius Fortunatianus, Priscien, Isidore et, parmi les Grecs, l'auteur anonyme du traité περὶ μουσικῆς » (1).

Ainsi les métriciens latins et même l'Anonyme de Bellermann, qui paraît si familier avec l'enseignement d'Aristoxène, auraient oublié le sens des termes rythmiques les plus essentiels, par suite d'une reculade de la danse. Que veut dire par cela notre auteur? Serait-ce que l'orchestique eût subi une éclipse à l'époque romaine? Mais le contraire nous est affirmé par les meilleurs témoignages. Loin d'être négligée à Rome, l'orchestique y a pris un développement qu'elle n'avait jamais connu en Grèce. Faut-il rappeler la vogue extrême qu'eut la pantomime à l'époque des Césars, au point d'éclipser les autres genres et d'occuper sur la scène la place qui est réservée à l'opéra dans la société moderne? Lucien, qui vivait à Rome sous Marc-Aurèle, fait un éloge enthousiaste des splendeurs de la danse : « Socrate, dit-il, ne vit la danse que lorsqu'elle commençait à naître ; jamais il n'a connu cette beauté qu'elle a acquise depuis. Ah ! s'il voyait à présent ceux qui l'ont amenée à sa perfection, je suis sûr qu'abandonnant tout le reste, il ne s'adonnerait qu'à ce spectacle et voudrait qu'on enseignât la danse avant toute autre chose » (2). Rossbach veut-il dire uniquement que le chant a été séparé d'avec l'orchestique? Cela est exact en ce sens que les chanteurs et les danseurs formaient deux corps distincts. « Anciennement, dit encore Lucien, les mêmes acteurs chantaient et dansaient en même temps; mais par la suite on s'aperçut que, pour respirer, les danseurs interrompaient leur chant, et l'on crut qu'il serait plus à propos que

(1) Rossbach, *Gr. Rhythmik* (t. I de la *Metrik*, 1re édit.), p. 24 et 25.

(2) Lucien, *De Saltat.*, 25. — Ammien Marcellin, l'historien de Julien, raconte que, la crainte d'une disette ayant fait expulser de Rome tous les étrangers, on excepta de cette mesure quiconque était de la suite des mimes, et l'on souffrit la présence de trois mille danseuses et d'autant de choristes, figurants et directeurs.

d'autres chantassent pendant qu'on danserait » (1). Cela ne veut pas dire que la danse ait perdu le contact avec la musique, ni que toutes les deux aient été régies par des cadences différentes. La division du travail parmi les exécutants s'est trouvée souvent réalisée dès le début des arts musicaux. On n'a qu'à relire chez Homère la manière dont la jeunesse dansait aux accents de l'aède, et comment dans les concerts de l'Olympe les Hores et les Charites, Aphrodite, Hébé et Harmonie exécutaient des pas gracieux au chant des Muses et aux doux accords de la lyre d'Apollon (2). Au moyen-âge également, les danses étaient chantées d'abord par le chœur entier des danseurs; puis les couplets étaient chantés par un soliste, et le chœur entonnait le refrain. Tel est encore le cas de nos rondes enfantines. La séparation occasionnelle du chant et de la danse a été de tous les temps; ce n'a jamais été un divorce absolu, au point de faire oublier les plus anciens et les plus profonds souvenirs communs.

Si les explications fournies par Westphal et Rossbach ne sont rien moins que certaines, la raison fondamentale sur laquelle s'appuie leur doctrine se présente, par contre, avec la rigueur d'un axiome. Dans la pratique des anciens comme dans la nôtre, dit-on, le frappé de la main ou du pied devait désigner le temps fort, le levé le temps faible de la mesure. La nature elle-même semble avoir indiqué cette manière de marquer le rythme ; on ne saurait procéder autrement. Malgré de telles apparences, ce point lui-même n'est pas à l'abri du doute. Aujourd'hui, nous agissons de la sorte. Mais, il n'y a pas très longtemps, de bons maîtres de chapelle, tant en France qu'en Italie, procédaient d'une manière différente, en marquant l'effort par le levé et le repos par le posé du bâton de mesure (3). C'était, notamment, le cas de Sarti. Spontini obtenait des résultats remarquables de netteté et de vigueur

(1) *Ibid.*, 30.
(2) Homère, *Il.*, XVIII, v. 593 et suiv. ; *Hymn. in Apoll.*, v. 189 et suiv.
(3) Schilling, *Encyclopädie d. ges. musik. Wissenschaften.*, v° *Taktschlagen.*

rythmiques, en dirigeant de cette façon les chœurs et l'orchestre de l'Opéra de Berlin. Encore aujourd'hui, lorsqu'ils veulent obtenir le maximum d'intensité, nos chefs d'orchestre soulèvent les masses chorales et instrumentales dans les *crescendo* et les *fortissimo*, en levant aussi haut que possible la baguette pour dessiner l'ascension de l'élan général.

Mais, disent nos auteurs, le fait est attesté par les témoignages anciens ; les dirigeants des chœurs antiques frappaient d'un pied très sonore les temps forts du rythme. « Les anciens, expliquent-ils, paraissent avoir aimé plus que nous une récitation marquant fortement les mesures par l'*ictus* ; on ne trouvait point choquant que le batteur de la mesure marquât les syllabes accentuées par le bruit sonore de la battue, pour ainsi dire avec un éperon cliquetant ; car il est rapporté que, pour frapper plus fortement, il chaussait son pied d'un ὑποπόδιον en bois... Il est certain que la division des mesures était ainsi manifestée d'une manière très énergique, quel que fût le dommage qui en résultait pour le chant » (1).

On admettra difficilement que les Grecs, et particulièrement les Athéniens, aient pu goûter cette manière de couvrir les voix dans les exécutions de la scène et de l'orchestre. Mais est-il bien certain que les pieds aient frappé si énergiquement les temps forts dans la récitation comme dans les évolutions de la danse ? « La musique et la récitation des anciens, dit Rossbach, procédaient de l'orchestique ». Admettons ce fait sans le discuter. Mais l'orchestique des anciens était-elle la danse moderne ? Aujourd'hui nous sommes habitués à marquer assez fortement le rythme des danses populaires. Dans certains pays, comme la Hongrie et la Pologne, les danses nationales sont exécutées avec beaucoup de vivacité par des sujets bottés et éperonnés. Mais cela n'est pas l'art de la danse. La chorégraphie ne consiste pas uniquement dans l'agitation des pieds. Il n'y a pas bien longtemps encore, le ballet de nos grands théâtres suivait

(1) Rossbach et Westphal, *Metrik*, 2e édit., I, p. 500.

avec éclat la tradition de la pantomime antique. Ceux qui ont connu Marie Taglioni et Fanny Elssler rappellent avec admiration leur jeu parlant, leur sentiment exquis du rythme, la mesure parfaite qui dominait leur action, la haute impression d'art qui s'en dégageait par la grâce des mouvements, la beauté plastique des attitudes, par la variété et la puissance expressive de leur pantomime. Il en était de même de l'orchestique grecque. Les choreutes grecs ne portaient pas de bottes; ils étaient chaussés de légères sandales. Ils ne se bornaient pas à remuer les jambes. Tout leur corps participait à des évolutions harmonieuses, où les bras et les mains avaient presque autant d'action que les membres inférieurs (1). Aussi les ὀρχησταί étaient-ils souvent appelés χειρονόμοι ou χειρόσοφοι (2); on disait d'eux ταῖς χερσὶν ὀρχεῖσθαι (3), ταῖς χερσὶν αὐταῖς λαλεῖν (4). « L'*orchestodidaskalos* Telestès, dit Athénée, inventa beaucoup de figures, par lesquelles les choreutes indiquaient à l'aide des mains tout ce qui était dit » (5). Le poète tragique Phrynichos disait de lui-même : « La danse ne m'a pas fourni moins d'attitudes que la mer n'a de flots » (6). Lucien, comparant la pantomime romaine à la tragédie, fait remarquer que « les spectacles de la danse ne diffèrent point de ceux de la tragédie, si ce n'est que les premiers sont plus variés, plus savants, et offrent mille changements divers » (7). Les évolutions eurythmiques des choreutes, les gestes expressifs des mimes n'avaient rien de brusque ni de saccadé. Le posé de leur pied était si peu violent que la cadence devenait sensible par le frappé de l'ἡγεμών, et encore celui-ci heurtait-il si peu vivement le sol qu'il devait s'aider d'un ὑποπόδιον en bois.

L'action des choreutes comportait trois éléments : les pas

(1) Xénophon, *Symp.*, II, 16.
(2) Lucien, *De saltat.*, 69; *Rhet. gr.*, 17; *Lexiph.*, 14.
(3) Plutarque, *De anima*, 8; Athénée, IV, p. 134 B.
(4) Lucien, *De salt.*, 63.
(5) Athénée, I, p. 21 F.
(6) Plutarque, *Quaest. conviv.*, VIII, 9, 3.
(7) Lucien, *l. cit.*, 31.

(mouvements, marches, évolutions), les gestes et les attitudes. « L'orchestique, dit Plutarque, comprend trois parties : le mouvement (φορά), l'attitude (σχῆμα) et le geste (δεῖξις)... Le mouvement traduit une affection de l'âme, une action ou une force ; l'attitude imite une forme ou une image ; le geste sert à indiquer les choses elles-mêmes placées à la portée de la vue des spectateurs, comme la terre, le ciel, etc. » (1). Le rythme était marqué par l'élan et par l'arrêt du mouvement ou du geste. Est-il besoin de demander où était l'effort et à quel moment se plaçait le repos ? Le lecteur a déjà répondu à l'avance : l'effort était dans l'élan du corps, dans le levé du pied ou de la main pour faire un pas ou un geste ; le repos correspondait à l'arrêt du mouvement, au retour du membre ou du corps à la position normale. Les anciens étaient du même avis. « L'*arsis*, dit Aristide Quintilien, est l'élan vers le haut ; la *thesis*, le retour vers le bas (ἄρσις μὲν οὖν ἐστι φορὰ (μέρους) σώματος ἐπὶ τὸ ἄνω, θέσις δὲ ἐπὶ τὸ κάτω ταὐτοῦ μέρους) » (2). Planude dit de même : « Les musiciens définissent ainsi l'allure du chœur. La cadence (βάσις) est l'indication du levé et du posé du pied ; car lever et poser le pied se dit *arsis* et *thesis*. Par suite, on dit aussi *arsis* et *thesis* de l'élan et de l'arrêt des choreutes » (3). Mais ces témoignages émanent d'auteurs de la basse époque. Pour plus de sécurité, recherchons une attestation de l'époque classique.

On vient de voir que la cadence des choreutes était appelée βάσις, de βαίνειν, marcher. Il en était de même de la cadence des vers. Les vers progressent également à pas cadencés, qu'on appelle *pieds* (4). D'une manière générale, toute progression est une marche. Or, où se trouvent l'effort et l'arrêt d'énergie

(1) Plutarque, *l. cit.*, IX, 15.

(2) Aristide Quint., *De mus.*, Meib., p. 31.

(3) Planude, Walz, *Rhet. gr.*, V, p. 454, 13 : τὴν ἐν χοροῖς βάσιν ὁρίζονται οὕτως οἱ μουσικοί · βάσις ἐστὶν ἄρσεως καὶ θέσεως ποδῶν σημείωσις · τὸ γὰρ αἴρειν τὸν πόδα, εἶτα τιθέναι, ἄρσιν καὶ θέσιν ὠνόμηναν · ἄρσις οὖν καὶ θέσις ἡ ἐν τῷ ἄρχεσθαι καὶ λήγειν τῶν χορευτῶν ὁρμὴ λέγεται.

(4) M. Victorinus, I, 11, 10 : Similiter pes vocatur, sive quia in percussione metrica pedis pulsus ponitur tolliturque : seu quia, ut nos pedibus nostris ingredimur atque progredimur, ita et versus per hos pedes metricos procedit et scandit.

dans les deux actes qui constituent le pas de l'homme? Mais cela ne fait point de doute, disent Rossbach et Westphal; c'est le posé du pied qui marque le moment d'énergie, le temps fort; c'est le levé qui indique le temps faible. On aurait pu croire le contraire et se dire que l'effort est dans la contraction des muscles qui soulèvent la jambe, le repos dans la cessation de l'effort et le retour du pied vers le sol. Mais n'en croyons pas nos lumières et consultons une autorité bien reconnue, le docteur suprême de l'antiquité. Dans la section de ses *Problèmes* relative à l'effort et à la lassitude, Aristote ou l'auteur inconnu de ce recueil de notes aristotéliciennes se pose la question : « Pourquoi marchons-nous difficilement en montant les pentes? Est-ce parce que toute marche est composée de levés et de posés (διότι πᾶσα πορεία ἐξ ἄρσεως καὶ θέσεως συντελεῖται;)? Mais s'élever est contraire à la nature (la loi de la pesanteur); déposer le pied, par contre, est conforme à la nature; le fait de s'appuyer est un terme intermédiaire. Or monter une pente, cela comporte beaucoup de parties contraires à la nature (τὸ μὲν οὖν ἄραι παρὰ φύσιν, τὸ δὲ θεῖναι κατὰ φύσιν, τὸ δὲ προσθεῖναι μεσότης · ἐν δὲ τῷ πρὸς τὰ σιμὰ βαδίζειν πολὺ τὸ παρὰ φύσιν) » (1). Dans un autre endroit de la même section, l'auteur se demande encore pourquoi on se fatigue davantage sur un chemin uni que sur un terrain accidenté, bien qu'on y marche plus aisément et plus vite. C'est précisément, répond-il, parce que en marchant plus vite on fait plus de pas. « Sur la route unie, explique le texte, les ἄρσεις et les θέσεις sont petites et fréquentes; sur les chemins inégaux se produit le contraire. Le levé est contraire à la nature; *toute arsis est un effort* (ἐν μὲν οὖν τῷ ὁμαλῷ μικρὰ ἡ ἄρσις καὶ θέσις καὶ πυκνή ἐστιν, ἐν δὲ τῷ ἀνομάλῳ τοὐναντίον. Ἔστι δὲ τὸ αἴρειν παρὰ φύσιν · βίᾳ γάρ ἐστι πᾶσα ἄρσις) » (2). Voilà le sentiment des anciens, entièrement conforme à la vérité physiologique : le levé du pied est un effort, le posé est un repos. Les métriciens latins n'ont jamais dit autre chose, et l'on reste

(1) Aristote, *Probl.*, V, 41.
(2) *Ibid.*, V, 10. — Cf. V, 23 et 24.

vraiment stupéfait de la singulière injustice commise à leur encontre, lorsque d'une manière constante ils étaient rendus responsables d'une grave méprise qui n'était pas de leur fait (1).

On reproche encore aux métriciens latins d'avoir faussé le sens des termes rythmiques en les transportant dans un domaine qui ne leur était pas propre. Les auteurs grecs de la bonne époque, dit-on, avaient puisé les éléments du rythme dans les mouvements du corps ; les auteurs latins ont préféré suivre les mouvements de la voix. Ainsi Martianus Capella, au lieu de reproduire son modèle Aristide, s'exprime comme suit : « Arsis est elevatio, thesis depositio vocis ac remissio » (2). De même Marius Victorinus : « Item arsis est elatio temporis, soni, vocis; thesis depositio et quaedam contractio syllabarum » (3). Et Priscien : « Nam in unaquaque parte orationis arsis et thesis sunt, non in ordine syllabarum tamen, sed in pronuntiatione » (4). Les auteurs latins auraient ainsi déserté le véritable terrain du rythme pour aborder celui de la modulation vocale. Chez eux, il ne s'agirait plus du temps fort et du temps faible de la mesure, mais des intonations variables de la cantilène, des accents aigus ou graves de la diction (5). Ce

(1) La confusion introduite par les modernes dans la terminologie du rythme aboutit parfois à une véritable logomachie. Voici, par exemple, ce que dit Mathis Lussy dans son excellent *Traité de l'expression musicale* (p. 169) : « C'est la respiration qui est le prototype de la mesure musicale et le générateur du rythme... En effet, la respiration se compose de deux instants physiologiques, de deux mouvements : l'*inspiration* et l'*expiration*. L'inspiration personnifie l'action ; l'expiration représente le repos, le temps d'arrêt. L'expiration est symbolisée par le temps fort de la mesure, la *thesis*, le frappé ; l'aspiration correspond au temps faible, à l'*arsis* de la mesure, au levé. »

(2) Mart. Capella, *De nupt. Philolog.*, Meib., p. 191.

(3) M. Victorinus, I, 9, 3.

(4) Priscien, *De accent.*, II, 13.

(5) Gevaert, *Mus. de l'ant.*, II, p. 19, note : « A une époque postérieure, la signification des termes *arsis* et *thesis*, détournée de son sens primitif et intervertie, fut rapportée à l'élévation et à l'abaissement de l'*intonation*, de même qu'en allemand les mots *Hebung* et *Senkung* ». — H. Weil et Benloew, *Théorie générale de l'accentuation latine*, p. 99 : « Ces termes s'appliquèrent d'abord au rythme des mesures, au temps fort et au temps faible. Plus tard, ils servirent à désigner la nature des sons, la gravité et l'acuité soit des notes de la musique, comme chez Pléthon, soit des accents de la langue, comme chez Priscien. »

reproche, avec quelque autorité qu'il se trouve formulé, est aussi immérité que le précédent. En suivant les indications des métriciens latins, loin de fuir le domaine du rythme poétique, on ne fait que l'aborder. Tout ce qui a été dit jusqu'ici ne constitue, à vrai dire, qu'un préambule. La battue de la mesure et le levé de la jambe peuvent présenter de l'intérêt, mais ne sont ni la poésie ni la musique. La manière de marquer le rythme n'est pas le rythme lui-même. L'objet de notre examen, c'est la manifestation du rythme dans la phrase musicale comme dans la récitation poétique. Ici, il faut l'affirmer nettement, l'étude du rythme commence avec l'étude de l'accent. Dans son principe, le rythme n'est que l'accentuation jointe à la division des temps. Qu'il s'agisse de la cadence musicale, oratoire ou poétique, les temps marqués par les retours d'énergie sont ce qu'on appelle communément les temps accentués. En un mot, l'accent, c'est l'intensité de la diction. « Arrêtez, entendons-nous protester de toutes parts, vous allez vous égarer. Les langues grecque et latine ne connaissaient pas l'accent d'intensité ; elles ne possédaient que l'accent tonique. Si, chez nous, les syllabes du discours sont successivement *fortes* ou *faibles*, chez les anciens elles étaient *aiguës* ou *graves*. N'oubliez pas que les langues antiques étaient essentiellement musicales, tandis que les nôtres procèdent par des nuances d'intensité. » Cet avertissement, salutaire s'il était fondé, pourrait bien nous arrêter, mais d'une manière imprévue. L'argument se retourne en faveur des métriciens latins. S'il était établi, en effet, que l'accent des anciens fût purement musical, il s'ensuivrait que ces métriciens avaient raison d'affirmer que le temps accentué et le temps faible du rythme répondaient à une élévation et à un abaissement de la voix. « C'est encore une erreur, réplique-t-on : l'accent tonique n'a rien à voir avec le rythme des anciens, qui procédait d'un autre facteur complètement étranger à l'intonation des paroles ». Si nous voulons maintenant savoir quel est ce facteur, les opinions se divisent et nous nous trouvons en présence de deux écoles opposées.

Les uns, en faible minorité, estiment que l'accent tonique et l'accent d'intensité étaient également exclus de la formation du rythme. L'élément déterminant était la durée. Le rythme, purement quantitatif, se trouvait constitué par les divisions du temps. Ces divisions et l'alternance de leurs parties devenaient perceptibles, non par les inflexions ou les appuis de la voix, mais par le frappé du pied du batteur de mesure ou par les mouvements des choreutes, lorsque le chant était accompagné de l'orchestique (1). Cette doctrine paraît répondre à la définition sommaire attribuée à Aristoxène : « Le rythme, c'est l'ordre des temps ». Nous avons vu plus haut la définition tout aussi concise, mais plus complète, de Platon : « Le rythme, c'est l'ordre dans les mouvements. » La notion du mouvement comporte en effet deux éléments : une force en action et la durée qui la mesure. La force agissante étant discontinue, on y distinguera des moments forts et des moments faibles, c'est-à-dire les deux phases alternatives de la poussée d'énergie. Ces indications se retrouvent dans la définition plus explicite donnée par Aristide Quintilien : « Le rythme est un ensemble formé de temps disposés dans un certain ordre ; ses deux phases sont appelées *arsis* et *thesis* (ῥυθμός ἐστι σύστημα ἐκ χρόνων κατά τινα τάξιν συγκείμενον · καὶ τὰ τούτων πάθη καλοῦμεν ἄρσιν καὶ θέσιν) » (2). S'en tenir à la première partie de cette définition

(1) Voici comment s'exprime l'un des partisans de cette doctrine : « 1° Les Grecs ne connaissaient pas l'accent dynamique et ne pouvaient par suite l'utiliser en vue de rendre directement perceptibles les divisions du temps, c'est-à-dire de les ériger en rythmes. 2° Ils érigeaient les divisions du temps en rythmes en y joignant l'orchestique comme *élément d'accentuation*. 3° *Ils saisissaient le rythme surtout par la vue*, et aussi par l'oreille, alors que nous ne le percevons que par l'oreille. C'est dans ces trois points que réside la différence entre la rythmique antique et la nôtre » (F. Succo, *Rhythmischer Choral*, *Altarweisen und griechische Rhythmen*, p. 181).

(2) Aristide Quint., *De mus.*, Meib., p. 31. — Les modernes sont sur ce point du même avis que Platon et Aristide. H. Riemann, *Allgem. Musiklehre*, p. 1 : « L'ordre des changements d'intensité et des variations de vitesse dans la suite d'égales divisions du temps... voilà l'essence du rythme ». — H. Reissmann, *Musik. Conversations-Lexikon*, *v° Rhythmus* (VIII, p. 320) : « Le rythme en musique est *double* : il est *extensif* en mesurant l'étendue des sons dans le temps, et *intensif* en établissant l'action alternative des temps forts et des temps faibles,

et éliminer l'élément dynamique de la parole rythmée ou du chant, c'est leur enlever toute force et toute expression. On préfère couper le rythme en deux : réserver les divisions quantitatives à la voix, et placer les accents avec leur force expressive dans les bras ou les jambes de l'ἡγεμών et des choreutes. Un tel procédé devait produire de singuliers concerts. Que dirait-on aujourd'hui d'une symphonie de Beethoven exécutée sans accentuation aucune, et dont les rythmes ne seraient perceptibles au public que par la gesticulation du chef d'orchestre? Il ne sert de rien de se réfugier dans la nuit des temps reculés pour affirmer que la conception rythmique des anciens était différente de la nôtre. La nature et la raison sont de tous les temps. Il serait difficile de rencontrer dans les réalités qui nous entourent des mouvements périodiques sans alternance d'intensité. Les pulsations du cœur, le va-et-vient de la respiration, la montée et la descente des flots ne s'effectuent pas sans les deux phases de la poussée d'énergie et de la dépression. Dans le galop du cheval, dans le bondissement du taureau, dans le pas de l'homme, on distingue nettement des temps forts et des temps faibles. Les seuls mouvements alternatifs d'intensité toujours égale sont les oscillations du pendule et celles du métronome. Or, la nature humaine est tellement accoutumée aux nuances de l'énergie dans les mouvements périodiques qu'elle en distingue même dans les balancements inaccentués (1). Il en est de même encore de l'orgue, dont le jeu ne comporte

des parties accentuées et des parties dépourvues d'accent. C'est tout particulièrement ce dernier facteur qui est décisif dans la formation artistique de l'œuvre musicale ». — Wundt, *Physiologische Psychologie*, II, p. 83 : « Un seul et même son peut être plus fort ou plus doux. Si des temps accentués et des temps faibles se succèdent avec régularité, les sons se trouvent groupés d'après une formule rythmique. »

(1) W. Wundt, *Völkerpsychologie*, I, 2, p. 387 : « Si l'on frappe une suite de coups avec une intensité absolument égale, à des intervalles égaux, il s'établit toujours, lorsque ces intervalles ne dépassent pas certaines limites de hauteur ou de célérité, la suggestion que les coups ne sont pas identiques, mais d'intensité différente ; ils se groupent d'une manière parfaitement régulière suivant un schéma rythmique déterminé. » Cf. Id., *Grundriss der Psychologie*, 6mo édit., p. 179.

pas d'accentuation. Malgré ce défaut, notre oreille discernera spontanément la cadence d'une *courante* ou d'une *passecaille* exécutées par les tuyaux inexpressifs. C'est que nous sommes imprégnés du sentiment du rythme. Ses pulsations se retrouvent dans le dynamisme intime de notre vie organique, dans les infimes vibrations de tout phénomène sonore. Comme le son lui-même, le rythme n'est que l'ondulation périodique d'une énergie en mouvement.

La meilleure réponse à la doctrine du rythme purement quantitatif a été faite par un illustre maître, dont la science déplore la perte récente. « Avec des brèves et des longues, dit Henri Weil, on peut composer un assez grand nombre de mesures, qui différeront les unes des autres par l'étendue et par le mélange des deux éléments. Cependant ces mesures ne seraient pas saisies par l'oreille, elles seraient comme si elles n'étaient pas, si aucune autre modification ne venait s'ajouter à la différence de durée... Nous avons beau voir des longues et des brèves, nous ne voyons pas où commence et où finit chaque mesure. Le seul moyen de rendre la mesure sensible est de la cadencer, de l'animer par le rythme... Il n'y a pas de mesure sans rythme, il n'y a pas de rythme sans *temps fort* et *temps faible*... Ce qui prouve mieux que tout ce que nous pourrions dire que le rythme était l'âme de la versification antique, c'est que la théorie des pieds et des mètres était fondée tout entière sur le rapport entre le temps fort et le temps faible. Aristoxène, qui est la plus grande autorité en ces matières, Aristide Quintilien, Platon, Aristote, Cicéron, Quintilien, Saint Augustin, pour ne pas compter une foule de grammairiens obscurs, s'accordent sur ce point » (1).

La doctrine professée par Weil et par la plupart des métriciens modernes reconnaît que le rythme est à la fois quantitatif et qualitatif, c'est-à-dire qu'il comporte nécessairement des divisions de durée et des alternances d'intensité. Mais, pour ce

(1) Weil et Benloew, *Théorie générale de l'accentuation latine*, p. 66 et suiv.

qui concerne le rôle de l'accent, on distingue entre la prose et la poésie. La prose n'était nuancée que par l'accent tonique, de nature purement musicale (1). La poésie y ajoutait, par le rythme, l'accent d'intensité servant à marquer le temps fort de chaque mesure (2). Il en résulte que toute récitation était chantée sur une cantilène variable, dont les notes élevées ne dépassaient pas généralement l'intervalle de quinte (3). La parole non rythmée était modulée sans appuis de voix et sans nuances d'intensité. Nous connaissons cette manière de réciter : c'est la *psalmodie*. On la retrouve dans les cantillations traditionnelles qui accompagnent la lecture des textes sacrés dans les Églises, dans les synagogues et dans les mosquées. On la rencontre même dans la rue sous la forme des « cris de Paris », ces appels modulés par lesquels les petits marchands ambulants annoncent leurs marchandises. Il faut quelque effort pour croire que c'est par de tels cantiques que Démosthène et Cicéron ont pu soulever les passions dans les débats de l'*Agora* et du *Forum*. Pour ce qui est de la poésie, on admet des accents

(1) Id., *op. cit.*, p. 4 : « Les anciens déclarent qu'en grec et en latin la syllabe accentuée était une syllabe plus aiguë, se prononçant sur une note musicale plus élevée. Voilà une différence essentielle entre la prononciation des anciens et celle des modernes. Le mélange de syllabes plus fortes et plus faibles constitue l'accentuation moderne, le mélange de syllabes plus aiguës et plus graves constitue l'accentuation antique. Nous insistons sur ce point, sans lequel on ne peut expliquer le système de l'accentuation latine, ni bien comprendre les principes de la versification ancienne. » — Gevaert, *Mus. de l'ant.*, II, p. 94 : « Pour saisir l'esprit de la prosodie antique, nous devons séparer par la pensée l'accent grammatical de l'*ictus*, deux choses semblables, mais non identiques — le premier porte sur la hauteur, le second sur l'intensité — et partir du principe qu'en grec et en latin l'accent consistait simplement dans l'élévation et l'abaissement de la voix ». — Crusius, *Die delphischen Hymnen*, p. 120 : « Ce point est tranché aujourd'hui. Les accents régissent la mélodie, *mais n'exercent sur le rythme aucune influence appréciable*. Cela est suffisamment clair. L'accent grec n'était pas dynamique, mais musical, ainsi que l'ont enseigné les anciens et la plupart des modernes. »

(2) Weil et Benlœw, *op. cit.*, p. 70 : « Il y avait dans les vers anciens, outre la durée des syllabes et la pulsation des forts et faibles, qui constituent le rythme et que nous pouvons facilement reproduire, un élément d'harmonie distinct du rythme, la modulation de l'accent tonique, que nous ne pouvons plus nous flatter de reproduire exactement, de même que le son de certaines lettres grecques et latines nous échappe. »

(3) Denys d'Halicarnasse, *De comp. verb.*, XI.

d'intensité en vue de marquer le rythme. Il serait vraiment curieux d'entendre une récitation lyrique ou tragique, où les accents toniques iraient d'un côté et les accents dynamiques de l'autre. Qu'on essaie de dire quelques vers de l'Iliade, en modulant à la quinte les accents aigus, en fléchissant la voix pour les accents circonflexes, et en marquant fortement le début de chaque dactyle. On aurait quelque peine à dépasser un hexamètre et, si l'on y parvient, ce ne serait guère pour la délectation de l'oreille (1).

(1) La lecture de l'ouvrage classique de Weil, qui a définitivement établi cette doctrine, est très intéressante à divers égards. Après avoir posé en principe que l'accent tonique des anciens était purement musical, l'auteur le traite dans le détail de l'application comme s'il était un accent d'intensité. Ainsi, p. 121 : « C'est à la fois le poids de la préposition et l'énergie de l'accent qui changèrent *dejūro* et *perjūro* en *dejèro* et *pejèro* »; p. 139 : « Les préfixes (accentués) ont pesé de toute leur force sur les syllabes suivantes du mot »; p. 173 : « Cette suppression (d'une voyelle ou même d'une syllabe) se rencontre dans une série de composés, et elle y a été amenée par le besoin d'une plus grande unité au moins autant que par la force de l'accent »; p. 177 : « Oui, l'énergie de l'accent latin a déjà été telle que la syllabe qui précède l'aiguë et celle qui la suivait immédiatement paraissent avoir souvent périclité et quelquefois disparu sous sa pression tonique. » En présence de ces faits, l'auteur est obligé de reconnaître que l'accent latin n'était pas purement musical. Ainsi, p. 110 : « Ces faits semblent indiquer que l'accent latin, tout en étant plus musical que l'accent moderne, ne l'était cependant pas autant que l'accent grec »; p. 113 : « L'abstraction commence déjà à régner en latin et paraît avoir donné à l'accentuation... ce son plus dur, cette intonation plus forte et plus magistrale, ce *rigor* enfin, pour rappeler l'expression de Quintilien, qui aide l'intelligence et dirige la pensée, mais qui est moins favorable à l'harmonie et à la douceur du langage. » Pour ce qui est du grec, Kretschmer estime qu'il n'était pas dépourvu de l'accent d'intensité, qui seul peut expliquer certaines réductions de voyelles (*Einleitung in die Gesch. d. gr. Sprache*, p. 158, note 1). Weil aussi place le grec auprès du latin, comme langue plus énergique et moins musicale que le sanscrit. P. 116 : « Les accentuations allemande et sanscrite forment les extrêmes de l'échelle, au milieu de laquelle il faut placer celles du grec et du latin. Ces deux langues ont donné à leur accent assez d'énergie pour qu'il pût guider la pensée, empêcher l'enchevêtrement des mots et la confusion des idées. » Or il se trouve que le sanscrit lui-même savait démêler les mots par un accent d'intensité assez prononcé; il en avait même deux, dont l'un était le renforcement de l'autre. « Nous pouvons affirmer, dit Sayce, que le ton ou l'accent est à l'homme primitif ce que la syntaxe est à l'homme civilisé... L'accent va de compagnie avec le geste... Le rôle important joué par l'accent dans l'histoire ancienne du langage n'est encore qu'imparfaitement connu. La *guna* et la *vriddhi* des grammairiens sanscrits en sont le résultat » (*Principes de philol. comp.*, trad. Jovy, p. 35. — Note du traducteur : « La *guna* et la *vriddhi* sont les deux degrés de renforcement des voyelles en sanscrit. Guna signifie *qualité* et

En présence de ces deux doctrines aussi douteuses qu'imprécises, il est d'une bonne méthode de faire abstraction de tout ce qui a été enseigné jusqu'ici, et de reprendre les choses *ab initio*. On sent que la vérité est ailleurs que dans ces systèmes artifi-

vriddhi *accroissement* »). — On affirme encore que l'accent grec et latin a varié dans sa nature. Peut-être rude au début, musical à l'époque classique de ces deux langues au point de laisser prédominer la quantité, il serait devenu intensif à l'époque de décadence, en effaçant la différence quantitative des syllabes. Ce phénomène se serait produit vers le IIe siècle avant J.-C. pour le grec (Brugmann, *Gr. Grammatik*. p. 151), à partir du IIIe siècle de notre ère pour le latin (Weil, *op. cit.*, p. 253). A quel événement attribuer cette étrange mutation? On ne l'explique pas pour la Grèce; pour ce qui concerne Rome, les uns ont pensé à l'influence des barbares germains, les autres à celle des peuples italiotes. Weil fait remarquer avec raison que les Germains ont conservé la quantité prosodique longtemps après les Romains (p. 250) et que l'action des Italiotes eût été comprise plutôt aux débuts de Rome qu'à l'époque de sa domination universelle (p. 251). Si l'on consulte les faits, on constate que l'élément quantitatif n'a pas attendu le déclin de l'empire romain pour fléchir, sous l'action de l'accent à la fois tonique et intensif. « Dans les mots ïambiques comme *Cătō*, *cărō*, dit Weil, il était naturel que, pour vaincre la longue qui menaçait de l'absorber en l'attirant, l'accent pesât davantage sur la brève, ce qui amena par contre-coup un affaiblissement de la finale. C'est donc dans ces mots que la prononciation des Romains commençait à ressembler davantage à la prononciation moderne, que l'accent était le moins musical et prenait plus franchement le caractère de frappé » (p. 215). Il en était de même des particules et petits mots à mesure ïambique, tels que *nisi*, *quasi* (p. 216), et des désinences en général. P. 222 : « Ainsi, depuis Livius Andronicus jusqu'à Virgile, les désinences étaient toujours allées s'affaiblissant et s'effaçant davantage; *la forme de l'accent avait poursuivi sa marche ascensionnelle.* » L'action de l'accent d'intensité se retrouve encore dans les contractions, les assimilations, les syncopes, les ecthlipses et les apocopes, ces dernières très nombreuses en latin. P. 152 : « Le latin eut recours à une accentuation plus forte et à une suppression plus fréquente des voyelles finales. » Comme nous l'avons vu plus haut, de bonne heure la syllabe accentuée pesait sur la syllabe précédente ou la suivante, en altérait la quantité ou faisait négliger sa position. Plaute et Térence en donnent des exemples fréquents, puisés dans l'usage de la langue parlée. « A parcourir ainsi, dit encore Weil, la longue liste des violences faites à la quantité par les anciens poètes, on pourrait croire que de leur temps l'accentuation avait acquis une force qu'elle perdit plus tard, à l'époque de Cicéron et d'Auguste, où les valeurs prosodiques reparurent dans toute leur intégrité ; *ce serait pourtant une grave erreur. L'accent, représentant de l'esprit d'abstraction dans la langue, ne saurait reculer, ne saurait abandonner un terrain qu'il a une fois occupé.* Aussi le voyons-nous, à Rome, en gagner tous les jours dans le langage du peuple, et même dans la conversation des hautes classes. Les preuves abondent » (p. 217). De toutes ces constatations on peut inférer que c'est la quantité qui a varié plutôt que l'accent. Plus ou moins négligée par les anciens poètes, mieux observée du temps de Cicéron et d'Auguste, à l'imitation des Grecs, la quantité a décliné depuis et fini

ciels, dont le premier se trouve victorieusement contredit par le second, lequel à son tour est présenté par son auteur avec de telles réserves et atténuations qu'il semble infirmé dès sa naissance. Recherchons donc, en toute liberté d'esprit, la véritable nature de l'accent et la conception que pouvaient en avoir les anciens. Les faits parleront et prononceront d'eux-mêmes.

L'accent (*accentus*, προσῳδία) signifiait, à l'origine, quelque chose qui s'ajoutait au son (*ac-cinere*, προσ-ᾄδειν) pour le modifier. Les grammairiens grecs et latins ont fini par comprendre sous ce terme, non seulement les accents proprement dits ou τόνοι (aigu, grave et circonflexe), mais aussi les temps où les différences quantitatives des syllabes (χρόνοι), les aspirations (πνεύματα) et les modalités concernant l'enchaînement des mots, comme l'apostrophe, l'hyphen et l'hypodiastole (πάθη)(1). Pour ce qui concerne le son en lui-même, qu'ils considéraient comme une émanation matérielle (2), ils distinguaient, comme pour tous les corps, trois dimensions : altitude, longitude et latitude ou, en d'autres termes, acuité, durée et densité (3).

par disparaître, comme dans les autres langues. « Ce principe, remarque Weil, a fini par périr partout, dans le grec, le sanscrit, l'hébreu, l'allemand; l'arabe et le lithuanien en conservent de faibles traces. Mais nulle part, il n'a décliné aussi vite qu'à Rome » (p. 249). La poésie néo-arabe présente des compositions à tendance classique ayant conservé les mètres quantitatifs, et des chansons populaires uniquement régies par l'accent. Il en était de même à Rome, même avant le déclin de l'Empire, sans que la nature de l'accent changeât en passant d'un genre de versification à l'autre. L'affaiblissement de la quantité prosodique se rattache à d'autres causes, à la marche de la civilisation qui précipite les manifestations de la vie, à l'avènement des classes populaires qui simplifient la parole sous la loi du moindre effort, à cette « vivacité prosaïque du langage » dont parle Jacob Grimm et qui fait triompher le parler rapide dans les sociétés avancées.

(1) Schol. ad Dionys. Thrac. (Bekker, *Anecd. graeca*, II, p. 674 et 683) : Προσῳδίαι εἰσὶ δέκα, ὀξεῖα, βαρεῖα, περισπωμένη, μακρά, βραχεῖα, δασεῖα, ψιλή, ἀπόστροφος, ὑφὲν καὶ ὑποδιαστολή... · ἡ δὲ προσῳδία πάλιν ὑποδιαιρεῖται εἰς τόνους, εἰς χρόνους, εἰς πνεύματα, εἰς πάθη. Cf. Priscien, *De accent.*, II, 5.

(2) Priscien, *op. cit.*, I, 2 : « Vox namque corpus esse videtur. Nam si corpus non esset, auditus aurium minime vi percuteretur. Sed tunc tangit auditum, etiam reverberat elementum ».

(3) *Ibid.* : « Elementum vero tripartito dividitur, scilicet altitudine, latitudine, longitudine. Habet quidem litera altitudinem in pronuntiatione, latitudinem in aspiratione, longitudinem in tempore ». — Varro ap. Serv., *De accent.*, § 8

Les modernes distinguent de même dans les sons, outre le timbre, trois éléments : 1° le nombre des vibrations qui donne l'altitude; 2° la durée des vibrations qui produit la longueur; 3° l'amplitude des vibrations qui constitue l'intensité. A ces trois éléments correspondent trois sortes d'accents : 1° l'accent *tonique* qui concerne l'acuité; 2° l'accent *quantitatif* qui se rapporte à la durée; 3° l'accent *qualitatif* ou *dynamique* qui a trait à l'intensité. Ces trois accents semblent bien répondre aux trois dimensions discernées par les anciens dans les émissions de la voix.

L'accent quantitatif ou de durée a presque disparu de la diction moderne. On trouve encore, en français, des syllabes longues comme dans les mots *Pâques* ou *admirātion*, suivant la bonne prononciation parisienne, ou dans les syllabes à consonnes redoublées chez ceux qui se donnent la peine de les détacher. De même, en allemand, sont naturellement longues les voyelles allongées par la réduplication (*Haar*, *Meer*, *Boot*; en français aussi on écrivait autrefois : *aage*, *roole*, etc.), ou par l'adjonction d'un *h* ou d'un *e* (*wahr*, *hehr*, *hohl*, *Stier*, *Krieg*). Mais d'une manière générale, avec le parler rapide de nos jours, la différence quantitative des voyelles tend à s'effacer, et l'on considère les syllabes comme longues ou brèves selon qu'elles portent l'accent ou en sont dépourvues. Tel n'était pas le cas des langues antiques, à l'époque de leur plein épanouissement. La diction des anciens était assez posée pour varier la durée des syllabes, ce qui donnait à la parole quelque chose du mouvement mesuré qui règle la musique. En même

(Keil, IV, p. 525) : « Scire autem oportet vocem, sicut omne corpus, tres habere distantias, longitudinem, altitudinem, crassitudinem ». — D'Olivet, *Traité de la prosodie française*, p. 1 : « La prosodie, c'est la manière de prononcer régulièrement chaque syllabe, c'est-à-dire suivant ce qu'exige chaque syllabe prise à part et considérée dans les trois propriétés, qui sont : l'accent, l'aspiration, la quantité. L'accent, c'est l'inflexion de la voix pour élever ou abaisser le ton; l'aspiration, c'est la rudesse ou la douceur avec laquelle on prononce une syllabe; la quantité, c'est le plus ou moins de temps qu'on met à prononcer une syllabe et qui la fait paraître longue ou brève ».

temps, elles avaient les intonations plus vives. L'accent tonique était marqué par des modulations assez prononcées, qui rapprochaient la diction quelque peu du chant. « Mira est enim, dit Cicéron, quaedam natura vocis, cujus quidem a tribus omnino sonis, inflexo, acuto, gravi, tanta sit et tam suavis varietas perfecta in cantibus. Est autem in dicendo quidam cantus obscurior » (1). Aristoxène dit de même : λέγεται γὰρ δὴ καὶ λογῶδές τι μέλος, τὸ συγκείμενον ἐκ τῶν προσῳδιῶν, τὸ ἐν τοῖς ὀνόμασι. Φυσικὸν γὰρ τὸ ἐπιτείνειν καὶ ἀνιέναι ἐν τῷ διαλέγεσθαι (2). Varron résume d'un mot le caractère mélodieux du parler antique : « Musica cujus imago prosodia » (3). Les accents eux-mêmes étaient appelés *aigus* et *graves*, ce qui correspond à l'élévation et à l'abaissement de la voix; d'où l'on a inféré que les langues grecque et latine étaient purement musicales et que l'accent d'intensité y faisait défaut. Il convient, cependant, de ne pas prendre les déclarations des anciens à la lettre, sans les tempéraments qui y étaient sous-entendus. Cicéron lui-même nous met en garde contre toute exagération, en complétant ainsi sa pensée : « Est autem in dicendo quidam cantus obscurior, non hic e Phrygia et Caria rhetorum epilogus, pæne canticum » (4). Le parler antique était sans doute plus modulé que le nôtre, mais il n'était ni une psalmodie ni un

(1) Cicéron, *Orat.*, 18.

(2) Aristoxène, *Elem. harm.*, Meib., p. 18.

(3) Varro ap. Serv., *De acc.*, § 25.

(4) Fabius Quintilien (*Inst. or.*, XI, 3, 57 et suiv.) s'élève avec vivacité contre la manie de la déclamation chantante qui sévissait de son temps à Rome : « Mais de tous ces défauts (de la parole), il n'en est pas un que je ne supportasse plus volontiers que la manie de chanter en parlant, qui fait aujourd'hui fureur au barreau et dans les écoles. Je ne saurais dire ce qui me choque le plus dans cette manie, de sa futilité ou de son indécence. Rien, en effet, ne convient moins à un orateur que ces modulations de théâtre... On se joue encore de la majesté du barreau, en y introduisant une licence digne des rhéteurs de la Lycie et de la Carie. Car Cicéron a dit d'eux qu'ils mettaient du chant jusque dans leurs péroraisons; mais, au moins, ce chant avait-il quelque chose d'un peu sévère; pour nous, nous ne gardons aucune mesure. Je le demande pourtant : est-il naturel de chanter, je ne dis pas quand il s'agit d'un meurtre, d'un sacrilège, d'un parricide, mais à propos de chiffres, de comptes, ou enfin d'un simple litige?... Mais va-t-on m'objecter : Cicéron ne dit-il pas lui-même qu'il y a dans la prononciation un chant légèrement marqué, un chant *obscur*, et qui est

gazouillement, comme le langage des femmes et des enfants (1). Les anciens étaient des hommes, peut-être plus fermes que nous, et la vigueur ne faisait pas défaut à leur parole. Gardons-nous de l'absolu et des solutions tranchantes. La vérité fuit les extrêmes (2).

Parmi les langues modernes, il en est qui se distinguent par une accentuation particulièrement énergique. Les idiomes où les consonnes prédominent et qui présentent des mots d'une longueur excessive ont besoin de fortes émissions de la voix. Ainsi, en allemand, dans des mots comme *Oberbürgermeister*, *Regierungsbevollmächtigter, Stadtverordnetenversammlung*, la syllabe accentuée doit être appuyée avec vigueur pour dominer les autres (3). Quelque véhémence est aussi nécessaire pour prononcer des mots comme *Propfenzieher, schmauchen, Kopfschmerz*, *Angstschweiss*, des noms propres comme *Buchhändler Schwetschke*, *Herr von Pfretzschner*, *Professor von Zezschwitz*. Il en est de même en anglais pour des mots comme *unsearchableness*, *witchcraft*, *scraggedness*, *scratching-brush*. La diction britannique, d'expression très pénétrante, a des intonations peu variées (4) ; le parler écossais est presque entièrement

en quelque sorte naturel ? Je ferai voir tout à l'heure où et jusqu'à quel point on peut admettre cette inflexion, cette sorte de chant, mais de chant *obscur*, correctif que la plupart ne veulent point entendre ».

(1) Platon, *Gorgias*, p. 485 D : καταδεδυκότι δὲ τὸν λοιπὸν βίον βιῶναι μετὰ μειρακίων ἐν γωνίᾳ τρίων ἢ τεττάρων ψιθυρίζοντα, ἐλευθέριον δὲ καὶ μέγα καὶ ἱκανὸν μηδέποτε φθέγξασθαι.

(2) Corssen estimait aussi que la doctrine de Weil était excessive. *Ueber Aussprache, Vokalismus u. Betonung d. lat. Sprache*, 1re édit., II, p. 205, note : « Weil et Benloew (*Acc. lat.*, p. 4) soutiennent que « l'intensité caractérise l'accent moderne, l'acuité l'accent antique » ; assertion, par laquelle la différence de degré dans la vivacité et la force d'accentuation des langues antiques et modernes est poussée à l'extrême en un contraste frappant, et par cela même manque de vérité ».

(3) Les mots d'une longueur excessive ne manquaieut pas non plus en grec. Ex. : ἀπογνωσιμαχήσαντες, ἀξιαπηγητότατος.

(4) Nous nous souvenons encore de la manière dont Guillaume Guizot, autrefois professeur de littérature anglaise au Collège de France, récitait des traductions françaises avec l'accent britannique qu'il avait contracté en Angleterre. Sa diction monotone et fortement appuyée produisait des effets saisissants et communiquait l'émotion.

monotone. Par contre, si le bas-allemand est surtout intensif, les dialectes méridionaux de l'Allemagne, ceux du Rhin, de la Souabe et de la Franconie possèdent des intonations variées (1). Les Souabes en particulier ont de tels ports de voix qu'on leur reproche de chanter en parlant. « Le patois des habitants d'Appenzell, dit Tobler, monte et descend une longue gamme, souvent dans un mouvement très rapide ; il est mélodieux à un point remarquable. On dit communément que l'Appenzellois chante en parlant; cela veut dire qu'il chante manifestement plus que ses voisins » (2). En France, l'opposition est assez marquée entre les populations du Nord et celles qui habitent les bords de la Méditerranée. L'accent du Midi est proverbial chez nous. D'une manière générale, l'accent français est peu intensif et finement modulé. Autrefois, la déclamation tragique comportait de grands écarts de voix. Grétry a noté dans le débit de Lekain des intervalles d'octave. Dans le genre plus tempéré de la comédie, la diction de Delaunay était un modèle de fine modulation française; sa parole charmait comme une tendre cantilène. La langue italienne passe pour être particulièrement musicale. Les voyelles prédominantes et très ouvertes que possède ce bel idiome lui donnent une remarquable sonorité, que relèvent encore de vives intonations. Cependant, l'intensité ne manque pas à cette langue faite pour le chant. Il suffit d'écouter un orateur italien, surtout sacré, pour en être convaincu ; ceux qui ont eu la bonne fortune d'entendre les tragédiens Ernesto Rossi et Tomaso Salvini savent à quel degré d'énergie et de puissance expressive peut parvenir l'harmonieux parler d'Italie. M. Wundt estime que l'italien possède une accentuation fortement dynamique, en comparaison avec le français qui a l'accent mélodieux (3). Que penser alors du latin, dont l'italien n'est qu'une forme atténuée ? « Le latin, dit M. Wundt, avait, selon toute vraisemblance, un accent prin-

(1) Wundt, *Völkerpsychologie*, II, 2, p. 413.
(2) Tobler, *Appenzellischer Sprachschatz*, p. XXVIII.
(3) Wundt, *Völkerpsychologie*, I, 1, p. 487 et I, 2, p. 414.

cipalement dynamique, comme l'italien d'aujourd'hui, à l'exception du napolitain » (1). Cette présomption devient une certitude, lorsqu'on se rappelle la dureté de la prononciation latine dont parle Quintilien, (2) et l'emphase imposante que lui reconnaît Grégoire le Thaumaturge (3). Le grec moderne est également une forme altérée et adoucie du grec antique, dont il n'a pas « l'esprit rude » et dont il amollit certaines voyelles, la plupart des diphtongues et quelques consonnes. Le romaïque est néanmoins classé parmi les langues intensives, auprès de l'allemand.

De ces rapprochements se dégage la conclusion que l'élément tonal et l'élément dynamique coexistent dans toutes les langues, avec des gradations diverses. C'est une question de plus ou de moins. On appellera langue chantante celle où prédomine la modulation, et langue intensive celle qui comporte des accents plus fortement marqués. Les langues purement mélodieuses ou purement dynamiques sont du domaine des mythes (4). Non seulement, les deux manières d'accentuer coexistent dans tous les idiomes, mais le plus souvent elles se rejoignent. « Dans une certaine mesure, dit encore M. Wundt, c'est le cas constant... Ainsi s'explique pourquoi la distinction

(1) *Ibid.*, I, 2, 415.

(2) Quintilien, *Inst. Or.*, XII, 10, 33 : « Sed accentus quoque cum rigore quodam, tum similitudine ipsa minus suaves habemus ».

(3) Greg. Thaum., *Paneg. ad Orig.*, p. 49, Paris, 1622 : Τῇ Ῥωμαίων φωνῇ καταπληκτικῇ μὲν καὶ συσχηματιζομένῃ αὐτῶν τῇ ἐξουσίᾳ τῇ βασιλικῇ.

(4) Parmi les langues actuellemeut parlées, on considère comme les plus musicales celles de l'Extrême-Orient, et notamment le chinois. Les fils du Céleste Empire parlent d'une voix faible, le parler bas étant une marque d'urbanité, et relèvent certaines syllabes par des nuances d'acuité. Toutefois, l'intensité ne fait pas défaut à leurs intonations et varie suivant les régions. Ainsi, l'accentuation est plus puissante dans le dialecte cochinchinois que dans les dialectes de Canton, plus forte dans les dialectes de Canton que dans ceux du Fô-Kien, plus perceptible dans les dialectes du Fô-Kien que dans celui de Pékin, le foyer de la très vieille civilisation chinoise, où un extrême raffinement a réduit la parole à un minimum d'effort. Le chinois compte trois sortes d'accents d'intensité. A. des Michels, *Système des intonations chinoises*, p. 106 : « Nous les diviserons en accents *musicaux*, qui sont le cháng p'ïng et le hiá p'ïng, et en accents *non musicaux*, au nombre de trois : le cháng chēng, le k'iú chēng et le joŭ chēng ».

entre les modes d'accentuation est parfois incertaine et pourquoi les grammairiens ne parviennent pas toujours à les séparer nettement. A plus forte raison, lorsqu'il s'agit des langues du passé qui ne nous ont été transmises que par leur littérature, comme le sanscrit, le grec antique et le latin, il existe des doutes sur le point de savoir si les divisions déterminées du discours sont produites par l'intonation dynamique, par un changement d'acuité, ou par les deux à la fois » (1).

La coïncidence fréquente de l'accent tonique et de l'accent d'intensité s'explique par un fait dont il n'a pas été tenu suffisamment compte. Les deux éléments de l'accentuation sont unis par un lien de connexité qui les rend solidaires. Faisons abstraction pour le moment de la rudesse des voix, ainsi que la dureté des consonnes multiples, qui caractérisent souvent les langages du Nord et nécessitent des articulations plus énergiques ; omettons de même cette espèce de sourdine que les langues très policées imposent aux manifestations extérieures de la parole. En n'envisageant que les phénomènes normaux de la phonation, on constate que le renforcement du son entraîne une plus rapide vibration des cordes vocales et produit par cela même une certaine élévation de la voix. Dans le parler ordinaire, les variations de la hauteur ne sont guère considérables ; elles coïncident à peu près avec les gradations de l'intensité. C'est pourquoi on les comprend les unes et les autres sous le nom de variations dynamiques (2). Selon les sentiments exprimés, les intonations peuvent s'élever davantage et apparaître comme un élément indépendant de l'énergie ; en réalité, l'effort les accompagne et les soutient. Même dans le chant, où l'élément tonal prédomine de beaucoup, on a remarqué que, sans aucune modification dans la tension musculaire des cordes vocales, la simple augmentation de la pression d'air, qui est un élément de force, produit à la fois un accroissement

(1) Wundt, *op. cit.*, I, 2, p. 414.
(2) *Ibid.*, I, 1, p. 378.

de l'intensité et une élévation de la voix (1). Aussi, est-il impossible de séparer tout à fait les deux éléments qui constituent l'accentuation. « L'accentuation, dit M. Meumann, n'est jamais

(1) Dr. Lermoyez, *Étude expérimentale sur la phonation*, p. 118 et suiv. : « Tous les physiologistes qui, voulant étudier le mécanisme de la phonation, ont expérimenté sur des cadavres — et ceux-là sont à mon avis les plus dignes de foi — sont d'accord sur ce point que, la tension musculaire des cordes vocales restant fixe, on peut hausser le son en augmentant la pression de l'air qui fait vibrer la glotte... Les expériences cadavériques que j'ai faites à ce sujet m'ont montré que : 1° les cordes vocales étant maintenues à un degré fixe de tension musculaire, les changements de pression de l'air expiré font varier d'environ une quarte la hauteur du son ; 2° cette modification du son se fait plus aisément dans les notes basses que dans les notes aiguës ; elle peut être d'une quinte dans le premier cas, tandis que dans le second elle est difficilement de plus d'une tierce... Il importe de faire remarquer que l'augmentation de pression de l'air expiré a pour résultat non seulement d'élever la hauteur du son, mais aussi d'en accroître l'intensité : les vibrations deviennent du même coup plus nombreuses, plus amples. La note est *plus haute* et *plus forte*... On n'insiste pas assez, dans les traités classiques, sur le rôle capital que joue la pression aérienne dans la détermination de l'intonation laryngée ; il n'y a pas seulement, quand on étudie la formation des notes, à tenir compte du degré de contraction musculaire qui correspond à une hauteur donnée, il importe de considérer au moins autant la pression exacte de l'air expiré à ce moment. Nous ne pouvons donner une note vocale sans une certaine pression respiratoire : or cette pression à elle seule produit un degré de tension glottique qui s'ajoute à la tension déjà produite par l'action musculaire ; de sorte que toute hauteur vocale résulte de la somme de ces deux tensions. Instinctivement ou par éducation, nous faisons cette addition de forces avec une exactitude si bien combinée que toujours leur somme est telle que nous la voulons, sans cependant que nous sachions au juste quelle part de cette tension musculaire est attribuable à l'action musculaire, quelle part à la pression aérienne. Je veux dire que quand le larynx seul produira une note, un ut_3 par exemple, l'accommodation par action musculaire ce fait à peu près pour le si_2 on le $si\flat_2$; et c'est la pression de l'air expiré qui se charge de compléter la tension nécessitée par l'ut_3... Les chanteurs savent bien tout l'avantage qu'ils peuvent retirer de ces variations de la pression expiratoire, et instinctivement ils s'en servent pour amener des résultats analogues à ceux que j'ai observés sur le cadavre... Voilà pourquoi les ténors lancent à toute volée les ut_4 de poitrine : peut-être à ce moment leurs tenseurs, dans un effort suprême, sont-ils contractés de façon à ne donner que le la_3... La conséquence qui résulte de cette tension passive des cordes vocales par l'air expiré, c'est que toute note est d'autant plus haute qu'elle est plus forte ; de sorte qu'on pourrait croire qu'un son vocal ne peut modifier son intensité sans inévitablement altérer sa hauteur. Cela n'est pas. C'est même une question qui a toujours vivement excité la curiosité des physiologistes que de savoir comment un chanteur peut *filer un son*, comment il peut enfler puis adoucir une note sans modifier le moins du monde sa hauteur ; Mueller, qui a franchement abordé la solution de ce problème, a donné au mécanisme qui permet à la voix de modifier son intensité, sans changer sa hauteur, le nom de *compensation vocale* ».

une simple augmentation de l'intensité, mais aussi toujours une modification qualitative des sons émis. En fait et d'une manière générale, l'acuité croissante semble avoir pour l'attention de celui qui écoute, et comme mouvement d'expression pour celui qui parle, la même signification que l'intensité renforcée, en servant à rehausser ce qui est plus significatif au point de vue logique ou émotionnel » (1). C'était aussi l'avis du physiologiste Brücke. « Il est exact, fait-il remarquer, que l'accent consiste en un renforcement et une élévation du ton ; mais il y aurait inexactitude à vouloir distinguer un accent par élévation tonique d'un accent par le renforcement du son. Dans le courant du discours, le ton de la voix monte et descend, en correspondance avec le cours des périodes et de leur contenu ; mais ce qu'on appelle le ton aigu et le ton grave d'un mot ne constitue, dans tous les cas, que des accents de degrés différents, et cela de telle façon que l'accent aigu est le plus fort et l'accent grave le plus faible. Que, pour le plus fort, le son de la voix soit poussé plus ou moins vers la hauteur, cela n'est qu'une manifestation accessoire. Suivant la force de la pression d'air dans l'acte d'expiration, on distingue un accent de premier ordre, et c'est celui-là qu'on appelle accent aigu, et un accent de second ordre qu'on nomme accent grave. On devrait dire plus exactement accent principal et accent secondaire ou, comme cela est usité dans certaine région, ton principal et ton secondaire » (2). Ces indications suffisent pour nous fixer sur la nature de l'accent et pour établir la part importante qui y revient à l'élément d'intensité.

L'accent étant ainsi compris, peut-on encore affirmer qu'il faisait défaut au langage puissant et sonore d'Eschyle et de Démosthène ? Le noble idiome de la Grèce uniquement mû par des intonations musicales et dépourvu de toute vigueur? Mais

(1) E. Meumann, *Untersuchungen zur Psychologie u. Aesthetik d. Rhythmus*, dans les *Philosophische Studien* de Wundt, X, 3, p. 402.

(2) Dr. E. Brücke, *Die physiologischen Grundlagen d. neuhochdeutschen Verskunst*, p. 3.

le terme même dont il se servait pour désigner l'accent est une marque d'énergie. Le mot τόνος, dit-on, ne s'applique qu'à l'altitude des sons, au caractère musical de la parole. Il convient de rappeler qu'il signifie aussi *intensité*, *force*, *vigueur* (1). Encore aujourd'hui nous disons *tonifier*, *donner du ton* pour *ranimer les forces* (2). Le mot τόνος vient de τείνω, *intendere*, tendre, faire effort (3); on trouve aussi τανύω, tendre fortement, donner de l'intensité, et τονόω, tendre, fortifier, animer (4). « Les orateurs athéniens, dit Lucien, semblaient ne produire que des puérilités, quand on comparait leurs discours à la sonorité et à la vigueur de Démosthène (τῷ τούτου κρότῳ καὶ τόνῳ), à l'eurythmie de ses paroles, à la tournure de ses pensées... (Comparé à Homère) il exposait avec une vigueur plus soutenue du souffle (διακρεστέρῳ τόνῳ πνεύματος) les grandes catastrophes de la Grèce » (5).

Dans la diction comme dans la cantilène, le ton élevé est naturellement plus énergique. « Dans le chant, dit Aristote, l'aigu est un indice de vigueur... Chanter l'aigu est un travail ; chanter le grave est un repos » (6). Cette affirmation du grand Stagirite est d'une rigoureuse exactitude. Si, en fait, toutes les

(1) Hesychius, v° τόνος · ἔντασις, ἰσχύς, ῥώμη, δύναμις. — Lucien, *Anacharsis*, 25 : ὁ δὲ ἰσχὺν καὶ τόνον παρεῖχεν. — Plutarque chez Stobée, *Floril.*, VI, 42 : ὅτι τὰ σώματα ἀνίησιν ἡ ἡδονή, καθ' ἡμέραν ἐκμαλάττουσα ταῖς τρυφαῖς, ὧν ἡ συνέχεια παραιρεῖται τὸν τόνον, ἀνακαλοῦσα τὴν ἰσχὺν αὐτῶν. — Longin, *De subl.*, 9 : οὐ γὰρ ἔστι τοῖς Ἰλιακοῖς ἐκείνοις ποιήμασιν ἴσον ἐνταῦθα σώζειν τὸν τόνον, οὐδ' ἐξωμαλισμένα τὰ ὕψη καὶ ἰζήματα μηδαμοῦ λαμβάνοντα, κ. τ. λ. — *Ibid.*, 34 : ὑψηγορίας τόνον. — Cf. Denys d'Halic., *Epist. ad Pomp.*, 14; *Demosth.*, 13, 18 ; *Lysias*, 12.

(2) Hippocrate, *De epidem.*, p. 1278, 48 : τόνος τῆς φαρμακείας (l'énergie du remède).

(3) Apollon. Alex. chez Bekker, *Anecd. gr.*, p. 618 : παρὰ τὸ τείνειν ὁ τόνος εἴρηται, ἧς ἔχεται πάλιν ἐννοίας τῷ τόνῳ · ἐπίτασιν γὰρ ἐνεργήματος σημαίνει.

(4) Tim. Locr., p. 103 E : δυνάμεις τρέφοισαι καὶ τονοῖσαι τὰ σώματα καὶ τὰς ψυχάς.

(5) Lucien, *Demosth. encom.*, 32 et 7.

(6) Aristote, *Probl.*, XIX, 37 : ἐν δὲ τῷ ᾄδειν τὸ ὀξὺ δυνάμεως σημεῖον... καὶ ἔργον τὰ ἄνω ᾄδειν, τὰ δὲ βαρέα κάτω. — Mathis Lussy, *De l'express. mus.*, p. 139 : « Nous le répétons : monter c'est aller contre les tendances, les attractions de l'être; c'est lutter, c'est vaincre les obstacles. Qui dit *lutte*, dit déploiement d'énergie ayant pour suite épuisement, fatigue ».

notes aiguës ne sont pas fortes, si l'on peut chanter *piano* des notes hautes et nuancer à volonté l'intensité du son, cela tient aux ressources variées dont dispose notre appareil vocal. Le jeu réciproque des régions sous-glottiques, de la glotte et des régions supérieures permet de régler les nuances du chant avec une extrême finesse. Mais il ne s'agit pas ici du chant, qui comporte une technique assez compliquée. La diction est beaucoup plus simple et plus voisine de la nature. Dans la suite du discours, la voix se meut librement, selon ses données naturelles. Les intonations élevées y sont aussi les plus fortes, les notes basses les plus atténuées. « Le son grave, dit encore Aristote, est doux et calme ; l'aigu est mouvementé et excitant » (1). « L'accent aigu est plus fort que l'accent grave », dit un grammairien grec (2). Servius fait la même affirmation pour l'accent latin : « Accentus in ea syllaba est, quae *plus sonat*... Invenimus enim naturali ratione illam syllabam plus sonare, quae retinet accentum, atque usque eodem nisum vocis ascendere » (3). « Accentus, dit un auteur anonyme, est anima verborum, sive vox syllabae, quae in sermone plus sonat de ceteris syllabis » (4). Aristophane de Byzance, à qui l'on attribue l'introduction ou le meilleur emploi des signes de l'accentuation, aurait, d'après Arcadius, appelé l'accent aigu σκληρός (fort) et l'accent grave μαλακός (faible) (5). Pollux groupe ensemble les termes : ὀξύς, ἔντονος et ἐνεργός (6). Les intonations aiguës ont, par rapport aux graves, quelque chose d'animé et d'excitant qui semble répondre à une augmentation de vita-

(1) Aristote, *Probl.*, XIX, 49.

(2) Schol. ad Dionys. Thrac. (Bekker, *Anecd. gr.*, p. 663) : καὶ ἡ βαρεῖα τάσις ἀσθενεστέρα ἐστὶ τῆς ὀξείας τάσεως · ἡ γὰρ βαρεῖα οὐκ ἔστι κύριος τόνος λέξεως, ἀλλὰ συλλαβῆς · ἡ δὲ ὀξεῖα κυριός ἐστι τόνος... ὅσον δὲ λέξις συλλαβῆς ἀνδρειότερον, τοσοῦτον καὶ ἡ ὀξεῖα τῆς βαρείας ἰσχυροτέρα.

(3) Servius ad Donat., Keil, IV, p. 426, 16.

(4) *Script. lat. rei metricae*, éd. Gaisford, p. 577.

(5) Arcadius, *De accent.*, éd. Barker, p. 186. — Eustathe emploie des expressions analogues. Ainsi *Il.* A, v. 9, p. 20 : ὅτι τὰ προτακτικὰ ἄρθρα στερηθέντα τῶν ὑποτεταγμένων αὐτοῖς ὀνομάτων σφοδρότερόν τε ἐκφωνοῦνται κατὰ τοὺς τόνους καὶ εἰς ἀντωνυμίας μετάγονται... καὶ ἐξακουστότερον ἐκφωνεῖται. V. 10 : ὅτι ἡ κοινὴ μὲν διάλεκτος βαρύνει τοὺς ἐνεργητικοὺς πρώτους μέλλοντας... σπείρω γὰρ σπερῶ φησί.

(6) Pollux, *Onomast.*, I, 43.

lité (1). Aussi, pour marquer le passage de l'accent grave à l'accent aigu, les Grecs employaient-ils les expressions : ἐγείρειν (éveiller), ῥωννύναι (fortifier) ; à l'inverse, pour transformer l'aigu en grave, on disait : κοιμίζειν (assoupir), ἐγκλίνειν (fléchir). Les Latins avaient la même notion. « Hique (soni), dit Quintilien, cum augenda intentione excitandi, cum summittenda sunt temperandi » (2). L'accent devient ainsi le principe vivifiant de la parole. « Accentus est velut anima vocis », dit Diomède. Joint à la division des temps, il est l'âme même du rythme dans la cantilène poétique comme dans le chant musical. « Quelques anciens, affirme Aristide, ont qualifié le rythme de mâle et le chant de féminin. En effet, le *mélos* par lui-même est inerte et sans forme... Le rythme lui donne une forme et lui imprime un mouvement ordonné, en sorte qu'il a la qualité d'agent par rapport au patient » (3). « De sa nature, confirme Aristote, la succession mélodique est placide et tranquille ; elle ne devient rude et mouvementée que par son mélange avec le rythme » (4). L'identité naturelle de l'accent et du rythme se traduit chez les Grecs par la synonymie relative des mots τόνος et ῥυθμός. Hérodote paraît employer une expression anciennement technique, lorsqu'il déclare que la Pythie de Delphes rendait ses oracles ἐν ἑξαμέτρῳ τόνῳ ou ἐν τριμέτρῳ τόνῳ (5).

(1) Lotze, *Geschichte d. Aesthetik in Deutschland* : « L'augmentation d'acuité ne rappelle nullement, comme son origine pourrait le faire supposer, une augmentation du nombre de vibrations ; elle remplace bien plutôt celle-ci par une impression bien particulière, une sorte d'augmentation d'intensité qualitative, c'est-à-dire de vitalité. » — Hugo Riemann, *Les éléments de l'esthétique musicale*, trad. Humbert, p. 55 : « L'intonation des sons aigus exige une tension de plus en plus grande des cordes vocales, à mesure qu'on s'élève dans l'échelle tonale ; de même, l'accroissement de l'émotion, en tant qu'augmentation générale des forces vitales, a pour résultat immédiat un renforcement de l'intensité sonore, aussi bien dans le langage parlé que dans le chant ».

(2) Quintilien, *I. O.*, XI, 3, 42. — On trouve aussi le mot *accentus* avec le sens d'augmentation, de renforcement : « accentus hiemis (Sidon., *Ep.*, 4, 6), accentus doloris » (Marcell. Empir., c. 36).

(3) Aristide Quint., *De mus.*, Meib. p. 63.

(4) Aristote, *Probl.*, XIX, 49.

(5) Hérodote, I, 47, 62, 174; V, 60. Cf. Fl. Josèphe, *Ant.*, II, 16, 4; Themist., *Or.*, p. 27 c ; Suidas, v° τόνον.

Comment l'accent de la prose devient-il le rythme poétique? Pour bien saisir cette transition, il convient d'observer le passage de la diction normale au discours soutenu et aux vers cadencés. On sait que tout mot polysyllabique présente une syllabe principale, qui porte l'accent; c'est généralement celle qui a le plus d'importance. La syllabe accentuée assure l'unité du mot. Lorsque plusieurs mots sont réunis dans une proposition, le mot essentiel reçoit l'accent qui assure l'unité de l'ensemble. Les mots subordonnés, attirés et incorporés par le mot de valeur, perdent leur individualité et leur accent propre. C'est le cas, notamment, des particules enclitiques et proclitiques. De plus, les mots oxytons en grec assoupissent leur accent aigu et deviennent les similaires des proclitiques (1). Tous les mots d'une proposition se resserrent de la sorte pour former un tissu continu, où un ton plus vif détache quelque point en évidence (2). Cette agglutination est rendue visible chez les anciens par la *scriptura continua*, dont l'usage n'a cessé qu'au VIe siècle de notre ère. Dans le discours soutenu, sous l'action d'une pensée plus forte ou de sentiments plus vifs, ce travail de condensation s'anime et s'étend. Toute lenteur et toute hésitation disparaissent; les paroles qui coulent d'abondance forment un large courant rapide; un souffle plus puissant emporte de longues périodes, avec l'émotion grandissante des pulsations plus vives font battre les artères, la voix s'exalte en des accents plus énergiques, en des écarts plus distants; les vibrations intimes retentissent parfois en des invocations scandées, et ainsi naît ce qu'on appelle le *rythme oratoire*. Libre encore et inas-

(1) Non seulement les mots oxytons perdent leur accent, mais souvent des syllabes brèves deviennent longues, lorsque le mot suivant commence par deux consonnes. C'est l'indice manifeste d'une agglutination des mots. Voici un exemple dans l'Iliade, IX, 236 et 237 :

Ζεὺς δέ σοι Κρονίδης ἐνδέξια σήματα φαίνων
ἀστράπτει· Ἕκτωρ δὲ μέγα σθένεϊ βλεμεαίνων.

(2) Brugmann, *Griech. Grammatik*, 3e édit., p. 138 : « Les mots d'une proposition s'énoncent liés entre eux; la proposition entière ou, du moins, un membre de phrase composé de plusieurs mots constitue une unité phonétique fermée ».

servie à aucune règle, la cadence du discours ne fait que traduire les mouvements de passion et d'énergie qui animent l'orateur. Quand à la puissance du verbe s'ajoute une inspiration plus haute, lorsqu'un don du ciel imprime aux effusions du poète l'harmonie et l'eurythmie qui sont la révélation du beau dans nos âmes, on entend des strophes ardentes et cadencées comme celle-ci :

Ausoufflledel'enfant, dômedesInvalides,
Lesdrapeauxprisonnierssoustesvoûtessplendides
Frémirent, commeauventfrémissentlesépis;
Etsoncri, cedouxcriqu'unenourriceapaise
Fit, nousl'avonstousvu, bondirethurlerd'aise
Lescanonsmonstrueux àtaporteaccroupis (1).

Le retour périodique des accents d'intensité forme le *rythme poétique* (2). En français, ce rythme n'est pas très éloigné du rythme oratoire, par la raison que le retour des temps marqués ne s'effectue pas à des intervalles strictement réguliers. Les langues antiques, plus heureuses, possédaient un moyen d'évaluation qui leur permettait de mesurer le parcours du rythme. Elles avaient des syllabes naturellement longues et brèves, dont l'alternance diverse constituait un élément de charme et de

(1) Victor Hugo, *Napoléon II.*

(2) Joint à la mélodie, le retour périodique des moments d'intensité constitue le *rythme musical.* Par sa régularité, le rythme active l'énergie, dont l'exercice devient d'autant plus aisé qu'il prend une allure automatique. Ce fait est visible chez les animaux comme chez les hommes. Les chevaux, les éléphants et les chameaux avancent plus allègrement aux sons d'un instrument, de même que les rameurs et les forgerons agissent plus vivement sous l'influence rythmique d'une chanson. A toutes les époques, les travailleurs ont aimé accompagner leur ouvrage par des chants. Athénée, XIV, p. 618 et 619, cite les chansons des tisserands, des meuniers, des moissonneurs, etc. de la Grèce. Le rythme paraît réaliser le principe économique du plus grand rendement avec le moindre effort (V. Bücher, *Arbeit und Rhythmus*, 3e édit., p. 397 et suiv.).

variété dans la trame du discours. Disposées régulièrement, elles fixaient la cadence des vers. Les petits groupes ainsi formés et appelés *pieds* ou *mesures* comportaient, suivant le rythme naturel de l'énergie, une partie accentuée ou forte et une partie atone ou faible. Ces groupes ne devaient point coïncider avec les mots. La langue poétique, création de l'art, ne pouvait être le langage de tous les jours. La discipline de la règle et la tenue mesurée lui donnaient une allure qui ne lui permettait de se confondre avec le commun. Aussi, les poètes cherchaient-ils autant que possible, à éviter la concordance des mesures et des mots (1). Un vers composé de pieds cadrant avec les mots eût paru plat et monotone. Dans l'agglomération de syllabes constituée par l'assemblage des mots, la mesure découpait des portions toutes semblables par la quantité. Les diverses parties du discours étaient ainsi disloquées, pour faire place à de nouveaux groupements formés de leurs débris, qui se trouvaient régis à leur tour par une prosodie régulière et des accents particuliers. Voici comment Priscien indique la section des pieds

(1) M. Victorinus, II, 2, 7 « : Metrorum fere omnium natura talis est, ut caveant ne singulas partes orationis singulorum pedum fine concludant, sed potius ut verba vel nomina ex residua sui parte sequentibus pedibus adnectant, quo pacto evenit vocum integer pes esse, sed sane ut perfectae parti orationis de sequenti sermone aliquid accedat, nec unquam facile cum fine pedis pars orationis impleatur ». *Id.*, II, 2, 13 à 15 : « Non amat autem, ut dictum est, per singulos pedes verba finire, sed immiscere syllabas. Nam qui per singulos pedes verba terminarit, erit indecens sicut :

Pythie, Delie, te colo, prospice, votaque firma.

At si misceantur syllabae, erit decentissimus, ut :

At regina gravi jamdudum saucia cura.

Il en est de même des langues modernes qui possèdent la faculté de mesurer les pieds. Apel, *Metrik*, I, p. 348 : « Le versificateur doit se garder surtout de la monotonie. La première précaution à prendre est certainement d'éviter l'entière concordance des mots avec les pieds métriques. Un vers comme celui-ci : *Morgen* | *röthe*, | *goldne* | *Frühe*, | *unsre* | *Lieder* | *schallen* | *dir* serait tout à fait languissant. On le relève par un changement des pieds : *Morgen*|*roth*, *will*|*kommner* | *Lichtstral* | , *Lobge*|*sang er*|*schalle* | *dir!* » Bien que l'allemand soit loin d'être une langue oxytone, on voit que les nécessités du rythme et d'une bonne coupe métrique exigent souvent l'accentuation des syllabes finales.

dans les hexamètres de l'Énéide : « *Conticuere omnes intentique ora tenebant.* Scande versum : *Conticu er'o mnesin tenti qu'orate nebant.... Sic fatur lacrimans classique immittit habenas.* Tracta singulos pedes : *Sicfa turlacri mansclas siquim mittitha benas.... Ut belli signum Laurenti Turnus ab arce.* Scande versum : *Utbel lisi gnumLau renti Turnusab arce* (1). La suite des mots est ainsi remplacée par une suite de pieds, dont l'accentuation est toute différente. Il en est de même en grec. Voici un vers célèbre d'Homère, où le rythme bien marqué découpe nécessairement des pieds accentués en dépit des signes qui les surmontent : αὖτις ἔπειτα πέδονδε κυλίνδετο λᾶας ἀναιδής (*Odyss.*, XI, 598). Lisez : αὐτιςε πειταπε δονδεκυ λινδετο λααςα ναιδης. La lecture des vers grecs est souvent déconcertante, à cause de la notation tonique qu'ils portent. Mais on s'aperçoit bientôt que cette notation marquée par les scribes alexandrins ne reproduit que l'accentuation coutumière de la prose, qui ne peut être suivie en poésie (2). Elle se rapporte aux mots, et non aux pieds. Dans aucune langue, l'accentuation lyrique n'est exactement celle de la prose (3). Le sentiment du rythme exige des mutations

(1) Priscien, *De* XII *vers. Aen.*, 3, 7 et 9.

(2) Il est manifeste que l'accentuation inscrite dans les textes poétiques de la Grèce est le plus souvent contraire à leur scansion certaine. Combien de pieds où les accents surabondent, au point d'assimiler la thésis à l'arsis. Ex. : Καί νύ κέ οἱ πόρεν (*Il.*, XXIII, 540); ἤ νύ σέ που δέος (*Ibid.*, V, 812); τίς δ' οἶδ', εἴ κέν οἱ, σὺν (*Ibid.*, XV, 403); τίν' οὖν ἔτ' ἄλλον τῇδε (Esch., *Choeph.*, 112); ποῦ ποῦ; τί φῄς; πῶς εἶπας (Soph., *Oed. Col.*, 1099); οὔτ' ἔγχος οἷός τ' ἦν νέῳ βραχίονι. Ἕως μὲν οὖν γῆς ὄρθ' ἔκειθ' ὁρίσματα (Euripide, *Hecuba*, 15 et 16). Par contre, on trouve beaucoup de vers qui n'ont qu'un accent ou deux. Ex. : Εἰ μὴ μητρυιὴ περικαλλὴς Ἠερίβοια (*Il.*, V, 389); δεξιτερὸν κατὰ μαζὸν ὀϊστῷ τριγλώχινι (*Ibid.*, 393); προπροκυλινδόμενος πατρὸς Διὸς αἰγιόχοιο (*Ibid.*, XXII, 221); λαβὲ, λαβὲ, λαβὲ, λαβὲ, φράζω (Esch., *Eum.*, 130); πολὺν δὲ σὺν ἐμοὶ χρυσὸν ἐκπέμπει λάθρα (Eurip., *Hec.*, 10). Chez Aristophane, les longs mots composés et les onomatopées donneraient lieu à des vers atones. Ex. : Σαλπιγγολογχυπηνάδαι, σαρκασμοπιτυοκάμται (*Ran.*, 966); ἁπαξάπαντα καταμεμυττωτευμένα (*Pax*, 247); ἐποποποποποποποποποποῖ, | ἰὼ ἰὼ ἰτὼ ἰτὼ ἰτὼ ἰτὼ, | ἴτω τις ὧδε τῶν ἐμῶν ὁμοπτέρων (*Aves*, 227-229); ἀρχαιομελισιδωνοφρυνιχήρατα (*Vesp.*, 220); ὦ σπερμαγοραιολεκιθολαχανοπώλιδες, | ὦ σκοροδοπανδοκευτριαρτοπώλιδες (*Lysistr.*, 457 et 458).

(3) G. Hermann, *De emend. rat.*, p. 9 : « At vero duplex in Graeca, ut in omnibus linguis, pronunciatio est, altera vitae communis solutaeque orationis propria,

tonales nécessitées par la régularité de la cadence (1).

altera poetica. Atque in carminibus legendis omnis accentuum notatio, quae metro nocere possit, abesse debet. »

(1) Dans les langues modernes qui ne possèdent pas de véritables mètres, l'écart entre la diction poétique et celle de la prose est encore assez sensible. La première comporte une accentuation particulière, appropriée aux exigences du rythme. Contrairement à ce qui se passe dans le langage ordinaire, l'accent se posera sur des particules sans valeur, sur des mots subordonnés ou sur des syllabes faibles d'habitude. Ainsi Racine, l'un des rythmiciens les plus rigoureux de la langue française, dira :

Et ne suffit-il pas, seigneur, à vos souhaits

Que le bonheur public soit un de vos bienfaits? (*Britannicus*, IV, 3).

Que je crains pour le fils de mon malheureux frère! (*Athalie*, I, 2).

De même Musset (*Nuit de Mai*) : Et que le voyageur attardé sur la plage,

Sentant passer la mort, se recommande à Dieu.

Souvent des mots plus longs prennent deux accents :

Leconte de Lisle (*Poèmes barbares*) : Le retentissement des mornes harmonies.

Victor Hugo (*Les Pauvres gens*) : Le refroidissement lugubre des tombeaux.

Les mêmes dérogations se retrouvent en allemand.

Schiller (*Don Carlos*, I, 2) : Zwei unverträglichere Gegentheile.

Platen, le meilleur métricien de la langue allemande, était obligé de scander :

Nur Eidechsen umklettern es jetzt, nur flatternde Raben (*Amalfi*).

Holpricht ist der Hexameter zwar, doch wird das Gedicht stets

Bleiben der Stolz Deutschlands, bleiben die Perle der Kunst.

(Epigramme sur *Hermann et Dorothée* de Goethe).

Cela est encore plus vrai de l'italien, où l'accent rythmique l'emporte plus fréquemment sur l'accent normal des mots. Il existe, aujourd'hui, une tendance à rapprocher le plus possible la scansion des vers de la diction de la prose. On ne peut que déplorer cette manière de sacrifier le rythme et la mélopée qui l'accompagne. « Les vers, dit M. Saint-Saëns, ne sont certainement pas faits pour être lus des yeux, en silence; ils sont faits pour être « dits ». Or, il n'est pas un seul poète digne de ce nom qui soutienne que les vers doivent être dits comme de la prose. Il faut les dire lyriquement. Dire lyriquement, c'est chanter » (*Harmonie et*

Les langues antiques, mélodieuses et souples, se prêtaient facilement à la mobilité de l'accent. Ainsi nous voyons chez Homère la fréquente élision d'une syllabe accentuée, comme dans θῆκε, βαῖνε, χέρσ', κάκ', pour ἔθηκε, ἔβαινε, χερσί, κακέ et κακά. Dans la déclinaison des noms, suivant les variations quantitatives, l'accent passait de l'antépénultième jusqu'à la syllabe finale : γέφυρα, γεφύρας, γεφυρῶν. Dans la formation des mots latins, l'accent se déplace et mue avec une aisance remarquable : *fér cônfer*, *signifer*; *ferax*, *ferâcem*, *feracior*, *feraciôrem*, *feraciores*, *feracissimôrum*. Selon les besoins de la cadence poétique, le même mot reçoit des accentuations différentes. Ainsi, par exemple, le mot αὐτὴν dans ces deux vers de l'Iliade :

οὐκ ἔθελον δέξασθαι, ἐπεὶ πολὺ βούλομαι αὐτὴν (I, 112)

θείομεν, ἂν δ' αὐτὴν χρυσηΐδα καλλιπάρηον (I, 143) (1)

De même, le mot *fortunatus* dans ces deux vers des Géorgiques :

O fortunatos nimium, sua si bona norint... (II, 457)

Fortunatus et ille deos qui novit agrestes (II, 492) (2).

Mélodie, p. 259). Et c'est cadencer, ajouterons-nous, suivant la loi du rythme. Le rythme et la mélopée sont de l'essence du vers; ils apparaissent souvent au poète avant même les mots qui doivent s'y associer. « Le caractère musical d'une poésie, écrivait Schiller à Körner, flotte plus souvent devant mon esprit, au moment où je me mets à la composer, que la notion exacte du contenu, sur lequel je suis à peine d'accord avec moi-même » (Lettre du 25 mai 1792). « La nature, fait dire Goethe à Wilhelm Meister, m'a refusé une voix heureuse; mais au dedans de moi un génie mystérieux me paraît chuchoter quelque chose de rythmique qui fait qu'en marchant j'observe la mesure et, en même temps, je crois entendre de légers sons, qui finissent par accompagner quelque *lied* éclos complaisamment d'une manière ou d'une autre. »

(1) On trouvera encore, dans le premier livre de l'Iliade : πάντων (78) et πάντων (146) ; κούρην (98) et κούρης (111) ; ἀνδρῶν (146) et ἀνδρῶν (172) ; ἡμῖν (214) et ἡμῖν (67); Τρῶων (164) et Τρώων (152), etc.

(2) C'est à l'occasion de ces deux vers que Weil expose la principale raison peut-être qui l'a déterminé à affirmer le caractère purement musical de l'accent

Dans un même vers des Métamorphoses d'Ovide, un mot reçoit deux scansions différentes : *Ét primo similis volucri mox vera volucris*. « Evenit, dit Quintilien, ut metri quoque conditio mutet accentum, ut : *Pecudes pictaeque volucres*; nam *volucres* media acuta legam » (1). Ces exemples et une infinité d'autres indiquent que le rythme anime le verbe à son gré et règle les accents suivant ses lois, le rythme et l'accent étant l'expression de la même énergie qui imprime à la masse fluide des paroles ses pulsations périodiques. L'accent à la fois tonique et intensif marque le temps fort de chaque mesure ; l'intonation diminuée

latin. *Op. cit.*, p. 70 : « Les trois premières syllabes de *fortunatos* et *fortunatus* sont les mêmes, et cependant elles ne se prononcent pas tout-à-fait de la même façon ; dans le premier vers, un léger effort de la voix porte sur *tu*, dans le second sur *for* et *na*. On voit par cet exemple que cet effort de la voix ne portait pas toujours sur les mêmes syllabes dans le même mot, et qu'il ne coïncidait pas avec l'accent tonique. Cela peut nous étonner, parce que, dans nos langues modernes, les syllabes fortes du vers sont nécessairement les mêmes que les syllabes accentuées des mots. Mais cela s'explique par la différence que nous avons signalée entre l'accent tonique et l'accent moderne. Celui-ci est un appui de la voix, une articulation plus forte ou plus faible ; celui-là était un chant, une intonation plus aiguë ou plus grave.... Il y avait donc dans les vers anciens, outre la durée des syllabes et la pulsation des forts et des faibles, qui constituent le rythme, un élément d'harmonie distinct du rythme, la modulation de l'accent tonique, que nous ne pouvons plus nous flatter de reproduire exactement. » Si Weil avait tenu compte de la mobilité de l'accent tonique dans les vers, il n'eût pas éprouvé le besoin de le distinguer de l'accent rythmique, au point de rendre la scansion des vers latins presque impossible pour nous. Il eût admis, pour les anciens comme pour les modernes, le principe posé par Saint-Saëns : « Il faut dire les vers lyriquement. Dire lyriquement, c'est chanter. » Et ce chant des vers ne peut qu'être conforme aux données du rythme, *avec lequel il se confond*. Méconnaître cette vérité de tous les temps, c'est tomber dans l'arbitraire et l'inextricable. Et dire, cependant, que toute la théorie des modernes sur l'accent tonique des anciens est issue de cette méprise de Weil !

(1) Quintilien, I, 5, 28. Le texte dit bien que l'accent tonique se déplace pour marquer le rythme. — Voici comment Goethe rythme diversement le mot *Erlkönig* dans sa célèbre ballade du *Roi des Aulnes* :

Siehst, Vater, du den Erlkönig nicht?

Den Erlenkönig mit Kron' und Schweif?

.....

Erlkönigs Töchter am düstern Ort?

correspond à l'abaissement du temps faible. Nous retrouvons ainsi, dans les mouvements de la voix, le principe qui régit les mouvements du corps : l'effort est dans la voix qui s'élève avec vigueur, le repos est dans la voix qui retombe et s'assoupit. Tout pied métrique aura de la sorte une partie accentuée, qui est l'*arsis*, et une partie dépourvue d'accent, qui est la *thesis* (1).

De l'ensemble de ces constatations se dégage la conclusion que les métriciens latins ne faisaient pas fausse route lorsqu'ils recherchaient la raison du rythme dans les nuances de la voix. S'étant proposé d'enseigner les règles de la versification, ils devaient envisager la cadence des paroles, et non les pas de la danse. Le discrédit qu'on s'est plu à jeter sur leur enseignement n'a eu qu'une suite fâcheuse : c'est d'empêcher leurs leçons de nous guider et de nous servir. Loin de faire preuve d'ignorance ou de sotte étourderie, comme on le leur reprochait, ils étaient dans la vérité rythmique de tous les temps. Ont-ils, ainsi qu'on le disait encore, trahi la pensée de leurs maîtres grecs? Ce serait peu vraisemblable. Mais le meilleur moyen de savoir s'il y avait conflit entre les auteurs grecs et les auteurs latins, c'est encore de les consulter eux-mêmes. Nons n'avons que trop tardé à les entendre. Laissons donc parler les auteurs anciens.

Le plus ancien texte relatif aux divisions du rythme est de Platon. Dans le troisième livre de la *République*, le maître de l'Académie fait dire à Socrate de ce ton dégagé et plaisant qu'il prenait parfois pour feindre l'ignorance : « Je crois avoir entendu vaguement Damon parler d'un certain rythme qu'il appelait énople, dactyle et héroïque qu'il disposait, je ne sais comment, par parties égales *en haut* et *en bas* (καὶ ἴσον ἄνω καὶ κάτω τιθέντος) ; d'un autre qui était formé d'une brève et d'une longue et qu'il appelait ïambe, à ce que je crois, et de je ne

(1) G. Hermann, *De metris* etc., p. 76 : « In his ordinibus arsis eo accentu notatur, quem acutum grammatici vocant : caeteros sonos, qui acutum accentum non habent, id est, qui vel in anacrusi, vel in thesi sunt, gravi accentu pronunciari docent. »

sais quel autre qu'il nommait trochée, et qu'il composait d'une longue et d'une brève » (1). On a voulu réserver les expressions ἄνω et κάτω aux mouvements du corps. Nous avons déjà vu qu'elles pouvaient aussi bien s'appliquer aux mouvements de la voix. Dans un passage cité plus haut, Aristote disait : ἔργον τὰ ἄνω ᾄδειν, τὰ δὲ βαρέα κάτω (2). Les mêmes termes se retrouvent chez Plutarque, lorsqu'il rapporte que, dans les premiers temps, la voix de Cicéron s'élevait à un diapason aigu (διὰ τῶν ἄνω τόνων ἐλαυνομένη) (3). Aristoxène, en parlant de divers genres de pieds, ne s'explique pas autrement que Platon. « Ce par quoi, dit le créateur de la rythmique grecque, nous marquons le rythme et le rendons perceptible à nos sens est un pied ou plus d'un. Parmi les pieds, les uns se composent de deux temps : le *haut* et le *bas* (τοῦ τε ἄνω καὶ τοῦ κάτω), d'autres de trois, deux en haut et un en bas, ou d'un en haut et deux en bas (δύο μὲν τῶν ἄνω, ἑνὸς δὲ τοῦ κάτω ἢ ἐξ ἑνὸς μὲν τοῦ ἄνω, δύο δὲ τῶν κάτω) ; d'autres encore de quatre, deux en haut et deux en bas (δύο μὲν τῶν ἄνω, δύο δὲ τῶν κάτω) » (4). Aristoxène emploie aussi pour ἄνω et κάτω les expressions ἄρσις et βάσις, cette dernière équivalente de θέσις. Ces expressions peuvent s'appliquer au rythme en général, mais le détail même que donne l'auteur montre qu'il s'agit de poésie et de musique. Dès le début de la partie de son traité que nous possédons, Aristoxène déclare nettement : « Qu'il y ait plusieurs sortes de rythmes et pourquoi on les réunit sous la même dénomination, nous en avons déjà parlé dans ce qui précède. Ici nous ne traiterons que du rythme qui se rapporte à la musique » (5). Les termes ἄνω et κάτω étaient, d'ailleurs, d'une exacte application aux mouvements de la voix (6).

(1) Platon, *Civ.*, III, p. 400 B.
(2) Aristote, *Probl.*, XIX, 37.
(3) Plutarque, *Cicéron*, 3.
(4) Aristoxène, *Elem. rhythm.*, Mor. p. 288.
(5) *Ibid.*, p. 268.
(6) Aristide Quint., *De mus.*, Meib., p. 8 et 9 : γίνεται δὲ ἡ μὲν βαρύτης, κάτωθεν ἀναφερομένου τοῦ πνεύματος · ἡ δ'ὀξύτης ἐπὶ πολλῆς προϊεμένου. Pléthon (Vincent, *Notices*, p. 234) : γίγνεσθαι δὲ τὴν μὲν βαρύτητα κάτωθεν καὶ πρὸς τῷ λάρυγγι τοῦ

Bacchius envisage les mouvements du pied. « Qu'est-ce que nous appelons *arsis*? » demande-t-il. « Il y a arsis, porte la réponse, lorsque le pied est levé, au moment où nous nous mettons en marche. — Et la *thesis*? Lorsque le pied est posé » (1). Nous avons vu qu'Aristote appelait cela pareillement *effort* et *repos*. Aristide Quintilien, tout en mentionnant les mouvements de l'orchestique, s'attache surtout au rythme de la diction et du chant. « Le rythme dit-il, est un ensemble formé de temps disposés dans un certain ordre. Ses deux phases sont appelées ἄρσις et θέσις, l'effort et le repos (2). Les

πεύματος ἠχοῦντος, τὴν δ' ὀξύτητα ἄνω καὶ πρὸς τῇ ὑπερῴᾳ. — Varro ap. Serv. (Keil IV, p. 525) : « Natura vero prosodiae in eo est, quod aut sursum est aut deorsum : nam in vocis altitudine omnino spectatur, adeo ut, si omnes syllabae pari fastigio vocis enuntientur, prosodia sit nulla. »

(1) Bacchius, *Isag.*, Meib., p. 24 : Ἄρσιν ποίαν λέγομεν εἶναι ; — ὅταν μετέωρος ᾖ ὁ πούς, ἡνίκα ἂν μέλλωμεν ἐμβαίνειν. Θέσιν δὲ ποίαν ; — ὅταν κείμενος.

(2) Aristide Quint., Meib., p. 31 : ῥυθμὸς τοίνυν ἐστὶ σύστημα ἐκ χρόνων κατά τινα τάξιν συγκειμένων. καὶ τὰ τούτων πάθη καλοῦμεν ἄρσιν καὶ θέσιν, ψόφον καὶ ἠρεμίαν. Boeckh (*De metris Pindari*, p. 13) propose d'intervertir les deux derniers termes et de rattacher ψόφος à θέσις, ἠρεμία à ἄρσις. Feussner (*De ant. mel. et metr.*, p. 15) et Vincent (*Notices*, p. 199) y trouvent un χιασμός. Rossbach (*Rhythmik*, p. 25) accepte l'une ou l'autre de ces manières de voir. Cependant, le texte est correct et énonce une vérité certaine. Le mot ψόφος a ici le sens qu'il possède en rhétorique, celui d'emphase ou de sonorité. C'est ainsi qu'Aristophane (*Nubes*, 1369) qualifie Eschyle de ψόφου πλέων. Cicéron emploie dans le même sens le mot *sonitus* : « Nosti jam in hac materia sonitus nostros ; tanti fuerunt, ut ego eo brevior sim, quod eos usque istinc exauditos putem » (*ad Att.*, I, 19). D'une manière générale, ψόφος marque l'énergie sonore (cf. Aristote, *De anima*, II, 8, 2). L'aigu a plus d'énergie sonore que le grave (*Ibid.*, II, 8, 8 : αἱ δὲ διαφοραὶ τῶν ψοφούντων ἐν τῷ κατ' ἐνέργειαν ψόφῳ δηλοῦνται... τὸ μὲν γὰρ ὀξὺ κινεῖ τὴν αἴσθησιν ἐν ὀλίγῳ χρόνῳ ἐπὶ πολύ, τὸ δὲ βαρὺ ἐν πολλῷ ἐπ' ὀλίγον). — Les auteurs modernes que nous avons cités plus haut, ainsi que Westphal, ont cru devoir rectifier le texte d'Aristide, afin de le mettre d'accord avec l'affirmation suivante de M. Victorinus (I, 9, 2) : « Est arsis sublatio pedis sine sono, thesis cum sono. » Ce texte énonce également une vérité, mais elle se rapporte aux mouvements du pied, alors qu'Aristide envisage spécialement la voix (ἰδίως ἐπὶ φωνῆς). C'est du rapprochement de ces deux textes qu'est née la confusion où l'on se débat encore. En voulant concilier deux déclarations qui portent sur des points différents, on est arrivé à en brouiller beaucoup d'autres qui sont pleinement d'accord. Une suite également fâcheuse de l'interprétation donnée au texte d'Aristide, c'est l'emploi que l'on fait du mot *ictus*. Cette question est délicate et ne comporte pas de solution définitive dans l'état actuel de notre documentation. Voici, cependant, ce qui peut en être dit : *Ictus*, c'est le *pulsus pedis* qui marque la mesure. Dans la conviction où l'on était que le frappé du pied marquait le temps fort, on a identifié l'*ictus* avec la thésis, considérée comme la partie forte de la mesure. L'identification est certaine (Pol-

sons, pris d'une manière générale et avec des mouvements semblables, n'indiquent pas le dessin de la mélodie et plongent l'esprit dans le vague, tandis que les parties du rythme révèlent la puissance qui agit dans le chant ; elles communiquent à l'esprit un mouvement régulier. D'après cela, l'arsis est l'élan (d'un membre) du corps vers le haut, thésis le retour vers le bas... Dans la diction le rythme s'établit par des syllabes ; dans le chant, par le rapport des arsis et des thésis ; dans les mouvements (de l'orchestique), par les figures (élans) et leurs limites

lux, II, 199 : βάσις παρὰ τοῖς μουσικοῖς λέγεται τὸ τιθέναι τὸν πόδα ἐν ῥυθμῷ), mais le mot θέσις doit être pris dans son vrai sens, celui du temps faible. Nous frappons la mesure à son début ; les anciens paraissent l'avoir frappée à son achèvement. Le début ne permet pas encore de prévoir ce qui va suivre ; la fin seule fixe l'étendue d'une division. C'est la thésis, chute de l'élan, qui opère la cadence et détermine la nature du mètre. « Depositio, dit Atilius Fortunatianus (II, 4, 4), est qua perspicitur qua specie metrum finiatur. » Cette manière de voir est conforme au principe général énoncé par Aristote dans sa *Physique* : « Deux choses sont à considérer dans le mouvement : le point d'où il part et celui où il aboutit... Or c'est le terme où aboutit le mouvement qui détermine sa désignation, bien plutôt que le terme d'où il est parti » (trad. de Barthélemy Saint-Hilaire, I, pp. LXVI, 204 ; II, p. 267). — On sait que le trimètre ïambique des Grecs et le sénaire des Romains étaient frappés trois fois a la fin de chaque dipodie (V. Juba et Asmonius chez Priscien, *De metris comic.*, 8 ; Diomède, III, 26, 4 ; Caesius Bassus chez Rufinus, 5 ; Quintilien, *Inst. Or.*, IX, 4, 75 ; Horace, *Sat.*, I, 10, 42). Voici ce que dit notamment Terentianus (v. 2249 et suiv.) : « Spondeon etenim quia recepit impari | tantum loco vel dactylum aut contrarium, | secundo iambum nos necesse est reddere, | qui sedis huius iura semper obtinet, | scandendo et illic *ponere* adsuetam moram ; | quam pollicis sonore vel plausu pedis | discriminare, qui docent artem solent. » Il est manifeste que, dans une dipodie, le premier pied représente l'arsis, et le second la thésis (cf. M. Victor, I, 11, 38). On sait encore que le mot βάσις, qui rappelle la θέσις, s'applique aussi à la κατάληξις. Les manuscrits de Bacchius (p. 22) définissent ainsi la βάσις : Σύνταξις ποδῶν ἢ πόδες καταλήξεως (ou καταλήξεων). Βάσις a aussi le sens de κατάκλεισις (*clausula*) et d'ἀνάπαυσις (*requies*). V. Schol. Hephaest. B, c. 5 (Westphal, p. 151) et Hermogen., *Ars orat.*, I, 6, *passim*. En rhétorique, le même mot est usité pour indiquer la fin de l'exorde (*Ibid.*, I, 2 et 5). En musique, la notation grecque marquait l'*ictus* par un point (στιγμή). Bien que l'Anonyme de Bellermann, qui est le seul à en parler, rattache la στιγμή à l'ἄρσις, il convient de la rapporter à la θέσις, comme l'indiquent les exemples musicaux donnés par le même auteur (v. notamment la pièce intitulée ἄλλος ἑξάσημος). Dans l'inscription musicale de Tralles, la στιγμή figure également sur le second pied de chaque dipodie ïambique. Quelle que soit la portée doctrinale de cette question, en fait elle ne présente pas un grand intérêt. Abstraction faite du début, dans la suite des pieds la fin d'une thésis touche l'arsis voisine, de sorte que l'*ictus* qui marque la fin d'une mesure indique aussi le commencement de la mesure suivante.

(arrêts) » (1). En donnant plus haut une partie de ce texte, nous avons cité un passage de Planude, qui fournit les mêmes indications. Si nous ajoutons ce passage de Pléthon : ἄρσιν μὲν οὖν εἶναι ὀξυτέρου φθόγγου ἐκ βαρυτέρου μετάληψιν, θέσιν δὲ τοὐναντίον βαρυτέρου ἐξ ὀξυτέρου, nous aurons épuisé à peu près tout ce que l'on trouve chez les Grecs au sujet des éléments constitutifs du rythme.

En passant aux auteurs latins, nous citerons d'abord Martianus Capella, qui reproduit partiellement l'œuvre d'Aristide et rend sa définition du rythme en ces termes : « Numerus est diversorum modorum ordinata connexio, tempori pro ratione modulationis inserviens, per id quod aut efferenda vox fuerit, aut premenda ; et qui nos a licentia modulationis ad artem disciplinamque constringat... Dividitur sane numerus in oratione per syllabas; in modulatione per arsin ac thesin ; in gestu figuris determinatis, schematisque completur... Pes vero est numeri prima progressio per legitimos et necessarios sonos juncta. Cujus partes duae sunt, arsis et thesis. Arsis est elevatio, thesis depositio vocis ac remissio » (2). Les expressions grecques et latines pour désigner les deux parties du rythme cadrent entièrement. Ἄρσις vient de αἴρω, et *elatio* de *effero* : les deux verbes signifient élever, exalter, grandir. Θέσις dérive de τίθημι, poser, déposer, terminer, comme *depositio*, action de déposer, relâchement, abaissement du ton, vient de *depono*, déposer, apaiser, abaisser. *Deprimere* a le même sens d'abaisser, baisser la voix (3). Priscien indique bien que, dans la diction, la partie accentuée du mot appartient à l'arsis et la partie dépourvue d'accent à la thésis. « Ad hanc autem rem,

(1) Aristide Quint., *De mus.*, Meib., p. 31 et 32.

(2) Martianus Capella, *De nupt. Phil.*, Meib., 190 et 191.

(3) Virgile, *Aen.*, X, 464 : « Magnamque sub imo corde premit gemitum. » — *Ibid.*, IX, 324 : « Sic memorat, vocemque premit ». — Phèdre, *Fab.*, I, 11 : « Jubetque vocem premere ». — Quintilien, *I. O.*, VIII, 3, 90 : « Nunc quid elocutio attollat aut deprimat dicendum. Prima ut igitur amplificandi vel minuendi species, etc. ». — Cicéron, *Top.*, 18 : « Parium comparatio nec elationem habet nec submissionem ». — *Id.*, *Orat.*, 36 : « Elatis verbis intensa oratio ». — Aulu-Gelle, I, 11 : « Deprimere et sedare impetum vocis ».

dit-il, arsis et thesis sunt necessariae. Nam in unaquaque parte orationis arsis et thesis sunt, non in ordine syllabarum tamen, sed in pronuntiatione, velut in hac parte : *natura*, ut quando dico *natu* elevatur vox et est arsis in *tu* : quando vero *ra*, deprimitur vox et est thesis. Quantum suspenditur vox per arsin, tantum deprimitur per thesin. Sed ipsa vox, quae per dictiones formatur, donec accentus perficiatur, in arsin deputatur; quae autem post accentum, in thesin » (1). La même déclaration se trouve chez Atilius Fortunatianus : « *Arma vi*, *ar* sublatio est temporum duorum, *ma vi* depositio temporum duorum » (2). De même Terentianus Maurus :

Parte nam attolit sonorem, parte reliqua depremis
(ἄρσιν hanc Graeci vocarunt, alteram contra θέσιν) (3).

Et Diomède : « Pes est poeticae dictionis duarum ampliusve syllabarum cum certa temporum observatione modus recipiens ἄρσιν et θέσιν, id est quod incipit a sublatione et finitur positione » (4). M. Victorinus parle à la fois des mouvements du pied et de la voix : « Arsis igitur et thesis quae Graeci dicunt, id est sublatio pedis sine sono, thesis positio pedis cum sono. Item arsis est elatio temporis, soni, vocis ; thesis depositio et quaedam contractio syllabarum » (5). Saint Augustin s'attache aux mouvements de la main, selon cette manière de marquer le rythme : « Opus est haec duo nomina mandare memoriae,

(1) Priscien, *De accent.*, II, 13.

(2) Atilius Fort., II, 4, 4.

(3) Terent. Maur., v. 1345-46. L'auteur explique bien sa pensée à l'occasion du pied crétique ou ἀμφίμακρος (v. 1427 et suiv.) : « Pes adest supremus unus octo de trisyllabis, | ἀμφίμακρος. Hunc priori perspicis contrarium : | Nam duae longae receptam continent intus brevem, | *Romulos* si nominemus, *Apulos* aut *Doricos*. | Sescuplo metimur istum : quinque nam sunt tempora : | nunc duo ante tria sequuntur, nunc tribus reddes duo, | Italum si quando mutat Graius accentus sonum. | *Apulos* nam quando dico, tunc in arsi sunt duo : | Σωκράτην Graius loquendo reddet in thesi duo ».

(4) Diomède, III, 5, 1.

(5) M. Victor., I, 9, 2. *Contractio* est ici synonyme de *submissio* ou *depressio*. Cf. Quintilien, *Inst. or.*, XI, 3, 48 : Contractum atque submissum; *ibid.*, 64 : In metu atque verecundia contracta (vox) ; *ibid.*, 175 : An non haec : *Misellus ac pauperculus* submissa atque contracta, *fortis* et *vehemens* et *latro* erecta et concitata voce dicendum est.

levationem et positionem : plaudendo enim quia levatur et ponitur manus, partem pedis sibi levatio vindicat, partem positio » (1). Sergius : « Arsis et thesis est levatio et positio. Neque aliter pedes dirigere potuerunt, nisi alterne vice levantur et ponantur » (2). Pompeius revient à la diction : « Arsis et thesis dicitur elevatio et positio... *Romulus* quando dicimus, prima syllaba habet accentum » (3). Voici encore Isidore de Séville : « Ejusdem musicae perfectiones et metra consistunt in arsi et thesi, id est in elevatione et positione » (4). Et un commentateur anonyme de Donat : « Arsis elevatio sc. vocis, eo quod ibi vox elevetur. Thesis humiliatio vel demissio, quia ibi vox deponatur » (5). La tradition antique continue ainsi jusqu'à Guy d'Arezzo et au delà, se rapportant à toutes les manifestations du rythme et marquant ses éléments toujours d'une manière semblable.

Tel est l'exact relevé des témoignages antiques. Au cours de cette enquête, nous n'avons point aperçu de contradictions entre les auteurs grecs et latins. S'il en existe, nous saurions gré à ceux qui pourraient les signaler.

II

Un second principe ayant force de loi est enseigné au sujet de l'allure du rythme. On admet généralement que les rythmes ont deux marches différentes : les uns vont du temps fort au temps faible, les autres du temps faible au temps fort. Les premiers sont appelés *descendants*, parce que l'intensité baisse de l'arsis à la thésis ; les seconds sont dits *ascendants*, parce que l'intensité monte de la thésis à l'arsis. Par suite de la fausse conception qu'on avait de la thésis, la première espèce de rythme est appelée aussi *thétique*. Dans la musique moderne,

(1) August., *De mus.*, II, 9.
(2) Sergius, 1831.
(3) Pompeius, *Com. art. Donat.*, Keil, V, p. 120.
(4) Isidore, *Orig.*, I, 16.
(5) *Comment. Einsiedlense ad Donat.*, Keil suppl., 228, 23.

toutes les mesures rythmiques sont descendantes, parce qu'elles commencent toutes par le temps fort. Lorsqu'un chant procède du temps faible, on marque au début un silence pour le temps fort absent, et la mélodie part sur une mesure incomplète et inaccentuée, qu'on appelle en allemand *Auftakt*. Gottfried Hermann a proposé pour ce fragment de mesure le nom d'*anacruse* (ἀνάκρουσις de ἀνακρούω, préluder) (1), qui est resté depuis dans le langage musical et métrique. Par suite, les rythmes montants sont également appelés *anacrusiques*. Pour ce qui concerne les anciens, on est d'avis que leurs pieds métriques étaient la fidèle image de chaque espèce de rythme, qu'il y avait des mesures descendantes et des mesures montantes, et que l'anacruse n'était pas nécessaire pour marquer cette dernière allure. Ainsi les ïambes, par exemple, devaient être notés : ∪⊥|∪⊥|∪⊥|∪⊥|∪⊥, et non, comme le veut la musique moderne : ∪|⊥∪|⊥∪|⊥∪|⊥∪|⊥.

Si l'on va au fond des choses, on s'aperçoit que la conception, que les modernes prêtent aux anciens, d'une double allure du rythme résulte de la conviction établie que l'accent rythmique est une fonction de la quantité. Dans les ïambes comme dans les trochées (∪⊥|∪⊥ et ⊥∪|⊥∪), dans les dactyles comme dans les anapestes (⊥∪∪|⊥∪∪ et ∪∪⊥|∪∪⊥), le temps fort doit toujours suivre la syllabe longue. Tel est le sentiment exprimé par les écrivains les plus autorisés, et leur avis est si généralement partagé, qu'il semble présenter l'évidence d'un truisme. « Lorsque des longues sont mêlées aux brèves, dit Gevaert, les premières ont une plus grande intensité et se placent naturellement sur ce temps fort, tandis que les brèves sont réservées au temps faible » (2). Si en règle générale, dit Christ, la syllabe longue appartient au temps fort, il ne reste pour la syllabe brève que le temps faible » (3). En rencontrant le contraire chez un

(1) G. Hermann, *De metris poet. gr. et rom.*, p. 20 : « Eam thesin musici germanice *Auftact* vocant, nos graeco vocabulo ἀνάκρουσιν dicemus ».

(2) Gevaert, *Mus. de l'ant.*, II, p. 21.

(3) Christ, *Metrik*, 1re édit., p. 46.

ancien, Christ ne peut s'empêcher de marquer une vive surprise. « Il est étonnant, ajoute-t-il, que saint Augustin ait perdu toute notion du principe fondamental qui rattache l'*ictus* à la syllabe longue... Nous devons considérer sa doctrine comme l'élucubration isolée d'un théoricien qui, non seulement ne possédait aucune connaissance pratique de la musique, mais n'avait même pas le sentiment du rythme et de l'euphonie ». Si Christ se montre si sévère pour le saint évêque d'Hippone, il y a apparence que ce dernier se serait exprimé avec plus de sévérité à son encontre. Les modernes ont l'habitude d'identifier le temps fort et la syllabe longue par la bonne raison que, chez nous, c'est l'accent tonique qui fait la quantité. Il n'en était pas de même chez les anciens. Dans les langues de l'antiquité classique, l'accent est, sinon indépendant, du moins entièrement distinct de la quantité des syllabes. Le nombre des mots où l'accent tonique se place sur la syllabe brève par préférence à la longue formerait un petit lexique. Voici quelques mots pris au hasard : θηρός, πέλωρος, σινάμωρος, ἀσύφηλος, πρόσωπον, βέβηλος, σόλοικος, ἄριστος, ὀλίγιστος, Μελέαγρος, ἔθηκε, ἔδωκε, ποικίλος, γλυκέως, αὐθάδως, ζωός, Τρωός, μηδαμός, νεοχμός, γεωργός, τηλεκλειτός, τετράσημοι, πεντάσημοι, etc. En latin, langue barytone, l'accent tonique n'est jamais sur l'ultième, fût-elle longue. Ex. : Cé̯re̯s, cá̯ne̯s, Cá̯to̯, dó̯mo̯s, má̯lo̯s, sé̯de̯nt, sé̯ru̯nt, a̯cci̯pe̯re̯s, ré̯de̯u̯nt, re̯fi̯ci̯u̯nt, etc. La qualité et la quantité des syllabes sont donc deux choses qu'il faut distinguer, à l'exemple des anciens.

On croit faire grand mérite aux anciens d'avoir incorporé l'anacruse dans le rythme de chaque pied à allure montante. Mais l'anacruse ne présente aucun intérêt dans la suite des pieds. Prenez un vers trochaïque et un vers composé d'ïambes, la cadence sera la même, sauf au début et à la fin ; et, encore, la *catalexis* peut-elle supprimer cette dernière différence. En effet, la suite ∪|⊥∪|⊥∪|⊥∪|⊥∪|⊥∪|⊥ ne diffère de ⊥∪|⊥∪|⊥∪|⊥∪|⊥∪|⊥ que par la brève initiale. L'anacruse n'existe, à vrai dire,

qu'au début d'une phrase ou d'un membre de phrase musicale. C'est ainsi que nous notons nos mélodies, sans inconvénient aucun. Or les anciens possédaient une anacruse indépendante de la suite des pieds. C'est la syllabe inaccentuée qui précédait la suite des dactyles prosodiaques des vieux poètes lyriques. Il en était de même des vers alcaïques. Les dactyles éoliens et certains logaédiques avaient une anacruse de deux syllabes, tellement indépendante des pieds réguliers consécutifs qu'elle pouvait revêtir la forme d'un spondée (- -), d'un trochée (- ∪), d'un ïambe (∪ -) ou d'un pyrrichius (∪ ∪). G. Hermann appelait cette anacruse *basis* et la définissait « praeludium quoddam et tentamentum numeri deinceps secuturi » (1).

Nous venons de parler des vers composés d'une suite de pieds semblables. Mais on sait que, pour éviter la monotonie forcée d'une succession de pieds toujours identiques, les anciens aimaient entremêler des pieds de diverse sorte qui, selon toute vraisemblance, s'accommodaient au rythme fondamental, mis en évidence par le pied final de chaque vers. Ces divers pieds assemblés pouvaient appartenir à des espèces dites antithétiques, c'est-à-dire disposés dans l'ordre inverse des syllabes longues et brèves. Croit-on vraiment que ces pieds accouplés devaient changer de rythme à chaque pas ? Voici, pour prendre les exemples les plus simples, un hexamètre *miure* de Livius Andronicus :

Balteus et revoces volucres in pectore sinus

et deux vers *falisques* de Septimius Serenus :

Quando flagella jugas ; ita juga,

Vitis et ulmus uti simul eant.

Peut-on affirmer que dans ces vers, après une suite de dactyles, brusquement on changeait d'allure à la fin pour dire : *sinus*, *juga*, *eant?* L'antique vers saturnien était composé ordi-

(1) G. Hermann, *Elem. doctr. Metr.*, p. 69.

nairement d'un dimètre ïambique catalectique, suivi de trois trochées. D'après le schéma : ⏑ | ⏑ | ⏑ | ⏑ || ⏑ | ⏑ | ⏑ | ⏑ (Dabunt malum Metelli Naevio poetae), il faudrait croire qu'une moitié du vers prenait le contre-pied de l'autre, et qu'il y avait au milieu une suite de trois temps forts (1). Voici chez Horace (*Épodes*, XIV, 5 et 6) un hexamètre grave suivi de quatre ïambes, qui paraissent subitement saisis d'un accès de chorée ou danse de Saint-Guy :

Candide Maecenas, occidis saepe rogando
Deus, deus nam me vetat,

et ainsi de suite pendant toute la durée de l'épode. Le même contraste se produirait entre les dactyles et les ïambes de ce vers cité par M. Victorinus (I, 12, 65) :

Armiger in Ida pede vago littora petens.

On sait que les vers anapestiques admettent des spondées et des dactyles presque à tous les pieds, comme dans ce vers d'Aristophane (*Ranae*, 362), qu'il faudrait dire :

Ἢ προδίδωσιν φρούριον ἢ ναῦς, ἢ τἀπόρρητ' ἀποπέμπει.

Il est difficile de croire que les deux vers suivants extraits des tragédies d'Ennius et d'Accius aient été scandés de la sorte :

Pallida leto, nubila tenebris (Ennius)
Nomine celebri, claroque potens (Accius).

On s'en tire en disant que, dans ces cas, les dactyles et les

(1) La *catalexis* est toujours accentuée de la même manière que la syllabe marquant la césure. Autrement, on ne sentirait pas le début d'un pied. M. Victorinus, I, 17, 4 : « Est igitur catalecticum, quotiens in fine versus syllaba una *pro toto pede* accipitur, atque ita posita velut refrenat et cohibet metri cursum. »

spondées avaient l'intonation anapestique (_⏑⏑, _⊥). Or, nous ne craignons pas le démenti en affirmant que, chez les anciens, il n'existe point trace d'une pareille dérogation des spondées et des dactyles à leur rythme naturel. D'ailleurs, nous reviendrons par la suite sur ce point. Les trimètres ïambiques comportaient aux places impaires des spondées, des dactyles et des trochées; les tétramètres trochaïques admettaient des ïambes aux places paires, et des anapestes aux places impaires. Il devait s'ensuivre que, dans ces genres de vers, les pieds pairs et impairs étaient en constant conflit les uns avec les autres. Un pied composé pouvait régulièrement réunir deux pieds antithétiques. Tel est le cas du choriambe, formé d'un trochée et d'un ïambe. Il faudrait encore admettre que chacune des moitiés tirait de son côté à chaque bout de la dipodie (⊥⏑⏑⊥). Ce serait vraiment trop présumer du sentiment rythmique des anciens. Ils n'ont certainement pas dit un vers d'amour dans ce rythme de parodie :

Uror amoris stimulo, cor quatit artis pavidos.

M. Victorinus (I, 11, 41) donne comme exemple du choriambe le nom de *Penelope*. Jamais les Latins n'ont prononcé : *Penelope*; les Grecs disaient en prose : Πηνελόπη (1). On n'en finirait pas si l'on voulait énumérer tous les cas où des rythmes montants entreraient en conflit avec des rythmes descendants dans l'étendue d'une même composition, d'un même vers, ou d'un même pied composé. Ce serait à croire que le rythme antique, au lieu de suivre une route unie d'une allure aisée et légère, eût gambadé sur des pentes rocailleuses en des bonds

(1) Pompeius Messalinus (chez Rufinus 37) donne l'exacte intonation du choriambe par l'exemple : *composui*, où le trochée initial représente l'arsis et l'ïambe la thésis. M. Victorinus, I, 10, 5 : « Idem etiam in dipodia facta conjugatione binum pedum per choriambum et antispastum, quia quantum in sublatione habet, tantumdem in positione, et idem apud Graecos aequalis, id est ἰσόρυθμος, dicitur ».

désordonnés. Où serait alors l'ordre dans les mouvements, comme le veut Platon ? Où serait le rythme lui-même ?

L'espèce la plus simple de mesure montante est l'ïambe, que l'on accentue ainsi : ∪⊥. Nous avons vu qu'une suite d'ïambes équivaut à une suite de trochées avec une anacruse. C'est l'évidence même. « At versus iambici, dit Gottfried Hermann, ordinibus trochaicis cum anacrusi constant... Sunt etiam alia in versibus iambicis, quorum causas nemo quisquam potest perspicere nisi qui trochaicum esse iambici carminis numerum intellexerit » (1). La musique moderne note ce rythme ternaire sous la forme trochaïque, en plaçant un temps faible dans la première mesure incomplète. Il semble à notre sentiment rythmique que, dans un mouvement où l'on débute par le temps faible, on a laissé tomber le temps fort, qui est aussi marqué par un silence. Si les anciens, selon la doctrine généralement admise, ont procédé d'une manière différente, en englobant dans les mesures autant d'anacruses qu'il y a de pieds montants, cela choque notre sens intime. Un métricien aussi avisé que M. Havet s'en est bien rendu compte. « La raison, dit-il, veut que les vers ïambiques aussi bien que les vers trochaïques soient scandés trochaïquement, c'est-à-dire en faisant commencer chaque pied avec un des temps marqués. C'est avec le temps marqué que commencent, dans la musique moderne, les mesures qui sont analogues aux *mesures* ou μέτρα des anciens, et les divisions ou « temps » de chaque mesure, qui sont analogues aux *pieds*. Les anciens n'ont connu que la méthode contraire à la raison qui fait commencer le premier pied avec la syllabe initiale du vers. Leur scansion manque d'élégance mathématique ; elle est de plus incommode dans l'usage, car elle double le nombre des règles à apprendre » (2). Nous verrons tout à l'heure si les anciens méritent le reproche que leur fait M. Havet. Mais le sentiment qu'il exprime est conforme à ce qu'ont toujours pensé les musiciens. Le rythme

(1) G. Hermann, *De metris*, etc., p. 37 et 141.
(2) L. Havet, *Métrique gr. et lat.*, 4e édit., p. 121.

descendant est le seul approprié aux données naturelles. Dans le pas de l'homme, générateur et premier modèle de la mesure, le levé du pied, qui indique l'effort, précède le posé ou le moment de repos. D'une manière générale, le rythme étant la suite des pulsations d'énergie qui impriment une allure régulière à nos épanchements lyriques, on comprend que chaque division du rythme soit marquée par un choc initial qui la rende perceptible. La périodicité du rythme ne peut s'exprimer naturellement que par une succession de temps forts. « Le premier temps de la mesure, dit l'éminent musicien Moritz Hauptmann, est par rapport au second le déterminant ; le second est le déterminé. Le premier possède par rapport au second l'énergie du commencement et, par cela même, l'accent métrique » (1). Les physiologistes et les psychologues sont du même avis. « Récitez, dit Brücke, un vers quelconque en marquant la mesure, et vous vous apercevez facilement que cette dernière est toujours indiquée par le temps fort » (2). « C'est un fait d'observation, dit à son tour M. Meumann, que l'annonce de l'unité rythmique par la note accentuée paraît le cas le plus simple au point de vue psychologique. On peut s'en convaincre par deux expériences faciles à réaliser. Si l'on introduit dans une suite d'impressions sonores, qui se suivent à des intervalles toujours égaux, un coup plus fort après un nombre déterminé d'impressions plus faibles, cette série peut être perçue par l'observateur arbitrairement, de manière que le son accentué commence toujours ou finisse la mesure. Or, régulièrement, c'est le premier cas qui se produit. En second lieu, si l'on fait frapper pendant plus longtemps un rythme ternaire de la forme 1 2 *3*, involontairement, au bout d'un certain intervalle, on perçoit le rythme inverse *1* 2 3. Il me semble résulter de cette observation et de diverses autres, relatives à la perception involontaire du rythme, que nous possédons une tendance naturelle à entendre le son accentué comme mar-

(1) M. Hauptmann, *Die Natur d. Harmonik u. d. Metrik*, 1re édit., p. 241.
(2) E. Brücke, *Die physiolog. Grundlagen. d. neuhochdeutschen Verskunst*, p. 22.

quant le début de la mesure. Et je n'y vois pas une particularité propre à la nationalité allemande, comme semblent le penser Müller et Schumann et, d'ailleurs aussi, de nombreux métriciens; car j'ai constaté chez six étrangers de nationalités différentes le même phénomène que chez des sujets allemands. Au surplus, Bolton *(Americ. Journ. of Psychol.*, VI, p. 186 et suiv.) a pu établir chez 30 personnes, presque sans exception, une préférence naturelle de l'accentuation pour la première partie de la mesure dans la rythmation subjective des impressions sonores » (1).

L'instinct des poètes est sur ce point d'accord avec l'observation des savants. Quand ils commencent un vers par le temps faible, le plus souvent ils le terminent par une mesure complète ayant une cadence féminine. Par contre, la cadence masculine donne toujours l'impression d'un pied incomplet, comme la *catalexis* des anciens. Ainsi, Victor Hugo dira dans un vers d'apparence ïambique, mais en réalité d'allure trochaïque avec une anacruse :

Le nom grandit quand l'homme tombe (2)

et dans un vers trochaïque catalectique :

Guide la vie, endort la mort (3).

De même Gœthe dans la ballade du *Roi de Thulé :*

Auf hohem Vätersaale,

Dort auf dem Schloss am Meer.

Eckermann rapporte, dans ses *Entretiens avec Gœthe*, la manière dont le patriarche de Weimar avait l'habitude de marquer ses ïambes. A l'occasion d'une petite œuvre du maître

(1) Meumann, *Untersuchungen zur Psychologie u. Aesthetik des Rhythmus* dans les *Philosophische Studien* de Wundt, X, 2, p. 286.

(2) V. Hugo, *Expiation* dans *les Châtiments.*

(3) *Ibid.*, *Luna.*

qui avait charmé son interlocuteur, celui-ci note le dialogue suivant : « Cette pièce, dis-je, a encore quelque chose de particulier. Il me semble toujours qu'elle est rimée. A quoi cela tient-il? » — « Cela tient au rythme, répondit Gœthe. Les vers commencent par une anacruse (*Vorschlag*), continuent sous la forme trochaïque, puis vers la fin apparaît un dactyle, qui agit d'une manière particulière et donne à cette fin un caractère sombre et plaintif. » Gœthe prit un crayon et divisa ainsi :

Von meinem breiten Lager bin ich vertrieben.
˘ | — ˘ | — ˘ | — ˘ | — ˘ ˘ | — ˘

Nous parlâmes du rythme en général et convînmes que cette matière échappait au raisonnement. « La mesure (*der Takt*), dit Gœthe, surgit de la disposition poétique, comme inconsciemment. Si l'on voulait raisonner là-dessus, au moment de la composition, on deviendrait fou et ne ferait rien de bon » (1).

Les anciens avaient en cette matière le même sentiment que Gottfried Hermann et Havet, la même expérience que Hauptmann, Brücke et Meumann, le même instinct que Victor Hugo et Gœthe, la même pratique que la musique moderne. Pour eux aussi, chaque mesure commençait par le temps fort (2). Les rythmiciens et les métriciens de l'antiquité sont d'accord pour affirmer que chaque pied avait un temps premier (χρόνος καθηγούμενος ou πρότερος) et un temps subséquent (χρόνος ἑπόμενος ou ὕστερος). Ὁ δὲ ῥυθμὸς, dit Aristoxène,

(1) Eckermann, *Gespräche mit Gœthe*, 6 avril 1829.

(2) Nous trouvons, sous la plume de l'éminent doyen de la Faculté des Lettres de Paris, des déclarations sur l'allure du rythme qui, tout en n'étant pas faites pour notre thèse, s'y appliquent admirablement. « Le rythme chez les Grecs, dit M. Croiset, est essentiellement uniforme. Il se recommence sans cesse. Il est engendré par une certaine alternance de force et de faiblesse dans l'intensité des sons et des mouvements, par une certaine opposition qui va se répétant à l'infini. Chacune de ces oppositions forme comme un couple indissoluble qui est la véritable unité, la véritable *mesure* du rythme. Ce couple fait d'un temps fort et d'un temps faible, s'appelle un *pied* » (*La Poésie de Pindare*, 3e édit., p. 33). Nous ne pouvions si bien dire, et nous sommes heureux de nous approprier cette forme donnée à une pensée qui semble se dégager d'elle-même chez les auteurs qui ne la professent pas littéralement.

οὐ γίνεται ἐξ ἑνὸς χρόνου, ἀλλὰ προσδεῖται ἡ γένεσις αὐτοῦ τοῦ τε προτέρου καὶ τοῦ ὑστέρου (1). Le premier temps marque toujours l'énergie, le second est toujours réservé au repos. En d'autres termes, toutes les mesures commencent par l'arsis. Τῶν δὲ ποδῶν, dit encore Aristoxène, οἱ μὲν ἐκ δύο χρόνων σύγκεινται, τοῦ τε ἄνω καὶ τοῦ κάτω, οἱ δὲ ἐκ τριῶν, δύο μὲν τῶν ἄνω, ἑνὸς δὲ τοῦ κάτω, ἢ ἐξ ἑνὸς μὲν τοῦ ἄνω, δύο δὲ τῶν κάτω, οἱ δὲ ἐκ τεττάρων, δύο μὲν τῶν ἄνω, δύο δὲ τῶν κάτω (2). Psellus (§ 12) reproduit cette déclaration sous une autre forme, bien que de même source : οἱ γὰρ τῶν ποδῶν δύο μόνοις πεφύκασι σημείοις χρῆσθαι, ἄρσει καὶ βάσει (= θέσει), οἱ δὲ τρισίν, ἄρσει καὶ διπλῇ βάσει, οἱ δὲ τέτρασι, δύο ἄρσεσι καὶ δύο βάσεσιν. Plus loin (§ 14), il reprend les termes mêmes d'Aristoxène : τῶν δὲ ποδῶν οἱ μὲν ἐκ δύο χρόνων σύγκεινται, τοῦ τε ἄνω καὶ τοῦ κάτω, οἱ δὲ ἐκ τριῶν, δύο μὲν τῶν ἄνω, ἑνὸς δὲ τοῦ κάτω, ἢ ἑνὸς μὲν τοῦ ἄνω, δύο δὲ τῶν κάτω. Tous les auteurs définissent le rythme comme la réunion d'un temps fort et d'un temps faible. Ποὺς μὲν οὖν, dit Aristide, ἐστὶ μέρος τοῦ παντὸς ῥυθμοῦ, δι' οὗ τὸν ὅλον καταλαμβάνομεν. τούτου δὲ μέρη δύο, ἄρσις καὶ θέσις (3). Ὁ ῥυθμός, dit l'Anonyme de Bellermann, συνέστηκεν ἔκ τε ἄρσεως καὶ θέσεως (4). Καί ἐστι, dit Psellus (§ 8), ῥυθμὸς μὲν, ὥσπερ εἴρηται, σύστημά τι συγκείμενον ἐκ τῶν ποδικῶν χρόνων ὧν ὁ μὲν ἄρσεως, ὁ δὲ βάσεως, ὁ δὲ ὅλου ποδός. Ποὺς τοίνυν, dit Chéroboscus (c. III), ἐστὶ σύνθεσις συλλαβῶν ἄρσιν καὶ θέσιν περιέχουσα. Ῥυθμὸς, dit Sextus Empiricus, σύστημά ἐστιν ἐκ ποδῶν · ὁ δὲ ποῦς τὸ συνεστὼς ἐξ ἄρσεως καὶ θέσεως (5). Ποὺς τοίνυν, dit un scholiaste d'Héphestion (A, 3, 1) ἐστὶ σύνθεσις συλλαβῶν ἄρσιν ἢ (= καὶ) θέσιν περιέχουσα..... Βάσις (dans le sens de dipodie) δέ ἐστι τὸ ἐκ δύο ποδῶν συνεστηκός, τοῦ μὲν ἄρσει, τοῦ δὲ θέσει παραλαμβανομένου. De même la scholie B, 3 : τινὰς δὲ οὕτως ὡρίσαντο · πούς ἐστι τάξις συλλαβῶν ἄρσιν ἢ θέσιν περιέχουσα. Le *Codex Parisinus* 3027 dit :

(1) Aristoxène chez Psellus, § 4.
(2) *Id.*, *Elem. Rhythm.*, Mor., p. 288.
(3) Aristide Quint., *De Mus.*, Meib., p. 34.
(4) Bellermann, *Anonymi Script.*, §§ 1 et 83, p. 17.
(5) Sext. Emp., *Adversus Musicos*, p. 368.

Ρυθμὸς δὲ γίνεται πολὺς ἐξ ἄρσεως καὶ θέσεως συγκείμενον σύστημα (1). La même définition est reproduite par le *Codex Neapolitanus*, III C, 2 (§ 12 (2) et se retrouve chez tous les métriciens de l'époque byzantine.

Les auteurs latins professent le même principe. « Tempus enim, dit Quintilien, solum metitur ut a sublatione ad positionem iisdem sit spatiis pedum... Nam rhythmi, ut dixi, neque finem habent certam, nec ullam in contextu varietatem, sed, qua coeperunt sublatione ac positione, ad finem usque decurrunt » (3). « Dividitur sane numerus, dit Martianus Capella, in oratione per syllabas, in modulatione per arsin et thesin » (4). « Nam rhythmus, dit M. Victorinus, est pedum temporumve junctura velox, divisa in arsi et thesi... Rhythmorum autem tres esse differentias volunt, in dactylo, iambo et paeone, quae fiunt per arsin et thesin... Pes est certus modus syllabarum, quo cognoscimus totius metri speciem, compositus in sublatione et positione » (5). Diomède est encore plus explicite : « Pes est sublatio ac positio duarum aut trium ampliusve syllabarum cum certa temporum observatione modus recipiens ἄρσιν et θέσιν, id est qui incipit a sublatione et finitur positione » (6). Atilius Fortunatianus dit la même chose des pieds composés : « Inveniuntur semper hi omnes (les divers pieds admis dans le mètre ïambique) in incipientibus locis, id est sublationibus, quae loca imparia quidam vocant, in desinentibus vero, id est in depositionibus, quae loca paria appellant, non nisi qui a brevibus incipiant » (7). De même encore, M. Victorinus : « Graeco sermone duorum pedum copulatio *basis* dicitur... in qua arsis unum alterum thesis pedem obtinebit (8). »

(1) Vincent, *Notices*, p. 244.
(2) C. Jan, *Musici script. graeci*, p. 414.
(3) Quintilien, *Inst. Or.*, IX, 4, 48 et 55.
(4) M. Capella, Meib., p. 190.
(5) M. Victorinus, I, 10, 2 et 4; 11, 1.
(6) Diomède, III, 5.
(7) Atilius Fort., II, 10, 3.
(8) M. Victor., I, 11, 38.

Sergius : « Scire enim debemus, quod unicuique pedi accidit arsis et thesis, hoc est elevatio et positio; sed arsis in prima parte, thesis autem in secunda parte ponenda est » (1). Julianus : « Arsin elevationem id est inchoationem partis, thesin positionem id est finem partis » (2). Isidore : « Arsis est elevatio, id est initium; thesis vocis positio, id est finis » (3).

La concordance est entière entre les auteurs grecs et latins d'une part, entre les anciens et les modernes de l'autre (4). Si

(1) Sergius, p. 1831.

(2) Julianus, Keil V, p. 321.

(3) Isidore, *Etym.*, III, 20.

(4) Il n'existe que deux dissidences, d'ailleurs purement apparentes. Bacchius procède comme tous les autres auteurs, en plaçant l'arsis au début de chaque pied, sauf pour le trochée. Cela ressemble bien à un simple *lapsus*. Pour Aristide, le cas est différent; il fait commencer les pieds tantôt par l'arsis, tantôt par la thésis. Aristide est un compilateur, dénué de compétence personnelle. « Sa partie métrique, dit Gevaert (*op. cit.*, II, p. 86, note 2), est au-dessous du médiocre ». Nous ne l'accablerons pas sous les épithètes que lui prodigue Westphal : « un copiste, qui de plus copie bien étourdiment » (*Fragm. u Lehrs.*, p. 16); « compilateur étourdi d'écrits antérieurs de valeur diverse » (*Syst. d. antik. Rhythm.* p. VII); « compilateur ignorant » (*ibid.*, p. IX); « frivole abréviateur » (*ibid.*, p. X); « un mauvais compilateur, inintelligent et possédant peu son sujet » (*ibid.*); « copiste négligent » (*ibid.*, p. 187), et ainsi de suite dans d'autres ouvrages. Nous dirons simplement qu'Aristide a noté l'arsis et la thésis des divers pieds avec peu de soin, un peu au hasard, et qu'il se trouve contredit par tous les autres auteurs. Martianus Capella, qui le suit de près au point de paraître son traducteur, est obligé de le corriger. Ainsi, Aristide fait commencer le dactyle par la thésis, et l'anapeste par l'arsis (p. 36). M. Capella, qui a suivi également d'autres sources recueillies par Varron, rectifie et fait commencer les deux pieds antithétiques par l'arsis (p. 194). Aristide fait commencer différemment l'ïambe et le trochée (p. 37). Martianus rectifie encore et fait débuter les deux par l'arsis (p. 195). Aristide rythme le procéleusmatique simple ou ἡγεμών par une thésis initiale (p. 36). Bacchius (p. 25) dit le contraire : ἡγεμών..... ἄρχεται ἀπὸ ἄρσεως, d'accord avec M. Victorinus (I, 9, 3) : « Nam in pyrrhichio tollitur altera brevis, altera ponitur ». Pour le diïambe, il affirme que ce pied composé commençait par la thésis et finissait par l'arsis. Or nous avons vu plus haut que les Grecs, comme les Romains, faisaient commencer les dipodies par l'arsis. En revanche, nous donnerons raison à Aristide lorsqu'il déclare d'une manière générale que les rythmes commençaient tantôt par l'arsis, tantôt par la thésis (p. 40). C'est là une vérité certaine, admise également de nos jours. Il s'agit dans ce cas, non plus de chaque mesure en particulier, mais de l'allure des *kolas* et des périodes. Les rythmes qui commencent par le temps faible ou qui finissent par un pied incomplet marqueront la partie absente par un temps vide ou un silence. Aristide fait cette déclaration à l'endroit de son traité (p. 40) où il distingue les rythmiciens proprement dits (χωρίζοντες) de ceux qui s'occupaient à la fois du rythme et du mètre (συμπλέκοντες). Les premiers, dit-il, procédaient autrement (ἑτέρως ποιοῦσιν) ;

telle est la vérité des faits, comment a-t-on pu parvenir à une croyance contraire? Nous laissons, naturellement, de côté la plaisante invention westphalienne d'un écrivain grec de la décadence, qui aurait égaré les métriciens romains et byzantins. Cela ne mérite pas l'examen. La principale raison pour laquelle, semble-t-il, on a admis la dualité du rythme dans les mesures antiques, c'est la théorie de l'*antithèse*. On trouve en effet, chez Aristoxène et chez d'autres auteurs, l'indication que certains pieds métriques différaient par l'opposition, κατ' ἀντίθεσιν. C'est le cas du trochée (- υ) et de l'iambe (υ -), du dactyle (- υυ) et de l'anapeste (υυ -), de l'ionique majeur (- - υυ) et de l'ionique mineur (υυ - -), etc. Ces pieds, dit-on, devaient être accentués par opposition, c'est à dire tantôt au début, tantôt à la fin de la mesure. Remarquons immédiatement qu'il n'est rien dit de pareil dans les textes anciens. Qu'on relise tous les passages relatifs à l'antithèse ; il n'y est nullement question d'une allure changeante du rythme. Tous les auteurs ne parlent que d'une disposition inverse des valeurs quantitatives, sans aucun changement dans l'ordre des temps forts et faibles. Voici comment s'exprime M. Victorinus : « At qui a brevi prima, sequente syllaba longa digeritur, erit iambus, temporum trium, ut *pa̍rens*... Huic contrarius trochaeus... e longa et brevi temporum totidem, ut *Rōma*. Horum arsis et thesis alterna mutatione variatur. *Siquidem in iambo arsis primam brevem, in trochaeo autem longam habeat; in thesi vero contraria superioribus sumat*... At qui prima longa duabus brevibus subjectis

ils envisageaient d'une manière différente les composés dont ils présentaient le nombre entier et qu'ils divisaient en figures rythmiques (πάλιν δὲ τοὺς συνθέτους ὧδε ποιοῦσι · σύμπαντα τὸν ἀριθμὸν ἐκτίθενται καὶ μερίζουσι τοῦτον εἰς σχήματα ῥυθμικά); ils commençaient les rythmes tantôt par le temps fort, et admettaient des temps vides (τοὺς μὲν ἀπὸ θέσεως, τοὺς δὲ ἀπὸ ἄρσεως... καὶ τοὺς μὲν ὁλοκλήρους, τοὺς δ' ἀπὸ λειμμάτων ἢ προσθέσεων, ἐν οἷς καὶ τοὺς κενοὺς χρόνους παραλαμβάνουσιν). La différence d'allure rythmique vise surtout l'attaque des périodes. C'est ce que dit encore Aristide (p. 98 et 99) : καὶ ὁτὲ μὲν ἀπὸ θέσεως, ὁτὲ δὲ ὡς ἑτέρως τὴν ἐπιβολὴν τῆς περιόδου ποιεῖσθαι. Sur ce point il ne saurait y avoir de divergence.

ordinatur, dactylus dicitur, temporum quatuor, ut *Virbius*... Huic contrarius mutata temporum vice, pari autem magnitudine, erit anapaestus, qui et antidactylus vocatur, ut *scopulos*. Horum in arsi et thesi tempus congruit, *etiamsi in percussione discrepent syllabae* » (1). Ce texte précise bien le point. Si, dans les pieds antithétiques, l'arsis et la thésis devaient uniquement changer de place, elles auraient toujours le même contenu : l'arsis comprendrait toujours la syllabe longue, et la thésis les brèves. Or, Victorinus dit formellement qu'elles diffèrent par la quantité des syllabes. C'est ce qu'il redit ailleurs au sujet du dactyle et de l'anapeste : « Siquidem dactylus e longa et duobus brevibus, anapaestus e duabus brevibus et longa digesti, situ ordinis tantum discrepare videantur » (2). Quintilien confirme cette déclaration, en ajoutant que le rythme reste invariablement le même, allant toujours de l'arsis à la thésis : « Rhythmo indifferens est dactylusne ille priores habeat breves, an sequentes. Tempus enim solum metitur, *ut a sublatione ad positionem iisdem sit spatiis pedum* » (3). Victorinus affirme encore le même principe, à l'occasion de tous les pieds ternaires : « In duplo autem, iambus, trochaeus, tribrachus, molossus : horum enim duplex sublatio, simplex positio est, vel contra. *Nam modo sublatio dimidio plus habet, modo positio* » (4). C'est ce que dit aussi l'Anonyme ambrosien : τοῦ δὲ διπλασίονος ὁμοίως τέσσαρες · ἴαμβος, τροχαῖος, τρίβραχυς, μολοσσός · τούτων γὰρ ἤτοι ἡ ἄρσις διπλασίων ἐστὶ τῶν θέσεων ἢ τὸ ἀνάπαλιν (5). Les deux auteurs s'expriment encore de la même manière au sujet des péons. Victorinus : « Trisemos arsis ad disemon thesin accipitur, id est, tres partes in sublatione habens, duas in positione, seu contra... Et in cretico nunc sublatio longam et brevem occupat, positio

(1) M. Victorinus, I, II, 16 et suiv.
(2) *Id.*, II, 3, 2.
(3) Quintilien, *I. O.*, IX, 4, 48.
(4) M. Victor., I, 9, 8.
(5) Studemund, *Anecd. var.*, I, p. 227.

longam : vel contra, positio longam et brevem, sublatio unam longam » (1). L'Anonyme : ἐν μὲν οὖν τῷ κρητικῷ κατὰ σχέσιν τῶν μέτρων ὁτὲ μὲν ἡ ἄρσις <τὴν μακρὰν καὶ τὴν βραχεῖαν περιέχει, ἡ δὲ θέσις> τὴν μακράν, ὁτὲ δὲ ἔμπαλιν ἡ μὲν ἄρσις τὴν μακράν, ἡ δὲ θέσις τὴν βραχεῖαν καὶ τὴν μακράν (2).

La même affirmation est faite par Aristide dans la définition qu'il donne de l'antithèse : Ἑβδόμη (διαφορὰ ποδῶν) ἡ κατὰ ἀντίθεσιν, ὅταν δύο ποδῶν λαμβανομένων ὁ μὲν ἔχῃ τὸν μείζονα χρόνον καθηγούμενον, ἑπόμενον δὲ τὸν ἐλάττονα, ὁ δὲ ἐναντίως (3). Aristoxène lui-même donne une définition analogue : Ἀντιθέσει δὲ διαφέρουσιν ἀλλήλων οἱ (πόδες) τὸν ἄνω χρόνον πρὸς τὸν κάτω ἀντικείμενον ἔχοντες. Ἔσται δὲ ἡ διαφορὰ αὕτη ἐν τοῖς ἴσοις μὲν, ἄνισον δὲ ἔχουσι τῷ ἄνω χρόνῳ τὸν κάτω (4). Ce texte précise en ajoutant que l'opposition ne peut exister qu'entre les pieds du même genre, où les arsis et les thésis ont des contenus dissemblables. Cela est tellement vrai que les pieds composés de deux syllabes d'égale durée ne sont pas susceptibles d'antithèse. On est porté à croire aujourd'hui qu'il y deux sortes de spondées : l'un résultant de la contraction du dactyle (⏑–), et l'autre de l'anapeste (–⏑). Il n'existe pas trace d'une pareille distinction chez les auteurs anciens. Partout on trouvera invariablement la simple indication que le spondée est composé de deux longues, sans autre remarque complémentaire. Ainsi, par exemple, Bacchius

(1) M. Victor., I, 10, 12; 9, 9.

(2) Studemund, *ibid.*

(3) Aristide Quint., Meib., p. 34. — L'erreur de Westphal est d'interpréter ce texte comme si le χρόνος μείζων était la θέσις (suivant lui le temps fort) et le χρόνος ἐλάττων, l'ἄρσις ou le temps faible (*Fragm. u. Lehrsätze d. gr. Rhythm.*, p. 229). En réalité, χρ. μείζων signifie le *temps plus long* et χρ. ἐλάττων le *temps plus court* dans les mesures à parties inégales.

(4) Aristoxène, *Elem. Rhythm.*, Mor. p. 300. — Westphal reproduit la fin de ce passage de deux manières différentes. Dans les *Fragm. u. Lehrsätze*, p. 36, il donne : ἀνίσως δὲ ἔχουσι τὸν ἄνω χρόνον καὶ τὸν κάτω τεταγμένος. Note : ἄνισον δὲ ἔχουσι τῷ ἄνω χρόνον τὸν κάτω R(omanus). Dans *Aristoxenos v. Tarent*, II, *in fine*, p. 84 on trouve : ἄνισον δὲ (τάξιν) ἔχουσι τῶν ἄνω χρόνων (καὶ) τῶν κάτω. La pensée d'Aristoxène est ainsi entièrement altérée. Westphal (*ibid.*, I, p. 31) avoue lui-même qu'il a rétabli le texte dans le sens qu'il voulait lui attribuer. Nous avons suivi la leçon donnée par Rossbach (*Gr. Rhythm.*, p. 29, note 6) et par Caesar (*Grundz. d. gr. Rhythm.*, p. 114).

(p. 25) : Σπονδεῖος ἐκ μακρᾶς ἄρσεως καὶ θέσεως μακρᾶς, οἷον σπένδω ; M. Victorinus (I, 11, 15) : « Spondeus e duabus longis, ut *reges*, temporum quattuor... Quorum uterque quantum in arsi, tantum retinet in thesi ». Il en est de même de *l'hégémon* ou *pyrrichius*. Bacchius dit (p. 24) : πρῶτος ἡγεμών · σύγκειται δὲ ἐκ δύο χρόνων ἐλαχίστων · ἄρχεται δὲ ἀπὸ ἄρσεως καὶ ἔχει ἐν αὐτῇ ἕνα τὸν ἐλάχιστον χρόνον, ὁμοίως καὶ ἐν τῇ θέσει · ὑπόδειγμα δὲ αὐτοῦ λέγομεν λόγος. M. Victorinus (I, 9, 3) : « In pyrrhichio tollitur altera brevis, altera ponitur : in spondeo quoque vicissim longa tollitur ac ponitur syllaba » (1). Par la fausse conception de l'antithèse qui domine encore, on est parvenu à l'inacceptable forme du dactyle anapestique (_⏑⏑), dont les anciens n'ont eu le moindre soupçon et qui leur eût paru un étrange paradoxe. Mais à quoi bon continuer ce débat ? Le texte décisif d'Aristoxène, auquel il faut toujours revenir, nous fixe sur la véritable allure du rythme et particulièrement du rythme ternaire, où apparaît le mieux la loi de l'opposition : οἱ δὲ ἐκ τριῶν (χρόνων), δύο μὲν τῶν ἄνω, ἑνὸς δὲ τοῦ κάτω, ἢ ἐξ ἑνὸς μὲν τοῦ ἄνω, δύο δὲ τῶν κάτω. Après une pareille déclaration émanant d'une telle autorité, on peut dire que la question est tranchée.

Cependant, il reste encore une remarque importante à faire. On admet généralement que l'antithèse, en opérant une mutation

(1) Aristide (p. 36) fait commencer le procéleusmatique simple (⏑⏑) et le procéleusmatique double (⏑⏑⏑⏑) par la thésis, et il ajoute : καὶ ἀνάπαλιν. Les métriciens grecs et latins ne connaissent qu'une seule manière de rythmer ces pieds. M. Victorinus donne comme exemple (I, 11, 40) le mot *Minutius*, et il cite ailleurs (IV, 1, 45) ce tétramètre catalectique :

Perit abit avipedis animula leporis.

Diomède (III, 34, 42) cite un tétramètre analogue :

Animula miserula properiter obiit.

Pour le procéleusmatique simple, nous avons les textes précités de Bacchius et M. Victorinus relatifs à l'hégémon et au pyrrichius. Aristide se trouve tout isolé avec son affirmation, qui semble bien l'une de ces nombreuses étourderies que Westphal lui reprochait si vivement.

dans l'ordre des temps, produit par cela même un changement de rythme. Cette vue n'est que l'effet d'une pure illusion. Dans la marche, dit-on, le pied gauche appuie plus fortement que le pied droit; d'où la cadence du pas. Or, que l'on parte du pied droit ou du pied gauche, la marche sera toujours la même. Le départ seul différera. On peut en dire autant des pieds antithétiques. Nous avons vu qu'une suite d'ïambes, tels qu'on les comprend aujourd'hui, ne diffère d'une suite de trochées que par l'anacruse initiale. Il en est de même d'une suite de dactyles et d'une suite d'anapestes, scandés à la manière accoutumée. La prétendue opposition des deux allures rythmiques, montante et descendante, n'aboutit, en réalité, qu'à des cadences de même nature. Toujours les syllabes longues seront accentuées, toujours les brèves seront dépourvues d'accent. Les anciens avaient une tout autre conception de l'antithèse. Ils connaissaient deux manières de façonner les vers. Avec la mobilité et l'extrême souplesse de leurs intonations, tantôt ils accentuaient par préférence les syllabes longues, tantôt les syllabes brèves; et cela formait deux sortes de dictions. Dans l'une, l'accent était soutenu, émis avec emphase; dans l'autre, l'accent était bref et les syllabes longues traînaient dans les notes basses, selon la coutume du langage ordinaire. Ainsi, le dactyle aux longues intonations sonores donnait à la récitation un caractère grandiloquent et déclamatoire, qui convenait aux récits héroïques et aux révélations des Pythies. Il a été, dès l'origine, le rythme de l'épopée et des oracles. C'est ce qu'Hérodote appelle le τόνος ἑξάμετρος. L'antique Pythie Bœo en attribuait l'invention à Olen, le premier chantre des dieux :

Ὠλήν θ', ὃς γένετο πρῶτος Φοίβοιο προφάτας,

πρῶτος δ' ἀρχαίων ἐπέων τεκτάνατ' ἀοιδάν (Pausanias, X, 5, 8).

Par contre, l'anapeste, en accentuant les brèves, s'approchait davantage du parler normal (1). L'accent, en effet, est bref par

(1) M. Victorinus, II, 2, 8 et 9 : « In anapaestis autem contra evenit istud :

sa nature et tombe dans l'emphase lorsqu'il se prolonge (1). Voici deux vers composés d'anapestes purs et qui rendent bien l'allure de ce rythme :

Ἐλελεῦ, ἐλελεῦ, ὑπό μ' αὖ σφάκελος (Esch., *Prometh.*, 878)

Ita nunc pudeo, atque ita nunc paveo, atque ita in ridiculum

sumus ambo (Plaute, *Casina*, 705)

Le nom d'anapeste vient d'ἀναπαίω, refrapper, répercuter, rebondir (2). Cela coïncide avec le double coup de son arsis.

Le trochée, division plus courte, avait, avec ses longues appuyées, rapidement coupées par des brèves, l'allure d'une course haletante. Son nom dérive de τρέχειν, courir. Ex. :

Βάλλε, βάλλε, βάλλε, βάλλε,

Θεῖνε, θεῖνε (Euripide, *Rhesus*, 675).

Arma ferte, date tela celata (3)

etenim pes hic singulis conjugationibus partem orationis includere, sicut in comoediis pleraque exempla declarant. Nonnunquam haec observatio praetermittitur, sed qui fuerint versus, neque sonum neque gratiam habebunt, et prosae orationi similes audientur. » Cf. Atilius Fort., II, 9, 1.

(1) Varro ap. Serv. § 26 : « Acuta tenuior est quam gravis et brevis adeo, ut non longius quam per unam syllabam, quin immo per unum tempus protrahatur; cum gravis, quo uberior et tardior est, diutius in verbo moratur et junctim quamvis in multis syllabis residat. Quocirca graves numero sunt plures, pauciores acutae, flexae rarissimae. »

(2) Le dictionnaire de Bailly, sous l'influence de la conception habituelle de l'anapeste, traduit ἀναπαίω par *frapper à rebours*, et ἀνάπαιστος par *frappé à rebours*. Passow rend ἀναπαίω plus exactement par *zurückschlagen*, *zurückprallen*. Dans les mots composés avec le préfixe ἀνά, ce dernier, lorsqu'il n'est pas l'équivalent de ἄνω, exprime une idée de répétition, de reprise, comme le préfixe *re* en latin. Ainsi λαμβάνω, prendre, et ἀναλαμβάνω, reprendre ; γιγνώσκω, connaître, et ἀναγιγνώσκω, reconnaître ; βιόω, vivre, et ἀναβιόω, revivre, etc.

(3) Plotius (5, 7) cite ce vers comme exemple d'un trimètre catalectique *scazon*. La définition du vers boiteux est encore une preuve de l'erreur où l'on est tombé au sujet de l'antithèse. Un vers est boiteux, dit-on, lorsque, engagé dans un rythme montant, il tourne brusquement pour prendre l'allure descendante. « Le contraire des ïambes droits (ἴαμβοι ὄρθοι), affirme Christ, est formé par les

Voici encore des vers d'Aristophane qui marquent bien l'allure précipitée et la vocifération intense du trochée :

παῖε παῖε τὸν πανοῦργον καὶ ταράξιππόστρατον

καὶ τελώνην, καὶ φάραγγα καὶ χάρυβδιν ἁρπαγῆς,

ïambes boiteux (ἴαμβοι σκάζοντες, χωλοί), dans lesquels, par un retour apparent du dernier pied, il y a rencontre de deux arsis. » Les anciens ne disent rien de tel. Ils déclarent simplement que, dans le trimètre scazon, l'ïambe final est remplacé par un spondée, et le dernier pied se trouve ainsi allongé. Atilius Fort. II, 24 : « In iambo metro, si penultimam longam feceris, scazon vocatur ». M. Victor. II, 4, 18 : « Genera autem iambici metri sunt duo, nam ex his alia integra, alia clauda, quae scazonta seu choliamba vocant, inducuntur : quoram differentiam penultima versus syllaba demonstrabit ». Plotius, 4, 11 : « Hipponacticum trimetrum clodum *percutitur sicut trimetrum Archilochicum comicum vel tragicum, sed penultimam syllabam longam habet contra illorum rationem* (proportion) *quae brevem habent* ». Cf. encore Plotius, 4, 15 ; Diomède, III, 34, 9; Juba chez Rufinus, 25. Par contre, des anapestes suivant des dactyles ne produisent pas de claudication, témoin ce trimètre anapestique donné par M. Victor., III, 5, 12 :

Tiphys et Automedon dicar amore potens mea lux.

« Nam et dactylum, dit St Augustin (*De mus.*, III, 9), et anapaestum et proceleusmaticum nulla imparilitate temporum, nulla claudicatione plausus... video misceri posse ». L'exemple, cité plus haut, d'un trimètre trochaïque scazon suffit pour édifier sur la véritable nature de ce qu'on appelle la claudication rythmique. Pour les trochées comme pour les ïambes, l'admission d'un spondée à la fin du vers a pour effet d'altérer le rythme en l'allongeant. Les vers trochaïques et ïambiques peuvent admettre à divers endroits des spondées, des dactyles ou des anapestes ; ces pieds quaternaires, entraînés par le mouvement général du vers, s'adaptent à son rythme ternaire. Il n'en est pas de même de la derniere dipodie, qui marque la cadence finale avec la *mora* qui s'y attache et, bien en vue, constitue en quelque sorte la norme du vers. Alors que, pour les ïambes, les places impaires peuvent comporter divers pieds condensés à trois temps, le pied final n'admet qu'une forme pure. Aussi, lorsque, au lieu d'être à trois temps, il est à quatre temps, cela change brusquement la marche du rythme. Il s'y produit un effet analogue à celui de notre *ritardando* ou *rallentando*. Les anciens font souvent remarquer que le vers scazon avait une allure rapide et colérique ; le dernier pied allongé avait l'air de traîner et de former contraste. C'est ce que dit Ovide (*Rem. Amoris*, 377-78) :

Liber in adversos hostes stringatur iambus,
Seu celer, extremum seu *trahat* ille pedem.

Ce dernier pied servait à détacher un mot de la fin, souligné par l'emphase de la diction. Priscien (*De metr. comic.*, 34) cite ce vers d'Eupolis : πολλοὶ μὲν οὖν δίκαια, ναὶ μὰ τὰς κράμβας, qui parodie un vers analogue d'Ananios (fr. 40) : ἐγὼ φιλέω μάλιστα ναὶ μὰ τὴν κράμβην. Ce procédé favorable à la raillerie n'est pas inconnu à la comédie moderne. On trouve chez Molière :

Je n'aime point céans tous vos gens à latin,
Et principalement ce Monsieur *Trissotin* (*Femmes savantes*, II, 7)
Non, vous serez, ma foi, *tartuffiée* (*Tartuffe*, II, 3).

καὶ πανοῦργον καὶ πανοῦργον · πολλάκις γὰρ αὐτ' ἐρῶ. (*Equ.*, 247-49)

Par opposition, dans le même rythme ternaire, l'ïambe marquait la brève et laissait la longue sans accent. Lorsque la première syllabe est fortement accentuée, le mot part comme une flèche et frappe à sa chute (1). Cela rendait l'ïambe propre au persiflage. L'allure de ce pied se retrouve dans son nom même (ἴαμβ-ος), que les modernes comme les anciens dérivent de ἰάπτειν, lancer, envoyer. C'était le rythme des railleries d'Archiloque. Émis avec moins d'impétuosité, les ïambes rappelaient la diction normale (2), caractérisée par des accents brefs et des longues assoupies, dans un rythme régulier qui n'excluait pas les spondées condensés. Ex. :

ποίῳ τρόπῳ; σήμηνον, εἰ μή τις βλάβη. (Eschyle, *Prometh.*, 763).

τὸν γοῦν ἐμὸν καὶ τὸν σόν, ἢν σὺ μὴ θέλῃς, (Sophocle, *Antig.*, 45) (3).

μέλον πάλαι μέλημά μοι λέγεις, ἄναξ, (Soph. *Philoct.*, 150).

φίλον πρὸς ἄνδρα χρὴ λέγειν ἐλευθέρως, (Eurip., *Alc.*, 1008).

οὐκ ἔστιν ἵππων δεσπόσαι σ' ἄνευ μάχης. (*Ibid.*, 486).

οὐκ ἔστιν οὐδὲν κρεῖσσον ἢ φίλος σαφής, (*Id. Orest.*, 1155).

κριός, τράγος, ταῦρος, κύων, ἀλεκτρυών. (Aristoph., *Nub.*, 661).

ἰοὺ ἰοὺ τῶν ὀρνέων, ἰοὺ ἰοὺ τῶν κοψίχων. (Id., *Aves*, 305).

(1) Diomède, III, 5, 11 : « Idcirco ex brevi et longa pedem hunc esse compositum, quod hi qui jaculentur ex brevi accessu in extensum passum proferentur, ut promptiore nisu telis ictum confirment ».

(2) Aristote, *Poet.*, 4, 19 et 20 : μάλιστα γὰρ λεκτικὸν τῶν μέτρων τὸ ἰαμβεῖόν ἐστιν. Σημεῖον δὲ τούτου · πλεῖστα γὰρ ἰαμβεῖα λέγομεν ἐν τῇ διαλέκτῳ τῇ πρὸς ἀλλήλους, ἑξάμετρα δὲ ὀλιγάκις καὶ ἐκβαίνοντες τῆς λεκτικῆς ἁρμονίας. Cicéron, *Orat.*, 56 : « Senarios vero et Hipponacteos effugere vix possumus. Magnam enim partem ex iambis nostra constat oratio ».

(3) Ce vers, qui ne contient que deux accents toniques (au premier et au sixième pied), montre bien que la déclamation ne pouvait tenir compte de l'accentuation de la prose. On remarque, d'ailleurs, que les pronoms σὸν et σὺ, sur lesquels appuie Antigone, appellent nécessairement l'accent. Comme disait

Plutarque (*Demosth.*, 20) nous rapporte que le décret par lequel Demosthène fit déclarer la guerre à Philippe de Macédoine se trouva commencer par un tétramètre catalectique ïambique. Philippe, exultant après la victoire de Chéronée, se mit à chanter ce vers, en le scandant et en battant la mesure (πρὸς πόδα διαιρῶν καὶ ὑποκρούων) :

Δη̄μοσθένης, Δη̄μοσθένους, Παιανιεὺς τάδ' εἶπεν (1).

Le principe fondamental de la doctrine de Socrate : οὐδεὶς ἑκὼν ἁμαρτάνει, est un parfait diamètre ïambique.

Il y a une grâce aisée dans ce salut à la grande poétesse de Mitylène :

Χαῖρ' ὦ σὺ Λεσβικὰ Σάπφω (2).

Voici deux vers des *Mimïambes* de Matius cités par Aulu-Gelle (X, 24) :

Nuper die quarto, ut recordor et certe
aquarium urceum unicum domi fregit.

Juba (chez Rufinus, I, 24) cite ce tétramètre ïambique, où les pieds coïncident avec les mots :

Rape, faces, cape puer, sopor abit, cane melos.

Assurément, les Romains n'ont jamais dit ni scandé :

Rape, faces, cape puer, sopor abit, cane melos.

Voici un autre tétramètre cité par Diomède (III, 34, 52) et dont la cadence est également manifeste :

Pater meus dicens docendo qui docet dicit docens.

très justement G. Hermann : « In carminis legendis omnis accentuum notatio, quae metro nocere possit, abesse debet ».

(1) Ici, l'accentuation de la prose se trouve d'accord avec celle de la récitation lyrique. — La brève finale exige l'accent, sans quoi il n'y aurait pas de huitième pied ni de tétramètre. L'accentuation de la *catalexis* ïambique ou anapestique est la pierre d'achoppement des métriciens modernes (V. Havet, *Métrique*, §§ 164 et 260).

(2) Vers attribué à Hipponax et cité par Plotius (4, 15) comme *Hipponacteum dimetrum acatalectum clodum*. Ici encore, le pronom σὺ appelle l'accent. Nous donnons à dessein ce vers scazon, ainsi que les deux suivants, pour montrer que

Il résulte de ces diverses constatations que l'antithèse, loin de contredire notre manière d'envisager l'allure du rythme, en est la complète confirmation. Bien plus, les éclaircissements auxquels nous avons abouti permettent de saisir la véritable nature des pieds dits antithétiques et révèlent le principe générateur de la diction poétique des anciens. La doctrine qui s'en dégage se présente aussi simple dans ses principes que féconde en conséquences heureuses. On a pu voir, en passant, qu'elle dissipe la méprise invétérée qui s'est établie au sujet des pieds claudicants. A mesure qu'on l'examinera davantage, on verra qu'elle se vérifie dans toutes ses applications, qu'elle élucide maint point obscur, et qu'en assurant l'unité du principe rythmique à travers toutes les formations de la métrique, elle simplifie la matière et élimine bien des règles compliquées et inutiles qui l'obstruaient jusqu'ici.

Cette doctrine, que nous n'avons fait qu'esquisser, se heurte à une objection, à laquelle il convient de répondre immédiatement. Si les vers antithétiques procèdent par rythmes renversés, de sorte que les arsis des uns deviennent les thésis des autres, comment se fait-il que la simple adjonction d'un certain pied suffise pour transformer les ïambes en trochées? Ainsi, en plaçant un pied crétique (_⏑_) au début d'un trimètre ïambique, on obtient un tétramètre trochaïque de structure irréprochable. Le fait est attesté par Mar. Victorinus (III, 12, 4 et suiv.) et Terentianus Maurus (v. 2290 et suiv.). Bien mieux, les métriciens grecs et latins sont d'accord pour affirmer que l'adjonction d'une syllabe longue en tête d'un vers ïambique transforme celui-ci en vers trochaïque ; à l'inverse, la suppression de la longue initiale d'un vers trochaïque en ferait un vers ïambique. Des adjonctions et des suppressions analogues transformeraient les dactyles en anapestes, et réciproquement, sans qu'il fût question d'un changement dans l'incidence rythmique des syllabes. Nous pourrions répondre, avec tous les

dans une suite ïambique, comme dans une suite trochaïque, le spondée final ne produit aucun conflit de rythmes, mais un simple ralentissement.

métriciens modernes, que les grammairiens ou métriciens de l'antiquité étaient étrangers au rythme et que leurs avis ne s'imposent pas par une autorité particulière (1). Nous ne ferons pas cette réponse, par la bonne raison que nous nous sommes appuyé sur les métriciens antiques pour compléter ce que nous savons de la doctrine d'Aristoxène. Ainsi qu'on a pu le voir, c'est chez Mar. Victorinus que nous avons puisé la plupart de nos renseignements. Mais il importe de distinguer. En tant que purs métriciens, ces auteurs n'ont envisagé que la quantité et le groupement des syllabes; ils ont étudié le ῥυθμιζόμενον, sans avoir égard au rythme qui le façonne (2). Cette méthode unilatérale les a conduits à des excès que l'on ne peut que réprouver. Comment reconnaître le rythme dans leur manière de dériver les pieds les uns des autres? Voici, pour ne citer qu'un exemple, comment s'exprime un scholiaste d'Héphestion (*Schol.* A. Westph., p. 127 et 128) : « Si l'on ajoute une syllabe brève au pyrrhique (⏑̍⏑⏑), on obtient un tribraque (⏑̍⏑⏑⏑) ou un chorée (⏑̍⏑̄⏑⏑); si l'on ajoute une syllabe longue, on a le dactyle (⊥⏑⏑)... Le pyrrhique (⏑̍⏑⏑) ajouté à un spondée (⊥—) produit l'ionique

(1) Apel, *Metrik*, II, p. 572 : « La manière des grammairiens de compter les syllabes et de composer les pieds les empêchait souvent de reconnaître le rythme d'un vers ». — Christ, *Metrik*, 1re éd., p. 108 : « Les grammairiens n'ont envisagé que le schéma extérieur des syllabes, sans aborder leur valeur rythmique. » — Rossbach et Westphal, *Metrik*, 1re éd., III, p. 142 : « La métrique des anciens n'envisageait pas le rythme, mais uniquement la nature extérieure des syllabes ». *Ibid.*, II, p. 22 : « Aucun grammairien n'était familiarisé avec le détail du rythme, et ainsi dut se perdre de bonne heure la connaissance de la véritable signification rythmique des divers mètres. Aucun ne s'est donné la peine d'apprendre le rythme chez Aristoxène ou chez l'un quelconque des rythmiciens ou musiciens ultérieurs. Ils n'ont point fait attention aux anciens textes poétiques pourvus de notes musicales, qui se trouvaient conservés à la bibliothèque d'Alexandrie ; ils ne voyaient que les vers et cherchaient à en dégager les formes métriques. Qu'ils y aient réussi aussi mal que possible, malgré leur peine et leur application (Héphestion a écrit en tout plus de 63 livres sur la métrique !), c'était l'opinion de Gottfried Hermann, et ses successeurs, confirmant son jugement, ont cru devoir rejeter, comme lui, le système métrique des grammairiens ».

(2) Aristoxène, *Elem. rhythm.*, Mor. p. 268 : Νοητέον δὲ δύο τινὰς φύσεις ταύτας, τήν τε τοῦ ῥυθμοῦ καὶ τὴν τοῦ ῥυθμιζομένου, παραπλησίως ἐχούσας πρὸς ἀλλήλας ὥσπερ ἔχει τὸ σχῆμα καὶ τὸ σχηματιζόμενον πρὸς αὐτά. — Diomède, III, 34, 40 : « Varro dicit inter rhythmum, qui latine numerus vocatur, et metrum hoc interesse, quod inter materiam et regulam ».

mineur (⏑́⏑ – –).... Le spondée ajouté au pyrrhique produit l'ionique majeur (⏑́ – ⏑⏑), etc. » De pareils procédés ne peuvent qu'égarer. Mais, si les métriciens ont poussé à l'extrême leur méthode purement syllabique, il n'ont pas ignoré pour cela le rythme (1). Ils savaient que la métrique devait être complétée et corrigée par la rythmique. Leurs traités débutent souvent par une introduction qui expose les principes du rythme. A diverses reprises, ils rappellent que les *musici* ou *rhythmici* ont une autre manière de procéder (2), et il ne faut pas les presser pour entendre que la primauté appartient au rythmiciens. Ainsi, au sujet de l'exacte évaluation des temps, Mar. Victorinus dit (I, 8, 1, 9 et 11) : « Inter metricos et musicos propter spatia temporum quae syllabis comprehenduntur, non parva dissensio est... Sed haec scrupulositas musicis et rhythmicis relinquatur... Musicis potius quam metricis id auscultandum esse dicemus. » Ainsi encore, les métriciens affirment que les péons sont des rythmes plutôt que des mètres (3). A ce sujet, un scholiaste d'Héphestion fournit la précieuse indication que voici (Chœroboscos, éd. Consbruch, p. 247, 11 ss.) : Ἡλιόδωρος δέ φησι κοσμίαν εἶναι τῶν παιωνικῶν τὴν κατὰ πόδα τομήν, ὅπως ἡ ἀνάπαυσις διδοῦσα χρόνον ἑξασήμους τὰς βάσεις ποιῇ καὶ ἰσομερεῖς ὡς τὰς ἄλλας, οἷον

οὐδὲ τῷ Κνακάλῳ οὐδὲ τῷ Νυρσύλα.

Nous apprenons de la sorte que, par suite de la pause qui suivait chaque pied, les péons à 5 temps (⏑́ – ⏑ –) étaient scandés comme des dipodies à 6 temps (⏑́ – ⏑ – ⏑ ou ⏑́ – ⏑ ⌟). Ce genre de pieds était appelé aussi κρητικὸς κατ' Ἀριστόξενον ou κρητικὸς διτρόχαιος (4). Les fragments rythmiques d'Aristoxène retrouvés dans un papyrus d'Oxyrhynchus (fr. Grenfell, II, 7) confirment

(1) Mallius Theodorus, *Praef.*, 6 : « Scribimus igitur ita de metris, ut ab his rhythmum procul removeamus ».

(2) Servius, *De accent.*, 630 : « Itaque rhythmici temporibus syllabas, metrici tempora syllabis finiunt. »

(3) M. Victorinus, II, 10, 2 ; Diomède, III, 23.

(4) Schol. Heph., p. 173, Gaisford ; Chéroboscus, c. 3, Studemund, *Anecd. var.*, I, p. 62; Anonym. Ambros., *ibid.*, p. 229.

d'une manière heureuse l'indication d'Héliodore. Nous en extrayons les passages suivants :

« Ce groupe de syllabes (_⏑_) peut aussi trouver un emploi dans le dactyle ïambique (⌊⏑_ = ⏑_⏑_), où les syllabes allongées se trouvent placées aux *temps contraires* à ceux qu'elles avaient dans le crétique (_⏑⌋ = _⏑_⏑). Voici, par exemple, quel sera, dans le genre ïambique, le dessin du pied suivant lequel procédera la rythmopée :

ἔνθα δὴ ποικίλων ἀνθέων ἄμβροτοι
λείμακες βαθύσκιον παρ' ἄλσος ἁβροπαρθένους
εὐιώτας χοροὺς ἀγκάλαις δέχονται (1).

... L'ïambe aussi pourrait faire usage du même groupe des syllabes, mais moins heureusement que le βακχεῖος (ἀπὸ τροχαίου) — car le pied condensé en une syllabe convient mieux à l'élément trochaïque (2) qu'à l'ïambe — comme dans ce passage :

βᾶτε βᾶτε κεῖθεν αἴδ' εἰς τὸ πρόσθεν ὁρόμεναι ·
τίς ποθ' ἁ νεᾶνις ὡς εὐπρεπής νιν ἀμφέπει ;

Ici les termes se succèdent régulièrement après une intervalle de trois pieds, de manière à produire une sorte d'effet périodique... Il est clair (qu'un pareil groupe de syllabes : _⏑⌋) se rapprochera beaucoup du dessin anapestique. Et pourquoi n'admettrait-on pas aussi la forme inverse, celle où la première syllabe a la plus grande durée, la seconde la plus petite, et la troisième la durée intermédiaire (⌊⏑_)? » Les explications d'Aristoxène sont aussi claires que précieuses. Le grand rythmicien oppose le dactyle ïambique au bacchius trochaïque, en traitant ces deux groupes comme des dipodies. Or nous savons que, dans toute dipodie, le premier pied correspond à l'arsis, et le second à la thésis (3). D'ailleurs,

(1) Cf. Brandt, *Metrische Zeit u. Streitfragen*, p. 12 ; Gleditsch dans Bursian's *Jahresbericht*, 1909, I, p. 78.

(2) A cause de l'ἀνάπαυσις à la fin du groupe, comme l'indique Héliodore.

(3) Schol. Heph. A., c. 3, Westph., p. 124 : Βάσις δέ ἐστι τὸ ἐκ δύο ποδῶν συνεστη-

Aristoxène indique lui-même que la syllabe la plus longue, représentant un pied, se trouve placée aux *temps opposés* dans les deux groupes, c'est-à-dire tantôt à l'arsis, tantôt à la thésis ; ce qui nous donne pour les deux dipodies l'allure invariable : *arsis-thésis*. Quand il ajoute ensuite que le groupe ïambique (ˈ⊔⊔_) ressemble beaucoup au dactyle (⊥⊔⊔) et le groupe trochaïque (ˈ⌒_⊔⊔) à l'anapeste (ˈ⌒⊔⊔_), il est impossible de ne pas y voir l'éclatante confirmation de la doctrine que nous défendons avec tous les témoignages de l'antiquité.

Veut-on une preuve de plus ? Quittons pour un instant le domaine du rythme poétique, et recherchons la cadence des pieds quand il s'en trouve dans le langage de la prose. Les auteurs anciens reconnaissent un rythme manifeste dans le discours, et l'heureuse disposition des pieds qui s'y rencontrent ne contribue pas peu à la belle cadence oratoire (1). La langue latine, d'accentuation barytone, permet de saisir aisément l'exacte allure de ces pieds. Voici ce qu'en dit Quintilien : « Je demande que, partout où j'emploierai le mot *rythme* à propos d'arrangements de mots, on entende le rythme oratoire... Le spondée, dont Démosthène a beaucoup fait usage, a une lenteur naturelle ; précédé d'un crétique, il est d'un bon effet, comme en ceci : *De qua nihil dicam, nisi depellendi* ⌒ˈ*cri*⌒*mi*⌒*nis* ˈ*ca*⌒*usa*⌒... On peut également faire précéder le spondée d'un anapeste, quoique cela fasse moins bien : *Muliere non solum nobili, verum* ⌒ˈ*eti*⌒*am* ˈ*no*⌒*ta*⌒... Ainsi que l'anapeste et le crétique, l'ïambe qui se trouve dans l'un et l'autre, mais qui a une syllabe de moins, marchera fort bien aussi devant le spondée : *In*

κός, τοῦ μὲν ἄρσει τοῦ δὲ θέσει παραλαμβανομένου. Cf. Chéroboscus, c. 3, Stud., p. 57. M. Victor, I, 11, 38 : « Dipodiam aut tautopodiam... (et) syzygian, in qua arsis unum, alterum thesis pedem obtinebit ». Cf. Id., I, 10, 5 ; At. Fort., II, 4, 4 ; Terent. Maurus, v. 1566 et suiv.

(1) Cicéron, *Orat.*, 55 et 57 : « Esse ergo in oratione numerum quemdam non est difficile cognoscere. Indicat enim sensus ; in quo iniquum est, quod accidit, non agnoscere, si, cur id accidat, reperire nequeamus... Ego autem sentio, omnes in oratione esse quasi permixtos et confusos pedes ».

armis fui... Le trochée ne sera pas une chute merveilleuse, en admettant que la dernière syllabe soit brève, comme il faut nécessairement qu'elle le soit... Que si on fait la dernière longue, le trochée (⏑⏑⏑) deviendra anapeste (⏑⏑–)... J'avoue, quoiqu'en cela je diffère d'opinion avec de savants hommes, que le péon ne me séduit pas avec ses trois brèves et une longue ; car ce n'est qu'un anapeste avec une brève de plus : *Facilitas*, *agilitas*... La voix et les gestes se conforment à la nature des sentiments que l'on veut exprimer. Comment s'étonner, après cela, qu'il en soit de même des pieds dans le discours, et qu'à l'aide de ces pieds, tout ce qui est grand marche avec dignité, tout ce qui est doux chemine avec grâce, tout ce qui est animé coure avec rapidité, tout ce qui est tendre et délicat coule avec mollesse? Aussi, savons-nous, au besoin, affecter même de l'enflure et nous servir merveilleusement, pour cela, de spondées et d'ïambes :

En impero Argis, sceptra mihi liquit Pelops.

... Tout ce qui est mordant et satirique emprunte aussi des ïambes, même en vers, une nouvelle acrimonie :

Quis hoc potest videre, quis potest pati,

Nisi impudicus, et vorax, et aleo? » (1).

La démonstration semble faite et nous pourrions arrêter ici nos développements. Mais notre tâche n'est pas terminée. Les ïambes et les anapestes sont d'un emploi trop fréquent dans la poésie antique, et particulièrement au théâtre, pour que nous nous contentions de les effleurer d'un aperçu rapide. Il y a un réel intérêt à les étudier de plus près. C'est ce que nous ferons dans la suite de ce travail.

Francisque Greif.

(1) Quintilien, *Inst. orat.*, IX, c. 4, 57, 97-99, 105, 110, 139 et suiv.

Fig. 1. — Le lion de Chéronée.

TROPHÉES MACÉDONIENS

On a généralement admis que, seuls d'entre les Grecs, les Macédoniens n'élevaient pas de trophées. C'est l'origine et ce sont les transformations de cet usage que nous nous proposons d'examiner dans ce mémoire.

Commençons par le texte de Pausanias qui, seul, nous fait connaître cet interdit des trophées chez les Macédoniens : « Sur le territoire de Chéronée, écrit-il, se trouvent deux trophées que les Romains et Sylla élevèrent, après avoir vaincu Taxile et l'armée de Mithridate (1). Quant à Philippe fils d'Amyn-

(1) Il ne faut pas, bien entendu, imaginer deux trophées, l'un sur Taxile, l'autre sur l'armée de Mithridate, ni un trophée pour les victoires de Chéronée et un pour celle d'Orchomène. Je croirais volontiers que les termes employés par

tas, il ne consacra aucun trophée, pas plus là (1) que partout ailleurs où il remporta des victoires, tant sur les barbares que sur les Grecs; car il n'était pas licite aux Macédoniens d'élever des trophées. Les Macédoniens racontent qu'au temps où Karanos était roi en Macédoine, il remporta une victoire sur Kisseus, qui régnait dans un pays voisin. Karanos, alors, éleva pour sa victoire un trophée, suivant la coutume des Argiens. Mais un lion, dit-on, descendant de l'Olympe, renversa le trophée et l'anéantit. Karanos comprit qu'il aurait été mal avisé à s'attirer par un semblable monument la haine inexpiable des barbares environnants. C'est pourquoi ni Karanos ni aucun des rois qui lui succédèrent en Macédoine n'élevèrent de trophées, pour

Pausanias sont un souvenir de la dédicace même qui aurait été : οἱ Ῥωμαῖοι καὶ Λεύκιος Κορνήλιος Σύλλας Ἐπαφρόδιτος (on sait qu'il s'était nommé ainsi sur la dédicace de ses trophées par Plut., *Sylla*, 34) ἀπὸ Ταξίλου καὶ τῆς στρατίας τοῦ Μιθριδάτου Ἄρει, Νίκῃ, Ἀφροδίτῃ. Voici, en effet, ce que l'on sait par Plutarque sur ces trophées, *Sylla*, 19 : « il inscrivit ses trophées aux noms d'Arès, de Niké et d'Aphrodite, comme si c'était autant grâce à sa fortune que par l'habileté et la force qu'il avait mené la guerre à bonne fin. De ces trophées, celui qui commémorait la bataille dans la plaine il l'éleva sur les bords du ravin du Molos où les troupes d'Archélaos avaient commencé à plier, l'autre sur le sommet du Thourion, pour commémorer l'encerclement des barbares, attribuant ce haut fait, en caractères grecs, à Homoloïchos et à Anaxidamos (les deux Chéronéens qui avaient guidé les Romains pour leur permettre de surprendre le corps laissé en observation sur le Thourion) ». Plutarque se résume, *De fort. Rom.* 4; il n'y a rien à tirer du πλῆθος τροπαίων dont il parle *Comp. Lys. et Syll.* 4. — Appien, *Mithr.* 45, dit seulement : « Ayant fait amonceler tout ce qui était sans valeur et s'étant ceint suivant la coutume romaine (en dehors de cette ceinture particulière, il avait dû revêtir le manteau de pourpre, comme le fait Marius brûlant les dépouilles d'Aix, d'après Plut., *Mar.*, 22), Sylla le brûla lui-même en l'honneur des dieux du combat » probablement de Mars, Minerve et Lua, comme le fit Paul Émile après Pydna (Liv., XLV, 33); dans la dédicace que Plutarque a présente à l'esprit, Arès doit représenter Mars, Niké *Minerva Victoria*; Aphrodite, la protectrice de Sylla, a remplacé la vieille *Lua Mater*.

(1) On sait que la tombe collective des Béotiens tombés à Chéronée était surmontée d'un lion qui, retrouvé en 1818, put être redressé sur sa base. Il devait y avoir aussi un *polyandrion* macédonien, puisque c'était une règle absolue pour les Macédoniens d'enterrer leurs morts (Arrien, V, 24, 6). On peut songer à rapporter à ce trophée un fr. conservé longtemps dans le monastère de Skripou (marbre gris; haut. 1 m. 35; diam. inf. 0 m. 59) : sur un pilier est passé une cuirasse à double rang de lambrequins sur laquelle se croisent le ruban du *paludamentum* et le baudrier qui devait tenir l'épée au flanc gauche; au-dessus de la poignée, seul reste de ce glaive, le côté est muni d'une rainure où devait s'engager le bouclier (Conze-Michaelis, *Annali*, 1861, p. 81; Koerte, *Ath. Mitt.*, III, p. 418).

rester en rapports d'amitié avec leurs voisins. Et la preuve de ces dires, c'est qu'Alexandre n'éleva aucun trophée ni sur Darius ni pour ses victoires indiennes » (1).

Ce texte affirme un usage et en apporte une explication légendaire. Commençons par l'explication. Son examen comporte trois points. Pourquoi l'institution de l'usage est-elle attribuée à Karanos vainqueur de Kisseus ? D'où vient l'intervention du lion qui renverse le trophée ? Que vaut la raison par laquelle l'usage est justifié ?

*
* *

Karanos passait pour le fondateur de l'état macédonien. La tradition officielle le faisait venir d'Argos ; il aurait été frère du roi Pheidon, septième successeur de Téménos, onzième descendant d'Héraklès (2). En vérité, l'Argos dont il était originaire était l'Argos d'Orestide (3), cette haute vallée de l'Haliakmon qui était la *Makétia* primitive. S'il était parti d'auprès d'un Pheidon, ce dut être primitivement le Pheidon de l'*Odyssée*, le roi de ces Thesprotes que, avant l'invasion des Molosses, seul le Tymphée séparait de l'Orestide ; le Tymphée était prolongé au Nord par le Boion, au Sud par le Pinde;

(1) Pausanias, IX, 40, 7 : Χαιρωνεῦσι δὲ δύο ἐστὶν ἐν τῇ χώρᾳ τρόπαια, ἃ Ῥωμαῖοι καὶ Σύλλας ἔστησαν, Τάξιλον καὶ στρατιὰν τὴν Μιθριδάτου κρατήσαντες. Φίλιππος δὲ οὐκ ἀνέθηκεν ὁ Ἀμύντου τρόπαιον, οὔτε ἐνταῦθα οὔτε ὁπόσας μάχας ἄλλας βαρβάρους ἢ καὶ Ἕλληνας ἐνίκησεν · οὐ γάρ τι Μακεδόσιν ἱστάναι τρόπαια ἦν νενομισμένον. Λέγεται δὲ ὑπὸ Μακεδόνων Κάρανον, βασιλεύοντα ἐν Μακεδονίᾳ, κρατῆσαι μάχῃ Κισσέως, ὃς ἐδυνάστευεν ἐν χώρᾳ τῇ ὁμόρῳ. Καὶ ὁ μὲν τρόπαιον ὁ Κάρανος κατὰ νόμους τῶν Ἀργείων ἔστησεν ἐπὶ τῇ νίκῃ. Ἐξελθόντα δέ φασιν ἐκ τοῦ Ὀλύμπου λέοντα ἀνατρέψαι τε τὸ τρόπαιον [καὶ] ἀφανισθῆναι *** [συνεῖναί τε] γνώμῃ, Κάρανον δὲ οὐκ εὖ βουλεύσασθαι, βαρβάροις τοῖς περιοικοῦσιν ἐς ἔχθραν ἐλθόντα ἀδιάλλακτον καταστῆναι · χρῆναι γὰρ μήτε ὑπὸ αὐτοῦ Κράνου μήτε ὑπὸ τῶν ὕστερον βασιλευσόντων Μακεδονίας τρόπαια ἵστασθαι, εἴ ἐς εὔνοιάν ποτε τοὺς προσχώρους ὑπάξονται. Μαρτυρεῖ δὲ τῷ λόγῳ καὶ Ἀλέξανδρος οὐκ ἀναστήσας οὔτε ἐπὶ Δαρείῳ τρόπαια οὔτε ἐπὶ ταῖς Ἰνδικαῖς νίκαις.

(2) Sur ces traditions et les textes qui justifient tout ce qui est résumé dans ce paragraphe relatif à Karanos, voir K. O. Müller, *Ueber d. Wohnsitze d. Maced. Volks*, p. 42; O. Abel, *Makedonien vor König Philipp* (1847), p. 92-114, et O. Hoffmann, *Die Makedoner*, 1906. L'Orestis serait la Makétia proprement dite, d'après Marsyas de Pella.

(3) Sur ce point ajoutez P. Perdrizet, *BCH*, 1911, p. 109. Appien faisait déjà venir les *Argéadai* d'Argos Orestique (*Syr.* 63).

cette épine montagneuse paraît avoir été longtemps la patrie des Doriens chez qui nous retrouvons l'interdiction d'élever des trophées (1). C'est par un contre-coup de la migration dorienne que les Macédoniens d'Orestide semblent avoir descendu l'Haliakmon : de l'Olympe jusqu'au fond du golfe Thermaïque, ils entrèrent alors en contact, et bientôt en conflit, avec les Thraces de Piérie ou d'Émathie. C'est dans cette région que nous reporte notre légende : le lion descend de l'Olympe, et Karanos a été vainqueur de Kisseus. Or, Kisseus, connu comme roi thrace, ne peut être localisé qu'au fond du golfe Thermaïque, où la ville de Kissos s'élève au pied du Mont Kissos (2). D'autres légendes (3) montrent Karanos allié des Orestes contre les Éordéens dont Aigai était la capitale, recevant la moitié du territoire des vaincus pour prix du concours qui leur vaut la victoire et chassant Midas de l'Émathie. Ce nom d'*Émathia* s'ap-

(1) Rappelons seulement ici que leur roi Aigimios, qui régnait en Histiaiotide, passait pour avoir triomphé, grâce à Héraklès (à qui il aurait cédé une partie de son royaume), de Koronos, roi des Lapithes de l'Olympe. Koronos n'est sans doute qu'une variante de Karanos, et Aigimios, d'après son nom, doit être un dieu-bouc comme Karanos; Héraklès joue vis-à-vis d'Aigimios le rôle de Karanos vis-à-vis des Éordéens. — Les noms de Karanos et Koiranos sont essentiellement identiques; on les voit alterner pour un même général d'Alexandre (Arrien, III, 12,4 et 28,3; IV, 3, 7; 5, 7). Cf. pour toutes les variantes de cette forme, le *Kyrene* de Studnizcka (1890) et le *Kyrene* de Malten (1911).

(2) Kissès ou Kisseus est le nom de plusieurs rois thraces légendaires, notamment le père d'Hécube, dit *Kisseïs* par Virgile. Un *Kissios* fut incorporé comme fils de Téménos dans la généalogie des rois de Macédoine. Je croirais volontiers que le Kisseus primitif était l'éponyme de Kissos, localité très ancienne à mi-chemin entre Salonique et Aineia, et probablement capitale des Mygdons. Rien d'étonnant à ce que Priame soit allé chercher femme aux confins des Péoniens ses alliés ; une de ses autres femmes, Kastianeira, semble bien venir d'Aisymé dans le Pangée. Que le lierre parût sacré aux Macédoniens de Piérie comme aux Thraces du Pangée, c'est ce dont on peut voir un indice dans un texte que Perdrizet ne paraît pas avoir relevé au cours de ses études sur le lierre comme emblème et tatouage des Dionysiastes thraces : celui où Arrien parle de la joie des Macédoniens retrouvant du lierre au mont Méros qui dominait la Nysa des Indes qu'aurait fondée Bacchus ; ils n'auraient pas eu le plaisir d'en voir depuis la Macédoine (*Anab.*, V, 2, 5). Dans la même région, les bœufs auraient été marqués d'une massue, ce ce qui les fit passer pour les troupeaux d'Héraklès (*Anab.*, V, 3, 4 et *Ind.* 5, 12). Un autre indice de la vénération macédonienne pour le lierre pourrait se voir dans les efforts que fit Harpalos, le surintendant des finances d'Alexandre, pour en faire pousser à Babylone (Théophr. IX, 4, 1).

(3) Cf. Abel, *op. cit.*, p. 107 (Diodore et Justin).

pliquait proprement à la Macédoine maritime qui s'étend de l'Haliakmon, d'où venait Karanos, à l'Axios, où le roi phrygien avait ses fameux jardins de roses. Tous ces noms reportent en pleine époque du culte des animaux et des plantes. On connaît le rôle des *rosalia* dans le culte thrace (1) et celui du lierre, *kissos*, dans la religion dionysiaque; on sait que les fidèles faisaient de cette feuille leur emblème et la tatouaient parfois sur leur corps (2). Midas rentre dans la troupe des Silènes et des Centaures, moitié chevaux ou ânes (3). De même Karanos devait être un ancien dieu bouc. Lorsqu'on lit sa légende dans Justin, on comprend aisément et son nom et pourquoi il passait pour avoir fondé Aigai (4), première capitale des rois de Macédoine qui resta la gardienne de leurs tombeaux. L'oracle, nous apprend la légende, avait invité Karanos à prendre pour guide un troupeau de chèvres (5); à leur suite, et dissimulés par un

(1) Cf. Perdrizet, *BCH*, 1895, qui renvoie à W. Tomaschek, *Brumalia und Rosalia nebst Bemerkungen über d. hessischen Volkstamm* (Vienne, 1868).

(2) Perdrizet, *BCH*, 1911, p. 114.

(3) Sur les Silènes, cf. F. Solmsen, *Indogermanische Forsch*, 1912, p. 1-47; sur Midas et Marsyas comme ânes ou boucs sacrés, S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, IV (1912), p. 38; A. Reinach, *Le Marsyas du Forum*, dans *Klio*, 1913.

(4) Justin, VII, 1. Cf. Solin, 15. Pour les monnaies au bouc d'Aigai, cf. Babelon, *Traité de num.*, III, p. 1095. L'âne figure sur celles de Pella.

(5) Par lui-même, *karnos-karanos* veut seulement dire le *cornu*, de κάρ, κάρα, κέρας. Cf. Καραιός · Ζεὺς παρὰ Βοιωτοῖς.. ἀπὸ τοῦ κάρα (Hésychius); en Attique un Zeus Κεραιός (*Annual*, 1896-7, p. 107). Cf. la liste des noms dérivés Καραῖχος, Καραῖς, Καραίων dans Sittig, *De nominibus theophoris*, 1911, p. 13. On sait que le mot se retrouve au sens de *corne*, puis étendu à celui de *tête*, non seulement dans toutes les langues indo-européennes, mais dans les langues sémitiques. L'animal que les Doriens appelaient κάρνος est un bélier, puisque la légende de Krios répète celle de Karnos et qu'Hermès Kriophore était associé à Sparte à Apollon Karneios. Il y a d'autant plus lieu de croire que le dieu d'Amyclées était un ancien dieu-bélier, que la gemme de Vaphio montre un *pileus* à cornes de bélier. Mais le nom a aussi bien pu désigner le bouc et, si Hésychius donne la glose κάρνος · πρόβατον, il donne aussi καρανώ · τὴν αἶγα (Κρῆτες). D'ailleurs, la confusion, assez naturelle, entre le bouc et le bélier, se rencontre souvent dans d'autres domaines, notamment sur les monuments du *Kernunnos* celtique; ce Kernunnos, souvent tricéphale ou triprosôpe, peut être une forme anthropomorphisée du *tarvos trigaranos* (sur Garanos, Karanos et Géryoneus, cf. en dernier lieu, Muenzer, *Cacus der Rinderdieb*, Bâle, 1911). Il faut aussi rapprocher le nom du Perrhèbe Karnabas (*bas* est suffixe, comme dans Lykabas et dans Barsabas, roitelet thrace), fondateur de Zéleia (Schol. *Il.*, IV, 90) où l'on peut soupçonner que le héros Pandaros à l'arc fait de cornes de chèvre sau-

brouillard épais, l'Argien et ses compagnons seraient entrés dans la ville d'Édesse, qui fut appelée depuis Aigai : c'est depuis lors que, pour suivre toujours à la guerre un capridé selon la volonté de l'oracle, les rois de Macédoine auraient porté des cornes de bouc à leur casque (1).

La légende dissimule mal un vieux rite zoolâtrique. Les tribus de la primitive *Makétia* adoraient un dieu-bouc, *Karanos*, « le cornu » ; elles désignaient l'eau sous le nom de *védu* (βέδυ) et les sources, qui bondissent comme des chèvres, sous celui d'αἶγες. La ville entourée d'eaux courantes dont ils firent leur capitale fut donc à la fois *Aigai* et Édessa (pour Védessa ; cf. son nom moderne Vodéna, de *voda*, eau, en slave) (2). Il était naturel de relier par la légende la ville des chèvres au dieu-bouc qu'on portait sans doute à la tête de ses guerriers, ou dans un

vage, disciple d'Apollon, a succédé à quelque cousin bithynien d'Apollon Karneios. Sur le culte du bouc et du bélier dans le Péloponèse, voir l'art. *Karnos* du *Lexikon* de Roscher. Ajoutez un mémoire de S. Eitrem, dans les *Forhandlinger* de Christiania, 1910, et un bronze très fruste avec quatre danseurs à tête de bélier publié dans les *Arkadische Forschungen* (1911) de Hiller et de Lattermann, la statuette de bronze archaïque à la tête de bouc du Musée de Berlin où l'on a reconnu le Pan αἰγοπρόσωπον καὶ τραγοσκειλέα d'Hérodote, II, 46, et, à Las en Laconie, la pierre taillée en hermès avec tête de bélier (*Ath. Mitt.*, 1904, p. 24).

(1) Pour le casque à cornes des rois de Macédoine j'ai réuni les références *Journal d'archéol. numism.*, 1913, p. 122. On pourrait soutenir, en se fondant sur le mot *corona* rapproché de κάρανος-κορώνη, que toute couronne a commencé par être une paire de cornes ; on sait que des cornes de bœuf ornent le front des plus anciens rois de la Chaldée. Séleukos I les remit à son casque, à en juger par ses monnaies. Si elles se dressent au milieu des cheveux de Démétrios sur ses monnaies, c'est pour attester à tous que le Poliorcète est le véritable chef des Macédoniens.

(2) Le mot βέδυ est attesté dans ce sens comme thraco-phrygien, dans celui d'*air* comme macédonien (cf. Tomaschek, *Die Thraker*, II, 2, 5 et Kazarow, *RÉG*, 1910, p. 247). *Edessa* serait donc le premier nom de la ville; *Aigai* serait une sorte de traduction grecque donnée par les Macédoniens de Karanos qui enlevèrent la ville aux Bryges de Midas (Hesych. : αἶγες · τὰ κύματα · οἱ Δωριεῖς; Steph. Byz., Ἔδεσσα. Cf. R. Riegler, *Die Welle als Tier* dans *Wörter und Sachen*, III, 1912). Abel a déjà rapproché *aiges* d'*aquae* par l'intermédiaire d'*Aché-lôos*, et les anciens traducteurs rendent Aigai par *Aigues*. Il est probable que le détail du brouillard qui, dans la légende, cache l'entrée de Karanos et des chèvres, n'est pas seulement une précision rationaliste, mais une façon de transposer les chèvres en langage mythologique; elles deviennent comme l'égide de ce Zeus macédonien, les nuées bondissantes dont il s'enveloppe. A-t-on remarqué que la fondation d'Aigai dans le golfe d'Issos était attribuée à Alexandre par le Ps. Callisthène (II, 23) et qu'elle était voisine de Nikopolis (Droysen, *Hist.*, II, p. 663) ?

tabernacle, ou comme une enseigne. Les rois qui se prétendaient issus de lui devaient s'affubler de sa dépouille. Portée d'abord à la façon dont la Junon de Lanuvium porte sa *pellis caprina*, elle finit par se réduire aux cornes du casque. Karanos, « le *cornu* », est, en même temps et en conséquence, « le chef ».

*
* *

Le lion de l'Olympe reporte aussi à un vieux culte macédonien. Il n'y a guère à s'étonner de le voir descendre de l'Olympe. D'Hérodote à Pline, des textes, confirmés par la haute autorité d'Aristote (1) et par les monnaies d'Akanthos (2), ne montrent-ils pas le lion survivant dans les montagnes balkaniques? Mais d'où vient l'idée de faire détruire par un lion le trophée de Karanos? Deux séries de monuments peuvent le suggérer. D'une part, sur une tombe monumentale de Termessos du début du IIe s. ap. J.-C., un lion qui semble se dresser contre un trophée (3), et, sur une intaille romaine de même époque, un lion couché au pied d'un trophée (4) ; d'autre part, les lions sculptés sur les tombes collectives des soldats tombés sur le champ de bataille. Autour du lion de Chéronée, reproduit en tête de cet article (5), on peut grouper le lion de Kéos, le

(1) Cf. Keller, *Tiere des klass. Alterthums*, p. 53. Le lion n'existait plus en Asie, à l'époque d'Alexandre, qu'en Syrie et qu'en Susiane : on sait que les chasses au lion d'Alexandre ont été immortalisées par la *Venatio* de Lysippe et de Léocharès à Delphes et par le sarcophage de la chasse à Sidon.

(2) Voir Babelon, *Traité de numismatique*, III, p. 1167 (Akanthos) ; cf. p. 1093 (le lion d'Alexandros I) ; Head, *H. N.*, p. 204.

(3) Heberdey-Wilberg, *Oesterr. Jahresh.*, III, 1900, p. 184, fig. 52.

(4) Furtwaengler, *Beschr. d. gesch. St. im Antiquarium*, p. 220, n. 5983. Le trophée est formé d'un tronc orné d'un casque à bombe hémisphérique et visière avançante, d'un bouclier rond convexe avec *umbo* au centre, d'une cuirasse à lambrequins, d'un glaive et d'un javelot : les deux pattes antérieures du lion sont posées, l'une sur le bouclier, l'autre sur le casque.

(5) Le lion de Chéronée provient du *polyandrion* des Thébains tombés en 338 contre Philippe ; retrouvé en fragments en 1818, il a été restauré par les soins de la Société d'Archéologie grecque en 1908 ; la restauration des *Annali* (d'où Reinach, *Rép. Stat.*, II, 713) est défectueuse. Il est reproduit ici d'après une photographie de Rhomaïdis.

lion de Cnide, le lion de Thespies (1) : ce sont les lointains ancêtres des lions de Lucerne et de Belfort.

Que le lion ait été adoré en Grèce de longue date, cela résulte de trois ordres de faits qu'il suffit de rappeler : 1° l'abondance avec laquelle il apparaît sur les gemmes minoennes, à moitié anthropomorphisé ou accompagnant des divinités (2) ; 2° les légendes ne pouvant s'expliquer que par le culte du lion qui nous sont connues dans des pays ayant subi l'influence de la civilisation égéenne, chez les Philistins et chez les Lydiens (3) ; 3° la persistance du lion auprès de certaines divinités, dans leurs légendes ou dans leurs monuments : comme dieu, Dionysos et ses hypostases Makareus ou Merméros, comme déesse Rhéa-Cybèle et ses hypostases, Thétis, Kyréné, Omphale ou Atalante. Le plus connu des personnages divins associés au lion est Héraklès : la peau de lion qu'il porte suffirait à faire voir en lui un lion sacré. On ne l'a expliquée par la victoire sur le lion de Némée qu'à partir de l'organisation des *Némeia* par Pheidon d'Argos. A la même époque se reporte sans doute un lion qu'on voyait à Thèbes. Selon les *cicerone*, c'était un monument que le héros thébain aurait consacré après sa victoire sur Orchomène (4). En vérité, ce lion devait représenter Héraklès

(1) Les lions de Thespies et de Cnide ont été attribués, le premier aux Béotiens tombés à Délion ou aux Thespiens aux Thermopyles (Jamot, *BCH*, 1891, p. 660). l'autre à la victoire de Konon en 394 (cf. Collignon, *Les statues funéraires*, fig. 151) ; le lion de Kéos, qu'on ne sait à quelle bataille attribuer, a été mis en rapport avec le culte dionysiaque d'Aristée par Savignoni, Ἐφ. ἀρχ., 1898, pl. XIV.

(2) Voir surtout A. B. Cook, *JHS*, 1894, p. 199; à compléter par De Visser, *Die nichtmenchenartigen Goettergestalten der Griechen* (1903).

(3) Pour le lion chez les Philistins, voir S. Reinach, *Samson* (*Conférences du Musée Guimet*, 1912) ; ajoutez que, sur le plat de Dali, le héros tueur de lions est vêtu d'une peau de lion ; pour le lion chez les Lydiens, les Étrusques et les Celtes, S. Reinach, *Cultes, mythes et religions*, I, p. 279. Pour le lion mangeur d'hommes dans l'art oriental, ajoutez Ward, *Seal cylinders of western Asia*, p. 169. Pour les Étrusques ajoutez l'ivoire Barberini de Préneste (A. della Seta, *Bollettino d'arte*, 1909, 175) ; pour les Gaulois, un relief d'Arlon (Walter, *Rev. arch.* 1911, I, p. 60) ; la Grèce a remplacé le lion par le loup androphage (cf. A. Reinach, *BCH*, 1910, p. 279). L'association, si naturelle, du lion et du dieu de la guerre a existé chez les Hétéens ; à Boghaz-Keuï, on voit d'une part le dieu à la bipenne monté sur un lion, d'autre part le glaive-fétiche à tête humaine accosté de deux paires de lions.

(4) Pausanias, IX, 17, 2.

lui-même, comme c'est le lion, fondateur et protecteur de leur dynastie, que devait rappeler le lion d'or envoyé par Crésus à Delphes ; telle était sans doute aussi la signification des lions de Délos, probablement don du roi de Lydie (1) ; ils ressortent à cet art ionien du début du vi^e s. à qui l'on doit la création du type d'Héraklès à la peau de lion, compromis entre le héros grec et le *totem* lydien.

Le culte du lion paraît avoir existé en Macédoine comme en Lydie. Nous n'avons pas à insister ici sur le dieu-lion des Lydiens ; mais il y a lieu d'établir que cet animal était sacré en Macédoine et en Thessalie. Comme le dieu-lion des Lydiens, Atys-Sandon — qui fut identifié à Héraklès — était associé à une déesse-lionne, Rhéa-Cybèle, Héraklès a dû avoir, autour de l'Olympe, une lionne-sacrée pour compagne. On peut en retrouver les traces chez les quatre vieilles divinités, réduites au rang d'héroïnes dans la mythologie classique, que l'on a mentionnées plus haut comme hypostases de Cybèle : Thétis, Atalante, Kyréné et Omphale.

Pour Thétis, on peut alléguer sa métamorphose en lionne quand elle est surprise par Pélée, celle de ses métamorphoses que l'art archaïque a le plus affectionnée. On sait que Pélée est, à l'origine, le dieu du Pélion — sans doute aussi de Pellène et de Pella (2) voisine d'Aigai, à qui Pella succèda comme résidence des rois de Macédoine — et que Thétis est la déesse de la côte magnète que domine le Pélion ; la lutte aurait eu lieu à Sépias, un point de cette côte (3).

Pour Atalante, sa lutte avec Pélée, qui fut plus tard mise en rapport avec la chasse de Kalydon, indique qu'elle a dû être

(1) Voir G. Leroux, *Revue de l'art ancien et moderne*, 1908, p. 122. On connaît maintenant une douzaine de lions déliens.

(2) Je rappelle seulement ici qu'à Pella on continuait au temps de Plutarque à sacrifier — en effigie ? — à Pélée et à Chiron un Ἀχαΐον ἄνθρωπον. Un dieu aussi sanguinaire devait être un ancien fétiche guerrier.

(3) Voir l'art. *Peleus* de Bloch dans le *Lexikon* de Roscher. Le nom de *Thé-tis* semble une forme féminine de *thé-os* : elle dut donc être, pour son peuple, la « déesse » par excellence.

aussi la voisine de ce dieu. Hésiode (1) en faisait une petite-fille de Minyas, fondateur d'Orchomène ; dans sa version, c'est Hippomène d'Onchestos qui, grâce aux pommes d'or données par Aphrodite, parvenait à la vaincre à la course, condition que devait remplir le prétendant qui l'épouserait ; dans sa joie, Hippomène aurait oublié Aphrodite qui, pour se venger, l'aurait transformé en lion et Atalante en lionne ; elle les aurait attelés à son char et condamnés à rester stériles. Dans une autre version, on attribue cette métamorphose à Rhéa, irritée de ce que, dans l'ardeur de leur amour, Hippomène et Atalante auraient passé leur nuit nuptiale dans son temple à Onchestos, oublieux de la sainteté du lieu. Au milieu des éléments adventices, n'entrevoit-on pas une légende qui s'est greffée, d'une part autour d'un couple de lions archaïques qui s'élevait au Métrôon d'Onchestos, d'autre part autour d'un combat semblable à celui de Thétis et de Pélée ?

Pour Kyréné, le souvenir de la lionne sacrée, — souvenir qui s'est uni dans sa légende avec celle du cygne, — a survécu dans la mythologie classique sous une forme qui constitue comme un pendant aux légendes précédentes : c'est Kyréné qui dompte un lion, et, si le transfert de Kyréné de la Thessalie à Cyrène par les Minyens de Théra a assuré en Libye la fortune de cette légende, éminemment appropriée à ce pays de lions, Kyréné, comme dompteuse de lions, est certainement antérieure à ce transfert. Un fragment d'amphore mélienne du VIIe siècle trouvé à Théra représente une déesse aux ailes recoquillées tenant un lion par la queue et les oreilles ; des plaques d'or de Kamiros et des tablettes d'ivoire d'Éphèse et de Nimroud, qui peuvent remonter au VIIIe siècle, montrent la même déesse ptérophore soulevant par la queue un lionceau de chaque main (2). Par ces monuments, Kyréné se rattache à la déesse aux lions égéenne.

(1) Voir le fr. 21 de l'éd. Rzach, le fr. 39 de l'éd. Kinkel et l'art. *Atalante* par Escher dans le Pauly-Kroll.

(2) Aux monuments cités dans la *Kyrene* de Studniczka et dans son art. *Kyrene* du Roscher ajoutez ceux qui sont réunis par Radet, *Cybébé* (Bordeaux, 1909) et par Thomson, *The winged Artemis* dans *JHS*, 1910. Sur la date indiquée pour

Quant à Omphale, il y a longtemps que Wilamowitz (1) a montré que tous les traits primitifs de sa légende la localisaient en Trachis et en Malis ; c'est de là que les Éoliens l'auraient emportée sur les côtes lydiennes ; le rôle joué par les divinités lionnes en Lydie les aurait amenés à faire d'Omphale une reine de Lydie. Une des difficultés que soulevait cette théorie — le fait qu'Omphalion était une ville des Chaônes d'Épire — s'est éclipsée depuis qu'une inscription a montré qu'un sanctuaire d'Omphale existait au sud de la Thessaliotis, aux confins des Dolopes et des Maliens (2). Il semble que la légende d'Omphale parée des dépouilles d'Héraklès, qui a si fort séduit l'imagination des artistes et des poètes grecs, n'a pas d'autre origine que le culte d'une ancienne divinité lionne à qui l'anthropomorphisation n'a laissé de ses attributs animaux que la peau de lion.

Peut-on retrouver le nom du dieu-lion macédonien dont la compagne a laissé des traces dans les déesses thessaliennes que nous venons de passer en revue, Omphale et Kyréné, Atalante et Thétis ? Tout nous indique que ce devait être un dieu guerrier, et Kyréné passait pour la parèdre de l'Arès des Abantes. Or, le dieu de la guerre s'appelait en Macédoine *Thaulos* (3). Sauf la glose d'Hésychius qui nous apprend que Thaulos était l'Arès macédonien, ce dieu ne nous est plus connu qu'indirectement : à Pharsale, *Thaulios* (4) est devenu le vocable de Zeus ; à Athènes, *Thaulon* passe pour le fondateur des *Bouphonia* ; la fête qui, chez les Doriens, équivaut aux *Bouphonia* était nommée *Thaulia* ou *Daulia* ; ces *Thaulia* doivent représenter un élément thraco-macédonien, puisque la

ces monuments, voir mes c. r. de l'*Archaic Artemision* d'Hogarth (dans la *Rev. Hist. Rel.*, 1910, I, p. 366) et de l'*Orient und die frühgriechische Kunst* de Fr. Poulsen (*Rev. Ét. Anc.*, 1913, p. 206).

(1) Voir Wilamowitz, *Herakles*, I (1889), p. 315-50 et l'art. *Omphale* de Tumpel dans le *Lexikon* de Roscher.

(2) C'est une inscription relative à des litiges de frontière entre Angeiai de Thessaliotis et Ktiméné de Dolopie ; il semble qu'une ville d'Hérakleia, distincte de celle de l'Oita, y soit mentionnée (Arvanitopoullos, *Rev. de Phil.*, 1911, p. 290).

(3) Hésychius : Θαῦμος ἢ Θαῦλος · Ἄρης Μακεδόνιος.

(4) Hiller von Gaertringen, *Hermes*, 1911 p. 154. C'est à propos de cette inscription que F. Solmsen, *ibid.*, p. 287, a indiqué le rapprochement que nous reprenons

ville de Daulis en Phocide passait pour fondée par un roi de Krestone, voisin de la Mygdonie (1).

Le sens de *Daulios-Thaulios* s'éclaire dès qu'on le rapproche de *Kandaulès*. On sait que ce surnom méonien du roi de Lydie Myrsilos signifiait « étrangleur de chiens » (2). Ce nom peut s'appliquer à plus d'un fauve. Pour préciser, on dispose du rapprochement de la racine *dau* avec θῶς qui désignait un chacal, une hyène ou même un loup pour les Grecs, rapprochement que confirme une glose d'Hésychius : δάος · ὑπὸ Φρυγῶν λύκος (3). Donc, *Daos* désignait le loup en phrygien parce qu'il signifiait le dévoreur — et il ne laisse pas d'être piquant de prouver ainsi que le « valet fourbe » de la comédie ancienne *Daos, Davus* (4), n'est autre qu'un esclave phrygien dont le nom impliquait la ruse (5). — Ce loup avait été un dieu (6). Dans les légendes populaires, lors de la disparition du lion, le loup

ici, en y ajoutant, notamment, la glose sur δάος qui lui a échappé. D'après Lydus, *De mens*, IV, 34, Arès était aussi dit *Xanthikos* chez les Macédoniens, ce qu'explique le rite rappelé rappelé p. 359, n. 2.

(1) D'après la glose d'Hésychius à θαυλία, le verbe θαυλίζειν semble avoir désigné chez les Doriens des batteries sacrées, combats simulés tels que l'était à Argos la Δαῦλις, μίμημα τῆς Προίτου πρὸς Ἀκρίσιον μάχης.

(2) Cf. *canis* et la racine *daut*.— étrangler ; d'où *dātar*, découpeur en iranien, δαι-τρός, δαΐς, en grec. Bechtel et Solmsen rapprochent même l'allemand *tot*, *tod*, l'anglais *death* : la mort serait avant tout une *étrangleuse*. Remarquez que le mois macédonien *Daisios*, premier de l'année, correspond à l'Hékatombaios attique, au *Taureios* ou au *Bouphonios* ionien. C'est précisément le mois des *Bouphonia*. On comprend que ce soit à Héraklès que s'adressent les Βουκόπια Θεοδαίσια de Lindos. — Sur Ascagne et d'autres héros phrygiens comme tueurs de lion, cf. Klausen, *Aeneas und die Penaten*, p. 124.

(3) Pour l'étymologie de Κανδαύλης (μηονιστὶ κυνάγχα, Hipponax) cf. Kretschmer, *Einleitung*, p. 388.

(4) C'est un indice nouveau à ajouter à tous ceux qui prouvent la survivance du *digamma* en phrygien. On ne peut accepter — ni au point de vue philologique ni au point de vue historique — la théorie qui dérive *Davus-Daos* des *Daoi*, *Dahae* ou Daces, théorie à laquelle souscrit entres autres Nairn dans son éd. d'Hérondas (*Mim.*, V, v. 68). A l'appui de mon explication on peut remarquer que Lucien (*De salt.*, 29) cite avec Daos, comme personnage de comédie, Tibios, nom paphlagonien. L'historien Daès de Kolônai montre que le nom était bien usité en Phrygie au IVe s. av.

(5) Le nom du fils d'Alyattès, frère et rival de Crésus, Pantaléon, est sans doute la traduction grecque d'un nom *léontophore* lydien.

(6) A l'époque impériale on lit encore dans une inscription d'Akmonia : ὑπὸ Μάνου Δάου Ἡλιοδρόμου Διός (Ramsay, *Cities*, II, p. 566).

dévoreur a naturellement pris sa place. Mais, comme tout concourt à montrer en Kandaulès une hypostase du lion androphage, on peut supposer qu'à l'origine *Thaulos*, « l'étrangleur » macédonien, a été aussi un lion.

Ce lion divin a, d'ailleurs, laissé en Macédoine quelques traces autres que la légende du lion de l'Olympe et du trophée de Karanos. Une tradition faisait tuer un lion par Héraklès dans la vallée de Tempé (1), et les rois de Péonie plaçaient sur leurs monnaies un Héraklès au lion, ce qui permet de supposer qu'il ne faut pas voir une simple rencontre dans les noms que portent plusieurs d'entre eux : Léon, Audoléon.

Dieu de la guerre, le lion est naturellement devenu dieu de la mort. Ce n'est pas seulement parce qu'il n'y a pas de plus grande pourvoyeuse de la mort que la guerre ; c'est parce que, encore au temps de l'*Iliade*, on laissait aux fauves le soin de nettoyer les champs de bataille. Le chien sauvage (2) et le loup jouant comme tels en Grèce le principal rôle, c'est sous les espèces d'un loup ou d'un chien qu'on y conçoit d'abord le dieu des morts : il suffit de rappeler la « cape de chien » d'Hadès, les chiens d'Hécate hurlant à la mort, enfin *Kerbéros*, *Kréoboros*, *le mangeur de chair crue*, Cerbère à corps de chien, tête de lion et queue de serpent, en qui s'unissent à cette conception du dieu des morts celles qui voient en lui un serpent souterrain ou un

(1) Stace, *Theb.*, I, 485-660.

(2) Je crois que, pour la Macédoine, on peut rappeler, outre les chiens de la triple Hécate — chienne à trois têtes sans doute à l'origine comme Skylla, pendant femelle de Cerbère —, le chien qu'on coupait en deux à la lustration annuelle de l'armée ; on plaçait les deux moitiés de son corps de part et d'autre du chemin sur lequel on faisait défiler les troupes (Tite Live, XL, 6). Usener et Nilsson (*Griech. Feste*, p. 405) ont rapproché de ce rite les sacrifices de chiens offerts à Hécate par plusieurs peuples grecs, à Enyalios par les jeunes Spartiates et à leur dieu de la guerre par les Cariens ; mais ils ne l'ont pas expliqué. Je proposerais d'y voir une intention plus apotropaïque que lustrale, dérivant de la magie imitative : en tuant le chien, c'est le génie même de la mort violente qu'on pense tuer ou, du moins, on s'immunise contre la mort en passant au travers ; on sera ainsi et moins facile à tuer et plus apte à tuer. La cérémonie avait lieu au mois Xanthos d'où son nom de *Xanthika* ; peut-être le nom inexpliqué de Περίτια, donné par Hésychius comme celui d'une fête macédonienne, doit-il s'appliquer à la même cérémonie, puisqu'on sait que le chien d'Alexandre s'appelait Περίτας (Plut., *Alex.*, 61).

lion dévorant (1). Cet élément léonin de Cerbère, qui est toujours resté assez factice, paraît dû à l'influence exercée par la Méonie sur l'Éolie (2). Dans les pays phrygiens, le lion funéraire a joué de bonne heure un rôle caractéristique (3).

Que le plus puissant des fauves ait incarné le plus irrésistible des destructeurs d'hommes, cela n'a rien que de très naturel. A ce double titre, la tête de lion devint comme l'emblème de la terreur et de la destruction, un *apotropaion* à la façon du *gorgoneion*. Avec le *gorgoneion*, il fut l'épisème préféré des boucliers, répandant l'effroi devant lui. C'est pour la même raison que les deux faces d'épouvante alternent aux antéfixes, acrotères et frontons (4), formant autour des temples une ceinture magique. D'ailleurs, le *gorgoneion* n'étant souvent qu'un muffle de lion anthropomorphisé à crinière serpentiforme, il est difficile de savoir s'il faut qualifier telle face monstrueuse de tête de Gorgone ou de tête de Phobos, puisque celui-ci est déjà figuré comme léontocéphale sur le coffret de Kypsélos et sur des vases contemporains (5). Phobos avait un culte à Sparte, la cité guerrière, et il figure parmi les dieux à qui, vainqueurs, les Sélinontins consacrent l'ex-voto de leur triomphe (6); Thésée lui aurait

(1) Voir l'art. *Kerberos* du *Lexikon* de Roscher, et ajoutez qu'Allat, la déesse babylonienne de l'Enfer, est représentée avec une tête de chien aux épaules, une tête de lion à la poitrine. — Sur le démon de la mort nommé Ἐχθρολέων, cf. Wolters, *Ath. Mitt.*, XIII, p. 310.

(2) J'accepte ici les idées développées par H. Usener, *De carmine quodam phocaico* (Bonn, 1875), avec les réserves que j'ai formulées *Rev. Hist. Rel.*, 1908, I, p. 344.

(3) Sur le lion funéraire, cf. Collignon, *Les statues funéraires dans l'art grec*, p. 88, 226. Aux monuments phrygo-cappadociens bien connus ajoutez en dernier lieu W. Calder, *Revue de philologie*, 1912, p. 51. Peut-être le chien a-t-il également couronné des tombes en pays thraco-phrygien (pour la Grèce, cf. Collignon, *op. cit.*, p. 240); il pourrait être l'origine de la légende d'Hécube transformée en chienne et du *Kynosséma* de Chersonèse.

(4) Pour le lion dans l'art grec primitif cf. Lœwy, *Oest. Jahreshefte*, 1911, p. 3, 30, et l'art. de E. Pottier qui lui a échappé, *Histoire d'une bête* dans *Revue de l'art ancien et moderne*, 1910.

(5) Voir l'art. *Phobos* du *Lexikon* de Roscher et ajoutez C. Gerojannis, *Journ. intern. d'arch. num.*, IX (1906), pl. I : reproduction des reliefs en bronze du char de Monteleone où, deux fois, un bouclier béotien échancré est figuré orné et d'une gueule de lion et d'une face de Gorgone.

(6) Rœhl, *IGA*, 513; *GDI*, 3046; Wide, *Lakonische Kulte*, p. 275. Un Héraklès-chien, *Kynadas*, paraît avoir existé en Macédoine, cf. W. Baege, *De Macedonum sacris* (1913), p. 192.

sacrifié avant de combattre les Amazones (1), et Alexandre avant Gaugamèle (2).

Alexandre nous ramène au lion macédonien. Son courage de lion aurait été prédit à Philippe par le songe qu'il eut peu de temps après ses noces : un sceau orné d'un lion venait marquer le sein d'Olympias (3). On sait que le conquérant, comme ses ancêtres depuis Perdikkas II, aimait à graver sur ses monnaies la tête d'Héraklès dans la peau de lion. Ce n'est pas seulement parce que, grâce à la confusion voulue de l'Argos de Macédoine avec celle du Péloponèse, il se rattachait ainsi comme Argéade à Héraklès (4) ; c'est peut-être aussi parce que Karanos était devenu pour les Macédoniens une sorte d'Héraklès national. Les points de contact déjà signalés entre Karanos et Héraklès n'autorisent-ils pas à supposer que Karanos passait, dans la légende macédonienne, pour le vainqueur du lion de l'Olympe (5),

(1) Plut., *Thes.*, 27.

(2) Plut., *Alex.*, 31.

(3) Plut., *Alex.*, 2. Plutarque parle ailleurs (4) du type léonin (λεοντῶδες) d'Alexandre. Dans le Χαλαστραῖος λέων de Lycophron, v. 1439, Sudhaus (*Rh. Mus.*, 1908, p. 481) veut voir Alexandre, non Pyrrhos. — Dans le Pseudo-Callisthène (I, 8, éd. Didot), c'est Ammon lui-même qui vient imposer le sceau où sont gravés le soleil, une tête de lion et une lance, ce qui annonce qu'Alexandre soumettra par son courage tout l'Orient. Étienne de Byzance ajoute que c'est la raison pour laquelle Alexandre donna à une des parties d'Alexandrie le nom de Léontopolis (s. v. Ἀλεξανδρεία, d'après Jason de Rhodes, élève de Posidonios). En réalité, le nom devait venir du culte d'une des déesses-lionnes égyptiennes, comme pour la Léontopolis dont le nome Léontopolite tire son nom. Quant à la Léontopolis de Phrygie, sans doute Afioum-Kara-Hissar, son nom est à ajouter aux faits concernant le lion phrygo-lydien.

(4) Si, par son père, Alexandre se rattachait à Héraklès, par sa mère, princesse épirote, il se rattachait aux Aiacides, Achille et Néoptolème (Olympias remontait à Dardanos par Hélénos, à Aiakos par Néoptolème, Tzetz. *ad* Lyc. 1439). Arrien note cette double descendance (IV, 11, 6) ou seulement celle d'Héraklès (IV, 7, 4) ; il fait parler Alexandre sur l'Hyphase d'Héraklès ὁ πρόγονος ἡμέτερος (V, 26,5) ; Alexandre rappelle aux Thessaliens leur descendance commune ἀφ' Ἡρακλέους (Diod., XVII, 4) ou *ab Aeacidarum gente* (Justin., XI, 3,1 ; cf. Philostr., *Heroic.*, p. 130); Alexandre accorde ses faveurs aux gens de Mallos parce qu'ils descendaient comme lui d'un Héraklide argien (Arr., II, 5,9); à Tyr, il veut sacrifier à Héraclès comme à son ancêtre (Curt. IV, 2, 2); enfin, on sait qu'il nomma Héraklès le fils qu'il eut de Barsine.

(5) Si Héraklès avait été l'objet d'un culte en Macédoine, le philosophe pyrrhonien Anaxarchos d'Abdère eût-il pu dire que les Macédoniens n'avaient rien qui les mît en relations avec Héraklès, si ce n'est la race d'Alexandre (Arr. IV, 10,6)?

comme il est le vainqueur de Midas et de ses Silènes? Autrement dit, Karanos étant un lion et Midas un âne ou un mulet, on se retrouve en plein mythe zoolâtrique. L'association de l'âne et du lion, comme animaux dont la voix répand l'épouvante, a eu de profondes sources dans le folklore avant d'aboutir à *L'âne vêtu de la peau du lion* du bon La Fontaine.

On voit donc quels sont les deux éléments qui ont servi de fondement à la légende rapportée par Pausanias : un vieux culte du lion dans la région de l'Olympe; ce lion devenu la personnification de la terreur guerrière et du plus implacable des tueurs d'hommes, la mort. A ce double titre, on comprend qu'on ait dressé l'image d'un lion sur les champs de bataille, tant au pied d'un trophée que sur le *polyandrion* des morts. Ce n'est pas leur courage malheureux qu'il symbolisait à l'origine (1); c'est la guerre meurtrière dont ils sont devenus la proie. Notre épisode sera né d'un monument de ce genre mal compris; on aura cru que le lion qui se dresse contre le trophée, suivant un type qu'a pu connaître l'art ionien primitif, cherchait à le renverser. En vérité, à la fois comme un chien fidèle et comme un maître jaloux, il gardait les corps ou les armes de ceux qui étaient morts grâce à lui et pour lui.

*
* *

Ainsi, le récit de Pausanias est parfaitement digne de foi par lui-même. De plus, il n'existe, à ma connaissance, aucun texte

(1) Selon Pausanias, le lion de Chéronée symboliserait le courage de ceux qui sont tombés et l'absence d'inscription tiendrait à ce que la fortune leur fut contraire. La lionne est aussi pour lui (I, 23, 2) synonyme de courage dans l'anecdote bien connue de Léaina, la maîtresse d'Aristogiton, légende née sans doute pour expliquer une statue de lionne archaïque sans langue. Le premier ancêtre authentique du lion de Belfort me paraît le lion de bronze envoyé par Delphes à Élatée, quand elle eut obligé les Macédoniens de Kassandros à lever le siège (298) (Paus. IX, 40, 10). En effet, si l'épigramme qui nous apprend qu'un lion de marbre aurait été érigé sur le tombeau de Léonidas et une autre, qu'on rapporte à 382/1, font déjà du lion le symbole de la vaillance, ces textes poétiques peuvent être postérieurs aux événements qu'ils célèbrent (cf. Collignon, *Les statues funéraires*, p. 92, 231).

qui le contredise (1). L'interdiction d'élever des trophées n'a donc rien, en elle-même, qui puisse étonner. Pour l'expliquer plus complètement, il est bon de rappeler ce qui se passait à Sparte. En effet, Karanos, on l'a vu, passait pour Héraklide et, parlant du trophée qu'il aurait élevé après sa première victoire, Pausanias dit qu'il s'était conformé aux coutumes des Argiens. Peut-être pensait-il à ce trophée argien qu'il a signalé lui-même, cette pyramide ornée de boucliers argoliques qui aurait contenu les restes des guerriers tombés dans la bataille entre Akrisios et Proitos (2) ou aux trophées qu'il attribue à Héraklès, vainqueur d'Hippokoon ou des Amazones (3). Comme les Argiens, les Lacédémoniens élevaient des trophées à l'époque classique (4). Mais, à la différence des autres Grecs, ils continuèrent longtemps à ne pas dépouiller les morts et ils ne sacrifiaient qu'un coq en νικητήριον (5). Ce coq devait avoir, d'ail-

(1) Il n'y a pas lieu de tenir compte des deux textes invoqués à l'encontre, Diodore, XVI, 4, 7 et Quinte-Curce, VII, 7, 14. Dans Diodore, à la fin du récit de la bataille de Philippe contre Bardylis en 358, on lit : « Les ayant mis en fuite, Philippe fit sonner la trompette pour rappeler ses troupes, καὶ στήσας τρόπαιον ἔθαψεν τῶν ἰδίων τοὺς τετελευτηκοτας ». Manifestement Diodore a employé ici sans réfléchir la locution qui lui venait d'elle même sous la plume pour exprimer une victoire. Elle revient de même à la fin de sa description de Chéronée (XVI, 86, 6 : τρόπαιον στήσας καὶ τοὺς νεκροὺς εἰς ταφὴν συγχωρήσας), bien que l'absence de trophée macédonien ait été formellement constatée par Pausanias. Dans Quinte-Curce, c'est dans le discours qu'Alexandre, sur les rives du Tanaïs, tient à ses amis : il les exhorte à *dum Asiam subigimus, in alio quodammodo orbe tropaea statuere*. Pure rhétorique évidemment. — Les deux autres textes qu'allèguent Wesseling et Siebelis dans leurs notes aux passages cités de Pausanias et de Diodore n'ont aucun rapport avec la question. Dans Élien, *HV*, VIII, 15, il s'agit de la modération de Philippe après Chéronée ; dans Cicéron, *De Prov. cons.*, II, 4, des trophées *romains* en Macédoine. — Il faut appeler l'attention sur un détail de la description du bûcher d'Héphestion (Diod., XVII, 115, 4) : la balustrade qui le terminait au haut ἐπεπλήρωτο μακεδονικῶν καὶ βαρβαρικῶν ὅπλων, ὧν μὲν τὰς ἀνδραγαθίας, ὧν δὲ τὰς ἥττας σημαινόντων. Cette remarque indique bien qu'il ne s'agissait pas de trophées proprement dits et ce mélange d'armes des vainqueurs et des vaincus peut servir à expliquer celui qu'offre la Balustrade de Pergame.

(2) Pausanias, II, 25, 1. Cf. mon art. sur l'*Inventio scuti* (*Rev. Hist. Rel.*, 1910) p. 92 du t. à p. On a vu que les *Daulia* passaient pour commémorer cette bataille.

(3) Pausanias, III, 10, 6. Cf. Pindare, *Ol.*, II, 4 ; XI, 56 ; Euripide, *Ion*, 1143.

(4) Pour la démonstration de ce point, je renvoie à mon art. *Tropaeum* du *Dict. des Antiquités*, p. 500.

(5) Plutarque, *Ages.*, 33 ; *Apophtegm. lac.*, 18. Au moment du combat, les Lacé-

leurs, pour eux, à l'origine, la même importance que le bouc pour les Macédoniens. On sait que leurs dieux tutélaires, à la guerre surtout, étaient les Dioscures; ils paraissent avoir, jusqu'au ve s., emporté leurs images en campagne (1); leurs rois en restèrent l'image vivante. Or, fils du cygne et nés d'un œuf, il est bien vraisemblable que les Dioscures ont dû absorber un ancien culte du coq ou de l'oie. Il suffit de rappeler que le dieu-coq égéen est resté vénéré en Crète, à Phaistos, sous le nom de Zeus *Welchanios;* une déesse accostée de coqs, d'oies ou de cygnes se trouve souvent figurée aux VIIIe et VIIe s. et nous aide à comprendre ce que furent, à l'origine, Léda et Pénélope; au lieu d'une déesse, c'est parfois un autel qui est ainsi accosté, et ce motif est connu déjà dans la Crète minoenne. Le coq a donc, sans doute, été l'animal sacré de certaines tribus plus tard absorbées par les Doriens : il est devenu par la suite, suivant les régions, Zeus, Héraklès ou les Dioscures (2). C'est à l'animal-enseigne qu'était consacré tout ce qui, par la victoire remportée sous ses auspices, était resté sur le champ de bataille. La totalité des dépouilles lui appartenant, il eût été sacrilège de se les approprier. C'est sans doute pourquoi les Lacédémoniens ne touchaient pas plus aux armes des morts que les Macédoniens. On se rappelle que les Macédoniens de Karanos et les Doriens d'Aigimios paraissent avoir été quelque temps voisins, de part et d'autre des monts Kambouniens et autour de

démoniens immolaient une chèvre à Artémis Agrotéra, Xen., *Hell.*, IV, 2, 10 (Coronée). Pensez à la déesse laconienne Héra Aigophagos.

(1) Hérodote, V, 75. D'une part, on sait que les Spartiates sacrifiaient un coq pour la victoire (Plut., *Mar.*, 23), d'autre part une épigramme de Callimaque (56) parle d'un χάλκειον ἀλέκτορα offert Τυνδαρίδῃσι ἀντὶ νίκης.

(2) Voir A. Reinach, *L'Anthropologie*, 1910, p. 75-8; R. Pettazzoni, *ibid.*, p. 667-70. Je dois seulement ajouter ici que les fouilles de Sparte y ont montré l'ancienneté du culte d'une déesse ailée et d'un dieu ailé, tous deux portant un oiseau qui peut être une oie (*Annual British School*, XIII, 78 et 93); sur un vase archaïque le coq figure comme épisème d'un bouclier (*ibid.*, XII, pl. IX). — Sur l'hippalektryon — qui est peut-être un compromis entre le Dioscure-oison et le Dioscure-cheval, — voir P. Perdrizet, *Rev. Et. anc.*, 1904, p. 7. J'ai publié, d'après un dessin de Cockerell, un bronze archaïque de Delphes représentant un homme nu à tête de coq, *Revue épigraphique*, I, 1913, p. 43, cf. p. 280.

l'Olympe; d'après Hérodote, les Macédoniens ne seraient autres que les Doriens qui, chassés de Thessalie, vinrent s'établir au pied du Pinde, dans la haute vallée de l'Haliakmon. On ne s'étonnera donc pas de retrouver chez les deux peuples et le même rite et le même dieu, *Karanos-Karnos*. Mais les Doriens ont fini par adopter, plus ou moins complètement, l'usage hellénique des trophées, tandis que les Macédoniens sont restés fidèles au *tabou* des dépouilles, comme ils ont conservé le vieux rite militaire de la lustration annuelle de l'armée au mois de mars (1).

*
* *

Les Doriens, ont, de bonne heure, dressé des monceaux de

(1) Cf. p. 359, n. 2. Le même rite de la purification par le passage entre les deux moitiés d'un chien avait lieu en Béotie (Plut., *Q. Rom.*, p. 290 *d*) et, avec un coq, à Méthana (Paus., II, 34. 2). Ce rite se retrouve, d'ailleurs, pratiqué à Sparte, non plus par l'armée, mais par les éphèbes. Sauf cette différence, on retrouve de part et d'autre les mêmes phases essentielles : sacrifice d'un chien — à Sparte un chien pour chacun des deux partis qui vont se livrer à un combat à armes courtoises — puis combat dont on pense que l'issue présagera celle de la guerre (pour Sparte, cf. Pausanias, III, 20, 8 avec la note de Farnell, *Cults of greek states*, II, p. 507 n.) Peut-être les combats de coq, si aimés en Grèce, avaient-ils, à l'origine, même signification. — Si nous n'avons, pour la Macédoine, de description complète de la lustration annuelle qu'en 182 (cf. Liv. 40, 6), on a la preuve qu'elle était pratiquée du temps d'Alexandre : d'une part, Quinte Curce (X, 9, 12) mentionne la lustration de l'armée après la mort d'Alexandre ; d'autre part, Plutarque rapporte qu'un combat simulé eut lieu avant Arbèles entre deux groupes de soldats dont les chefs se faisaient appeler respectivement Darios et Alexandre (*Alex.*, 31). Ce ne sont pas les seuls rites guerriers dont on constate la survivance en Macédoine. J'en ai encore relevé au moins quatre : 1. Quiconque n'a pas encore tué d'ennemi doit porter un licou comme ceinture (Aristote, *Pol.*, VII, 2, 6). — 2. Qui n'a pas abattu de sanglier n'a pas le droit de se coucher aux banquets (Athénée, I, p. 18). — 3. Tout militaire coupable doit être jugé par l'armée réunie (encore du temps de Philippe V, Polybe V, 29, 6) ; condamné, il est aussitôt lapidé par elle (voir les récits du jugement de Philotas), parfois percé de traits (Arr., III, 26, 4), et le même châtiment atteint toute sa famille (Curt., VI, 11, 20) ; c'est en vertu de ce principe qu'Alexandre ordonna le massacre des descendants des Branchides, (Curt., VII, 23 ; Plut., *De sera num. vind.*, p. 557 B) ; le peuple en armes est juge *de capitalibus rebus* (Curt., VI, 3, 25 ; Diod., XVIII, 37 ; XIX, 51). — 4. Avant le mariage les fiancés mangent chacun la moitié d'un pain coupé avec une épée (Curt., VIII, 4, 6). Peut-être faut-il voir aussi un écho de la coutume thrace de couper la tête de l'ennemi quand Alkyoneus apporte à son père Antigonos la tête de Pyrrhos (Plut., *Pyrrh.*, 34, 4).

pierres sur les champs de bataille. Telle était sans doute la pyramide proche d'Argos et tel le trophée des Lacédémoniens sur les Amykléens (1). Ces *tumuli* sont à l'origine des monuments commémoratifs des victoires. Les Lacédémoniens montraient des temples élevés en cette qualité à Zeus Tropaios (2), à Artémis Astrateia (3). Les Macédoniens purent agir de même.

La défense d'élever les dépouilles en trophée n'impliquait pas celle de commémorer la victoire par des monuments. Si on ne peut garantir l'existence de ce temple qu'Argaios, le deuxième roi de Macédoine (vers 650-20), aurait élevé à Dionysos Pseudanor pour le remercier de la victoire que lui avaient value les femmes qui, inspirées par le dieu, chargèrent les Taulantiens, couronnées de lierre et brandissant le thyrse (4), il n'y a pas lieu de mettre en doute la statue dorée qu'Alexandros Ier consacra à Delphes, après s'être emparé des bagages laissés par les Perses à Amphipolis (5).

C'est surtout avec Alexandre que l'on peut juger de la puissance de l'interdiction. Grâce à elle, dans les récits de sa prodigieuse épopée, on ne voit point, comme on s'y serait attendu sans elle, s'accumuler les trophées. Le seul dont il soit fait mention s'est élevé en dehors de l'empire macédonien; encore a-t-il plutôt le caractère d'ex-voto. Il s'agit des 300 panoplies

(1) Pausanias, III, 2, 6. Sur la pyramide de Kenchrées, cf. p. 363, n. 1.

(2) Pausanias, III, 12, 9. Voir plus bas le même dieu à Pergame.

(3) Pausanias, III, 25, 2. Dans *Astrateia, a* est augmentatif, non privatif. La déesse correspond donc au Zeus Stratios de Carie et du Pont, comme je l'ai indiqué dans *Rev. Hist. Rel.*, 1913, I, p. 30.

(4) Polyen, IV, 1, 1 parle des Taulantiens de Galauros; le scholiaste de Perse, I, 99, des Illyriens de Calandrus. Peut-être la légende fut-elle créée pour Alexandre qui vainquit, en 335, Glaukias, roi des Taulantiens, allié à Klitos, roi des Illyriens. Je crois pouvoir trouver la trace d'un ex-voto d'Amyntas vers 385. Ce sont les 12 vaches de bronze consacrées à Athéna Itônia, la déesse fédérale de la Thessalie, γυμνῶν ἀπ' Ἰλλυρίων (*Anth. Pal.*, IX, 743). Ces vaches, d'après l'épigramme, sont des œuvres de Phradmon d'Argos, élève de Polyclète. Il a pu travailler vers la date indiquée qui est celle où Amyntas, chassé de Macédoine par les Illyriens, fut rétabli sur son trône par les Thessaliens et son allié Jason de Phères.

(5) *Philippi epist. ad Demosth.*, 179. Il n'y a pas grand état à faire des mentions de butin enlevé par Philippe II sur les Phocidiens et sur les Scythes d'après Justin, VIII, 5 et IX, 3.

prises au Granique qu'Alexandre envoie à Athènes (1), tandis que, dans sa capitale de Dion, il se borne à faire élever par Lysippe les statues des neuf hétaires tombés à ses côtés (2). Le lustre qu'Alexandre aurait envoyé à l'Apollon de Kymé après l'avoir pris à Thèbes, sans doute pour gagner les bonnes grâces de l'oracle éolien, ne saurait être considéré comme une dépouille de guerre, les temples étant inviolables en principe (3). Ce sont encore des ex-voto qu'on doit reconnaître dans les consécrations d'armes qu'on lui voit faire : ces armes sont les siennes, vouées pendant le combat (4).

(1) Plutarque, *Alexandre*, 16; Arrien, I, 14, 7. La dédicace, faite au nom des Grecs autant qu'au sien légitimait, d'ailleurs, cette infraction : Ἀλέξανδρος Φιλίππου καὶ οἱ Ἕλληνες πλὴν Λακεδαιμονίων ἀπὸ τῶν βαρβάρων τῶν τὴν Ἀσίαν κατοικούντων. Il n'est pas question d'autres armes prises au Granique ; les vêtements de pourpre et la riche vaisselle qu'Alexandre envoya à sa mère πλὴν ὀλίγων proviennent évidemment du camp perse (Plut. *loc. cit.*). Après la prise de Suse, on sait qu'Alexandre renvoya à Athènes l'ancien groupe des tyrranoktones (Arrien, III, 16, 8).

(2) Les textes dans Overbeck, 1485-89. On hésite entre 9 et 25 statues. — On ne saurait prendre au sérieux tout ce qui est dit par Philostrate, *Vita Apollonii*, II, 1, 2, 24, 42, ni sur l'éléphant de Porus consacré par Alexandre au temple du Soleil à Taxila et qui y aurait vécu encore du temps d'Apollonios, ni sur les statues et les arcs de triomphe d'Alexandre et de Porus.

(3) Pline, XXXIV, 8 : (*lychnuchus*) *qualis est in templo Apollinis Palatini, quod Alexander Magnus Thebarum expugnatione captum in Cyme dicaverat eidem deo.*

(4) Outre les deux épigrammes pour armes ainsi vouées qui ont été conservées dans l'*Anthologie*, VI, 97 et 128, on sait qu'il dédia un bouclier et une cuirasse à Gortyne d'Arcadie (Paus., VIII, 28, 1) et qu'il laissa une armure complète au temple d'Athéna à Ilion en échange des plus belles des armes suspendues dans le temple, armes qui auraient appartenu au temps du siège de Troie (Arrien, I, 11, 6; Diodore, XVII, 18, 1) ; il s'en servit au Granique (Diodore, *loc. cit.*, et 21, 1) et les fit désormais porter devant lui par ses gardes du corps (le bouclier seul d'après Arrien, VI, 9, 3 et 10, 2). D'après le Pseudo-Callisthène, il s'agirait du *clypeum Achilli templo Herculis consecratum* (42, la version grecque parle de l'ἑπταβόειον d'Ajax). — Quant à la dédicace faite à la petite ville de Gortyne d'Arcadie, elle doit sans doute s'expliquer par le temple d'Asklépios qui a été son seul titre de gloire. Ne peut-on supposer qu'Alexandre l'a vouée après une des nombreuses blessures dont il eut à guérir ? On se l'expliquerait surtout s'il avait eu un médecin arcadien : des trois qui nous sont connus, Philippos l'Acarnanien, Kritodémos de Kos et Glaukos, seul peut être dans ce cas ce dernier, dont l'ethnique est inconnu (Plut., *Alex.*, 72). Peut-être faut-il aussi songer à une sorte d'offense voulue à Épidaure : on rapportait qu'Alexandre avait été furieux de ce que l'Asklépios d'Épidaure n'eût pas sauvé Héphestion; cependant, il n'avait pas refusé tout cadeau aux théores épidauriens (Arr., VII, 14, 5). Pour une autre raison possible de la préférence accordée à l'Asklépios Gortynios, voir p. 375, n. 1 et sur Asklépios Gortynios en Asie, Cumont, *Inscr. du Pont*, I, n° 25.

Il en est de même des armes avec dédicace qu'il avait envoyées à l'Athéna de Lindos (1).

Détail curieux : dans le testament que lui prête le Pseudo-Callisthène, il lègue ses armes à Argos pour y être consacrées à Héraklès (2).

Si Alexandre n'a pas dressé de trophée, il ne s'est pas privé de recueillir le butin (3); il semble en avoir régulièrement dis-

(1) Chr. Blinkenberg, *La Chronique du temple Lindien* (Copenhague, 1912), l. 109 : ἀνέθηκε δὲ καὶ ὅπλα ἐφ' ὧν ἐπιγέγραπται.

(2) Au lieu de l'*Argos* de la version latine on trouve Αἰγὰς dans la version grecque (III, 33). Je m'étonne de ne pas trouver signalée par Ausfeld, *Der griechische Alexanderroman*, 1907, cette curieuse variante, influencée sans doute par le projet de Perdikkas de ramener le corps d'Alexandre à Aigai (Paus., I, 6, 3). Un peu plus loin on peut noter qu'Alexandre fait envoyer à Delphes, comme ἀκροθίνια τῆς στρατίας, les dents d'éléphants et les peaux de dragons conquises et 13 phiales d'or avec des statues d'Alexandre, Ammon, Héraklès, Philippe et Olympias. — Il n'y a, bien entendu, aucun argument à tirer des médailles dites *d'Alexandre* du trésor d'Aboukir, dont les revers montrent trois fois une Victoire aidée par un génie ailé apportant un grand bouclier à un trophée au pied duquel un prisonnier et une prisonnière sont accroupis. Si les médaillons sont authentiques, l'Alexandre dont ils portent le nom est Alexandre Sévère, qui s'est plu à rappeler le souvenir de son grand homonyme (notamment sa chasse au lion et sa tête aux cornes de bélier ou à la peau de lion; deux autres sujets des revers, Persée et Andromède, et Thétis apportant à Achille ses armes peuvent avoir été choisis aussi dans cette intention).

(3) Je donne ici le relevé, dans l'ordre chronologique, de tous les textes qui se rapportent aux prises de guerre d'Alexandre :

Alexandre, en 336, promet aux Thessaliens de donner à leurs cavaliers qui le suivront en Asie part entière du butin (Philostrate, *Heroic.*, p. 130); il en résulte qu'une répartition du butin avait régulièrement lieu.

Après sa victoire sur les Thraces dans l'Haimos en 335, il enleva λεία πᾶσα qu'il envoya vendre sur les marchés des villes maritimes (Arrien, I, 2, 1).

Contre Thèbes enlevée d'assaut, c'est l'antique destruction totale qui fut décrétée : la ville fut rasée; les 30.000 survivants, vendus à l'encan (λαφυροπωλήσας, Diodore), vente qui rapporta 440 talents (Diod., XVII, 10; Arr., I, 9, 9; Plut., *Alex.*, 11, 6; Athen., XXI, p. 188 D, d'après Clitarque). Outre la maison de Pindare, qu'on sait qu'Alexandre prescrivit de respecter, il a dû sauver quelques objets d'art, notamment un tableau d'Aristeidès qu'il transporta à Pella (Plin. XXXV, 98) et le lustre envoyé à Kymé (p. 367, n. 3). Je crois qu'on peut tirer de ce fait un synchronisme important : ce don ne peut se placer que lorsque Parménion occupe Gryneion et met le siège devant Pitané; c'est alors qu'Alexandre dut avoir besoin du concours de Kymé; ces événements seraient donc de peu postérieurs à septembre 335, date de la prise de Thèbes.

Après le Granique, Alexandre envoie à sa mère les objets précieux trouvés dans le camp perse (Plut. 15, 8).

Après Issos, les soldats d'Alexandre enlèvent dans le camp perse des masses d'or et d'argent (Diod., XVII, 35, 1; il faut en distinguer les 2000 talents du

tribué une partie à ses troupes, gardant pour lui surtout les espèces monnayées. Il ne s'est pas privé davantage de célébrer ses victoires. On le voit offrir généralement aux dieux des sacrifices d'actions de grâces, dits χαριστήρια ou ἐπινίκια, suivis de jeux gymniques et hippiques. Il serait curieux de savoir à quels dieux il sacrifiait. Arrien, son meilleur historien, les désigne le plus souvent sous la formule θεοὶ οἷς ou ὅσοις αὐτῷ νόμος ou, plus simplement, ὡς νόμος αὐτῷ (1). Quels sont ces

trésor de guerre, Arr., II, 11, 10); le roi s'empare personnellement de l'arc et du char de Darios (Plut., 20, 4; Ps. Callisthène, I, 41), ainsi que d'une cuirasse de lin double qu'il porte à Arbèles (32, 4).

Après la prise de Gaza, il envoya la meilleure partie du butin à Olympias, à Cléopâtre et à ses amis; à son précepteur Léonidas il mandait 50 talents d'encens et 100 de myrrhe (Plut., 25, 4).

Après Arbèles, il trouve dans le camp 3000 talents d'argent (Diod., XVII, 64), il envoie une partie des dépouilles aux Crotoniates (Plut., 34; d'après le Ps.-Callisthène, 42, 4000 hommes ἐλαφυραγωγήθησαν); à Arbèles même, il trouve le trésor, le char, l'arc et le bouclier de Darios (Arr., III, 155); il garde l'argent monnayé dans son trésor et distribue le reste du butin (Curt., IV, 14, 2). A Suse, il trouve 40.000 talents non monnayés et 9000 en dariques (Diod., XVII, 66; Curt., X, 8, 11; Plut., 36, 1; Arr., III, 16, 6); il en envoie beaucoup de présents à sa mère (Plut., 39, 5).

Alexandre ne livre que Persépolis au pillage, non sans avoir retenu pour lui les trésors accumulés dans la citadelle, environ 120.000 talents d'argent (Diod., XVII, 70; Curt., V, 6, 3-7) dont il envoie une partie à Babylone et distribue l'autre à ses amis (Curt., VII, 6, 6); il en trouve encore 6000 à Pasargades (Curt., V, 6, 10) et 26000 à Ecbatane dont il distribue 12.000 aux troupes (Curt., VI, 2, 4). — Il fait dresser par Parménion une liste des objets précieux pris à Darios (Athen. XI, p. 781 F et 784 B).

Pour alléger son armée aux Indes, il brûle les chariots contenant λάφυρα Περσικὰ (Plut., *Alex.*, 57; Pol., IV, 3, 10; Curt., VI, 6, 14). Il congédie ses vieux soldats en leur accordant *praedam praemiaque* (Just., XII, 11); enfin, il est question d'un immense butin recueilli en Oritide (Diod., XVII, 104).

On sait, par ailleurs, que, dans les combats singuliers, les Macédoniens dépouillaient l'adversaire vaincu (Curt., VII, 4, 6; VIII, 1, et *ad finem*).

Ce relevé, qui prouve que l'usage du trophée resta inconnu à Alexandre, semble donner raison à M. Babelon, lorsqu'il voit, dans le bâton cruciforme que tient Niké sur les statères d'Alexandre, non une hampe de trophée comme le veulent L. Müller et Th. Reinach, mais une *stylis*, drapeau naval. Voir l'art. de Babelon *La stylis* repr. *Mélanges numismatiques*, IV, 1912; ajoutez un bel exemplaire dans la coll. Valton, *Rev. num.*, 1909, 306-318. Mais il n'a raison que pour Alexandre, comme nous aurons l'occasion de le voir.

(1) Voici le relevé des textes relatifs aux sacrifices faits par Alexandre après la victoire (avant le combat, son devin, Aristandros de Telmessos, paraît avoir régulièrement consulté les entrailles des victimes) :

Après la prise de la ville des Gètes, il sacrifie sur la rive du Danube à Zeus

dieux à qui lui prescrivait de sacrifier la même *coutume* qui lui interdisait d'élever des trophées ? Quand des noms sont donnés,

Sôter, à Héraklès et à l'Istros (Arr., I, 4, 5). — Passant en Asie, il sacrifie à l'Hellespont avec une coupe d'or qu'il y jette (*id.*); puis, à Ilion, à l'Athéna Ilias et aux mânes des héros (Plut., 15). Après sa guérison à la suite du bain du Kydnos, sacrifice à Asklépios à Soles, avec revue et jeux (Arr., II, 12, 4). — Après Issos, sacrifice et actions de grâces (Diod., XVII, 40) et fondation de Nikopolis (cf. Droysen, II, p. 663). — Après la prise de Tyr, sacrifice solennel à l'Héraklès Tyrien avec courses, combats athlétiques et régates, enfin consécration dans le temple du navire sacré tyrien dit d'Héraklès (plutôt celui d'Astarté, d'après Toutain, *Bull. Soc. Ant.*, 1911, p. 152). Il y a lieu de croire qu'Alexandre fut représenté par Lysippe en Héraklès Tyrien; cf. Picard, *Rev. arch.*, 1911, I, p. 257 (Arr., II, 24, 6; Diod., XVII, 46; Curt., IV, 7). — Après Arbèles, fondation d'un Niképhorion sur l'Euphrate (incertaine, cf. Droysen, *loc. cit.*). — En Sogdiane, fondation de Nikaia avec sacrifice à Athéna (Arr., IV, 22, 6), d'Alexandreia-Maracanda avec sacrifice ὡς νόμος αὐτῷ (IV, 4, 1; Pline y parle d'*arae Alexandri*, VI, 18); chez les Ariaspes, aux confins de la Scythie, sacrifice à Apollon (III, 27, 5). Aux Indes, après la prise d'Aornos dont Héraklès n'avait pu s'emparer, sacrifice ὡς νόμος αὐτῷ (Arr., IV, 30, 4; Curt., VIII, 41 parle d'autels *Minervae Victoriaeque*). A Taxila, avant de passer l'Indus, il sacrifie τοῖς θεοῖς ὅσοις αὐτῷ νόμος (Arr., V, 3, 6). — Après la victoire sur Porus, sacrifice à Hélios (Diod., XVII, 89) selon Arrien, V, 20, 1 : τοῖς θεοῖς τὰ νομιζόμενα ἐπινίκια ἔθυε avec jeux gymniques et hippiques. — Sur les bords de l'Hyphase, Alexandre fait dresser douze grands autels hauts de 2 mètres en χαριστήρια aux dieux avec sacrifice *more patrio* et jeux (Arr., V, 29, 1-2; Diod., XVII, 95 ; Curt., IX, 3, 19; Philostrate, *Vita Apoll.* II, 43, parle d'autels portant « à mon père Ammon, à mes frères Héraklès et Apollon, à Athéna Pronoia et à Zeus Olympios, aux Kabires de Samothrace et à l'Hélios indien »). — Avant de s'embarquer sur l'Hydaspe, sacrifice aux dieux nationaux, à Héraklès Propator, à Poséidon, à Amphitrite, à l'Océan, aux Néréides et aux trois fleuves, Hydaspe, Indus et Akésinès, avec joutes et régates (Arrien, VI, 3, 1-5 et Pline, XIX, 1). Quand il débouche de l'Indus dans l'Océan, Alexandre fait des libations aux dieux dans des coupes d'or qu'il jette à la mer et élève des autels à Thétis et à l'Océan (Diod., XVII, 103; Arrien, VI, 19 distingue : 1° au promontoire qui termine la dernière île de l'estuaire, sacrifice aux dieux désignés par Ammon ; 2° de même, le lendemain, à l'île de l'Océan ; 3° ensuite, libations avec phiales et cratères d'or jetés à la mer). — Quand Néarque parvient à le rejoindre après son exploration du golfe persique, le roi sacrifie à Zeus Sôter, Héraklès et Apollon Alexikakos, Poséidon et tous les dieux et déesses marines (Arr., *Ind.*, 36, 3; Néarque lui-même, avant de partir, avait sacrifié à Zeus Sôter, 21, 2). — En Carmanie, qu'il aurait traversée en imitant le triomphe de Bacchus, il aurait sacrifié en actions de grâces aux dieux pour lui avoir permis de soumettre l'Inde et pour avoir sauvé son armée des déserts de Gédrosie et sa flotte des dangers de la mer inconnue (Arr., VI, 28, 3. Cf. Droysen, I, p. 627). On connaissait en Carmanie des *arae Alexandri* (Pline, VI, 28, 4). — Quand la flotte le rejoint de nouveau sur le Pasitigris près Suse, il sacrifie aux dieux pour son salut (Arr., *Ind.*, 42, 8). Après l'apaisement de la révolte d'Opis, il offre un sacrifice θεοῖς οἷς αὐτῷ νόμος (Arr., VII, 11, 7). Il y a lieu de croire que le chant de victoire, le péan des Macédoniens, s'appelait le *kallinikos* (Luc., *Zeuxis*, 8); leur cri de guerre l'*Ényalios* (Arr. I, 14, 7; V, 10, 3).

ce sont, en première ligne, Zeus Sôter et Héraklès Propator, en deuxième ligne, Athéna parfois accompagnée de Niké et Apollon (dit une fois Alexikakos), Poséidon et Amphitrite; l'Océan et Thétis n'apparaissent que lorsqu'il faut propitier ou remercier les divinités marines. On peut se demander si la solution de cette question n'est pas indiquée par les douze autels qu'il fait dresser sur l'Hyphase; ils devaient être destinés aux douze dieux Olympiens dont la liste serait formée ainsi : Zeus, Héra, Athéna, Apollon, Artémis, Aphrodite, Arès, Dionysos, Hermès, Héphaistos, Déméter et enfin Héraklès — de façon à y comprendre l'ancêtre divin du conquérant (1).

En véritable descendant de Karanos, Alexandre n'a donc pas élevé de trophées. S'il a résisté au désir si naturel qui devait y inciter son âme éprise de gloire, s'il s'est borné, après ses victoires, à des sacrifices accompagnés de joutes et de fêtes, c'est qu'il avait intérêt sans doute à se certifier par là Karanide authentique. On peut croire qu'il avait fait périr un frère bâtard nommé Karanos; peut-être craignait-il que ce nom vénéré fît de lui un compétiteur pendant son absence (2).

Peut-être, est-ce aussi le souci de confirmer cette descendance qui doit contribuer à expliquer que, pour aller se faire proclamer fils d'Ammon, il n'ait pas craint de s'engager dans le désert

(1) A l'appui de cette hypothèse, on peut invoquer que Philippe, après la prise d'Olynthe, célèbre des Ὀλύμπια τοῖς θεοῖς ἐπινίκια avec jeux et banquets (Diod., XVI, 55; cf. Demosth., *De falsa leg.*, p. 401, 11; Philostr., *V. Apoll.*, I, 35). — Dans le *Testament d'Alexandre* (Ps.-Call., III, 33, 6), il est mis « sous la protection des dieux Olympiens : Zeus Olympios, Héraklès Propator, Athéné, Arès, Ammon, Hélios et la Tyché du roi Alexandre » (le passage est incomplet). On sait que des *Olympia* étaient célébrés à Aigai (Arr., I, 11, 1), Dion (Dio Chrys., *Or.* II, p. 9 Dindorf), Béroia (*IG*, III, 127). — Est-ce les sacrifices d'Alexandre qui avaient fait l'objet du Περὶ τῶν Ἀλεξάνδρου ἱερῶν de Jason de Nysa, élève de Posidonios à Rhodes (3 fr. dans les *Script. Alex. Magni*)? La *Chronique du temple Lindien* que vient de publier Blinkenberg (Copenhague, 1912) apprend (l. 103) qu'Alexandre faisait offrir en son nom des sacrifices dans les grands temples de l'Hellade. Les βουκέφαλα consacrés à Lindos en souvenir de ce sacrifice portaient une dédicace « Βασιλεὺς Ἀλέξανδρος μάχαι κρατήσας Δαρεῖον καὶ κύριος γενόμενος τᾶς Ἀσίας ἔθυσε ταῖ Ἀθάναι ταῖ Λινδίαι κατὰ μαντείαν ».

(2) C'est ce que permet de croire le renseignement que l'on doit à Justin, XI, 2 : *aemulum imperii, Caranum, fratrem ex noverca susceptum interfici curavit.* Le nom de Karanos était porté par des nobles Macédoniens (Athen. IV, p. 129 D).

libyque, au risque d'y subir le sort de Cambyse. On avait pu rapprocher Karanos, le *cornu*, du dieu bélier libyen, comme, du temps d'Hérodote, on faisait déjà venir de son oracle les Péleiades de Dodone (1). Le temple d'Ammon ne passait-il pas pour fondé par Danaos, frère d'Aigyptos, prince argien à titre de fils d'Io et d'Inachos, dont les fables alexandrines allaient faire des doublets d'Isis et d'Épaphos-Apis (2)? Danaé, qui a dû d'abord être une Danaïde, n'était-elle pas mère de Persée, et, par là, aïeule d'Héraklès? Or, c'est à ces deux héros que se rattachait la dynastie macédonienne et tous deux passaient pour avoir rendu visite à Ammon (3). « Cependant, écrit Arrien, un violent désir de se rendre auprès d'Ammon en Libye s'empara d'Alexandre, pour consulter l'oracle du dieu, parce qu'on assurait que l'oracle était infaillible et que Persée et Héraklès l'avaient invoqué, Persée quand il fut envoyé par Polydektos contre la Gorgone, Héraklès lorsqu'il s'en fut contre Antée en Libye et contre Busiris en Égypte. Alexandre était rempli d'émulation pour Persée et pour Héraklès, comme étant de leur race à tous deux et comme faisant remonter à Ammon sa naissance à la façon dont, selon les légendes, Persée serait issu de

(1) On ne saurait méconnaître ici l'influence de Cyrène ; c'est aussi sans doute à cause de ses rapports avec le roi de Cyrène que Pindare a consacré à Thèbes une statue d'Ammon par Kalamis (Pausanias, IX, 16, 1). Frazer n'a pas commenté ce curieux passage. Il me paraît en résulter que la statue avait été dédiée par Pindare à la suite de l'hymne que les habitants de l'oasis lui avaient commandé par l'intermédiaire des Cyrénéens ; la statue se trouvait probablement dans une chapelle attenante à la maison de Pindare et avait été épargnée ainsi par Alexandre ; Ptolémée I, quand la ville fut relevée de ses ruines — de 315 à 300 — y consacra un autel à Ammon auprès duquel il fit placer la statue de Kalamis et une copie de l'hymne de Pindare. — Si l'on constate le culte d'Ammon à Gythion (Paus. III, 21, 8) et si Lysandre vénérait ce dieu (Plut., *Lys.*, 30 ; Paus., III, 8, 3), c'est apparemment parce que Gythion était le port de transit entre la Laconie et Cyrène. On sait que ce sont les Cyrénéens qui conduisirent Alexandre à l'oasis d'Ammon et on sait aussi que les traces du culte d'un dieu-bélier se retrouvent dans les graffites algériens. C'est probablement en tant qu'adorateurs d'Ammon que les Garamantes portaient un casque à cornes (Sil. Ital., I, 414 ; XV, 679).

(2) Voir, en dernier lieu, sur cette question Sourdille, *Rev. d. Ét. Anc.*, 1912.

(3) Pour Héraklès comme ancêtre de la dynastie macédonienne, voir plus haut, p. 361, n. 4 ; pour Persée, où la question est plus obscure, j'ai groupé les faits dans le *Journal intern. d'arch. num.*, 1913, p. 122.

Zeus (1) ». On sait, d'après Ptolémée qui accompagnait Alexandre, qu'il fut guidé par deux des dragons gardiens du dieu (2).

On entrevoit qu'Alexandre, quand il alla se faire proclamer fils d'Ammon, n'avait pas seulement en vue de légitimer son pouvoir aux yeux des Égyptiens (3). S'il n'avait eu que le désir de s'affilier au sang solaire d'Ammon-Râ, n'eût-il pas été plus aisé pour lui d'aller se faire sacrer dans son sanctuaire principal, à Thèbes, comme le feront certains Lagides? Et toute l'anecdote d'Olympias, concevant Alexandre des œuvres d'un serpent à tête de bélier, — dont soit Ammon, soit Nektanébo II (le dernier pharaon indigène) auraient pris la forme, — ne sent-elle pas l'invention alexandrine et n'eût-elle pas répugné à la fierté d'Alexandre? Aussi bien, il me semble qu'en allant consulter un oracle plus réputé en Grèce qu'en Égypte, ce sont les Grecs, et surtout les Macédoniens, qu'Alexandre cherchait à convaincre de sa divinité.

On peut retrouver dans cette singulière démarche deux éléments dynastiques. D'une part, Olympias, fanatique comme on nous l'a dépeinte du culte orgiaque de Dionysos, n'a-t-elle pu prétendre qu'elle avait conçu Alexandre de l'étreinte de ce serpent cornu dont Dionysos Zagreus revêtait précisément la forme? On sait qu'elle célébrait les Bacchanales en véritable Ménade, brandissant le thyrse et les serpents (4); et l'Épire, sa patrie,

(1) Arrien, III, 3, 1-2. Dans la *Pantodapé Historia* de Favorinus d'Arles, on aurait trouvé la généalogie d'Alexandre *per Acrisium Danaumque atque Persea* (Pseudo-Callisthène, XIII, Didot).

(2) Arrien, III, 3, 5.

(3) C'est la théorie soutenue par Maspero, Hogarth, Beurlier et Radet. Bouché-Leclercq, qui l'a reprise, *Histoire des Lagides*, III, p. 20-25, a même réuni les indices d'après lesquels Alexandre aurait été présenté aux Égyptiens, non seulement comme fils d'Ammon, mais comme Nektanébo *redivivus*. On peut ajouter que Nektanébo parait avoir restauré l'Ammoneion ; ses prêtres devaient donc, par reconnaissance, être disposés à grandir son rôle. — Pour Alexandre-Ammon, cf. en dernier lieu, G. Blum, *Rev. arch.*, 1911, II, p. 292. Sur des monnaies on voit Alexandre associer la dépouille d'éléphant aux cornes de bélier (*Rev. arch.*, 1906, II, p. 3).

(4) Plutarque, *Alex.*, 2. Il me semble que la légende des amours d'Olympias et du serpent doit provenir de deux faits connexes : le serpent qu'elle enroulait autour d'elle dans les orgies dionysiaques et son habitude de coucher parfois à côté d'elle un serpent apprivoisé. D'après Plutarque, elle aurait révélé elle-même à

nous fournit d'autres légendes du serpent divin et du serpent amoureux (1). D'autre part, Karanos, l'ancien dieu-bouc, n'a-t-il pu être en Macédoine l'objet d'un culte où sa nature originelle était rappelée, soit par un bouc favori accompagnant le dieu, soit par des cornes de bouc à son front (2) ?

On peut se demander si ce n'est pas une consécration analogue qu'Alexandre est allé chercher à Gordion ? En tranchant le nœud enroulé autour du timon du char consacré par Gordios, il pouvait ne pas chercher seulement à légitimer son pouvoir aux yeux des Phrygiens. Comme sa filiation d'Ammon faisait de lui un pharaon légitime, de même il pouvait revendiquer des droits héréditaires à la royauté phrygienne. Midas, on l'a vu, avait été roi dans la Mygdonie balkanique avant de passer à la Mygdonie anatolienne ; il avait précédé Karanos dans les capitales de la Macédoine maritime : Gortynia sur l'Axios, ville de Gordios comme Gordion, y était aussi ancienne qu'Édesse et que Pella. Comme Midas est un ancien dieu tribal des Mygdoniens, Gordios, dont on fit son père, a dû jouer le même rôle pour une autre tribu phrygienne (3). Si Midas a

Alexandre le secret de ses origines et Philippe l'aurait su tant en entrevoyant une nuit sa femme enlacée par son serpent familier qu'en apprenant de l'oracle de Delphes consulté qu'il devait vénérer Ammon plus que tous les dieux (d'après Justin, X, 11, Olympias aurait raconté son aventure à Philippe qui l'aurait répudiée). D'après le pseudo-Callisthène, ce serait également Ammon qui aurait pris la forme d'un serpent. Cf. Reitzenstein, *Poimandres*, p. 309 ; Ausfeld, *Der gr. Alexander roman*, p. 32 et 127 ; O. Weinreich, *Der Trug des Nektanebo* (Leipzig, 1910).

(1) Voir l'histoire du serpent amoureux dans Élien et dans Plutarque, *De sollert. anim.*, XVIII, 3.

(2) Ainsi le culte d'Ammon à Aphytis de Pallène doit recouvrir le culte d'un dieu cornu indigène (Pausan., III, 18, 2 ; Plut. *Lys.*, 20).

(3) Certains traits de la légende de Gordios permettent de voir en lui, comme en Midas, un ancien dieu phrygien. Son char, sur le timon duquel un aigle vient se poser (Arrien, II, 3), devait être un ancien char sacré dont le culte s'explique sans peine en ces pays phrygiens où la divinité paraît avoir été adorée longtemps dans les sièges et trônes rupestres qu'elle était censée hanter sur les montagnes (outre Perrot, t. V, cf. Brandenburg, *Rev. Hist. Rel.* 1909). De plus, je crois, avec Koerte (*Gordion*, p. 14) et Gutschmid (*Kl. Schriften*, III, p. 456), que la jeune fille de la race des devins telmesséens que Gordios épouse après qu'elle lui a annoncé la royauté est une Cybèle indigène et que ce mariage est comme la transposition historique de l'union de la vieille déesse mère anatolienne avec le dieu des envahisseurs phrygiens. Or, le devin, qui, après avoir interprété le songe de

été, à l'origine, un âne ou mulet sacré, la forme phrygienne du nom de Gordios, *Garwataès* (1), autorise à chercher en lui une divinité cornue, et on a tout lieu de croire que les Phrygiens adoraient un bélier. Peut-on voir, en effet, un hasard dans ce fait que les seules œuvres de sculpture en ronde-bosse phrygienne connues soient deux béliers (2) et, surmontant l'entrée

Philippe sur la naissance divine d'Alexandre (Plut., *Alex.*, 2), l'accompagne dans toutes ses campagnes et semble avoir été en grand honneur auprès de lui, est Aristandros de Telmessos. N'est-il pas légitime de supposer que c'est son influence qui a déterminé Alexandre à se rendre à Gordion? On sait qu'il y avait à Telmessos en Lycie un oracle célèbre d'Apollon où une famille de devins, qui se disait issus du dieu, interprétait les songes reçus en incubation. Ne pouvait-il y avoir comme une filiale à Gordion et, si l'on trouve ce devin de Telmessos à la cour de Philippe, ne peut-on supposer que c'était une tradition de la famille royale macédonienne de chercher ses devins dans cette dynastie sacerdotale à laquelle elle pouvait se rattacher par Midas? Ce n'est peut-être pas une rencontre que Telmessos soit la seule cité de Lycie qui ait frappé des monnaies avec la tête d'Alexandre aux cornes de bélier.

(1) C'est l'interprétation que donne Texier du patronymique de Midas dans l'inscription du fameux *tombeau de Midas;* d'autres ont été proposées ; mais aucune ne me paraît s'imposer (la dernière est, je crois, celle de Solmsen, *Zt. f. Sprachforschung*, 1911, 190 ; il lirait Μιδαι λαϝαλταει et traduirait « nourricier du peuple »). Que le nom appartienne aux envahisseurs thraco-phrygiens, c'est ce qu'indique sa diffusion. Outre Gordion, le nom se retrouve à Gordioukômé en Bithynie, à Gordiouteichos en Carie ; le nom de Gordios est porté par deux Cappadociens qui jouent un rôle important dans les guerres de Mithridate, et il faut probablement le retrouver dans la Gordyène, le district du Sud de l'Arménie qui comprend les Γορδυαῖα ὄρη ou Κάρδυνον ὄρος. La population de ces montagnes est connue indifféremment sous les noms de *Gordyénoi* et *Cardueni*, de *Gardochoi* et de *Carduchi*, de Kardoukes et de Kardakes, d'où leur nom moderne de Kurdes. On a pu rapprocher de ces noms Gortyne (ou Kortys) de Crète, Gyrton en Thessalie, Gortynia (ou Gordynia) d'Émathie en Macédoine, Gortys (ou Kortys) d'Arcadie (près de Karytena en qui revit sans doute son nom), Cortona en Étrurie. Ces noms établissent bien et l'aire de diffusion du nom et l'équivalence des formes *Gord-* et *Kard-*. Deux faits qui intéressent notre étude doivent être rappelés ici : Gordys, l'éponyme de la Gordyène, serait venu d'Argos (Steph. Byz. *s. v.* Γορδυαῖα; cf. l'origine argienne des Karanides), Alexandre dédia sa cuirasse à l'Asklépios de Gortyne d'Arcadie (voir p. 375, n. 1). Peut-être la légende mettait-elle cette ville en rapport avec la Gortyne de Macédoine.

(2) 1° Le bélier de Kumbet, un peu plus grand que nature, avec, sur ses flancs, deux fauconniers à cheval (face droite; à l'appui de l'interprétation que je propose pour ces figures, voir les documents réunis *Rev. Hist. Rel.*, 1913, I, p. 296 sur l'origine hetéenne de la fauconnerie), poursuivant trois chèvres sauvages (face gauche), reproduit d'après Ramsay par Perrot, *Hist. de l'art*, V, p. 170. Je l'ai cherché en vain sur place en 1911. 2° Le second bélier, inconnu de Perrot, a été trouvé à Aïvali par E. Brandenburg, *Abhandl. d. Bayr. Akad.*, 1906, p. 711. A la lumière de ce qu'on sait aujourd'hui sur la parenté entre Phrygiens et Armé-

d'une grotte sacrée, une tête humaine monstrueuse dont des cornes de bélier remplacent les oreilles (1) ?

Ainsi, en s'affublant de cornes de bélier (2) et en se faisant représenter sur ses monnaies avec ces cornes sortant de ses cheveux, Alexandre, — et, après lui et d'après lui, Démétrios Poliorcète et Lysimachos (3) — ne cherchent-ils pas à se faire passer aux yeux des Macédoniens pour les authentiques descendants de Karanos (4)? Avec un chef *kératophore* à leur tête, les Macédoniens étaient toujours assurés de vaincre sur la foi de la promesse faite par Apollon à Karanos. Et l'on comprend

niens, déjà affirmée par la tradition antique (cf. à cet égard, le rapprochement Gordion-Gordyène), la comparaison faite par Milchhoefer (*Arch. Zt.*, 1883, p. 263) entre le bélier de Kumbet et les béliers funéraires arméniens prend une nouvelle valeur. On peut aussi penser aux nombreux noms arméniens en *Vard* (*vard* voulant dire *rose* en arménien; rose se dit γρόδον en macédonien). Sur d'autres rapports entre l'Arménie et la Phrygie voir mon mémoire *Noé Sangarion* dans la *Revue d. ét. juives*, 1913. — Sur le dieu-bouc et le dieu-bélier chez les Hétéens, voir Sayce, *Proc. Bibl. Soc.*, janvier 1908. — Rappelons enfin qu'une princesse macédonienne porte le nom de Gygaia (Herod. V, 21; VIII, 136), surnom de l'Athèna phrygienne du lac Gygée.

(1) Perrot, *Histoire de l'art*, V, p. 11. Si l'on était en Grèce, et non dans une grotte du Sipyle, on verrait dans cette tête un Pan sortant de sa grotte. Il faut rappeler, d'une part, que la tête de Pan figure sur les monnaies d'Antigone Gonatas — peut-être sa confusion avec Karanos avait-elle contribué à le rendre populaire en Macédoine —, d'autre part, que l'existence d'un dieu des troupeaux est attestée pour la Phrygie par le caractère pastoral qui y est attribué à la plupart des dieux : Attis, Anchise, Pâris, Iasos sont aimés comme pâtres par la Mère des dieux; Lityersès passe, comme Gordios, pour un riche laboureur. Ce sont là, d'après la théorie de Frazer, autant d'*esprits de la végétation* conçus sous forme animale. La forme de bouc est probable pour Bormos fils de Tityas ou Tityros (peut-être aussi Thyrsos; sur *thyrsos* et *tityros*, bouc sacré, cf. A. Reinach, *Rev. de l'Hist. des Rel.*, 1912, II, p. 11). Quant à Marsyas, à côté de sa nature de Silène, il y a peut être aussi du Satyre en lui (l'outre en peau de bouc qu'il porte sur sa statue bien connue), et, pour Midas, il faut remarquer que, sur les monnaies de Prymnessos où sa tête est figurée, son bonnet phrygien semble se terminer en corne (peut-être est-ce même cette corne recourbée qui a donné au bonnet, d'abord conique, des Phrygiens l'aspect resté classique sous le nom de bonnet phrygien). Cf. encore *Attalos*, le nom macédonien, et *attagos* (*Attis*?), nom du bouc en phrygien.

(2) Athénée, XII, 537 E (d'après Éphippos d'Olynthe, officier d'Alexandre); Alexandre aurait aussi porté souvent la peau de lion et la massue d'Héraklès.

(3) Pour les cornes d'Ammon sur les monnaies des successeurs d'Alexandre, cf. Kubitschek, *Studien zur Munzen d. röm. Rep.*, p. 23.

(4) Peut-être cette idée a-t-elle aussi influé sur l'adoption, par Alexandre et certains de ses successeurs (Égypte, Bactriane), de la dépouille d'un éléphant comme coiffure sur leurs monnaies : les deux proboscides surmontaient la tête à la façon d'une paire de cornes.

pourquoi le trône d'Alexandre, dans son char funèbre, était orné de protomés de bouquetins (1). Si l'on avait déféré par là à la vieille tradition macédonienne, déjà l'usage hellénistique s'annonçait au sommet du catafalque que couronnait une Niké dorée élevant un trophée (2).

*
* *

Chez les successeurs d'Alexandre, le désir d'imiter le conquérant et de rester fidèle aux traditions macédoniennes se trouva en conflit avec l'attraction de la Grèce et de ses usages. Nous n'avons que peu de données qui nous renseignent sur le parti qu'ils adoptèrent. Mais elles suffisent à prouver qu'ils sacrifièrent le rite macédonien à la tradition grecque, et ce petit fait n'est pas sans intérêt : il vient s'ajouter à bien d'autres qui montrent combien Diadoques et Épigones eurent la volonté de se donner, en tout et avant tout, comme représentants de l'hellénisme (3).

(1) Ce sont des bouquetins qu'il faut entendre par les τραγέλαφοι de Diodore, XVIII, 26, ce bouc sauvage (cf. les *agrimi* de Crète) présentant un mélange des caractères du bouc et du cerf. C'est la corne de ce bouquetin qui me semble être celle qui orne le casque de Tryphon sur la monnaie bien connue. Cf. K. Müller, *Das Leichenwagen Alexanders*, 1905.

(2) Diod., XVIII, 15 : Νίκη χρυσῆ τροπαιοφόρος.

(3) Pendant les guerres des Diadoques, dans les dix ans qui suivent la mort d'Alexandre et où prédomine encore l'élément macédonien, on entend parler de butin distribué, mais non de trophées élevés. Ainsi, en 323, Perdikkas ordonne à Pithon (envoyé contre les colonies grecques du Nord de la Perse révoltées à la nouvelle de la mort d'Alexandre) de ne point faire quartier aux rebelles et de distribuer les dépouilles aux soldats (Diod., XVIII, 7, 5); lui-même vend aux enchères la population de Laranda qui n'a pas été passée au fil de l'épée (Diod., XVIII, 22); en 329, voulant s'attacher les Pisidiens, Alkétas, frère de Perdikkas, leur promet de les faire participer au partage du butin en leur donnant la moitié des dépouilles (Diod., XVIII, 46); en 317, Peukestas distribue un riche butin à ses soldats (Diod., XIX, 21); de même, Ptolémée en 315 (Diod., XIX, 79). Les deux seuls cas où l'on trouve mention de trophées sont caractéristiques. Après sa victoire sur Néoptolémos et Kratéros en 322, Euménès élève un trophée (Diod., XVIII, 32 : στήσας δὲ τρόπαιον); mais l'habile Kardien est toujours opposé comme Grec aux Macédoniens; en 318, Nikanor, commandant de la flotte de Kassandros, vainqueur de celle de Klitos, revient ses vaisseaux ornés des rostres ennemis (Diod., XVIII, 75 : ἀπὸ τῆς νίκης ἀκρόστολια); mais c'est à Athènes qu'il rentre et des navires athéniens figuraient dans sa flotte.

Seuls, les rois de Macédoine restèrent fidèles jusqu'au bout à l'usage macédonien. Nous avons, par Polybe et Tite-Live, des récits assez circonstanciés de leurs guerres, pour pouvoir conclure, de l'absence de toute mention de trophée, au fait qu'ils n'en élevaient point. Les deux fameux trophées de victoires qu'on leur attribue — l'éperon de galère sur lequel Démétrios Poliorcète, vainqueur de Ptolémaios à Salamine de Chypre (306), dresse la Victoire de Samothrace (1) et l'autre éperon sur lequel Antigonos Gonatas, vainqueur de Ptolémaios II à Leukolla de Kos, assied un Apollon de Délos l'arc à la main (2) — ces deux trophées nautiques ne prouvent rien à l'encontre; il ne s'agit pas d'armes prises à l'ennemi, mais d'un monument commémoratif. Il n'y a de trophée proprement dit que sur les bronzes de Gonatas où l'on voit, à l'avers, Pan couronnant un trophée près duquel se trouve un emblème nautique (3). C'est une allu-

(1) Je suis ici l'opinion que Benndorf a popularisée. Les objections de J. Hatzfeld, *RA*, 1910, I, 132-8, ne m'ont pas plus convaincu que H. Lechat, *REA*, 1910, p. 357-61. Je me rallie aussi à la théorie qui, d'après les monnaies (références dans Hatzfeld), met une stylis dans le bras gauche de la Niké. — Imitant Alexandre, mais quadruplant sa largesse, Démétrios, après Salamine, en dehors des dépouilles dont il orna ses navires (Diod., XX, 52), offre 1,200 panoplies à Athènes (Plut., *Dem.*, 17). Quant aux boucliers envoyés d'Athènes à Delphes en 307 (*Dem.*, 13), quand Démétrios venait d'en chasser la garnison de Kassandros, leur envoi peut avoir été fait par les Athéniens.

(2) Pour des reproductions de ses tétradrachmes, voir Head, *HN*, p. 231, surtout Tarn, *JHS*, 1910, p. 209. Ajoutez, *Rev. num.*, 1909, pl. VIII, 324. Je crois avoir montré ailleurs (*Revue épigraphique*, 1913, p. 115) que ces pièces ont été frappées pour commémorer la victoire d'Antigonos sur la flotte égyptienne à Leukolla de Kos, bataille après laquelle on sait qu'Antigonos consacra à Apollon sa trière amirale (Athen., V, 209 E). Cet Apollon ne serait pas celui du Triopion de Cnide comme on l'a cru généralement sur la foi d'une hypothèse d'Usener (reprise en dernier lieu par M. Holleaux, *BCH*, 1904); ce serait celui de Délos où, sa victoire lui assurant l'hégémonie des Cyclades, Antigonos put fonder, en 253, des *Antigoneia* et des *Stratonikeia* (en l'honneur de sa sœur Stratoniké, mère de son allié Antiochos II). La bataille navale commémorée serait, au plus tard, de 254.

(3) Reproduit dans Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, p. 128, 21. J'ai montré dans l'article cité que ces monnaies ne devaient pas être mises en rapport de date avec les *Paneia* et *Sôtéria* fondées par Antigonos à Délos en 245, sans doute l'année de sa victoire sur la flotte égyptienne à Andros. Les noms choisis pour ces fêtes devaient rappeler sa victoire sur les Gaulois. En effet, celle qui avait été remportée sur eux à Delphes, où la terreur *panique* avait aussi joué son rôle, était également commémorée par des *Sôtéria*, et ce serait après sa victoire sur les Gaulois qu'Antiochos I aurait assumé le titre de *Sôter*.

sion sans doute à sa victoire de Lysimacheia (été 277). On sait qu'Antigonos y surprit les Gaulois en train de piller son camp dressé au bord de la mer sous la protection de sa flotte ; pour leur tendre un piège, abandonnant ce camp, il s'était retiré avec ses troupes dans une forêt avoisinante. Tombant à l'improviste sur les pillards, il en avait fait un énorme carnage (1). Sans doute, ce succès fut-il attribué à Pan en raison du voisinage de la forêt, séjour ordinaire du dieu agreste, et en souvenir de la terreur *panique* qui avait déjà saisi les Gaulois dans la retraite désastreuse qui suivit leur échec à Delphes. Antigonos a pu élever un trophée sur le champ de bataille et, peut-être, dans Lysimacheia, un monument représentant le sujet reproduit sur sa monnaie. Il faut remarquer que, non seulement le roi n'était pas en Macédoine, mais que son armée, avec laquelle il venait de guerroyer en Asie, ne devait rien avoir de proprement macédonien ; enfin, lui-même n'était pas encore roi de Macédoine. Je supposerais donc volontiers qu'il fit frapper alors les bronzes au type de Pan au trophée (fig. 2), tandis que, devenu roi, seule la tête de Pan au milieu du bouclier macédo-

Fig. 2.
Pan dressant un trophée d'Antigonos II.

(1) Justin, XXV, 2. Cf. Trog., *Prol.*, 25 ; Diog. Laert., II, 141. Pour la date, elle ne saurait être antérieure à l'été 277, car il faut encore donner à Antigonos le temps (dix mois) de réduire le tyran de Kassandreia, Apollodoros, avant de placer le passage eu Asie des Galates de Loutarios qui ne saurait être reculé plus bas que l'hiver 277/6. Cf. ma note *Revue celtique*, 1908, p. 11 du t. à p. Selon Tite-Live, XXXVIII, 16, Lysimacheia aurait été prise par Loutarios ; il faut sans doute entendre qu'il s'était emparé du camp devant cette ville, ce qu'on sait par Justin ; cela suffirait pour comprendre que Diogène Laërce ait donné le nom de Lysimacheia à la victoire (sur son emplacement, cf. *BCH*, 1912, p. 298). Malgré le *tanta caedes Gallorum* de Justin, le massacre ne dut pas être bien grand. En effet, Justin donne à l'armée gauloise 15,000 fantassins et 3,000 cavaliers. Or, on retrouve 9,000 Galates enrôlés dans l'armée (Polyen, IV, 6, 17) avec laquelle Antigonos réduisit Apollodoros tyran de Kassandreia, qui avait lui-même des mercenaires gaulois (IV, 6, 18), et son compétiteur Antipatros. Il en envoya 4,000 à son allié Ptolémaios II dans le même hiver 277-6 (cf. *Rev. ét. anc.*, 1911, p. 36). En 274, il en avait encore dans son armée quand il fut défait par Pyrrhos (*Anth. Pal.*, VI, 130), et il dut en faire passer au fil de l'épée à Mégare, lorsqu'ils s'y révoltèrent eu 265 (Trog., *Prol.*, XXVI). Tout compte fait, voilà *au moins* 15.000 Gaulois qui, de 277 à 265, auraient passé sous les ordres d'Antigonos II.

nien, rappela, sur ses monnaies, l'aide prêtée par le dieu (1).

Antigonos Gonatas paraît avoir encore dédié à Délos deux monuments, le portique dit « des cornes » (2) et le monument « hypostyle » au sud du portique (3) ; mais rien n'indique que ces dédicaces fussent faites en commémoration de victoires, bien qu'on pourrait en attribuer une à chacune des deux victoires navales suivies de fondation de fêtes dont on vient de parler. Il en est autrement de la dédicace faite par Antigonos Doson au lendemain de Sellasie (222) : le texte même prouve que la dédicace devait supporter un groupe commémoratif ou des trophées d'armes (4). Ce qui permet de formuler cette dernière hypothèse, c'est qu'ici, comme à Lysimacheia, la consécration n'a pas lieu en territoire macédonien et que la moitié de l'armée victorieuse était composée de non-Macédoniens, Grecs de toute provenance qui avaient l'habitude d'élever des trophées.

Pour le grand portique élevé par Philippe V à Délos, l'occasion de sa construction n'est pas mieux connue que pour les deux portiques de Gonatas. Mais il avait élevé aussi un ex-voto analogue à celui de Doson (5) ; l'inscription apprend qu'il s'agissait d'une victoire « sur terre », et l'on pourrait penser à la célèbre campagne de Philippe en Étolie, quand il fit de Thermos un

(1) L'idée de représenter Pan en guerrier (cf. p. ex. S. Reinach, *Rép. reliefs*, II, p. 103, 1) se répandit après Alexandre : on fit du dieu sauvage l'écuyer de Dionysos dans cette expédition des Indes qui aurait été le prototype de celle du roi de Macédoine.

(2) Holleaux, *C.-R. Ac. Inscr.*, 1907, p. 335.

(3) Holleaux, *C.-R. Ac. Inscr.*, 1908, p, 169 (avec une quinzaine de statues de ses ancêtres).

(4) Βασιλεὺς Ἀντί[γονος βασιλέως] Δημητρίου κα[ὶ Μακεδόνες] καὶ οἱ σύμμαχοι [ἀπὸ τῆς περὶ] Σελλασίαν μά[χης Ἀπόλλωνι] (Holleaux, *C.-R. Ac. Inscr.*, 1906, p. 719; *BCH*, 1907, p. 95).

(5) L'inscription n'est connue que par Cyriaque, *BCH*, II, p. 87 : Βασιλεὺς Μακεδόνων Φίλιππος βασιλέως Δημητρίου ἀπὸ τῶν κατὰ τὴν γῆν ἀγώνων Ἀπόλλωνι. E. Pozzi, *Le battaglie di Cos e di Andro* (Turin, 1912), p. 54, n. 1, pense aux victoires de Chios ou de Ladé ; mais ce sont précisément des victoires navales, et l'inscr. dit κατὰ τὴν γῆν. Une dédicace par Philippe de πέλτας δέκα, σάρισας δέκα, π[ερικεφαλ]αίας δέκα à l'Athéna de Lindos vient d'être révélée par la *Chronique du temple Lindien*, l. 127-8. Sur la restitution, voir ma note *Revue Épigraphique*, 1913, p. 107 et p. 280.

monceau de ruines et de cendres (218) (1). D'ailleurs, dans l'armée de Philippe, qui comptait presque autant de mercenaires que de Macédoniens, le partage et la vente du butin s'opéraient comme dans les armées helléniques (2).

Des deux voisins de la Macédoine de Démétrios et d'Antigonos Gonatas, l'un, Pyrrhos, comme je l'ai montré ailleurs (3), a élevé des trophées conformément à l'usage hellénique ; l'autre, Lysimachos, frappe ses pièces d'or et d'argent au type de l'Athéna Niképhoros, — type qui sera repris à Pergame où sa Gazophylakie contenait peut-être une Monnaie, — ses bronzes avec un trophée à l'avers (fig. 3) (4).

Fig. 3.
Trophée des monnaies de Lysimaque.

Pour les Lagides nous n'avons que deux faibles indices : un vers de Callimaque, rapproché des monnaies au bouclier gaulois de Ptolémaios II, m'a permis de supposer que des trophées

(1) Remarquez que Polybe (V, 7) ne mentionne à Thermos que le butin individuel que pouvaient porter les soldats. Tout le reste fut brûlé ou détruit. Peut-être Philippe a-t-il voulu appliquer scrupuleusement la coutume macédonienne. Polybe qui, bien entendu, ignore cette coutume, s'indigne de cette mise à sac, bien qu'il y voie les représailles des dévastations commises par les Étoliens à Dion (IV, 62) et à Dodone (IV, 67).

(2) Ainsi, vainqueur des Éléens, Philippe envoie à Corinthe les prisonniers et les σκῦλα (Pol., IV, 69). Après une seconde razzia en Élide, il y enlève un grand butin (IV, 73 et 75) et le vend à Telphousa (IV, 77 : λείαν ἐλαφυροπώλει) ; après une troisième razzia, il procède au partage du butin à Héraia (IV, 80 : λείαν διένειμε πᾶσαν) ; l'année suivante, il vend le butin de sa campagne de Laconie à Tégée (V, 24, 10). Selon Tite-Live, après la prise de Pyrgos en Élide, Philippe se serait emparé de 4,000 hommes et de 20,000 têtes de bétail et les aurait partagés à ses soldats (XXVII, 32, 4). Polybe mentionne ses sacrifices d'actions de grâces aux dieux (V, 14, 8) ; mais il ne parle jamais de trophées élevés par lui, alors qu'il représente le Péloponèse rempli des τρόπαια d'Aratos (IV, 8) et qu'un tableau célèbre de Léontiskos (Plin. XXXV, 151) représentait le général achéen au pied d'un trophée. Pausanias, III, 24, 6, parle d'un trophée élevé *sur* Philippe V en Laconie.

(3) Cf. A. Reinach, *Pyrrhos et la Niké de Tarente*, dans *Néapolis*, I (1913).

(4) Head, *B. M. Guide*, pl. XLI, I ; LIII, 3-4 ; LXIV, 3-4 ; *Berlin. Beschr.*, I, p. 325, 169 ; L. Müller, *Münzen des Kœnigs Lysimachos* 4,13 ; pl. II, 13. Ce trophée étant identique à celui qu'on voit sur les monnaies d'Hérakleia, c'est à l'époque où Lysimachos en fut devenu maître par son mariage avec Amastris que ces bronzes ont dû être frappés ; la tête de l'avers pourrait être celle de Persée telle qu'on la voit sur les monnaies d'Amastris. — On a d'autres monnaies de Lysimachos avec trophée de face (*Berl. Beschr.*, I, p. 303, n° 33).

d'armes gauloises avaient été dressés à Alexandrie après l'écrasement de la révolte des Galates en 276 (1) ; d'autre part, M. Clermont-Ganneau a proposé de voir, dans des blocs épars près du site de l'antique Raphia, les restes d'un monument commémoratif de la victoire de 217 (2).

Pour les Séleucides, les textes ne font mention, à ma connaissance, que de trois monuments élevés sur le champ de bataille : l'éléphant foulant aux pieds un Galate après la victoire d'Antiochos I sur les bandes gauloises (vers 270) (3); un monument de Nouménios, préfet d'Antiochos IV, vainqueur des Parthes en Mésène (vers 170) (4); un autre d'Antiochos VII vainqueur des Parthes sur le Lykos (vers 130) (5). Une Niké au trophée paraît sur les pièces d'argent de Séleukos I, sans doute par allusion à sa victoire d'Ipsos (fig. 4) (6) :

Fig. 4.
Niké couronnant le trophée de Séleukos I.

A : Tête de Séleukos idéalisée; casque à bombe plate en peau tachetée, couvre-nuque et couvre-joues; griffes d'une fourrure nouées au cou; une corne de bœuf, partant du milieu du frontal, s'allonge le long du casque.

R : Niké de profil à g.; elle élève des deux mains une couronne au-dessus d'un trophée de face à dr. Le trophée consiste en un tronc encore noueux avec rameau feuillu au pied à g. et

(1) Cf. A. Reinach, *Rev. ét. anc.*, 1911, p. 46. On voit, sur des monnaies d'Alexandrie, une Niké couronnant un trophée; mais elles sont toutes d'époque impériale.

(2) Cf. Clermont-Ganneau, *C.-R. Ac. Inscr.*, 1905, p. 557.

(3) Lucien, *Zeuxis*, 11. Cf. la figure contemporaine où l'on voit un éléphant foulant aux pieds un Galate : Pottier-Reinach, *La nécropole de Myrina*, pl. X.

(4) Pline, VI, 15. Cf. Bevan, *The house of Seleucus*, II, p. 159.

(5) Josèphe, XIII, 251 (*ex* Nicolas de Damas, *FHG*, III, n. 74). Cf. Bevan, *op. cit.*, II, p. 243.

(6) Head, *H N*, f. 332 ; *B. M. C. Seleucidae*, pl. I, 11-13 ; *Num. Zt.*, 1895, p. 17 ; *Wien. Num. Zt*, 1896, p. 17; Coll. Bompois, pl. VI, 1706. Tétradrachmes, drachmes et hémi-drachmes. Les cornes du taureau de l'avers et la peau du lion sont des symboles de force. Le type du revers s'inspire probablement de celui des statères frappé par Agathocle. On le date, pour des raisons numismatiques, entre 317 et 304. Comme point de repère historique, on peut citer le texte où Diodore (XIX, 404) parle des magnifiques dépouilles dont Agathocle orna les temples de Syracuse, en 312, après avoir taillé en pièces les exilés à Galaria, les Carthaginois à Eknomos.

avec branche émondée en haut à dr.; casque à bombe plate et jugulaire macédonien, cuirasse moulante à jupon, tunique, bouclier rond très convexe à g., du type de la *chalkaspis*.

et sur des bronzes plus tardifs (1) :

A : Têtes des Dioscures à haut *pileus*.

R : Niké à dr. de profil, élève de la main dr. une couronne au dessus du trophée, tandis que la gauche tient une hampe (*stylis* ?) ; trophée de face, semblable au précédent.

On retrouve le même type sur des bronzes d'Antiochos I (2) :

A. : Tête d'Apollon, laurée, de trois quarts.

R. : Niké à g. de profil. Elle vient de dresser le trophée; encore en plein effort, elle a la jambe dr. tendue, le genou g. arc-bouté contre le tronc, la tête renversée, les deux bras serrant le trophée, l'un au bas, l'autre au milieu de la cuirasse. Le trophée, de face, plus grand que la Niké, est du même type que les précédents.

(1) *B. M. C.*, *Seleucidae*, pl. II, 11.

Bien que le type à la tête de cheval, fréquent sur les monnaies de Séleukos I, — le cheval Nyséen ? — permette à la rigueur d'expliquer les Dioscures, comme ils ne sont pas représentés avec leurs chevaux, on a pensé plutôt qu'ils font allusion au règne associé de Séleukos et de son fils Antiochos. On sait qu'on a des pièces frappées aux deux noms (*Num. Chron.*, 1906, pl. II, 14). Mais je me demande s'il ne vaudrait pas mieux les attribuer au règne commun des deux frères, Séleukos III et Antiochos III. Sur d'autres bronzes de Séleukos I, Niké couronne un guerrier (*B. M. C*, pl. II, 12). — Le P. E. Frœhlich, *Annales regum Syriæ numis illustrati* (Vienne, 1754), qui reproduit, pl. II, le tétradrachme de Séleukos I, donne, pl. V, 5, une pièce semblable à celle d'Antiochos I, mais portant à l'exergue ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΣΕΛΕΥΚΟΥ.

(2) *B. M. C. Seleucidae*, pl. IV, 10. Deux statères d'Antiochos I à Nikè couronnant un trophée sont reproduits en cul de lampe, fig. 7.

Sur un statère d'Antiochos I, la Niké s'avance portant dans la dr. une couronne, dans la g. une armature de trophée ou stylis (Macdonald, *Hunterian Coll.*, III, pl. LXIII, 21). Des Victoires à couronne et palme se rencontrent sur les monnaies de Séleukos I, Antiochos I, Antiochos III, Antiochos VIII, Antiochos IX. Le type dérive sans doute d'un monument célèbre. Le bronze de Tortose de la Collection de Clercq (A. De Ridder, *Mon. Piot*, XII, pl. VI, p. 59) en conserve peut-être le souvenir : une Tyché tourelée s'y voit entre une Niké sur colonne à g. et un *tropaion* sur tronc à dr. ; la Niké semble couronner la Tyché, qui étend la main dr. vers le trophée; en avant de la colonne et du tronc deux Éros dadophores. Une Tyché tourelée entre deux Victoires se voit de même sur des monnaies impériales d'Héliopolis, de Béryte, de Tyr. Pour les figurines hellénistiques d'Éros au trophée, voir Winter, *Die Typen d. figurlichen Terrakotten*, II, pl. 248,1 ; pour les trophées isolés, *ibid.*, II, pl. 386,7.

Les pièces d'argent citées de Séleukos ont été imitées jusque dans la Bactriane ; mais ces imitations ne prouvent rien pour l'emploi du trophée par les rois gréco-bactriens. Plus intéressants pour notre étude sont les trophées qu'on voit sur les monnaies des rois de Bithynie et de Cappadoce. S'ils appartiennent à des dynastes indigènes, ceux-ci cherchaient à se faire considérer comme Hellènes et devaient être amenés ainsi à adopter la coutume hellénique du trophée anthropomorphe.

Sur des bronzes de Ziaélas I (vers 260-40 ?) (1), le trophée est formé d'une cuirasse moulante à jupon, d'un bouclier ovale, d'une lance (dont on voit la pointe passer à gauche du pied du tronc et le talon à droite du casque), le casque à couvre-joues, haut cimier et cornes de bœuf latérales. Ce casque permet de penser que le trophée a été prélevé sur les Galates ; on sait que Ziaélas finit par trouver la mort sous leurs coups (2).

Le trophée qu'on voit au revers de certains petits bronzes de Prusias I ou de Prusias II est d'un type différent : présenté de profil, il comporte un casque à haute bombe conique (on dirait parfois plutôt le casque corinthien), une longue lance, un bouclier rond, qui paraît être en cuir et cerclé d'une rangée de clous, une cuirasse à double jupon (3). Lance, casque et bouclier rappellent ceux du cavalier lancé au galop sur les monnaies de Nikomédès II et, en même temps, ceux des monnaies d'Hérakleia Pontique. L'armement peut convenir aux indigènes, Paphlagoniens ou Mariandynes, qui, tour à tour, ont été adversaires ou mercenaires des Prusias et d'Hérakleia.

Fig. 5.
Niké au trophée sur les monnaies de Prusias II.

C'est plutôt aux campagnes d'un des deux Prusias contre Pergame qu'il faudrait rapporter les bronzes dont le revers montre Niké accourant un trophée sur l'épaule gauche, trophée

(1) Reinach-Babelon, *Recueil*, I, pl. XXIX, 9.
(2) Trog., *Prol.*, XXVII ; Phylarque, fr. 32.
(3) Reinach-Babelon, pl. XXX, 8 ; XXXI, 17.

dont la main gauche empoigne le bas, tandis que la droite le soutient à la panoplie (fig. 5) (1). La monnaie est trop indistincte pour qu'on en puisse rien conclure; mais, comme une pièce qui appartient aux mêmes séries montre la Niké portant une *stylis* sur l'épaule (2) et tendant de la main droite un aplustre, on pensera à une guerre comportant une victoire navale, sans doute la guerre de 187-85 marquée par la fameuse bataille sur mer où la ruse d'Hannibal valut aux Bithyniens la victoire sur les Pergaméniens.

Avec Ariarathès X de Cappadoce, on touche à la fin de l'époque hellénistique. Au revers des monnaies des ans V et VI de son règne (37 et 36 av.) se voient une Athéna Niképhoros et un petit trophée; peut-être faut-il les référer à sa victoire sur son compétiteur Sisinès (3).

*
* *

Nous avons réservé Pergame pour la fin : ici seulement, grâce aux dédicaces mises au jour par les fouilles, on peut se rendre compte avec quelque précision de la façon dont les souverains hellénistiques entendaient les trophées.

Prenons les dédicaces qui se réfèrent aux victoires qu'Attalos Ier a remportées, entre 240 et 227 environ, d'abord sur les Galates isolés, puis sur les Galates alliés à Antiochos Hiérax, puis sur Antiochos seul, enfin sur les généraux de Séleukos II. Deux ensembles monumentaux paraissent avoir été consacrés pour les célébrer. L'un était une grande base sans doute adossée à un mur, base formée de sept orthostates, dont deux faisaient

(1) Reinach-Babelon, pl. XXXI, 13-15.

(2) Reinach-Babelon, pl. XXXI, 16. Les bonnets des Dioscures dans le champ doivent être pris pour un symbole naval. Peut-être indiquent-ils que la bataille eut lieu près d'un sanctuaire des Dioscures. On en connaît dans la Propontide à Byzance et à Cyzique. Une Niké portant d'une main la hampe cruciforme et de l'autre un aplustre se voit déjà sur une amphore panathénaïque de 336/5 (*Monumenti*, X, pl. 47).

(3) Th. Reinach, *Trois royaumes*, p. 65 ; *B. M. C.*, *Galatia*, pl. VII, 11.

fonction de petit côté (1). Sur le petit côté le plus en vue se trouvait la dédicace de l'ensemble : Βασιλεὺς Ἄτταλος τῶν κατὰ πόλεμον | ἀγώνων χαριστήρια Ἀθηνᾶι (21) (2); sur le petit côté opposé était rappelée la première des six victoires dont Attalos rendait grâces à Athéna, celle qu'il avait remportée sur les Galates seuls, près des sources du Caïque (24); sur le long côté se succédaient les mentions — toujours en deux lignes — de la victoire remportée sur les Galates et Antiochos (23), des trois victoires sur Antiochos seul (27, 22, 28) et de celle sur les généraux de Séleukos (25-6). La plaque 22, qui commémorait la victoire sur Antiochos en Phrygie Hellespontique, se plaçait ainsi au milieu; aussi était-ce la plus grande, mesurant 1 m. 45, tandis que les autres ne sont longues que d'environ 1 m. ; c'est sur elle que se trouvait la signature : Ἐπιγόνου ἔργα. La base supportait donc un groupe de statues en bronze, sans doute allégoriques. Si la formule employée pour désigner chaque victoire

(1) Fraenkel, *Inschr. v. Perg.*, I, 21-8; Dittenberger, *OGIS*, 273-9. La disposition que je propose est la seule qui me paraisse répondre à la fois aux nécessités historiques et aux nécessités architectoniques. Architectoniquement, il faut que 21 forme un petit côté et 22 le centre du grand côté; historiquement, la bataille contre les Galates seuls sur le Caïque est la plus ancienne de celles qui sont commémorées (j'ai montré, *Rev. celtique*, 1908, p. 15, que sa date était 240); la bataille contre les stratèges de Séleukos, qui suppose la disparition d'Hiérax, la plus récente; cette disparition d'Hiérax est placée, dans Eusèbe, après sa défaite en Carie, en 228; c'est donc celle-ci qui doit se placer immédiatement auparavant (28); Eusèbe mentionne avant, pour 229, deux autres défaites, dont une à Koloé : c'est notre plaque 27; la plaque de la bataille en Phrygie Hellespontique sera l'autre bataille de 229 (22); il ne reste ainsi, pour 23, la défaite commune à Antiochos et aux Galates, que la place entre 24, victoire sur les Galates seuls, et 23, première victoire sur Antiochos seul.

La seule modification de cet ordre qui me semble possible serait de supposer deux plaques perdues, ce qui en donnerait 7 au lieu de 5 au long côté; la nouvelle plaque inscrite (25') correspondrait au n° 36 du groupe étudié à la note 2 de la p. 387 et se placerait à l'angle au lieu de 25-6 ; 24 viendrait se placer à l'angle opposé et, pour la raccorder au mur du fond, on aurait un petit côté non inscrit (21'). Cette disposition pourrait se schématiser ainsi : *Petit côté g.* 21 | *Grand côté* 25' — 25-6 — 28 — 22 — 27 — 23 — 24. | *Petit côté dr.*, non inscrit 21'.

La disposition adoptée dans le texte donne le schéma suivant :

Petit côté g. 21 | *Grand côté* 25-6 — 28 — 22 — 27 — 23 | *Petit côté dr.* 24.

(2) Cette formule avec χαριστήριον se retrouve dans les ex-voto pergaméniens *OGIS*, 269, 280, 328. Elle manque dans 271, 272, 283, 298, 327 et *Sylloge*, 286.

— ἀπὸ τῆς... μάχης — doit être prise au sens plein, il faut en conclure que, sur le butin de chacune de ses victoires, un prélèvement spécial avait été fait, et que c'est le produit de leur vente qui avait défrayé l'ex-voto.

Mais on sait que les armes mêmes qui avaient été prises aux Galates étaient conservées à Pergame (1). On pourrait les placer sur de petites bases en forme de dés, avec dédicace en 5 lignes, bases trop petites pour avoir supporté des statues, dont cinq exemplaires ont été retrouvés. De ces cinq bases, quatre se laissent aisément restituer (2) de façon à correspondre avec quatre du précédent monument, 33 avec 24, 34 avec 23, 35 avec 26-5, 58 avec 28 ; seul 36 n'a pas de correspondant ; mais, comme il s'agit, de même que dans 35, de la défaite d'un général de Séleukos — Séleukos III, sans doute qui reprit la guerre commencée par Séleukos II, — il ne compromet aucunement le groupement proposé ; il suffirait de supposer la disparition des deux bases correspondant à 22 et à 27, pour que les deux monuments se répondent exactement. On peut trouver une présomption en faveur de la conjecture qui nous fait admettre que ce

(1) Pausanias, I, 4, 5 : Περγαμηνοῖς ἐστι μὲν σκῦλα ἀπὸ Γαλατῶν, ἐστι δὲ γραφὴ τὰ πρὸς Γαλάτας ἔχουσα. Le contexte, ainsi que cette opposition entre l'œuvre d'art et les dépouilles, prouve que celles-ci ne désignent pas, comme on l'a pensé, la frise des armes de la balustrade, mais les armes elles-mêmes. Fraenkel a proposé de voir la dédicace de cette peinture dans l'inscr. 39, citée à la p. suivante.

(2) Je proposerais donc les restitutions suivantes pour les mentions qui suivent la formule commune Βασιλεὺς Ἄτταλος | Διὶ καὶ Ἀθηνᾶι Νικηφόρωι. — 33 : ἀπὸ τῆς μ]ετ[ὰ (je supposerais volontiers ici le nom de Ziaélas, ce qui aurait contribué à la fameuse confusion de Justin : *Bithynus Eumenes*) πρὸς Γ[αλάτας Τολιστοαγίους] | περὶ [πηγὰς Καΐκου]μάχης. — 34 : ἀπὸ τῆς π]αρ[ὰ τὸ Ἀφροδίσιον | πρ]ὸς Τ[ολιστοαγίους καὶ | Τεκτοσάγας καὶ Ἀντιόχου μάχης. — 35 (*OGIS*, 272) : ἀπ[ὸ τῆς παρ[ὰ.... | πρ]ὸς Λ[υσίαν καὶ τοὺς | Σελ]εύκο[υ στρατηγοὺς μάχης. — 36 : ἀ[πὸ τῆς..... | πρὸς Ἑ[ρμίαν καὶ τοὺς | Σελεύκου σ[τρατηγοὺς μάχης. — 58. (*OGIS*, 271) : ἀπο τῆς πα[ρὰ τὸν] Ἄρπασον ἐ[γ Καρίαι π]ρὸς Ἀντ[ίοχον μάχης. Dans 36, au lieu d'Hermias, on pourrait aussi penser à Épigénès, qui commandait l'armée que Séleukos III menait contre Attalos quand il fut assassiné (223); mais, comme il passa ensuite au service d'Attalos, il est douteux qu'il ait permis qu'on commémorât sa défaite à Pergame. Au contraire, il devait avoir plaisir à voir humilier ainsi Hermias, le ministre de Séleukos III et d'Antiochos III, dont la jalousie avait sans doute causé sa défection. M. Bouché-Leclercq, *Histoire des Séleucides*, 1913, p. 121, ne veut pas croire à la défection d'Épigénès; il connaît pourtant (p. 158) le cas semblable de Nikolaos l'Étolien.

deuxième groupe supportait les *skula* mentionnés par Pausanias dans le fait qu'elles sont dédiées, non comme le monument précédent à la seule Athéna, l'antique maîtresse de l'Acropole, mais aux divinités spéciales de la victoire, Zeus et Athéna Niképhoros.

A ces dépouilles les troupes d'Attalos avaient eu naturellement part. Quand Épigonos eut, vers 225, achevé l'ex-voto voué par le roi, ses troupes résolurent sans doute de commander sa statue au sculpteur en le défrayant sur leur part de butin. Vers 223, le condottière Épigénès avait passé au service du roi de Pergame : aussi mit-il son nom en tête de cette dédicace, bien qu'il n'eût pas lui-même dirigé la guerre qu'on y commémorait (1) : Ἐπιγένης καὶ οἱ ἡγεμόνες καὶ στρατιῶται | οἱ συναγωνισάμενοι τὰς πρὸς τοὺς Γαλάτας | καὶ Ἀντίοχον μάχας χαριστήρια | Διὶ Ἀθηνᾶι.

Indépendamment de ces œuvres, Épigonos avait dû travailler, sans doute depuis 235, avec Antigonos, Phyromachos et Stratonikos, aux fameux groupes où la victoire des Pergaméniens sur les Galates était immortalisée entre celle des héros sur les Amazones et celle des Grecs sur les Perses.

Si l'on se refuse à mettre un trophée d'armes sur le groupe que supportaient nos petites bases, on pourra toujours supposer qu'il était fixé sur l'épistyle de trachyte qui porte Βασιλεὺς Ἄτταλος..... ἐκ τ]ῶν λη[θέντω]ν ὅπλων Ἀθηνᾶι (2). Je ne crois point, en effet, que cette formule corresponde au *de manibiis* des Romains ; elle indiquerait un choix d'armes. Ce choix a pu être voué par Attalos Ier au moins à deux autres occasions encore : après la bataille navale de Chios en 201,

(1) Fraenkel, 29; *OGIS*, 280 (cf. Stalhelin, *Gesch. d. Kleinasiat. Galater*, p. 27[illegible]. La longueur de la base — au moins 2 mètres — et le pluriel employé dans la signature — Ἐπιγόνου ἔργα — me feraient supposer que la base devait porter un groupe : sans doute le roi à cheval foulant aux pieds un Galate tombé, comme devait être le groupe de Nikératos élevé à Délos, vers 260, pour commémorer les succès des Philitairos sur les Galates. — Sur le groupe de Nikératos à Délos, cf. mon article dans les *Mélanges Holleaux* (1913). Sur Épigénès à Délos, cf. Durrbach, *BCH*, 1899, p. 549.

(2) Fraenkel, 39; *OGIS*, 285.

d'où il dut rapporter les dépouilles nautiques représentées plus tard sur la Balustrade aux trophées (1) ; après la prise d'Oréos (200), où on le voit consacrer à Athéna un butin de choix, ἐξαίρετα (2). C'était peut-être une dîme, δεκάτη, suivant le terme employé ailleurs pour désigner l'ex-voto galatique (3).

L'équivalent du *de manibiis* est, sous la forme abrégée, l'ἀπὸ τῆς μάχης que nous avons vu ; sous sa forme complète, ce serait la formule que nous trouvons sur la grande base consacrée par Euménès II, au retour de son expédition contre Nabis : ἀπὸ τῶν γενομένων ἐκ τῆς στρατείας λαφύρων..... ἀπαρχὴν Ἀθηνᾶι Νικηφόρωι (4).

Quand les armes n'étaient pas consacrées en nature — genre de consécration dont devait dissuader son caractère peu artistique — comment faisait-on à Pergame pour en éterniser le souvenir ? On peut retrouver les traces de trois modes de figuration sculpturale, modes dont l'invention peut être due aux sculpteurs de Pergame, mais qui ont eu une si brillante fortune sous l'Empire qu'on les a considérés jusqu'ici comme des créations romaines.

I. — La plus connue est celle qui consistait à sculpter les armes en relief dans une de ces frises continues (5) qu'on a

(1) Fraenkel, 52 ; *OGIS*, 283. Philippe avait pris des vaisseaux pergaméniens à Chios (Liv., XXXII, 33).

(2) Fraenkel, 38 ; *OGIS*, 284. Ces offrandes de choix comprenaient sans doute des statues, puisqu'une base de Silanion retrouvée à Pergame porte l'indication ἐξ' Ωοεοῦ (*OGIS*, 288). De même, dans l'ἐξ Αἰγίνης ἀπαρχὴ, consacrée à Athèna par Attalos Ier après l'occupation d'Égine (*OGIS*, 281), se trouvaient des statues des maîtres éginètes (*OGIS*, 286-7).

(3) Je rappelle que j'ai restitué deux autres groupes de fr. de bases de façon à les rapporter aux succès d'Euménès II sur les Galates en 189 et sur Prusias en 185, à savoir Fraenkel 56 *f-k* en ἀπὸ τῆς μετὰ Ῥωμαίων μάχης πρὸς παντὰς Γαλάτας et 65 + 66 *c-d* en ἀπὸ τῆς περὶ Βίλλαιον καὶ τὸ Λύπεδρον πρὸς Βιθύνους καὶ Γαλάτας μάχης (cf. *Revue Celtique*, 1908, p. 16 du t. à. p.).

(4) Fraenkel, 60 ; *OGIS*, 272. Comme à la guerre contre les Galates et Antiochos, les troupes d'Euménès lui élevèrent sa statue au retour de la guerre contre Nabis, *OGIS*, 273. De même, les généraux d'Euménès II après sa victoire sur les Galates de Solovettios (Fraenkel, 165 ; *Ath. Mitt.*, 1909, p. 90).

(5) Publiés par H. Droysen dans le t. II des *Alterthümer von Pergamon*, ces reliefs sont maintenant facilement accessibles dans S. Reinach, *Répertoire des Reliefs*, I, p. 211-15. La consécration de ce temple d'Athéna Polias — appelée

tant imitées, depuis que l'exemple en a été donné par la balustrade du temple d'Athéna Polias qu'Euménès II consacra vers 183 (1).

II. — Au lieu de disposer les armes en frise, on pouvait les accumuler, imitant un de ces monceaux de dépouilles qu'on dressait sur les champs de bataille. C'était là une base toute naturelle pour la statue du vainqueur qui semblait fouler aux pieds les armes du vaincu, et l'on sait qu'Attalos III fut représenté ainsi à Élaia (2) ; il est probable que le port de Pergame ne faisait qu'imiter la capitale.

III. — Sur les champs de bataille, au lieu d'entasser les dépouilles, on les dressait généralement sous forme de trophée anthropomorphe. De bonne heure, on paraît avoir imité en pierre ce *tropaion*. Comme le nom l'indique, il se trouvait sous la protection particulière de *Zeus Tropaios* (3). Mais ce dieu ne paraît

probablement depuis *Polias et Niképhoros* — liée à la fondation des *Niképhoria* se laisse dater en 183 (cf. Fraenkel, *op. cit.*, n. 167). Les frises d'armes, ornant les parapets de la colonnade supérieure, ont dû être sculptées en dernier lieu. Les armes figurées rappellent : 1) les victoires sur les Galates, tant dans la période 240-30 que dans les guerres de 189 et de 187-5 : (bouclier ovale ou hexagonal à nervure centrale, cuirasse moulante simple ou cotte de mailles, casque conique à cimier pointu et couvre-joues, ou à bombe plate et à cornes, trompette en forme de tête de taureau [celle-ci peut être plutôt paphlagonienne], glaive courbe, trait à croc latéral et à pointe barbelée) ; 2) les victoires navales sur Philippe V à Chios (201) et sur Prusias I en 185 (rames, cabestans et cordages, éperons, aphlastes, chénisques et stylis) ; 3) les victoires sur terre sur des troupes macédoniennes, celles d'Antiochos III et peut-être celles de Prusias Ier (bouclier rond et convexe, cuirasse ornée à gorgoneion et lambrequins, casque à panache, jambières, brassards, glaive droit à garde en croix ou en tête d'animal) avec allusion au siège de Pergame en 190 (machine de guerre — catapulte ou arcuballiste — grands traits empennés, et, sans doute, harnachement de chevaux et roues de char).

(1) J'ai montré que, dès 165, la frise d'armes de Pergame avait été imitée au *Bouleutérion* de Milet (cf. *Revue celtique*, 1908, *loc. cit.*). Je publierai prochainement dans la *Revue Épigraphique* deux pièces d'une frise d'armes galatiques qui provient sans doute d'Alexandria Troas.

(2) *OGIS*, 332 : ἄγαλμα πεντάπηχυ τεθωρακισμένον καὶ βεβηκὸς ἐπὶ σκύλων. Sur les monuments de ce type voir mon mémoire sur *La base aux trophées de Délos* dans le *Journal intern. d'arch. num.*, 1913.

(3) Une épiphanie de Zeus Tropaios est célébrée comme jour de fête dans un fragment de calendrier liturgique (Fraenkel, 247). Un portail lui est élevé dans la dédicace Fraenkel, 237 (*OGIS*, 300) qui peut se dater entre 165 et 150. Je rattacherais volontiers cette apparition du dieu des trophées aux graves périls

pas avoir été figuré plastiquement. L'art grec avait depuis longtemps symbolisé la victoire dans Niké. Comme Athènes l'a détachée d'Athéna Niké, Pergame a pu l'associer à son Athéna Niképhoros. On ne peut savoir si c'est cette Athéna ou si c'est Niké que Nikératos avait sculptée pour commémorer la grande victoire d'Euménès I sur Antiochos I ; cette victoire semblant promettre aux Attalides l'empire de l'Asie, il ne s'était pas borné à lui faire porter un trophée ; il l'avait montrée s'élançant d'un globe (1).

Si la Niké ne portait pas le trophée, elle pouvait le couronner ou le dresser. C'est la Niké dressant un trophée que montre une fresque de Pompéi dont on peut prouver qu'elle s'inspire d'un original pergaménien (fig. 6) (2). Le trophée se trouve dressé entre la Niké qui le cloue et le chef victorieux. Le trophée est constitué par une poutre dont une branche, formant bras levé, part à droite, près du sommet. La

qu'Euménès II courut dans la guerre contre Solovettios (168-5) et dont il n'échappa que « par la protection des dieux » (*OGIS*, 303). Cf. les textes cités par Staehelin, *op. cit.*, p. 68.

(1) J'ai montré dans les *Mélanges Holleaux* comment on pouvait arriver à reconstituer le type et à déterminer la date de cette Niké de Nikératos. Si l'on en juge d'après les sarcophages qui dérivent de la Galatomachie pergaménienne, la Niké, dans ce monument, aurait été dressée sur la tête d'un captif gaulois accroupi, tenant elle-même un bouclier (Bienkowski, *Celtarum imagines*, I, pl. VI *b*) ou un *vexillum* (pl. VI *a*). On ne peut reconstituer l'attribut que portait la Niké qui, dans la Gigantomachie, vole au secours d'Athéna (S. Reinach, *Répertoire des reliefs*, I, p. 209). Les fouilles de Pergame ont livré les fragments d'au moins quatre Nikés, dont l'une certainement tropæophore (Hepding, *Ath. Mitt.*, 1910, p. 524, pl. XXIII).

(2) C'est la fresque souvent reproduite d'après le *Museo Borbonico*, VII, 7; elle y est donnée d'après les *Pitture d'Ercolano*, III, pl. XXXIX, où l'on trouve dans la description l'indication des couleurs (cf. Helbig, *Camp. Malerei*, n. 941). Elle est notamment reproduite à l'art. *Clavus*, fig. 1615 et à l'art *Tropaeum*, fig. 7104 du *Dict. des antiquités*. J'ai déjà indiqué la théorie que je développe ici aux art. *Signum*, *Stylis* et *Tropaeum* du *Dict. des ant.* et dans la *REA*, 1911, p. 45. M. Woelcke, *Beitr. z. Gesch. d. Tropaions*, 1911, p. 58, a entrevu la même théorie et a reproduit la peinture d'après la même photographie de l'original faite à Naples d'où est tirée notre figure. — La peinture a été reproduite, d'après le *Museo*, dans Fr. Lenormant et Robiou, *Chefs-d'œuvre de l'art antique*, 2e série, t. II, pl. 102, qui y voient la Victoire d'Alexandre ; c'est ce que faisait déjà Mongez, *Antiquités de l'Encyclopédie*, pl. 102, 1 ; c'est ce que fait encore Babelon, *La stylis* (*Mélanges num.*., IV, p. 209).

poutre est revêtue d'une tunique à franges (1) sur laquelle est placée une cuirasse moulante jaune, découpée inférieure-

Fig. 6. — Attalos I et Nikè devant un trophée d'armes gauloises.

ment de façon à protéger le bas ventre (2) ; on voit la tunique passer aux ouvertures du bras et du col, largement échancré (3) ;

(1) Une tunique de ce type apparaît dans les trophées figurés sur les sarcophages dérivés de la galatomachie pergaménienne (Bienkowski, *op. cit.*, pl. II *a*, IV, VII, IX). Pour les manteaux à franges, figurant sans doute des peaux, voir les références que j'ai données à propos de celui de la base aux trophées gaulois de Delphes (*J. intern. d'arch. num.*, 1911, p. 185).

(2) C'est exactement la cuirasse que montrent les trophées de la Balustrade à Pergame.

(3) Sur les casques gaulois, cf. Diodore, V, 30 et les monuments cités par Dugas et Laurent, *REA*, 1908, p. 60 : ils sont ornés de cornes de bœuf, de bélier ou de bouc.

sur le sommet de la poutre est placé le casque : il a la bombe sphérique du morion du XVIe s., avec son large bord relevé formant visière par devant et couvre-nuque par derrière, comme on le voit par le casque semblable qui gît à terre ; de sous ce bord partent deux larges couvre-joues découpés de façon à ne laisser à découvert que les yeux et la bouche ; au sommet de la bombe se dresse un cimier rond, probablement un anneau ; deux paires de cornes s'élèvent sur les côtés, cornes de bœuf au milieu, cornes de bouc plus haut (1). A droite, la branche latérale porte, comme un bras, un long javelot à fer losangique ; à l'ouverture gauche de la cuirasse on croit distinguer un gantelet (2) qui tiendrait un trait à pointe en forme de hameçon, moins fort que l'autre ; le bouclier est placé comme si un baudrier l'attachait en arrière de l'épaule gauche, de façon à ce que l'on voie sa concavité peinte de zones concentriques. Qu'on se le figurait comme ovale, bombé à la façon du *scutum* romain et haut de 1 m. environ, c'est ce que montrent les deux autres boucliers qui sont posés à terre au pied du trophée. Un peu plus loin gît sur le sol un autre casque semblable à celui du trophée ; il n'a, en plus, qu'une aigrette dressée au haut du cimier annulaire (3).

Si ces armes, boucliers et casque, ne sont pas encore en

Rappelons seulement que le Gaulois de Délos, œuvre pergaménienne a un casque à cornes et à cimier rond. L'anneau comme cimier se voit distinctement sur le sarcophage Bienkowski, pl. II et sur les stèles peintes d'Alexandrie, A. Reinach, *Monuments Piot*, 1911 (avec aigrette partant de l'anneau). — Pour les couvre-joues, ils rappellent le type du casque romain (*Galea*, fig. 3404 et ceux du Gaulois figuré sur un vase alexandrin, Bienkowski, fig. 45). Les cornes de bouc que je crois distinguer sur la photograghie sont rendues comme des plumes sur la planche de *Museo* ; le cimier y est figuré comme un anneau.

(1) Sur les gantelets d'archers des Gaulois (le brassard seul est figuré dans les trophées de Pergame) cf. A. Reinach, *L'Anthropologie*, 1909. Je puis ajouter aux gantelets indiqués dans cet article celui qui se trouve sur une frise d'armes gauloises à Turin (Dütschke, *Oberitalien*, III, n. 6) et celui d'autres trophées, parmi lesquels se trouvent des armes gauloises, sur une ciste d'Anagni publiée par E. Caetani-Lovatelli (*Bull. comm. di Roma*, 1900, p. 214).

(2) Le javelot barbelé, sans doute le *gaesum*, se retrouve sur les trophées de Pergame.

(3) Comme au casque du Gaulois de la stèle peinte d'Alexandrie (A. Reinach, *Mon. Piot*, 1911, fig. 11).

place, c'est que la Niké est figurée en train de clouer le trophée. Ses grandes ailes au repos, la tunique transparente, un riche manteau tombant sous la ceinture, elle tient son marteau dans la main droite abaissée, tandis que la gauche supporte la cuirasse au dos et que deux grands clous non encore enfoncés sortent du casque.

En pendant à la Victoire, le vainqueur. Il est vêtu du grand habit de guerre des princes hellénistiques : cuirasse en bronze poli, avec incrustations sur les épaulières, gorgoneion au milieu du pectoral et large ceinturon bouclé par dessus ; des lambrequins ornés pendent au-dessous, se détachant sur une tunique qui passe aussi, finement plissée, au haut des épaules ; un baudrier traverse la cuirasse tombant de l'épaule droite pour retenir un glaive au flanc gauche ; la chlamyde pourpre, drapée autour de la ceinture, retombe à gauche par dessus l'avant-bras, en un pan à gros plis ; aux pieds, les hautes *embades* en peau jaune, fourrure du fauve dont la tête les termine, avec leurs aiguillettes retombantes, sont aussi un insigne des rois macédoniens (1) ; enfin, dans les cheveux noirs, épais et bouclés, une couronne de laurier, entremêlée de bandelettes, répand ses ramilles claires, dont la teinte jaune indique qu'elles devaient être en or. Dans la gauche, le vainqueur tient une longue lance qui, avec son talon en forme de lys et sa pointe foliiforme avec arrêt à la base (2) — à la façon des pertuisanes —, devait mesurer 2 m. ; dans la droite, il élève, en travers du trophée, un drapeau du type des *vexilla* : le carré d'étoffe blanche mobile frangé inférieurement est fixé à la traverse, dont deux cordelettes rattachent les extrémités au sommet épointé de la hampe (3).

(1) Voir notamment l'Alexandre d'Herculanum ; pour la cuirasse, le même et l'Alexandre de la mosaïque d'Issos. Pour la couleur pourpre du manteau royal, cf. les *purpurati* dans Tite-Live, XXX, 42, 6 ; XXXVIII, 23, 7 et Plut., *Eum.*, 8.

(2) Telle semble être la lance que tient Athéna sur les tétradrachmes de Philétairos, Euménès I et Attalos I.

(3) Outre les textes relatifs aux enseignes macédoniennes signalés dans mon art. *Signum* du *Dict. des Ant.* (p. 1309, n. 21), voir Tite-Live, XXXI, 42 ; XXXII, 6 et la Niké du sarcophage Bienkowski, pl. VII, qui porte dans la main droite un

Les armes du trophée étant certainement gauloises, le vainqueur doit être un vainqueur des Gaulois. On sait qu'Attalos I s'acquit un tel renom par ses victoires que les poètes le chantaient comme Γαλατονίκης (1). A ces faits, qui suffiraient à permettre de le reconnaître sur notre peinture, on peut ajouter deux considérations. C'est d'abord que Pergame a frappé sous son règne des pièces dont l'avers porte un trophée qui répond essentiellement à celui de la peinture : cuirasse moulante à jupon, casque à cimier, double paire de cornes et panache (2) ;

vexillum semblable à celui de la peinture ; je n'avais pas allégué le singulier « étendard (?) » figuré dans Le Bas-Reinach, pl. 109, doutant, avec l'éditeur, que ce fût une enseigne ; mais j'ai vu depuis une pièce semblable, qui ne peut être qu'une garniture d'enseigne, au Musée Calvet, nº 249. Cette enseigne, trouvée en 1795 près de Die, montre de même une plaque de bronze montée sur une douille où s'engageait la hampe ; la plaque est percée de deux cercles qui semblent faits pour recevoir des médaillons. L'ornementation de l'exemplaire d'Avignon a disparu ; celui d'Athènes est encore garni des figurines de Mars, d'Athéna, d'Artémis et d'Apollon, d'une sorte de *Genius* à corne d'abondance, de deux paires de lions, une de lions bondissants, une de lions accostant un cratère. Même si l'exemplaire d'Athènes est romain comme celui d'Avignon, sa conception est bien hellénistique.

(1) Suidas *s. v.* Νίκανδρος. Il s'agit de Nicandre de Colophon qui écrivit ses *Métamorphoses* à la fin du IIIe s.

(2) Sur le petit bronze de Pergame (Paris, 7. 88 g.), reproduit par H. von Fritze, *Die autonome Praegung von Pergamon* (*Corolla Numismatica*, 1906, pl. II, n. 35) et dans son mémoire *Die Münzen von Pergamon* (*Abhandlungen* de l'Ac. de Berlin, 1910), I, 25, p. 5-6 et 28-30. Cette série de petits bronzes paraît à M. von Fritze avoir été frappée par la ville de Pergame à l'occasion des fêtes d'Athéna Niképhoros. A l'avers, il présentait une tête d'Athéna à casque corinthien ; au revers, le *tropaion* décrit ci-dessus avec, comme légende, à dr. ΑΘΗΝΑΣ, à g. ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ ; au revers, dans le champ au bas, le monogramme de Pergame : ΠΕ. On possède une série de pièces du même type ; mais le monogramme varie. On y reconnaît sans peine ceux d'Éphèse (ΕΦ), d'Apamée (Ⓐ), de Laodicée du Lykos (ΛΑΟ), de Thyateira (Θ avec Α en travers), de Dionysopolis (ΔΙ avec petit Ο au sommet du Δ). Dionysopolis est une fondation d'Euménès II. Ce serait un argument pour dater toute la série de son règne, règne sous lequel on est amené par ailleurs à placer la diffusion des cistophores, d'abord d'Éphèse à Pergame (ils apparaissent à Éphèse vers 200), puis de la capitale des Attalides dans les grandes villes de leur royaume. On a vu plus haut qu'il avait précisément remporté vers 165 des succès décisifs sur les Gaulois, qui avaient envahi la Phrygie et poussé jusqu'à Sardes. J'ai montré ailleurs que c'est à la suite de ces événements — sans doute en 165 même — que Milet a fait imiter sur son Bouleutérion la frise d'armes galates de Pergame (*Revue celtique*, 1908). Une dédicace de Pergame élevée par des généraux au roi à la suite d'une μάχη ἐν Φρυγίᾳ πρὸς Γαλάτας (Fraenkel, 165 ; *Ath. Mitt.*, 1902, p. 90) se rapporte sans doute à cette guerre.

c'est ensuite la singulière ressemblance que l'Auguste de Prima-porta offre avec l'attitude du vainqueur dans notre peinture. Or, à la date où l'on a été amené à placer cette statue (1), Auguste revenait d'Asie, où il paraît avoir passé à Pergame. N'a-t-il pu y voir le groupe, sans doute en bronze, dont s'inspirait la fresque pompéienne et désirer que sa statue lui donnât la même attitude ? Et ne serait-ce pas de même la vue de la Niké de Nikératos qui l'aurait décidé à faire placer, au faîte de la *Curia Julia* et au-dessus de son autel, une Niké tropaiophore s'élançant du globe conquis (2) ?

Je n'ai voulu parler ici que de la figuration plastique des armes elles-mêmes, et non des monuments élevés pour les supporter. Parmi ceux-ci, on entrevoit aujourd'hui que l'Orient hellénistique a créé au moins deux des formes tenues entre toutes pour romaines : la rotonde triomphale et l'arc de triomphe. Pour la rotonde entourée d'une colonnade et surmontée d'un trophée, l'exemple le plus achevé, le *tropaeum Augusti* de La Turbie, a sans doute eu pour auteur un architecte de Marseille qui connaissait le « monument circulaire » d'Éphèse : de ce monument il a reproduit en partie la colonnade et le toit en pyramide à degrés que couronne un énorme trophée anthropomorphe (3).

(1) Voir en dernier lieu Woelcke, *op. cit.*, p. 63. Il restitue l'Auguste de Prima-Porta à l'image du roi de la peinture de Pompéi : une lance dans le bras gauche, dans la main droite une enseigne, une des enseignes de Crassus restituées par les Parthes (on sait que cette restitution est le principal événement commémoré sur la cuirasse). On a d'autres statues cuirassées d'Auguste présentant des variantes, cf. S. Reinach (*Répertoire de la Stat.*, II, 574 ; IV, 360).

(2) Voir mon art. cité dans *Neapolis*, 1913, p. 35. Ajoutons que les figurines de *Niké sur le globe* des coroplastes de Myrina peuvent dériver de la statue de Nikératos à Pergame (Pottier-Reinach, *La nécropole de Myrina*, pl. XX; Winter, *Die Typen der figurlichen Terrakotten*, II, pl. 187, 2). Pour la position respective de Niké et du roi de part et d'autre du trophée, cf. l'Aphrodite dressant un trophée en face d'Héraklès d'un relief lydien (S. Reinach, *Rép. des reliefs*, II, p. 337); pour un vainqueur peint devant le trophée de ses victoires, voir le tableau d'Aratos cité p. 381, n. 2.

(3) Pour le trophée de La Turbie, voir mon art. *Tropaeum*, p. 512; pour le monument circulaire du Panajir Dagh à Éphèse, Heberdey, *Oest. Jahreshefte*, I. *Beibl.* p. 79 et *Ephesos*, I (1906). Je croirais volontiers que ce trophée a été élevé pour commémorer la défaite d'Aristonikos. — Le rapprochement le plus significa-

Quant à l'arc de triomphe, il est difficile de ne pas en voir le prototype dans la porte monumentale surmontée d'un trophée qu'Athènes érige sur l'*agora* pour se glorifier d'avoir repoussé en 319 la cavalerie de Kassandros (1). Depuis longtemps, sans doute, Rome avait pris l'habitude d'orner les portes carrées ou cintrées — *janus* ou *fornix* — qu'elle avait à ses remparts; mais ce n'est guère d'elle-même qu'elle a dû avoir l'idée d'élever des portes monumentales sur son *agora*, au Forum. On ne saurait guère voir un hasard dans ce fait que le premier arc de triomphe en marbre orné de statues ait été érigé par Marcellus, vainqueur de Syracuse (2), alors qu'on voit Syracuse élever un arc en l'honneur de Verrès (3), et Tite-Live nous parle de nouveau de statues pour les *fornices* élevés en 198 par L. Stertinius (4), en 192 par Scipion l'Africain (5), enfin et surtout, en 121, par Fabius Maximus (6). Celui-ci, vainqueur des Allobroges, avait édifié au lieu de sa victoire une *turris saxea... et, desuper, exornata armis hostilibus tropaea* (7), où il est bien séduisant de voir une première ébauche des trophées de La Turbie ou d'Adamklissi; elle serait due, comme La Turbie, à un architecte de Marseille (8).

tif entre les deux monuments me paraît le toit à degrés. C'est un type qui n'a pu être conçu que sur les côtes d'Asie Mineure, où le Mausolée d'Halicarnasse en donnait un modèle, inspiré lui-même des huttes en troncs d'arbre des paysans anatoliens que Vitruve signale dans le Pont et qu'on rencontre encore de nos jours en Phrygie.

(1) Pausanias, I, 15, 1. C'est ce qu'ont indiqué Puchstein, Loewy et Hirschfeld dans la *Festschrift fur O. Hirschfeld* (1903). — Au moment de donner le bon à tirer, je vois que la théorie de l'origine hellénistique est reprise dans le mémoire sur *L'origine degli archi onorario trionfali romani* que M. G. Spano a commencé à publier dans *Neapolis*, I (1913) n° 2.

(2) Tite-Live, XXXVII, 3.

(3) Cic., II, *Verr.* 2, 63.

(4) Liv., XXXIII, 27.

(5) Liv., XXXVII, 3.

(6) *CIL*, I, p. 177; VI, 1303. Sur les restes du *fornix Fabianus*, cf. Mommsen, *Annali*, 1858, p. 173.

(7) Florus, I, 37, 6 (ou III, 2) et cf. mon art. *Tropaeum*, p. 509, n. 7.

(8) Signalons encore ici le fragment d'un trophée dont la finesse d'exécution dénonce l'origine hellénistique. Il est reproduit par Schreiber, *Hellenistische Reliefbilder*, pl. XCI *a*. comme exposé au Musée du Capitole. Il a été transporté à

C'est ainsi de Marseille et de Syracuse, les avant-postes de l'Orient hellénique, comme de Pergame, une de ses capitales, que se seraient transmises à Rome les influences gréco-orientales qui, chez les successeurs d'Alexandre, avaient amené à oublier la vieille interdiction macédonienne : malgré elle, les trophées ont joué chez les souverains macédoniens un rôle dont les effets, à travers Rome, se sont perpétués dans l'art moderne, puisque les frises d'armes et les Victoires au globe n'ont pas cessé d'être un des éléments de la sculpture décorative.

Adolphe Reinach.

celui des Conservateurs. Le trophée dont provient ce fr. de marbre devait former pièce d'angle. Le trophée est, en effet, placé de façon à obliquer à gauche pour le spectateur placé parallèlement au relief. Le tronc laisse voir ses nœuds dans la portion qui figure le cou et dans le trou du visage, entre les jugulaires abaissées du casque. Celui-ci, avec couvre-nuque et pointe recourbée en avant, est du type bien connu par la stèle attique d'Aristonautès et le cavalier thessalien de Pélinna : la cuirasse moulante — elle dessine le *thorax* — est traversée d'un ceinturon noué sur le milieu; elle laisse passer les courtes manches plissées d'une tunique. A côté de la manche de droite, seule conservée, un carquois en cuir ceint d'une triple bande métallique dont le haut est garni d'une tête barbue qui fait penser à celle de Pan ; derrière, un arc simple; arc et carquois, ainsi qu'une partie de la cuirasse, se détachent sur la face concave d'un bouclier rond; celui-ci sur la face convexe d'un bouclier ovale. La présence d'un carquois parmi des armes gréco-macédoniennes fait penser aux trophées de Pergame.

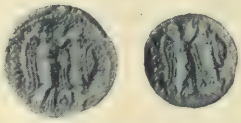

Fig. 7. — Niké couronnant un trophée.

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

I. — Architecture. Fouilles.

La maison mycénienne. — M. Œlmann (1) retrouve à Gournia, à Phylacopi et dans le petit mégaron de Tirynthe le plan d'une demeure très simple, dont la salle et le vestibule sont accostés d'un corridor qui donne accès aux chambres d'habitation. Ce serait la maison « continentale », et le fait qu'on la rencontre à Gournia prouverait que les Argiens et les Achéens ont conquis ou du moins envahi la Crète. M. Œlmann en tire argument pour nier la théorie « pélasgique » de Mackenzie et pour établir qu'il n'y eut pas, avant l'invasion dorienne, un premier mouvement de peuples qui auraient émigré en masse vers les Iles et vers la côte d'Asie. Les Achéens ne paraissent pas être venus du Nord, et rien ne prouve qu'ils lui aient emprunté leurs fibules et leurs armes. Leur art aurait pu se modifier et leur civilisation se transformer sans guerre extérieure et sans violences.

Survivances mycéniennes. — M. Evans, dans une conférence récente, tenue à la Société des Études Grecques de Londres, relève l'importance exceptionnelle de l'art crétois, ses attaches asiatiques et son caractère non hellénique ; les Grecs — mis

(1) *Jahrbuch*, XXVII, 1912, p. 38-51, fig. 1-5.

de bonne heure en contact avec cette civilisation qui leur était supérieure — s'en assimilèrent peu à peu les éléments, tout en gardant leur originalité sur des points de détail. Une double langue fut ainsi parlée en divers lieux, non seulement en Crète, mais à Chypre et dans le Péloponnèse, et l'art, comme l'idiome, eut une double face. Les poèmes homériques sont pleins de contradictions et de dissonances, qui s'expliquent par des survivances remontant à un très ancien passé. C'est à peu de chose près la thèse de Reichel (1), que M. Poulsen combat vigoureusement dans un mémoire récent (2). On remarquera dans l'article de M. Evans une curieuse intaille d'ivoire qui viendrait de Crète et qui, si elle est bien authentique, comme elle le paraît, représente deux guerriers avec un costume minoen ou « minoïsant ».

Nécropole d'Éleusis. — M. Skias complète (3) l'étude qu'il a donnée jadis (4) sur ses fouilles dans la nécropole d'Éleusis. Il a pu reconstituer une tholos à coupole où le dromos n'était pas séparé de la chambre circulaire et qui était entièrement construite en pierres rapportées, au lieu d'être creusée dans le roc. Plusieurs pages de son mémoire, et non les moins intéressantes, sont consacrées à combattre, sinon à réfuter, les critiques de Poulsen et de Tsoundas. Ceux-ci n'avaient pas accepté la thèse défendue par l'auteur, à savoir que les Grecs, dès l'époque mycénienne et prémycénienne, connaissaient l'incinération des corps, mais sans que la coutume fût générale et universelle, ce que d'ailleurs elle n'a jamais été dans la suite. M. Skias cherche et croit découvrir dans la nécropole d'Éleusis des preuves nouvelles de son opinion. On devra tenir compte des arguments très spécieux qu'il présente et des faits nouveaux dont ses adversaires, s'ils ne se rallient pas à sa cause, auront à trouver une explication satisfaisante.

(1) *Journ. Hell. Stud.*, XXXII, 1912, p. 277-297, fig. 1-7.
(2) *Der Orient u. die frühgriechische Kunst*, Teubner, 1912.
(3) Ἐφημ. Ἀρχαιολ., 1912, p. 1-39, pl. 1-3, fig. 1-17.
(4) *Ibid.*, 1898, p. 29 et suiv.

Éleusinion. — Suivant M. Versakis, dont nous nous bornons à résumer l'argumentation (1), l'Asclépieion d'Athènes aurait été fondé vers la fin du ve siècle dans une partie de l'Éleusinion. Celui-ci se trouverait bien au Nord du portique d'Eumène ; mais il irait, à l'Ouest, bien au delà de l'Odéon. Il resterait quelques traces des deux enceintes, dont la seconde s'étendait un peu plus au Sud que la première ; mais le mur de soutènement du théâtre de Dionysos et les diverses constructions qui s'élevèrent plus tard en cet endroit ont bouleversé toutes les fondations antérieures.

Le décor de Philoctète. — D'après un ingénieux mémoire de M. Woodhouse (2), la grotte de Philoctète était en réalité un tunnel percé à une assez grande hauteur dans une falaise de Lemnos et auquel menait un sentier escarpé. D'un côté, le héros avait vue sur l'intérieur de l'île ; sur l'autre face, qui était tournée vers les spectateurs, une sorte de plate-forme donnait accès à la caverne. Philoctète apparaissait d'abord sur ce terre-plein, puis descendait jusqu'au rivage pour remonter ensuite dans son antre, qu'il ne quittait que vers la fin du drame, au moment d'abandonner définitivement l'île d'Héphæstos. Les voyageurs qui connaissent Lemnos n'auront pas de peine à constater que ce décor ne répond à rien de réel : la couleur historique n'a jamais préoccupé les grands tragiques. Aussi est-ce une aberration singulière que d'introduire des costumes et des fonds de palais mycéniens dans des pièces qui furent composées pour les Athéniens du ve siècle.

Le temple hypèthre. — La question de l'hypèthre a de nouveau été discutée à l'Académie des Beaux-Arts et dans les revues. M. Homolle conclurait volontiers à une erreur de Vitruve (3). M. R. de Launay (4) estime que le renseignement est

(1) Ἐφημ. Ἀρχαιολ., 1912, p. 43-59, pl. 4-5, fig. 1-15.
(2) *Journ. Hell. Stud.*, XXXII, 1912, p. 239-249.
(3) *Bulletin de la Soc. des antiquaires*, 1911, p. 297-9.
(4) *Rev. archéol.*, 1912, I, p. 365-389 ; II, p. 143-158 et p. 397.

exact et qu'il existe au moins trois temples hypèthres, l'Olympieion, le grand temple d'Agrigente et le temple G de Sélinonte, pour lequel il n'accepte pas la restauration d'Hulot et de Fougères.

Delphica. — M. Keramopoulos propose une nouvelle lecture de l'inscription qui était gravée sur le portique des Athéniens et pense que la dédicace de Marathon avait primitivement la même longueur que la face méridionale du Trésor d'Athènes : la base n'a été complétée que vers le Ier siècle avant notre ère, et c'est alors qu'on aurait regravé l'inscription et ajouté sur la droite deux pierres qui faisaient angle avec les premières (1).

II. — Sculpture.

Muséographie. — Je n'irai pas jusqu'à dire, avec M. Salomon Reinach, que le classement par matières n'a pour lui que sa « stérile ineptie » (2); mais il semble certain que l'ordre historique est le seul qui convienne à un musée. J'ai tenté de montrer (3) que, si on appliquait ce principe simple et fécond aux séries antiques du Louvre, on pourrait en tirer un parti tout différent. Les archéologues n'en ignorent pas la diversité et la richesse; mais le public les connaît peu ou mal, et c'est à lui qu'il faut songer d'abord.

Tête attique. — Le Louvre a fait l'acquisition, en 1910 (4), d'une tête mal conservée, mais qui a pour nous l'intérêt de se rattacher aux sculptures attiques de l'époque archaïque. M. Michon la place vers 500 avant notre ère et l'oppose à la tête Rampin, où il reconnaît une influence ionienne qui ferait contraste avec la simplicité et avec la sobriété de l'ancien style attique. Je

(1) Ἐφ. Ἀρχ., 1911, p. 158-169, 3-5, fig. 1.
(2) Discours sur A. Bertrand, *Rev. archéol.*, 1912, II, p. 166.
(3) *Revue de Paris*, 1er nov. 1912, p. 133-164.
(4) *Mon. Piot*, XIX, 1912, p. 171-180, pl. XIV, fig. 1.

crois qu'il y a quelque exagération dans cette antithèse, et j'ai montré ailleurs que les ciselures de la tête Rampin s'expliquent par l'influence de modèles métalliques. Quoi qu'il en soit de ce dernier point, le nouveau fragment ne laisse pas d'avoir son importance comme spécimen ou pièce d'étude, et M. Michon observe justement que l'ancienne sculpture attique est représentée au Louvre par d'assez nombreux exemplaires, qui sont souvent d'exécution médiocre, mais qui ne laissent pas d'être caractéristiques.

Statues du ve *siècle.* — M. Wolters avait, dès 1887, rapproché de la belle tête blonde d'éphèbe trouvée sur l'Acropole un torse mutilé dont la provenance était la même : dans les deux fragments, le marbre identique et les dimensions semblaient concorder. Mlle Bieber reprend cette hypothèse de M. Wolters et pense que la statue attique avait subi l'influence ionienne. De fait, elle ressemble à un torse de Samos, qui serait antérieur, et en même temps elle annonce les sculptures d'Olympie, qui sont postérieures de vingt ans. Dans le même article, l'auteur fait connaître une statue de Dèmèter et un Hermès assis, servant de fontaine, dont nous connaissons par ailleurs des répliques et dont le prototype serait également du ve siècle (1).

Frontons d'Égine. — M. Michon rappelle que la France faillit acquérir les marbres d'Égine. Mais c'était à la fin du premier Empire, et les circonstances n'étaient guère favorables : aussi fûmes-nous joués sans peine par les intermédiaires de la vente (2). M. Wolters publie, au sujet de ces mêmes sculptures, un dessin inédit de l'architecte Wagner qui doit dater de 1819.

(1) *Athen. Mitteil.*, XXXVII, 1912, p. 151-179, pl. IX-XIV, fig. 1-4.
(2) *R. E. G.*, XXV, 1912, p. 158-208, p. 401-426.

C'est une restauration du fronton occidental où, sur plusieurs points, entre autres sur la place des figures d'angle, Wagner se rencontre avec les restitutions de Furtwængler. Celui-ci a pu se tromper dans le détail, et M. Wolters ne souscrit pas sans réserves à toutes les opinions de son prédécesseur; mais il a tenu à honneur de défendre son livre et sa mémoire contre l'attaque violente et injuste de M. de Groote (1).

Hageladas. — Ce maître de Myron et de Polyclète paraît avoir travaillé vers la fin du VIe siècle et tout au début du Ve. Pourtant on lui attribue le Zeus Ithômatas, fait pour les Messéniens qui s'exilèrent en 455, et l'Hèraclès Alexikakos, souvenir de la peste d'Athènes et postérieur à 430. Qu'il y ait là une contradiction, c'est ce qu'on avait aperçu depuis longtemps; mais la solution de la difficulté n'est pas simple. M. Frickenhaus (2) n'est pas le premier qui la cherche dans l'existence de deux sculpteurs de ce nom, dont l'un serait le grand-père du second et dont le premier aurait donné des leçons à Polyclète, tandis que le second serait contemporain du grand Argien.

Athèna de Myron. — J'ai brièvement indiqué ici-même (3) la découverte qui nous a permis de mieux connaître le groupe célèbre de l'Acropole. M. Bulle vient de faire une étude minutieuse de la bonne réplique partielle conservée à Francfort, et il en déduit (4) qu'Athèna tenait dans sa main droite la lance, qui était de bronze, et non les deux flûtes : le bras gauche aurait eu le poing fermé, et les deux statues, du Silène et de la déesse, se feraient équilibre, suivant une symétrie subtile et savante.

Athèna mélancolique. — J'ai toujours cru que le « pilier »

(1) *Æginetische Beiträge*, t. III, *Sitzungsberichte* de l'Académie de Bavière, 3e livr., p. 3-54, pl. I-III, fig. 1-6.

(2) *Jahrbuch*, XXVI, 1911, p. 24-34.

(3) *R. E. G.*, XXII, 1909, p. 285. Voir *Jahreshefte*, XII, 1909, p. 154-165 (Pollak); *Ant. Denkmaeler*, III, pl. 9, p. 8-11 (Dragendorff); *Arch. Anzeiger*, XXVII, 1912, p. 1-12 et 111-4 (Sieveking, Matthies, Petersen).

(4) *Jahrbuch*, XXVII, 1912, p. 175-199, fig. 1-23.

représenté sur le bas-relief de l'Acropole était simplement une stèle dont la tranche seule nous apparaîtrait (1). Ce que la déesse regarde et la raison de sa présence, c'est l'inscription, visible pour elle seule, qui était gravée sur la face principale de la plaque. Pour qu'un texte épigraphique ait pu retenir ainsi l'attention de la Poliade, il fallait qu'il eût trait à son culte. J'imaginerais volontiers qu'Athèna y lisait le devis du Parthénon, ce qui expliquerait la présence de l'ex-voto sur l Acropole. La date (milieu du ve siècle) ne laisserait pas de convenir à cette hypothèse.

Artémis Colonna. — Cette statue, l'une des meilleures antiques possédées par le Musée de Berlin, passait, d'ordinaire, pour avoir une tête rapportée, dont l'époque, comme le style, ferait contraste avec le reste du corps. M. B. Schrœder essaie de montrer (2) que le marbre a bien été cassé au cou, mais que les morceaux sont appartenants. Ce serait un produit de l'école ionienne du ve siècle, à laquelle se rattacheraient, outre un Apollon citharède de la collection Jacobsen, l'Aphrodite « genetrix » du Louvre, la Nikè de Paionios et, comme nous l'avons vu dans le bulletin précédent (3), l'Apollon Hope. Dans ces divers monuments, les étoffes se plaquent contre le corps,

(1) *Bull. corr. hell.*, XXXVI, 1912, p. 523-528.
(2) *Jahrbuch*, XXVI, 1911, p. 54-98, fig. 1-7.
(3) *R. E. G.*, XXI, 1908, p. 353.

et les têtes ont un accent de vie qu'on ne trouve pas au même degré dans les œuvres contemporaines.

La décoration du Parthénon. — M. Studniczka soumet à une critique sévère (1) les deux publications récentes d'A. H. Smith et de Boissonnas-Collignon. Il n'accepte ni la thèse d'Arvanitopoullos, qui croit reconnaître dans la frise les dix héros éponymes d'Athènes (2), ni l'opinion de Pernice, qui voit sur l'une des métopes méridionales la prêtresse vêtant le xoanon de la déesse, ni enfin celle de Schrader (3), qui croit à une interpolation dans l'ordre des métopes au Nord et au Sud du temple. Les huit plaques de la rangée méridionale représenteraient, selon lui, à gauche la reconnaissance d'Ion, à droite la victoire d'Érechtheus sur Eumolpos préparée par le sacrifice sanglant de Praxithéa, qui, sur l'ordre de Delphes, immola elle-même l'une de ses trois filles. — D'autre part, un échafaudage dressé au Nord-Est du temple a permis à M. Praschniker d'examiner de près l'une des métopes orientales et les premières métopes septentrionales. Il a ainsi reconnu sur l'une d'entre elles (la seconde) un arrière de vaisseau et ce même personnage descendant une échelle de navire que nous connaissons par le vase de Talos et la ciste de Ficoroni. Polygnote l'avait déjà représenté à Delphes sur les murs de la Lesché, et peut-être figurait-il également dans l'Ilioupersis de la Pœcilé. M. Praschniker suppose que la plus grande partie des métopes septentrionales avait pour sujet la prise de Troie. D'un côté Hèlios conduisait son bige; de l'autre était Sélènè à cheval. On voyait entre ces deux divinités Ménélas poursuivant Hélène et l'un des Théséides emmenant Æthra, son aïeule (4). — Restent les frontons de l'édifice. Le plus subtil et, après M. Carl Robert, le plus hardi des archéologues qui soient à l'heure présente, M. Svoronos, n'a pas craint de s'attaquer à ce problème, qui semble rebattu, mais sur lequel, si nous

(1) *Neue Jahrbücher*, XXIX, 1912, p. 241-266, p. 1-5.
(2) *R. E. G.*, XXV, 1907, p. 252.
(3) *R. E. G.*, XX, 1912, p. 373.
(4) *Jahreshefte*, XIV, 1911-2, p. 135-162, fig. 128-142.

voulons être francs avec nous-mêmes, nous devrons confesser que nous ne savons rien d'assuré. A l'Ouest est la dispute divine, ἔρις. Les dieux rivaux, Poseidon et Athèna, ne tournent pas l'un contre l'autre la pointe de leur arme, ils n'attaquent ni ne défendent l'olivier et le serpent; mais ils dirigent vers le sol la lance et le trident, fidèles à un très vieil usage d'après lequel ficher sa pique en terre était, pour les parties adverses, engager l'action et montrer qu'on entrait en débat. Le lieu de la querelle, qui était l'Acropole, le cœur de la cité, était marqué par les rus et les sources qui décoraient les angles du fronton, d'un côté l'Éridanos et le Kyclovore, de l'autre l'Ilissos et Kallirrhoé. A gauche étaient les divinités dont le culte était attaché au versant septentrional de la colline, Kékrops, Érysichthon et les Kékropides; à droite la Terre Nourricière porte le jeune Érichthonios, tandis qu'Aphrodite Pandèmos, accompagnée d'Éros, repose sur les genoux de Peitho et que Dèmèter Chloè s'appuie à une colonne symbolique. Les attelages des dieux sont conduits par Amphitrite et par la Nikè sans ailes (qu'on attendrait plutôt sur la droite du champ); Apollon Propylæos et Artémis Brauronia accompagnent les biges, et divers symboles, comme l'aigle de Zeus, l'omphalos de la Terre καρποφόρος, l'olivier, le serpent et la source d'eau salée servent de supports ou remplissent les vides du tympan. Le fronton oriental représente la naissance d'Athèna ou, plus exactement, le moment qui suit la naissance, celui où la déesse, couronnée par Nikè, s'éloigne d'une marche rapide. Une colonne médiane sert de support à la Victoire; Zeus est assis comme sur le putéal de Madrid; Héphæstos, qui est barbu et tient une hache, s'écarte vers la gauche et la figure symétrique de droite serait Arès, dont les bras relevés supporteraient une lance et un trophée. Dans les parties perdues seraient quatre dieux de l'Olympe, d'une part Poseidon et Hèra, de l'autre Dionysos et son épouse Korè. Aux deux angles sont figurés le Levant et le

(1) *Journ. intern. d'archéol. num.*, 1912, p. 103-340, pl. XIII-XXI, fig. 1-42.

Couchant, auxquels, sitôt le miracle accompli, des messagers divins étaient allés porter la bonne nouvelle. Au Nord, Hermès, le pied relevé, converse avec les trois Parques, et la Nuit précipite son bige. Au Sud, Iris accourt vers l'Orient, que personnifie le char d'Hèlios : auprès sont Éétès, ainsi que Kirké et Médée, les deux magiciennes, assises sur leurs coffres à poisons. — En dehors du Parthénon, deux groupes de l'Acropole, décrits par Pausanias, ont le même sujet que les frontons auprès desquels ils devaient être placés. Comme une tradition parle d'un concours entre Phidias et Alcamène, on peut penser à des projets non couronnés, mais partiellement exécutés, et qui seraient contemporains des frontons. De fait, des répliques nombreuses montrent qu'un artiste célèbre avait conçu les deux thèmes autrement que ne l'avait fait Phidias. La naissance d'Athèna était représentée au propre, comme elle l'est sur le vase Beugnot, et la querelle des deux divinités était remplacée par la scène du jugement : Poseidon avait le pied relevé et posé sur un roc, comme dans la statue du Latran, et l'Athèna nous est connue par le beau torse Médicis, aujourd'hui au Musée du Louvre. — La frise de la Victoire Aptère représente encore le même sujet, mais d'une manière un peu différente : le tribunal y est plus nombreux, et Poseidon y est tranquillement assis sur la pierre de l'Aréopage. Même si toutes ces conjectures de M. Svoronos ne devaient pas être admises, le fait seul qu'elles sont discutables, et que certaines sont vraisemblables, prouve de la manière la plus éclatante que l'explication traditionnelle des frontons n'a pas de fondements solides. Pour s'en tenir désormais à la vulgate, il faudra beaucoup de complaisance d'esprit ou quelque mauvaise foi.

Le Diadumène de Polyclète. — M. Hauser, on se le rappelle (1), voyait dans la statue l'image d'Apollon, et non celle d'un athlète. Je dois signaler à ce propos l'article d'Ada Maviglia (2) qui

(1) *R. E. G.*, XIX, 1906, p. 153.
(2) *Rœm. Mitteil.*, 1912, XXVIII, p. 37-50.

reconnaît dans ce marbre Apollon représenté comme un athlète et qui pense que la seule réplique fidèle est celle que Couve a découverte à Délos.

Athèna Hope. — M. Joubin a donné le premier une bonne reproduction de la statue. M. Preyss l'étudie à nouveau, ainsi qu'un marbre qui, au premier abord, lui ressemble de très près, l'Athèna Farnèse, conservée au Musée de Naples (1). Il faut reconnaître dans cette divinité la Pallas Albani, que Winckelmann admirait sans réserve et que l'on croyait disparue depuis le XVIIIe siècle. En fait, si l'on y regarde d'un peu près, on devra constater que les statues Hope et Farnèse-Albani diffèrent, non seulement dans l'exécution, mais par l'esprit. Les modèles de bronze dont elles dérivent, et dont elles sont des copies inégalement fidèles, ne pouvaient sortir du même atelier : le visage mince et allongé de Deepdene ne rappelle guère la face pleine et les joues arrondies de la réplique napolitaine. D'après M. Preyss, dont nous ne saurions accepter la thèse, l'Athèna Hope a Phidias pour auteur et se place après la Lemnia entre la Parthénos et les frontons de l'Acropole. L'Athèna Farnèse-Albani serait due à un disciple du maître, qui aurait librement imité l'une de ses créations.

Bas-relief de Thasos. — M. Picard étudie à nouveau un bas-relief que M. Mendel avait fait connaître en 1900 (2) et qui est sculpté sur le pilier gauche d'une des portes qui donnaient entrée à la ville (3). D'après lui, le personnage assis serait masculin et, par suite, un Zeus tenant le sceptre, qu'accompagnerait probablement Iris, portant l'œnochoé. De plus, comme les fortifications de Thasos ont été construites vers l'an 411, il faudrait en conclure que le monument est de cette date, donc qu'il est « préarchaïsant », comme devaient l'être les créations du

(1) *Jahrbuch*, XXVII, 1912, p. 88-128, p. IX-XI, fig. 1-27.
(2) *R. E. G.*, XV, 1902, p. 387.
(3) *Rev. arch.*, 1912, II, p. 43-79, fig. 1-9.

toreuticien Callimaque. On expliquerait ainsi les rapports étroits que présente le tableau avec les œuvres de l'art attique, et la stèle de Philis, qui serait à peu près contemporaine, montrerait que l'élégance ionienne, dont la grâce ne laissait pas d'être affectée, sut continuer longtemps de plaire aux habitants de Thasos.

Démétrios d'Alopékè. — L'iconographe ingénieux et hardi qu'est M. Six (1) étudie la tête de vieux loup de mer qu'on trouve au IVe siècle sur les monnaies de Kyzique. Il y reconnaît Timothéos, le fils de Conon, qui délivra la ville en 363, et, comme il existe des bustes du même type, marbres et coins monétaires procèderaient d'une statue dont l'auteur serait le mystérieux et célèbre Démétrios. De même sa fameuse Lysimachè, cette prêtresse octogénaire d'Athèna, revivrait dans une curieuse tête du British Museum, dont la facture, très large, fait contraste avec les procédés minutieux et précis de la sculpture de genre hellénistique. Enfin c'est bien Amastris, la nièce de Darius et l'épouse de Lysimaque, qu'il faut voir, avec Sambon, dans l' « Omphale » de la collection Posonby.

Bas-relief du Phalère. — M. Dragoumis donne une interprétation plus simple du bel ex-voto de Xénocrateia (2), dont la dédicace est encore sujette à discussion (3). Suivant lui, on n'y verrait pas en scène la légende d'Ion ; mais il faudrait y cher-

(1) *Rœm. Mitteil.*, XXVIII, 1912, p. 67-93, fig. 1-5, pl. I-III.
(2) *R. E. G.*, XXIV, 1911, p. 178.
(3) Ἐφ. Ἀρχ., 1911, p. 209-20 (Skias).

cher les divinités qu'énumère une inscription découverte au même lieu — d'abord Apollon Pythien, Latone et Artémis, puis la mortelle Xénocrateia, Képhissos, les trois Nymphes Γεραιστάι, Ilithye, Kallirhoè et Achéloüs ; Hestia serait figurée par l'autel auprès duquel est l'*enfant du foyer*, bien connu à Éleusis, et l'énigmatique Rhapsos serait le dieu de face, debout à l'arrière-plan (1).

Torse du musée Calvet. — M. Héron de Villefosse publie une réplique de l'Apollon Sauroctone (2), qui, sans être absolument inédite, était fort mal connue et qui est intéressante à divers titres. Acquise en 1833 et provenant de la collection Sallier, elle aurait été découverte à Milo et, très probablement, aurait appartenu à Choiseul-Gouffier. La bonne héliogravure qui est jointe à l'article montre que la poitrine en est moins féminine et d'apparence plus virile que dans les reproductions habituelles de la statue. On remarquera de plus le long et fort tenon de la jambe droite ; M. de Villefosse observe à ce propos qu'un torse de Bologne, qui se rattache au même prototype, présente la même particularité, dont la raison demeure incertaine.

Stèle attique. — Le Louvre a récemment acquis une belle stèle funéraire, qui serait intacte, si la tête du personnage principal n'était pas brisée. Elle représente un éphèbe, tenant un strigile et qu'accompagnent deux chiens et un jeune esclave. Maître et serviteur serrent dans leur main gauche une étoffe repliée, qui forme bourrelet : ce linge devait

(1) Ἐφ. Ἀρχ., 1911, p. 214-222.
(2) *Mon. Piot*, XIX, 1912, p. 161-170, pl. XXIII.

servir soit à nettoyer le strigile, soit à frotter, après le bain, le corps du défunt. M. Collignon (1) attribue le monument au IVe siècle et montre les éléments divers dont s'est inspiré le sculpteur. Il semble bien qu'il n'ait rien inventé, mais il a su composer, avec des motifs rebattus, une scène habilement comprise et qu'il a traitée non sans adresse.

Tête funéraire attique. — Les marbriers du Dipylon répugnaient visiblement à marquer les atteintes de l'âge sur leurs figures de femmes. M. Wolters n'a pu relever que trois monuments funéraires attiques où l'on reconnaisse chez la morte la déformation des traits produite par la vieillesse. C'est ce qui fait l'intérêt d'une tête de Marcopoulo (2). Récemment acquise par la Glyptothèque de Munich, elle provient à coup sûr d'une stèle tombale et, bien que la facture en soit médiocre, les coins tombants de la bouche, ainsi que les plissements du cou et des joues y sont nettement indiqués. On aurait tort cependant d'y voir un portrait : le sculpteur n'a voulu qu'exprimer l'âge de la défunte et son œuvre, très conventionnelle encore, n'a rien de réaliste, ni d'individuel.

Bas-relief hellénistique. — Le tombeau d'Isocrate (mort en 338) était orné d'une sirène et d'une stèle où étaient figurés, en dehors du rhéteur lui-même, les poètes qui l'avaient inspiré et les maîtres dont il avait suivi les leçons : parmi ces derniers était Gorgias, dont les yeux étaient dirigés vers un globe céleste. M. Dressel croit retrouver un souvenir de ce relief dans la mosaïque de Torre Annunziata, dont il existe, comme

(1) *Mon. Piot*, XIX, 1912, pl. XII, p. 151-9, fig. 1-5.
(2) *Münchn. Jahr. d. bildenden Kunst*, II, 1911, p. 182-5, fig. 1-6.

on sait, une réplique à la villa Albani. Peut-être le monument contemporain du poète tragique Théodecte de Phasélis a-t-il introduit à Athènes cette coutume asiatique (1).

Hermès portant Dionysos. — La reconstitution proposée par M. Klein et dont nous avons parlé dans le *Bulletin* qui précède (2), n'est pas acceptée par M. Dehn (3). L'« Orateur » de Madrid ne pouvait, selon lui, porter le petit Dionysos des Thermes, qui est d'époque hellénistique; d'ailleurs, la statue espagnole est médiocre et composite : la tête en serait imitée de l'Arès Ludovisi, dont l'original nous reporte au IVe siècle.

Relief Chigi. — M. H. Dütschcke (4) donne une interprétation ingénieuse de ce beau bas-relief, qui est connu depuis le XVIIe siècle et où l'on voit d'ordinaire une réunion de Muses. Ce n'est pour lui que la longue face d'un sarcophage et comme

le bandeau n'a guère qu'un mètre et demi, la cuve n'a pu appartenir qu'à un enfant. La morte serait la jeune fille assise au milieu de la scène et qui tient la lyre de la main gauche, la tête penchée et le buste incliné. A droite et à gauche seraient ses parents, d'un côté le père, de l'autre la mère, assise sur un rocher couvert d'une peau de biche. Les Muses rempliraient

(1) *Rœm. Mitteil.*, XXVIII, 1912, p. 234-240, fig.
(2) *R. E. G.*, XXV, 1912, p. 377.
(3) *Jahrbuch*, XXVII, 1912, p. 199-207, pl. 5-8, fig. 1-2.
(4) *Jahrbuch*, XXVII, 1912, p. 129-145, fig. 1-10.

le champ, accompagnées d'Orphée et d'Hermès, le dieu psychopompe. Le monument, intéressant par sa composition, le serait également par sa date, qu'on peut fixer au IVe siècle avant notre ère.

Bas-relief de Samos. — Un bas-relief, découvert dans l'île en 1810 (1), représente un hermès de Zeus Ammon : le dieu n'est représenté que jusqu'aux hanches et tient un sceptre de la main droite. Au-dessus de sa tête pend, semble-t-il, un bouclier. A droite est un palmier; devant lui, un bélier sur un autel. Une suppliante, debout à gauche, tient une branche d'arbre de la main gauche. Le style est médiocre; mais le motif est curieux. On sait, par M. Foucart, que le culte de Zeus Ammon, introduit à Athènes vers 333, y rencontra bientôt des fidèles et gagna d'ardents prosélytes.

Damophon. — Une monnaie de Mégalopolis, publiée par M. Staïs (2), porte, au revers, la représentation sommaire, mais, semble-t-il, exacte du groupe de Lycosoura. Elle montre que la restitution proposée par M. Dawkins (3) était inexacte sur trois points, d'ailleurs secondaires : dans la réalité, le pied droit d'Artémis était posé sur un tertre, la main droite de Dèmèter était relevée comme l'était la main gauche de Despoina,

(1) *Athen. Mitteil.*, XXXVII, 1912, p. 212-5, fig. 10, p. 215 (M. Schede).
(2) *Journ. intern. d'arch. numism.*, XIV, 1912, p. 45-7, pl. Θ.
(3) *Annual Brit. School*, XIII, pl. 12.

enfin le bras droit du géant Anytos s'abaissait vers l'orbe d'un bouclier dressé.

L'alexandrinisme. — A la suite d'un nouvel article sur la Némésis païenne, M. Perdrizet fait observer que les découvertes récentes tendent plutôt à restreindre qu'à élargir la part qu'il sied de faire à l'influence alexandrine. Praxitèle en particulier ne paraît pas avoir eu de disciples en Égypte, et l'art hellénistique de ce pays ne procède pas directement de ce maître (1).

Philiscos de Rhodes. — Pline est le seul auteur qui nous parle de cet artiste. Aussi ne saurions-nous pas le nom de son frère, Polycharmos, sans une inscription qui vient d'être découverte à Thasos, dans le sanctuaire d'Artémis Vierge ou Πωλώ. La statue que supportait la base est malheureusement mutilée (2); mais le sculpteur, ce que l'on pouvait soupçonner déjà, devait être habile à draper les étoffes : on remarquera l'art avec lequel sont indiqués les plis fins du chiton talaire, ainsi que les stries profondes du lourd et souple himation.

Iconographie homérique. — Les statues d'Homère étaient nombreuses dans l'antiquité, et, bien qu'aucune d'entre elles n'eût été prise sur le vif, il n'est pas sans intérêt de chercher comment les anciens se représentaient le poète. Les monnaies sont sur ce point des documents précieux; car leurs types reproduisent, tout en les déformant quelque peu, les monu-

(1) *Bull. corr. hell.*, XXXVI, 1912, p. 248-274, pl. I-II, fig. 1-2.
(2) *Jahrbuch*, XXVII, 1912, p. 1-19, pl. 1-4, fig. 1-12 (Th. Macridy).

ments fameux de l'État ou de la cité. Ainsi, tel Homère qui nous apparaît sur les frappes de Smyrne devait se dresser en bronze dans l'Homéreion de la ville et semble avoir été mentionné par Strabon. Le poète était figuré assis, la main gauche reposant sur les genoux et la tête appuyée sur la main droite. La statue pouvait remonter à la fin du ve siècle. Ailleurs, comme à Kymé, Homère est représenté comme un Zeus auquel servirait d'attribut le manuscrit des épopées. Le plus souvent les motifs sont hellénistiques, et le dieu cède la place à l'aède qui chante ou récite les vers qu'il a composés (1).

Sarcophage romain. — Un monument, récemment découvert sur la voie Laurentine, dans le monastère des Trois Fontaines, montre un jeune éphèbe à demi-vêtu et couché sur un lit funé-

raire. La main gauche paraît tenir un œuf, et un serpent symbolique allonge sur la couche son corps sinueux. La représentation est curieuse, d'autant que la sculpture indique, par son style, le début de l'ère chrétienne (2).

(1) *Journ. Hell. Stud.*, XXXII, 1912, p. 298-325, pl. V (Katharine A. Esdaile).
(2) *Not. d. scavi*, 1912, p. 38-42, fig. 5-6 (Ghislanzoni).

III. — Fresques. — Vases peints.

Fresques de Mycènes. — Les peintures mycéniennes sont aujourd'hui assez nombreuses pour que nous connaissions le répertoire du décorateur argien ou crétois. Ainsi prennent leur valeur d'infimes fragments de fresques découverts depuis longtemps, mais dont, faute de parallèles, on n'avait pas su tirer parti. M. Rodenwaldt (1) a retrouvé de ces débris dans le fonds de fouilles laissé par Schliemann après sa campagne de l' « Agora » : d'autres proviennent des recherches de Tsoundas, soit du Palais même, soit d'une construction voisine. Il dut y avoir au moins une ou deux frises pareilles à la chasse au sanglier qu'on a récemment mise au jour à Tirynthe. On y apercevait des chars de guerre et des auriges, des guerriers descendant à terre, ou courant, peut-être des scènes de lutte et de combats. On doit à Schliemann la représentation d'une course de taureaux, à laquelle assistent des femmes assises dans une loggia. De précieuses observations de technique ont pu être faites sur ces fragments, qui complètent heureusement ce que nous savions sur l'ancienne Mycènes des Atrides. — D'autre part, le même auteur donne (2) une bonne reproduction d'une tablette peinte que Tsoundas a publiée en 1887 et qui, depuis cette date, a été souvent rééditée. On y voit deux femmes portant des offrandes à une divinité que masque presque entièrement un grand bouclier échancré. Ce prototype du Palladion pourrait représenter l'Athèna hellénique; car la fresque a dû être exécutée sur place et dans la première période de l'art mycénien. Les figures se détachent sur le fond bleu et sur un engobe blanchâtre; quelques traits intérieurs sont gravés, ce qui montre le soin qui fut mis à peindre cette miniature.

(1) *Athen. Mitteil.*, XXXVI, 1911, p. 221-250, pl. IX-XII, fig. 1-3.
(2) *Ibid.*, XXXVII, 1912, pp. 129-140, pl. VIII.

Vases proto-corinthiens. — On sait quelle place tient dans l'histoire de la céramique cette catégorie de vases, qui apparaît à la fin de la période géométrique et dont certains produits atteignent un rare degré de perfection (1). Nous ne pouvons affirmer qu'il n'y ait eu qu'un seul centre de fabrication et, même dans cette hypothèse, nous ignorons à qui les potiers ont emprunté leurs modèles et les successeurs qu'ils ont laissés. M. Lorimer (2) ne se flatte pas de résoudre le problème et observe très justement que beaucoup de ces vases sont encore inédits. Du moins il résume et précise ce que nous savons d'eux : il estime que la fabrication en a duré du milieu du VIIIe à celui du VIIe et se rallie, sans paraître y tenir autrement, à l'hypothèse sicyonienne de Loeschcke. De même, sans s'expliquer nettement sur la question des origines, il montre que certaines des formes trahissent une influence métallique et que les motifs du décor paraissent empruntés aux répertoires orientalisants de Chypre, de Rhodes et de Milo.

Vases du Phalère. — Sur le territoire du vieux Phalère (3), non loin du lieu dit Analatos, l'éphorie a dégagé partiellement une nécropole où des fouilles seront continuées. Les tombes mises au jour sont pauvres et simples : beaucoup appartiennent à des enfants et très peu d'entre elles sont à incinération. Ce qui en fait l'intérêt, ce sont les vases « du Phalère » qu'on y a découverts. Des spécimens intéressants de cette céramique de transition étaient mélangés, d'une part, à des poteries géométriques, de l'autre, à des vases corinthiens ou proto-corinthiens.

Vase attique de style primitif. — Le Musée de New-York a fait l'acquisition d'une grande amphore « proto-attique », adjectif assez mal formé, car il s'applique à des poteries qui sont postérieures à la céramique du Dipylon et con-

(1) Voir le vase Chigi, *R.E.G.*, XV, 1902, p. 397.
(2) *Journ. Hell. Stud.*, XXXII, 1912, p. 326-353, fig. 1-25.
(3) Ἐφ. Ἀρχ., 1911, p. 246-251, p. 1-19 (Kourouniotis).

temporaines des petits vases du Phalère. Ces produits de transition qui s'échelonnent sur tout le cours du VIIe siècle sont assez rares et curieux à étudier. Le mufle du lion, la crinière des chevaux paissants, la manière même de traiter la légende de Déjanire, trahissent de singulières maladresses et montrent que le potier s'efforce d'imiter les broderies et les orfèvreries du style oriental. Au revers, les floraisons régulières et stylisées du col rappellent des motifs mycéniens, tandis que les motifs de remplissage, qui parsèment les champs, se rattachent aux traditions les plus diverses. Les techniques les plus opposées sont employées simultanément par le céramiste : sur le fond noir, il a recours aux traits réservés et aux détails peints en blanc, en même temps qu'aux incisions ; d'autre part, il peint en blanc les jambes d'Héraclès et les pieds de Déjanire ; il s'en tient encore aux silhouettes transparentes, qui passeront bientôt de mode et qu'abandonnera la nouvelle technique à figures noires qui, depuis le milieu du VIe siècle, règnera seule dans les ateliers du Céramique (1).

Vases cyrénéens. — M. Dugas décrit un certain nombre de vases cyrénéens conservés au Musée de Tarente et trouvés dans cette ville. Le fait seul qu'on les y ait découverts n'est pas sans importance; car Tarente, on le sait, était une colonie lacédémonienne. Un fragment de coupe, dans le nombre, montre

(1) *Bull. Metrop. Mus.*, avril 1912, VI, 4, p. 68-71, fig.; *Journ. Hell. Stud.*, XXXII, 1912, p. 370-384, pl. X-XII, fig. 1-3 (Gisela M. A. Richter).

une femme de profil et serrant un lion dans ses bras. S'il était démontré qu'il faut y reconnaître la nymphe Cyrène, ce serait une présomption de plus en faveur de l'origine africaine de cette céramique. M. Dugas, revenant sur cette question discutée (1), serait porté à croire (2) qu'il a pu exister simultanément deux centres de fabrication, l'un dans la région de Sparte, l'autre, plus récent, dans la Pentapole. Les circonstances permettront quelque jour d'élucider par des fouilles en Libye ce problème encore obscur et que n'a pu résoudre la dernière mission américaine, trop tôt interrompue dans ses recherches.

Vases de Rhitsona. — M. Ure, dont nous avons déjà signalé les fouilles de Mycalessos (3), continue à publier les observations qu'il a pu faire dans cette nécropole (4). Une planche en couleurs donne la reproduction exacte des ornements qui caractérisent

les hautes coupes béotiennes et qui, suivant l'auteur, seraient empruntés au décor des petits aryballes corinthiens. Une

(1) *R. E. G.*, XV, 1902, p. 398 ; XXI, 1908, p. 363 ; XXIII, 1910, p. 202 ; XXIV, 1911, p. 193.
(2) *Rev. archéol.*, 1912, II, p. 88-105, fig. 1-2.
(3) *R. E. G.*, XXIII, 1910, p. 204, 214 ; XXV, 1912, p. 385.
(4) Ἐφ. Ἀρχαιολ., 1912, p. 102-119, pl. 6-7, fig. 1-21.

seconde planche fait connaître un skyphos à représentation dionysiaque et une curieuse œnochoé à figures noires qui serait apparentée à la manière d'Épilycos. On y voit l'avant d'un vaisseau que deux dauphins accompagnent sur les flots; un homme, accroupi sur le château d'avant, semble jeter une couronne à la mer; une Nikè ou une Iris vole dans le même sens que la nef et retourne la tête vers la proue. Quelques lettres sont jetées dans le champ : M. Ure y lit οἰκείου νόστου, ce qui aurait le même sens que *Fortunæ reducis*.

Vases archaïques de Cumes. — Un couvercle de grand vase archaïque, probablement de pyxis, et une amphore à figures noires viennent d'être découverts dans la nécropole (1). Sur le disque plat est représenté un épisode de l'Ilioupersis. Néoptolème y brandit le corps nu du jeune Astyanax, qu'il projette, semble-t-il, sur l'autel du Zeus Herkeios, devant le vieux Priam et une femme suppliante, sans doute Andromaque. M. Gabricci fait observer à ce propos que les peintres de vases, très peu érudits et ne se piquant pas de l'être, ont confondu souvent les épisodes analogues de Troïlos et d'Astyanax : bien des détails qui proviennent de la première légende sont ainsi appliqués à tort à la seconde fable. — L'amphore porte. sur l'une des faces, le sujet assez rare de Thésée ravissant l'amazone Antiope en présence de Poseidon; sur l'autre est un beau thiase dionysiaque, où des Silènes et des Ménades accompagnent le dieu.

Dionysos. — Trois skyphoi à figures noires représentent un cortège dionysiaque. Un joueur de trompette est suivi d'une canéphore, d'un porteur de thymiatérion, d'un taureau couvert de bandelettes, d'un joueur de flûte, de thallophores barbus et de Silènes. Un prêtre précède le dieu qui tient dans ses mains une fleur et un cep : Dionysos, accompagné de deux Silènes, est assis dans un chariot porté sur quatre roues et en

(1) *Rœm. Mitteil.*, XXVII, 1912, p. 124-147, fig. 1-3, pl. V-VIII (Gabricci).

forme de nef, l'avant se terminant en tête de porc et le drap d'un étendard pendant à la traverse de l'aplustre. Le tableau s'explique par des peintures de vases, dont l'une, œuvre d'Exékias, montre le dieu voguant en pleine mer et suivi

de Silènes. Les grandes Dionysies se célébraient au printemps et, comme la navigation s'ouvrait à cette date, la fête du dieu semblait en donner le signal. L'une des cérémonies dont elle se composait était le transport solennel de l'idole au sanctuaire du Lénaion. On comprend dès lors qu'un navire monté sur roues ait pu servir de siège à la divinité. Le rite serait très ancien et, en tout cas, antérieur à 534 avant notre ère. M. Frickenhaus (1) suppose que le temple était situé hors de l'enceinte, et non loin du Dipylon, sans doute assez près de Hagia Triada.

L'axe du médaillon intérieur dans les coupes grecques. — Lorsqu'un céramiste grec peignait l'intérieur d'une kylix, il ne cherchait pas à ce que son dessin fût exactement parallèle ou vertical à l'axe des anses ; il poussait sur ce point si loin la fantaisie que, lorsqu'il lui arrivait de représenter deux personnages, l'un d'eux était parfois oblique par rapport à l'autre. M. Houssay (2) croit avoir trouvé la raison de cette singularité,

(1) *Jahrbuch*, XXVII, 1912, p. 61-88, fig. 1-4 et pl. dans le texte.
(2) *Rev. archéol.*, 1912, I, 60-83, pp. 1-27.

qui a souvent intrigué les archéologues. Il pense que le décorateur, à cause des anses qui le gênaient, avait quelque peine à tenir la coupe en équilibre. Suivant la manière dont il appuyait ou portait son vase, il suffisait d'une déviation très légère pour que les figures s'ordonnassent dans un sens déterminé. L'hypothèse est ingénieuse; mais elle n'est rien moins que démontrée, et il y aurait des réserves à faire sur certaines des prémisses.

Pistoxenos. — Le skyphos de Schwerin avec la représentation d'Hèraclès, d'Iphiclès et de Linos est bien connu des archéologues; mais ni la publication qu'en fit Helbig dans les *Annali* de 1871, ni la vignette des *Meisterschalen* ne permettent de juger exactement ce vase célèbre. M. Maybaum le décrit en détail dans le *Jahrbuch* (1) et deux planches en photogravure, ainsi que des dessins développés de Reichhold en donnent une image directe et sans retouches. Nous pouvons pour la première fois admirer l'étonnante silhouette de la vieille τρόφος Gerophso avec les poches de ses yeux et les cordes de sa gorge décrépite. Sa mâchoire déchaussée, son visage ridé, osseux et contracté, ses seins tombants et la singulière anatomie de son corps qui s'affaisse ne laissent pas de surprendre à cette date de 480, qui semble être celle de la peinture. Il est possible, mais il n'est pas certain, que la sorcière ait été tatouée, détail pittoresque qui ajouterait au réalisme du tableau.

Les amphores panathénaïques. — On les divise communément en deux séries, dont la première comprendrait les exemplaires antérieurs à 495, tandis que la seconde commencerait en 378, lors de la seconde Confédération Athénienne. M. Norman Gardiner (2) observe que cette classification est tout hypothétique et que beaucoup de vases non signés ne sont pas forcé-

(1) XXVII, 1912, p. 24-37, fig. 1, pl. 5-8.
(2) *Journ. Hell. Stud.*, XXXII, 1912. pp. 179-193, pl. IV.

ment des amphores d'imitation : ils dateraient pour une bonne part ou pourraient dater de la période assez longue qui sépare les deux ères et pendant laquelle l'usage de distribuer des prix n'a pu disparaître tout à fait, ni cesser brusquement. L'exemple parallèle des monnaies montre que les archaïsmes restent longtemps de style dans les représentations officielles d'Athèna. Enfin les noms d'archontes qui paraissent sur plusieurs vases du IVe siècle indiqueraient, non l'année où l'amphore a été donnée en prix, mais celle où l'huile a été récoltée pour être distribuée aux vainqueurs des grandes Panathénées.

Léda. — Un vase plastique du Louvre représente Léda demi-nue et serrant le cygne contre son flanc droit. M. L. Séchan le fait connaître dans la *Revue archéologique* (1) et dresse une liste provisoire de cette catégorie intéressante de vases attiques.

Études de céramique italiote. — Nous avons signalé précédemment les découvertes que M. Macchioro a pu faire à Naples, dans les archives du Musée (2). Elles lui ont permis d'ordonner à nouveau les séries italiotes; car il n'accepte ni la classification de Furtwængler, ni celle, assez voisine, de M. Patroni. En

(1) 1912, II, p. 105-126, fig. 1-2.
(2) *R. E. G.*, XXV, 1912, p. 388.

attendant qu'il nous expose son système, il montre (1) que l'Apulie a été soumise par Rome avant la Campanie et même avant la Lucanie. Or, si toute production céramique n'a pas cessé dans les mêmes régions avec leur liberté, ce fut du moins la fin des fabriques originales et indépendantes, comme de tout art véritable. Le grand rôle, dans l'Italie du Sud, aurait été joué par les fabriques de Ruvo (2) : depuis le milieu du ve siècle jusque vers la fin du IIIe, elles influent, par leurs produits, sur les ateliers voisins, qui ne connaissent que par leur intermédiaire les prototypes grecs. Seule Saticula, en Campanie, ferait exception ; tous les autres centres de fabrication, Bari et Canosa en Apulie, Anzi, Armentum et Pæstum en Lucanie, Cumes et Abella en Campanie, procèdent et dérivent de Ruvo. La céramique de cette ville aurait passé par cinq phases principales : dans la première période et dans la seconde, qui correspondent au style « sévère » et à la manière de « Polygnote », des artistes grecs ont pu travailler dans ces ateliers italiens ; mais les élèves qu'ils ont formés deviennent bientôt capables de les imiter et de les remplacer. Il est à noter que les vases « midiesques » rempliraient tout le IVe siècle et même presque exclusivement la deuxième partie de ce siècle, ce qui porterait à placer assez bas le céramiste Midias. Je n'y répugne nullement pour ma part ; mais si Midias, est du IVe siècle, et si à peu près tous les vases trouvés sur l'Acropole sont antérieurs à 480, les quelques peintures qu'on laisse au ve siècle ne peuvent suffire à combler une lacune d'un siècle, à un moment où Athènes, nous le savons par ses monuments, a été plus riche et plus prospère que jamais.

Dioskouridès de Samos. — Les deux mosaïques signées de ce nom qu'on a découvertes à Pompei ne sont que des copies, exécutées avec grand soin, de deux ex-voto hellénistiques.

(1) *Rœm. Mitteil.*, XXVII, 1912, p. 21-36.
(2) *Ibid.*, p. 163-188.

L'un représente un cortège de métragyrtes ambulants; l'autre, une scène de la comédie nouvelle, qui se joue à l'intérieur et sous le portique de la scène : peut-être, comme le supposent les commentateurs (1), une amoureuse vient-elle chercher auprès d'une vieille experte les φάρμακα qui doivent lui assurer la conquête de son amant.

Bas-relief de Naples. — Sur ce tableau, souvent reproduit, les deux personnages de droite passaient communément pour représenter un maître châtiant son esclave. Dans le beau programme qu'il vient de consacrer aux masques de la comédie nouvelle, M. Carl Robert a montré (2) qu'il s'agissait, tout simplement, d'un jeune débauché, sortant d'un banquet et brandissant encore l'hypothymis qui entourait ses cheveux; un esclave soutient ses pas chancelants, comme Silène et les Ménades retiennent Dionysos sur les vases et sur les appliques du ve ou du ive siècle. Dans la partie gauche du relief, on aperçoit le père plein de fureur, que calme à grand peine un ami et qui s'apprête à châtier son fils. M. Sieveking commente ce tableau dans les *Denkmäler* de Brunn (3) et en place l'exécution vers l'époque de César.

IV. — Bronzes. Terres cuites.

Cratère à volutes. — Une découverte intéressante vient d'être faite par M. Orsi près de Caltagirone (4). Il y a trouvé les fragments d'un grand vase en bronze, en partie fondu et en partie travaillé à la feuille battue. Les anses à volutes, de forme très simple, ont comme attache inférieure une main rudimentaire qui étreint deux serpents. Le col est décoré, à la pointe, d'une tresse et d'une frise figurée : d'un côté des Cen-

(1) *Jahrbuch*, XXVI, 1911, p. 1-22, fig. 1-8 (M. Bieber, G. Rodenwaldt).
(2) *Die Masken der neueren attischen Komœdie*, 1911, fig. 85, p. 62.
(3) Brunn-Bruckmann, 630.
(4) *Mon. antichi*, XX, 1911, p. 85-91, pl. VIII, fig. 67-9.

taures portent des branches d'arbre, de l'autre des joueurs de flûte accompagnent des danseurs demi-nus dont les contorsions

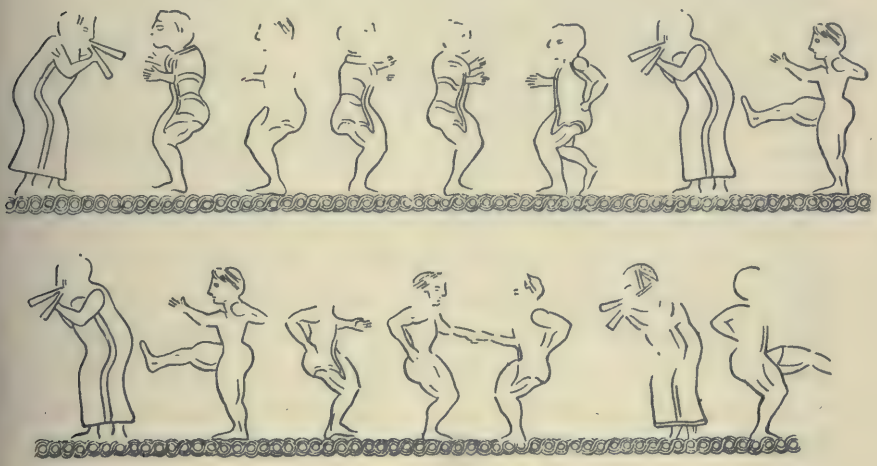

font penser aux scènes des vases corinthiens. M. Orsi attribue le cratère au second quart du ve siècle; mais je le croirais volontiers plus ancien et encore du vi^e siècle.

Miroirs étrusques. — La volumineuse compilation de Gerhard a rassemblé de précieux éléments d'étude; mais la mise en œuvre n'a commencé qu'avec les suppléments dus à Klügmann et à Kœrte, et il faudra de longues années encore avant que le problème soit éclairci. M. Ducati vient de s'attaquer à la période des origines (1) : bien que ses conclusions soient, par endroits, hypothétiques, nous croyons utile de résumer sa thèse. Il pense que, parmi les premiers miroirs étrusques — ceux qui ont pu être fabriqués à la fin du vi^e siècle et dans tout le cours du ve —, il y a lieu de distinguer trois catégories distinctes et trois types de fabrication. Un certain nombre d'exemplaires seraient dus à des Grecs, travaillant en Italie, mais gardant toute leur habileté manuelle et toute la supériorité de leur art; on leur devrait le beau miroir du British Museum, sur lequel est figuré

(1) *Rœm. Mitteil.*, XXVII, 1912, p. 243-285, fig. 1-8.

l'Éros lyricine, courant et tenant une fleur. Un second groupe, plus nombreux, comprendrait les produits de l'industrie indigène : les bronziers étrusques imitent les modèles ioniens et attiques et les adaptent, tant bien que mal, à leurs besoins et à leurs facultés d'artistes. Parmi leurs essais, l'un des plus significatifs serait un exemplaire de la collection de Luynes où un disque radié occupe le centre du champ. M. Ducati y voit la tête d'Usil, qu'adoreraient un « Apollon » et une « Spes », ou, comme on dit aujourd'hui, un « Kouros » et une « Koré ». Enfin un troisième groupe serait formé de produits archaïsants, dont les auteurs se plairaient à reproduire des types déjà hors d'usage. Nous aurions au Louvre un témoin de cette tendance dans un miroir trouvé à La Tolfa et qui montre une déesse munie de deux paires d'ailes et en mouvement rapide vers la droite.

Ciste de Préneste. — Le Musée de Cracovie possède une grande ciste, qui paraît avoir été achetée à Rome vers 1870 par le prince Czartoryski. La scène principale représenterait Hèraclès vainqueur d'Acheloüs et couronné par un singulier Éros-Hermaphrodite, Œneus entouré de ses compagnons et Déjanire avec deux suivantes. Mais, pour des raisons diverses, que M. Bienkowski a bien mises en valeur (1), le dessin des personnages est suspect, et nous connaissons quelques-uns des modèles qui ont servi à la contrefaçon. La soudaine apparition de ces monuments palestriniens sur le marché européen, vers la fin du second Empire, devait encourager les faussaires, qui ont été parfois fort adroits. Le British Museum et le Louvre peuvent témoigner de leur habileté à cet égard.

Tête égyptienne. — Une petite tête en terre cuite, qui fait partie de la collection de Bissing (2), est coiffée d'un bonnet conique qui se termine en pointe comme le tutulus des Étrusques. Le

(1) *De speculis etruscis et cista in museo Cracoviæ asservatis*, 1912, p. 7-37, pl. VI-IX.

(2) *Athen. Mitteil.*, XXXVII, 1912, p. 70-1, pl. I, 5-6.

fragment a été découvert en Égypte ; il provient peut-être de Naucratis, ce qui montre bien que les Italiotes ont emprunté leurs modes et leurs motifs à la Grèce ionienne. Dans l'espèce la preuve était superflue ; car les quelques exemples orientaux de cette coiffure que cite l'éditeur sont loin d'être les seuls qui soient connus, et l'on pourrait y joindre, entre beaucoup d'autres spécimens, de nombreuses têtes et statuettes chypriotes.

Acrotère en terre cuite. — Dans le temple dorique de Locres le fronton occidental paraît avoir été couronné d'un grand acrotère en argile dont le sujet est singulier. Il se compose d'une sphinge couchée, dont le torse nu et vu de face paraît sortir de terre ; les bras humains sont pliés au coude et les avant-bras relevés, les mains portant les pieds d'un cavalier auquel le monstre tout entier servait de socle et dont la monture, à demi cabrée, dominait à la fois et surmontait le corps du fauve. M. Orsi, qui a réussi tout au moins à reconstituer le motif du groupe, le rapproche des plaques de Milo et le croirait quelque peu antérieur au milieu du ve siècle (1).

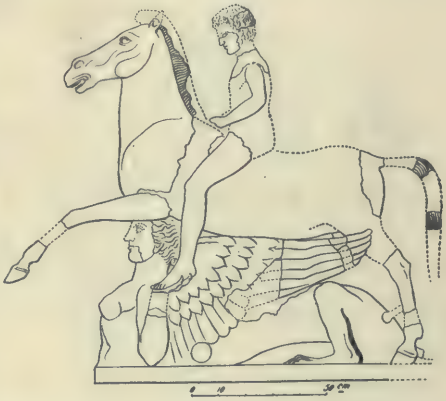

Tête en terre cuite. — Le Louvre a récemment acquis une grande tête sicilienne en terre cuite, qui est coiffée d'un polos bas et qui semble d'un assez bon style archaïque. M. Jamot (2) fait remarquer qu'un bourrelet oblique y surmonte l'épaule

(1) *Not. d. scavi, Supplem.*, 1911, p. 39-49, fig. 33-7.
(2) *Mon. Piot*, XIX, 1912, pl. III, p. 43-7.

gauche. Il ne faudrait donc pas y voir une antéfixe, ni même le débris d'un sphinx, dont l'aile aurait été brisée. Il n'est pas défendu de songer à quelque groupe de Ménade et de Silène qui formerait acrotère, comme à Olympie et à Lanuvium.

V. — Orfèvrerie. Objets divers.

Momies mycéniennes. — M. Staïs, nous l'avons rappelé ici-même (1), a montré que les ornements d'or trouvés en si grand nombre par Schliemann à Mycènes, dans les tombes de l'Acropole, ne s'appliquaient directement ni sur le visage des morts, ni sur leurs vêtements. Les clous que la plupart de ces lames portent à leurs revers prouvent qu'elles revêtaient une surface solide et très probablement ligneuse. M. Staïs avait immédiatement pensé à la caisse en bois du sarcophage, qu'il était porté à se représenter sous l'apparence des momies anthropoïdes égyptiennes. M. Meurer reprend cette conjecture, qu'il développe et essaie de rendre plus probante au moyen d'une restitution graphique. La planche du *Jahrbuch* (2) présente une princesse mycénienne sous un aspect quelque peu imprévu, mais dont nous ne pouvons ni affirmer, ni surtout prouver qu'elle est inexacte : c'est tout ce qu'on peut concéder à M. Meurer, qui, je le crains, a voulu être trop précis dans une matière qui demeure encore incertaine. Le seul argument nouveau sur lequel il

(1) *R. E. G.*, XXII, 1909, p. 305.
(2) XXVII, 1912, p. 208-227, pl. 12, fig. 1-18.

s'appuie est le sarcophage de Hagia Triada, sur lequel il croit voir le mort dressé dans une fosse et debout devant la tombe. Si l'interprétation est exacte, M. Meurer a raison d'en rapprocher les sarcophages anthropoïdes syriens et les cuves peintes de Clazomènes, dont la décoration est également verticale et qui, à un moment donné des funérailles, devaient être dressés comme des statues de culte, de manière à ce que le mort pût recevoir les hommages de ses descendants et de ses proches.

Ivoire mycénien. — M. Staïs publie pour la première fois (1) une figure découpée en ivoire qui provient des fouilles de Tsoundas à Mycènes. Assez épaisse pour former une sorte de haut-relief, la plaque est lisse par derrière et s'appliquait sur un fond rapporté. Il suffit d'un coup d'œil jeté sur le monument pour y reconnaître cette déesse assise sur un siège rocheux, qui est représentée sur un anneau d'or célèbre découvert par Schliemann au même lieu. On peut se demander si l'intaille dérive de la plaquette ou si, au contraire, l'ivoire a servi de modèle à l'orfèvre mycénien. M. Staïs se prononce nettement pour la seconde hypothèse et observe que la glyptique mycénienne s'est surtout inspirée de monuments d'ivoire et de stéatite : si les derniers viennent de Crète, les premiers étaient plus aisés à fabriquer en tous lieux et tous n'ont pas dû, d'après Staïs, être travaillés dans l'île.

(1) *Journ. intern. d'archéol. numism.*, XIV, 1912, p. 181-6, pl. 12, fig. 1-3.

Trésor de Rongères. — Deux trouvailles d'objets en or viennent d'être faites en France (1), l'une à Villeneuve-Saint-Vistre, dans la Marne, l'autre à Rongères, dans l'Allier. Le dernier de ces trésors, dont le Louvre vient de faire l'achat, comprend deux spirales à fil doublé, un bracelet dont les bouts se terminent en volutes et un vase hémisphérique à décor géométrique (cercles concentriques et bandes d'échelons transversaux). Ces divers monuments appartiennent à l'âge du bronze, vers le début du premier millénaire avant notre ère, et rappellent des découvertes semblables faites en Allemagne et dans l'Europe centrale. Le Louvre possédait déjà le « carquois » d'Avanton, trouvé près de Poitiers, et dont on connaît le pareil, plus complet, au Musée de Spire.

Ex-voto orientaux à Delphes. — La coquille gravée de Delphes serait, d'après M. de Bissing (2), une coquille d'imitation en albâtre oriental. Il persiste à lui attribuer une origine égyptienne et fait remarquer l'incrustation de bronze dont elle garde encore les traces. Dans le même article, il estime syrien un petit bronze représentant une femme nue de style barbare et décrit, d'une manière plus précise que ne l'a fait le premier éditeur, la célèbre patère « phénicienne ». Il pencherait à la croire de fabrication chypriote, ainsi que les bronzes de Crète dont on ne peut guère la séparer. C'est aussi l'avis de M. Dussaud.

Trésor de Karditsa. — Les découvertes se multiplient en Thessalie. Depuis les stèles peintes de Pagasai, un autre hasard heureux y a fait trouver près de Métropolis (Karditsa) un trésor d'orfèvrerie (3), qui paraît avoir été enfermé dans une tombe. Quelques objets en ont été distraits ou sont mal

(1) *Mon. Piot.*, XIX, 1912, pl. XV, p. 181-3, fig. 1-3 (Chappée); p. 185-199, fig. 1-7 (Déchelette).
(2) *Athen. Mitteil.*, XXVII, 1912, p. 222-5.
(3) *Athen. Mitteil.*, XXXVII, 1912, p. 73-118, pl. II-VII, fig. 1-14 (Arvanitopoullos).

conservés; mais l'ensemble n'en est pas moins très antérieur aux « argenteries » de Berthouville, de Bosco Reale et d'Hildesheim. La manière dont l'Athèna Itonia thessalienne est figurée sur un bouton de vêtement n'est pas un argument qui suffise pour l'attribuer au milieu du IIe siècle; mais le style des reliefs est un critérium plus certain et, pour ma part, j'accepterais volontiers, sur ce point, la thèse de M. Arvanitopoullos. — Quelques-uns de ces bijoux n'ont pas grande importance (un vase en forme de tête, des boucles d'oreilles, des bracelets, un collier, quelques boutons ou bractées); les deux pièces capitales de la trouvaille paraissent une pyxis et un alabastron, tous deux décorés de reliefs. La boîte à parfums est d'un type particulier : le toît qui la coiffe comme un éteignoir est surmontée d'une tête de pavot et décoré de guirlandes et de masques; sur la panse, des Ménades s'opposent deux à deux; les unes viennent de déchirer et de se partager à cru les chairs d'une biche; les autres, dans leur course rapide et frénétique, renversent en arrière leurs têtes que remplit l'ivresse dionysiaque. Il est fâcheux qu'on n'ait conservé que la main d'une des Bacchantes et le torse des trois autres. L'alabastron, par contre, est presque intact. Des guirlandes diverses en décorent

le col et le fond, et une frise d'Éros volants et musiciens y court au-dessus du sujet principal, où l'on voit Dionysos enfant, debout sur les genoux d'une nymphe assise ; une seconde nymphe placée derrière le dieu, soutient ses pas, et, de l'autre côté, un Silène nu et barbu regarde la scène, l'une des mains en bas des reins, l'autre appuyée sur le tronc d'un arbre. Le

champ et les chairs conservent le ton mat de l'argent, mais les draperies sont dorées; par contre, le fond seul est doré dans

la frise d'Éros, et les guirlandes inférieure et supérieure sont distinguées chacune par un traitement différent. Cette mise en valeur subtile témoigne d'un goût raffiné et s'accorde bien avec l'art, à la fois simple et savant, des reliefs.

A. De Ridder.

OUVRAGES DÉPOSÉS AUX BUREAUX DE LA REVUE

ANRICH (Gustav). *Hagios Nikolaos. Der heilige Nikolaos in der griechischen Kirche. Texte und Untersuchungen.* Band I : *Die Texte.* Leipzig, Teubner, 1913. In-8°, XVI-464 p.

ΒΕΓΛΕΡΗΣ. Τῶν περὶ τὸ δίκαιον καὶ τὴν πολιτείαν φιλοσοφουμένων. Ἐν Παρισίοις, Capiomont, 1913. In-8°, Α'-Δ' + α'-λ' + 1-287 p.

ΒΕΗΣ (Νῖκος Α.). Κατάλογος τῶν χειρογράφων κωδίκων τῆς ἑλληνικῆς σχολῆς Σοπωτοῦ (Extr. de *Vizantiski Vremenik*, 1913, III, pp. 51-69).

— Συμβολὴ εἰς τὴν ἐκκλησιαστικὴν ἱστορίαν Φαναρίου τῆς Θεσσαλίας (Extr. de *Vizantiski Vremenik*, 1913, I, pp. 57-62).

Α. ΒΕΝΕΔΕΤΤΗ. Ἐγκόλπιον τῶν νέων. Μετάφρασις ἐκ τοῦ ἰταλικοῦ. Μέρος α'. Ἐν Ἀθήναις, Σιδέρης, 1912. In-12, 126 p. Μέρος β'. Ibid., 91 p.

BOGAJEVSKY (B. L.). *Nouvelle bague minoenne représentant une danse religieuse.* Pétersbourg, Typographia M. A. Alexandrova, 1912. In-4°, 26 p.

ΒΟΓΙΑΤΖΙΔΗΣ (Ι. Κ.). Γρηγόριοι μητροπολῖται Κορίνθου (Extr. de *Byzantinische Zeitschrift*, XXI, 1912, pp. 145-149).

— Κριτική. Συμβολὴ εἰς τὴν ἱστορίαν τῶν μονῶν τῶν Μετεώρων ὑπὸ Ν. Βέη etc. (Extr. de Ἀθηνᾶ, 1913, pp. 345-362).

BOLL (Franz). *Die Lebensalter. Ein Beitrag zur antiken Ethologie und zur Geschichte der Zahlen* (Extr. de *Neue Jahrbücher für das klassische Altertum*, XXXI, 1913, pp. 89-146).

BOUCHÉ-LECLERCQ (A.). *Histoire des Séleucides (323-64 av. J.-C.).* Paris, Leroux, 1913. In-8°, IV-486 p.

BOUCHER (Le colonel Arthur). *L'Anabase de Xénophon (Retraite des Dix Mille) avec un commentaire historique et militaire.* Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1913. In-4°, XLIX-356 p., 48 cartes, plans et croquis.

— *L'art de la guerre dans la Retraite des Dix Mille* (Extr. de la *Revue militaire générale*). Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1913. In-8°, 24 p.

BRILLANT (Maurice). *Inscription de Tomes* (Extr. de la *Revue de philologie*, XXXVI, 1912, pp. 284-296).

BUCKLER (W. H.) and David M. ROBINSON. *Greek inscriptions from Sardes.* II (Extr. de *American Journal of Archaeology*. Second series, vol. XVII, 1913, n° 1, pp. 29-52).

BULANDA (Edmund). *Bogen und Pfeil bei den Völkern des Altertums* (*Abhandlungen des archäologisch-epigraphischen Seminars der Universität Wien* hgg. von E. Bormann u. E. Reisch, XV. Heft (Neue Folge, II. Heft). Wien u. Leipzig, Hölder, 1913. In-8°, VIII-136 p.

CALHOUN (George Miller). *Athenian clubs in politics and litigation* (*Bulletin of the University of Texas*, n. 262. Humanistic series, n° 14. January 8, 1913). In-8°, 172 p.

CLEMEN (Carl). *Der Einfluss der Mysterienreligionen auf das älteste Christentum* (Religionsgeschichtliche Versuche und Vorarbeiten... hgg. von R. Wünsch u. L. Deubner, XIII, 1). Giessen, Töpelmann, 1913. In-8°, 88 p.

COURBY (Fernand). *Le portique d'Antigone ou du Nord-Est et les constructions voisines* (*Exploration archéologique de Délos...*, fascicule V). Paris, Fontemoing, 1912. In-4°, 126 p., 3 pl.

CUMONT (Franz). *Les mystères de Mithra.* 3e édition. Bruxelles, Lamertin, 1913. In-8°, XI-258 p.

ΔΕ 'ΑΜΙΤΣΗΣ. Στρατιωτικὰ διηγήματα, μετάφρασις Χ. 'Αννίνου (Σύλλογος πρὸς διάδοσιν ὠφελίμων βιβλίων). 'Εν 'Αθήναις, Σιδέρης, s. d. In-12, 124 p.

DÉCHELETTE (Joseph). *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine.* II. *Archéologie celtique ou protohistorique.* Première partie : *Age du bronze.* Deuxième partie : *Premier âge du fer ou époque de Hallstatt.* Paris, A. Picard, 1910 et 1913, 2 vol. in-8°, XVIII p. + pp. 1-512 et VIII p. + pp. 513-910. — *Archéologie celtique ou protohistorique. Appendices* (*supplément*), 160 p.

— *La collection Millon. Antiquités préhistoriques et gallo-romaines.* Ouvrage publié avec la collaboration de MM. l'abbé Parat, le Dr Brulard, Pierre Bouillerot et C. Drioton. Paris, Geuthner, 1913. In-4, XII-282 p., 46 pl.

DELBRÜCK (Richard). *Antike Porträts* (*Tabulae in usum scholarum*, VI). Bonnae, Marcus et Weber, 1912. In-4°, LXXII p., 62 pl.

DEONNA (W.). *De quelques monuments connus et inédits* (Extr. de la *Revue archéologique*, 1912, pp. 350-374).

— *Vases romains du Musée de Zurich* (Extr. de l'*Indicateur d'antiquités suisses*, 1912, p. 260).

— *Tables à mesures de capacités anciennes et modernes* (Extr. de la *Revue des études anciennes*, XV, 1913, pp. 167-180).

DRERUP (E.). *Das fünfte Buch der Ilias. Grundlagen einer homerischen Poetik.* Paderborn, Schöningh, 1913. In-8°, VIII-452 p.

'ΕΛΕΥΘΕΡΙΑΔΗΣ (Ν. Π.). Οἱ Μουσουλμανοὶ ἐν 'Ελλάδι (Extr. de 'Εφημερὶς ἑλληνικῆς καὶ γαλλικῆς νομολογίας). 'Εν 'Αθήναις, τυπ. Πετράκου, 1913. In-8°, 48 p.

FITZHUGH (Thomas). *Indoeuropean rhythm* (University of Virginia. *Bulletin of the school of latin*, n° 7). Charlottesville VA., Anderson, 1912. In-8°, 202 p.

FOX (W. Sherwood). *Two tabellae defixionum in the Royal Ontario Museum* (Extr. de *The American Journal of Philology*, XXXIV, I, pp. 74-80).

FRAENKEL (Ernst). *Geschichte der griechischen Nomina agentis auf* -τήρ, -τωρ, -της (-τ-). Zweiter Teil : *Entwicklung und Verbreitung der Nomina im Attischen, Entstehung und Accentuation der Nomina auf* -της (Untersuchungen zur indogermanischen Sprach- u. Kulturwissenschaft hgg. von K. Brugmann u. A. Thumb). Strassburg, Trübner, 1912. In-8°, 274 p.

GARDTHAUSEN (V.). *Griechische Paläographie.* II. Band : *Die Schrift, Unterschriften und Chronologie im Altertum und im Byzantinischen Mittelalter.* II. Auflage. Leipzig, Veit, 1913. In-8°, VIII-516 p., 12 pl.

ΓΙΑΝΝΟΠΟΥΛΟΣ (Ν. Ι.). Ἐπιγραφαὶ ἐκ Θεσσαλίας, etc. (Extr. de Δελτίον τῆς ἐν Ἁλμυρῷ φιλαρχαίου ἑταιρείας Ὄθρυος, VII, 1908-1911, p. 29 s.).

Γνῶμαι Ἀδαμαντίου ΚΟΡΑΗ (Σύλλογος πρὸς διάδοσιν ὠφελίμων βιβλίων). Ἐν Ἀθήναις, Σιδέρης, s. d. In-12, 78 p.

GRAECA HALENSIS. *Dikaiomata. Auszüge aus alexandrinischen Gesetzen und Verordnungen in einem Papyrus des philologischen Seminars der Universität Halle (Pap. Hal. 1). Mit einem Anhang weiterer Papyri derselben Sammlung.* Berlin, Weidmann, 1913. In-8°, X-252 p., 9 pl.

HARTLICH (Otto). *De Galeni ὑγιεινῶν libro quinto.* Dissert. inaug. Marpurgensis. Grimae, sumptibus regiae scholae St. Augustini, 1913. In-4°, 60 p.

HEATH (Thomas). *Aristarchus of Samos, the ancient Copernicus. A history of greek astronomy to Aristarchus together with Aristarchus's treatise of the sizes and distances of the sun and moon. A new greek text with translation and commentary.* Oxford, Clarendon Press (London, Frowde), s. d. In-8°, VI-425 p.

HEISENBERG (August). *Der Philhellenismus einst und jetzt.* München, Beck, 1913. In-16, 40 p.

HERMANN (Eduard). *Griechische Forschungen. I. Die Nebensätze in den griechischen Dialektinschriften in Vergleich mit den Nebensätzen in der griechischen Literatur und die Gebildetensprache im Griechischen und Deutschen.* Leipzig, Teubner, 1912. In-8°, VIII-346 p., 2 pl.

HESIODS *Theogonie. Mit Einleitung und kurzem Kommentar versehen* von Wolf ALY (Kommentierte griechische und lateinische Texte hgg. von J. Geffcken). Heidelberg, Winter, 1913.

Kleine Texte für Vorlesungen und Uebungen hgg. von Hans Lietzmann. Bonn, Marcus u. Weber. (In-12) :

110 : *Historische attische Inschriften* ausgewählt u. erklärt von Ernst NACHMANSON. 1913, 82 p.

111 : *Auswahl aus den Iliasscholien* zur Einführung in die antike Homerphilologie ausgewählt u. geordnet von Wilhelm DEECKE. 1912, 92 p.

112 : *Supplementum Euripideum* bearbeitet von H. v. ARNIM. 1913, 80 p.

113 : *Supplementum Sophocleum* edidit Ernestus DIEHL. 1913, 33 p.

KRAUS (Oskar). *Platons Hippias minor. Versuch einer Erklärung.* Prag, Taussig, 1913. In-8°, VIII-64 p.

KUTSCH (Ferdinand). *Attische Heilgötter und Heilheroen* (Religionsgeschichtliche Versuche u. Vorarbeiten... hgg. von R. Wünsch u. L. Deubner, XII, 3). Giessen, Töpelmann, 1913. In-8°, 138 p.

LEFEBVRE DE MONTJOYE. *Les Ligures et les premiers habitants de l'Europe occidentale. Leurs termes géographiques.* Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1913. In-8°, VII-128 p.

LEROUX (Gabriel). *Lagynos. Recherches sur la céramique et l'art ornemental hellénistiques.* Paris, Leroux, 1913. In-8°, 138 p.

LÉVY (Isidore). *Sarapis* (Extr. de la *Revue de l'histoire des religions*). Paris, Leroux, 1913. In-8°, 82 p.

M. R. *La Grèce aux portes de la paix*. Athènes, Sakellarios, s. d. In-8°, 16 p.

MACCHIORO (Vittorio). *I ceramisti di armento in Lucania* (Extr. de *Jahrbuch des kaiserlich deutschen archäologischen Instituts*, XXVII, 1912, pp. 265-316).

MASPERO (Jean). *Organisation militaire de l'Égypte byzantine* (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, Sciences historiques et philologiques, 201e fascicule). Paris, Champion, 1912. In-8°, 158 p.

MEILLET (A.). *Aperçu d'une histoire de la langue grecque*. Paris, Hachette, 1913. In-16, XVI-368 p.

MENDEL (Gustave). *Musées impériaux ottomans. Catalogue des sculptures grecques, romaines et byzantines*. Tome I. Constantinople, Musée impérial, 1912. In-8°, XXII-594 p.

MÉRIDIER (L.). Ξουθός (Extr. de la *Revue de philologie*, XXXVI, 1912, pp. 264-278).

MORET (A.). *Mystères égyptiens*. Paris, A. Colin, 1913. In-12, 326 p.

MUTSCHMANN (Hermann). *Tendenz, Aufbau und Quellen der Schrift vom Erhabenen*. Berlin, Weidmann, 1913. In-8°, VI-114 p.

ΠΑΛΑΜΑΣ (Κωστῆς). Ἡ πολιτεία καὶ ἡ μοναξιά. Ἀθῆνα, τυπογραφεῖο « Ἑστία », 1912. In-12, 220 p.

ΠΑΠΑΓΕΩΡΓΙΟΣ (Πέτρος Ν.). Ῥόδος καὶ Λέσβος κατὰ ψήφισμα τοῦ γ' αἰῶνος νεοφανὲς ἐν Ἐρέσῳ ἀναγιγνωσκόμενον καὶ ἑρμηνευόμενον. Ἐν Ἀθήναις, τυπ. Ἑστία, 1913. In-4°, 14 p.

ΠΑΡΑΓΕΩΡΓΙΟΣ (Σπυρ.). Κατάλογος μετὰ περιγραφικῶν σημειώσεων τῶν κωδίκων τῆς ἑλληνικῆς σχολῆς Ὀδησσοῦ (Extr. de Ἐπετηρὶς τοῦ Παρνασσοῦ η' ἔτους). Ἐν Ἀθήναις, τυπ. Ἑστία, 1913. In-8°, 16 p.

PERNOT (Hubert). *Leçon d'ouverture du cours de langue et littérature grecques modernes* (fondation du Gouvernement Hellénique), faite à la Faculté des lettres de l'Université de Paris le mercredi 11 décembre 1912. Paris, Welter, 1913. In-12, 32 p.

ΠΛΑΤΩΝ ἐξ ἑρμηνείας καὶ διορθώσεως Σπυρίδωνος Μοραΐτου. Τόμος τρίτος περιέχων Θεαίτητον, Φίληβον, Μένωνα, Μενέξενον (Ζωγραφεῖος Ἑλληνικὴ Βιβλιοθήκη, τ. XVI). Ἐν Λειψίᾳ, ἐκ τοῦ τυπογραφείου G. Kreysing, 1913. In-8°, 764 p.

PORALLA (Paul). *Prosopographie der Lakedaimonier bis auf die Zeit Alexanders des Grossen*. Breslau, Max, 1913. In-8°, 172 p.

PREISIGKE (Friedrich). *Berichtigungsliste der griechischen Papyrusurkunden aus Aegypten*. Heft I. Strassburg, Trübner, 1913. In-8°, 100 p.

— *Sammelbuch griechischer Urkunden aus Aegypten*. Erstes Heft. Strassburg, Trübner, 1913. In-8°, 128 p.

Publications of the Princeton University archaeological expeditions to Syria in 1904-1905 and 1909. Division II : *Ancient architecture in Syria* by Howard Crosby BUTLER. Division III : *Greek and latin inscriptions in Syria* by Enno LITTMANN, David MAGIE Jr. and Duane Reed STUART. Section A : *Southern Syria*. Part. 3 : *Umm Idj-Djimâl*. Leyden, Brill, 1913. In-4°, pp. 149-224.

REINACH (Adolphe). *Atthis. Les origines de l'état athénien* (Publications de la *Revue de synthèse historique*). Paris, Cerf, 1912. In-8°, 86 p.

— *Homère et l'origine de la question d'Orient* (Extr. de la *Revue des idées*, 15 avril 1913). In-8°, 32 p.

— *Fétiches étoliens* (Extr. de la *Revue d'ethnographie et de sociologie*, 1913, pp. 53-57).

Revue épigraphique, fondée en 1878, publiée sous la direction de Émile Espérandieu et Adolphe Reinach. Nouvelle série. Tome I, janvier-avril 1913. Ernest Leroux éditeur.

Robert (C.). *Zum Giebel von Korkyra* (Extr. de *Nachrichten der k. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen*, Phil.-hist. Klasse, 1912, pp. 1-4).

Rostagni (Augusto). *Sull' autenticità dell' idillio VIII di Teocrito* (Extr. de *Atti della R. Accademia delle Scienze di Torino*, XLVIII, 1913, 44 p.).

Ruby (Jean). *La guerre d'Orient. Le rôle civilisateur des Alliés balkaniques*. Paris, impr. Kléber, 1913. In-12, 16 p.

Serruys (Daniel). *Les canons d'Eusèbe, d'Annianos et d'Andronicos d'après Élie de Nisibe* (Extr. de *Byzantinische Zeitschrift*, XXII, 1-2, 1912). Teubner, Leipzig, 1912, 36 p.

Seure (Georges). *Collection Stamoulis. Antiquités thraces de la Propontide*. Catalogue dressé par G. S. (Extr. du *Bulletin de correspondance hellénique*, XXXVI, 1912, pp. 535-641).

Siret (Louis). *Questions de chronologie et d'ethnographie ibériques*. Tome I : *De la fin du quaternaire à la fin du bronze*. Paris, Geuthner, 1913. In-8°, xix-504 p., 15 pl.

Τὰ κατὰ τὴν ἑβδομηκοστὴν πέμπτην ἀμφιετηρίδα τῆς ἱδρύσεως τοῦ Ἐθνικοῦ Πανεπιστημίου (1837-1911). *La célébration du soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l'Université nationale de Grèce*. Athènes, impr. Hestia, 1912. In-8°, 392 p.

Tarn (William Woodthorpe). *Antigonos Gonatas*. Oxford, Clarendon Press, 1913. In-8°, xii-502 p.

Tchernoousow (E. A.). *Une page d'histoire de la civilisation byzantine* [en russe] (Extr. des *Mémoires de l'Univ. impér. de Karkow*). Karkow, Zilberberg, 1913. In-8°, 16 p.

Thibaudet (Albert). *Les heures de l'Acropole*. Paris, Éditions de la *Nouvelle Revue Française*, 1913. In-16, 262 p.

Tod (Marcus Niebuhr). *International arbitration amongst the Greeks*. Oxford, Clarendon Press, 1913. In-8°, xii-196 p.

Turner (Leslie Morton). *Du conflit tragique chez les Grecs et dans Shakespeare*. Thèse pour le doctorat d'Université. Paris, Ollier-Henry, 1913. In-8°, 268 p.

Valgimigli (Manara). *Contributi alla storia della critica letteraria in Grecia*. I. *La critica letteraria di Dione Crisostomo*. Bologna, Beltrami, s. d. In-4°, 84 p.

Waltz (Ad. et Pierre). *Grecs et latins. Morceaux choisis des littératures grecque et latine*. Paris, Armand Colin, 1913. In-18, xlviii-532 p.

ΞΑΝΘΟΥΔΙΔΗΣ (Στέφανος). Διγενὴς Ἀκριτᾶς Ἐσκωριάλ (Extr. de Χριστιανικὴ Κρήτη, I, 3, 1913, pp. 523-572).

ΞΕΝΙΑ. *Hommage international à l'Université nationale de Grèce à l'occasion du*

75e anniversaire de sa fondation (1837-1912). Athènes, Meissner et Kargadouris, 1912. In-8°, XII + XII-412 p.

ZEHETMAIR (Aloysius). *De appellationibus honorificis in papyris graecis obviis*. Dissert. inaug. Marpurgi Chattorum, Noske Bornensis, 1912. In-8°, 64 p.

Bon à tirer donné le 30 octobre 1913.

Le rédacteur en chef, Gustave GLOTZ.

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon.

BULLETIN ÉPIGRAPHIQUE

Les périodiques suivants ont fourni la matière de ce *Bulletin*, qui n'est point exhaustif :

Allemagne. — *Athenische Mitteilungen* (*AM*), XXXVI (1911) ; XXXVII (1912).
Roemische Mitteilungen, XXVII (1912).
Jahrbuch d. deutsch. arch. Instituts et *Arch. Anzeiger*, XXVII (1912).
Klio, XI (1911) ; XII (1912).
Hermes, 1911 ; 1912.
Philologus, 1911 ; 1912.
Rheinisches Museum, 1911 ; 1912.
Abhandl. d. k. Akad. z. Berlin., philol.-hist. Klasse, 1911.
Archiv f. Papyrus Forsch., V, n. 3 (1912).
Göttingische Gelehrte Anzeigen, 1913, n. 3.

Autriche. — *Jahreshefte d. œst. arch. Instituts*, XIV (1911) ; XV (1912).
Wiener Studien, 1912, n. 1 (Gomperz-Heft) ; n. 2.
Sitzungsberichte d. kais. Akad. in Wien, philos.-hist. Klasse, 165 (1911) ; 166 (1912).
Denkschriften d. Wien. Akad., LIV, n. 2 (1911).

Belgique. — *Musée Belge*, XV (1911) ; XVI (1912).

Danemark. — *Bulletin de l'Acad. royale des sciences et des lettres de Danemark*, 1912, n. 5-6.

Égypte. — *Annales du Service des Antiquités*, XI (1911 et 1912).

États-Unis. — *American Journal of Archaeology* (*AJA*), XV (1911) ; XVI (1912).

France. — *Bulletin de Correspondance Hellénique* (*BCH*), XXXV (1911) ; XXXVI (1912).
Mélanges d'Archéologie et d'Histoire (*Mél. Rom.*), XXXII (1912).
Revue des Études Grecques (*REG*), XXIV (1911) ; XXVI (1913), n. 1.
Revue des Études Anciennes (*REA*), XIII (1911) ; XIV (1912) ; XV (1913), n. 1.

Revue de Philologie, XXXV (1911) ; XXXVI (1912).
Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions (*CRAI*), 1911.
Revue de l'Histoire des Religions, 1911.
Revue biblique, 1912.

Grande-Bretagne. — *Journal of hellenic Studies* (*JHS*), XXXI (1911) ; XXXII (1912).
Annual of the British School at Athens (*BSA*), XVI, (1909-10) ; XVII (1910-1).
Palestine Exploration Fund, Quaterly Statement, 1912.

Grèce. — Ἀρχαιολογικὴ Ἐφημερίς, 1910, 1911, 1912.
Πρακτικά, 1911.

Italie. — *Rendiconti Accad. Lincei*, 1911.

Recueils épigraphiques. — En 1912 a paru un fascicule des *Inscriptiones Deli*, *IG*, XI 2, édité par Félix Dürrbach, professeur à la Faculté des Lettres de Toulouse. Il comprend les actes des archontes (*tabulae archontum*) de l'époque de l'indépendance et les actes des hiéropes, comptes et inventaires (*tabulae hieropœorum*) de la même période, jusqu'à l'année 250. On sait que la publication de *IG*, XI est assurée conjointement par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et par l'Académie de Berlin : elle se poursuivra régulièrement. *IG*, XI 4 est entièrement imprimé ; l'impression de *IG*, XI 3 va commencer. — G. Glotz, dont les remarques ont déjà pu être utilisées par F. Dürrbach dans les *addenda* a réuni en outre ici même (p. 26 et suiv.) en un article des corrections diverses au fascicule paru.

Je signale seulement les tomes des *IG* parus en 1913 (un certain nombre de textes signalés ci-dessous, y ont déjà trouvé place).

Inscriptiones Laconiae, Messeniae (*IG*, V 1), éditées par G. Kolbe.

Inscriptiones Arcadiae (*IG*, V 2), éditées par F. Hiller v. Gaertringen.

Inscriptiones atticae, voluminis II et III editio minor, 1re partie, fasc. I, contenant les décrets des années 403/2 — 230/29. Dans cette édition, d'un moindre format que les autres tomes des *IG*, on a entièrement supprimé les transcriptions dites épigraphiques. L'éditeur est J. Kirchner ; il a pu mettre à profit en maints endroits les observations de Ad. Wilhelm. Peut-être doit-on regretter qu'il n'y ait pas eu collaboration plus étroite encore. — Je désigne ci-dessous cette réédition par *IAm*.

Le recueil des *Dialekt-Inschriften* s'est enrichi d'*indices*, lesquels, d'après le titre qui leur est donné (*Grammatik und Wortregister*) doivent servir à l'étude grammaticale de ces dialectes non moins qu'à l'étude du vocabulaire. Ont paru les *indices* de la 1re moitié du t. III (Mégare, Corinthe, Sicyone, colonies corinthiennes, Égine, îles doriennes, Cnide, Calymna et Cos, Rhodes) et des fasc. 1 et 2 de la seconde moitié (Laconie, Tarente, Héraclée, Messène, Théra, Cyrène, Mélos).

En 1912, Ch. Michel a donné un premier supplément à son *Recueil des inscriptions grecques* (n. 1427-1564). Il comprend les textes attiques, non seulement ceux qui ont été découverts depuis 1896, mais encore quelques documents importants omis dans le *Recueil* (par ex., le décret relatif aux poids et mesures de la fin du IIe s., n° 1501). Ch. Michel a coutume de reproduire avec une fidélité

scrupuleuse les lectures et restitutions des premiers éditeurs; toutefois il a inséré un certain nombre de corrections dues à Ad. Wilhelm. Et le supplément contient même un décret inédit, communiqué par B. Haussoullier ; voir ci-dessous.

Parmi les recueils épigraphiques, il faut faire place aux *Beiträge zur Griechischen Inschriftenkunde* d'Ad. Wilhelm (*Sonderschriften des œst. arch. Instituts*, VII). Sous 227 n^os^, cet ouvrage renferme des inscriptions nouvelles, disposées à peu près selon l'ordre géographique adopté dans les *IG*, et des remarques diverses suggérées à l'éditeur par les textes édités et, par suite, échappant à tout classement systématique. Un long mémoire (*Ueber die öffentliche Aufzeichnung von Urkunden*) forme une seconde partie indépendante (p. 229-299). Le supplément (p. 302-328) est important. J'ai dû renoncer à donner une analyse de cet ouvrage, où l'intérêt des observations l'emporte de beaucoup sur celui des textes publiés : tout épigraphiste, en toute occasion, devra consulter les *indices* divers et fort complets qui le terminent. — Par contre, on trouvera dans ce *Bulletin*, en diverses places, l'analyse très insuffisante du contenu de trois publications complémentaires, dues au même auteur : *Neue Beiträge zur Griechischen Inschriftenkunde*, I (*Sitzber. d. k. Akad. in Wien, phil.-hist. Klasse*, t. 165, 1, 1911) ; II (*ibid.*, t. 165, 3, 1912); *Attische Urkunden*, I (*ibid.*, t. 165, 6, 1911).

On trouvera également l'analyse des fascicules épigraphiques des *Fouilles de Delphes*, dus à É. Bourguet et à G. Colin, — et de la partie épigraphique des *Forschungen in Ephesos*, II.

E. Breccia a publié en 1911, comme premier volume du *Catalogue général des antiquités égyptiennes du Musée d'Alexandrie*, les *Iscrizioni Greche et Latine* de ce musée. On a excepté de ce recueil les inscr. chrétiennes et l'*instrumentum domesticum*. L'introduction comprend trois études, sur les prétendus vases sacrificiels des reines d'Égypte, sur la date des urnes funéraires dites d'Hadra (B. place en 277/6, comme Pomtow, la mort du théore Sotion, envoyé de Delphes pour annoncer les Sôtéria) et sur les amphores panathénaïques datées. La part de l'inédit est assez restreinte dans le volume ; mais de magnifiques planches permettent une étude paléographique qui n'est pas sans fruit.

ATTIQUE

Athènes. — Les fouilles pratiquées sur l'emplacement de l'ancienne agora, au nord du pseudo-Théseion, ont mis au jour plusieurs textes importants que publie G. P. Oikonomos, Ἀρχ. Ἐφ., 1910, 1-27, n. 1-4; 402-408, n. 5 ; 1911, 222-242 n. 6-18.

1. (= Michel, 1459 = *IAm*, 140). Loi des nomothètes en forme de décret ; elle constitue un article additionnel à une loi dite de Chairemonidès et relative aux prémices dues aux déesses d'Éleusis : le peuple décidera du mode de prélèvement des prémices ; le Sénat donnera ses soins à ce prélèvement et à l'accomplissement des sacrifices (arch. Thoudémos, 353/2). — La restitution de la l. 19, par quoi Zeus est placé en tête des divinités éleusiniennes, est fort incertaine.

2. Dédicace d'un prêtre de la Mère des Dieux, Ἄρμενος Ἀντιφάτους Παμβωτάδης (arch. Euthykritos, 328/7). Le Métroon était sans doute situé non loin de l'agora.

3. (= Michel, 1483 = *IAm*, 674). Décret en l'honneur des prytanes de la tribu

Antiochis (arch. Glaukippos II, 277/6, selon O., d'après le dème du secrétaire Εὔθ[οινος ..κ]ράτου Μυρρινούσιος). Les prytanes sont loués pour avoir accompli divers sacrifices, entre autres ἔθυσαν τὰ Στήνια παρ' α[ὐ]τῶν τῆι Δήμητρι καὶ τῆι Κόρηι (premier jour des Thesmophoria). On leur votera des crédits pour la célébration des Χαλκεῖα à Athéna Archégétis.

4. (= Michel, 1479 = *IAm*, 500). Décret rendu sous l'archontat de Nikoklès en l'honneur des taxiarques de l'année d'Euxénippos (305/4) ; ils ont veillé à la garde des murs, sans doute lors de l'attaque dirigée par Kassandros contre Athènes (cf. Ferguson, *Hellen. Athens*, 116 sq.).

5. (= *IAm*, 784). Début d'un décret en l'honneur des athlotètes des Panathénées (arch. Athénodoros, secrétaire Ἄρκετος Ἀρχίου Ἁμαξαντεύς, 240/39, date vraisemblable). D'après la chronologie admise, il ne peut s'agir que des petites Panathénées.

6. Partie inférieure d'une stèle qui contient la fin d'un décret en l'honneur des fonctionnaires des prytanes de la tribu Érechtheis et la liste des prytanes (fin IIIe s. ou début IIe). Le héraut du Sénat et du peuple n'était point renouvelé annuellement; celui qui est ici nommé, Εὐκλῆς Βερενεικίδης, se retrouve, dans deux décrets, dont l'un est de l'année de Proxénidès ; cf. Michel, 1494 et 1498. (Il faut sans doute compléter Εὐκ[λῆς Βερενεικίδης] dans un troisième décret de l'année d'Aristolas, 168/7 (*AM*, XXI, 434), et non point Εὐκ[λῆς Τρινεμεεύς], comme je l'avais supposé, *Ξένια offerts à l'Université d'Athènes*, 89 sq.). La liste des prytanes comprend 12 Εὐωνυμεῖς, 10 Λαμπτρεῖς, 8 Κηφισιεῖς, 8 Ἀναγυράσιοι, 3 Ἀγρυλεῖς, 3 Περγασεῖς, 2 Παμβωτάδαι, 2 ἐκ Κηδῶν, 1 Συβρίδης, 1 Φηγούσιος.

7. Texte analogue : fin d'un décret en l'honneur des prytanes de la tribu Léontis et liste des prytanes (200-150) : 5 Λευκονοεῖς, 1 Σκαμβωνίδης, 3 Εὐπυρίδαι, 1 Ὑβάδης, 5 Αἰθαλίδαι, 3 Φρεάρριοι, 10 Παιονίδαι, 7 Χολλεῖδαι (peut-être deux en outre, lesquels furent effacés), 2 Πήληκες, 2 Ἁλιμούσιοι, 2 Κρωπίδαι, 4 ἐξ Οἴου, 1 Δειραδιώτης (on ne voit pas comment on peut faire place simultanément aux représentants des deux dèmes manquants, Κηττοί et Ποταμός, dans les trois lignes de la liste qui font défaut). — Quelques remarques sur le mouvement de la population athénienne au IIe siècle.

8. Fragment d'un décret en l'honneur d'un hipparque (arch. Symmachos, 188/7). — 9-13. Fragments de dédicaces; dans la première serait nommée une fille d'un σοφιστής du IIIe s. ap. J.-C., Ἀψίνης Γαδαρεύς. — 14-17. Funéraires. — 18. Borne hypothécaire.

— A. v. Premerstein, *AM*, 1911, 75-86 (= Michel, 1497). Début d'un décret rendu en l'honneur d'un négociant pour services rendus pendant une disette (la date du décret n'est point donnée; mais les bons offices ont été rendus en particulier sous l'archonte Hippakos, 176/5). Ce personnage n'est point, comme l'a pensé P., un métèque ; aux l. 2-3 il faut restituer [γινόμενος | πρὸ]ς τῆι κατὰ θάλατταν ἐργασίαι ; cf. P. Roussel, *REA*, 1912, 39 et A. Wilhelm *ap*. Michel (rapprocher une inscription de Léros, *BCH*, XIX, 550 sq., l. 10-12 : ἐργαζόμενος τὴν κατὰ θάλασσαν ἐργασίαν).

— Les amendements et compléments apportés par Ad. Wilhelm à des textes déjà édités équivalent d'ordinaire à la publication de textes nouveaux. — *Anz. Wien. Akad.*, 1911, XIV, 6, p. 1-11 : *Iphiades von Abydos und Archonides von Her-*

bita. Les textes relatifs au premier personnage sont signalés ci-dessous (*Cnide*). Le second figure avec son frère Δήμων dans un décret reconstitué à l'aide des fragments *IG*, II 5, 14 *d* et *IG*, II 5, 33 *b* (voir maintenant *IAm*, 40). C'est un prince sicilien, fils ou petit-fils d'un homonyme qui mourut vers 414. Archonidès le jeune est désigné par Diodore comme ὁ τῆς Ἐρβίτης ἐπιστάτης; son frère est dynaste de Kentoripina. Le décret, qui date de 385/4, doit renouveler un décret appartenant à une époque où l'empire athénien subsistait (ἐν τῶμ πόλεων ὅσων Ἀθηναῖοι κρατοῦσιν), donc antérieur à l'automne de 415. Le texte original remontait apparemment à l'expédition des Athéniens en Sicile.

— Ad. Wilhelm, *Attische Urkunden*, I, publie et étudie des documents relatifs a la ligue corinthienne.

I. Les deux fragments *IG*, II, 160 et 184 (*IAm*, 236) appartiennent à la même stèle : le premier est le reste du traité conclu entre Philippe de Macédoine et Athènes (338); le second nous a gardé les noms de quelques-uns des États qui participèrent à la ligue et nous fait connaître le nombre de leurs représentants : Thessaliens, 10 suffrages; [Ἐλειμ]ιῶται de Macédoine, 1; [Samothrace et] Thasos, 2, Ambraciotes, ?; [Chersonèse ?] de Thrace et....,?; Phocidiens, 3; Locriens, 3; Oitéens, Maliens [et Ainianes, 3]; habitants d'Agra et Dolopes, 5; Perrhèbes, 2; [Zakynthos] et Kephalenia, 3. Il est impossible de déterminer, d'après ce fragment, la composition de la ligue; mais on peut reconnaître : 1° qu'elle n'a pas compris uniquement les Grecs ἐντὸς τῶν Πυλῶν, alors que les peuples septentrionaux seraient restés dans la dépendance directe de Philippe; 2° que le nombre des suffrages y était proportionné à la grandeur des divers États; 3° que des confédérations plus restreintes y prenaient place. Ainsi ce débris atteste la politique clairvoyante de Philippe, lequel avait trouvé la forme qui pouvait rassembler et maintenir les États morcelés de la Grèce. Il est rare qu'un document épigraphique apporte à l'histoire une si précieuse contribution.

II. Inscription d'Épidaure; voir ci-dessous. — III. Fragment inédit (maintenant *IAm*, 329), trouvé sur l'Acropole, et relatif aux négociations entre Alexandre (l. 8) et les Athéniens ou les membres de la ligue corinthienne lors du renouvellement de cette ligue. Fourniture de vivres; solde de l'ὑπασπιστής (une drachme). La stèle devait être exposée à Pydna, dans le temple d'Athéna, par les soins des τεταγμένοι ἐπὶ τῆι κοινῆι φυλακῆι, peut-être des officiers fédéraux. A propos de l'orthographe Πύτνα, W. signale le raccord de *IG*, II, 169 et d'un fragment inédit (*IAm*, 339) : ce serait un décret de proxénie pour Λύκο[ς Ἀριστοκ]λείδου Πυτν[αῖ]ος (333/2). Le parasème sculpté dans le fronton (sphinx et amphore) est analogue à celui de Chios. (Cette analogie surprend; et je me demande si les deux fragments appartiennent incontestablement à la même stèle. D'après la photographie, le nom du proxène gravé sur la moulure du fronton paraît commencer par ΑΙ plutôt que par ΛΥ).

— Ad. Wilhelm donne encore des remarques prosopographiques, *Wien. Stud.* 1912, 411 sqq. — 2. Dans *IG*, II, 18 (*IAm*, 40 où les restitutions de W. ne sont point connues) on retrouve le triérarque Ἀντίμαχος Χ[ῖος], qui figure dans *IG*, II, 791, l. 79. Le texte est relatif a des négociations entre Athéniens d'une part, de l'autre Thessaliens et représentants des îles, lors de la formation de la seconde confédération maritime. L'article additionnel émane de [Κ]έφαλος (Kir-

chner : [Στ]έφανος). — 3. Le proxène de *IG*, II, 82 *d* (= *IAm*, 170) est [Ἀντίν]ωρ Ξενάρου[ς Μιλήσιος], ancêtre d'un homonyme connu à Milet en 225/4. — 4. Dans *IG*, II, 82 b (= *IAm*, 248), le proxène est Δαμόξενος Φιλοδάμου Ταραντῖνος, sans doute théarodoque à Épidaure entre 356 et 354. — 5. Dans *IG*, II, 111 (*IAm*, 205), le secrétaire est Χρέμης Φ[ι]λοίτο Ἰωνίδης] (351/0). — 6. Μενεσθεὺς Ἀπολλωνίου Μιλήσιος de *IG*, II, 455 est certainement le σύντροφος de Démétrios I de Syrie (Pol., XXXI, 21, 2). L'épigramme du tombeau des Μενεσθεῖδαι est connue (*IV Ber. üb. Milet*, p. 535). Τιμωνίδης de *IG*, II, 400 est Μαρ[ωνίτης], Μαρ[αθήσιος] ou Μαρ[αθηνός], mais non point Μαρ[αθώνιος] (supprimer *PA*, 13859). — 7. *IG*, II, 437 et 428 forment un décret pour ...ης et Ἀρίσταχος, deux des fils du banquier Hérakleidès de Tarente, connu à Délos, *BCH*, XVI, 153 (1re moitié IIe s.).

— Ad. Wilhelm, Ἀρχ. Ἐφ., 1912, 248-249. Publie un décret des Athéniens en l'honneur d'[Ἱκέ]σιος Μητροδώρου Ἐφέσ[ιος], nom complété d'après *IG*, VII, 15. C'est un gouverneur d'Égine, envoyé par Euménès II; il fut sans doute prédécesseur du Pergaménien Kléon, fils de Stratagos, qui fut envoyé également par Euménès II, mais était encore en charge sous Attalos II (159-138). Hikésios reçoit la πολιτεία à Athènes.

— J. Sundwall, *Journ. Min. Instr. publ.*, Juin 1912, 253-267. Publie 21 inscriptions inédites, qui sont conservées au Musée national d'Athènes : 1-16. Bornes diverses. — 17. Fragment de même catégorie que *IG*, II, 784 et suiv. (*rationes centesimarum*). — 18. Trois frag. d'une liste de contributions volontaires (IIe s., familles connues). — 19. Forme la partie supérieure de *IG*, II, 840 (réfection des offrandes de l'Asklépieion, IIe s.). — 20. Liste de 27 citoyens ὠνηταί et ἐγγυηταί (milieu IVe s.). — 21. Inventaire analogue à *IG*, II, 698-9 (face B, Chalcothèque).

— Th. Sauciuc, *AM*, 1912, 190-197. Corrections à *IG*, II, 85 b (= *IAm*, 77). Le personnage honoré, Κωμαῖος Θεοδώρου, serait d'Abdère.

— Th. Sauciuc, *AM*, 1912, 183-189. Lettre de l'empereur Hadrien aux Athéniens (131/2); selon la restitution de S., il leur fait don d'un gymnase. D'après la provenance de la stèle, ce gymnase d'Hadrien, connu par des textes, devait être situé, ainsi que l'a supposé Dörpfeld, sur la rive g. de l'Ilissos, à dr. de la route qui menait au Sounion.

— Th. Sauciuc, *Jahresh.*, 1912, *Beibl.*, 81 sqq. Publie des bornes-limites et des bornes hypothécaires. (Le n. 7 est énigmatique ; peut-être au début de la l. 2, lire Διός; à la fin, évidemment νηφαλίου).

— O. Walter, *Jahresh.*, 1911, *Beibl.*, 59. *IG*, I, 73 + suppl., p. 196, 116[8] est complété par un fragment avec relief; lire : Προξε[νίδ]ο προξένο τό Κνιδίο. — *IG*, II, 200 se raccorde avec un morceau inédit et avec le fragment publié par Wilhelm, *Urk.*, 32; lire : Ἀλεξίας ἦ[ρχεν] ·|Πόλυ[6]ος Μενεσθέως [..πρόξ]ενος καὶ εὐεργέτη[ς Ἀθηναίων κτλ.].

— Les actes administratifs, inventaires ou comptes de construction, sont l'objet d'études minutieuses. Le musée d'Athènes a fourni de menus fragments inédits d'inventaires du Pronaos et de l'Hekatompédon à A.-M. Woodward, *JHS*, 1911, 31-41 (Ve s.). — W. Bannier, *Rh. Mus.*, 1911, 36-55, étudie les actes de transmission du trésor sacré au IVe s. ; on relève, semble-t-il, une complication grandissante dans le formulaire. — Pour les comptes de construction, voir Woodward, *BSA*, XVI, 187-206 (Parthénon et Propylées); L.-D. Caskey, *AM*,

1911, 317-343 (Érechtheion); dans ce dernier article, remarques sur quelques termes techniques. θέσις, ἐπεργασία, ἀντιθήματα, Αἰγιναῖος λίθος.

— E. Reisch, *Wien. Stud.*, 1912, 332-341. Contribution à l'étude de la liste des poètes tragiques vainqueurs aux Lénaia. *IG*, II, 977 *c* se place à g. de *Urk.*, p. 185, *e*; les deux fragments appartiennent à la liste des poètes tragiques. [Ἀστυδ]άμας mentionné dans l'un, est Astydamas le jeune (vers 350). Parmi les nouveaux noms ainsi acquis, Ἀχ[αιός] est un Syracusain connu par Suidas.

— G.-P. Oikonomos, *AM*, 1912, 226-232. Publie une stèle funéraire du Dipylon, qui porte, en autres noms, celui d'Ἰσθμονίκη Λύσιδος Αἰξωνέως. C'est la fille du Lysis qui a donné son nom au dialogue platonicien; elle fut appelée Ἰσθμονίκη en souvenir d'une victoire à l'Isthme remportée par un des ancêtres (Plat., *Lysis*, 205 c).

Pirée. — J. Dragatzis, Ἀρχ. Ἐφ., 1910, 65-82. Publie 26 pierres funéraires d'époques diverses, la plupart commémorant les noms d'Athéniens ou d'Athéniennes. — 27. Dédicace à Hadrien Ὀλύμπιος, σωτὴρ καὶ κτιστής.

— L'une des inscriptions trouvées dans les fouilles sous-marines de Mahdia (cf. *CRAI*, 1911, 208) a été publiée dans le supplément du *Recueil* de Michel, n. 1517. Décret des Paraliens en l'honneur de Μειξιγένης [Μί]κωνος Χολλ[ε]ίδης; il reçoit une couronne et une part des victimes, lorsqu'on sacrifie au héros Paralos. La stèle était exposée ἐν τῶι Παραλίωι (IIe moitié IVe s.).

Marathon. — P. Graindor, *Mus. Belge*, 1912, 69-90. Publie d'après un estampage communiqué en 1906 une inscription métrique de 33 vers (la fin est mutilée; les deux premiers vers sont fort obscurs et la correction de G. douteuse). Un personnage, dans lequel G. reconnaît Hérode Atticus, revient du pays des Sarmates où il a suivi un empereur (Αὐσονίων βασιλεῖ). La ville entière lui fait une éclatante réception. Ce poème aurait trait à un épisode de la vie du rhéteur, qui, accusé de tyrannie, alla se justifier auprès de Marc-Aurèle alors à Sirmium (vers 175, selon G.).

PÉLOPONÈSE

Argolide. — *Argos.* — R. Herzog, *Philol.*, 1912, 1-23 : *Auf den Spuren der Telesilla.* Donne d'une inscription publiée par Vollgraff, *BCH*, 1908, 236-258, une lecture si différente qu'il convient de juxtaposer les deux textes :

V. Λατῶι
Ἀσ[ι]ά[τιδ]ι Διόσ[κο]ρο[ι], Ἀπόλλων, Ἄρτα-
μις, ἀπ[λ]ανεῖ[ς] θεο[ί], ἔ[σ]τησαν [να]όν,
θείαν λ[ατρε]ίαν, ἱερὰ ἔργα [ἐπο]ί[η]σαν·
5 θυσίαν ἄγομες κατὰ μῆνα Σ....,
ἐξ οὗ Πλείσταρχον νύκ[τω]ρ [Ἄ]ρ[γε]ος
ἐξήλασε Ἀπόλλων.

II. Λατῶι
Ἀδυλύραι Διὸς υἱὸν Ἀπόλλων· Ἄρτα|μιν ἁγνὰν
ἔνθεοι ἔστησαν θιαῶι | θείαν δι' ἀνωγάν.

5 Ἑβδεμάται μέ(σ)σαι || θυσίαν ἄγομες κατὰ μῆνας
ἐξ οὗ Πλείσταρχον νύκ[τ]ωρ | ἐξήλασε Ἀπόλλων

La liste des noms qui suit présente de moindres changements. — Si la lecture de H., qui n'a eu à sa disposition que des estampages et des photographies, laisse encore place au doute (Ἀδυλύραι?), du moins peut-on tenir pour certain qu'elle se rapproche plus de la vérité que celle de V. Elle restitue au texte entier la forme métrique que V. avait bien dû reconnaître à la dernière ligne; de plus, elle fait disparaître des singularités, entre autres l'épithète Ἀσιᾶτις appliquée à la déesse et la disposition insolite par laquelle cette épithète était mêlée au reste du texte alors que le nom de Léto était gravé en grandes lettres sur la moulure.

Selon V., qui reconnaissait en Pleistarchos le frère de Kassandros, le culte de Léto aurait été institué quand Argos fut délivrée du joug macédonien (303). Par suite, le temple de Léto mentionné par Pausanias daterait de cette époque, et la statue qui s'y trouvait et qu'on attribuait à Praxitèle serait une œuvre de Praxitèle le jeune. Pour H., l'événement rappelé au v. 4 n'a point pour conséquence l'introduction du culte de Léto, ancien à Argos, mais seulement la célébration d'un sacrifice le dix-sept de chaque mois. Les légendes qui entouraient l'origine de ce culte avaient déjà été chantées par la poétesse argienne Télésilla. Celle-ci, avec les femmes d'Argos, repoussa une attaque du roi de Sparte Kléoménès entre 510 et 492. D'autre part, l'inscription remonterait plus haut que ne le croit V., jusque vers le milieu du IVe siècle. Pleistarchos ne serait point le frère de Kassandros, mais un roi de Sparte, et il s'agirait ici soit de la bataille d'Oenoa (si on la date de 459), soit d'une tentative de coup de main nocturne contre Argos; ainsi le v. 4 ne commémorerait point un événement récent.

— O. Walter, *Jahresh.*, 1911, *Beibl.*, 139 et suiv. Publie des inscriptions de l'Héraion d'Argos : deux archaïques dont une dédicace des ἱαρομνάμονες; le début d'une liste d'affranchissements, gravée [ἐπ]ὶ ἀ[γ]ωνοθέτα Ἡραίων καὶ Νεμέων βασιλέος Νικομήδεος (Nikomédès Évergétès de Bithynie déjà connu comme bienfaiteur d'Argos; cf. *Jahresh.*, 1908, 75 sq.). W. interprète τοὺς κατ[εγγυεύσαν]τας εἰς αὐτοὺς τοῦ [δ]ιαφόρου [τ]ᾶς φιάλας : les esclaves qui ont constitué un garant pour répondre de la somme que représente la phiale d'affranchissement; il complète d'après ce texte *IG*, IV, 530.

— Sur la sentence d'arbitrage rendue par Argos entre Knossos et Tylissos, voir les remarques d'Ad. Wilhelm, *Jahresh.*, 1911, p. 207. En modifiant la ponctuation, il faut lire ainsi le deuxième article (l. 3-5) : χρέματα δὲ με' νπιπασκέσθο ὁ Κνόσιο[ς] ἐν Τυλισοῖ, ὁ δὲ Τυλίσιος ἐν Κνοσοῖ ὁ χρειζ[ο]ν (s'il le désire); aux l. 21-22 : βολὰ ἐπαγέτο ῥύτιον δέκα στατέρον αὐτίκα ἐπὶ κόσμος, et non ἐπίκοσμος en supposant l'existence d'une βολά qui serait sous la présidence des κόσμοι.

Épidaure. — Ad. Wilhelm, *Att. Urk.*, I, 31-44, n. II. Les fragments *IG*, IV, 924 sont relatifs aux négociations entre Philippe de Macédoine et les Grecs en 337, lorsque fut projetée l'expédition contre les Perses. Dans ces débris on reconnaît que, si une cité n'envoie pas le contingent fixé, elle devra payer comme indemnité journalière pendant toute la campagne une demi-mine par

cavalier (et non 30 drachmes, W), 20 dr. par hoplite, 10 par fantassin armé à la légère ; pour le matelot, chiffre indéterminé (8 ou 10 dr.). — Remarques sur la solde.

— Ad. Wilhelm, *N. Beitr.*, I, 26-32. Dans *IG*, IV, 927, il s'agit d'une contestation territoriale entre Hermioné d'une part, Épidaure ou Trézène de l'autre. Un point de la frontière est fixé par la mention des Ἄγριοι λιμένες qu'Hésychius définit : τόπος ἐν Ἑρμιῶνι (ce serait la baie de Vourlia).

— R. Vallois, *BCH*, 1912, 219-229. Dans *IG*, IV, 1484 et 1485, στοιβά désigne la rampe d'accès ; κερκίς, chaque aile du fronton.

Trézène. — Ad. Wilhelm, *N. Beitr.*, I, 19-26. Le décret de Trézène copié par Cyriaque d'Ancône et publié par R. Sabbadini, *Miscellanea Ceriani*, 227, est rendu en l'honneur d'un Zénodotos, le même que Ζηνόδοτος Βαυκιδέως, loué dans un décret d'Halicarnasse (Michel, 452) pour avoir contribué à la défense de Trézène (308, 281/0 ou 274/3). Halicarnasse était la filiale de Trézène.

Laconie. — La publication d'*IG*, V 1 permet la brièveté. Les derniers textes trouvés dans les fouilles de Sparte de 1910 y ont été recueillis (10 inscriptions, dont deux seulement sont complètes, 653 *a* et 653 *b* : la première est d'un archaïsme curieux). — Le décret de Sparte étudié par Ad. Wilhelm, *N. Beitr.*, I, 32-37, n. 6, y porte le n° 11. Dans l'étude de W., remarques sur la formule καθὰ καὶ οἱ γέροντες ἐπέκριναν et sur la situation de Sparte dans la deuxième moitié du 1er s.

Gythion. — P. Rhizakos, Ἀρχ. Ἐφ., 1912, 40 sq. Inscription funéraire métrique ; selon R., elle ferait allusion à l'invasion des Goths en 269 ap. J.-C. ; mais il explique insuffisamment les données des premiers vers (Ἀθηναίων πολεμητὰς | ναυσί τε καὶ πεζῶν πλήθι τ' ἀμυνόμενοι) en rappelant la prise d'Athènes par les Goths en 267.

Tyros (*Kynourie*). — Sur le sanctuaire d'Apollon Τυρίτας, cf. K. A. Rhomæos, Πρακτικά, 1911, 254 sqq. Les inscriptions archaïques qui y ont été découvertes figurent dans *IG*, V 1, 15-17 et suiv.

Messénie. — Même remarque que pour la Laconie. — Sur la date du décret trouvé non loin de *Pherae* (Kalamaka), A. Skias, Ἀρχ. Ἐφ., 1911, 155, cf. Ad. Wilhelm, *ibid.*, 252-3.

Arcadie. — Les *Arkadische Forschungen* de Hiller v. Gaertringen et H. Lattermann (*Abhandl. Akad. Berl.*, *phil.-hist. Kl.*, 1911, Anhang, IV) contiennent surtout des remarques topographiques. — Dans un appendice épigraphique, p. 14-17, H. étudie particulièrement l'inscription de *Mantinée*, *BCH*, 1892, 568 sqq. ; voir maintenant *IG*, V 2, 262.

Tégée. — K. A. Rhomæos, Ἀρχ. Ἐφ., 1911, 149-159. Recueille les exemplaires connus d'hermès arcadiens (cippes terminés par un pyramidion) ; ils portent les noms de divinités diverses ; cf. *IG*, V 2, 59 et suiv.

Les quatorze textes de Tégée édités par le même, *BCH*, 1912, 353-386, ont également pris place dans *IG*, V 2 (noter 4, fragment mutilé qui contenait des prescriptions rituelles ; 9, décret en l'honneur d'un Ἀριστόμαχος Ἀριστομάχου Ἀργεῖος qui serait un tyran d'Argos, vers 229/8 ; 132, déd. pour un personnage qui porte, entre autres titres, celui d'ἀρκαδάρχης, IIe s. ap. J.-C.). — Sur les inscriptions que portent des fragments d'épistyle du temple d'Athéna Aléa (Dugas,

CRAI, 1911, 259), cf. *IG*, V 2, 78-79. — Sur celles du bas-relief trouvé à Tégée et représentant Zeus Stratios entre deux adorants, Ἄδα et Ἰδριεύς (P. Foucart, *Mon. Piot*, XVIII), *ibid.*, 89. — En 1912, R. Vallois a découvert parmi les restes du théâtre une dédicace d'un Κύμβαλος à Dionysos (IVe s.).

Mégalopolis. — Ad. Wilhelm, *Wien. Stud.*, 1912, 342-3 corrige une épigramme en l'honneur d'une descendante de Philopœmen; elle se nommerait Euxénia et serait fille de Damokratès et d'Euxénia, cette dernière prêtresse d'Aphrodite (l'article est cité, mais non utilisé dans *IG*, V 2, 461).

Lykosoura. — Hiller v. Gaertringen, Ἀρχ. Ἐφ., 1910, 393-4; cf. *IG*, V 2, 534 et 540.

Thisoa. — Sur le temple du Grand Dieu (ἱερὸν τοῦ Μεγάλο Σιοῦ), découvert par G. Oikonomos, cf. *IG*, V 2, p. 127 et n. 510-511.

Élide. — *Olympie.* — Ad. Wilhelm, Ἀρχ. Ἐφ., 1910, 147 sq. Montre qu'un fragment de bronze inscrit, *Inschr. v. Olympia*, p. 79, n. 40, appartenait à l'exemplaire du traité entre Acarnaniens et Aitoliens, Ἀρχ. Ἐφ., 1905, 55 sqq., lequel devait être exposé à Olympie. W. complète les l. 38-39 de ce traité : ἀγείσθων [δὲ ἐν μὲν Αἰτω]λίαι ο[ἱ] Α[ἰτω]λ[οί], ἐν δὲ Ἀκαρνανίαι [ο]ἱ Ἀκαρνᾶνες.

— E. Ernault, J. Hatzfeld, *REA*, 1912, 279-282. Les Ῥωμαῖοι οἱ ἐγγαροῦντες, *I. v. O.*, 335, sont des Romains qui dirigent une entreprise de transport.

Achaïe. — *Tritaia.* — Ad. Wilhelm, *N. Beitr.*, I, 37-42, n. 7. Édite une inscription trouvée en 1853 et publiée jadis, Ἐφ. Ἀρχ., n. 2038. Fragment de décret accordant le droit de cité moyennant finances. W. rassemble les exemples connus de la vente du droit de cité; j'en signale ci-dessous un nouveau, à Éphèse.

GRÈCE DU NORD

Eubée. — *Érétrie.* — Temple d'Apollon Daphnéphoros. — K. Kourouniotis, Ἀρχ. Ἐφ., 1911, 1 et suiv.

1. Διαγραφή réglementant l'entreprise des représentations théâtrales et musicales [qui devaient être données aux Dionysia et aux Démétrieia en diverses villes de l'Eubée, Oréos, Chalkis, Érétrie, Karystos (77 lignes). L'angle gauche de la plaque qui porte l'inscription est brisé; la surface est fort dégradée. Le texte demande une sérieuse revision (quelques remarques ont déjà été faites par Ad. Wilhelm, Ἀρχ. Ἐφ., 1912, 250. Quelques erreurs sont évidentes; par exemple, l. 41, lire et ponctuer : ..καθάπερ καὶ τοῖς Διονυσίοις γέγραπται · Καρυστίους δὲ χρῆσθαι (au lieu de κεχρῆσθαι) τοῖς τεχνίταις εἰς τὰ Ἀριστονικ[εῖα]).

L'inscription est divisée en chapitres, avec des rubriques. Tout d'abord des personnages envoyés par chaque ville doivent se réunir à Chalkis, διαδώσοντες τὰ ἔργα τοῖς τεχνίταις; ils prêtent serment de s'acquitter impartialement de leur tâche. — L. 12-25 : ὑπερ ἐργολαβίας. On n'aperçoit pas clairement si des entrepreneurs, ἐργολάβοι, mentionnés dans la dernière partie du texte, servent d'intermédiaires entre les commissaires des villes et les artistes dionysiaques. Ici le contrat paraît conclu directement : on fixe le nombre des artistes (aulètes, tragédiens, choristes, etc.); ils doivent donner des cautions. Leur rôle dans les

cérémonies est de συμπομπεύειν καὶ τἆλλα πράττειν κατὰ τὸ Εὐβοικὸν νόμον. Détermination des salaires : on peut distinguer seulement que l'aulète reçoit 60 dr., les comédiens, 400, le loueur de costumes (ἱματιομίσθης), 300. L'indemnité de nourriture est de 9 oboles par jour ; elle est accordée pour cinq jours. On notera à la l. 20 la mention de la monnaie démétrienne (νόμισμα Δημητριεῖον), déjà connue à Magnésie (*Inschr. v. Magnesia*, 33, l. 20) et dans les Cyclades (cf. Delamarre, *R. de Phil.*, XXVIII, 81). — L. 25-33 : ὑπὲρ τῶν ἀγώνων. Les Dionysia ont lieu successivement à Karystos, Érétrie, Chalkis, Oréos (mois Lénaion pour la seconde et la troisième ville) ; l'intercalation de jours supplémentaires est réglée. — L. 33-36 : ὑπὲρ τῆς κρίσεως. Passage mutilé. — L. 36-41 : ὑπὲρ Δημητριείων. Les fêtes seront célébrées à Oréos (mois Démétrieion), Chalkis, Érétrie, Karystos ; les jugements auront lieu dans chaque ville ; les Karystiens pourront employer les technites aux Aristonikeia (fête locale inconnue). — L. 42-51. Amendes imposées aux technites qui feront défaut sans raisons valables ; on prévoit les retards dus au mauvais temps. — L. 54-57. Gravure et exposition de la stèle. — L. 57-74. Prescriptions pour τὰ ἐπιόντα Διονύσια ; recrutement des technites ; exemption des anciennes amendes ; octroi de l'ἀσφάλεια ; remplacement immédiat des défaillants ; recouvrement des amendes.

Le texte doit appartenir à la fin du IVe siècle ou au début du IIIe (domination de Démétrios Poliorkétès).

2-6. Fragments de catalogues de citoyens d'Érétrie (IIIe s.). — 7. Décret pour Ἀναξίδοτος Ἀπολλοδώρου Μακεδών (IVe s.). — 9. Ἀπελλὰς Μνησιμάχου Κλαζομένιος (fin IVe s.). — 10. Ἀδείμαντος Ἀνδροσθένου Λαμψακηνός (fin IVe s.). — 10. Τιμόθεος Αυσανίου Μακεδών (cf. *Beitr.*, 314). — 12. Μυλλένας Ἀσ[άνδρ]ου et Ταύρων Μαχά[τα Μα]κεδόνες (fin IVe s.). — 19. Partie supérieure d'une stèle avec bas-relief (à dr. Apollon avec la lyre, à g. Artémis avec un flambeau : entre les deux, un omphalos). Il s'agissait d'un oracle envoyé sans doute aux Érétriens par Apollon Pythios. — 23. Fragment d'une convention ratifiée par des arbitres naxiens (l. 5, αἰσυμνώντων ; l. 8, [σύ]νδικοι Ναξίων au lieu de [ἐ]νδίκοιν ἀξιῶν; cf. Ad. Wilhelm, Ἀρχ. Ἐφ., 1912, 253). — 25. Παυσὼ Κόρει. — K. donne en outre quelques textes trouvés aux environs d'Érétrie, en général funéraires. — 29. ὅρος ἱερὸ Ναυστόλο. — 33. Mention d'un κοινὸν τῶν βουκόλ(ω)ν. — Ad. Wilhelm, Ἀρχ. Ἐφ., 1912, 234-248. Corrections nécessaires à diverses inscriptions de l'Eubée publiées par Papavasiliou, Ἀρχ. Ἐφ., 1905. — W. confirme contre ce dernier (Ἀρχ. Ἐφ., 1911, 81) et contre Ziebarth, *Berl. Phil. Woch.*, 1910, 6, que les deux fragments Ἀρχ. Ἐφ., 1892, 138, n. 53 et 1907, 23 appartiennent à la même stèle et nous font connaître un décret d'Érétrie. Le personnage qui y figure, Ἱπποσθένης Αἰσχύλου est honoré à Delphes avec son ethnique Ἐρετριεύς, *Berl. Phil. Woch.*, 1910, 795 (entre 100 et 93).

Béotie. — *Oropos.* — Ad. Wilhelm, *Wien. Stud.*, 1912, 343-246. Remarques sur une épigramme de l'Amphiaraion, *IG*, VII, 336 = Ἀρχ. Ἐφ., 1892, 49, n. 80, en l'honneur d'un Diomédès de Trézène, qui a rétabli dans sa patrie l'ancienne constitution.

Thespies. — Ad. Wilhelm, *N. Beitr.*, I, 1-9, n. I. Dans l'épigramme d'Honestus qui provient de la vallée des Muses, *BCH*, 1902, 153, il faut lire au v. 4, ἧς γενόος (au lieu de ἧς γένοος). Jamot rapportait l'épigramme à Julie, fille d'Au-

guste, ou à Julia Domna, femme de Septime Sévère. Selon W., il s'agit de Livie considérée comme *genetrix orbis*. Elle est appelée Σεβαστή, bien que Livie ne soit devenue *Augusta* qu'après la mort de son mari ; la poésie prend des libertés. — Cette conclusion est contestée par Dessau, *Hermes*, 1912, 466-471, qui reconnaît Julie dans la Σεβαστή.

Ad. Wilhelm, *ibid.*, 9-13, n. II. Complète *BCH*, 1902, 302, n. 24, monument élevé par Philinos de Thespies en souvenir de son agonothésie.

Granitsa (près de *Lebadeia*). — Ad. Wilhelm, *ibid.*, 13-19, n. III. L'inscription *BCH*, 1902, 570 est un ὅρος ou τέρμων, que W. complète avec une perspicacité incomparable :[Ὅρια Ἑλικ]ωνιάδος γᾶς | [πόλι Λεβα]δειήωμ ποτὶ | [Κορωνῆας ὡς] Βοιωτοὶ ὥριτταγ | [—*10 l.* —]ν ἐς τὰμ παγάων || [— *9 l.*] ὡς τὰ ἄκρα ὡς ὕ|[δωρ ῥέει ἐπὶ τ]ὸμ βωμὸν τῶ Δι|[ὸς τῶ Ἑλικωνιάδ]ω (ou [Λαφυστί]ω). La frontière du domaine consacré aux Muses Héliconiennes, lequel faisait partie du territoire de Lebadeia, a été déterminée du côté de Coronée par le κοινόν des Béotiens. Remarques topographiques.

Phocide. — *Delphes*. — La deuxième partie du fascicule de É. Bourguet (*Fouilles de Delphes*, III, 1, feuilles XIV-XXV) nous donne la suite des inscriptions de la voie sacrée jusqu'au trésor de Thèbes. Une note, à la première page, indique qu'au n. 186 le proxène est Πουλυδάμας [Ἀν]ταίου Ἐρεθούσιος Μακεδών (déb. IIIe s.).

187-194. Décrets en l'honneur de Mégariens (suite), datant en général du IIIe s. (n. 193, Ier s.). — 195. Un hiéromnémon Τιμόμαχος Εὐσθένευς Αἰγινάτης (Archélas I, vers 265). — 196. Un habitant d'Histiée (Archiadas, 273/2).

197-288. Inscriptions du Trésor des Siphniens. Un important préambule indique l'emplacement de ce trésor (ancien trésor de Cnide) et donne quelques détails sur la disposition des assises. — 197. Renouvellement de la proxénie aux Siphniens (Aristomachos, deuxième moitié IVe s.). — 199-216. Décrets honorifiques de l'époque impériale (IIe s. ap. J.-C.). — 199. Μα. Ἀτίλιος Μά[γνος] Ἀντιοχεὺς ἀ[πὸ Εὐφράτου ?], philosophe, (peut-être le médecin Magnus, connu par Eunape. — 203. Un pythagoricien de Smyrne. — 204. Un rhéteur d'Antioche. — 206. Métrique pour un poète et γραμματικός d'Anazarbe. — 212-213. Deux Chéronéens, dont l'un peut être Hermaios, auteur d'un livre sur l'Égypte (Plut., *De Iside*, 37 ; 43). — 216. Un ἰσ[χυ]ροπαίκτης, loué διὰ τὴν εὐτονίαν τοῦ ἔργου καὶ σεμνότητα τοῦ τρόπου ; selon B., il s'agirait d'un musicien ; cf. *IG*, XIV, 1535.

218. Honneurs rendus à Κάσσανδρος Μενεσθέος d'Alexandrie de Troade (cf. *Sylloge*, 291) par diverses villes ou κοινά (vers 165). On a peut-être un décret de Delphes pour le même personnage.

219. Décret pour un μεσόχορος (coryphée). — 220. Un γυμναστής. — 223. Ἀπολλώνιος Διονυσίου Αἰγιράτης, qui s'est chargé de l'éducation des jeunes Delphiens (fin Ier s.). — 224. Un ζωγράφος. — 226. Un acrobate alexandrin (κοντοπέκτης, καυδαλίστης, καλοβάτης). — 228. Ἀμμώνιος Ἀμμωνίου Ἀθηναῖος = Ἀ. Ἀ. Παμβωτάδης, prêtre d'Apollon à Délos en 102/1 (arch. Kléodamos, fils de Kléon, connu par le décret pour Nikomédès Évergétès, *OGIS*, 345, entre 98/7 et 94/3). — 238. Un νεανισκάρχης (cf. Wilhelm, *Jahresh.*, 1901, *Beibl.*, p. 36) ; noter la forme Δερφοί.

260. Décret en l'honneur de juges envoyés par Hypata (Soxénos, v. 146). Il

s'agit sans doute encore de la même affaire dans n. 261, où trois Delphiens sont envoyés à Hypata περὶ ὧν χρείαν εἴχομεν. — 271. Ἰσίδωρος Διονυσοφάνεος Αἰολεὺς ἀπὸ Ἄσσου, nommé dans la liste des proxènes *GDI*, 2581, l. 313-315 (v. 148). — 273. Un poète épique de Skepsis. — 288. Fragments d'un décret de Skepsis et d'un ἀπόκριμα de Delphes ; un des ambassadeurs de Skepsis serait le fameux Démétrios.

289-350. Inscriptions du Trésor de Cnide. Remarques sur l'emplacement possible de cet édifice et sur sa destruction prématurée. — 289. Dédicace du trésor : [Κνίδιοι] τὸν θησαυρὸν τόνδε καὶ τάγάλμα[τα Ἀπόλλωνι] Πυθίωι [ἀνέθεν] δεκάτ[αν ἀπὸ τῶ]μ πολεμί]ων (cf. *BCH*, XX, 582 et 591 ; XXII, 592) ; selon B., τἀγάλματα désignerait les caryatides. B. estime que Pausanias n'a pas vu le trésor, déjà démoli.

294-295. Deux importantes inscriptions dont le texte a été établi par B., mais dont le commentaire sera donné ultérieurement par Th. Homolle : l'une, gravée sur six colonnes, dont la première seule est à peu près intégralement conservée, est une loi (τεθμός) financière de l'archontat de Cadys (IVe s.) ; elle fixe le taux de l'intérêt. La seconde, dont il reste cinq fragments, est plus récente (non στοιχηδόν); c'est un règlement analogue. — 298. Décret amphictyonique (Eudokos, 272) pour des personnages qui ἐπαγγέλλονται τὸν Ἑ[ρμὴν τὸν ἐναγώ[νιον τὸν ἐν τῶι πυ[θικῶι σταδίωι ἐκ] τῶν [ἰδίων ἀναλωμάτων ἀναστήσειν] ; d'après les décrets suivants, 299-301, B. estime qu'il s'agit de trois Cnidiens, Ἀρχίδαμος, Πυθοκλῆς et Σώστρατος Δεξιφάνους, l'architecte du phare d'Alexandrie. — 308. Décret mutilé par lequel les Delphiens donnent leur adhésion aux *Hyakinthotrophia*, fête instituée à Cnide. B. a eu communication d'une inscription inédite de Kos relative à la même fête ; elle serait du début du IIe s., peut-être en relation avec le siège de Cnide par Philippe V de Macédoine. Une épiphanie d'Artémis Hyakinthotrophos paraît en avoir été la cause.

Trésor des Thébains. L'emplacement en est déterminé avec certitude. — 351 : Trois décrets amphictyoniques gravés sur l'ante Nord (le premier et les cinq premières lignes du second étaient seuls connus, *GDI*, 2532) ; le dernier est daté de Nicarchos (v. 226). Ces textes sont relatifs aux artistes dionysiaques, à la fête triétéride de Dionysos Καδμεῖος (épithète nouvelle), à l'asylie du sanctuaire de ce dieu. On y relève la mention probable du *sékos* de Sémélé (cf. Kéramopoullos, Πρακτικά, 1911). Pour certaines prescriptions, on rapprochera le décret d'Érétrie relatif aux artistes dionysiaques (voir ci-dessus).

É. Bourguet a donné en outre dans le *BCH*, 1911, 456-491 et 1912, 642-660 la suite de ses études relatives aux monuments et inscriptions de Delphes.

V. La base du char des Rhodiens (à la hauteur de l'autel de Chios, entre la voie sacrée et le mur d'enceinte). Dédicace : ὁ δᾶμος ὁ Ῥοδ[ί]ω[ν τῶι Ἀπόλλωνι τῶι Πυθί]ωι (IIIe s.). Le même monument porte un décret en l'honneur de Κλεόνικος Κλεοκράτεος Ῥόδιος, qui fut τραγῳδός à Oropos (arch. Anaxandridas, entre 217 et 205), et un autre en l'honneur de neuf juges rhodiens envoyés à la demande de Delphes pour arbitrer l'éternelle querelle avec Amphissa (les juges sont connus par la liste chronologique des proxènes, *GDI*, 2581, l. 216-225). Le décret devait être gravé ἐν τὰν βάσιν τοῦ χρυσέου ἅρματος τοῦ [ἀνατεθέντος τῶι θεῶι ὑπὸ] τοῦ δάμου τοῦ Ῥοδίων (Mantias, 180). — B. publie, p. 471, en note, la

fin du décret relatif à Nikomédès Évergétès et à Laodicée de Bithynie, *OGIS*, 345 ; on le devait graver ἐπ[ὶ τὰν βά]σιν τοῦ πάπ(π)ου αὐτῶν Προυσ[ίᾳ], et, en fait, la plaque qui le porte est un orthostate du monument de Prusias.

VI. Curieuse base distyle, dédiée par une femme ...έτα Τιμολάου (B. veut bien me dire que, selon toute vraisemblance, le nom est Aristainéta).

VII. Discussions chronologiques (archontes du IIIe s.). B. publie un décret pour Πρε[π]έλαος N..., apparemment le général de Cassandre (vers 287) — et un autre décret daté de l'archontat d'Emménidas, pour Ἀρεὺς βασιλεὺς βασ[ι]λέως Ἀκροτάτου καὶ Χιλωνίο[ς] [β]ασιλίσσας. Selon B., il s'agit d'Areus I, roi de Lacédémone de 309/8-265/4 ; le décret daterait de 281/0, année où le roi fut en rapport avec Delphes à l'occasion de la guerre contre les Aitoliens, et il y aurait deux archontes Emménidas (le second, vers 263 ou 260) ; ces conclusions sont en partie combattues par Pomtow dans *GG Anz.*, 1913 ; voir ci-dessous.

VIII. (*BCH*, 1912, 642-660). Le Trésor de Corinthe ; l'emplacement en est reconnu avec certitude, au N.-E. de l'escalier de l'aire. De ce monument provient un fragment inscrit, ΚΟΡΙΙ.

É. Bourguet a donné enfin dans *REG* 1912, 12-23 un extrait de son rapport sur une mission à Delphes en 1911. Il a reconnu l'existence probable d'une exèdre dédiée par Hérode Atticus et analogue à celle qui se trouvait à Olympie ; il a situé le piédestal d'Attale II devant le portique des Athéniens, reconstitué la dédicace d'un monument des Phocidiens ([Φωκεῖς ἀνέθηκαν δεκάτ]αν | τῶι [Ἀπόλλωνι ἀπὸ Θεσσα]λῶν), retrouvé l'emplacement du Trésor de Corinthe (voir ci-dessus), déterminé celui d'une base des Tarentins à l'ouest du trépied de Platées (Ταραντῖ[νοι Ἀπόλλωνι δε]κάτ[αν ἑ]λόντ[ες ἀπὸ Πευκετί]ων. — Remarques sur les monuments des rois pergaméniens à propos d'un fragment qui complète le décret des Amphictyons pour Euménès II (Holleaux, *Mél. Havet*, 186-196).

— G. Colin a publié en quatre parties le deuxième fascicule du tome III des *Fouilles de Delphes*, lequel comprend « les inscriptions gravées sur le mur même du trésor [des Athéniens] et celles qui ont été trouvées dans son voisinage immédiat, dans les limites du terrain qui, de ce côté, était la propriété d'Athènes ». L'*index* paraîtra en 1914. — Le fascicule est divisé en 8 sections.

I. Dédicace commémorative de la bataille de Marathon (cf. *Addenda*, p. 284 sqq.).

II. Textes relatifs à la pythaïde et à la dodécade (n. 2-67). Ces inscriptions ont déjà été publiées par C. dans « *Le culte d'Apollon Pythien à Athènes* » et dans *BCH*, 1906, 161 sqq. Je signale seulement le nº 3, qui a été complété et qui donne les noms de cinq thesmothètes de 128/7 ; le n. 12 où il faut reconnaître maintenant avec certitude un catalogue de pythaïstes enfants. L'important décret n. 47, où il est fait allusion à l'envoi (plus régulier ?) de la pythaïde, est daté maintenant de 138/7 (sur ce passage obscur, cf. *Addenda*, p. 291).

III. Actes relatifs aux artistes dionysiaques d'Athènes (n. 68-70).

IV. Proxénies et décrets honorifiques (n. 71-118). — 71-94. Décrets du IIIe et du IIe s., presque tous pour des Athéniens : 76. Un des Athéniens appartient à la tribu Ptolémaïs ; par suite l'archonte Lyson que C. place en 243, ne peut être antérieur à 228/7 (observation faite par Ad. Wilhelm, *Jahresh.*, 1911, 166 et par moi, Ξένια, p. 86, note 4) ; cette conséquence a échappé à Pomtow qui veut

maintenant dater le décret de 294. — 88. Φιλῖνος Φιλαινέτου Μιλήσιος, théarodoque et ἐγγένης τῆς πόλεως (fils adoptif de Delphes ?) — 90. Décret des Aitoliens pour Γόργιππος Ἀντιγόνου Ἀθηναῖος (début IIe s.). — 94. Lettre de Delphes à Athènes à l'occasion de l'envoi de trois ambassadeurs ; la raison de l'ambassade n'est pas donnée explicitement. — 95-118. Décrets de l'époque impériale : 98. Ἰσοκράτης Ἀδασκάντου Ἀχαρνεύς, ῥήτωρ (l'archonte est dit βασιλεύων ; entre 80 et 90). — 105. Un τρα[γικῆς ἐνρύθμου] κεινήσεως ὑποκριτής. — 116. Ἰσίδωρος de Thmouïs, philosophe platonicien. — 117. Ἀπολλώνιος Μάγνου, ἰατρός. — 118. Νικοκλῆς, sculpteur athénien.

V. Actes d'affranchissement (n. 119-133). — 120. Acte d'Élatée : affranchissement d'une esclave qui a payé la rançon de ses maîtres ; en tête, une lettre des magistrats d'Élatée recommande l'inscription de l'acte ἐν τῶι ἱερῶι τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Πυθίου (entre 150 et 130).

VI. Inscriptions diverses (n. 134-157). — 134. Droit d'asile de Téos. — 135. Honneurs accordés à un Athénien, peut-être [Ἡ]γήσ[ανδρος Ἡ]γησ[άνδρου Σουνιεύς] par divers peuples ou κοινά, par les Athéniens d'Imbros, du Pirée, de Salamine, par les ἐπίλεκτοι, les ἐν τῶι ναυτικῶι τεταγμένοι, etc. (entre 166 et 146). — 136. Délimitation du territoire entre Delphes et Ambrissos-Phlygonion (vers 140) ; étude topographique. — 137 et 138. Hymnes fameux avec notation musicale (transcription et commentaire de Th. Reinach). — 139. Important décret des Amphictyons, édictant le cours du tétradrachme attique avec la pleine valeur de quatre drachmes euboïques (début Ier s.). Le texte est étudié par Th. Reinach, *L'anarchie monétaire et ses remèdes chez les anciens Grecs*, *Mém. Acad. Inscr.*, XXXVIII, 2e partie. (Je doute des suppléments des dernières lignes, selon lesquels le texte devait être exposé à l'Acropole). — 140. Fragments d'un décret par lequel les Athéniens décident de participer aux Sôtéria ; il ne s'agit pas de l'organisation primitive de la fête (275/4) ; la mention de [Μικίων Εὐ]ρυκλείδου Κηφισιεύς nous ramène sans doute à la fin du IIIe s.

VII. Inscriptions gravées sur un certain nombre de cippes qui bordaient la terrasse, à l'est du trésor (n. 158-204). Décrets honorifiques où les Athéniens ne figurent point exclusivement (proxènes originaires de Lacédémone, Soli, Neapolis, Métaponte, etc.).— 168. Acte d'affranchissement avec mention d'un ὀρφανόφυλαξ. — 191. Hymne d'Aristonoos de Corinthe à Apollon Pythien. — 192. Hymne du même poète à Hestia; ce texte est édité simultanément par Pomtow, *Delphica*, III, 2e et 3e parties, p. 246 et suiv.; cf. Colin, *Addenda*, p. 299. Au début, la lecture de P., Ἱερὰν ἱερῶν ἄνασσαν me semble préférable à celle de C., Ἐρανιστῶν ἄνασσαν. — Un certain nombre des décrets sont également publiés par P., *G. G. Anz.*, 1913, p. 143 et suiv.

VIII. Inscriptions du mur polygonal de la terrasse est (n. 205-247); cf. Pomtow, *G. G. Anz.* 1913, p. 146 et suiv. ; p. 183-188. — 205 (= P., p. 148, n. 3). Décret des hiéromnémons (Archiadas, 273), en l'honneur de Κεφαλίων Μεγαρεύς et Βοίδιον Μεγαρική, qui ont dénoncé l'Athénien Diopeithès coupable d'avoir détourné huit talents du trésor sacré ; on leur associe l'Argien Οἶκις. — 206-212. Décrets de Delphes : 208 (= P., p. 153) Στασίαναξ Ἀριστίππου Ἀντιοχεὺς ἀπὸ (Κ)ύδνου ; dès le milieu du IIIe s., Tarse portait le nom d'Antioche du Kydnos. — 218 (= P., p. 148). Un οἰνοποιός athénien (Hérakleidas, 274). — 212-247. Actes d'affranchissement.

En appendice sont publiés des fragments du trésor de place et de provenance incertaines (368-292). — 248, où figure un στρατηγὸς ἀνθύπατος Ῥ[ωμαίων], est relatif à la querelle des technites (n. 70). — 272. Décret pour un χοραύλης, citoyen de Tarse et d'Athènes (119 ap. J.-C.).

— Parmi les publications nombreuses et souvent précipitées de M. Pomtow, j'ai négligé toutes celles qui touchaient à peu près exclusivement à des questions d'architecture ou de topographie, encore que le départ soit souvent malaisé dans les études delphiques.

Pomtow, *Delphica*, III (extrait de *Berl. Phil. Wochenschr.*, 1911 et 1912). P. 12 et sqq. La base dite des Aitoliens serait en réalité un monument de famille ; elle porterait les statues d'un homme de Naupacte, [Ἀγέ]μαχος Ἀριστ[οκράτεος?], sans doute celui qui fut hiéromnémon à Delphes en 251 et vers 235, et de ses trois filles Λάνασσα, Ἀριστονόα, Δαμαίνα. Plus tard seulement on y inscrivit ces décrets pour des Aitoliens, qui, bien que d'époques diverses, ont été tous gravés par une même main (cf. Bourguet, *Fouilles*, III, 1, n. 142-154).

P. 85. P. publie à nouveau l'inscription *BCH*, XXVI, p. 268, déjà restituée par Nikitzky (*Journ. Inst. Publ.*, 1905, 172). Interdiction d'élever un ex-voto ou une tente et de faire du feu ἐν τὰν παστά[δα τὰν ἀνατεθεῖσαν τῶι θεῶι] ὑπὸ τοῦ βασιλέ[ω]ς Ἀττάλου. Cette παστάς serait le portique, transformé en citerne, à l'est de l'ex-voto de Daochos ; on a retrouvé un morceau de la dédicace ΛΟΣ, laquelle n'était point gravée sur l'épistyle. (Des recherches ultérieures ont assuré l'identification, mais la reconstitution de P., p. 77 et sqq., est fantaisiste).

P. 94 sqq. Monument de ..έτα Τιμολάου, reconstitué par Bourguet et Replat (voir ci-dessus). P. en rapproche un décret de proxénie pour Ἄρ[ε]τος Τιμολάου Λοκρός (Héracleidas, 287), une base où il restitue [Ἄρετον Τιμολά]ου Λοκρόν, qui, selon lui, serait le grand père de la dédicante [Τιμαρ]έτα. (On a vu que le nom véritable serait Aristainéta, selon B.)

P. 108 sqq. Étude du monument de Prusias ; dédicace : Βασιλέα Προυσίαν | βασιλέος Προυσία | τὸ κοινὸν τῶν Αἰτωλῶν | ἀρετᾶς ἕνεκεν | καὶ εὐεργεσίας | τᾶς εἰς αὐτούς.

P. 113 sqq. Monuments des rois pergaméniens. Euménès II avait deux monuments semblables ; l'un, dédié par les Aitoliens (Βασιλέα Εὐμένη | βασιλέως Ἀττάλου | τὸ κοινὸν τῶν Αἰτωλῶν | ἀρετᾶς ἕνεκεν καὶ εὐεργε|σίας τᾶς ποτὶ τὸ ἔθνος), portait le décret connu, *Sylloge*, 295 ; l'autre portait un décret des Amphictyons (Holleaux, *Mél. Havet*, 187 sq.) ; dans le fragment qui le complète, P. restitue [ἐν τὴν βάσιν το]ῦ ἀνδριάντος το[ῦ βασιλέως ἔμπροσθεν τοῦ ναο]ῦ (cf. l'hypothèse toute différente émise par B., *REG*, 1912, p. 20 : le décret serait gravé sur un monument du roi Attalos I). Le premier monument d'Euménès porte encore un double décret, relatif à la fondation des *Euméneia* à Delphes. P. publie ce texte important (p. 118-119) qui avait été seulement signalé par Th. Homolle. Premier décret : nomination d'épimélètes qui recouvreront le revenu de la fondation faite par Euménès : ils rendront leurs comptes aux μάστροι. Ils sacrifieront trois bœufs à Apollon, Léto, Artémis ; la chair servira au repas public (δαμοθοινία). Organisation de la lampadédromie : les ἁγεμόνες τᾶν φυλᾶν doivent, sous peine d'amende, fournir dix λαμπαδιστάς par tribu : il y a obligation pour ceux qu'ils inscrivent; la course a lieu du gymnase à l'autel (ἐκ τοῦ γυμνασίου ἄχρι

ποτὶ τὸν βωμόν· ὁ δὲ νικέων ὑφαπτέτω τὰ ἱερά); la tribu victorieuse reçoit dix statères d'argent. — Deuxième décret. Le roi, sollicité par des ambassadeurs de Delphes, envoie trois talents et demi εἰς σειτωνίαν; à une seconde ambassade, il répond par l'envoi d'un talent εἴς τε τὰς τιμὰς καὶ θυσίας τὰς ἐψαφισμένας αὐτῶι πρ[ότ]ερον; en outre il donne des esclaves εἰς τὰν ἐπισκευὰν τοῦ θεάτρου κ[αὶ] τῶν ἄλλων ἀναθεμάτων καὶ τὰν ἄλλαν [χορ]αγίαν. On règle l'administration de cette somme. Il faut rapprocher de ces décrets ceux qui sont rendus en l'honneur d'Attalos II (*Sylloge*, 306); les uns et les autres datent de la même année 159/8 (arch. Amphistratos). Les difficultés chronologiques qu'ils soulèvent ont été déjà discutées par Th. Homolle, *BCH*, 1896, 631, note 2.

P. 123 sqq. Deux dédicaces, avec une épigramme (restituée en partie par Hiller v. Gaertringen) se rapportent à Xanthippos, fils d'Ampharétos d'Élatée; le rôle de ce personnage lors de la délivrance d'Élatée (303) a été indiqué *BCH*, 1899, 388. Du texte nouveau il ressort qu'il fut dix fois tage des Phocéens et qu'il délivra une seconde fois sa patrie; selon P., il l'affranchit d'Antigonos en 283 et la rangea du parti de Lysimachos. — Un bloc qui porte ΛΛΩΝΙΦ proviendrait de la base du lion d'Élatée, monument qui commémorait de même la délivrance de la cité ([Ἀπό]λλωνι Φ[ωκεῖς ἀνέθηκαν]).

Monuments divers : p. 136, stratèges aitoliens après une victoire sur les Acarnaniens; — p. 144, Hermionéens à Perséphone (et à Déméter?); — p. 149, dédicace archaïque de Péparéthos, avec signature de l'Athénien Διοπείθης; elle daterait du début du ve s. et rappellerait la prise de deux vaisseaux cariens qui faisaient partie de la flotte perse (νᾶε δύο Κάρῶν Πεπαρέθιοι [αἰχμεῖ *h*ε]λόντες); — p. 154, signature d'Ἀριστόδημος Ἀθηναῖος, contemporain de Lysippe.

J'ai signalé ci-dessus (fascicule de Colin, n. 192) la publication par P. de l'hymne à Hestia.

Pomtow, *Die Kultstätten der « anderen Götter » von Delphi* (*Philol.*, 1912, 30-100). P. recueille tous les témoignages littéraires et épigraphiques, connus et inédits, qui attestent un culte de divinités autres qu'Apollon Pythien à Delphes.

I. Dans le téménos : 1. Sanctuaire de Gé; 2, des Muses. — 3. Téménos de Néoptolème. — 4. Pierre de Kronos. — 5. Asklépieion (4 dédicaces du ive et iie s. et un texte d'époque impériale). — 6. Aphrodition (3 dédicaces; mention incertaine d'un Ἀφροδίτιον). — 7. Sanctuaire d'Eileithyia (2 dédicaces à des prêtresses). — 8. Autel ou chapelle d'Héraklès Béotien. — 9. Pan. — 10. Dioscures. — 11. Zeus (Sôter, Patrôos, Euhypnos). — 12. Héra.

II. Chapelles dans le temple : 13. Poseidon (appelé peut-être Πρόνεως). — 14. Athéna Sôteira (une dédicace). — 14. Artémis. — 15. Dictynna (déd. des Crétois). — 16. Léto. — 17. Thémis. — 18. Les Moires. — 19. Autel d'Hestia; distinction entre cet autel commun à la Grèce et celui de la ville situé dans le prytanée (*Tholos*; cf. *Klio*, 1912). — 20. Édicule de l'Omphalos. — 21. Un οἰκίον d'Apollon et de Dionysos (reconnu par la suite comme très douteux : cf. *Berl. Phil. Woch.*, 1912, 1303; il serait question d'un ἀποίκιον payé par des colons). Les fêtes de Dionysos sont les Ἀπέλλαι, les Δαιδοφόρια et les Ποιτρόπια; les prêtres, les ὅσιοι (perpétuels). — 22. Οἶκος réservé à ceux qui interrogent l'oracle. — 23. Hermès Καθηγεμών (d'après une déd. du iie s. ap. J.-C., où il

est dit σύνναος Φοίβῳ). — P. a essayé de retracer graphiquement la division intérieure du temple ; il détermine d'une manière très arbitraire le lieu de l'adyton où se trouvait, 24, le tombeau de Dionysos. — P. insiste à plusieurs reprises sur le caractère problématique de ses remarques ; on ne peut manquer d'en être frappé. L'emplacement des divers sanctuaires est déterminé d'après de fragiles indices.

III. Dans le faubourg de Castalie. — 25. Téménos de Zeus Polieus près du sanctuaire d'Athéna Pronaia (un ὅρος). — 26-33. Téménos d'Athéna Pronaia avec les différents édifices qu'il enferme (déd. à Athéna Ergana, Zòsteria ; autels d'Eileithyia, d'Hygie, etc.). Le surnom de la déesse est bien Προναία et non Προνοία. — 33. Héros Phylakos. — 35. Héros Antonoos. — 36. Héros Laphrios. — 37. Damatrion (d'après *BCH*, 1899, 566, l. 11). — 38. Hermès et Héraklès de la palestre.

IV. A l'ouest du téménos et hors de la ville. — 39. Téménos de Thyia (dit Θυῖαι ou Θύστιον). — 40. Eudromos (dans le stade). — 41. Hermès Ἐναγώνιος (voir ci-dessus, Bourguet, *Fouilles*, III, 1, n. 298). — 42. Chapelle d'Aphrodite près de la nécropole. — 43. Double autel d'Athéna et Héra. — 44. Près du port de Kirrha, temple d'Apollon, Artémis et Léto. — 45. Antre corycien dans le Parnasse (deux dédicaces du IVe et IIIe s. aux Nymphes et à Pan).

D'après le monument bilingue et d'après d'autres textes, de nombreux sanctuaires se trouvaient à la limite de la ἱερὰ Δελφῶν χώρα : 43. Héroon d'Hellanikos — 47. Héros Εὐόριος? — 48. Latoion.

En appendice, P. signale qu'un autel d'Homonoia se trouvait peut-être dans le téménos (d'après une déd. ὑπὲρ Ὁμονοίας Δελφ[ῶν], Ier s. ap. J.-C.). — Un prétendu autel des habitants d'Érétrie (*BCH*, 1902, 278, n. 2) est en réalité une base dédicatoire : Ἐρετριέων ἡ πόλις Νεο[π]τόλεμον [Φύ]σ[κου] | Αἰτωλὸν Ἀπόλλωνι Πυθίωι. Sur le personnage, cf. *Sylloge*, 250 : il aurait été hiéromnémon vers 260 ; mais la statue serait plus ancienne (274-271).

Une étude de T. B. Walek, *Die delphische Amphiktyonie in der Zeit der aetolischen Herrschaft* (Berl. dissert., 1911) a été sévèrement recensée par E. Rusch, *G. G. Anz.*, 1913, 125-142. A la suite de cette recension, Pomtow a donné (p. 143-189) un nouveau tableau des archontes de Delphes au IIIe siècle et des remarques justificatives ; il publie en même temps un certain nombre de textes de grande importance. Il est impossible de s'attarder ici aux discussions chronologiques que soulèvent les sections A (remarques sur divers archontats) et B (archontats nouveaux du IIIe s.). Je signale seulement que P. estime, p. 150 sqq., avoir établi d'une manière définitive la liste des archontes dits des Sòtéria (Aristagoras II, 268 ; Emménidas I, 267 ; Nikodamos I, 266 ; Cléondas I, 265). La fête serait annuelle. Le décret pour le roi de Lacédémone Areus (cf. ci-dessus, Bourguet, *BCH*, 1911, 488) se placerait en 267 et il n'y aurait point lieu de distinguer deux archontes Emménidas. En 281/0 ce roi aurait bien tenté une expédition contre les Aitoliens, mais aurait été battu à la frontière occidentale du territoire sacré où fut élevé le monument dit πολυανδρεῖον Λακώνων ou Λακωνικόν.

Dans la section C, P. publie des décrets amphictyoniques inédits ou incomplètement édités :

1. Dans le décret *BCH*, 1902, 262, n. 12, on reconnaît le nom du philosophe péripatéticien Λύκων Ἀστυάνακ[τος Τρῶς Ἀλεξανδρεὺς ἐ]ξ Αἰολίδος (déjà signalé

expressément par Bourguet, *Fouilles*, III, 1, n. 275). — Le décret se placerait vers 228, époque où les textes amphictyoniques font défaut; il y aurait onze hiéromnémons aitoliens.

2. Adhésion des Amphictyons aux Ptolémaieia (vers 279) : il ne reste que la partie droite du texte; mais le sens général est assuré (l. 4 [δε]δόχθαι τοῖς Ἀμφικτύοσιν; l. 5 [τῶι βασ]ιλεῖ Πτολεμαίωι; l. 6 ἔσεσθαι ἰσολύμπιον καθάπερ...; l. 11-12 [ἑλέσθαι δὲ καὶ] θεωροὺς ἐξ αὐτῶν τοὺς Ἀμφικτύον|[ας καὶ ἀποστεῖλαι εἰς Ἀλεξάνδρειαν πρὸς τὸν βασιλέα Πτο]λεμαῖον ὅταν ποιῆι τὰν θυσίαν καὶ...

3. Décret en l'honneur des hiéromnémons d'une année indéterminée. Ils ont obtenu des rois Ptolémée et Antigonos des garanties de sécurité pour les Amphictyons et pris diverses mesures qui ont permis à l'assemblée des Thermopyles de se réunir, alors que depuis longtemps la guerre y avait fait obstacle (les l. 2-4 sont capitales : πρός τε τοὺς βασιλεῖς [Πτολ]εμαῖον καὶ Ἀντίγον[ον πρεσ]|βεῖς ἀπέστειλαν καὶ δι[έσω]σαν ὥστ' εἶναι τὴν ἀσφάλ[ει]αν πᾶσι παρ' ἀμφοτέρων; voir encore l. 11-14 : καὶ τῆς συ[νόδου τῶν Ἀμφικτυόνων ἐν] Θερμοπύλαις διὰ τὸν πόλε[μον διακωλυθείσης κατὰ χρό]νον πολύν, οὗτοι πρῶτον πα[ρέσχον συνελθεῖν τοὺς Ἕλ]ληνας. Selon P., ce décret se placerait vraisemblablement entre 250 et 246; toutefois certains indices (par ex., la mention du γραμματεύς) donneraient à croire qu'il le faut rapporter à une époque postérieure.

4. Fragment qui faisait peut-être partie du même texte : on détermine les mesures qui doivent assurer l'ἀσφάλεια : magistrats et particuliers y doivent collaborer.

5. Fragment d'une liste de hiéromnémons (dernier tiers du IIIe s.).

6. Décret pour les hiéromnémons de 233 (édition plus complète de *BCH*, 1902, p. 253, n. 10 avec un fragment nouveau et les restitutions de Nikitzky, *Journ. minist. instr. publ.*, 1912, 135). L. 15, restituer [λάφ]υρον au lieu de [λύ]τρον (B. Haussoullier). — A la suite, un décret des Aitoliens prescrit que toute infraction à l'ἀσφάλεια dont jouissent les hiéromnémons sera déférée devant les Amphictyons, non devant les cités particulières.

7. Décret en l'honneur de Μεγακλῆς Ἀσκληπιάδου Χῖος, apparemment hiéromnémon (entre 200 et 196).

8. Ce texte n'est point un décret amphictyonique, mais la décision d'un tribunal d'arbitrage de trente-et-un membres, choisis parmi les citoyens de Lamia : il s'agit de l'attribution d'un suffrage au conseil amphictyonique, contesté entre Lacédémoniens et habitants de la Doride. On ne sait le sens de la décision (arch. Andronicos, 160/59).

Dans la section D, P. maintient, contre les données des documents attiques, que la date de fondation des Sôtéria est l'année 277/6.

L'appendice, p. 183-188, est une recension critique de G. Colin, *Fouilles*, III, 2, quatrième partie. P. publie les restes d'un décret et d'une liste de proxènes; selon lui, ces documents, omis par C., étaient gravés sur un bloc appartenant au mur polygonal de la terrasse du trésor athénien.

Je ne connais que par les citations qu'en font Rusch (p. 133) et Pomtow un article de Nikitsky, paru dans le *Journ. min. instr. publ.* (en russe), 1912, 106 sqq. Il concerne certains textes amphictyoniques et apporte, semble-t-il, une importante contribution.

Sur la base inscrite de Cléobis et Biton, voir Pomtow, *Jahresh.*, 1911, *Beibl.*, 46-50 ; Baunack, *Philol.*, 1911, 312-3. Ce dernier propose : [Κλέοβις καὶ Βί]τὸν τὰν ματάρα [Ηεραίονδ]ε ἄγαγον τὸι δυγὸι.

Dans une contribution à l'étude des Bastarnes, *Jahresh.*, 1911, 67 sqq., O. Fiebiger réédite, avec les suppléments de Nikitsky, l'inscription delphique publiée en dernier lieu par Ad. Reinach, *BCH*, 1910, 249.

É. Cuq, *R. de Phil.*, 1911, 183-193. Commente au point de vue juridique un texte d'époque impériale, publié par É. Bourguet, *De rebus Delphicis imperatoriae aetatis*, 45, et relatif à une donation.

A. Keramopoullos, *BCH*, 1911, 492-498 (cf. 1912, 494). Dédicace à Hadrien d'un prêtre d'Apollon, δόγματι Ἀμφι[κτυόνων] καὶ Δελφῶν.

Locride. — Ad. Wilhelm, *Jahresh.*, 1911, 163-256 : *Die lokrische Mädcheninschrift.* W. donne la publication et une étude minutieuse et riche d'un texte d'une rare importance qui a été découvert sur le territoire de l'ancienne Τολοφών (actuellement Vitrinitsa), ville des Locriens Ozoles, mais provient peut-être d'un sanctuaire d'Athéna Ilias, situé non loin de là, à Physkos. Les faits qui y sont relatés intéressent plus particulièrement les Locriens Opuntiens et la ville de Ναρύκα, qui, selon W., aurait peut-être occupé la place de la moderne Talanti. Divers textes littéraires nous apprennent que les Locriens, pour expier le sacrilège commis par leur ancêtre Ajax en arrachant la prêtresse Cassandre de l'autel d'Athéna, devaient envoyer en Troade deux jeunes filles (selon la tradition la mieux établie) ; celles-ci, introduites furtivement dans le sanctuaire d'Athéna Ilias, y remplissaient les humbles fonctions de néocores, au sens précis du mot. L'origine de cette obligation paraît fort ancienne. Dans la dernière partie du IVe siècle, on s'y voulut soustraire : outre que les mille années prescrites par l'oracle semblaient écoulées, la Locride avait subi de grands maux ; Naryka, qui était la patrie d'Ajax et qui paraît avoir supporté la plus lourde part du tribut, avait été détruite. Mais des fléaux avertirent que la colère divine n'était point apaisée. Il y eut alors, semble-t-il, de graves contestations entre Locriens : selon un texte, un roi Antigonos consulté décida que le sort désignerait à chaque occasion la cité qui enverrait les jeunes filles. Le nouveau document, que W. date, d'après une minutieuse comparaison avec des textes delphiques, du deuxième quart ou du milieu du IIIe siècle, nous présente une réalité différente : c'est une convention entre trois parties, d'une part les Aiantéens et la ville de Naryka, étroitement associés, qui s'engagent à fournir les jeunes filles, d'autre part les Locriens qui consentent aux Aiantéens et aux Narykiens différents avantages et les restituent en certains droits dont ils paraissent avoir été spoliés au cours des contestations.

Voici le texte de l'inscription et un essai de traduction (P. Fournier, *REA*, 1913, p. 339, juge que le texte devrait être transcrit sans accentuation, car nous ignorons les particularités de l'accentuation locrienne) :

Ἀγαθαῖ τ[ύχαι] · | Ἐπὶ τοῖσδε Αἰάντειοι καὶ ἁ πόλις Ναρυκαίων Λοκροῖς ἀνεδέξαντο τὰς κόρα[ς].

[Αἰαντείους ἀσύλους εἶμεν | κ]αὶ ἀρυσίους καὶ πολέμου καὶ εἰρήνας καὶ ἐφ' αἵματι μὴ ἐπικωλύειν καὶ προδικία[ν εἶμεν τοῖς τε ἰδιώταις] | καὶ αὐτᾶι τᾶι πόλει.

Ξενίων μὴ ἀπελαθῆμεν κατὰ ξενίας ἐλθόντα · ἀπὸ δαμοσί[ων μὴ ἐρχθῆμεν · αἰ δὲ μὴ,
5 πέν]||τε δραχμὰς τὸν ἄρχοντα ἀποτεῖσαι · αἰ δὲ δίκαι ἁλοίη ὁ ἄρχων, τριάκοντα
δραχμὰ[ς ἀποτεισάτω · τὸν δὲ ἑλ|θόντα κατὰ ξενίαν ἀζάμιον εἶμεν. Αἰ τῶν Αἰαντείων
ῥυσιάζοι καταειδὼς, τριάκο[ντα στατῆρας ἀποτεισάτω · οἱ δὲ ἄρ|χ]οντες τὰ ῥυσιαχθέντα
ἀμπράξαντες, ἀποδόντω αὐθαμερὸν ἢ τᾶι ὑστεραίαι · εἰ [δὲ μὴ ἀποδοῖεν, τὸ ῥυσιαχθὲν
δι|π]λοῦν ἀποτεισάντω. Αἰ δὲ τῶν Αἰαντείων καταδήσαι ἀδίκως ἢ ἔρξαι, ἑκατὸν στα-
τῆρ[ας ἀποτεισάτω τᾶς ἁμέρας] | καὶ τᾶς νυκτὸς ἄλλους ἑκάστας ἔντε κα ἀφῆ.

10 Τροφεῖα τοῖς γονεῦσι τᾶν κορᾶν ἑκατέρ[οις διδόμεν καὶ τοῖν] || κόραινι ἑκατέραι
πεντεκαίδεκα μνᾶς ἐν κόσμον καὶ τροφὰν παρέχειν ἔντε κα [ἐν ἀνδρὸς ἔλθῃ ?].

[Αἰάντειον λυτρω]θῆμεν ἐμ πολεμίους ἁλόντα.

Οἰκίας Θήμωνος κατακαείσας, ὁποίας κα τά[ι πόλει ῥάζῃι, ἀνοικοδομηθῆμεν].

[Οἰκεῖν] | παντεῖ Λοκρῶν · Αἰαντείων εἴ τίς κα ἐλ Λοκροῖς οἰκεῖν δείληται, ἀτέλειαν
εἶμεν καθ|ὼς πρότερον. Μετοχὰν τᾶν] | θοινᾶν εἶμεν τοῖς Αἰαντείοις, εἶμεν πάντοις, καὶ
τῶι ἱερεῖ τὰ δέρματα ἀποδιδόμεν καὶ τὰ [ἄλλα γέρεα. Θύειν] | δὲ τοὺς Λοκροὺς πάντας
τᾶι Λοκρίδι Αἰαντίαι ἐν Ναρύκαι · ἀγωνοθέτας δὲ εἶμεν Ναρυκα[ίους].

15 [Λοκροῖς Ναρυκαί]||ους παῖδας ὁμήρους μὴ δόμεν ἀέκοντας ἐν τὰς κόρας. Ναρυ-
καίοις ἀτέλειαν εἶμεν τᾶς εμ[.....ἱπποτροφίας] · | εἰ δέ τίς κα ἀνακκάζῃι τρέφειν
ἵππους ἢ ὁμήρους παῖδας διδόμεν, τοὺς Λοκροὺς τὰς δαπάνα[ς δόμεν].

[Ἁ πόλις Ναρυ]|καίων μὴ πεμψάτω ὅμηρα τῶν Αἰαντείων μηθένα.

Δικὰν τὸν ἄρχοντα δόμεν ἁμερᾶν τριά[κοντα.....] | καὶ ἐκκπρᾶξαι δέχ᾽ ἁμερᾶν.
Τὸ κατὰ ξένον, μὴ ἀπογνῶμεν μάρτυρα παρεχόμεν[ον ἀ]ξιοχρ[έονα · αἰ δέ τίς κα ἀπο-
γνωσθῆ] | πρότερον, τὰν δίκαν εἶμεν ἐν τοῖς αὐτοῖς δικασταῖς ἁ κα ἁλῶι. Τὸ(μ) μάρτυρ[α
20 ὃν κά τι]ς ἕ[λῃι ψευδέα μαρτυρήσαντα, ἐν ἐπ||ι]ορκίαι ἐχέστω καὶ ἀποτεισάτω
διπλόαν τὰν δίκαν.

Αἰ δέ κα μὴ πράξῃ ὁ ἄρ[χων, τοὶ ἑλόντες τὰν δίκαν αὐτοὶ πρα|ξ]άντω ὅντινά κα λάβῃ
τῶν ἐκ τᾶς πόλιος ἐξ ἁς κα τὸ ἔκκλημα ἦ.

Τᾶι δί[και ἐπωμότας? ἑλέσθαι πλουτίνδαν (*vel* ἀριστίνδαν), αἴ κα ἦ πλέ]|ον τριακον-
τοδράχμου, ἕνδεκα ἄνδρας, ἐν δὲ Ναρύκαι ἐξ ἁπάντων [-- ταῖς δὲ μειόνοις .....]|ῃι
δικάζειν.

Τοῖν κόραιν ἐπιδικῆσαι τοῖν πρόσθ[ε]ν κὰτ τὸ δύ[νατον -----]

Τὰν δὲ πόλιν Ναρυ]|καίων δίκαν δόμεν κὰτ ταὐτὰ καὶ ἐκπρᾶξαι.

25 Ὅρκος · ἐπὶ το[ύτοις διαλυόμεθα ποτ᾽ ἀλλάλους καὶ ἐμμενοῦμεν ἐν τᾶι] || συνθήκαι
καὶ τοῖς ὅρκοις · εὐορκεόντοις πόλ[λα καὶ ἀγαθά, ἐπιορκεόντοις τἀναντία].

Λοκρῶν ὀμόσαι ἄνδρας πεντήκοντα πλουτίνδαν · ὀμν[ύειν δὲ -------].

Traduction.

« Conditions auxquelles les Aiantéens et la cité des Narykéens s'engagent à fournir aux Locriens les jeunes filles :

Les Aiantéens seront garantis contre toute saisie et mainmise violente et exemptés du droit de prise en temps de guerre et en temps de paix ; on ne les molestera point comme chargés d'une souillure et dans les instances, un tour de faveur sera donné aux citoyens et à la cité même de Naryka.

L'hospitalité ne sera point refusée à l'Aiantéen qui se présentera comme hôte; il ne sera point tenu à l'écart des lieux et actes publics. Sinon, le magistrat principal paiera une amende de cinq drachmes; si ce magistrat s'expose à un procès et y succombe, il paiera trente drachmes. Si l'Aiantéen qui se réclame de

l'hospitalité, intente une action, il ne s'exposera à aucunes représailles. Si quelqu'un exerce le droit de prise au détriment d'un Aiantéen, en connaissant sa qualité, il paiera trente statères d'amende, et les magistrats reprendront les objets enlevés et les restitueront au propriétaire le jour même ou le lendemain; dans le cas où ils ne les restitueront point, ils en paieront la valeur en double. Si quelqu'un enchaîne ou emprisonne un Aiantéen injustement, il paiera cent statères par jour et par nuit jusqu'à ce qu'il l'ait libéré.

Les parents des jeunes filles recevront les uns et les autres une pension alimentaire; à chacune des deux jeunes filles, on donnera quinze mines pour sa toilette et on assurera son entretien jusqu'à son mariage [?].

L'Aiantéen tombé aux mains des ennemis sera racheté.

Les maisons de Thémon, qui ont été brûlées, seront reconstruites selon les indications qu'il donnera à la cité.

Les Aiantéens pourront habiter sur tout le territoire des Locriens; si l'un d'eux veut habiter chez les Locriens, il sera affranchi d'impôts comme auparavant. La participation aux festins religieux est assurée aux Aiantéens, à tous les Aiantéens; ils remettront au prêtre la peau des victimes et les autres redevances. Tous les Locriens sacrifieront à la déesse Aiantia (ou Aiantis) Locrienne, à Naryka même; les Narykéens seront les ordonnateurs des jeux.

Les Narykéens ne seront point forcés contre leur gré de livrer aux Locriens leurs enfants pour répondre de l'envoi des jeunes filles; ils seront exempts de toute prestation pour l'entretien des chevaux. Si on les astreint à entretenir des chevaux ou à donner leurs enfants en otage, les Locriens compenseront le dommage.

La ville de Naryka n'enverra jamais un Aiantéen comme otage.

Le magistrat introduira les procès dans le délai de trente jours; l'exécution aura lieu dans les dix jours. Dans une affaire concernant un étranger, on ne doit point lui dénier créance, s'il fournit un témoin qualifié: si semblable déni a été précédemment commis, le procès recommencera devant les juges mêmes qui ont condamné. (Le sens de ces deux articles est douteux). Le témoin convaincu de faux témoignage encourra la malédiction qui s'attache au parjure et paiera au double la valeur du litige.

Si le magistrat ne procède point à l'exécution dans les délais prescrits, les ayants-droit y procéderont eux-mêmes en saisissant l'un quelconque des concitoyens de ceux qui ont motivé la plainte.

Pour les contestations, on choisira, chez les Locriens, des jurés parmi les gens riches, au nombre de onze si le procès porte sur une valeur supérieure à trente drachmes; à Naryka, on choisira entre tous les citoyens..... ; si le débat porte sur une moindre valeur..... (article douteux).

Il sera fait droit dans la mesure du possible aux revendications des jeunes filles précédemment envoyées à Ilion.

La ville de Naryka agira suivant les mêmes règles dans l'introduction des procès et dans l'exécution.

Serment : à ces conditions nous nous réconcilions mutuellement et nous respecterons la convention et les serments. Si nous tenons nos serments, qu'il en

résulte beaucoup de bien pour nous ; si nous nous parjurons, qu'il en aille contrairement.

Parmi les Locriens, cinquante citoyens fortunés prêteront le serment... ».

Sur la tranche gauche de la stèle sont inscrits les noms et les patronymiques de dix-huit personnages, apparemment des Locriens, lesquels se répartissent en Περικυμάσιοι et Ἰάσσιοι : les deux localités auxquelles se rapportent ces désignations sont inconnues.

Le commentaire est divisé en quatre parties : 1° Remarques générales sur l'origine de cette expiation et sur les textes qui nous la font connaître, sur l'histoire des Locriens au cours du IIIe siècle. 2° Commentaire détaillé où le sens de chaque article est éclairci. 3° Remarques sur la langue et la syntaxe. 4° Observations paléographiques permettant de fixer la date (milieu du IIIe siècle).

Épire. — *Arta.* — St. Dragoumis, Ἀρχ. Ἐφ., 1910, 397-8. Νίκανδρος | Σόλωνος | ἀμφιπολεύσας | Ἀρτέμιτι | Πασικράται.

Thessalie. — A. S. Arvanitopoullos, éphore de Thessalie, publie une série d'inscriptions qui forment un *addendum* important à *IG*, IX 2. (Sur les fouilles, voir Πρακτικά, 1911, 280-356).

Ἀρχ. Ἐφ., 1910, 331 et suiv. — *Larissa Pelasgiotis.* — 1. Décret du κοινόν des Thessaliens en l'honneur d' Ἀριστοκλῆς Ἀριστοκλέους Λαρισαῖος : il a été juge impartial; en particulier, lorsqu'il a été appelé par les magistrats et les synèdres du κοινόν à régler les litiges entre Thessaliens et Perrhèbes, conformément à la convention qui liait les deux peuples (τὰς δίκας τὰς τεθείσας κατὰ τὸ σύμβ[ο]λον τὸ κείμενον Θεσσαλ[ο]ῖς πρὸς Περρα[ι]βούς), il s'est au mieux acquitté de ses fonctions, sans demander d'indemnité (IIIe s., après que T. Flamininus avait délivré les Thessaliens du joug macédonien). Remarques sur l'ancienne et la nouvelle constitution du κοινόν. — 2. Proxénie du κοινὸν [Λαρισαίω]ν? pour Ἀγασικλῆς Μέντορος Μακεδὼν ἐγ Δίου, bienfaiteur ὑπὸ [τ]ὴν σι[τοδείαν]? (IIIe s.). — 3. Décret de Larissa pour le Romain Κοΐνκτος Τίτου : il n'a pas quitté la ville abandonnée par les τηβεννοφοροῦντες (*togati*, marchands romains ?). Selon A., il s'agirait du siège de Larissa par Antiochos III en 191. — 5. Dédicace d'un affranchi d'Auguste, ὁ ἐπὶ τῶν κληρονομιῶν φροντιστής τε ὢ[ν] τὰς τοῦ Σεβαστοῦ χ[ρ]ίας [ἀ]νέ[θ]ηκεν (?). — 7-8. Listes (ὀνοματισμοί) d'affranchis : permettent de restituer *IG*, IX 2, 542 et 560. — 5-11. Funéraires. — 22. Τὸ κοινὸν Θεσσαλῶν | Μάρκον Κατκέλιον Λευκίου Μέτελλον (M. Caecilius Metellus, préteur urbain en 206; ambassadeur auprès d'Attalos I en 205 ; mais le monument est postérieur à 197). — 23-25. Dédicaces aux Kabires, à Déméter et Koré, à Leukothéa (Λευκαθέα).

R. de Phil., 1911, 122-162 ; 282-305. (Les numéros, 26-50, font suite à ceux de l'Ἀρχ. Ἐφ.). *Larissa* : 26. Dédicace du Ier s. avec imitation archaïsante du dialecte thessalien (prêtresse λειτο[ρεύ]σανσα τὰν πετροετηρίδα τᾶ Δαμμάτερι τᾶ Φυλάκα καὶ τοῦ Διονυσίου τοῦ Καρπίου. — *Homolion* : 27. Achat par la ville d'Homolion (?) de vignes et de terrains non plantés (γῆ ψιλή) ; énumération des propriétaires-vendeurs ; noms de lieux. — *Mopsion* : 31. Un [ἀρ]χιφρου[ρ]ήσας et les σ[ύ]νφρουροι à Zeus Περφερέτας (Φερφερέτας, *IG*, IX 2, 1057).

38-40. Inscriptions d'*Atrax*, d'*Ermitsi* de Thessaliotide, de *Thaumakoi*; 40 est une liste d'affranchissements qui introduit d'importantes modifications dans la liste des stratèges thessaliens du milieu du Ier s. — 41 et 41 a. Textes mutilés

relatifs à des contestations territoriales entre Ἀγγειαί, Κτιμένη et peut-être Hérakleia. — 42. *Pyrasos*. Ex-voto à Poseidon. — 50. *Pharsale*. Dédicace à Thétis? (début IVe s.).

Ἀρχ. Ἐφ., 1911, 123-149, n. 51-88 (les numéros font suite à ceux de la *R. de Phil.*); 1912, 60-101, n. 89-164. Inscriptions découvertes en 1910 à *Gonnos*, la plupart sur l'acropole, près du temple d'Athéna Polias. — 57-60. Dédicaces à Athéna Polias (ἀρχιφρουρός, σύνφρουροι; sur n. 57, métrique, cf. Ad. Wilhelm, *ibid.*, 1912, 253). — 61-63. Dédicaces à Ἐννοδία, à Artémis, à Asklépios.

64-88. Décrets pour des juges étrangers, en général au nombre de trois (4 dans n. 83). Ils viennent de Phères (64), Métropolis (64, 66, 74-76), Gomphos (67, 69), Trikka (68), Skotoussa (70), Thèbes de Phthiotide (71), Atrax (72, 73), Kierion (77, 81, 82), Krannion (80 *b*), Oloosson (88). Les uns ont été appelés ἐπὶ τὰς εὐθείας δίκας, les autres ἐπὶ τὰς βολίμους δίκας (= ἀναβολίμους et non, comme le croyait A., ἀπὸ συμβόλων; cf. Wilhelm, *ibid.*, 1912, 253); ces derniers sont dits βολιμοδικασταί. Tous les décrets appartiennent aux deux derniers siècles av. J.-C.; beaucoup sont rendus le 20 du mois Dithyrambios. Dans l'intitulé figurent en général le hiéromnémon, 5 ταγοί, 2 ταμίαι, un secrétaire. A. annonce une étude sur la constitution de Gonnos.

89-164. Décrets de proxénie, les uns sous une forme développée, les autres résumés; parmi les bénéficiaires, dont la plupart sont des Thessaliens, signalons : 89. Νικίας Θερσιμένους Φαλλανναῖος (cf. *IG*, IX 2, 1231), qui a prêté du blé pour les semailles en temps de disette (vers 200). — 90 Ἀπολ[λόδωρος καὶ Δ]ιόδωρος οἱ [Διοδώρου Φαλανναῖοι]. L'intitulé aurait l'intérêt de mentionner un stratège des Perrhèbes; mais la restitution semble fort incertaine. — 91. Γάιος Φλαύιος Γαΐου Ἀπολλώνιος καὶ Γάιος Φλ[α]ύιος Γαΐου Ῥόκκων ὁ υἱὸς αὐ[τ]οῦ Ῥωμαῖοι (déb. Ier s.). Le stratège est d'Erikinion; il y aurait deux villes de ce nom, l'une en Perrhébie, l'autre dans l'Hestiaiotide. — 92. Τ[ίτος Κοίνκτιος? στρατηγὸς ὕπ]ατος Ῥω[μαίων]. — 111. Αἰσχυλῖνος Σωσιδήμου Μακεδὼν Εὐρωπαῖος.

— J. Hatzfeld, *BCH*, 1911, 231 et suiv. Publie trois fragments qui proviennent de *Thèbes de Phthiotide* et une liste d'affranchissements, trouvée au pied des murailles d'*Atrax*; ce texte donne les noms et la succession probable de dix stratèges thessaliens de la deuxième moitié du Ier s., parmi lesquels quatre sont nouveaux.

— Ad. Wilhelm, *Wien. Stud.*, 1912, 411-414. L'inscription relative à l'oracle d'Apollon Κοροπαῖος (*IG*, IX 2, 1109) se place vers 116. Le stratège des Magnètes, Διονυσόδωρος Εὐφραίου Αἰολεύς se retrouve comme hiéromnemon à Delphes lors de la délimitation du territoire sacré, en 116 (*BCH*, XXVII, 106, l. 30. Δ. Εὐ. Δημητριεύς). Remarques sur les divisions des Magnètes à la fin du IIe s.

— Hiller v. Gaertringen, *Hermes*, 1911, 154-156. Autel trouvé dans le dème de Pharsale; Διὸς Θαυλίου. Ce dieu thessalien paraît avoir passé en Macédoine. On retrouverait son culte dans les Bouphonia attiques. Sur le sens de l'épithète (θαύλιος = égorgeur, le dieu qui tue), cf. Solmsen, *ibid.*, 286-291.

— J. Beloch, *Klio*, 1911, 442 et suiv. Montre que Démétrias ne peut avoir été située sur la colline de Goritza où on en cherchait l'emplacement (cf. Fredrich *AM*, 1905, 222 sqq.). Démétrias ne serait qu'un nouveau nom de Pagasai : les stèles

funéraires, déjà célèbres, devraient être dites stèles de Démétrias (On ne peut guère douter que B. ait raison).

Hypata. — Ad. Wilhelm. *Att. Urk.*, I, 12-13. Dans *IG*, IX 2, 3, on a restitué à tort [ἐπὶ βασι]λέων Ἀλεξάνδρου [καὶ Φιλίππου τοῦ Φιλίππου]. Il s'agit d'un ἔγγυος τῆς προξενίας, Λέων ou [Κ]λέων Ἀλεξάνδρου.

Macédoine. — J. Hatzfeld, *BCH*, 1911, 237 sqq. Publie des inscriptions de Berrhoia et Oloossone : liste de personnages parmi lesquels des ἐξελευθερικοί; dédicace de trois agoranomes et de leur secrétaire à Hermès ; inscription funéraire métrique du ve s. — Quelques-uns de ces textes sont publiés aussi par A. M. Woodward, *BSA*, XVIII (1911/2), 133 sqq. Je ne puis ici que signaler ce volume qui vient de paraître.

Thessalonique. — Ch. Avezou et Ch. Picard, *Mél. Rom.*, 1912, 237-361, *La nécropole de Salonique.* Les documents épigraphiques (funéraires tardives) ont un intérêt médiocre; mais les éd. ont donné d'utiles renseignements bibliographiques.

THRACE ET ARCHIPEL THRACE

Les monuments de la Thrace sont étudiés avec zèle par G. Seure dans une série d'articles :

RA, 1911, II, 423-449 ; 1912, I, 319-336; II, 255-276. *Archéologie thrace. Documents inédits ou peu connus.*

I. 1-18. Ex-voto à des divinités diverses : Zeus Olympios; Dionysos Éleuthéreus (avec mention d'une guerre contre le roi gète Byrébistas, milieu Ier s.); Asklépios, δωτὴρ ὑγείης; Héraklès; Θεὸς Βλήκουρος?; Θεὸς πατρῶος; Ἀγαθὴ τύχη.

II. 19-25. Inscriptions avec noms d'empereurs (latines et grecques) : 20. Ἡ βουλὴ καὶ ὁ δῆμος τῶν νεοκόρ[ων] Περινθίων à Caracalla.

III. — 26-28. Dédicaces honorifiques. 26. Dédicace à un personnage d'origine égyptienne ; mention des Ἀλεξανδρεῖς οἱ πραγματευόμενοι ἐν Περίνθωι. Selon S., l'inscription, qu'il n'a point vue, serait distincte de celle qu'ont publiée Dumont-Homolle, p. 389, 74 *e*. De toute manière, je doute que le personnage ait fait construire le mur de la ville : τὸ τεῖχος κατεσκευάσαντα, nouvelle copie ; τὸ Τυχαῖον κατασκευάσαντα, D.-H.)

IV. — 29-38. Bornes territoriales. — V. 39-56. Funéraires : 40. Mention de la loi contre les violateurs de sépultures (κρατηθήσεται τῷ τῆς τυμβορυχίας νόμῳ). — VI-VII. 57-65. *Varia* : 65. Fragment d'une liste qui daterait du IVe s. et proviendrait d'Apollonie du Pont.

— Ch. Picard, *RA*, 1912, II, 294-366 a présenté quelques observations, en particulier sur le Διόνυσος Ἐλευθερεύς (n. 2 et 3).

— G. Seure, *REA*, 1912, 137-166 ; 239-261 ; 382-390. *Étude sur quelques types curieux du cavalier thrace.* Publie des dédicaces relatives à ce dieu sous ces diverses formes (je signale à S. que l'inscription de Théra *IG*, XII 3 886 ne touche en rien, comme il le croit, p. 139. note 1, au culte de Héros ou Héron ; c'est une funéraire Ἀγάπημα Ἐπαφροδίτου ἡρῴνα).

— G. Seure, *BCH*, 1912, 534-641. Antiquités thraces de la Propontide (Collec-

tion de A. Stamoulis de Silivri). Les textes publiés, d'époques très diverses, proviennent de *Selymbria*, *Perinthe* et des régions avoisinantes. — 9. Liste d'amendes infligées pour des délits divers (ép. hellénistique); cf. Haussoullier, *R. de Phil.*, 1913, 110-111. — 32. Dédicace à Διόνυσος Ἠληνείτης (épithète lue auparavant Ληνηίτης). — 39-52. Ex-voto au dieu cavalier. — 55-100. Stèles, bas-reliefs, autels, banquets funèbres.

— Ad. Reinach et Ch. Picard, *BCH*, 1912, 276-352. Publie les résultats d'un voyage dans la Chersonèse et aux îles de la mer de Thrace. — Parmi les inscriptions, signalons, à *Sestos*, p. 377, une stèle funéraire avec couronnes honorifiques de Sestos, Flaviopolis (jadis *Caena*, selon Pline), Madytos, Abydos, Dardanos, Alopékonnésos (Ἀλαποκοννησίων), Élaious ? (Ἐλευσίων). — Les îles, explorées peu avant par l'éditeur de *IG*, XII 8, n'ont donné qu'un maigre butin.

Byzance. — Th. Wiegand, *AM*, 1911, 287, n. 2. Dédicace à Isis et à Sarapis par un personnage ναυαρχήσας τὰ μεγάλα Πλ[οι]αφέσια (sur la restitution et sur cette fête, cf. L. Deubner, *ibid.*, 1912, 180-182). L'intitulé βασιλεύοντος Ῥοιμετάλκου montre que Byzance était dans la clientèle du roi thrace (1-2 ap. J.-C.). — La dédicace d'un collège dionysiaque, *ibid.*, 1911, 288, n. 3, peut provenir de la même ville.

— Ad. Wilhelm, *N. Beitr.*, I, 42-44, nº 8. Publie une inscription relative à la vente d'une maison. Comme lieu de trouvaille, on indique la Chalcidique ; le document est du même ordre que le n. 1386 du *Recueil* de Michel, lequel provient d'Amphipolis (milieu IVe s.).

— Le même, *ibid.*, 44-46. Dans l'épigramme *IG*, III, 170, il faut lire ainsi le v. 3 : Θρῆικες οἱ ναίοντες ἀγάκλυτον ἄστυ τὸ [Σέ]ρδ[ων] ou [Σά]ρδ[ων]. La cité des Serdes ou Sardes (Σερδικὴ ou Σαρδικὴ πόλις) est signalée dans plusieurs textes.

Thasos. — Th. Macridy, *Jahrb.*, 1912, 1-19. Publie six dédicaces qui proviennent d'un sanctuaire d'Artémis Πωλώ ; le nom de la déesse est mentionné expressément sur quelques-unes. Noter les noms féminins Κόδις, Ἀρή et, n. 3, une signature de l'artiste rhodien Φιλίσκος Πολυχάρμου. Sur le n. 7 où figure une προμύστις, cf. Ch. Picard, Ξένια, 67 et suiv. ; P. Roussel, *REA*, 1912, 377-381 ; Ch. Picard, *ibid.*, 1913, 31-37. — L'inscription publiée en fin d'article est déjà connue (*IG*, XII 8, 391).

— Les mêmes textes sont cités par Ad. Reinach, *CRAI*, 1912, 226 et suiv., qui a repris en 1911 l'exploration du sanctuaire d'Artémis Pôlô.

— Ch. Picard, *R. de Phil.*, 1912, 30-34. Il a revu le décret *IG*, XII 8, 262 ; la stèle était conservée, non dans le sanctuaire de Dionysos, mais dans celui d'Apollon Πύθιος (l. 16-17 : θέσι[τω ἐς Ἀπόλλωνος τοῦ Π]υθίου. Le temple de ce dieu situé sur l'Acropole thasienne, a été identifié en 1911 ; cf. *CRAI*, 1912, 206 et suiv.

— Ch. Picard, *BCH*, 1912, 240-247. Dans le texte thasien relatif au κῆπος d'Héraklès, *IG*, XII 8, 265, il faudrait lire, l. 4-5 : ἢν δέ τις ἐγβάλλη[ι κόπρον ἐς]|τὸ χώρίον, εἶναι τὸ ἅγος (la faute religieuse, au lieu τὸ ἄγγος, le récipient) τοῦ ἀναιρεθημένου τὸν κῆπο[ν]. Correction douteuse.

— Ad Wilhelm, *N. Beitr.*, II, 30-43 n. 14. Étudie et complète *IG*, XII 8, 264. Selon W., ce double décret, l'un du sénat, l'autre du peuple, conférerait le droit de cité aux habitants de Néapolis παρὰ Θάσον ou plus strictement, — le décret du

peuple corrigeant celui du sénat — à ceux de ces habitants qui sont nés de femmes thasiennes. La justification des restitutions donne lieu à de multiples remarques sur l'octroi du droit de cité, les rapports de Néapolis et Thasos etc.

MOESIE

Musée de Sofia. — G. Kazarow, *Jahresh.*, 1912, *Beibl.*, 95 sqq. Publie la partie supérieure d'une stèle trouvée à Bourgas. Dans le fronton, un bas-relief représente un guerrier nu assis sur un rocher [Achille ?]. Le décret dont il reste 4 lignes, émane d'une cité grecque; il est rendu en l'honneur de Ῥ[α]ισκούπορις βασιλέως Κότυος, lequel y fut envoyé en otage et y séjourna après sa libération. Le roi serait le Κότυς Ῥαίζδου connu à Delphes, *BCH*, 1896, 476 (première moitié IIIe s.).

Dionysopolis. — K. Skorpil, *Jahresh.*, 1912, *Beibl.*, 105 sqq. Architrave ionique avec dédicace des [ὑ]μνωδοὶ νεώτεροι (Emp. Élagabal, 218-222).

Tomes. — M. Brillant, *R. de Phil.*, 1912, 284-296. Retrouve à Paris la déd. *Inscr. graec. ad r. rom. p.*, 604; lire, l. 1 : [Διὶ Ἡλ]ίῳ Σαράπ[ι]δι].

CYCLADES

Délos. — F. Dürrbach, *BCH*, 1911, p. 5-85; p. 243-287. Inscriptions financières découvertes de 1906 à 1909. On sait que la plupart de ces textes n'ont d'intérêt qu'en tant qu'ils rentrent dans une série. D'autre part, un certain nombre ont déjà été recueillis dans *IG*, XI 2 (les nos 5-8, 10-18, 20-23, 26, 35 = *IG*, XI 2, 143, 142, 151, 140, 191, 178, 190, 177, 193, 215, 160, 114, 207, 267, 240, 277, 279, 275, 211). Parmi ceux qui prendront place dans les autres fascicules, signalons : 1-4. Fragments très mutilés de l'époque amphictyonique. — 31. Débris d'un cahier des charges. — 46. La succession des deux archontes Callias et Callisthénès est fixée; D. classe les archontes de 208-198 dans l'ordre suivant : Sotion, Stésiléos, Callias, Callisthénès, Phillis IV, Amnos, Télemnestos II, Leukinos, Sosistratos, Epictémon, Héracleitos. — 47. Stèle additionnelle de l'année de Polyxénos I (192) : location des maisons sacrées. L'intitulé révèle que les baux des maisons étaient conclus pour cinq ans. Noter les professions exercées par deux locataires : Πύρρος πορφυροβάφος et Νουμήνιος διδάσκαλος; un des garants est un étranger, Ἀπολλώνιος Φοῖνιξ. L. 32 et suiv., compte de matériaux de construction; mention de deux édifices, le Φιλαδέλφειον et l'édifice dit αἱ γραφαί, ailleurs οὗ αἱ γραφαί, ἡ γραφή, peut-être identique à l'οἶκος οὗ ἡ γραφὴ τῆς Ἀρσινόης. — 51 (vers 190). Parmi les offrandes conservées dans l'Artémision, une phiale don d'une reine ...ας τῆς Ἀλεξάνδρου; à l'aide d'autres textes cités par D., Ad. Wilhelm, *Berl. Phil. Woch.*, 1912, p. 314, a reconnu qu'il s'agissait de la reine Phthia, fille du roi Alexandros d'Épire, femme de Démétrios II de Macédoine. — 62. Fragment de l'année de Parménion II (173). Jarres constituant l'encaisse du trésor sacré ou déposées durant l'année; mention de la construction des portiques de l'Agora (εἰς τὴν κατασκευὴν τῶν στοῶν τῶν ἐν τεῖ ἀγοραῖ), de

dépenses faites pour des couronnes à Prusias et Antiochos Épiphanès. — 63. Liste de débiteurs postérieure à 177. — 77. Inventaire de la deuxième époque athénienne : Chalcothèque (?), Artémision ἐν νήσωι, οἶκος οὗ ὁ περιλυ.σει..?, temple des Grandes Divinités; parmi les offrandes, signalons l. 7 : τρίγωνον θήκην ἔχουσαν βυβλία Ἀλκαίου.

J. Hatzfeld, *BCH*, 1912, 1-218. *Les Italiens résidant à Délos*. Liste alphabétique de tous les Italiens connus par les textes déliens (à l'exclusion des magistrats romains) ainsi que des Grecs de l'Italie méridionale; ils sont groupés par famille. A la suite, des remarques touchant le développement et la décadence de la colonie italienne, les lieux d'origine, la condition sociale, les professions des Italiens de Délos, les collèges qu'ils constituèrent dans l'île où ils ne formèrent jamais un *conventus civium romanorum*. Enfin publication de 48 inscriptions, dédicaces de Romains aux divinités égyptiennes, aux dieux de Samothrace, aux divinités syriennes, à Héraklès. — 4. Peut-être dédicace à Publius Scipion, le second Africain. — 18 *a*, *b*, *c*, *d*, *e*. Épistyles et frises avec inscriptions de l'agora des Italiens. — 34. Ex-voto d'un Romain à Antioche la Métropole (montre que la cité syrienne portait ce titre honorifique dès la première partie du Ier siècle).

A. Plassart, *ibid.*, 387-435. Publie 31 inscriptions provenant soit du gymnase, soit d'un bâtiment situé au nord-est du lac sacré, lequel peut être une palestre (cf. *CRAI*, 1911, 845 sqq.) : 1-4. Dédicaces de vainqueurs à la lampadédromie. — 5. Dédidace d'un gymnasiarque et d'un hypogymnasiarque ; 6, d'un lampadarque. — 8. Cadran solaire. Tous ces textes sont antérieurs à 167/6, les suivants sont postérieurs à cette date.

9. Liste de 56 gymnasiarques dont voici l'intitulé : Φωκίων Ἀριστοκράτου Μελιτεὺς | γυμνασιαρχήσας ἀνέγραψεν | τοὺς γυμνασιαρχήσαντας | ἀφ' οὗ ὁ δῆμος διὰ Ῥωμαίων ἀνεκτήσατο | τὴν νῆσον. Le point de départ de cette liste serait 166/5 selon P., 167/6 selon moi (cf. ibid., p. 400 et 436); elle va jusqu'à 112/1. Des synchronismes établis par ailleurs entre gymnasiarques et archontes athéniens font de ce document une pierre angulaire de la chronologie des archontes au IIe siècle; elle permet de contester la valeur de la loi de succession des secrétaires pour une partie du IIe siècle (W. S. Ferguson tente d'échapper à cette conséquence dans *Classical Phil.*, VIII, 2, 1913, 220-222, mais, à mon gré, n'y réussit point). Un des gymnasiarques a été désigné par l'épimélète et les ἀλειφόμενοι, ce qui implique une perturbation dans le régime ordinaire (nomination par le peuple athénien). — On peut désormais dater de 129/8 la dédicace *OGIS*, 366 (à Mithridate Évergétès) et placer l'avènement de Nikomédès Évergétès entre le début de 128/7 et la fin de 127/6.

10-12. Intitulés de listes de jeunes gens, canéphores d'Apollon et d'Athéna, d'Hermès, vainqueurs à la course. — 13. Liste de personnages qui, à des titres divers (hiéropes, éphèbes, canéphores, gymnasiarques et prêtres puérils), ont participé aux Apollonia de 144/3.

15-16, 18-20. Dédicaces de vainqueurs aux lampadédromies des Athénaia, des Romaia, des Théseia; 17, d'un personnage χειροτονηθεὶς ἐπὶ τὰ ἱερά. — 22. Édition exacte de la dédicace à Mithridate Eupator, *OGIS*, 369, qui n'était connue

jusqu'a présent que par les manuscrits de Cyriaque d'Ancône et par une mauvaise copie de Spon. Ce texte se doit placer entre 115 et 111.

24. Βασιλεὺς Πτολεμαῖος Σωτήρ, ὁ πρεσβύτατος υἱὸς | βασιλέως Πτολεμαίου τοῦ δευτέρου Εὐεργέτου, Ἀπόλλωνι καὶ τῶι δήμωι τῶι Ἀθηναίων | καὶ τοῖς νέοις, | ἐπὶ ἐπιμελητοῦ τῆς νήσου Διονυσίου τοῦ Δημητρίου Ἀναφλυστίου, 111/0 (dédicace gravée sur le linteau d'une porte donnant accès à une galerie parallèle au stade).

25-26. Les ἀλειφόμενοι à Médeios, fils de Médeios du Pirée; signature d'Eutychidès. Les mêmes au fils du précédent (94/3). — 27. Un gymnasiarque et les ἀλειφόμενοι à un Νεαπολίτης, sans doute bienfaiteur du gymnase (94/3).

— A Plassart et Ch. Avezou, *ibid.*, p. 661-666. Donnent en *addenda* aux inscriptions du gymnase trois dédicaces : 32. Un lampadarque ; mention de la tribu Argadis. — 32 *bis*. Un gymnasiarque et un hypogymnasiarque (textes de l'indépendance). — 33. Les ἀλειφόμενοι à un gymnasiarque athénien (début Ier s.). — Deux textes copiés par Cyriaque (*BCH*, 1877, 87, n. 33-34) se rapportent au gymnase.

— M. Holleaux, *REA*, 1912, 370-376. Décret du peuple de Délos en l'honneur de Σωσίβιος Διοσκουρίδου Ἀλεξανδρεύς, ministre des Ptolémées. Le roi nommé à la l. 5 serait, d'après la paléographie, Ptolémée Évergétès sous lequel aurait commencé la faveur de Sosibios.

— E. Cuq, *Mémoires Acad. Inscr.*, XXXIX, 1912 : *Le sénatus-consulte de Délos de l'an 166 avant notre ère.* Il sera rendu compte ultérieurement de cette publication en même temps que d'un article complémentaire qui paraîtra dans le *BCH*, 1913 et où l'on montrera en particulier que ce sénatus-consulte n'est pas de l'an 166.

— Michon, *BCH*, 1911, 288 sqq. Signale les marbres antiques de Délos conservés au Musée du Louvre et en raconte l'histoire. Parmi ces marbres, deux inscriptions importantes, les décrets *CIG*, 2271 et 3067.

— P. Roussel, *BCH*, 1911, 423-440. Fragments d'une liste d'archontes déliens ; ces débris donnent des patronymiques, assurent la succession de quelques archontes du IIIe et IIe siècle, font connaître la succession de quelques archontes de la fin du IVe siècle.

— P. Roussel, *ibid.*, 441-456. *La confédération des Nésiotes.* Tous les textes épigraphiques de Délos, qui sont relatifs à cette confédération, datent de la première moitié du IIIe siècle. — Fragment nouveau : début d'un décret des synèdres touchant l'envoi de théores à Alexandrie.

— B. Haussoullier, *R. de Phil.*, 1911, 179-182, à propos des προπυλεμίδες θύραι, connues par des comptes déliens (cf. Courby, *BCH*, 1910, 501), rappelle que dans des textes de Didymes est mentionnée la προήνεμος παραστάς (façade orientale).

— Stouff, *Ξένια offerts à l'Université nationale de Grèce*, 168-173. Une dédicace de Philippe V de Macédoine, connue seulement par les ms. de Cyriaque (*BCH*, 1867, 87, n. 31), se trouve en France, près de Grenoble. S. la publie et la commente.

— Ad. Reinach, *RA*, 1912, I, 260-312. Publie les notes de voyage et quelques dessins pris par Cockerell à Délos ; indications utiles sur divers textes du *CIG*, sur l'inscription du colosse et celle du portique de Philippe.

Rhénée. — Les stèles expiatoires de Rhénée (*Jahresh.*, 1901, *Beibl.*, 9-10 ; Deissmann, *Licht v. Osten*, 305-316) sont étudiées par J. Bergmann, *Philol.*, 1911,

503-510. Elles portent une prière adressée par la morte elle-même. — Le haut de l'une des stèles (actuellement à Bukarest) se trouverait à Athènes; cf. O. Walter, *Jahresh.*, 1911, *Beibl.*, 62.

Andros. — I. K. Boyatzidis, Ἀρχ. Ἐφ., 1911, 69-78. Publie des inscriptions d'Andros, la plupart déjà signalées par Hiller v. Gaertringen, *AM*, 1909, 185 sqq. L'article contient d'utiles photographies.

— Th. Sauciuc, *AM*, 1911, 1 sqq. Étudie *IG*, XII 5, 714. Le personnage honoré se nommerait Ἀντίδοτος; le décret aurait été rendu dans la deuxième moitié du IVe siècle; Antidotos, chef de la garnison athénienne, et les soldats auraient pris soin de l'approvisionnement de l'île (S. ne m'a point convaincu qu'il s'agissait d'une garnison athénienne plutôt que d'une garnison ptolémaïque).

Paros. — Elters, *Rh. Mus.*, 1911, 199-202. Dans *IG*, XII 5, 225 et p. 311, il faut peut-être lire : Ξείνῳ Δωριῆι οὐ θέμι[ς θύειν] | οὐ[δ]ὲ δ[ούλ]ωι ἁ Κούρηι ἀστῶι ἔ[στι], s. ent. θύειν.

Naxos. — Hiller v. Gaertringen, *AM*, 1911, 281-284. Catalogue très mutilé de souscripteurs εἰς τὴν τε[ιχοποιίαν?]

Syros. — Th. Sauciuc, *AM*, 1911, 157-162. Dédicace d'un stéphanéphore de l'époque d'Antonin le Pieux.

Ios. — Ad. Wilhelm, *N. Beitr.*, II, 26-30, n. 13. Donne une restitution meilleure de *IG*, XII 5, 8 et p. 303, n. 1009, en supposant que les lignes sont très longues. Il s'agirait d'un renouvellement de l'amitié et de la conclusion d'une alliance entre Ios et Rhodes. D'après la paléographie, le texte est antérieur au IIe siècle.

Ténos. — P. Graindor, *Mus. Belge*, 1911, 253-261. Publie, d'après un estampage dû à N. Sakellion, une liste d'archontes éponymes de Ténos. En tête de la 2e colonne (la 1re a été ajoutée postérieurement au IIe s.) on lit : οἵδε ἦρξαν | ἀπὸ Τιμησίωνος | διιστά[μεν]ο[ι] κατ' ἐνι[αυ]τόν. Les noms dateraient du IVe siècle ou même de la fin du Ve. A la fin de la 3e col., sous l'archontat d'Ὀκιμβις, on lit : ἐπὶ τούτου | Τηνίοις | ἐμ Μιλήτωι | ἀτέλεια.

Kéos. — Sur la date des inscriptions gravées sur les antes du temple d'Apollon, à *Karthaia*, voir le c. r. de *IG*, XII 5, par P. Graindor, *Mus. Belge*, 1910, 13; elles sont antérieures au milieu du IIIe s., y compris le décret aitolien, *IG*, XII 5, 526

Hérakleia. — P. Roussel, *BCH*, 1911, 450-456. Le décret *IG*, XII 7, 509, n'émane point de la Confédération des Nésiotes, mais de la communauté d'Hérakleia. La démonstration est contestée par W. Tarn, *Antigonos Gonatas*, 470, note 4, mais n'en est pas moins assurée.

CRÈTE

Itanos. — Ad. Reinach, *REG*, 1911, 377-425. Publie d'importantes inscriptions découvertes en 1899 par J. Demargne :

I. Fragment d'un traité entre Hiérapytna et Praesos (début du IIIe s.); il ne subsiste que les articles inscrits sur la tranche droite de la stèle, lesquels règlent la jouissance réciproque du droit de cité et le droit de pacage (l. 16-17 obscures;

la restitution de Th. Reinach, p. 388, note 1 : ἀ[σ]ωνέας ἔον[τα]ς δὲ καὶ κίοντας [ἑ]κατέρους ἐς τὰν ἰδίαν paraît indiquer le sens; mais κίοντας ne s'accorde point avec les traces de lettres qui subsistent); on notera les formes χωρί, ἐπινομά (droit de pacage), αὐλοστάτεν (parquer).

II. Décret d'Itanos en l'honneur de Ptolémée III; il a reçu la ville παρὰ τῶ πατρὸς βασιλέως Πτολεμαίω καὶ τῶν προγόνων et en a respecté l'autonomie. On lui consacre, ainsi qu'à l'épouse-sœur Bérénice un téménos à la porte de la ville; une fête sera célébrée à son anniversaire. Gravure du décret par les κοσμητῆρες; exposition dans le temple d'Athéna Polias. — Remarques de R. sur la domination ptolémaïque en Crète.

III. Dédicace d'un château d'eau et d'un réservoir à Ptolémée IV et à Arsinoé par Λεύκιος Γαΐου Ῥωμαῖος, phrourarque d'Itanos (entre 216 et 206). Ce serait un captif romain, vendu par les Carthaginois en Égypte et libéré en vertu d'un traité (?); on aurait mis à profit ses aptitudes militaires. Est-il nécessaire de croire que Lucius était citoyen romain parce qu'il est dit Ῥωμαῖος?

IV. Débris mutilé d'un traité d'*isopoliteia* entre Hiérapytna et Itanos (IIe s.?). — V-IX. Fragments, le premier de l'époque ptolémaïque, le dernier de l'époque impériale.

Praesos. — Bosanquet, *BSA*, XVI, 289. Publie 16 fragments exhumés dans les fouilles de 1901 et 1904 (*BSA*, VIII, 254-260; X, 115, 247). Le premier seul doit être retenu; il complète à dr. un décret de Praesos pour deux Athéniens, *Museo Italiano*, III, 599. L'un de ces Athéniens avait été identifié avec Θράσων Θράσωνος, émissaire d'Antigonos Gonatas. On en avait tiré d'importantes conclusions sur les relations d'Antigonos et de Praesos. Il apparaît maintenant que le patronymique du personnage est [Θρα]σωνίδου.

Lato. — Ad. Wilhelm, *Jahresh.*, 1911, 201-204, tente une restitution partielle de *BCH*, 1903, 226 (prescriptions religieuses). — Dans *BCH*, 1903, 219, il lit et complète : [Τάδε ἔδ]αδε τοῖς Γορτυνίοις καὶ τοῖς Λ[α|τίοις].

— Dans un appendice aux *Att. Urk.*, I, 50-55, Ad. Wilhelm présente quelques corrections et remarques relatives à des inscriptions de Crète : traités entre Antigonos et Éleutherna (*AJA*, XI, 583); entre Antigonos et Hiérapytna (*GDI*, 5043); décrets crétois de Magnésie de Méandre (cf. Deiters, *Rh. Mus.*, LIX, 565 sqq.).

— A. Maiuri, *R. C. Accad. Lincei*, 1910, 329-363; 1911, 631-675. Publie des études d'onomastique crétoise. Double *index*, l'un des noms de personnes, de γένη et de divinités, l'autre des noms de lieux et ethniques.

ILES D'ASIE ET PÉRÉE RHODIENNE

Mélos. — Sur *IG*, XII 3, 1075, cf. Elters, *Rh. Mus.*, 1911, 212-215.

Chios. — J. Keil, *Jahresh.*, 1911, *Beibl.*, 55, n. 5. Signale que l'important décret pour le Romain Λεύκιος Νάσσιος (Zolôtas, Ἀθηνᾶ, 1908) n'appartient pas à Érythrées, mais à Chios.

Samos. — L'Héraion de Samos a été déblayé à la fin de 1910 par Th. Wiegand; mais aucune inscription nouvelle n'est signalée dans le premier rapport sur

ces travaux (*Erster vorläufiger Bericht über Ausgrabungen in Samos; Abhandl. Berl. Akad.*, 1911, *Anhang*, IV). — Par contre le collaborateur de W., M. Schede, publie, *AM*, 1912, 199-218, quelques marbres et inscriptions conservés au musée de Vathy ou à Tigani : 17. Déd. à Hermès εἰσαγωγός et Aphrodite συναρχίς par des magistrats (εἰσαγωγεῖς, ὁ πραγματευσάμενος αὐτοῖς, ὁ ἐπὶ τοῦ ἀρχήου [ἀ]ποτεταγμένος. — 18. Les Samiens à Pompée (vers 67). — 20. Τιβέριος Κλαύδιος Καῖσαρ Σεβαστὸς Γερμανικὸς Αὐτοκράτωρ, νεὸς κτίστης.

Rhodes. — Hiller v. Gaertringen, *BCH*, 1912, 230-239. Épigramme funéraire du platonicien Ἀριδείκης (deuxième partie IIIe s.). Le monument bien connu qui porte l'inscription Ἱερωνύμου τοῦ Σιμυλίνου Τλωίου pourrait appartenir à la même époque et le personnage serait le platonicien Hiéronymos.

— F. Bleckmann, *Klio*, 1912, 249 sqq. Liste, avec indications chronologiques, des prêtres d'Hélios, éponymes de Rhodes (d'après les anses d'amphores).

Lindos. — Chr. Blinkenberg, *La chronique du temple lindien* (*Bulletin de l'Académie royale des sciences et des lettres du Danemark*, 1912, n. 5-6, p. 317-457.

Ce texte appelé, dès sa publication, à une rapide célébrité, a été découvert en 1904 dans les fouilles danoises de Lindos. Il est gravé sur une stèle, maintenant brisée en deux fragments et dont la surface est souvent dégradée. Il se divise en trois parties.

1° Un décret prescrivant à deux commissaires de rechercher dans les documents publics et les écrits historiques ou littéraires les témoignages relatifs aux offrandes dédiées par des personnages célèbres dans le temple d'Athéna Lindia (la plupart avaient disparu dans un incendie sans doute antérieur de peu à 330) et aux apparitions de la déesse. Le résumé de ces témoignages devait être gravé sur une stèle, à la suite du décret. Selon B., l'un des commissaires, Τιμαχίδας Ἀγησιτίμου Λινδοπολίτας, fils du *rogator* du décret, n'est autre qu'un philologue et poète rhodien, connu vers la fin du IIe siècle et le début du Ier. Le décret date de cette époque ; sur les modifications qu'il faut apporter au texte donné par B., voir M. Holleaux, *REG*, 1913, 40 et suiv.

2° Catalogue des offrandes, lequel va des origines légendaires à l'extrême fin du IIIe siècle : la dernière offrande dont la mention soit conservée, est due à Philippe de Macédoine (cf. Holleaux, *loc. laud.*, 44) ; puis, selon B., il y avait encore au moins trois paragraphes. A la suite de chaque offrande figurent les témoignages par quoi elle est connue ; les actes officiels (χρηματισμοί) ne sont cités qu'à partir d'Alexandre. B. distingue trois époques : mythique, archaïque, hellénistique ; l'ordre traditionnel ou chronologique est suivi à quelques exceptions près :

Époque mythique : Lindos ; les Telchines ; Kadmos ; Minos ; Héraklès ; Tlapolémos ; Rhésos (?) ; Téléphos ; les compagnons de Tlapolémos dans l'expédition contre Troie ; Ménélas ; Hélène ; Kanôpos, pilote de Ménélas ; Mérionès ; Teukros.

Époque archaïque : Les tribus rhodiennes (noms fictifs : Haliades, Autochthones, Telchines) ; Arétakritos ou Arétos (inconnu) ; les Lindiens compagnons des fils de Panchis, qui colonisèrent Cyrène avec Battos (570) ; cinq donateurs dont les noms ni les offrandes ne peuvent être déchiffrés ; les compagnons de Kléoboulos dans l'expédition de Lycie ; les Phasélites, vainqueurs des Solymes ;

les habitants de Géla, vainqueurs d'Ariaitos; Amphinomos et ses fils ; Phalaris, tyran d'Agrigente ; Deinoménès, père de Gélon, Hiéron, Thrasyboulos et Polyzalos (que B. identifie par erreur avec le fondateur de Géla) ; Amasis, roi d'Égypte; les habitants d'Akragas, vainqueurs de la ville de Minoa ; Pollis (?), tyran syracusain ; Artaphernès (?), général du roi des Perses ; les habitants de Soloi, vainqueurs ; les Lindiens, du butin fait en Crète.

Époque hellénistique : Le peuple rhodien, qui consacre tous les dons du roi des Perses Artaxerxès (358-337) ; les Lindiens ; le peuple rhodien, pour mettre fin à une guerre avec Ptolémée Philadelphe (285-246) ; Alexandre-le-Grand ; Ptolémée (I ?) ; Pyrrhos ; Hiéron ; Philippe V de Macédoine.

3° Apparitions d'Athéna (ἐπιφάνειαι) : dans toutes ces apparitions, la déesse s'est manifestée à un individu, καθ' ὕπνον, sans aucun éclat théâtral.

a. Datis, amiral de Darios, assiégeait Lindos ; l'eau commençait à manquer. La déesse apparut à un magistrat et lui fit connaître que, par son intercession, Zeus, son père, les pourvoirait d'eau ; ce qui advint. Datis émerveillé fit amitié avec les assiégés.

b. Consultation donnée par la déesse sur un cas de purification : un homme s'est pendu dans le temple à l'un des supports de la statue ; il suffira de découvrir la toiture au-dessus de la statue, ἔστε κα τρεῖς ἁλ[ι]οι γένωνται καὶ τοῖς τοῦ πατρὸς ἁγνισθῆι ὁ[μβρ]οις (cf. Holleaux, *loc. laud.*, p. 45 ; [λ]ου[τρ]οῖς, Wilamowitz).

c. Rhodes était assiégée par Démétrios Poliorkétès; la déesse enjoignit à plusieurs reprises à un ancien prêtre de faire écrire au roi Ptolémée par un des prytanes afin d'obtenir de lui du secours. — La fin du récit est perdue ; de même a disparu toute entière une quatrième apparition qui comprenait plus de neuf lignes (B., p. 320).

Au point de vue archéologique, l'inscription est précieuse par la description des ex-voto. Par la citation des sources d'après lesquelles elle a été rédigée, elle apporte une contribution à l'histoire ou plutôt, si l'on peut dire, à l'onomastique littéraire.

— Quelques corrections ont été proposées par Wilamowitz, *Arch. Anz.*, 1913, 45-46.

Pérée Rhodienne. — Michaël et Nikétas D. Chaviaras, Ἀρχ. Ἐφ., 1911, 5-69 (suite). — *Loryma* : 17. Dédicace d'un autel à Zeus Atabyrios ; prescriptions sacrificielles, mutilées (IIIe s.). — 18. Sur le rocher formant le côté gauche de la grotte sacrée est gravée une défense d'emporter ou de détériorer les ex-voto. — 23. Εὐρώπα Αἰγυπτία, ἱέρηα Ἀρτάμιτος Περγαίας, γυνὰ δὲ Μαρσύα Ἀσπενδίου, μακαρία. — 25. Dédicace à un prêtre d'Apollon ; signature de Τέχνων (Σιδώνιος, déjà connu à Lindos), — 26. Διονύσιος Ναυκρατ[ί]τας τὸ ἔμβαμα ἐπόησε ; au-dessus deux noms avec patronymiques (IVe s.? ; ne s'agirait-il pas de Διονύσιος Ποτάμωνος Ναυκρατίτης? ; cf. *OGIS*, 724 et *IG*, XI 4, 561); les éditeurs traduisent ἔμβαμα par εἴσοδος; d'après leur description, il s'agit peut-être de l'empreinte de deux pieds, consacrée en ex-voto (ailleurs βήματα ou βῆμα : cf. *BCH*, 1882, 327 n. 21 ; 336, n. 37). — 43. Τίμων Τίμωνος ἱεροτυθήσας Εὐετηρίαι (tardif). — *Thyssanunte* : 52. Sur un même bloc de marbre, inscr. funéraire du IIIe siècle et dédicace à Domitien? et Δομετίᾳ θ[ε]ᾷ Σεβαστᾷ Ὁμονοίᾳ par un personnage qui est dit ἀγησάμενος ἐπὶ Χερσο[νά]σου καὶ Σύμας, ἐφ' οὗ ἀπε[κα]τεστάθη ἁ πάτριος πολιτεία (cet événe-

ment eut lieu en 51 ap. J.-C.) et par ὁ δᾶμος ὁ Θυσσανουντίων καὶ οἱ κατοικοῦντες ἐν Θυσσανοῦντι καὶ ἁ κοινὰ ἁ Στραπιατᾶν ; dédicace à Julia Domna et Septime Sévère, avec mention d'un stratège de la Chersonèse et de Symé (ap. 202 ap. J.-C.) ; cf. Ad. Wilhelm, *ibid.*, 1912, 251-252. — 64. Déd. à M. Aurélius Antoninus (Caracalla), fils de Septime Sévère. — *Bosporos* : 66. Déd. d'un personnage couronné par la confrérie [Ἀφροδε]ισιαστᾶν Σωτηριαστᾶν à Apollon Délien.

ASIE-MINEURE

Mysie. — *Pergame.* — A. Ippel, *AM*, 1912, 277-302. Publie les inscriptions découvertes en 1910 et 1911, dans le sanctuaire de Déméter et celui d'Héra. 1-4. Fragments de décrets. — 5. Début de la dédicace de l'autel de Déméter, *AM*, 1910, 438, n. 23. On peut compléter à coup sûr : Φιλέτ[αιρος καὶ Ε]ὐμένης ὑπὲρ τῆς μητρὸς Βόας Δήμητρι. — 6. Dédicace d'un temple ; cf. p. 264 : [Βασι]λεὺς Ἄτταλο[ς βασιλέως Ἀττ]άλου Ἥραι Β[ασιλείαι]. — 7. Dédicace d'un portique remanié à une époque tardive : Δήμητρι [καρποφόρωι καὶ Δήμητ]ρος κόρηι. — 10-19. Petits monuments, bases et autels : 10. Men Tyrannos. — 11. Déméter et Koré. — 12. [Με]γίστωι Ἡλίωι Διὶ Ὀλυμ[πίωι] Σω[τῆρι]. — 13. Une jeune fille τῇ ἑαυτῆς (σ)πείρῃ (association religieuse ou agonistique). — 14. Σελήνῃ Κοδρᾶτος ὁ ἐπὶ βωμῶν. — 15. Καπίτων δαδοῦχος. — 16. Un μύστης ἐπὶ βωμῶν et sa fille ὑμνηστρία θεοῖς πᾶσι καὶ πάσαις. — 17. Un hiérophante à Hermès (?). — 18. Καλλιγόνη καὶ Εὐτερία, ἡ πόλις. — 19. Γῇ Ἀνησιδώρᾳ. — Tous ces monuments, rattachés plus ou moins directement au culte de Déméter, dateraient de la rénovation du paganisme à l'époque d'Hadrien.

20. Ὁ δῆμος Ἀδο[βο]γιώναν Δηιοτάρου, γυναῖκα δὲ Βρογιτάρου τοῦ Δηιοτάρου Γαλατῶν Τροκμῶν τετράρχα ἀρετῆς ἕνεκεν κτλ. (entre 63 et 50). Il faut distinguer cette femme d'une homonyme, sœur de Brogitaros, nommée dans un inventaire du Didymeion. — 21. Signature du sculpteur Καρπόδωρος Ἀθηναῖος (IIe s. ap. J.-C.). — 22. Le peuple à M. Calidius Q. f., orateur connu. — 23. Le peuple à Julius Quadratus, gouverneur, sous Domitien, ἐπαρχειῶν Καππαδοκίας καὶ Γαλατίας καὶ πρεσβευτὴν καὶ ἀντιστράτηγον Ἀσίας δὶς καὶ Πόντου καὶ Βειθυνίας. — 25. Ferait connaître la femme du précédent, Julia Tyché, sa fille Julia Polla, ses petits-enfants C. Julius Nabo et G. Julius Fronto. — 26. En l'honneur de plusieurs [τῶν πρώ]των καὶ δὶς νεωκόρων [Περγα]μηνῶν.

O. Kern, *Hermes*, 1911, 431-436. Le sanctuaire pergaménien de Déméter serait le lieu où s'élaborèrent les hymnes orphiques. L'influence du sanctuaire de Dionysos Καθηγεμών n'a pas été moindre ; les deux divinités devaient être voisines.

Conze et Schazmann, *Jahrb. Ergänzungsh.*, IX, 1911 : *Mamurt-Kaleh. Ein Tempel der Göttermutter.* — Dédicace gravée sur l'épistyle du temple : Φιλέταιρος Ἀττάλου Μητρὶ Θεῶν. Sur les réparations de l'épistyle, cf. p. 20-22. Il s'agit du fondateur de la dynastie, comme le prouve la comparaison paléographique avec les dédicaces *AM*, 1910, 437 et suiv. — Nouvelle édition de la dédicace *AM*, 1908, 403, n. 32 : Βασιλεῖ Ἀττάλωι Σωτῆρι Μητρεῖς (ἡ) ἱέρεια (ἡ, indiqué par Jacobsthal, non distingué par Conze). — P. 38. Ἄτταλος Φιλεταίρου Ἀντιοχίδα τὴν γυναῖκα ; signature indéchiffrable. Texte important pour la généalogie des dynastes pergamé-

niens. Cet Attalos, père du roi Attalos Ier, devrait être, selon Strabon, le frère de Philétairos, chef de la dynastie ; mais Philétairos est fils d'un Attalos, et il apparait maintenant que son prétendu frère est fils d'un Philétairos. (Une inscription de Délos, qui sera publiée *IG*, XI 4, 1108, m'avait depuis longtemps appris l'erreur de Strabon). W. Dörpfeld, en mentionnant ce texte *AM*, 1910, 525, remarque que les dédicaces de l'autel et du temple de Déméter, *AM*, 1910, 437, 22 et 23 ; 1912, n. 5 (la dernière signalée ci-dessus) ne nomment comme fils d'un Attalos que Philétairos et Euménès ; Attalos, qu'on regardait comme le troisième frère, ne serait en réalité qu'un cousin.

Cyzique ? — Th. Wiegand, *AM*, 1911, 287, n. 1. Partie supérieure d'un décret pour [Ἄλε?]ξις Ἀθηναῖος ὁ τραγῳδός (IVe-IIIe s.).

Apollonie du Rhyndakos. — *Ibid.*, 294, n. 4. Dédicace d'un μάκελλον par un prêtre des empereurs, gymnasiarque.

Lampsaque. — Ad. Wilhelm, *N. Beitr.*, I, 46-48, n. 10. Restitue *BCH*, 1893, 557, n. 57, décret exemptant d'un impôt (σύνταξις ἡ ὑπὲρ τῆς πόλεως) les professeurs en résidence, παιδεύοντες ἢ παιδευθησόμενοι.

Pont. — J. G. C. Anderson, F. Cumont, H. Grégoire, *Studia Pontica*, III, fasc. I (1910). Recueil des inscriptions grecques et latines du Pont et d'Arménie. Chaque section est précédée d'une note historique. Une grande partie des textes étaient inédits ; mais l'intérêt en est très inégal.

I. *Amisos* et environs. (Dans la liste des Amiséniens connus, j'ai regretté l'absence de Πρῶτος Φαρνάκου et de ses fils, connus à Délos, *BCH*, 1887, 259, n. 15, cf. 1905, 410 ; cf. encore 1908, 431, n. 44). — 3 *a*. Funéraire d'un σημειογράφος (sténographe officiel). — 7. Épitaphe d'un gladiateur qui a succombé aux ruses d'un σούμμαρος (?). — 9. Prière d'une jeune défunte : εἰ δὲ δόλος με [κτάνεν?, θ]εῖον φάος ἔκδικον ἔστω.

II. *Phazimonitide*. — 25. Dédicace aux nymphes en reconnaissance d'une guérison (la restitution inspire des doutes). — *Néoclaudiopolis*. — 65. Θεᾷ Ἀγνῇ | Ἀντώνιος | Εὔοδος | κατ' ὄνειρον | ἀνέστησεν (Cybèle ou Mâ). — 66. Edition définitive, avec photographie, fac-similé, traduction et commentaire, du serment de fidélité prêté à Auguste par les habitants de la Paphlagonie et les Romains qui y trafiquaient en 532 (3 av. J.-C.).

III. *Amasie* et environs — 94. Édition avec photogr. de *OGIS*, 365 (dédicace d'un phrourarque ὑπὲρ βασιλέως Φαρνάκου. — 95 *a*. Funéraire : Μηρίονου τοῦ κυρίου ἐ|πιτάξαντος ἐπιστῆ|σαι ἐπὶ τῶι Φαρναβά|ζου μνημείωι στή|λην διὰ τὸ ἐξηκολου|θηκέναι τῶι κυρίωι δι|καίως τε καὶ εὐνοίως (IIe s.). — 110 *a*. Stèle d'un ἀρχίατρος. — 114 *a*. Serait peut-être une dédicace à l'Éther Ἀλεξιχαλάζῳ. — 140-142 ; 152. Dédicaces à Zeus Stratios, qui proviennent du temple, situé non loin d'Amasie. — 145 Borne ? : Δακοπηνῆς | Γα[δ]ήλων. D'après le lieu de la trouvaille, il est difficile d'y reconnaître la Διακοπηνή, district signalé par Strabon.

IV. *Euchaita* et la frontière galatique. — 189. Dédicace à Déméter et à Koré par un prêtre de Zeus Ἐπικάρπιος. Ces noms recouvriraient la triade anatolienne Kybèle ou Mâ, Kora-Artémis-Séléné, Attis-Atys-Men-Sabazios. — La plus grande partie des inscriptions de ce canton sont chrétiennes ; on notera n. 211 : exemplaire de la lettre d'Abgar d'Édessa au Christ avec réponse du Christ ; la vogue de ce texte au ve siècle est encore attestée par un second exemplaire, n. 226.

V. *Zéla* et *Gazioura*. — 271. Déd. de la πόλις ἡ Ζηλειτῶν à M. Sedatius Severus, légat propréteur de Cappadoce (161). — 278. Inscription de la citadelle de Gazioura (= *BCH*, 1909, 23, n. 9).

Phrygie. — W. M. Calder, *JHS*, 1911, n. 161-215. Recueil des inscriptions phrygiennes de l'époque impériale (67 inscr.) ; quelques textes sont en langue grecque ; dans d'autres, il y a un mélange. Les formules d'interdiction sont le plus souvent en dialecte local. Noms curieux.

Lydie. — *Sardes*. — W. H. Buckler et D. M. Robinson, *AJA*, 1912, 11-82 ; cf. W. K. Prentice, *ibid.*, 526-534. Texte très important, gravé sur un marbre du temple (face intérieure de l'opisthodome ou trésor), disposé sur deux colonnes ; les lignes supérieures ont disparu lors d'un ravalement de la pierre ; mais il subsiste de 18 à 19 lignes de chaque colonne, qui ont permis aux éditeurs de reconnaître qu'il s'agissait d'une vente à réméré (πρᾶσις ἐπὶ λύσει) passée au profit du sanctuaire d'Artémis, l'ancienne Κυβήβη. Un certain Mnésimachos a reçu une somme de 1325 statères d'or en prêt-dépôt (παρακαταθήκη) ; les néopes en demandent restitution, soit que le prêt ait été consenti pour un temps fixé, soit pour toute autre cause ; Mnésimachos, manquant de fonds, engage à la déesse, un domaine (la construction est très elliptique : ἐπειδὴ... οὐκ ἔχω πόθεν ἀποδώσω αὐτοῖς, ἔστι οὖν [τὸ καθ' ἓν το]ῦ οἴκου κῶμαι αἵδε κτλ. ; suit l'énumération ; le fait même de l'engagement est sous-entendu, ce qui ne laisse pas que de surprendre). Ce domaine, οἶκος, se compose de κῶμαι ou hameaux avec colons (λαοί) et de κλῆροι ou lots de terre. Mnésimachos ne le possède point en propre : mais il le tient du roi et, à ce titre, il paie aux percepteurs royaux de diverses chiliarchies un impôt (φόρος) total de 116 statères et 16 oboles d'or. La liste des κῶμαι, des κλῆροι et des chiliarchies diverses dont chaque lot dépend apporte une riche contribution à l'onomastique de cette région. A partir de la l. 14 il semble que les terres énumérées aient été distraites du domaine de Mnésimachos (point contesté entre les éditeurs et Prentice ; cf. encore Larfeld, *Woch. kl. Phil.*, 1912, 998).

La deuxième colonne est consacrée aux clauses de droit : tout d'abord fin d'une clause stipulant qu'en un certain cas, probablement après expiration d'un délai prescrit dans la partie perdue, le domaine ne pourra être libéré ni par Mnésimachos ni par ses héritiers. — Clause de garantie : si quelqu'un revendique une parcelle du domaine, Mnésimachos et ses descendants se porteront garants et évinceront l'usurpateur ; sinon, tous les biens deviendront propriété d'Artémis et les néopes se chargeront de faire valoir leurs droits en justice contre les revendications ; Mnésimachos leur paiera 2650 statères d'or (le double de la somme due, en raison de la *poena dupli* infligée lors d'un manquement à un contrat) ; si les contestations ont entravé la rentrée des récoltes, il paiera une indemnité, ainsi que pour tous les travaux exécutés en vue d'augmenter le rendement du domaine. Les indemnités ainsi dues seront considérées comme des prêts à lui consentis (ἔστω ἡμῖν ἐν παρακαταθήκῃ) jusqu'au paiement. — Si le roi dépossède Mnésimachos, et par suite Artémis, de tout ou partie du domaine, Mnésimachos devra rembourser sur le champ la dette originelle (1325 statères), payer des indemnités pour les débours faits en constructions et plantations et pour la récolte manquée.

Le sens du dernier article (καὶ ἡ πρᾶξις τέως ἂν ἐξ ἡμῶν μήπω γένηται ἐξεῖναι) est discuté. Quoi qu'en disent les éditeurs (p. 82), il est fort vraisemblable que l'inscription ne se terminait point là; du moins rien n'empêche de supposer que le ravalement, qui a été continué à droite de l'inscription et sur le bloc suivant (sur ce détail, cf. Prentice, p. 53), ait pu faire disparaître quelques lignes.

Les éditeurs placent le document entre 306 et 303 : la possession du domaine est confirmée à Mnésimachos par un Antigonos (ὕστερον ἐπέκρινέ μοι τὸν οἶκον Ἀντίγονος, I, 2) qui ne peut être, selon eux, qu'Antigonos Monophthalmos; il n'est point question d'une ratification faite par un successeur : par suite on ne peut descendre au dessous de 303, époque ou Antigonos perdit Sardes. Le βασιλεύς qui a un droit éminent sur le domaine (II, l. 13) serait ce même Antigonos : il aurait pris le titre royal entre l'époque où il confirma Mnésimachos en sa possession et celle où le domaine fut engagé à Artémis. — Les éditeurs assurent encore que le type graphique est de la fin du IVe siècle; on s'étonnera pourtant de rencontrer à cette époque des Σ et des M à branches à peu près parallèles, des Θ où le point est remplacé par une barre, des Π dont la barre supérieure déborde à droite et à gauche.

Le commentaire, fort développé, touche à toutes les questions que soulève l'inscription; les noms propres qu'elle renferme y sont minutieusement étudiés. Sur quelques points de droit, transfert du droit de propriété par l'effet de la vente à réméré, nature de la παρακαταθήκη, Prentice, *loc. laud.*, a montré que les déductions des éditeurs étaient caduques.

J. Keil et A. v. Premerstein, *Bericht über eine zweite Reise in Lydien*, 1908 (*Denkschriften der Wien. Akad.*, LIV, 2, 1911). Ils ont parcouru, à l'intérieur de la Lydie, la région de l'Hermos et de ses affluents; en outre les deux districts d'Uschak et Blaundos, qui appartiennent déjà au Méandre. Ils publient 280 des 520 inscriptions qu'ils ont lues pour la première fois ou sensiblement corrigées. Des *indices* sont joints à la publication.

Magnésie du Sipyle. — 1. Fragment d'un décret honorifique pour Λυσανίας, gymnasiarque et stéphanéphore (IIe s.). — *Hyrcanis.* — 8. Dédicace des Λαμυανεῖται (habitants d'une komé qui dépendait d'Hyrcanis) à Zeus Phratrios. — 10. Ὁ δῆμος [ὁ..]σζεδδίων Ἕλλ[η]ν[ές τε] κα[ὶ Ῥω]μαῖοι à M. Antonius Βαγώας.— *Maionia* (?). — 16. Dédicace à Zeus Sôter.

Thyateira. — 19. Dédicace à Apollon datée de la 37e année de l'ère des Séleucides (274/4), βασιλευόντων Ἀντιόχου καὶ Σελεύκου τοῦ Ἀντιόχου (Antiochos I Sôter et son fils, associé au trône); mention d'un personnage lequel ἁλοὺς ὑπὸ τῶν Γαλατῶν ἐσώθη. — 20. A Apollon Τυρίμνῳ. — 21. A Asklépios Σωτήρ. — 24. A Zeus Κεραυνίῳ. — 25-26. Τύχῃ πόλεως. — 27. Ἀγαθῇ τύχῃ. — 28-29. Θεῷ ὑψίστῳ. — 30-38. Dédicaces à des empereurs (Domitien, Nerva, Hadrien, Commode, Septime Sévère, Dioclétien). — 39-60. Dédicaces honorifiques : 49. Οἱ ὑμνῳδοὶ τῆς Μητρὸς τῶν θεῶν. — 51. Οἱ ἀπὸ βασιλέων Ἀττάλου καὶ Εὐμένους κατοικοῦντες Μερνούφυτα Ἡρακληασταί (IIe s.). Texte important pour l'extension de l'empire pergaménien. — 52. Ταβειρηνοί. — 53. Décret et dédicace qui émanent des Ἕλληνες οἱ ἐπὶ τῆς Ἀσίας. — 54. A un prêtre de Dionysos καθηγεμών. — 60-71. Textes relatifs à des jeux, Hadriana, Tyrimneia, Augusteia Pythia; dédicaces des habitués des gymnases (ο περὶ τὸν Ἡρακλέα τῶν πρώτων γυμνασίων νεανίσκοι καὶ κατὰ

τὸ ἀρχαῖον τοῦ τρίτου ; il y avait trois gymnases dont deux devinrent « les deux premiers gymnases »). — 72-73. Gladiateurs. — 74-110. Funéraires : 74. Mort héroïsé et association funéraire des Ἰουλιασταί. — 75. Un δεκαδάρχης (*decurio*), un βέρνα (*verna*), un ταβελλάριος (*tabellarius*).

Apollonis. — 113. Fragment de dédicace qui rappelle le συνοικισμός de la ville, accompli par l'un des frères du roi Eumènès II (entre 197 et 186). — 124. Dédicace à Constantin I et à ses trois fils, trouvée à Sindeli; mention de la πόλις ἡ Λυδῶν Ἑρμοκαπηλειτῶν (fixe l'emplacement d'*Hermokapéleia*).

Attaleia (au nord-est de *Thyateira*, près de Seldjikli, sur la colline dite Jaran Tépé). — 125-136. Funéraires.

Entre *Thyateira* et *Ioutia-Gordos*. — 136-158. Funéraires : 152. Aux membres de la famille se joint une association (σπεῖρα) qui honore le mort comme τὸν ναρθηκοφόρον καὶ προτοκωμήτην; cf. n. 158.

Borlou et ses environs (noms antiques inconnus). — 164. Fragment d'une dédicace expiatoire, qui proviendrait d'un sanctuaire d'Ὀρεία Μήτηρ, sur le mont Toma.

Maionia (Menge). — 165. Dédicace à L. Verus, νέος Διόνυσος (163-166). — 166. Fragment de l'édit de la province d'Asie qui introduisit le calendrier Julien (9 av. J.-C.). — 167. Important règlement relatif aux conditions de pureté nécessaires pour pénétrer dans un Métroon (βασιλεύοντος Ἀττάλου, ἔτους τρεισκαιδεκάτου = 147/6). — 168. A Zeus Sabazios ; les éditeurs rassemblent les textes analogues, provenant de Lydie. — 169. Μητρὶ Ἴπτα ; cf. 188. — 174. Chrétienne : Μνημόριον Δίζα ὀρδινάτου (= *ordine sacro donatus*) καὶ Σεκουνδίου. — 185. Ν(ι)κηφόρε κουβουκλά(ριε) (= *cubicularius*). — 178. Ex-voto Μητρὶ Ἀνάτιδος (= Μητρὶ Ἀναείτι). — 180. Texte connu par Buresch, *Aus Lydien*, 95, n. 36, augmenté d'un fragment : ex-voto aux dieux ἐπήκοοι Ὅσιος καὶ Δίκαιος, [ὑπὲρ τῆς τ]ελείης [ὀφθαλμῶν ..] ὁράσεως (texte singulier).

Gjöldje et environs (nom antique inconnu, toutefois on peut placer au nord la Νισυρέων κατοικία, n. 200 et la Δόρου κώμη, n. 204). — 189 (= Le Bas-Wadd., n. 678). Dédicace d'une statue de Dionysos par οἱ κα[τ]αλουστικοὶ Μη[τρὸς.....] καὶ Μηνὸς Τιάμου καὶ Μηνὸς Πετρκείτου. — 184 (Le B.-W. 686). Ex-voto à (Men) Ἀξιοτηνῷ ἐξ Ἐπικράτου, ὑπὲρ τοῦ ἡμιόνου. Ἐξ Ἐπικράτου forme un surnom du dieu, dérivé d'un nom de personne ; voir n. 204. — 186-187. Ὁσίῳ καὶ Δικαίῳ. — 188. Μητρὶ Ἴπτα καὶ Διεὶ Σα[βαζίωι] (déesse, nourrice de Dionysos, appelée par erreur Ἴππα dans les éditions actuelles des hymnes orphiques). — 189. Θεᾷ ὑψίστῃ. — 199, 200, 203. Ex-voto à Apollon Νισυρείτης (double hache en relief); Ἀσκληπιός lui est associé, n. 203. — 200. [Δ]ιὶ Σ[ε]λ[ε]υκίωι καὶ Νύμφαις Καρποδοτείραις ἡ Νισυρέω[ν] κατοικία ὑ[π]ὲρ τῆς ἀβλαβείας [κ]αὶ τελεσφορίας τῶν καρπῶ[ν] (228/29). — 204. Inscription expiatoire de Julia Métra : mention de [Με]γάλη Μήτ[ηρ Ταζη]νή ? καὶ Μὶς (= Μείς = Μήν) Λαβάνδας [καὶ] Μὶς Ἀρτεμιδώρου, Δόρου κώμην βασιλεύοντες (143/4). Le nom au génitif, Ἀρτεμιδώρου, désignerait le fondateur d'un culte local ; il en serait de même pour Μὴν Κάρου, Τιάμου, Φαρνάκου ; mais le culte de ces divinités aurait pris une grande extension. La triade de l'inscr. a la suzeraineté sur la κώμη. — 205. Ex-voto à Men Ἀξιτηνός. — 208. Inscription expiatoire ; texte curieux où subsistent des obscurités (l. 2 et 3 : γενόμενος εἰκανοδ]ότης ΚΑΙΚΟΥΚΑΙΤΡΙΩΝΟΣ ; Καίκου καὶ Τρ(ύφ)ωνος Κ. Ρ. ; mais ils n'expliquent pas

le sens d'εἰκανοδότης). Le dieu en punition d'un faux serment fait périr le bétail d'Hermogénès, puis sa fille.

Région de *Saittai* (Σέτται ou Σάετται), *Tamasis*, *Ariandos*. — 211. Εἷς θεὸς ἐ|ν οὐρανοῖς | μέγας Μὴν | Οὐράνιος | μεγάλη δύ|ναμις τοῦ ἀθανάτου θεοῦ. — 217. Stèle funéraire élevée par τὸ ὁμότεχνον τῶν λαναρίων.

Kastôlos et environs. — 223. Βασιλεύοντος Εὐμένου ἔτους ε' καὶ λ', οἱ ἐκ Κ[ο]βηδύλης Μ[ακεδό]ν[ες] Φιλ[ο.....] Πολεμ[α]ίου τὸν [ἑαυτ]ῶν πολίτην... (163/2). Kastôlos était alors une cité; non loin était une colonie de soldats macédoniens qui y avaient droit de cité. — 224. Inscription métrique avec mention du dieu Σαβαθικός (déjà connu); selon les éd., ce serait le dieu d'une communauté juive paganisée.

Les régions de *Tabala*, *Silandos* (Selendi) et *Bagis* (près de Gjuré) n'ont donné que des textes de médiocre intérêt. — A Ak-Tasch (*Téménothyrae*?), 237, dédicace à Ὕψιστος. — Les inscriptions copiées dans la ville d'Uschak, qui ne serait point Téménothyrae, proviennent de lieux très divers. — 248. Restes d'un décret en l'honneur de [Ἀντ]ίπατρος Περιλάου Δερβήτης, apparemment le petit tyran de Derbé connu par Strabon (mort en 36). — 267. Stèle funéraire où les défunts sont consacrés à la divinité (τεμηθέντας ὑπὸ Σωτίρης Ἑκάτης); ce monument viendrait de *Kotiaeion* (Koutaya); il en faut rapprocher *BCH*, 1896, 64 sq. et pl. XVI; Le Bas-Waddington, 805; cf. *BCH*, 1909, 286.

Blaundos (Suleimanly). — Dédicaces de temples, mutilées.

En appendice, p. 181, ex-voto à Apollon Πυγεανός (*Hermokopeleia*).

Philadelpheia (Alascheïr). — A. v. Premerstein et J. Keil, *Jahresh.*, 1911, *Beibl.*, 45-48. Fronton et architrave avec déd. : ὑπὲρ τῆς τοῦ αὐτοκράτορος Κομόδου τύχης καὶ διαμονῆς οἱ Ἔρωτες ἐποίησαν ἐκ τῶν ἰδίων; 21 personnages et deux ἐργεβιστάται. Les mystes seraient identifiés avec leur dieu comme dans quelques collèges dionysiaques.

Tralles. — Th. Wiegand, *AM*, 1911, 295, n. 5. Ex-voto à Pan? et aux Nymphes (IIe s.).

Magnésie du Sipyle. — Dans une inscr. publiée par J. Keil et A. v. Premerstein dans le rapport sur leur précédent voyage (*Denkschr. Wien. Akad.*, 1908, n. 5), Bruno Keil, *Hermes*, 1912, 151-153, interprète τόκος τροπαϊκιαῖος, intérêt mensuel d'un victoriat (cf. τόκος δραχμιαῖος).

Eolide. — *Kymé*. — J. Keil, *Jahresh.*, 1911, *Beibl.*, 153-140. Lecture et restitution d'une inscription obscure dont la fin seule était publiée (Μουσ. εὐαγγ. Σμυρν.). Elle est relative à une acquisition de propriétés, faite par un personnage au nom des adorateurs du dieu d'Asie-Mineure Mandros (τοῖς μετ[έ]χουσιν τοῦ πρ[ὸ πόλε]ὡς ἱεροῦ Καίοντος Μ[άν]δρ[ο]υ). En tête figure un ἀρχίγαλλος; le culte comportait des mystères. Dans la liste des mystes, les femmes sont en majorité.

Ionie. — *Érythrées*. — J. Keil, *Jahresh.*, 1911, *Beibl.*, 49-56. A revu les inscriptions conservées au Musée de Chios, dont beaucoup proviennent d'Érythrées. 1. Quelques corrections à l'inscr. Zolôtas, Ἀθηνᾶ, 1908, 190, n. E'; cf. Ad. Wilhelm, *Jahresh.*, 1909, 126 sqq. et 149. — 2. Texte meilleur de la loi sur la vente de la laine, Zolôtas, n. KA'; Wilhelm, p. 142, n. II.

— J. Keil, *Jahresh.*, 1912, *Beibl.*, 68 sqq. Public quinze inscriptions d'Érythrées. — 1. Déd. Θεᾷ Ἀναείτι (IIIe s. ap. J.-C.). — 10. Liste des sacrifices à offrir dans le courant de l'année (frg.; IVe s. av. J.-C.).

— O. Kern, *Hermes*, 1911, 304-5. L'autel publié par J. Keil, *Jarhesh.*, 1910, *Beibl.*, 45, n. 8 est dédié [καὶ Ἰ]άσῳ καὶ Δήμητρι. Iasos est un Dactyle.

Clazomènes. — J. Keil, *Jahresh.*, 1911, *Beibl.*, 66, n. 6. Déd. à Claude.

Éphèse. — *Forschungen in Ephesos*, II. Dans la IVe partie, p. 95-187, R. Heberdey publie 90 inscriptions découvertes dans les fouilles du théâtre ou incomplètement publiées jadis (*IBM*, III, 2). L'*index* est valable aussi pour le tome Ier. Quelques remarques sur ces textes ont été déjà faites par Ch. Picard, *R. de Phil.*, 1913, 77-94.

A. — 1-20. Décrets et dédicaces (1-16 proviennent d'un portique de l'Artémision et ont été remployés dans le *proskénion*, de même que *IBM*, III, 448-476; aussi ces textes sont-ils d'époque hellénistique).

1. Déjà connu; cf. *Jahresh.*, 1899, *Beibl.*, 47 sq.; *Priene Inschr.*, n. 494. Décret par lequel on décide de fournir des armes à des exilés de Priène, qui se défendent dans une petite place. Leur chef Ainétos a été identifié avec un phrourarque de Démétrios Poliorkétès : le texte date de l'époque où Priène était sous la tyrannie de Hiéron (début IIIe s.); contre celui-ci fut dirigé le κοινὸς πόλεμος dont il est question *Sylloge*, 510. (H. s'est embarrassé dans des restitutions défectueuses et n'a pas vu l'intérêt du document : pour se procurer l'argent destiné à secourir les gens de Priène, Éphèse vend le droit de cité à une dizaine de personnes de naissance libre, à raison de 6 mines par tête: l. 9, ποήσασθαι πολίτας ἑξαμναίους, ἐλευθέρους καὶ ἐξ ἐ[λ]ευθέρων, μὴ πλείους ἢ δέ[κα...]).

2-16. Octroi du droit de cité à divers personnages : 3. Μελήσιππος Βακχίου Βοιώτιος ἐκ Πλαταιέων, διατρίβωμ παρὰ τῆι βασιλίσσηι Φίλαι (l'épouse du Poliorcète, morte en 287). — 11. Νικάνωρ Ἀριστοτελέους Σταγειρίτης, le fils adoptif d'Aristote; cf. *Festschrift Gomperz*, 412.

17. Fragment de loi, relatif au κοινὸς πόλεμος (ci-dessus, n. 1). — 18. Complète *IBM*, III, 528. Dédicace des néopes à Germanicus, Drusus et Tibère, après l'adoption du premier (4 ap. J.-C.) et avant l'accession du dernier au trône (14 ap. J.-C.). Selon Picard, p. 83 et suiv., le βασιλεύς, l. 4 et suiv., est prêtre d'Artémis et non de Déméter. — 20. (*IBM*, 483). Texte relatif à un culte d'Artémis Sôteira, institué jadis par Lysimachos et restauré sous Commode avec adjonction du culte de l'empereur; cf. Picard, p. 86 sqq.

B. — 21-26. Édits d'empereurs et de gouverneurs. — 21-22. Restes d'un édit bilingue, émanant de Paullus Fabius Persicus (fin du Ier s. ap. J.-C.) et relatif, comme il semble, à la gestion des biens de la déesse; cf. Picard, p. 89 et sqq. — 23. Édit des empereurs Marc-Aurèle et Lucius Verus adressé au *logiste* de la gérousia éphésienne en réponse à diverses questions; entre autres, ils spécifient que les statues en argent des empereurs, placées ἐν τῶι συνεδρίωι, ne devront être fondues que par exception. — 24-26. Édits mutilés, dont l'un fut rendu par Caracalla à l'occasion d'un décret δι' οὗ συνήδεσθέ μοι, εἰδρύσαν[τος εὐτυχεστάτη? ν]είκη τὴν ἀρχὴν τοῦ κυρίου μου πατρός (entre 200 et 205, peut-être à l'époque des *Decennalia* de Sévère où l'on célébra sa victoire contre les Parthes).

C. — 27-29. Fondation de Vibius Salutaris (27-29; en outre appendice I). Ce personnage avait consacré trente et une statues, qui, à certaines occasions, étaient portées processionnellement au théâtre.

D. — 30. Liste d'agonothètes des Dionysia : dans une partie de la liste, ils

sont prêtres de Rome, et les dates sont données d'après les prytanes éponymes: dans la seconde partie, ils sont eux-mêmes prytanes. Les données chronologiques sont rassemblées dans l'appendice II : Les prytanes éphésiens du Ier s. av. J.-C.

E. — 31-46. Dédicaces de bâtiments publics.

F. — Dédicaces honorifiques (47-74). — 48. Les habitants de Synaos de Phrygie à Domitien; monument dédié dans le Sébasteion d'Éphèse. — 49. Éphèse à Antonin le Pieux et à sa petite fille Aurelia Faustina. — 53. Statue de Carthage (Κολωνία Ἰουλία Κονκορδία Καρθαγίνη). — 54. Éphèse à Cnide, dite ἀδελφή. — 55. Éphèse à Kos (τὸν [ἀδελ]φὸν αὐτῆς Κῶϊων [δῆ]μον). — 56. Éphèse à la cité Νεικαέων Κιλβιανῶν (Lydie). — 61. La boulè et le peuple à L. Vibius Lentulus, ἐπίτροπος de Trajan, etc., et à T. Flavius Montanus, deux fois ἔπαρχος τεχνειτῶν (*praefectus fabrum*) et Σεβαστοφάντης (*flamen Augusti*). — 65. Οἱ παιδευταὶ οἱ περὶ τὸ μουσεῖον à un asiarque. — 66-73. Honneurs rendus à des sophistes et à des gymnastes.

G. — 74-82. Dédicaces à des associations. — 75. Μηνόφιλος Μηνοφίλου τὸ κλίσιον καὶ τὰ περὶ αὐτὸ τοῖς Ταυρεασταῖς τοῖς Κρεοντείοις (43/2). H. rapproche la fête de Poseidon à Éphèse, dite Ταύρεα; le second nom viendrait d'un Κρέων, réorganisateur du thiase. — 76-82. Dons d'un ou plusieurs διάστυλα (espace compris entre deux colonnes, sans doute dans un grand portique) par l'asiarque M. Fluv. Publicianus Nicephorus à diverses corporations (συνεργασία: ἱεροῦ γεύματος, βαλανέων πριβάτων τῶν ἐν Ἐφέσῳ, πυρηνάδων (tourneurs de boutons), πλήθους ταυρεινάδων.

H. — 83-88. Inscriptions des places réservées à la gérousie, aux éphèbes, aux tribus. Il y faut joindre l'appendice III.

J. — 88-90. *Varia*. Acclamations. 90 a. Χριστια|νῶν βασιλέ|ων κ(αὶ) πρασίνων (la fraction des verts) | πολλὰ τὰ ἔτη.

Kolophon-Nova-Notion. — Th. Macridy, *Jahresh.*, 1912, 36-67. Inscriptions provenant du temple d'Apollon Klarios, dont l'emplacement est désormais assuré. La plupart, gravées sur des blocs de construction, ont été trouvées *in situ*. Elles datent du Ier s. ap. J.-C. et commémorent des délégations envoyées par diverses villes, à peu près vers le même temps (un certain nombre, θεσπιοδοῦντος Τι. Κλ. Ἄρδυος τῶν ἀπὸ Ἄρδυος Ἡρακλει[δῶν] Πατρογενίδου). La composition des délégations varie; avec le θεοπρόπος figurent des jeunes gens (n. 5, ἠΐθεοι), parfois des jeunes filles, des hymnodes, des choristes, chorèges et instructeurs de chœurs, des citharistes, etc. (n. 27, un καθηγητής, un ἰατρός, un παιδαγωγός).

1. Ἡρακλεωτῶν τῶν ἀπὸ Σα[λ]βάκ[ης] (Carie); cf. 25 : Οὐλπίων Ἡρακλεωτῶν ἀπὸ Σ. — 2-3. Κρητῶ[ν Λ]αππα[ίων]. — 5. Χίων; cf. 18. — 6. [Ἱερα]πυτνίων. — 7-10. Φωκαέων: cf. 21. — 11. Ἀκμονέων (Phrygie); cf. 28. — 12. [Λ]α[ο]δικέω[ν πρὸς τῷ] Λύ[κῳ] (Phrygie). — 15. Δ[ι]ο[νυσ]οπολειτῶν Εὐ[ωνύμου] Πόντου (Moesie inférieure). — 16. [Ὀ]δησειτῶν Εὐω[νύ]μου Πόντου. — 20. Στοβαίων (Macédoine). — 22. [Ἀμ]υζονέων (Carie). — 26. Καισαρέων τῶν πρὸς τῷ Ἀργαίῳ (Cappadoce). — 27. Κορινθίων. — 31. Σαγαλασσέων (Pisidie). Des inscriptions déjà publiées, *Jahresh.*, 1905, 165 et suiv., n. II, IV, VI donnaient les noms de Neocaesareia (Pont), Iconium (Lycaonie), Amisos (Pont), Aphrodisias (Cilicie).

Les autres inscriptions sont de médiocre importance : P. 58, *B*. Un prytane à Dionysos. — P. 59, *A*. Texte de l'époque hellénistique, incomplètement publié :

décret du peuple de Kolophon(?) à l'occasion d'une députation envoyée par Tralles(?); mention d'un sanctuaire de Zeus Λαράσιος (connu à Tralles). — P. 60, C. Dédicace du peuple à Trajan Γερμανικὸς Δακικός. — P. 65 et suiv., n. I-XIV. Funéraires.

— J. Keil, *ibid.*, 67, ajoute un fragment trouvé à Éphèse, qui provient de Notion (thespiode et prêtre).

Milet et *Didymes*. — Th. Wiegand, *VII Bericht über Ausgrab. in Milet u. Didyma* (*Abh. Berl. Akad.*, *Phil. hist. Kl.*, 1911, *Anhang*, I). Publie de nombreuses inscriptions :

A. *Milet*. — P. 7. Près d'une porte de l'enceinte hellénistique, un autel dédié à Apollon Διδυμεύς et Artémis Πυ[θείη] par un personnage ἐπιστατήσας τοῦ ναοῦ τοῦ Ἀπόλλωνος τοῦ Διδυμέως καὶ τειχῶν κ[αὶ] πύργων καὶ τῆς περὶ τὸν κλειστὸν λιμένα ἀσφαλήας. — P. 13. Sur l'agora, petit portique corinthien dédié par le peuple à Antiochos II et à Laodiké (frg. de l'épistyle.. Μι]λησίων... et ..βασιλ[ίσση]ι Λαοδίκηι). — P. 16-17. Fragment d'une ante qui appartenait à un temple du peuple romain et de Rome (Ῥωμαῖον) et où était inscrite ἡ περὶ ἱερεωσύνης διαγραφή (sur ce terme technique, cf. p. 28, l. 14-15) :

a) (tranche gauche). Celui qui achète le sacerdoce doit présenter aux trésoriers et aux βασιλεῖς un homme d'au moins 20 ans, qui fera fonction de prêtre durant 3 ans et 8 mois ou fournira un remplaçant; chaque année, le premier jour de Tauréon, il recevra du trésorier 600 dr. pour offrir un sacrifice; le 11 du même mois, un sacrifice sera offert par les gymnasiarques entrant en charge et par les éphèbes, et un autre, par les gymnasiarques sortant de charge et leurs ἐξέφηβοι. — b) (face antérieure). Organisation des jeux par le prêtre assisté par les gymnasiarques des νέοι; lampadédromie dans la παιδικὴ παλαίστρα, avec le concours des paidonomes. En outre du sacrifice annuel, le prêtre offre un sacrifice mensuel (le 1er du mois), pour lequel il reçoit 10 dr.; le 7 Thargélion et le 12 Métageitnion, sacrifice par l'αἰσυμνήτης; le 18 Boédromion, sacrifice par les 50 ἄρχοντες. — On voit la place importante que prenait le culte du peuple romain et de Rome dans la vie municipale (v. 70 av. J.-C.).

P. 18-19. Parmi les cultes que font connaître les inscr., W. signale ceux d'Apollon Λυκῆος, d'Artémis Lykeia, Διὸς ἐλπίδων, Ἐλπίδων ἀγαθῶν, des Curètes d'Aphrodite Κατταλλακτηρία (déd. d'un personnage προφητεύων), de Sarapis (temple identifié non loin de l'agora; la déd. du pronaos, θεῷ ἐπηκόῳ Σαράπιδι καὶ τῇ γλυκυτ[άτῃ πατρ]ίδι, IIIe s. ap. J.-C.).

P. 26-27. Sur un bloc de l'ante sud des propylées du stade, début d'un décret en l'honneur d'Euménès II (rapprocher *OGIS*, 763); les considérants du décret sont peu précis. A la suite, W. publie trois fragments trouvés à Didymes dans un mur de fortification byzantin et relatif à une distribution de blé qui devait être faite chaque année, le 6 Lénaion, à l'anniversaire du roi Euménès II; la dépense, selon W., était payée par le revenu d'une fondation royale; mais l'intervention des ἄνδρες οἱ εἰρημένοι ἐπὶ τὴν κατασκευὴν τοῦ γυμνασίου paraît indiquer que la donation n'avait pas eu pour objet unique la distribution de blé; d'autre part, les fonds avaient été, semble-t-il, prêtés à des négociants et l'on doit faire rentrer une partie des créances (ἐμποριὰ δανεῖα) afin de constituer le capital nécessaire à la distribution, et déposer ce capital à la banque publi-

que. — On rapprochera les donations faites par le même roi à Delphes: voir ci-dessus.

B. *Didymes.* — P. 36. Miliaire bilingue de Trajan, le dernier de la voie sacrée qui menait de Milet au temple et qui mesurait plus de 16 km. (le premier date de 100, celui-ci de 101/2). — P. 40. Déd. archaïque de Τίμανδρος. — P. 40-41. Quelques exemplaires des 250 inscriptions gravées sur les degrés de la face méridionale du temple ; ces inscriptions s'expliquent par le fait qu'une sorte de stade était aménagée de ce côté, le long du temple ; on y célébrait les μεγάλα Διδύμεια (fin de l'époque hellénistique). — P. 50-51. Inscription rappelant le don fait par Ptolémée XIV de 34 dents d'éléphants, pesant 24 talents et 20 mines. — P. 55-71. W. publie diverses inscriptions découvertes aux alentours du temple. — a) Quatre fragments de comptes de construction et trois fragments d'inventaires. — b) Textes relatifs à des cultes divers : 1, Le prophète Δαμιανός sollicite du dieu un oracle par lequel il lui sera permis d'élever ἐν τῷ ἱερῷ καὶ πανθέῳ περιβωμισμῷ un autel à Koré Soteira, près de l'autel de Déméter Karpophoros. Réponse : Σωτίρης κούρης τιμὴν περιβωμίδα ῥέζε. Deuxième demande : Quelle épithète donnera-t-on à la déesse ? Réponse : Σωτίραν κλήζωμεν ὑπ' εὐτέροισι βοαῖσι μίλιχον, | ἄντια εἶναι [ἀ]εὶ σὺν μητέρι Δηοῖ. — 2. Ex-voto d'une femme ὑπὲρ Ἑστιαίης Χρυσάνθης, c'est-à-dire à Aphrodite (IVe s.; provient peut-être de Teichioussa). — 3. Déd. à Caligula par les néopes οἱ πρώτως νεοπο[ιή]σαντες αὐτοῦ. D'après les nationalités de ces hiéropes, diverses villes participent à ce culte de Caligula : Milet, Julia-Gordus, Pergame, Antioche du Méandre, Laodicée, Apamée, Cyzique, Césarée-Kassaba, Adramyttion, Philomélion, Smyrne et Sardes. — c) Deux textes qui font connaître une tribu Θησεῖς et une phratrie Φιλωστίδων. — d) Décrets et dédicaces honorifiques : 1. Décret en l'honneur de la reine Apamé, femme de Séleukos I (un fragment avait été publié dans le précédent rapport ; la fin contient la résolution : érection d'une statue, gravure du décret). — 2. Dédicace à Phila, fille de Séleukos I (femme d'Antigonos Gonatas) par le peuple de Milet. — 3. Le peuple à M. Valerius Messala, ἀνθύπατος, patron de la ville (consul en 29). — 4. La βουλή à Appius Sabinus, ἔπαρχος Αἰγύπτου καὶ τῆς Ἀσίας ἐπανορθωτής (= *corrector*; fin IIe s. ap. J.-C.). — 5. Dédicace d'une hydrophore, fille du prophète Αἰλ. Αἰλιανός, philosophe stoïcien (serait l'auteur d'une τακτικὴ θεωρία, IIe s. ap. J.-C.).

— Ad. Wilhelm, *N. Beitr.*, I, 48-63, n. 11. Le Φιλόμηλος Λ[υ]σίου qui donne cinq paires de mulets et cinq valets au temple de Didymes (Haussoullier, *Études sur l'histoire de Milet*, 208, n. 7) serait un petit dynaste d'Asie-Mineure. W. rapproche les noms des villes phrygiennes Φιλομήλιον et Λυσίας, le Lysias battu par Attalos I (*OGIS*, 272; 277), le Philomélos que les habitants de Termessos entraînèrent contre Isinda (Pol., XXI, 35). — Vers 225, il y avait en Asie-Mineure trois principaux dynastes, Λυσανίας, Ὀλύμπιχος, Λιμναῖος. Le second aurait été au service de Philippe V de Macédoine (Holleaux, *REG*, 1899, 32 sqq); le premier pourrait être le même que Λυσίας (cf. Παυσανίας et Παυσίας); enfin il faut peut-être reconnaître un descendant de Limnaios dans Φιλωνίδης Ἡροδώρου τοῦ Λιμναίου, magnifiquement honoré dans un décret de Synnada, *BCH*, 1883, 300 et 1887, 219, que W. reproduit et corrige.

— Ad. Wilhelm, *Wien. Stud.*, 1912, 420, n. 3. Le stéphanéphore de Milet Ἀντήνωρ Εὐανδρίδου se retrouve dans une inscr. funéraire du Louvre (Kaibel, 222 *b*).

Carie. — *Cnide.* — M. Schede, *AM*, 1911, 97. Début d'un décret des Cnidiens trouvé à Datscha (péninsule cnidienne). Il a été reconnu par Ad. Wilhelm, *Anz. Wien. Akad.*, *Phil. hist. Kl.*, 1911, n. XIV, 6 et par moi, *AM*, 1911, 285 que ce fragment se raccordait avec le décret *REG*, IX, 420 (Michel, 450) : le personnage honoré, Iphiadès d'Abydos, est connu comme chef de faction au milieu du IVe s. W. retrouve un ancêtre de ce personnage, honoré de la proxénie à Athènes (*IG*, I, suppl., p. 21,76 a + Ἐφ. ἀρχ., 1859, n. 3577 ; dernier tiers IIIe s.).

Bargylia. — J. Keil, *Jahresh.*, 1911, *Beibl.*, 57-8. Fragment attestant le culte de Sarapis et Isis à Bargylia au IIIe s.

Pamphylie. — *Attaleia* (Adalia) et environs. — H. A. Ormerod et E. S. G. Robinson, *BAS*, XVII, 225-249. Publient 39 inscr., la plupart funéraires; noter le verbe κατακοραχόω = fermer le sarcophage. — 9. Donation testamentaire à Apollon Λυρεωτῶν ; le revenu annuel servira à des sacrifices et à un régal.

— H. A. Ormerod, *JHS*, 1912, 270-276. *A new astragalos inscription from Pamphylia.* Prédiction à l'aide de cinq dés (χρησμοὶ ἐν πέντ' ἀστραγάλοις) ; chaque combinaison est mise sous l'invocation d'une divinité. O. signale les exemplaires connus de même type.

— A. M. Woodward, *BSA*, XVI, 105-130. Publie 22 inscr. découvertes au cours d'un voyage fait par lui et H. A. Ormerod à l'ouest d'Attaleia, dans la Pamphylie, le nord de la Lycie, le sud-ouest de la Pisidie et le sud de la Phrygie. — 4 (*Isinda*). Mention des jeux en l'honneur d'Apollon Klarios. — 8. Le violateur de sépulture τυνδοριχίας λόγον ὑφέξει. — 10, 11, 15. Mention d'un ἀγὼν θέμιδος (= θεματικός). — 13-14. Deux déd. à L. Verus. W. a revu en outre 7 inscr. déjà publiées.

Pisidie. — A. M. Woodward, *BSA*, XVII, 205-214. Publie 16 inscr. qui proviennent de la Pisidie occidentale. — 1-4. Déd. grecques et latines à des empereurs (Antonin, M. Aurèle, Caracalla). — 5-6. Déd. agonistiques.

Antioche. — Margaret M. Hardie, *JHS*, 1912, 121-150. Publie 70 inscriptions copiées dans le sanctuaire de Men Askaenos (IIe ou IIIe s. ap. J.-C.). Ce sont en général des ex-voto, adressés Μηνί ou Μηνὶ Ἀσκαηνῷ et gravés sur le mur ouest du péribole, au dessous de stèles représentées en relief avec attributs de Men. Les dédicants sont, pour la plupart, des affranchis. La formule τεκμορεύσας revient souvent. — 65. Κύντις Μηνὶ εὐχὴν ἁμαρτόνων τεκμορεύσας; selon l'éd., Quintus a erré, c'est-à-dire a adhéré au christianisme; en repentance, il a accompli l'acte que signifie le verbe τεκμορεύειν. — 68. Les membres d'une famille entière sont dits τεκμορεύσαντες.

— W. M. Ramsay, *Ibid.*, p. 151-176. En complément à une étude publiée dans *Studies in the History and Art of the Eastern Provinces*, 305-378, R. donne des corrections à des inscr. connues et quelques textes nouveaux relatifs aux Ξένοι Τεκμορεῖοι. Le chef de l'association est un πρωτανακλίτης; un banquet rituel devait être l'objet principal de la réunion. Le culte impérial était associé aux anciennes dévotions. — A l'occasion du 1er texte, remarques sur l'organisation des propriétés impériales de Pisidie, jadis propriétés de Men. — Dans *BSA*,

XVIII, récemment paru, R. revient sur divers problèmes religieux que posent les inscr. d'Asie-Mineure.

Termessos. — Ad. Wilhelm, *N. Beitr.*, II, 3-26. Restitue l'inscr. publiée par G. Cousin, *BCH*, 1899, 286 sq. C'est un traité entre Termessos la Grande (Τερμησσέων τῶν μειζόνων ὁ δῆμος) et, sans doute, Adada (IIe ou Ier s.). Remarques sur l'histoire de la Pisidie au IIe s., sur la prière ou le vœu qui précède parfois les résolutions ou les traités (W. collige les exemples connus).

Lycaonie. — *Iconium.* — W. M. Calder, *R. de Phil.*, 1912, 48-77. Publie des inscriptions retirées des murs de l'ancien palais des Seldjoucides : 44 funéraires. — 45, 45 *a*, 46. Ex-voto Μητρὶ Ζιζιμηνῇ (dans 46, πάπου θυμέλη désignerait un autel à encens). — 47. Ex-voto Μητρὶ Κουαδατρηνῇ. — 48. Document obscur avec mention de deux consuls inconnus, peut-être des *suffecti*, d'un ἄκτωρ, un πράκτωρ et un χρεοφύλαξ.

SYRIE ET PHÉNICIE

Syrie du Nord. — *Damas.* — Rev. J. E. Hanauer, *Pal. Expl. Fund*, 1912, 40; cf. Jalabert, 150-153. Nouveau texte relatif à des constructions exécutées dans le temple de Zeus Δαμασκηνός (ἐν τῇ πλευρᾷ ταύτῃ δόμ[ο]ι ε' ἐκ τῶν τοῦ κυρίου Δι[ός]).

Abila (Souq ouâdy Baradâ). — R. Savignac, *Rev. Bibl.*, 1912, 533-541. Dédicace d'une voie sacrée, d'un temple et de plantations. L'inscr. est un double, mieux conservé, de *OGIS*, 606, texte précieux par la mention qui y est faite de Lysanias, tétrarque d'Abilène (Év. selon St Luc, 3, 1). Le patronymique du dédicant est Ἀβιμμέου[ς]; la déd. est faite Κρόνῳ κυρίῳ καὶ τῇ πατρίδι, εὐσεβείας χάριν.

Phénicie. — *Tyr.* — R. Dussaud, *R. Hist. Rel.*, 1911, 331-339. Publie un frg. inscrit acquis par le musée du Louvre. Mention des divinités Ἡρακλῆς et Ἀστρονόη (Ier s. ap. J.-C.). Héraklès est Melqart, Astronoé Astarté. Un fonctionnaire porte le nom sémitique Συμυσχοῦν.

Bérytos. — P. Roussel, *BCH*, 1911, 433-440. Des inscriptions déliennes prouvent incontestablement que Laodicée de Phénicie fut, durant un temps, le nom de Bérytos.

ÉGYPTE

Musée d'Alexandrie. — J'ai signalé ci-dessus le catalogue des inscriptions de ce musée, dû à E. Breccia. Parmi les quelques textes inédits : 40 b. Dédicace à Τρυφαίνα ἡ τροφὸς βασιλέως Πτολεμαίου μεγάλου θεοῦ νέου Διονύσου (58). — 105. Ex-voto à Sarapis et Isis par un Thessalien.

— E. Breccia, *Rapport sur la marche du service en 1912* (Alexandrie, 1913). Publie quelques stèles funéraires qui proviennent d'Hadra : 5. Ἱπποκράτης Φιλώτου Θεσσαλός (IIIe s.). — 56. Εὐρυδώτας Φρίξου Κρὴς Ἐλτύνιος (nom inconnu; ne serait-ce point Ἐλύριος?). — 77. Θεύδοτος Ἀθηναίω[νος] Κρής. — 78. Ἄριτις Ματάλιος (Crète). — 79. Μητρόδωρος Εὐδούλου Ἀλεξανδρεύς. — Parmi les achats et dons, deux textes importants : 88. *Xénéphyris* (Kom-el-Akhdar). Ὑπὲρ βασιλέως Πτολε-

μαίου | καὶ βασιλίσσης Κλεοπάτρας τῆς | ἀδελφῆς καὶ βασιλίσσης Κλε|οπάτρας τῆς γυναικὸς οἱ ἀπὸ | Ξενεφύρεος (*sic*) Ἰουδαῖοι τὸν | πυλῶνα τῆς προσευχῆς, | προστάντων Θεοδώρου | καὶ Ἀχιλλέως (entre 143 et 116); cf. Th. Reinach, *Rev. Ét. Juives*, 1913. — 89. Kom Abou Afrita, Σαράπιδι Διονύσωι, | Ἴσιδι Ἀφροδίτηι, θεοῖς | σωτῆρσιν καὶ πολυφόροις, | Νικαγόρας Ἀριστονίκου | Ἀλεξανδρεύς. Exemple remarquable de l'identification entre les divinités grecques et égyptiennes (première partie IIIe s., d'après la paléographie).

— G. C. Edgar, *Ann. Serv. Ant. Égypte*, 1911, 1-2. Publie deux inscriptions grecques trouvées dans le Delta. 1, à Tell Moqdam), *Leontopolis*). Déd. à Διόνυσος Ἑρμίου Κυρηναῖος τῶν πρώτων φίλων καὶ στρατηγός par Δημήτριος Ἀπολλωνίου τῶν ἐν τοῖς σωματοφύλαξι διαδόχων pour ses mérites εἰς βασιλέα Πτολεμαῖον καὶ βασιλέα Πτολεμαῖον τὸν ἀδελφὸν καὶ βασίλισσαν Κλεοπάτραν τὴν ἀδελφὴν καὶ βασίλισσαν Κλεοπάτραν τὴν θυγατέρα (Philométor et Évergétès II). — 2. Funéraire métrique pour un mercenaire d'Apamée, qui porte le nom thrace de Διάζελμις.

— W. Schubart, *Klio*, 1912, 365-376. Publie deux inscriptions conservées au *Lyceum Hosianum* à Braunsberg. — 1 (provenance inconnue) ...να Ἀπολλοδώρου Ἀθηναιέα τὸν | [γε]νόμενον ἐν τοῖς πρώτοις φίλοις | καὶ ἐπὶ τοῦ λογιστηρίου τῶν νομαρ|χικῶν καὶ πρὸς τῆι ἐπιστατείαι || τοῦ ξενικοῦ ἐμπορίου | Θεαγένης τῶν πρώτων φίλων καὶ | τῶν ἐφημερευόντων τοῖς βασιλεῦ|σιν εἰσαγγελέων τὸν ἑαυτοῦ πατέρα | Ἁρβαίθωι καὶ τοῖς συνναοις θεοῖς (IIe s.). Le dieu est Horus-faucon. Remarques sur le ξενικὸν ἐμπόριον qui ne serait point un port libre. — 2 (Batn-Hérit = *Théadelphia*). Dédicace du σύνοδος νεανίσκων ἐκ τοῦ Ὀσιριείου, corporation mi-religieuse, mi-agonistique avec un ἀρχιερεύς de nom grec, Φανίας et un προστάτης égyptien (ἐπὶ Πετοσορονωφρος προ[στάτου]).

— Ad. Reinach, *Mon. Piot*, XVIII, 46-62 et *REA*, 1911, 50. Réunit quatorze stèles et une urne funéraire qui proviendraient d'un même hypogée situé à Hadra dans la nécropole orientale d'Alexandrie; les inscriptions en commémorent des Galates. — *REA*, p. 53, il donne un fac-simile et une lecture nouvelle de *OGIS*, 757 (graffite de Galates dans le temple de Seti I à Abydos).

Omboi. — U. Wilcken, *Arch. Pap. Forsch.*, V, 3, 410-416. Fragment d'un décret (conservé au *Lyceum Hosianum*) rendu, semble-t-il, par les éphèbes et νεανίσκοι du gymnase d'Omboi, et d'une double lettre du roi Ptolémée Évergétès II associé à sa sœur Kléopatra et à sa femme Kléopatra (le nom de celle-ci, a été effacé à dessein). Il semble que toutes les bourgades d'Égypte avaient au IIe s. leur gymnase grec.

Nubie. — H. Gauthier, *Les temples immergés de la Nubie* (*Service des Antiquités de l'Égypte*) : *Le temple de Kalabchah*, 1911. Les murailles du pronaos, de la cour et du pylône portent plus de 150 inscriptions grecques qui n'ont été copiées que partiellement par Gau (*Antiquités de la Nubie*) ou Lipsius (*Antike Denkmäler*). Ces inscriptions sont en général des proscynèmes au dieu Mandoulis; la plupart ont été gravées par des soldats de la garnison romaine de Telmis (nom gréco-romain de Kalabchah) et sont comprises entre les années 69 ou 79 et 147 ap. J.-C. — Les textes les plus importants sont connus : décret d'Aurélius Bessarion invitant les propriétaires de porcs à écarter ces animaux du sanctuaire (*IG. Rom.*, I, n. 1356); inscription du roi chrétien de Nubie Silko (dans le recueil de G. Lefebvre); poème néo-platonicien relatif au dieu Mandoulis et

à son frère Breith (*Ann. Serv. Antiq.*, 1909, 66-76). — La conception de l'ouvrage interdisait-elle nécessairement une transcription des textes en caractères courants ?

ITALIE

Aquila. — N. Persichetti, *Rœm. Mitt.*, 1912, 303, n. 12. Publie une inscr. grecque conservée au musée civique : Κλαύδιον Καίσαρα Σεβαστὸν | θεοῖς φρητρίοις | Ναούιος Ἄττος | ἀποκατασταθεὶς ὑπὸ αὐτοῦ | εἰς τὴν πατρίδα.

ANGLETERRE

York (*Eboracum*). — H. Dessau, *Hermes*, 1911, 155-160. Deux plaques de bronze (*I. G. Rom.* I, 1) garderaient le souvenir d'un Démétrios, lequel figure dans un dialogue de Plutarque (*De defectu orac.*) et avait séjourné en Angleterre Cette hypothèse, déjà formulée en 1882 par un savant anglais, paraît à peine devoir être prise au sérieux.

P. Roussel.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE ADMINISTRATIVE ET ACTES DE L'ASSOCIATION

Pages.

Statuts de l'Association I
Souscription permanente pour l'illustration de la *Revue* IV
La médaille de l'Association V
Membres fondateurs de l'Association VI
Souscriptions exceptionnelles pour les *Monuments grecs* et l'illustration de la *Revue* VII
Membres fondateurs pour les *Monuments grecs* et pour l'illustration de la *Revue* VIII
Anciens présidents de l'Association IX
Membres du Bureau pour 1913-1914 X
Membres du Comité pour 1913-1914 X
Commission administrative X
Commission de publication X
Membres donateurs XI
Liste générale des membres au 1er octobre 1913 XX
Sociétés et écoles correspondantes XXXIX
Périodiques échangés avec la *Revue* XL
Prix décernés dans les concours de l'Association XLI
Actes de l'Association XLVII
Assemblée générale du 8 mai 1913 LVI
Allocution de M. Monceaux, président LVI
Rapport de M. Puech, secrétaire LXVI
Rapport du trésorier LXXX
Concours de typographie grecque LXXXVI

PARTIE LITTÉRAIRE

BEHΣ (Νῖκος A.) ..... Un manuscrit des Météores de l'an 861/862 53
Briess (E.-Ed.) ..... Le prétendu πομπαῖος στρατηγός 47

CLAUDEL (P. L.)..... Le contrat réel en droit attique..... 221
DEONNA (W.)..... Quelques conventions primitives de l'art grec.. 1
GLOTZ (Gustave)..... Notes sur les comptes de Délos..... 26
GREIF (Francisque).... Études sur la musique antique. D..... 273
HADACZEK (Charles) ... L'Athéna Promachos..... 20
HOLLEAUX (Maurice)... Notes sur la Chronique de Lindos..... 40
JEANMAIRE (H.)..... La cryptie lacédémonienne..... 121
LÉVY (Isidore)..... Καρποκράτης..... 262
MÉRIDIER (L.)..... Le héraut Coprée..... 214
PLASSART (A.)..... Les archers d'Athènes..... 151
REINACH (Adolphe).... Trophées macédoniens..... 347
SEURE (Georges)..... Les images thraces de Zeus Kéraunos : Ζβελσοῦρδος, Γεβελεΐζις, Ζαλμόξις..... 225

VARIÉTÉS

CAVAIGNAC (E.)..... Note sur l'Histoire grecque de Théopompe..... 75
RAYET (O.)..... Notes détachées d'Olivier Rayet sur les îles grecques..... 263
RUELLE (C.-E.)..... John Wallis et la musicologie grecque..... 77

CHRONIQUE

DE RIDDER (A.)..... Bulletin archéologique..... 399
ROUSSEL (Pierre)..... Bulletin épigraphique..... 441
Correspondance..... 119,267

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages déposés au bureau de la *Revue*..... 111,435

Table des comptes rendus bibliographiques.

ARISTOPHANES..... *Pax* ed. K. ZACHER (T. R.)..... 79
BELLA (Anselmo di).... *La commedia di Menandro* (A. Puech)..... 80
BONNER (Robert J.)..... *Justice in the age of Hesiod* (P. Waltz)..... 80
BUCK..... *Introduction to the study of greek dialects* (É. Bourguet)..... 103
Catalogus codicum astrologorum graecorum, V. 3 J. HEEG, VIII. 2. C. Æ. RUELLE, VIII. 3. P. BOUDREAUX (T. R.)..... 81
COSMAS INDICOPLEUSTES ed. C. O. WINSTEDT (T. R.)..... 82
EGER (Otto)..... *Zum aegyptischen Grundbuchwesen in röm. Zeit* (Th. Reinach)..... 83

FLICKINGER (R. C.)..... *XOPOY in Terence's Heauton* (A. Puech) 85
Heidelberger Papyrussammlung. Griech. liter. Papyri : 1. *Ptolemäische Homerfragmente* hgg. von G. A. GERHARD (M. Croiset)..... 85
HATZIGEORGIS..... *Carte de l'île de Chypre au 190.000e* (H. Pernot). 87
LAMBERZ (M.)..... *Zur Doppelnämigkeit in Aegypten* (P. Jouguet).. 87
MAURICE (J.)..... *Numismatique constantinienne.* Tome II (P. Bordeaux)..... 88
NOAILLES (P.)..... *Les collections de Novelles de l'empereur Justinien* (Th. Reinach)..... 91
OFFORD (J.)..... *Recent discoveries of classical literature*..... 93
OLWER (L. N. de)..... *El theatro de Menandro*..... 94
OTTE (H.)..... *Kennt Aristoteles die sog. tragische Katharsis?* (L. Méridier)..... 96
The Oxyrhynchus Papyri. Part IX by A. HUNT (Th. Reinach)..... 98
PLATO ..... *Opera.* T. III, 2 ed. J. BURNET (L. Méridier)..... 100
SEAGER (R. B.)..... *Explorations in the island of Mochlos* (E. Pottier). 101
SERRUYS (D.)..... *Fragments de Stobée* (L. Méridier)..... 103. Cf. 267-269
THUMB (A.)..... *Handbuch dergriechischen Dialekte* (É. Bourguet). 103
Tragicorum graecorum fragmenta papyracea ed. A. HUNT (M. C.)..... 107
WROTH (W.)..... *Catalogue of the imperial byzantine coins in the British Museum* (Th. Reinach)..... 107

Bon à tirer donné le 8 janvier 1914.

Le rédacteur en chef, Gustave GLOTZ.

Le Puy-en-Velay. — Imprimerie Peyriller, Rouchon et Gamon.

DF
10
R4
t.26

Revue des études grecques

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY